This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du ...

Société archéologique du département de Constantine

Digitized by Google

Afr 1819.4

Harvard College Library

FROM

Deposited in
Harvard College Library

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Arc 32.1

RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

8e VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

VINGT-NEUVIÈME VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1894

CONSTANTINE
IMPRIMERIE ADOLPHE BRAHAM, RUE DU PALAIS

ALGER
J. JOURDAN, Libraire-Editeur
Place du Gouvernement

PARIS
J. ANDRÉ et Cie
Librairie africaine et coloniale
27 et 31, rue Bonaparte

1895

Digitized by Google

Case 9- Shelf

HARVARD UNIVERSITY.

LIBRARY

OF THE

PEABODY MUSEUM OF AMERICAN ARCHÆOLOGY AND ETHNOLOGY.

GIFT OF

the Society.

Received

Jan. 28. 1896.

Digitized by Google

RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

8e VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

VINGT-NEUVIÈME VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1894

CONSTANTINE
IMPRIMERIE ADOLPHE BRAHAM, RUE DU PALAIS

ALGER
JOURDAN, Libraire-Editeur
Place du Gouvernement

PARIS
J. ANDRÉ et Cie
Librairie africaine et coloniale
27 et 31, rue Bonaparte

1895

Digitized by Google

1442

~~Arc 32.1~~
Af' 1819.4

Peabody Museum Library
17 Nov 1909
Deposited in
Harvard College Library

BOUND JAN 20 1910

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM. DE LA ROQUE, C ✻, Général de Division, commandant la Division.

LASCOMBES, ✻, I ✻, Préfet du Département.

CASANOVA, ✻, A ✻, Maire de Constantine.

POULLE, ✻, A ✻, Directeur des Domaines, en retraite.

Composition du Bureau pour 1895

Président :	M. MERCIER.
1er Vice-Président :	M. JOFFRE.
2e Vice-Président :	M. MAGUELONNE.
Secrétaire :	M. VARS.
Trésorier :	M. VILLA.
Bibliothécaire :	M. PRUD'HOMME.

Commission des Manuscrits

MM. MERCIER.
PRUD'HOMME.
VARS.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

1893 MM. Berger (Philippe), I ✿, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris.

1893 Boissier (Gaston), C ✻, I ✿, membre de l'Institut, administrateur et professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris.

1894 Bréal (Michel), C ✻, I ✿, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, Paris, 70, rue d'Assas.

1893 Cagnat (René), ✻, I. ✿, professeur d'épigraphie au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Stanislas, Paris.

1866 Chabouillet, O ✻, I ✿, conservateur honoraire du Département des Médailles et Antiques à la Bibliothèque nationale, vice-président de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Malesherbes, 65, Paris.

1894 Coudray (Du) de la Blanchère, (René), ✻, I ✿, inspecteur général des Bibliothèques et Musées de l'Algérie, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue St-Augustin, Alger.

1885 Héron de Villefosse, ✻, A ✿, membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre titulaire du Comité des travaux historiques, Section d'archéologie, rue de Grenelle, 80, Paris.

1881 Le Blant (Edmond), O ✻, I ✿, membre de l'Institut, président du Comité des travaux historiques, Section d'archéologie, rue Leroux, 7, Paris.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

1892 MM. ARRIPE, A ✿, conseiller de Préfecture.

1892 AUBRY, ❋, docteur, maire de Sétif.

1890 AUDE, pharmacien, à Constantine.

1886 BŒSWILLWALD, C ❋, inspecteur général des monuments historiques, rue Hautefeuille, 19, Paris.

1894 CARL GESSARD, pharmacien en chef de l'Hôpital de Sétif.

1876 CARBONNEL, propriétaire, à Constantine.

1875 CECCALDI, notaire, à Philippeville.

1883 CHARRIER (L.), A ✿, Commis-Principal à la Préfecture de Constantine.

1890 DOMERGUE, géomètre principal, en retraite, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Geniès (Lot).

1888 DUPRAT, A ✿, receveur des Douanes, à Bône.

1892 ESCURRÉ, A ✿, directeur de l'École primaire supérieure, à Constantine.

1878 FARGES, ❋, I ✿, capitaine, attaché à la Direction des Affaires arabes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Constantine.

1893 FONT-RÉAUX (DE), sous-préfet de Guelma.

1877 FORCIOLI, député du département de Constantine.

1891 GLORIEUX, professeur au Lycée de Constantine.

1874 GOYT, géomètre principal du Service topographique, à Constantine.

1891 GSELL, A ✿, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger.

Digitized by Google

1892 MM. JEAN, directeur de l'École de la rue Nationale, à Constantine.

1856 JOFFRE, ancien magistrat, à Constantine.

1877 LAURICHESSE, conservateur des Hypothèques, en retraite, à Montignac.

1891 LE CLERC, chef du Service des Douanes, à Constantine.

1881 LESUEUR, ❋, sénateur du département de Constantine, à Paris.

1878 LUCIANI, sous-chef de bureau au Gouvernement général, à Alger.

1892 MAGUELONNE, sous-inspecteur des Domaines, à Constantine.

1878 MARTIN, architecte, à Constantine.

1891 MEJDOUB KALAFAT, professeur d'arabe au Lycée de Constantine.

1867 MERCIER (E.), ❋, A ❦, interprète-traducteur assermenté, membre associé de l'École supérieure des lettres d'Alger, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Constantine.

1880 MOLLET (Charles), propriétaire, à Jemmapes.

1890 MORINAUD, publiciste, conseiller général, à Constantine.

1878 PAPIER, ❋, I ❦, chef du Service des tabacs, en retraite, président de l'Académie d'Hippone, à Bône.

1878 PLAYFAIR (Sir R. Lambert), lieutenant-colonel, consul général de S. M. Britanique, à Alger.

1880 POINSSOT, A ❦, avocat, rue Nicole, 7, à Paris.

1867 PONT, O ❋, lieutenant-colonel, en retraite.

1862 POULLE, ❋, A ❦, directeur des Domaines, en retraite, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à Montauroux (Var).

1891 PRÉVOST, A ❦, professeur au Lycée de Constantine.

Digitized by Google

1881 MM. PRUD'HOMME, ✻, A ❦, capitaine, en retraite, conservateur du Musée de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Constantine.

1894 REBUFFEL, conducteur des Ponts et Chaussées, à Tiberguent.

1884 RECLUS (Onésime), géographe, à Paris.

1887 ROUET (J.), receveur des Postes et Télégraphes, à Chaudoc (Cochinchine).

1879 STÉPHANOPOLI, conservateur des Hypothèques, à Bône.

1863 SUQUET, I ❦, inspecteur primaire, à Constantine.

1890 VARS, professeur de philosophie au Lycée de Constantine.

1892 VESSEREAU, ancien professeur au Lycée de Constantine.

1891 VILLA, avocat, à Constantine.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1885 MM. ALLOTE DE LA FÜYE, ✻, chef de bataillon du Génie, à Grenoble.

1880 ARBOIS (Firmin d'), ancien magistrat, à Paris.

1891 ARRIPE, administrateur de la commune mixte de l'Aurès.

1875 BAUDOT, ✻, chef d'escadron à l'État-Major de la Place de Lyon.

1882 BEEDHAM, à Kimbolton (Angleterre).

1889 BERNARD, architecte, 23, rue des Cordeliers, à Compiègne.

1891 BERTRAND (Louis), A ❦, receveur municipal, conservateur du Musée, à Philippeville.

1890 BIGONET, conseiller général, à Bordj-bou-Arréridj.

Digitized by Google

1874 MM. Bourgogne (Geslin de), lieutenant-colonel au 2e chasseurs, à Pontivy.

1864 Cahen, ❋, grand rabbin, à Paris.

1883 Chédé, O ✻, chef de bataillon de zouaves, en retraite, à Aix.

1877 Daemers de Cachard, professeur, à Bruxelles.

1892 Damichel, huissier, à Sousse (Tunisie).

1888 Delattre (le R. P.), I ❦, prêtre missionnaire d'Alger, membre correspondant de l'Institut, conservateur du Musée archéologique de Saint-Louis de Carthage.

1860 Deloche, O ✻, membre de l'Institut.

1882 Denizi, ancien magistrat, à Marvejols.

1866 Dewulf, O ✻, général de brigade, commandant le Génie, à Marseille.

1882 Drouin, avocat, rue Moncey, 15, à Paris.

1862 Dunant (H.), ❋, secrétaire de la Société de géographie de Paris.

1880 Durand de Laur, ancien professeur, rue Nicole, 7, à Paris.

1890 Espérandieu, I ❦, capitaine au 61e régiment d'infanterie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Ajaccio.

1894 Fagnan, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger.

1891 Garrot, publiciste à Alger.

1879 Gasnault, homme de lettres, au Château de Luynes (près Tours).

1894 Gauckler, A ❦, directeur du service des Antiquités tunisiennes, Tunis.

1892 Gœtschy, ❋, Lt-Colonel d'infanterie, à Nîmes.

1892 Gonson, A ❦, propriétaire, à Lambèse.

1893 Guérin, A ❦, sous-directeur des Contributions diverses, à Tizi-Ouzou.

1891 Guin, sous-préfet, à Sétif.

Digitized by Google

1892 MM. HANNEZO, ✻, I ✿, capitaine au 4e régiment de tirailleurs indigènes, à Sousse (Tunisie).

1886 HOFFMANN, secrétaire de la Société d'anthropologie, à Washington.

1890 JACQUOT, juge, à Oran.

1873 LAC DE BOSREDON, ✻, commandant de recrutement, à Agen.

1881 LUBAWSKI (Comte de), à Viazna (Russie).

1862 MARÉCHAL, ✻, commandant du Génie, en retraite, à Versailles.

1879 MARÉCOURT (DE), propriétaire, à Vendôme.

1888 MARTY, médecin-major, à Auxerre.

1882 MAURY, maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Aix.

1866 MÉLIX, ✻, capitaine, en retraite, à Bône.

1879 MÉRITENS (DE), ancien administrateur de commune mixte.

1870 MEULEMANS, homme de lettres, à Bruxelles.

1888 MILVOY, architecte, rue des Trois-Cailloux, 3, à Amiens.

1892 MOLINER-VIOLLE, A ✿, sous-chef de Bureau à la Préfecture d'Alger.

1888 PALLU DE LESSERT, avocat, rue de Tournon, 17, Paris.

1880 PEYROT (le docteur), rue Laffite, 18, Paris.

1875 PHILIPPE, administrateur de commune mixte, Oran.

1892 PONTÉ, directeur de l'École communale, Mila.

1885 REINACH, I ✿, ancien élève de l'École d'Athènes, rue de Berlin, 31, à Paris.

1853 RÉMOND, architecte du Service des Bâtiments civils, en retraite, à Marseille.

1893 RESTOUIN, inspecteur primaire, à Sainte-Affrique.

Digitized by Google

1891 MM. Robert, administrateur de Berraghouia.

1860 Romèguère, homme de lettres, à Toulouse.

1875 Roy, ❋, I ❦, secrétaire de l'Ouzara, Tunis.

1856 Sachot (O.), ❋, avocat, secrétaire de la Rédaction de la *Revue Britannique*, rue du Dragon, 17, à Paris.

1875 Sainte-Marie (Pricot de), consul de France.

1885 Saladin, ❋, ❦, architecte, rue de Bellechasse, à Paris.

1894 Sarrazin, architecte, à Paris.

1892 Toutain, I ❦, professeur, chargé de mission en Tunisie.

1862 Vayssettes, ancien interprète-traducteur assermenté, à Espalion.

1893 Viré (C.), juge de paix, à Bordj-Menaïel.

1878 Weill, grand rabbin, à Tlemcen.

1868 Zotenberg, ❋, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

AGEN. — Société d'agriculture, sciences et arts.
AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
ALAIS. — Société scientifique et littéraire.
ALGER. — Société de climatologie algérienne.
— École supérieure des Lettres.
— Société historique algérienne.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.
ANGOULÊME. — Société archéologique et historique de la Charente.
AUTUN. — Société éduenne.
AVALLON. — Société d'études.
AVESNE. — Société archéologique de l'arrondissement.
AVIGNON. — Académie de Vaucluse.
AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.
BEAUNE. — Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
BEAUVAIS. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
BÔNE. — Académie d'Hippone.
BORDEAUX. — Société archéologique.
— Société de géographie commerciale.
BOURGES. — Société historique, littéraire et artistique du Cher.
BREST. — Société académique.
CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Académie des sciences, lettres et arts de Savoie.
DAX. — Société de Borda.
DRAGUIGNAN. — Société d'études scientifiques et archéologiques.
ÉPINAL. — Société d'émulation des Vosges.

Digitized by Google

GAP. — Société d'études des Hautes-Alpes.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GUÉRET. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

LANGRES. — Société historique et archéologique.

LAON. — Société académique.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

— Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MONTAUBAN. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

NANCY. — Académie de Stanislas.

— Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain.

— Société de géographie de l'Est.

NANTES. — Société d'archéologie.

NARBONNE. — Commission archéologique.

NICE. — Société de littérature, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NÎMES. — Académie du Gard.

ORAN. — Société de géographie et d'archéologie.

ORLÉANS. — Société archéologique de l'Orléanais.

PARIS. — Institut de France.

— Société des antiquaires de France.

— Société d'etnographie.

— Société de géographie.

— Société d'anthropologie.

— Association pour l'encouragement des études grecques.

— Société des études historiques.

— *Revue géographique internationale.*

— Musée Guimet.

— Société académique indo-chinoise de France.

— *Revue des Colonies et des Protectorats.*

— Ecole spéciale des Langues orientales vivantes.

Digitized by Google

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

RAMBOUILLET. — Société archéologique.

REIMS. — Académie nationale.

RENNES. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

ROCHECHOUART. — Société des amis des sciences et des arts.

RODEZ — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

ROUEN. — Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

SAINT-BRIEUC. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

SAINT DIÉ. — Société philomathique.

SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts et belles-lettres.

SEMUR. — Société des sciences historiques et naturelles.

SENS. — Société archéologique.

SOISSONS. — Société archéologique, historique et scientifique.

TOULON. — Académie du Var.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

— Société d'archéologie du Midi de la France.

TOURS. — Société d'archéologie de la Tourraine.

— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

— Société de géographie.

TUNIS. — Institut de Carthage. — Association tunisienne des lettres, sciences et arts, à Tnnis.

VALENCE. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.*

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERVINS. — Société archéologique.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ALSACE-LORRAINE. — Société d'archéologie et d'histoire de la Mozelle, à Metz.

— Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

ANGLETERRE. — Société des antiquaires de Londres.

— Société des antiquaires de Cambridge.

— Institut canadien de Toronto (Canada).

AUTRICHE. — Société impériale de géographie de Vienne.

BRÉSIL. — Museu nacional de Rio-Janeiro.

ÉGYPTE. — Institut égyptien, au Caire.

— Société khédivale de géographie, au Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Musée Paebody d'archéologie et d'ethnographie américaine de Cambridge.

— Institut Smithsonien, de Washington.

— Commission d'inspection géologique des États-Unis (Département de l'Intérieur), à Washington.

— Société d'anthropologie, à Washington.

— Académie des sciences naturelles de Davenport, Iowa.

— Association américaine pour l'avancement des sciences, à Washington.

— Société historique du Kansas, à Topeka.

ITALIE. — Institut archéologique d'Allemagne, à Rome.

— Bulletin d'archéologie chrétienne à Rome.

Digitized by Google

ITALIE. — Société africaine d'Italie, à Naples.
— — à Florence.
— École française de Rome.
NORWÈGE. — Université royale, à Christiana.
RUSSIE. — Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.
SUÈDE. — Académie royale archéologique de Stockolm.
SUISSE. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— Société de géographie de Berne.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

DES

ALMOHADES & DES HAFÇIDES

ATTRIBUÉE A ZERKECHI

Traduction française d'après l'édition de Tunis
et trois manuscrits

PAR

E. FAGNAN,

PROFESSEUR A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES LETTRES D'ALGER,
OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

L'œuvre d'Ibn Khaldoun est et restera probablement la chronique indigène la plus sûre et la mieux renseignée pour ce qui concerne l'histoire de l'Afrique septentrionale jusqu'à l'époque où elle fut rédigée (fin du VIIIe siècle de l'hégire). On peut cependant tâcher quelquefois ou de vérifier ou de compléter le récit qu'il nous a transmis de divers évènements. D'autre part, l'époque qui lui est postérieure n'a pas, que l'on sache, trouvé de narrateur indigène qui ait continué le travail d'ensemble de l'illustre écrivain, et même les chroniques régionales ne paraissent pas avoir été ou du moins être parvenues jusqu'à nous en grand nombre.

Celle dont nous donnons ici la traduction s'occupe plus particulièrement de la région Est de l'Algérie et de la Tunisie actuelles, ainsi qu'il est naturel de s'y attendre de la part d'un écrivain né ou fixé dans le territoire administré par les Hafcides; il était naturel aussi qu'il parlât de la dynastie Almohade, à laquelle celle qui la remplaça dans le Nord-Est de l'Afrique se rattache par tant de liens. Jusqu'à un certain point, bien que sous une forme plus brève, il double Ibn Khaldoun pour l'époque jusqu'à laquelle celui-ci s'est arrêté; mais on s'aperçoit facilement, et il nous le dit lui-même, qu'il a consulté aussi d'autres auteurs. Ajoutez à cela que la précision avec laquelle il fixe les dates permet de supposer qu'il avait à sa disposition des documents officiels où on peut regretter qu'il n'ait pas puisé plus abondamment. Notons enfin qu'il nous fournit par ses indications nécrologiques, relatives aux savants de l'époque, des noms et des dates qu'on ne retrouve que difficilement ailleurs.

Cette chronique n'est pas restée inconnue jusqu'à ce jour, car dès 1848, Dozy eut l'occasion de la signaler, mais en passant et sans en marquer le caractère (1). En 1849, Alph. Rousseau en

(1) *Bayan al-Moghrib*, Introd., t. I, p. 78.

Digitized by Google

publia un extrait comprenant le texte et la traduction annotée de la portion relative aux années 678-683 ; ce savant annonçait également qu'il en avait préparé une traduction intégrale (1). A une époque plus récente, Amari en a donné de courts extraits avec une traduction italienne (2) ; mais ce savant arabisant a incomplètement dépouillé notre auteur, chez qui il aurait pu trouver encore d'autres renseignements intéressant l'histoire de la Sicile, et il a accepté un peu légèrement un titre faussement attribué à cette chronique (3), dans laquelle, d'ailleurs, il a très justement reconnu que « si trovano accurate e rare notizie ».

Il est un texte dont une mention spéciale s'impose ici, à raison des grandes analogies qu'il présente avec le nôtre en plusieurs endroits et de l'aide mutuelle que l'un et l'autre peuvent se prêter: je veux dire la Fârisiyya الفارسية فى مبادى الدولة الحفصية d'Ah'med ben H'asan ben 'Ali ben el-Khat'îb ben el-K'onfoûd, qui mourut en 810. Sa chronique, qui s'étend jusqu'à 805, c'est-à-dire jusqu'à une époque un peu plus rapprochée de nous que celle d'Ibn Khaldoun, est plus spécialement rédigée au point de vue constantinois (4).

Je dois encore mentionner, pour ne parler que d'ouvrages facilement accessibles, celui d'Ibn Aboû Dînar K'ayrawâni المونس فى اخبار افريقية و تونس imprimé à Tunis en 1286 de l'hégire ; c'est à cette édition que j'ai eu recours et à elle seule

---

(1) *Journal asiatique*, 1849, I, pp. 269-315. Cet extrait est, autant que je sache, tout ce qui en a été publié, et il est loin de justifier l'appréciation de Cherbonneau, qui parle de « l'excellent article de M. Alph. Rousseau » (*Journ. as.*, 1851, I, 78).

(2) *Biblioteca arabo-sicula*, Leipzig, 1857, pp. 522-524 ; traduction, 1880-81, t. II, pp. 267-269.

(3) اولية بعض الدولة الموحدية ونبوع الدولة الحفصية Ce titre où, d'ailleurs, on lit ونبوغ ne figure qu'au recto du premier feuillet du ms. 852 Supp. arabe de Paris, mais il y a été ajouté après coup et par un lecteur ou un propriétaire du volume.

(4) Dans le *Journal asiatique* (1848, II, p. 237 ; 1849, I, p. 185 ; 1851, I, p. 51 ; 1852, II, p. 208), quatre extraits en ont été édités et traduits par A. Cherbonneau ; ils ont trait aux années 681 à 756. Le texte et la traduction doivent être consultés avec précaution : pour ne citer qu'un exemple, on peut constater dans le second extrait, vers la ligne 4 ou 5 de la p. 192, qu'une lacune — probablement d'un feuillet du ms. — a complètement échappé à l'éditeur ; puis, comme la date « 709 » du texte (à la ligne 7) le gênait, il a, sans même en avertir le lecteur, imprimé « 694 » dans le passage correspondant de sa traduction (p. 201, l. 19) !

Digitized by Google

que je ferai quelques renvois (1). Mais cet auteur, bien qu'ayant eu à sa disposition des ouvrages qui nous manquent et qui nous manqueront peut-être toujours, est d'une époque très rapprochée de la nôtre (fin du XIe siècle de l'hégire) et se montre presque toujours d'une brièveté où l'on ne trouve guère à glaner.

Il a été question plus haut d'un titre attribué à tort à notre chronique. Il ne paraît pas, en effet, que l'auteur lui en ait donné un, au moins n'y en a-t-il pas de trace dans sa brève introduction, et ce n'est que sous réserve et pour plus de commodité qu'on peut adopter le titre sous lequel elle a été imprimée à Tunis, de تاريخ الدولتين الموحدية والحفصية *Chronique des deux dynasties Almohade et Hafcide* (2).

C'est à dessein que jusqu'ici aucun nom d'auteur n'a été prononcé, car dans la chronique elle-même on n'en trouve pas plus que de titre. Ibn ech-Chemmâ' en serait le rédacteur, s'il fallait en croire les indications qui figurent au recto du premier feuillet du ms. 1619 du Catalogue d'Alger et au f. 145 du ms. de Paris, 1957 du Supp. arabe (3553 du Catalogue imprimé); on peut dire aussi d'après le ms. H. 4-24, coll. Fraser, de la bibliothèque Radcliffe, à Oxford (*Bayan al-Moghrib*, Introd., I, 78), où cependant le mot *Ibn* ne figure pas. Je ne crois pas que ces annotations soient exactes: en effet, la chronique de l'auteur de ce nom, bien qu'elle s'arrête à peu près à la même date que la nôtre, ne traite que des Hafcides et est différente, ainsi que j'ai pu m'en convaincre par l'examen de la très mauvaise copie, datée de 1264 hégire, qui figure à Paris sous le nº 2458 du Supp. arabe, f. 42 vº - 91 (cf. *Journal asiatique*, 1851, I, 78

(1) On sait qu'il existe une traduction française publiée avec l'estampille officielle dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, sous le titre: *Histoire de l'Afrique de Moh'ammed ben Abi el Raïni el K'aïrouâni, traduite de l'arabe par MM. E. Pellissier et Rémusat.* Paris, Imp. royale, 1845, 517 pp., 8º. Ces Messieurs ont soin de déclarer (p. 321, n.) qu'ils ont traduit « avec toute l'exactitude possible ». A. Cherbonneau, après avoir d'abord parlé de cette « excellente traduction » (*Journ. as.*, 1849, I, 185), y signale plus tard « deux erreurs graves » (*ibid.*, 1851, I, 78). Amari la qualifie très sobrement « una versione francese, non sempre esatta » (*Bibl. ar. sic.*, trad., p. LXII de l'Introd.). Dans la réalité, c'est un travail qui ne mérite que peu de confiance, et il n'est pas nécessaire de beaucoup le consulter pour s'expliquer les raisons qui ont porté un arabisant distingué, feu P. Pilard, à en refaire une version nouvelle, restée malheureusement inédite. On peut voir quelque chose d'analogue dans la *Revue africaine* (1891, p. 177; cf. *Bulletin* ci-dessous, 1892, p. 295).

(2) Ce titre a été défiguré, sous la forme doublement incorrecte تاريخ الدولتين الموحدين و الحفصة dans un article du *Bulletin de la Soc. de géogr. d'Oran* (1892, p. 51).

Digitized by Google

et s.; 1852, II, 240 et s.; 1855, I, p. 399). Je suis donc très porté à admettre l'attribution qui en est faite par le ms. 852, Sup. ar. de Paris (1874 du Catalogue) à Aboû 'Abd Allâh ez-Zerkechi, et par Rousseau, par Amari et par l'édition imprimée à Tunis, à Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ibrâhim el-Lou'lou'wi (ou ben Lou'lou') ez-Zerkechi. Un personnage de ce nom vivait, en effet, sous le prince hafcide 'Othmân, sous le règne duquel, il est facile de s'en apercevoir, cet ouvrage a été écrit, et il a dédié à ce même souverain un traité où la conclusion est consacrée à ses louanges et dont l'exemplaire de présentation est conservé à la Bibliothèque-Musée d'Alger (n° 239 du Catalogue imprimé); il y est même parlé (f. 99 r°) du grand traité (الكتاب الكبير) où les mérites de 'Othmân avaient été exposés plus au long (1). D'autre part, K'ayrawâni (p. 148 du texte, pp. 139 et 128 du texte de Zerkechi) rapporte deux faits qu'il nous dit avoir résumés d'après Zerkechi, et qu'on retrouve, en effet, chez notre auteur. Mais le nom de Zerkechi se représente chez lui une troisième fois (p. 152), et c'est pour nous prévenir que ce guide lui fait défaut à partir de l'année 932, c'est-à-dire un demi-siècle après l'époque où notre texte s'arrête brusquement (2). A l'argument tiré de là on peut tâcher de répondre ou bien que cette chronique, qui, on le verra, paraît inachevée, reçut de Zerkechi lui-même un complément qui n'est probablement pas parvenu jusqu'à nous, — ou bien que des additions postérieures et provenant d'une main étrangère ont été regardées par K'ayrawâni comme partie intégrante du texte primitif.

On pourrait être tenté de reconnaître encore Zerkechi dans celui que Cherbonneau appelle l'*Anonyme de Constantine;* tout au moins y ai-je retrouvé chacun des renvois ou citations qu'il fait de ce dernier (*Journ. as.*, 1849, I, 205 et 206, = p. 38 du texte de Zerkechi; 207 = p. 42, Z.; 208, n. 8 et 11 = p. 38, Z.; an. 1851, I, p. 78, n. 2, et p. 79, n. 4 = p. 50, Z.; enfin, même année, I, 78, n. 1 = p. 24, Z.).

Il n'y a, si je ne me trompe, à objecter à cette assimilation que cette seule phrase (*Journ. as.*, 1849, I, p. 187) : « Ce volume

---

(1) On peut aussi entendre par là le commentaire plus développé auquel il est fait allusion au f. 2 r°, l. d. J'ajouterai que j'ai en vain cherché dans les recueils biographiques de Karafi, d'Ahmed Baba et d'Ibn Asker le nom de Zerkechi, bien que le soin du chroniqueur à relever tout ce qui concerne les fakih et les savants puisse faire présumer que lui-même était un homme de loi.

(2) C'est ce qu'on lit également dans le ms. 1621 du Catalogue d'Alger, dans une addition qui vient immédiatement après le texte de Zerkechi tel qu'il est imprimé et qui n'est autre chose qu'un extrait de K'ayrawâni.

Digitized by Google

contient quatre lettres d'une Biographie très étendue du monde musulman, disposée par ordre alphabétique. » Mais l'expression un peu ambiguë de *ce volume* ne prouve nullement que ce fragment de biographie fasse corps avec la chronique de l'*Anonyme ;* il paraît seulement être contenu dans *le même volume*, et les indications des fol. 175 et 176 (comportant au moins 34 lignes, voir p. ex. *l. l.*, p. 207) et se rapportant à des événements de la fin du VIIe siècle de l'hégire sont, semble-t-il, une preuve sans réplique que l'*Anonyme* doit constituer le second article du volume et être entièrement indépendant du premier.

Le texte imprimé à Tunis en 1289 de l'hégire, sous le titre rapporté plus haut, a servi de base à la traduction ; il a été contrôlé et parfois rectifié, notamment pour les noms propres, à l'aide des mss. désignés respectivement par les lettres A, B et C, D étant réservé à l'imprimé :

A, Paris, 1957 du Supp. ar. (3553 du Catalogue imprimé), fol. 145 et s. ; copie maghrébine de 1243, d'une main et d'une correction très médiocres ;

B, Paris, 852 du Supp. ar. (1874 du Catalogue imprimé), d'une bonne main maghrébine de 1133 ; il est assez correct ; on y trouve des corrections et aussi quelques surcharges probablement de la main de son dernier propriétaire, Mah'ammed ben el-Kerîm ben Lefgoun, qui déclare (fo 106) en avoir terminé la lecture en djomâda II 1228 (1) ;

C, Alger, 1818 (1621 du Catalogue imprimé) ; copie maghrébine toute moderne, exécutée hâtivement au Djâmi-Zitouna par un copiste ignorant et négligent, d'après un original qui se rapproche très sensiblement de l'imprimé.

Je me suis borné à relever les seules variantes qui paraissaient

---

(1) On peut juger, en se reportant au dit Catalogue (pp. 337 et 614), combien les notices de nos deux volumes sont incorrectes et contradictoires. Il n'y a ni à en faire porter la responsabilité au rédacteur des notices, M. de Slane, ni non plus à s'en étonner. M. de Slane étant mort avant même d'avoir terminé le premier examen des mss. arabes de la Bibliothèque nationale et, partant, n'ayant pu rapprocher ses divers bulletins et ainsi les contrôler les uns par les autres, ce soin fut confié à un fonctionnaire qui, non content de modifier la rédaction de ces notices, a ajouté certaines notes signées de ses initiales. C'est ainsi que l'on peut lire à la page 72, n° 264, la notice de M. de Slane : « 1° Vie de St-Jean Calybite, auteur du livre intitulé « l'Évangile d'Or », dont les deux derniers mots sont ainsi annotés par son éditeur : « صاحب الانجيل الذهب « possesseur de l'Évangile d'Or. » H. Z. » On peut faire de nombreuses observations de ce genre, de sorte que ce Catalogue ne constitue qu'un médiocre et peu sûr instrument de travail (cf. *Revue critique*, 1889, t. II, p. 437).

Digitized by Google

en valoir la peine, en laissant de côté celles qui étaient ou insignifiantes ou des fautes certaines.

Je ne terminerai pas sans redire toute l'aide que j'ai trouvée dans la traduction de l'*Histoire des Berbères*, à laquelle je renvoie si souvent. C'est pour moi un pieux et doux devoir de rendre hommage à M. de Slane, l'arabisant dont j'ai eu le bonheur de recevoir les leçons, l'honnête homme dont je m'honore d'avoir mérité pendant dix ans la bienveillance et peut-être un peu l'amitié.

Digitized by Google

CHRONIQUE

DES

ALMOHADES ET DES HAFCIDES

PAR

ZERKECHI

Louanges soient à Dieu, auteur des vicissitudes des temps, qui confie à certains hommes l'autorité sur d'autres, qui dépose dans le cœur des humains des convoitises « dont ils ne demandent pas le changement » (Koran, XVIII, 108).

L'Imâm et Mahdi se nomme Moh'ammed ben 'Abd Allâh ben 'Abd er-Rah'mân ben Hoûd ben Khâlid ben Temmâm ben 'Adnân ben Cha'bân ben Çafwân ben Djâbir ben 'At'â ben Rebâh' ben Moh'ammed ben Soleymân ben 'Abd Allâh ben el-H'oseyn ben 'Ali ben Aboû T'âleb (1). C'est ainsi du moins qu'est établie sa généalogie dans la chronique du secrétaire Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Nakhîl (2). Au dire d'Ibn

(1) Sur cette généalogie, que nous reproduisons telle quelle, voir Ibn Khaldoûn (*Histoire des Berbères*, trad. de Slane, II, 161) et 'Abd el-Wâhid Merrâkechi (trad. française, p. 155).

(2) Le texte imprimé à Tunis porte *Nadjîl* dans presque tous les passages où ce nom figure. On voit par le nom tel qu'il est donné ici que le chroniqueur et le secrétaire d'Aboû Moh'ammed le Hafcide ne font qu'un, ainsi que l'a conjecturé M. de Slane (*Berbères*, II, 293 ; cf. l'Index, *s. v.* Ibn Nakhîl).

Digitized by Google

Sa'îd dans son *El-Bayân el-Moghrib* (1), le père du Mahdi s'appelle 'Abd Allâh, Toûmert et Amghâr (2), et l'Imâm lui-même naquit en 491 (8 déc. 1097). Sa naissance est fixée par Ibn Khallikân à 484, par Ibn el-Khat'îb Andalosi à 486, par El-Gharnât'i à 471.

Il reçut d'abord à Cordoue les leçons du k'âd'i Ibn H'amdoûn, puis il gagna Mehdiyya et y suivit les cours de l'imâm El-Mâzeri (3) ; il arriva ensuite à Alexandrie à l'âge de dix-huit ans et y eut pour maître l'imâm Aboû Bekr T'ort'oûchi (4) ; il gagna enfin Baghdâd, où il reçut l'enseignement de l'imâm Ghazzâli (5). Quand le livre de celui-ci intitulé la *Vivification (Ih'yâ 'oloûm ed-dîn)* arriva au Maghreb, quelqu'un donna au prince des Lamtoûna le conseil de faire mettre ce livre en pièces. Cela arriva aux oreilles de Ghazzâli, qui s'écria : « O mon Dieu ! déchire de même leur pouvoir. — Par mes mains, seigneur ? » dit le Mahdi. — « Oui, » dit Ghazzâli, « par

---

(1) Peut-être s'agit-il de la chronique dont le seul fragment connu, qui s'arrête avant la période almohade, a été publié par Dozy sous ce titre. Dans son *Introduction (Histoire de l'Afrique et de l'Espagne, intitulée : Al-Bayano 'l-Mogrib*, t. I, p. 78), Dozy combat l'attribution, que fait notre auteur, de cet ouvrage à Ibn Sa'id.

(2) Le nom d'Amghâr est attribué à Ibn Toûmert lui-même *(Berbères*, II, 161 de la traduction) ; mais le texte arabe (I, 298, l. 4) ne comporte pas nécessairement ce sens.

(3) Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Ali ben 'Omar Temîmi Mâzeri, connu pour sa science juridique et médicale, était établi à Mehdiyya et mourut en 536, à plus de 80 ans. Il était élève du célèbre juriste Lakhmi, et sans avoir été le professeur du k'âd'i 'Iyâd', il lui conféra la licence (voir Sidi Khalîl, p. 6, l. 17, et les commentaires *ad h. l.* ; ms. 2877, Sup. ar. de la Bibl. nationale, f° 118, v° ; ms. 1377, Anc. fonds, f° 232 ; Ibn Khallikân, III, 4 ; Amari, *Biblioteca*, trad., II, 586). La localité de Sicile d'où il est originaire est orthographiée Mâzar par le *Merâçid*, Mâzara ou Mâzira par Derdîr et Kharachi.

(4) Aboû Bekr Moh'ammed ben Welîd, † 520, est l'auteur du *Sirâdj el-Moloûk* (ms. 2877 précité, f° 117, v° ; Ibn Khallikân, II, 665).

(5) Certains chroniqueurs mettent ce fait en doute *(Berbères*, II, 163). Le passage depuis « sa naissance... » est cité par Rousseau, *Journal asiatique*, 1852, II, 170.

Digitized by Google

tes mains ! » Ce vœu du maître confirma ce que pensait déjà le futur réformateur à ce sujet.

Il regagna le Maghreb après cinq ans de séjour en Orient ou, selon d'autres, en Ifrîk'iyya, en 514 (1er avril 1120). Il passa par Mehdiyya et y améliora les mœurs, sous le règne d''Ali ben Yah'ya ben Temîm ben el-Mo'izz [P. 3] Çanhâdji. Il y a à Zawîla une mosquée qui porte son nom. Le cheykh Aboû 'l-H'asan Bat'erni (1) raconte avoir ouï dire à son cheykh Khalîl Mezdoûri : Le vertueux cheykh Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Çak'alli (2), enterré à Abar, dans le canton de Mornâk', l'un des bourgs dépendant de Tunis (3), m'a rapporté ceci : « L'Imâm et Mahdi passa auprès de moi pendant que j'étais à Zawîla et me dit : Cheykh, l'imâm Aboû H'âmid te salue ! » El-Bat'erni ajoute qu'il a ouï dire que Çak'alli vécut 313 ans.

Le Mahdi se rendit ensuite à Tunis du temps que les Benoû Khorâsân (4) gouvernaient cette ville, et de là à Bougie, qu'administrait alors un délégué d'El-'Azîz ben el-Mançoûr ben en-Nâçir ben 'Alennâs ben H'ammâd Çanhâdji. Il se tenait d'ordinaire sur une roche de l'accotement de la route, proche des habitations de Mellâla

(1) L'orthographe de ce nom ethnique (Bat'erna est une localité espagnole citée par Edrisi, éd. Dozy et de Gœje, p. 242) est fixée par les voyelles qu'a ajoutées le copiste du ms d'Ah'med Bâbâ (n° 1738 du Catalogue des mss. d'Alger). Aboû 'l-H'asan Moh'ammed ben Ah'med ben Moûsa Ançâri Bat'erni Toûnesi naquit en 703 (f° 97 ; cf. K'arâfi, ms. 2455, Supp. ar. de la Bibl. nation., f° 86). Ces deux auteurs (f° 114 du premier ; f° 70, v°, du second) parlent aussi d'un Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Sâlim ben H'asan Bat'erni, + 848. Voir également p. 49 du texte arabe de notre chronique.

(2) Un savant de ce nom mourut à Grenade en 518 (*Aben Pascualis Assila*, p. 548).

(3) Il est parlé de Mornâk' dans Bekri (trad. de Slane, p. 92) et dans Tidjâni (*Journ. as.*, 1852, II, 76). Ce nom est orthographié Mernac dans la Table géographique de l'*H. des Berbères*, et Mirnâq dans la *Bibl. ar.-sicula* d'Amari, trad., II, 267.

(4) Nous avons rétabli ce nom, qui est défiguré dans le texte imprimé et les mss., d'après Ibn Khaldoun (*Berbères*, II, 29).

Digitized by Google

et que l'on nomme de son nom encore de nos jours. C'est pendant qu'il était là qu'il trouva 'Abd el-Mou'min ben 'Ali en train de faire le pèlerinage en compagnie de son oncle. Le voyageur, séduit par ce qu'il vit des actes du maître, renonça à son projet et reçut avec zèle le nouvel enseignement (1). L'Imâm accompagné de son disciple s'en alla vers le Maghreb et s'installa à Wâncherîs, où se joignirent à lui des Berbères qui devinrent les principaux de ses compagnons ; de là il se rendit à Tlemcen, alors que déjà ce qui le concernait faisait le sujet des conversations. Il gagna Fez, puis Miknâs (Mequinez), où il proscrivit les choses répréhensibles, mais où il fut battu par les méchants, de sorte qu'il s'installa à Merrâkech au milieu de rebî' 1 515 (juin 1121). Il y rencontra le prince de cette ville, 'Ali ben Yoûsof Lamtoûni [l'Almoravide], dans la mosquée principale au moment de la prière du vendredi et lui adressa des avertissements conçus dans des termes très vifs. 'Ali conféra à ce propos avec les juristes que remplissaient la peur et la jalousie du nouveau venu, car il professait, en opposition avec eux, les doctrines ach'arites pour l'interprétation des semblables. A la suite d'une controverse qu'il dut soutenir avec eux en présence d' 'Ali ben Yoûsof et où la victoire lui resta, il s'enfuit le jour même de Merrâkech et alla s'installer à Aghmât, où, selon son habitude, il réforma les choses blâmables. Mais les habitants excitèrent 'Ali ben Yoûsof contre lui, et le réformateur

(1) D'après une autre version, 'Abd el-Mou'min s'était mis à la recherche d'Ibn Toûmert pour profiter de son enseignement (*Berbères*, I, 253 ; cf. ma traduction d'Abd el-Wâhid Merrâkechi, p. 156).

Digitized by Google

dut se retirer avec ses disciples d'abord à Mesfîwa (1), puis chez les Hintâta, où il rencontra un de leurs chefs, Aboû H'afç 'Omar benYah'ya, qui devint plus tard un de ses cheykhs. Il passa ensuite, toujours dans la même année 515, à Iglîz (2), chez les Hergha, ses compatriotes où il éleva un couvent à l'usage des religieux ; les étudiants et les tribus [berbères] s'assemblaient autour de lui pour entendre son enseignement de l'Unitarisme. Le k'âd'i de Merrâkech, Mâlik ben Woheyb (3), qui était astrologue, avertit l'émîr 'Ali ben Yoûsof : « Précautionne-toi, lui dit-il, contre cet homme en ce qui a trait à ton gouvernement ; mets-le hors d'état d'agir [P. 4] pour qu'il ne fasse pas un jour résonner le tambour à tes oreilles, car je crois que c'est lui qui est l'homme au dirhem carré. » 'Ali dépêcha des cavaliers pour l'arrêter, mais il leur échappa. Alors Aboû Bekr ben Moh'ammed Lamtoûni, gouverneur de Soûs, aposta des gens des Hergha pour le faire tuer, mais les autres furent prévenus, emmenèrent le Mahdi dans leur citadelle de refuge et massacrèrent les conjurés. Ils invitèrent ensuite les Maçmoûda à lui prêter serment de fidélité en reconnaissant la doctrine unitaire et en s'engageant à combattre les anthropomorphistes, et cette cérémonie eut lieu le vendredi 14 ramad'ân 515, à l'ombre d'un caroubier. Ce furent les dix *Compagnons* qui commencèrent, savoir : 'Abd el-Mou'min

---

(1) Je corrige مسعيدة des mss. et de l'imprimé en مسفيوة d'après l'*Hist. des Berbères* (II, 168 ; table géogr., *dito ;* texte, I, 301).

(2) A ابلكين ; B ابكلين ; C manque ; D ايكلين ; *Berbères*, l. l. ايكيلين

(3) Voir Ibn Khallikân, II, 265 ; *Histoire des Almohades de Merrâkechi*, trad. fr., p. 160.

Digitized by Google

ben 'Ali, le cheykh Aboû 'Ali 'Omar Çanhâdji, le cheykh Aboû H'afç 'Omar Hintâti, Ismâ'îl ben Makhloûf, Ibrâhîm ben Ismâ'îl Herghi, Ismâ'îl ben Moûsa, Aboû Yahya ben Mekîth, Moh'ammed ben Soleymân, Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Meloûtât, Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben 'Abd el-Wâh'id, surnommé El-Bechîr. Vinrent ensuite parmi les Hintâta Yoûsof ben Wânoûdîn, Ibn Yaghmoûr, Ibn Yâsîn et ceux qui tiraient leur origine d''Omar ben Tâferâdjîn (1), puis toute la tribu de Hergha. Ensuite, il se mêla à ses fidèles qui, l'entourant, lui adressèrent leurs témoignages de considération et lui décernèrent le titre de Mahdi, au lieu de celui d'Imâm qu'il avait porté jusque-là.

Trois ans après son intronisation, il alla s'établir dans la montagne de Tînmelel ; il s'y fit construire une habitation, ainsi qu'une mosquée* dans les environs de la source du Wâdi-Niffîs*(2), et il combattit les Maçmoûda qui avaient refusé de le reconnaître jusqu'à ce qu'ils fissent leur soumission. Voulant ensuite combattre les Lamtoûna, il marcha contre eux avec tous ses partisans maçmoûdites* de Tînmelel*(3), les battit et les poursuivit jusqu'à Aghmât ; mais là il se heurta aux troupes des Lamtoûna que commandaient Beggoû ben 'Ali ben Yoûsof* et Ibrâhîm ben Tâ'abbâset* (4) ; il les battit à leur tour et les

(1) A, B et C présentent sous une forme plus ou moins corrompue une leçon qui se rapproche de celle des *Berbères* (II, 170), c'est-à-dire : « ... Ibn Yâsîn ; parmi ceux de Tînmelel, 'Omar ben Tâferâdjîn. »

(2) Ces mots ne figurent que dans D ; cf. *Berbères*, II, 171. L'orthographe Niffîs est fixée par Bekri ; cf. Ibn Khallikan, IV, 470.

(3) D'après A, B, C.

(4) D'après D seul ; A, B, C lisent بكر au lieu de Beggoû ; cf. *Berbères*, II, 172.

Digitized by Google

poursuivit dans la direction de Merrâkech jusqu'à El-Boh'eyra. L'armée almohade, qui comptait plus de 40,000 fantassins, mais seulement 40 ou, selon d'autres, 400 cavaliers, mit le siège devant cette place et la serra de très près pendant quarante jours environ , en 524 (14 déc. 1129). Mais alors 'Ali ben Yoûsof sortit à la tête de la population par la porte dite Bâb-Aylân, et battit les assiégeants, à qui il tua beaucoup de monde et enleva un riche butin. Parmi les compagnons du Mahdi, El-Bechîr disparut et 'Abd el-Mou'min ben 'Ali déploya une valeur qui fut remarquée. Le Mahdi s'éloigna de Merrâkech et mourut quatre mois après, la nuit du mercredi 13 ramad'ân 524, à ce que raconte Ibn Nakhîl dans sa chronique; il y avait neuf ans qu'on lui avait prêté le serment de fidélité. D'après Ibn Khaldoun, sa mort arriva [P. 5] en 522. Il était, dit ce chroniqueur, d'une continence absolue et portait un manteau (عباءة) rapiécé ; par la mortification des sens et la pratique de la dévotion, il était parvenu à un haut degré de perfection spirituelle. On ne pouvait reprocher à sa doctrine d'autre tendance hétérodoxe que de se trouver d'accord avec les Imâmiens chî'ites en ce qui concerne l'imâm impeccable. On l'enterra dans la mosquée attenant à la demeure qu'il occupait à Tînmelel (1).

Ses compagnons cachèrent sa mort et prêtèrent serment de fidélité au cheykh Aboû 'Ali 'Omar Çanhâdji, surnommé Açnâk, qui leur dit au bout de peu de temps que celui qui avait été désigné par l'Imâm pour lui servir de successeur était 'Abd el-

(1) Voir *Berbères*, II, 173 et 496.

Digitized by Google

Mou'min ben 'Ali. Celui-ci fut en effet reconnu par eux ; il conquit une grande partie du Maghreb, dirigea les Almohades et envoya ses guerriers partout ; sa grande campagne du Maghreb dura de 534 à 541 (1139-1146). Il partit de Tînmelel, et, de son côté, Tâchefîn ben 'Ali ben Yoûsof ben Tâchefîn, qui régnait à Merrâkech, se mit en campagne ; mais les populations fuyaient celui-ci pour se joindre à 'Abd el-Mou'min et, à la faveur de la guerre, se refusaient à payer les impôts. Au cours de ces événements, le 3 redjeb 537, 'Ali ben Yoûsof de Merrâkech vint à mourir. C'est lui qui bâtit Merrâkech en 520 (1126) ; il l'entoura de murailles, construisit le réservoir, la mosquée-cathédrale et le palais royal ; grâce à lui, les maisons couvrirent une étendue de sept milles. Cet emplacement était auparavant un fourré habité par les Berbères, à qui son père Yoûsof ben Tâchefîn l'acheta moyennant soixante-dix dirhems ; il y éleva une petite mosquée de briques cuites, et les Berbères ayant, sur son ordre, continué d'y habiter, y installèrent des palissades de branchages (1) ; cet état de choses dura jusqu'à la fondation de la ville.

'Abd el-Mou'min s'avança avec son armée de Tlemcen vers Oran, et battit l'armée almoravide qui l'assaillit. Tâchefîn alors alla se cacher dans un couvent *(râbit'a)* qui se trouve de ce côté et voulut s'enfuir quand la nuit fut venue ; mais il tomba de cheval et se tua sur l'un des flancs de la montagne, le

---

(1) Le mot خوص figure sous la forme accusative خوصا dans A C D ; dans B, une surcharge l'a transformé en اخصاصا ; voir aussi le *Kartâs*, p. 32, l. 11, et le *Supplément* de Dozy. Le sens que j'ai attribué à ce mot repose sur l'explication d'un indigène instruit et consciencieux : الخوص سور من البردى او من جريد النخل

Digitized by Google

27 ramad'ân 539 (1). Tandis que sa tête était envoyée à Tînmelel par 'Abd el-Mou'min, les débris de son armée se jetaient dans Oran, où ils étaient assiégés avec les habitants ; mais le manque d'eau les força tous à reconnaître l'autorité d''Abd el-Mou'min, le jour de la rupture du jeûne de cette même année ; le vainqueur fit ruiner et démanteler la ville. Il envoya ensuite un corps d'armée s'emparer de Tlemcen et se rendit à Fez, où il reçut le serment de fidélité envoyé par les habitants de Ceuta ; il nomma Yoûsof ben Makhloûf-Hintâti gouverneur de cette dernière ville et alla ensuite conquérir Salé. De là, il se dirigea sur Merrâkech, où commandait alors Ish'âk ben 'Ali ben Yoûsof, que l'on avait, malgré son extrême jeunesse, placé sur le trône à la suite de la mort de son frère. Après avoir subi un siège de neuf mois (2), les habitants poussés par la faim tentèrent une sortie [P. 6] où ils furent battus et poursuivis par les Almohades ; la ville fut prise vers la fin de chawwâl 541, et Ish'âk', qui avait d'abord pu s'échapper, fut ensuite massacré le 18 de ce mois.'Abd el-Mou'min resta ainsi maître de tout le Maghreb, d'où la dynastie des Lamtoûna [Almoravides] disparut.

Il reçut à Merrâkech une députation sévillane conduite par le k'âd'i Aboû Bekr ben el-'Arabi, dont le fils 'Abd Allâh avait péri lors de la prise de Séville ; il accueillit leur soumission et congédia ces députés en 542 (1 juin 1147) après leur avoir accordé des gratifications et des fiefs (3). Le k'âd'i Aboû Bekr mou-

(1) Voir Merrâkechi, p. 177 de la trad. fr.

(2) A B C D lisent *neuf;* Ibn Khaldoun, dont les expressions sont identiques à celles de Zerkechi, dit *sept* (II, 181 ; texte, I, 308, l. 5).

(3) Voir sur ces événements les *Berbères*, II, 184 et 185.

Digitized by Google

rut à l'âge de 75 ans, en djomâda II 542, en arrivant à Fez pour retourner en Espagne ; il fut enterré dans cette ville dans la Rawd'at ed-djeyyâch. Selon d'autres, il mourut le 7 rebî' I, ou en rebî' II 543 d'après Ibn H'abech [ou Djeych ?] ; une autre version dit qu'il fut empoisonné ou à Fez ou à Ceuta. Au dire d'Ibn ed-Debbâgh, il rendit des *fetvas* (consultations juridiques) pendant quarante ans.

En 542 également mourut le k'âd'i et imâm Aboû Moh'ammed 'Abd el-H'ak'k' ben Ghâlib, connu sous le nom d'Ibn 'At'iya, exégète du Koran (1). El-Ghobrîni dit dans l'*Onwân* (2) qu'il mourut en 541. J'ai entendu notre cheykh le k'âd'i et mufti Ah'med ben Moh'ammed K'aldjâni raconter ceci. Un littérateur s'étant rendu au camp d''Abd el-Mou'min, y trouva des habitants d'Alméria qui se plaignaient de leur k'âd'i 'Abd el-H'ak'k' ben Ghâlib et l'accusaient de dualisme *(zendak'a)* ; il leur cita alors ses deux vers :

[Basît']. On a dit qu''Abd el-H'ak'k' est dualiste. « Non, ai-je répondu, il n'est pas dualiste ! Puissent-ils être voués au malheur, ces gens d'Alméria qui accusent d'impiété des k'âd'is vertueux ! »

La nuit du vendredi 7 djomâda II 544 mourut à Merrâkech le k'âd'i Aboû'l-Fad'l 'Iyâd' (3); selon d'autres, ce fut en ramad'ân. Ibn Sa'îd place sa mort en 542, Ibn 'Ati et Tidjâni adoptent la première opinion. Il était né à Ceuta le 15 cha'bân 476, d'après Ibn Bachkowâl et son petit-fils *(h'afîd)*, en 475 d'après

(1) Il est parlé de ce savant dans *Aben Pascualis Assila*, p. 380, et dans Dhabbi, éd. Codera, p. 376.

(2) Voir sur cet ouvrage le Catalogue des mss. d'Alger, n° 1734.

(3) Il est très fréquemment parlé de ce savant, sur qui l'on peut voir entre autres les notices d'Ibn Khallikân, II, 417 ; d'Ibn Bachkowâl, p. 446 ; de Dhabbi, p. 425, ainsi que le long et prolixe panégyrique renfermé dans le n° 1377, Anc. fonds de la Bibl. nat. (2106 du Catalogue imprimé).

Digitized by Google

Ibn Sa'îd. Nommé k'âd'i à Ceuta en 525, il le fut ensuite à Grenade en çafar 531 et le resta jusqu'en ramad'ân 533; Ceuta le revit de nouveau comme k'âd'i en 539. [P. 7] Il fut peu de temps, dit Ibn el-Mo'allem, k'âd'i à Cordoue, le redevint ensuite, puis fut de nouveau nommé dans sa ville natale. 'Abd el-Mou'min, quand il alla le trouver, était peu favorablement disposé à son égard, mais finit, grâce à ce que lui écrivit le k'âd'i en prose et en vers, par revenir à de meilleurs sentiments et à lui pardonner. Ibn 'Iyâd' resta quelque temps à la cour, puis fut renvoyé dans la capitale Merrâkech, où la mort le frappa huit jours plus tard. Voici des vers de lui sur un été froid :

[Basît']. On dirait que janvier a gratifié juillet de plusieurs des vêtements qu'il emploie. Le soleil troublé recule-t-il devant la longueur de sa course et ne sait-il plus distinguer l'étoile polaire et le Bélier?

Décrivant des tiges de blé qu'écrasaient des troupes à leur passage (1), il dit entre autres choses :

[Sarî']. Vois les tiges de blé courbant leur taille élancée sous le souffle des vents : on dirait d'un noir escadron mis en déroute et où les blessures sont figurées par les anémones.

Pendant qu''Abd el-Mou'min se préparait à la guerre sainte et avait installé son camp à Salé, il reçut dans cette ville, en 553 (1er fév. 1158), une députation d'Espagne dont faisait partie H'afça, femme de lettres connue sous le nom de Bint el-H'âddj er-Rekoûni. Il avait entendu parler de son éclatante beauté et de son brillant talent. Il la fit venir et lui dit : « C'est toi qui es la poétesse H'afça ? — En effet ; ta ser-

---

(1) D seul fournit cette leçon (il y faudrait خامات زرع), que ne donne pas non plus Ibn Khallikân (II, 418), où l'on retrouve ces deux vers.

Digitized by Google

vante est venue chercher la bénédiction auprès de ton éclat fortuné », et s'inclinant, elle lui baisa la main ; puis lui récita des vers pour lui demander un diplôme l'investissant du lieu [de sa naissance]. Elle exprima son désir en ces termes :

[Modjtatth]. O Seigneur des humains, ô toi dont les mortels attendent les bienfaits (1) ! gratifie-moi d'un billet qui me servira à toujours de viatique et où ta main tracera les mots : Louanges à Dieu seul !

Elle plut à 'Abd el-Mou'min qui, par un rescrit, lui accorda le bourg de Rekoûna, d'où elle était originaire et où elle put mener une existence princière.

Le 12 redjeb 554, ce prince alla assiéger Mehdiyya ; se rendant compte de la solidité de ses bastions du côté de la terre, il en fit le tour par mer avec El-H'asan ben 'Ali Çanhâdji, qui avait régné en cette ville, et à qui il demanda comment il avait pu abandonner une citadelle aussi redoutable : « Ç'a été, répondit H'asan, à cause du peu de guerriers à qui je pouvais me fier, de mon impuissance et aussi de la décision du destin (2). » Comme les chrétiens avaient évacué Zawîla, [P. 8] il y fit installer les marchés du camp et des soldats en nombre suffisant pour y reconstituer sur-le-champ une ville florissante ; lui-même habitait sa tente dans la journée, mais il allait coucher dans une maison à l'intérieur de Zawîla. Quand, après un siège par terre et par mer qui dura six mois, il entra à Mehdiyya en moh'arrem 555 (11 janv. 1160) et la rendit à l'Islâm, il en fit réparer les fortifications et en nomma gouverneur Moh'ammed ben Faradj Koûmi, au-

(1) On trouve dans A B la leçon correcte يومل ; le mètre exige la seconde forme.

(2) Comparez Ibn el-Athir (texte, XI, p. 160) ; Amari, *Biblioteca*, trad., I, 488 ; *Berbères*, II, 591.

Digitized by Google

près de qui il laissa l'ancien chef de cette ville, El-H'asan ben 'Ali Çanhâdji. 'Abd el-Mou'min reçut aussi la visite du cheykh de Sfax, 'Omar ben Aboû 'l-H'asan Feryâni, qui s'était débarrassé par trahison des chrétiens de cette ville, laquelle vint ainsi s'ajouter à ses possessions. La même démarche fut accomplie par Ibn Mat'roûh, cheykh de Tripoli, qui s'était révolté contre les Francs installés dans cette ville. 'Abd el-Mou'min les accueillit bien et les récompensa généreusement. Il reçut également Yah'ya ben Temîm ben el-Mo'tazz ben er-Rend, seigneur de Gafça, qui était, de même que son fils, un guerrier renommé et qui tirait son origine des Maghrâwa habitant Nefzâwa. 'Abd el-Mou'min, après l'avoir bien reçu et lui avoir fait des présents, l'envoya à Bougie avec sa famille et son entourage; ils y restèrent assez longtemps, puis El-Mo'tazz, grand-père de Yah'ya, qui était un vieillard très âgé et aveugle et qui accompagnait son petit-fils, étant venu à mourir, Yah'ya retourna à Gafça (1).

Le prince almohade reçut aussi la soumission de tous les chefs qui s'étaient révoltés en Ifrîk'iyya, entre autres de celui de Bizerte, 'Isa ben Mok'arreb ben T'arrâd ben el-Ward Lakhmi (2). Il fut également reconnu par Menî' ben Bezoûkech (3) Çanhâdji, seigneur de Zer'a et de T'ebourba. Il était arrivé une aventure curieuse au père de Menî', qui était l'un des héros des Çanhâdja et dont la sœur était [com-

(1) Voir Ibn Khaldoun, *Berbères*, II, 33 et 39.

(2) *Ibid.*, II, 40.

(3) A بن بزركلة ; B صنيع بزوكش ; C بزركش ; *Berbères* (texte, I, 219) بروكسن ; voir la trad. II, 40 et 193.

Digitized by Google

me épouse] auprès d'El-'Azîz ben el-Mançoûr, seigneur de Bougie. El-'Azîz, qui le recevait à ses audiences du soir, se mit une fois à vanter l'autorité dont il jouissait et qu'il tenait de ses aïeux. Bezoûkech à son tour se mit à parler de ses prouesses et des vicissitudes (1) par où il avait passé, puis appuya ses dires du vers que voici :

[Khafîf]. C'est à nous qu'il a assigné la lutte et le massacre, et aux coquettes le soin d'étaler leurs traînes (2).

El-'Azîz prit cette dernière partie du vers comme s'adressant à lui ; mais bien qu'il ne manifestât pas aussitôt son sentiment, la sœur de Bezoûkech comprit que son orgueil était blessé et fit dire à son frère : « Tu restes encore dans le territoire d'un prince dont tu t'es attiré la haine ! Veille donc à ta sécurité ! » Il s'enfuit alors à Bâdja, dont le cheykh le reçut avec honneur et l'envoya gouverner Zer'a.

Moh'ammed ben 'Omar Teyfâchi (3) vint également trouver le prince almohade en déclamant :

[P. 9 ; Basît']. Au milieu des épées et des lances, nul ne se démène comme le khalife 'Abd el-Mou'min ben 'Ali.

L'année 555 (1160 J.-C.), où eut lieu la conquête de Mehdiyya, reçut le nom d'*année des quints* (4). 'Abd el-Mou'min retourna ensuite au Maghreb après avoir laissé comme gouverneur de l'Ifrîk'iyya son fils Aboû Ish'âk' Ibrâhîm et comme gouverneur de Tunis le cheykh

---

(1) A seul المواقف بين القبائل

(2) A B الغانجات جر الذيول

(3) Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû 'l-'Abbâs, comme l'appelle Ibn Khallikân en reproduisant ce vers (II, 183) ; cf. Ibn el-Athîr, XI, 161.

(4) C'est-à-dire des parts de butin attribuées au prince.

Digitized by Google

Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Aboû Yerfiyân (1) Herghi ; il confia les domaines de l'État اعمال مخزنية à Aboû H'afç 'Omar ben Fâkhir 'Abderi. Il convoqua les émirs arabes et leur fit jurer sur le Koran d'Othmân ben 'Affân de lui obéir et de l'accompagner en Espagne pour y combattre les chrétiens ; mais ces émirs se retirèrent, violant ainsi le serment qu'ils venaient de prêter (2). Aboû 'l-H'asan 'Ali ben Ah'med Obbi, k'âd'i de Tunis, dit dans une longue poésie relative à la défaite qui fut infligée à ces Arabes :

[Basît']. La jeunesse a fui devant la vieillesse, celle-ci montrant de l'ardeur dans l'attaque et celle-là dans la fuite.

En 558 (9 déc. 1162), 'Abd el-Mou'min rappela d'Espagne à Merrâkech son fils Aboû Ya'k'oûb Yoûsof pour le faire reconnaître comme héritier présomptif au lieu de son autre fils Moh'ammed (3). Yoûsof habita alors Merrâkech, mais fit la guerre sainte avec son père, qui mourut à Salé la nuit du (mercredi au) jeudi 10 djomâda II 558 (16 mai 1163), après un règne de trente-trois ans huit mois et quinze jours ; il laissait seize fils et deux filles, et fut enterré à Tînmelel dans un endroit faisant face au tombeau du Mahdi.

Il eut pour successeur l'héritier présomptif désigné, son fils Aboû Ya'k'oûb Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali. En 575 (7 juin 1179), mourut le vizir Aboû H'afç 'Omar ben 'Abd el-Mou'min. En la même année, Yoûsof apprit la révolte à Gafça d''Ali ben el-

---

(1) A, Yoûsân ; B C, Yoûfiyân.

(2) Ibn el-Athîr (XI, 162) fournit un récit plus détaillé et plus intelligible.

(3) Voir Ibn Khallikan, IV, 470.

Digitized by Google

Mo'izz, dit et-T'awîl (1), descendant des Benoû' r-Rend qui avaient régné en cette ville ; il partit de Merrâkech et marcha contre lui jusqu'à Bougie, où, à la suite des dénonciations qu'il reçut contre 'Ali ben el-Montaçer (2), il arrêta ce personnage et s'empara de ses biens. Il alla ensuite assiéger Gafça et reçut pendant la durée du siège les offres de soumission, qu'il accueillit, des cheykhs arabes des Riyâh'. 'Ali ben el-Mo'izz dut finir par se rendre, et Yoûsof retourna alors à Tunis ; il confia le gouvernement de l'Ifrîk'iyya et du Zâb à son frère Aboû 'Ali et celui de Bougie à Aboû Moûsa. Après quoi il regagna Merrâkech, d'où il se rendit en 577 (16 mai 1181) à Salé ; il fut rejoint dans cette dernière ville [P. 10] par Aboû Moh'ammed ben Ish'âk' ben Djâmi' (3) qui lui amena de l'Ifrîk'iyya des troupes arabes. — En la même année, il nomma k'âd'i de Cordoue Aboû 'l-Welîd ben Rochd, le petit-fils (Averroès). En çafar 578, il s'embarqua à Ceuta pour Djebel-el-Fath' (Gibraltar), d'où il se rendit à Séville. Il en repartit pour attaquer Santarem et, après en avoir fait le siège pendant quelques jours, il se retira ; mais à l'aube du jour où l'on décampait, une sortie que firent les chrétiens trouva le khalife dépourvu de défenseurs, et il eut avec son entourage immédiat à subir une attaque des plus vives ; les chrétiens se retirèrent, mais le prince mourut le jour même de la blessure que lui avait faite une flèche dans le combat. Ibn el-Khat'îb dit de lui :

(1) Cf. Ibn Khaldoûn (II, 34 et 203) ; *Histoire des Almohades*, trad., p. 218.

(2) A B C D *sic ;* lire el-Mo'tazz (*Berbères*, II, 203, n. 3).

(3) Ibn *Abi* Ishak, selon les *Berbères* (II, 205) ; mais *Abi* doit être de trop (voir p. 204, l. 11).

Digitized by Google

[Redjez]. Le martyre bien connu dont Dieu l'a gratifié a servi de sceau à ses belles actions.

D'après une autre version, c'est à la maladie qu'il faudrait attribuer sa mort, survenue le samedi 18 rebî' II 580 (29 juillet 1184), après un règne de vingt-un ans dix mois et huit jours (1). Il fut enterré dans le Ribât' el-Fath' (Rabat). Il laissa dix-huit enfants mâles.

Son successeur fut l'un d'eux, Aboû Yoûsof Ya'k'oûb el-Mançoûr, qui était né dans la dernière décade de dhoû'l-h'iddja 554, et qui fut proclamé dans le camp même, après la mort de son père. Quand il fut rentré à Séville avec les troupes, il fit procéder à son intronisation dans les règles et choisit pour vizir le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, fils du cheykh Aboû H'afç ; puis il fit, de concert avec son frère Aboû Yah'ya, de nouvelles levées, et pénétra assez loin en territoire infidèle, où il conquit des places fortes. Ensuite, Ya'k'oûb s'embarqua et retourna à Merrâkech, où il mit fin aux actes illicites, fit régner la justice et s'occupa lui-même de juger ; il était savant et très habile à rédiger ses ordres sous forme de réponses (2). Il avait un jour demandé à son k'âd'i de lui chercher un ou deux maîtres pour instruire un de ses enfants et pour consigner ses ordres, et deux hommes lui furent envoyés, dont le k'âd'i disait dans un billet : « L'un est (ferme comme) un continent en fait de religion, l'autre est une mer de science. » Mais le prince, les ayant lui-même

(1) Voir Dozy, *Recherches*, 3e éd., II, 443 ; *Hist. des Almohades*, trad., p. 222 ; *Berbères*, II, 205. La date du 7 redjeb est plus vraisemblable.

(2) Voir l'éloge que fait de lui Ibn Khallikan, IV, 335.

Digitized by Google

mis à l'épreuve, trouva ces éloges mensongers et peu conformes à la réalité, de sorte qu'il ajouta sur le billet du k'âd'i : « Je me réfugie auprès de Dieu contre Satan le lapidé ! Sur le continent comme dans la mer, la corruption s'est manifestée. » Voilà certes un étrange rescrit royal, mais des mieux tournés ! (1).

En çafar 581 (mai 1185), 'Ali ben Ish'âk' [P. 11] ben Moh'ammed ben Ghâniya le Mayorcain partit de Mayorque avec ses frères et trente-deux bâtiments, et s'empara de Bougie par surprise, grâce à l'absence momentanée d'Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Abd el-Mou'min, alors gouverneur de cette ville.

En cette même année ou, selon d'autres, en 582, mourut à Bougie le célèbre juriste, k'âd'i et imâm Aboû Moh'ammed 'Abd el-H'ak'k' Ichbîli, auteur des *Ah'kâm*, de l'*âk'iba*, etc. (2).

En apprenant ce qui se passait en Ifrîk'iyya, Ya'k'oûb el-Mançoûr partit de Merrâkech en 583 à l'effet de couper court aux progrès du mal. Après s'être d'abord reposé à Tunis, il envoya son avant-garde, commandée par Aboû Yoûsof Ya'k'oûb ben Aboû H'afç ben 'Abd el-Mou'min, contre Ibn Ghâniya, qui battit les Almohades et s'empara de leurs bagages. Mais alors El-Mançoûr marcha lui-même contre Ibn Ghâniya et K'arak'oûch (3), les rencontra en dehors d'El-H'âmma en cha'bân et les mit en déroute ; puis il reçut la soumission des habitants de Gabès, qui avaient mis la main sur les Almohades de cette

(1) Cette anecdote se retrouve dans K'ayrawâni (texte, p. 117).

(2) *Hist. des Almohades*, p. 235.

(3) Voir *ib.*, p. 250 ; *Journal asiatique*, 1852, II, p. 159.

Digitized by Google

ville, et les avaient renvoyés à Merrâkech (1). El-Mançoûr se dirigea vers Tawzer, dont les habitants s'empressèrent de faire leur soumission, et de là alla assiéger Gafça, qui dut se rendre ; les troupes qui y tenaient garnison furent massacrées, et les habitants obtinrent la vie sauve, mais ne conservèrent leurs propriétés qu'en qualité de colons partiaires.

Il fit ensuite contre les Arabes une expédition qui fut très meurtrière pour eux, puis retourna au Maghreb en 584 (1er fév. 1188), en laissant comme gouverneur de l'Ifrîk'iyya Aboû Zeyd ben Aboû H'afç ben 'Abd el-Mou'min.

Vers 590 [lisez : en 594], mourut le cheykh, l'homme vertueux, l'ami de Dieu, le pôle Aboû Medyen Cho'ayb ben el-H'asan Andalosi, à Tlemcen, au lieu dit El-'Obbâd, où il fut enterré ; il était parti de Bougie pour se rendre à Merrâkech, où l'appelait le khalife à cause de la notoriété dont il jouissait dans la première de ces villes.

En 595, un ordre d'El-Mançoûr enjoignit aux juifs d'employer le signe distinctif (2) et de porter des tu-

---

(1) Le manque de précision du texte peut aussi permettre de comprendre : Par suite de la soumission de Gabès, les Almohades de cette ville repassèrent aux mains du vainqueur, et les [habitants ?] furent transportés à Merrâkech. Cf. Ibn el-Athir, XI, 343 et 344 ; *Journal as.*, l. l., p. 153.

(2) بعمل الشكلة Le verbe à la première forme a le sens, dans la langue parlée, de « pratiquer, mettre en pratique » ; il a donc à peu près la valeur de la xe, et aussi de وضع placer. Quant au mot شكلة il peut signifier « forme, figure » et il est permis de supposer qu'il s'agit ici d'une chose analogue à la roue ou rouelle imposée aux juifs d'Europe (voir *Revue des études juives*, t. VI, pp. 81 et 268 ; VII, 94). L'indigène dont j'ai parlé (p. 8) me fournit cette note : « La *chekla* est un signe علامة variable d'après les régions ; elle consiste entre autres dans la nécessité pour les juifs de se raser la tête, sauf aux tempes. » Le sens exact du mot paraît, autant que j'ai pu m'en assurer, n'être plus connu des Tunisiens mêmes. Mais le souvenir s'en

Digitized by Google

niques d'une coudée de long sur autant de large, ainsi que des burnous et des bonnets bleus.

Sa mort est diversement racontée. D'après les uns, la maladie qui l'enleva le frappa au commencement de 595 (2 nov. 1198); il fit alors son testament bien connu, mourut la nuit du jeudi au vendredi 22 rebî' I 595 et fut enterré dans le salon du palais qu'il habitait à Merrâkech, puis plus tard son cadavre fut transféré dans le monastère de Tînmelel. D'autres disent qu'il abdiqua [P. 12] et alla faire la guerre sainte sur les frontières d'Espagne. Selon Aboû Sa'îd, il alla faire à pied le pèlerinage. Le h'âddj Ibn Mozeyyina m'a raconté tenir d'un habitant de l'Orient que le tombeau de Ya'k'oûb el-Mançoûr est en Syrie et que l'on s'y rend pour obtenir les faveurs célestes.

Son règne avait duré quatorze ans onze mois et quatre jours.

---

est néanmoins conservé en Afrique, témoin le brocard injurieux encore en usage à Ténès :

يا يهودى بوشكله ضربك بابا بالركله
صاب عقيقه فى يدك ينعل [يلعن] بوك و بو جدك

Il existe encore à Constantine une famille juive nommée Bou-Chekila. Merrâkechi (trad. p. 264) donne plus de détails sur les mesures prises par El-Mançour contre les sectateurs de Moïse, mais sans employer ce mot. Nous verrons plus loin qu'en 648, un ordre nouveau rappela aux juifs de Tunis l'usage, sans doute tombé en désuétude, de la *chekla*. K'ayrawâni (texte, p. 128, l. 4) rapporte le même fait en ces termes : « En cette année [648], la *chekla* fut [de nouveau] imposée aux juifs, qui eurent à supporter toutes les humiliations possibles. » (Comparez la trad. Pellissier-Rémusat, p. 224). On peut se faire une idée des avanies auxquelles étaient encore soumis les juifs à Tunis plusieurs siècles plus tard, vers 1080 hég., par l'expression du même chroniqueur (p. 253, l. 14), qui, pour peindre l'exaspération des Tunisiens contre les Arabes nomades et leurs déprédations, dit que les Awlâd Sa'id aimaient mieux se dire juifs qu'avouer leur origine.

C'est le mot غيار qui est employé chez les écrivains orientaux, lesquels, à ma connaissance, ne se servent pas du mot *chekla (Chrest. ar.* de Sacy, I, 97, 144 et 181 ; *Religion des Druzes*, du même, p. CCCIX, etc.).

Digitized by Google

Des huit garçons qu'il laissa, il eut pour successeur Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ya'k'oûb el-Mançoûr, à qui l'on prêta serment de fidélité, le jour même de la mort de son père, sous le nom d'En-Nâçir li-dîn Allâh. Il prit d'abord comme vizir Aboû Zeyd ben Aboû H'ayyân [lisez : ben Youwoddjân], fils du frère du cheykh Aboû H'afç ; il le remplaça ensuite par le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, fils du même cheykh (1). La nouvelle qu'Ibn Ghâniya, installé en Ifrîk'iyya, y causait des troubles, fut cause que le prince, en redoutant les suites, partit pour ce pays en 601 (28 août 1204). Ibn Ghâniya, sitôt qu'il connut sa venue, dirigea ses trésors sur Mehdiyya, dont le gouverneur était son cousin (2) 'Ali ben el-Ghâzi. Lui-même sortit de Tunis pour se rendre d'abord à K'ayrawân, puis à Gafça. Les Arabes faisaient cause commune avec lui et lui avaient livré des ôtages pour garantir leur concours. Il assiégea et livra au pillage T'orra, l'un des châteaux-forts des Nefzâwa, puis de là se rendit à H'âmma des Mat'mât'a (3). Quant à En-Nâçir, arrivé d'abord à Tunis, il se porta successivement à Gafça, puis à Gabès ; mais Ibn Ghâniya se retrancha dans la montagne de Demmer, et son adversaire, renonçant à l'y poursuivre, alla assiéger Mehdiyya. Il envoya en 602 le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, fils du cheykh Aboû H'afç, à la tête d'un corps de 4,000 Almohades pour combattre Ibn Ghâniya ; la rencontre, qui eut lieu dans

(1) Cf. Merrâkechi, trad., p. 268 ; *Berbères*, II, 216.

(2) Les *Berbères* (II, 221, l. 6) l'appellent *son neveu*, et (*ib.* l. dern.) son cousin.

(3) Voir Merrâkechi, trad., p. 236 ; *Journal asiatique*, 1852, II, 185 ; *Berbères*, II, 99 et 221.

Digitized by Google

la montagne de Tâdjoûra (1), dans la région de Gabès, donna la victoire au cheykh Aboû Moh'ammed : Djebbâra ben Ish'âk', frère d'Ibn Ghâniya, fut tué, tout le camp des rebelles fut emporté, et plusieurs Almohades retenus en captivité dans leur forteresse furent rendus à la liberté, entre autres Aboû Zeyd, qui était gouverneur de Tunis lors de la prise de cette ville par Ibn Ghâniya.

En-Nâçir poursuivit le siège de Mehdiyya jusqu'au samedi 27 djomâda I 602 (9 janv. 1206), où elle lui fut livrée par celui qui y commandait, 'Ali ben el-Ghâzi, cousin d'Ibn Ghâniya ; ce chef fut bien reçu et traité honorablement par son vainqueur, qu'il ne quitta plus jusqu'au jour où il trouva la mort du martyre (2).

Après avoir nommé gouverneur de Mehdiyya l'Almohade Moh'ammed ben Na'moûn (3), En-Nâçir regagna Tunis, où il séjourna un an, jusqu'au milieu de 603 (7 août 1206). Dans cet intervalle, il fit poursuivre les fauteurs de troubles par son frère Aboû Ish'âk', qui fit des conquêtes jusque par-delà Tripoli, s'approcha de [P. 13] Sort et de Bark'a et poussa jusqu'à Soweyk'at Ibn Methkoûd (4). Ibn Ghâniya s'enfonça dans le désert de Bark'a et l'on n'entendit plus parler de lui, de sorte qu'Aboû Ish'âk' rentra à Tunis.

---

(1) Tadjera des *Berbères*, II, 99, 221, 286 ; nous avons suivi l'orthographe de B et de C.

(2) A la bataille d'El-'Ok'âb (*Berbères*, II, 222).

(3) Orthographe d'A B D, et peut-être de C ; dans les *Berbères* (II, 100, 222), Yaghmor.

(4) مذكور dans A B C D et le texte arabe des *Berbères* ; mais voyez la traduction (II, pp. 103, 222, 287) ; Edrisi (texte, pp. 130 et 133), et le Merâcid (II, 72).

Digitized by Google

Quand En-Nâçir voulut retourner au Maghreb et qu'il songea à qui il pourrait confier le gouvernement de l'Ifrîk'iyya, il arrêta son choix en 603 sur son vizir, le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, fils du cheykh Aboû H'afç. Mais ce personnage fit d'abord quelque résistance, et le prince dut lui faire dire par son propre fils Yoûsof : « Il faut de deux choses l'une : ou que tu partes pour le Maghreb tandis que je resterai ici, ou bien que tu restes tandis que moi je m'en irai. » Aboû Moh'ammed finit par consentir, mais en posant pour conditions qu'il retournerait rester au Maghreb après avoir, dans un délai de trois ans, réglé les affaires importantes de l'Ifrîk'iyya, qu'il choisirait librement ceux des Almohades qu'il voudrait garder avec lui pour l'assister dans les conjonctures difficiles, et qu'il ne serait nullement inquiété pour les nominations et les révocations de son ressort. Ces conditions furent acceptées par le prince, qui quitta Tunis en ramad'ân 603 et rentra à Merrâkech en rebî' 604 (sept.-oct. 1207).

Aboû Moh'ammed choisit comme secrétaire le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ah'med ben Nakhîl (1), dont on reconnaissait la générosité, la souplesse de moyens et le talent d'administrateur. Il (Ibn Nakhîl ?) rétablit l'ordre, organisa les troupes et installa le bureau d'hospitalisation pour les députations. Tous les samedis, il tenait une audience où le peuple pouvait exposer ses griefs ; c'était un homme instruit, distingué, brave, bienfaisant et à l'intelligence fine.

---

(1) A B C D, Nedjîl ; voir plus haut, p. 1, n. 2).

Digitized by Google

Ibn Ghâniya, à la tête des Arabes Dawâwida et autres, marcha contre Tunis où étaient les Almohades, et le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id s'avança contre eux à la tête des Benoû 'Awf, tribu Soleymide ; dans les environs de Tébessa (1) eut lieu, en 604 (27 juil. 1207), une bataille à la suite de laquelle Ibn Ghâniya, vaincu, se retira du côté de Tripoli. Yah'ya ben Ghâniya, voyant la tournure des choses en Ifrîk'iyya et l'apaisement qui s'y faisait, répétait le vers proverbial sur H'addjâdj :

[Wâfir]. Le désordre qui régnait dans l''Irâk a disparu, grâce au frère de Thak'if.

En-Nâçir s'occupa ensuite de faire en Espagne la guerre sainte avec plus de décision qu'aucun prince avant lui. Il s'était installé à Rabat (2) près de Salé quand il fut surpris par la mort, ce qui détruisit la cohésion et provoqua la dispersion des troupes. Il mourut le mardi 10 cha'bân 610 (25 déc. 1213), des suites de la morsure qu'un chien lui fit au pied, après un règne de quinze ans [P. 14] quatre mois et dix-neuf jours.

Des deux fils qu'il laissa, Yoûsof et Yah'ya, ce fut son fils Yoûsof ben Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed en-Nâçir qui lui succéda et qui fut intronisé le jour même de la mort de son père. Il était âgé de dix ans et fut surnommé El-Montaçir billâh (3). Ibn Djâmi'

---

(1) A Chebrou, d'après les *Berbères* (II, 100, 288).

(2) A Merrâkech, au dire de Merrâkechi et du *Kartâs ;* sur les circonstances dans lesquelles il mourut, cf. *Berbères*, II, 226 ; Merrâkechi, p. 281.

(3) Merrâkechi *(ibid.)* lui donne seize ans et le fait naître en 594 ; Ibn Khaldoûn est d'accord avec lui (II, 227). Ibn Khallikân (IV, 346) place aussi la naissance de ce prince à l'année 594. A B D l'appellent ici, et plus bas, el-Montaçir, C el-Mostançir ; cf. Merrâkechi, p. 281, n. 2.

Digitized by Google

et les cheykhs Almohades le dominèrent complètement et détinrent l'administration. Le jeune âge du nouveau prince fut cause du retard que mit Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'afç à le reconnaître ; ce personnage finit cependant par se décider à la suite des correspondances que lui envoyèrent le vizir Ibn Djâmi' et le ministre des finances 'Abd el-'Azîz ben Aboû Zeyd.

En 610 (22 mai 1213), un an après la naissance d'Aboû Yoûsof Ya'k'oûb ben 'Abd el-H'ak'k', les Benoû Merîn, alors au nombre de quatre cents cavaliers environ, commencèrent à se montrer (1).

Le jeudi 1er moh'arrem et premier jour de l'année 618 (25 fév. 1221), mourut à Tunis le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, fils du cheykh Aboû H'afç ; on l'enterra dans la k'açba de cette ville, après la prière de l'aurore. Il laissa pour tout héritage un petit nombre de sacs dont chacun portait l'étiquette « K'abra », ce qui voulait dire que cet argent provenait de K'abra (2), localité de la région de Cordoue qui faisait partie des parts princières de butin qui lui étaient échues ; or, tout l'argent qui avait semblable origine était par lui réuni et envoyé aux deux Villes saintes. Ce gouverneur eut pour successeur le seyyid Aboû 'l-'Alâ Idrîs ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min.

Après la mort du cheykh Aboû Moh'ammed, le rebelle Ibn Ghâniya reparut et obtint beaucoup de succès. Mais Aboû Zeyd marcha contre lui et le battit dans la banlieue de Tunis, au commencement

(1) En 613, d'après Ibn Khaldoûn (II, 228). Ya'k'oûb ben 'Abd el-H'ak'k' est le deuxième prince mérinide, dont le règne commença en 657 (*Berbères*, IV, 45).

(2) Voir Edrisi, p. 252 de la trad.

Digitized by Google

de l'année 621 (23 janv. 1224) ; un immense butin resta aux mains des Almohades. Les Hawwâra (1) et leur chef, un jeune homme du nom de H'annâch (2), se distinguèrent particulièrement dans cette rencontre. Aboû Zeyd Mochammer était à K'ayrawân quand il reçut la nouvelle que son père était mort à Tunis en cha'bân 620 (sept. 1223), ce qui fut cause de son retour dans cette dernière ville.

Un samedi de dhoû 'l-h'iddja de cette même année (nov.-déc. 1223), El-Montaçir mourut empoisonné par le vizir Aboû Sa'îd ben Djâmi', qui avait pour complice le page (فتى) Mesroûr (3). Cette version, qui est celle du *Terdjomân el-'iber* [d'Ibn Khaldoûn], diffère de celle d'Ibn el-Khat'îb Andalosi, d'après qui ce prince, amateur de combats d'animaux, se trouva un jour au milieu d'un troupeau de vaches dont l'une, devenue rétive, lui donna un coup de corne et le tua. Il avait régné dix ans quatre mois et deux jours.

Il eut pour successeur [P. 15] l'oncle de son père, Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min, lequel était frère d'El-Mançoûr et est connu sous le nom d'El-Makhloû' (le déposé). A la mort d'El-Montaçir, Ibn Djâmi' et les Almohades réunis à Merrâkech lui prêtèrent serment de fidélité, ce qui lui assura le pouvoir, puis il confirma son frère Aboû 'l-'Alâ en qualité de gouverneur d'Ifrîk'iyya. Ensuite, les Almohades déposèrent leur nou-

---

(1) Le redoublement de la seconde consonne de ce mot représente la prononciation actuelle des indigènes.

(2) Ba'ra ben H'annâch, d'après Ibn Khaldoûn (II, 295), qui place le lieu de la rencontre à Medjdoul.

(3) Ibn Khaldoûn (II, 229) place sa mort au 10 dhoû'l-h'iddja ; cf. Merrâkechi, p. 281. Sur l'orthographe El-Montaçir et El-Mostançir, voir plus haut.

Digitized by Google

veau prince à Merrâkech le samedi 20 cha'bân 621 (7 sept. 1224), après un règne de huit mois et neuf jours.

Les Almohades envoyèrent alors leur promesse de le reconnaître comme khalife à El-'Adil, gouverneur de Murcie, dont le nom est Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Ya'k'oûb el-Mançoûr ben Aboû Ya'k'oûb Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali. El-'Adil reçut en outre du vizir Aboû Zakariyyâ Yah'ya ech-Chehîd, fils du cheykh Aboû H'afç (1), l'avis qu'on ne reconnaissait plus El-Makhloû' et qu'on l'abandonnait. La jalousie d'El-Bayâsi [Aboû Moh'ammed, descendant d''Abd el-Mou'min] se trouvant ainsi excitée, il refusa d'obéir plus longtemps à El-'Adil et se proclama indépendant, de sorte qu'El-'Adil dut s'occuper de lui et faire mettre le siège devant Baëza par son frère Aboû 'l-'Alâ (2); après quoi il confia au dit Aboû 'l-'Alâ le gouvernement de l'Espagne. Débarqué à K'açr el-Medjâz, il y trouva Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh, dit 'Obboû ben Aboû H'afç, qui répondit à la question relative à sa santé par la citation du vers que voici :

[Kâmil]. Mon état est tel que, dès qu'il sera connu d'Ibn Mançoûr, la fortune honteuse me reviendra (3).

El-'Adil, qui était fils d'El-Mançoûr, fut charmé de l'à-propos et nomma gouverneur d'Ifrîk'iyya ce-

---

(1) Lisez : Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Aboû Yah'ya ech-Chehîd ben Aboû H'afç (*Berbères*, II, 231, l. 6 et 20).

(2) Il faut lire البياسى dans le texte. Ces événements sont exposés par Ibn Khaldoûn (II, 230 et 231) d'une manière un peu plus intelligible.

(3) Ce vers figure dans Ibn Khaldoûn (texte, I, 341 ; trad., II, 232) avec la variante اليه au lieu de الى

Digitized by Google

lui qui lui avait fait cette citation. Il écrivit à Aboû Zeyd Mochammer, fils de son oncle paternel Aboû 'l-'Alâ Idrîs, de venir le rejoindre à Merrâkech.

Quant à 'Obboû, il se mit en route et arriva, précédé de son frère l'émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya, à Tunis le samedi 17 dhoû 'l-k'a'da 623. Il confia au dit Yah'ya le gouvernement de Gabès auquel il joignit celui d'El-H'âmma et de tout ce pays, et nomma son autre frère Aboû Ibrâhîm gouverneur de Tawzer, de Neft'a et de toute la province de K'ast'îliya. Mais une brouille étant survenue entre 'Obboû et Yah'ya, le premier enleva au second le gouvernement de Gabès et de ses dépendances, et écrivit à Aboû Ibrâhîm, gouverneur de K'ast'îliya, d'aller à Gabès s'assurer de la personne de Yah'ya. Pendant qu'Aboû Ibrâhîm était en route à cet effet, il apprit que [P. 16] Yah'ya avait reconnu Ma'moûn [ben el-Mançoûr], ce qui le fit se détourner sur Mehdiyya, en même temps qu'il informa 'Obboû de ce qui se passait.

Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Aboû Yah'ya ech-Chehîd et Yoûsof ben Aboû 'l-H'asan 'Ali rejoignirent leurs tribus respectives; s'étant mis d'accord pour déposer El-'Adil et reconnaître Yah'ya ben en-Nâçir, ils marchèrent sur Merrâkech, pénétrèrent de vive force dans le palais et le mirent au pillage; El-'Adil lui-même fut étranglé le 22 chawwâl 624 (6 oct. 1227), après un règne qui, compté du jour de son intronisation à Murcie, avait duré trois ans huit mois et dix jours (1).

On proclama ensuite à Merrâkech Aboû Zakariyyâ

(1) Ibn Khaldoûn (II, 233) place la mort de ce prince au commencement de chawwâl; le Kartâs (texte, p. 164) dit le 21 de ce mois et donne à son règne la durée de 3 ans 7 mois 9 jours. Voir aussi Ibn Khaldoûn (II, 297).

Digitized by Google

Yah'ya el-Mo'taçim ben Aboû 'Abd Allâh en-Nâçir ben Ya'k'oûb el-Mançoûr ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min.

Quand Aboû 'l-'Alâ el-Ma'moûn apprit la révolte des Almohades et des Arabes contre son frère El-'Adil et l'anéantissement du pouvoir de celui-ci, il se fit proclamer souverain à Séville, où on lui prêta serment de fidélité le jeudi 2 chawwâl 624 (15 sept. 1227). La plus grande partie de l'Espagne le reconnut, et entre autres le seyyid Aboû Zeyd, gouverneur de Valence et de l'Espagne orientale.

A la suite du meurtre commis par les Almohades sur El-'Adil et de l'avènement de Yah'ya, fils de son frère En-Nâçir, Ma'moûn écrivit secrètement à Ibn Youwoddjân pour qu'il suscitât des embarras au gouvernement marocain ; ce ministre poussa, en effet, les Heskoûra et les Arabes à faire dans les environs de la capitale des courses où les troupes Almohades furent défaites. Mais Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Aboû Yah'ya ech-Chehîd se rendit compte des manœuvres (1) d'Aboû Zeyd ben Youwoddjân et alla le tuer chez lui.

Yah'ya ben en-Nâçir ayant gagné [Tînmelel], son lieu de refuge, fut déposé à Merrâkech par les Almohades, qui envoyèrent leur adhésion au prince de Séville, El-Ma'moûn, c'est-à-dire Aboû 'l-'Alâ Idrîs ben Ya'k'oûb el-Mançoûr ben Aboû Ya'k'oûb Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali. Les principaux meneurs de ce double mouvement furent H'asan Koreyk'eri (2)

---

(1) Je lis لتدبير avec A B C et le texte d'Ibn Khaldoûn, au lieu de لتدمير de D.

(2) A C القربقن ; B القريغي ; Ibn Khaldoûn الغريغر

Digitized by Google

et Aboû H'afç ben Aboû H'afç ben 'Abd el-Mou'min. A cette nouvelle, Yah'ya ben en-Nâçir, Ibn ech-Chehîd et leurs partisans descendirent à Merrâkech et tuèrent ces deux chefs, en 626 (29 nov. 1228).

El-Ma'moûn fut reconnu par les habitants de Fez, par Moh'ammed ben Aboû Zeyd ben Youwoddjân, gouverneur de Tlemcen, par Aboû Moûsa ben el-Mançoûr, gouverneur de Ceuta, et par le gouverneur de Bougie, Ibn el-At'las, fils de la sœur du précédent (1).

El-Ma'moûn adressa un messager au gouverneur d'Ifrîk'iyya, Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh, fils du cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd [P. 17] el-Wâh'id, pour réclamer sa soumission. Mais 'Abd Allâh, qui soupçonnait quelque machination, s'abstint et répondit qu'il continuerait à reconnaître El-'Adil et que, la mort de celui-ci étant bien établie, il reconnaîtrait son frère, de sorte que le messager d'El-Ma'moûn dut partir sans lettre ni réponse formelle. El-M'amoûn investit alors par écrit Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'afç, gouverneur de Gabès, du gouvernement de l'Ifrîk'iyya aux lieu et place de son frère Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh 'Obboû, déposé à cause de son refus d'obéissance. Aboû Zakariyyâ Yah'ya s'empressa de reconnaître El-Ma'moûn, et 'Obboû l'apprenant sortit de Tunis pour marcher contre lui. Arrivé à K'ayrawân, il réunit les cheykhs almohades qui l'accompagnaient et leur annonça son intention de combattre son frère ; mais l'amour que ces cheykhs portaient à Aboû Zakariyyâ leur fit mani-

(1) B C et Ibn Khaldoûn lisent « el-At't'âs », A « At'lâs », D « el-At'las » ; B et Ibn Khaldoûn, « fils du frère ».

Digitized by Google

fester leur répugnance, et ils s'excusèrent. Sans vouloir les entendre, il se mit à leur adresser de très vifs reproches, mais tous se levèrent comme un seul homme, l'injurièrent et lui lancèrent des pierres, si bien que ses enfants durent le couvrir de leur corps pour lui permettre de rentrer dans sa tente (1). Quelques-uns de ces cheykhs furent envoyés à Aboû Zakariyyâ pour l'informer de ce qui se passait et le prier de hâter son arrivée ; ce prince revint avec les messagers, et l'armée s'étant assurée de la personne de son frère, il l'emmena sous bonne garde à Tunis, où il le fit entrer nuitamment et garder prisonnier dans le palais dit K'açr Ibn Fâkhir. Cette entrée à Tunis eut lieu le mercredi 24 redjeb 625 (30 juin 1228). Aboû Zakariyyâ s'occupa tout d'abord de mettre la main sur Aboû 'Omar, qui était le secrétaire de son frère et qui l'avait excité contre lui ; il le fit mourir dans les supplices et fit jeter son cadavre à la voirie. Il embarqua ensuite 'Obboû pour le Maghreb.

L'envoi à Tunis de collecteurs d'impôts (2) par El-Ma'moûn déplut à Aboû Zakariyyâ, qui les fit retourner d'où ils venaient et qui fit faire à Tunis la *khotba* au nom d'Aboû Zakariyyâ Yah'ya el-Mo'taçim ben en-Nâçir, concurrent d'El-Ma'moûn au khalifat ; il écrivit en outre dans les diverses localités d'Ifrîk'iyya de ne plus reconnaître El-Ma'moûn. Mais ensuite il cessa de faire dire en Ifrîk'iyya la *khotba* au nom d'El-Mo'taçim, et se borna à faire invoquer dans la prière le nom du Mahdi et celui des khalifes légi-

(1) Voir Ibn Khaldoûn, II, 297 et 298.

(2) Le mot arabe *'âmil* peut aussi se prendre dans le sens de « fonctionnaires ».

Digitized by Google

times *(er-râchidîn)*. Ce premier pas dans la voie de l'indépendance [P. 18] remonte au commencement de l'année 627 (1). Il prit le titre d'émîr, qu'il employa dans ses en-têtes de lettres, mais que, par prudence et à cause de l'expérience qu'il avait des choses d'Ifrîk'iyya, il ne fit pas figurer dans la *khotba*. Comme il vit que cela ne soulevait aucune protestation, il se déclara tout à fait indépendant et se fit publiquement reconnaître (2) en 634 (3 sept. 1236), ainsi que nous le dirons.

Le 30 ramad'ân 625, Aboû Zakariyyâ Yah'ya révoqua, après en avoir demandé l'(autorisation) au sultan, le grand k'âd'i de Tunis et nomma à cette charge Aboû 'Abd Allâh ben Ziyâdet Allâh K'âbesi.

Ensuite Yah'ya ben en-Nâçir s'étant avancé contre El-Ma'moûn, celui-ci marcha contre lui, le battit, tua ses partisans et exposa leurs têtes à Merrâkech, de sorte que Yah'ya ben en-Nâçir se tint confiné dans le pays des Hergha et de Sidjilmâsa.

En 627 (19 nov. 1229) eut lieu à Tunis et dans cette région l'intronisation du sultan et émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya (3), fils du cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'afç 'Omar. Ce dernier (c'est-à-dire 'Omar) était fils de Yah'ya ben Moh'ammed ben Wânoûdîn ben 'Ali ben Ah'med ben Welâl ben Idrîs ben Khâlid ben Elîsa' ben Elyâs ben 'Omar ben Yâsîn ben Moh'ammed ben Nedjba ben Ka'b

---

(1) En 626 (29 nov. 1228), d'après Ibn Khaldoûn (II, 299).

(2) البيعة العامة, dans Ibn Khaldoûn جدد البيعة ; voir *Histoire des Almohades*, p. 272, n.

(3) A seul présente cette leçon, qui est la bonne; B C D lisent: Aboû Yah'ya Zakariyyâ. Cet événement eut lieu en 634, ainsi que notre auteur vient de le dire, et cela est confirmé par Ibn Khaldoûn (II, 299).

Digitized by Google

ben Sâlim ben 'Abd Allâh, fils d''Omar ben el-Khat't'âb le khalife. Cette généalogie provient d'Ibn Nakhîl et d'autres chroniqueurs, et est rapportée par Ibn Khaldoûn dans sa chronique, le *Terdjomân el-'iber fî akhbâr el-'arab wal-berber*. Comme paraphe il écrivit de sa propre main : « Louanges à Dieu ! reconnaissance à Dieu ! » ; mais le nom du Mahdi continua de figurer au prône et ailleurs, et celui du nouveau prince ne fut pas prononcé au prône. Il savait le droit, était pieux *('ârif)*, fin, auteur de poésies nombreuses et formant un divan, en outre de sa connaissance des affaires ; il maintint le bon ordre, le prix des vivres s'abaissa, les routes devinrent sûres, et il fit des provisions d'armes et d'argent plus grandes que personne avant lui.

En la même année, il construisit le *moçalla* en dehors de la porte dite *Bâb el-menâra* à Tunis, et le munit de tours et de créneaux, tout comme une petite ville ; ses dimensions sont à peu près celles de Bizerte, il n'y a guère de différence entre les deux.

Après s'être soustrait à l'autorité des Almohades, Yah'ya en 628 (1) alla assiéger Constantine ; au bout de quelques jours, Ibn 'Alennâs s'aboucha avec lui, et en lui livrant le point dominant (2) lui permit d'y pénétrer. Le vainqueur s'assura de la personne du gouverneur, [P. 19] qu'il remplaça par Ibn en-No'-mân. De là il alla conquérir Bougie, dont il fit aussi prisonnier le gouverneur ; il envoya l'un et l'autre

---

(1) En 626 (29 nov. 1228), d'après Ibn Khaldoûn.

(2) A B C D et Ibn Khaldoûn (I, 386, l. 2, *ad. f.*) من غرتها ; M. de Slane (*Berbères*, II, 300 « ... un endroit mal gardé ») semble prendre ce mot comme synonyme de عورة, tandis que nous lui avons gardé son sens étymologique.

Digitized by Google

par mer à Mehdiyya, tandis que leurs femmes et leurs enfants étaient expédiés en Espagne, où ils s'installèrent à Séville. A Mehdiyya furent aussi transportés leur partisan (1) Moh'ammed ben Djâmi' et le fils de son frère Djâbir ben 'Abboûn ben Djâmi', qui étaient des cheykhs des Mirdâs ben 'Awf, ainsi qu'Ibn Aboû' ch-Cheykh ben 'Asâker, l'un des cheykhs Dawâwida. Tous furent enfermés dans la prison de Mehdiyya.

Aboû 'Abd Allâh Lih'yâni, fils d'Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'afç, était ministre des finances à Bougie ; à la suite de la prise de cette ville par son frère Aboû Zakariyyâ, il embrassa le parti de celui-ci, qui lui confia plus tard de hautes charges et qui, quand il s'éloignait de Tunis, s'y faisait remplacer par lui. Aboû Zakariyyâ confisqua ensuite les biens de son vizir Meymoûn ben Moûsa et l'envoya à Gabès, où il le garda longtemps prisonnier, puis lui permit de se retirer à Alexandrie. Il le remplaça en qualité de vizir par Aboû Yah'ya ben Aboû 'l-'Alâ ben Djâmi', qui garda ces fonctions toute sa vie, et qui eut pour successeur Idrîs (2), fils de son frère 'Ali, qui mourut en place et à qui succéda Aboû Zeyd, fils de son frère cadet Moh'ammed, lequel conserva également ces fonctions toute sa vie.

Dans la nuit du dimanche au lundi 16 cha'bân 628 mourut à Tunis le vertueux cheykh Aboû Sa'îd Khalaf ben Yah'ya Temîmi Bâdji, qui fut enterré

---

(1) A B D صاحبها ; je lis avec C صاحبهما. Le nom 'Abboûn, qui vient après, est ainsi orthographié dans A B C D, au lieu de 'Awn des *Berbères*, *l. l.*

(2) Le nom d'Idris n'est pas cité par Ibn Khaldoûn (II, 301), qui place la révocation de Meymoûn à l'année 626.

Digitized by Google

dans le cimetière qui porte son nom, sur le Djebel el-Mersa, proche du minaret.

En 629 (28 oct. 1231), le sultan Aboû Zakariyyâ Yah'ya commença la construction de la grande mosquée de la K'açba à Tunis, et fit refaire les plans de la K'açba. Quand, en ramad'ân 630, le minaret de cette mosquée fut achevé, il y monta lui-même la nuit et cria l'appel à la prière.

En la dite année, Aboû Moûsa, frère d'El-Ma'moûn souverain de Merrâkech, se révolta à Ceuta contre El-Ma'moûn et se fit proclamer sous le nom d'El-Mo'ayyed. El-Ma'moûn, qui s'était mis en route, mourut près du Wâdi Oumm Rebî' le samedi 29 dhoû'l-h'iddja 629 (1), ayant régné depuis sa proclamation à Séville cinq ans et trois mois, et laissant en fait d'enfants mâles 'Abd el-Wâh'id et Es-Sa'îd.

On reconnut comme son successeur, le jour même de sa mort, son fils Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Aboû 'l-'Alâ Idrîs el-Ma'moûn ben Aboû Yoûsof Ya'k'oûb el-Mançoûr ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali, et on lui donna le surnom d'Er-Rechîd. Ses partisans cachèrent la mort [P. 20] de son père, et l'on pressa la marche vers Merrâkech. En route l'armée se heurta contre Yah'ya ben en-Nâçir, qui avait laissé dans cette ville Aboû Sa'îd ben Wânoûdîn, et le battit : la plupart de ses soldats furent tués, le reste fut fait prisonnier et tout ce qu'ils avaient fut livré au pillage. Er-Rechîd était dès le matin à Merrâkech, dont les habitants ne résistèrent que peu, puis allèrent au camp lui jurer fidélité.

---

(1) Voir *Berbères*, II, 237.

Digitized by Google

Le vendredi 7 çafar 633, la construction de la grande mosquée de la K'açba, à Tunis, fut terminée (1).

En 634 (3 sept. 1236), Aboû Zakariyyâ fit figurer dans la *khotba* son nom après celui de l'Imâm [Mahdi] en le faisant accompagner du seul titre d'Émîr ; il procéda aussi à la seconde et définitive intronisation, à laquelle personne ne chercha à se soustraire. Il ne prit pas le titre d'Émîr des croyants, et un poète l'y ayant invité en ces termes :

[Wâfir]. Courage ! ajoute le mot *el-mou'minîn* à celui d'émîr, car personne n'est plus digne de ce titre que toi ! (2),

il le désavoua : « A quel titre donc, dit-il, les poètes se mêlent-ils de cela ? »

La reconnaissance par les Valenciens d'Aboû Zakariyyâ eut lieu le 4 moharrem 636 (17 août 1238), à la suite d'une grande bataille où fut entre autres tué, le 20 dhoû'l-h'iddja 634, le *h'âfiz'* Aboû'r-Rebî' ben Sâlem, et à la suite de laquelle l'ennemi serra la ville de très près, si bien que Zeiyyân ben Merdenîch, qui y commandait, dut réclamer le secours d'Aboû Zakariyyâ ; il envoya porter sa soumission par des gens de sa cour, où figurait entre autres son secrétaire le célèbre juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Abd Allâh ben Aboû Bekr ben el-Abbâr K'od'â'i (3). Cette députation étant arrivée à Tunis, Ibn el-Abbâr récita devant le prince, le mardi 30 redjeb 636, son célèbre poème qui compte soixante-six vers et qui débute ainsi :

---

(1) Le minaret en fut achevé dès 630, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

(2) La mesure de ce vers exige la lecture adoptée dans les *Berbères* (texte, I, p. 386 ; cf. l'*errata*) et à peu près reproduite dans A et C.

(3) Sur ces événements, voir *Berbères*, II, 306. Sur Ibn el-Abbâr, *ibid.*, pp. 307, 347 et 350 ; il s'agit de l'auteur de la *Tekmila*, éditée par Codera, 2 vol. 8°, Madrid, 1887-89.

Digitized by Google

[Basît']. Rends-toi en Espagne avec ta cavalerie, la cavalerie de Dieu ; pour délivrer ce pays, la route est frayée devant toi ! Porte à l'Espagne suppliante un généreux secours ; les opprimés toujours ont invoqué ton aide puissante ! (1)

Aboû Zakariyyâ fit sur le champ et aussi vite que possible réunir des vivres et du bétail pour une valeur de cent mille dinars ; mais la prise de la ville devança l'arrivée de ces secours. Quant à Ibn el-Abbâr, l'Ifrîk'iyya lui plut, et il retourna [P. 21] en Espagne pour en ramener sa famille et se fixer à Tunis ; il fut bien accueilli par Aboû Zakariyyâ, qui le nomma son secrétaire, et après la mort d'Aboû 'Abd Allâh ben el-Djelâ il obtint de l'avancement et fut chargé d'écrire le paraphe officiel.

En la dite année (2), Aboû Zakariyyâ quitta Tunis pour marcher contre les Zenâta dans le Maghreb central ; il se rendit d'abord à Bougie, puis conquit Alger et y nomma un gouverneur. Il se dirigea ensuite vers le pays des Maghrâwa, et les Benoû Mendîl firent leur soumission. Comme les Benoû Toûdjîn se préparaient ouvertement à l'attaquer, il leur infligea une défaite et s'empara de leur chef 'Abd el-K'awi ben el-Fâsi (3), qu'il envoya en captivité à Tunis. Puis il reprit lui-même le chemin de cette ville, et en passant par Bougie, y installa comme gouverneur son fils, l'émîr Aboû Yah'ya Zakariyyâ.

Le jeudi 2 redjeb 638 (16 janv. 1241), Aboû Zakariyyâ fit reconnaître ce dernier comme son héritier présomptif, et dans toutes les chaires d'Ifrîk'iyya le nom d'Aboû Yah'ya Zakariyyâ figura dans la *khotba*.

---

(1) Le poème entier figure dans Ibn Khaldouûn (trad., II, 307).

(2) En 632, d'après Ibn Khaldoûn (II, 301).

(3) 'Abd el-K'awi ben el-'Abbâs, dit Ibn Khaldoûn (II, 302), et aussi ben 'Abd el-'Abbâs (II, 316 ; cf. III, 346).

Digitized by Google

La même année mourut Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Moh'ammed ben el-Djelâ' Bedjâ'i, qui était à Tunis directeur de la chancellerie et du sceau. Aboû Zakariyyâ lui donna pour successeur le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Abd Allâh ben el-Abbâr, qui ne garda pas cette situation longtemps à cause de son mauvais caractère et de l'abus qu'il fit du sceau en l'apposant indûment sur certaines pièces. Ah'med ben Ibrâhîm Ghassâni fut alors choisi par Aboû Zakariyyâ et resta en place jusqu'à la fin du règne. Ghassâni traçait en écriture orientale le paraphe consistant en ces mots : *De la part de l'émîr Aboû Zakariyyâ ben Aboû Moh'ammed, fils du cheykh Aboû H'afç.*

En chawwâl 639, Aboû Zakariyyâ marcha contre Tlemcen à la tête d'une armée de 64,000 cavaliers ; après un siège qui dura jusqu'en rebî' I 640 (sept. 1242), il l'emporta de vive force, du côté de la porte de Kechchoût', sur Yaghmoràsen ben Zeyyân, prince 'Abd el-wâdite. Quand celui-ci vit cette situation, il se jeta en armes à la tête de ses courtisans du côté de la porte de la K'açba (1) ; triomphant de la résistance que lui opposaient les troupes almohades, il abattit plusieurs de leurs plus braves guerriers, et se frayant un passage se jeta dans le désert. Les vainqueurs se précipitèrent alors dans la ville de tous les côtés et y exercèrent de grands ravages. Quand le tumulte eut fait place au calme, Aboû Zakariyyâ songea à chercher un homme à qui confier le gouvernement

(1) Par la porte de la Côte, *bâb el-'ak'aba*, dit Ibn Khaldoûn (III, 345). Sur les portes de Tlemcen, voir Bekri, p. 179 ; Bargès, *Tlemcen*, p. 175, et *Histoire des Beni Zeiyan*, pp. 69 et 70 ; *Géographie d'Aboulféda*, II, 189 ; *Berbères*, III, 353 et 387 ; Delpech, ap. *Revue africaine*, 1883, pp. 393 et 394.

Digitized by Google

[P. 22] de Tlemcen et du Maghreb moyen. Mais alors Yaghmorâsen ayant envoyé à son vainqueur une députation pour lui faire connaître le désir qu'il avait de reconnaître à Tlemcen l'autorité des Hafçides, Aboû Zakariyyâ consentit à ce qu'il proposait et à s'allier avec lui contre le souverain de Merrâkech ; Soût' en-Nisâ, mère de Yaghmorâsen, qui se rendit auprès de lui pour régler et ratifier les conditions du traité, reçut de grands honneurs tant à son arrivée qu'à son départ, ainsi que de magnifiques cadeaux. Le prince 'Abd el-wâdite se réinstalla alors à Tlemcen, tandis que le Hafçide regagnait Tunis après une absence de neuf mois.

En la dite année (639), Moh'ammed ben Moh'ammed Djawheri (1), ministre des finances à Tunis, fut arrêté. Il avait obtenu cette place, qui jusqu'alors avait toujours été confiée à un Almohade, grâce à l'influence que lui avait donnée sur le prince l'habileté avec laquelle il avait perçu les impôts sur les nomades, tandis que jusqu'alors les percepteurs de ces revenus s'y étaient indûment enrichis. Sa haute situation lui permit d'acquérir de la fortune, et il se constitua une garde militaire (وصنع الرجال), avec l'intention, s'il lui survenait mésaventure, de se retirer auprès des cavaliers qu'il s'était ainsi ménagés. Il s'attira l'inimitié du haut fonctionnaire (2) Aboû 'Ali ben en-No'mân et d'Aboû 'Abd Allâh ben el-H'oseyn(3), lesquels rapportèrent au prince ce qui se disait des projets de son ministre. Parmi les plus ardents

(1) B C D orthographient Djawâhiri.

(2) رئيس الدولة a peut-être une acception plus précise.

(3) A B C D orthographient ainsi ce nom, qu'Ibn Khaldoûn (II, 313) écrit Aboû 'Obeyd Allâh ben Aboû 'l-H'asan.

Digitized by Google

détracteurs de celui-ci figurait aussi le vizir Aboû Yah'ya ben Aboû 'l-H'asan ben Djâmi', qui vint à mourir, et Djawheri, se refusant à croire qu'il fût mort, prononça ce vers :

[T'awîl]. C'est beaucoup que de survivre, ne fût-ce qu'un instant, à son ennemi.

C'était de sa propre destinée qu'il parlait, car sa fin approchait. Quelque temps après, il fut arrêté et emprisonné dans un endroit de la K'açba qui porte encore maintenant son nom ; bientôt arriva l'ordre de le mettre à la torture pour tirer de lui l'aveu de sa fortune ; la bastonnade ne put le faire parler, et un matin on le trouva mort dans sa prison, où il s'était étranglé à l'aide de la mousseline de son turban. Son cadavre fut traîné hors de la ville, et ses ennemis allèrent en cet endroit se repaître de ce spectacle.

En 640 (30 juin 1242), Aboû Zakariyyâ révoqua Aboû' l-K'âsim el-Merîch, kâdi de Tunis, et le remplaça par 'Abd er-Rah'mân ben 'Omar ben Nefîs (1).

Le vendredi 10 djomâda II 640 (5 déc. 1242), Er-Rechîd, souverain de Merrâkech, se noya, dit-on, dans un des réservoirs (2) du palais ; on raconte qu'on le sortit encore vivant de l'eau et qu'il était mort [P. 23]

---

(1) B lit El-Merîchi, — et ensuite ben 'Amr, au lieu de ben 'Omar ; voir note 2 de la p. 41.

(2) Le *Kartâs* (texte, p. 171, l. 2) donne la date de jeudi 9 djomâda, et appelle *çahrîdj* ce que nous traduisons par « réservoirs ; » Zerkechi emploie le pluriel *djawâbi* et Ibn Khaldoûn (texte, I, p. 348, l. 13) le pluriel *h'awâ'iz*. Ce dernier mot, comme d'ailleurs plusieurs autres du même auteur, n'a pas été relevé dans le *Supplément* de Dozy ; l'acception en est établie par les passages parallèles cités, et on le retrouve ailleurs (p. ex. *ibid.*, I, 413, l. 11, et au singulier, *h'â'iz*, à la l. 13 de la même page).

Digitized by Google

avant d'être ramené au bord (1). Il avait régné dix ans cinq mois et dix jours.

Il eut pour successeur son frère Aboû 'l-H'asan 'Ali es-Sa'îd ben Aboû 'l-'Alâ Idrîs el-Ma'moûn ben Ya'k'oûb el-Mançoûr, qui fut proclamé le jour même de la mort d'Er-Rechîd sous le nom d'El-Mo'tad'id, et qui prit comme vizir Aboû Ish'âk' ben Ibrâhîm, ce dernier frère d'El-Mançoûr.

En 646 (25 avril 1248) mourut à Bougie Aboû Zakariyyâ, prince de Tunis, qui avait désigné comme son successeur son fils El-Mostançir.

Le mercredi 2 çafar de la dite année, Aboû Zakariyyâ révoqua le k'âd'i de Tunis, 'Abd er-Rah'mân ben 'Omar (2) ben Nefîs, et le remplaça par 'Abd er-Rah'mân ben 'Ali Tawzeri, connu sous le nom d'Ibn eç-Çâ'igh.

Es-Sa'îd et son fils furent tués dans une affaire trop longue à raconter (3), et à la suite de laquelle les Abd el-wâdites s'emparèrent de tous leurs bagages. Yaghmorâsen se réserva la tente du sultan et son contenu, où figurait entre autres trésors le Koran d''Othmân ben 'Affân (4), l'un des exemplaires, dit-on, qui furent transcrits sous le règne de ce khalife. Il passa des trésors de Cordoue, où le gardaient les descendants d''Abd er-Rah'mân, premier omeyyade d'Espagne, dans ceux des Almoravides ; de ceux-ci il passa aux Almohades, et il figure maintenant à

(1) A seul lit وحم , comme Ibn Khaldoûn (texte, I, 348, l. 13 ; trad., II, 243, « il en fut retiré vivant, mais une fièvre le saisit à l'instant et l'emporta ») ; B C D lisent وصح

(2) Je lis *ben 'Omar* avec B C ; A omet ces mots ; D, ben 'Awf.

(3) Ibn Khaldoûn raconte ces événements (III, 348).

(4) Voir ce que dit de ce Koran Merrâkechi (trad., p. 218).

Digitized by Google

Fez dans le trésor des Mérinides, qui l'enlevèrent aux Abd el-wâdites lorsqu'ils s'emparèrent de Tlemcen, ainsi que nous le dirons.

Yaghmorâsen veilla à ce qu'on enterrât convenablement Es-Sa'îd et le fit transporter sur un brancard jusqu'à El-'Obbâd dans le cimetière du cheykh Aboû Medyen. Ce prince fut tué le mardi dernier jour de çafar 646 (23 juin 1248), après un règne de cinq ans huit mois et vingt jours.

Leur chef mort, les troupes d'Es-Sa'îd s'enfuirent vers Merrâkech, après que tout le monde eut reconnu son fils 'Abd Allâh. La nouvelle de ces événements arriva à l'émîr Mérinide Yah'ya ben 'Abd el-H'ak'k', qui était alors dans la région des Benoû Iznâsen, et à qui son cousin Aboû 'Ayyâd venait d'amener le corps de troupes mérinides qu'il commandait. L'occasion étant favorable, ce chef guetta l'ennemi, lui infligea à Kersîf une défaite complète et fit un butin considérable tant en bagages qu'en armes ; la milice chrétienne et les archers Ghozz passèrent de son côté ; l'équipage royal fut pris, et l'émîr 'Abd Allâh ben es-Sa'îd perdit la vie dans cette sanglante affaire (1).

Quand la mort d'Es-Sa'îd et de son fils fut connue à Merrâkech [P. 24], l'assemblée des Almohades prêta serment de fidélité à Aboû H'afç 'Omar ben Aboû Ish'âk' ben Aboû Ya'k'oûb Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min, bien qu'il fût absent. Le nouveau prince quitta Salé sur leur invitation (2) pour se rendre dans

---

(1) *Berbères*, II, 247 ; IV, 36 et s. J'ai lu Kersif d'après Ibn Khaldoûn (voir Guercif dans la *Table géographique ;* Bekri, 205 et 337) : A بكرة يوم سبت ; B C D بكرة سبت

(2) Corrigez D et lisez avec A B C et Ibn Khaldoûn (texte, I, 351, l. 9) واستقدموه لها من سلا

Digitized by Google

la capitale, entouré des cheykhs Arabes ; à Tâmesnâ il rencontra la députation qui lui était envoyée et qui lui prêta serment sous le nom d'El-Mortad'a. Son arrivée à Merrâkech eut lieu en djomâda II 646 (sept.-oct. 1248).

En 647 (15 avril 1249), El-Fransîs, roi des chrétiens [St-Louis], mit le siège devant le Kaire et le poussa d'abord très vigoureusement. Mais il finit lui-même par être fait prisonnier, et il envoya un messager au sultan El-Melik el-Mo'az'z'em ben el-Melik eç-Çâlih' ben el-Melik el-Kâmil ben el-Melik el-'Adil ben Nedjm ed-Dîn Ayyoûb le Kurde, qui fut le dernier prince Ayyoubide (1), pour lui faire offrir comme rançon une somme considérable et dont il faisait ressortir l'importance. El-Mo'az'z'em prit l'avis des Turcs, qui voulaient la mort du captif ; mais ce n'était pas l'opinion du prince, qui penchait à traiter secrètement. Les Turcs qui le devinèrent voulurent le tuer, et il dut se réfugier dans une tour à laquelle ils mirent le feu ; El-Mo'az'z'em se jeta de là dans le Nil, où il fut massacré, de sorte qu'il périt à la fois par le fer et par l'eau. Ainsi finit, après une durée de quatre-vingts ans quatre mois et quelques jours, la dynastie Ayyoûbide, qui fut remplacée par les Turcs Bahrites.

La nuit du jeudi au vendredi 22 (2) djomâda II 647 (2 octobre 1249), mourut dans son camp, en dehors de Bône, le prince de Tunis Aboû Zakariyyâ Yah'ya ; enterré le lendemain dans la grande mosquée de Bône, près du cheykh vertueux Aboû Mer-

(1) Corrigez D et lisez وهو اخر ملوك بني ايوب

(2) D et Ibn Khaldoûn lisent le 22 ; A B C, le 28.

Digitized by Google

wân, il fut ensuite transporté et définitivement inhumé à Constantine (1). Né à Merrâkech en 599, il était âgé de 49 ans et avait régné à Tunis vingt ans et demi.

Il eut pour successeur son fils et héritier désigné Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'afç, qui fut d'abord reconnu à Bône par les grands et par le reste de l'armée, dont le serment fut recueilli par les soins de son oncle Moh'ammed Lih'yâni, ainsi nommé à cause de sa grande barbe. De Bône il retourna à Tunis, où son intronisation eut lieu le mardi 3 redjeb 647 (12 oct. 1249). Il était âgé de 22 ans [P. 25] et avait pour mère une chrétienne nommée 'At'f. Il ne prit que le titre d'*Emîr*, auquel il ajouta *el-Mou'minîn* le lundi 24 dhoû' l-h'iddja 650, alors que la Mekke, grâce aux soins d''Abd el-H'ak'k' ben Sab'în, eut reconnu son autorité (2). *La Syrie et l'Espagne le reconnurent également* (3), et il prit le surnom d'El-Mostançir billâh. Le secrétaire chargé d'écrire son paraphe était Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Ibrâhîm Ghassâni, qui avait exercé cette charge sous le règne précédent.

Il prit comme vizir [Aboû 'Abd Allâh] Moh'ammed ben Aboû Mehdi Hintâti. Le 28 de redjeb, premier mois de son règne, il fit arrêter le k'â'id Kâfoûr et l'envoya à la prison de Mehdiyya.

En 648 (5 avr. 1250) eut lieu à Tunis la révolte de son cousin, Aboû 'Abd Allâh [ben] Moh'ammed Lih'yâni, de connivence avec le vizir Ibn Aboû Mehdi. El-Mos-

(1) En 666 (Ibn Khaldoûn, II, 333).
(2) Voir *Berbères*, II, 344 ; K'ayrawâni, texte, p. 128.
(3) Ces mots ne figurent que dans B et D.

Digitized by Google

tançir fit marcher contre eux des troupes commandées par le k'â'id Z'âfer, qui en vint aux mains avec eux dans le Moçalla, en dehors du Bâb el-Menâra (porte du Minaret), et qui tua le rebelle, ainsi qu'Ibn Aboû Mehdi et leurs partisans. Z'âfer alla ensuite égorger dans son palais Lih'yâni, l'oncle du souverain ; il en fit autant de son frère Aboû Ibrâhîm, fils du cheykh Aboû Moh'ammed fils d'Aboû H'afç, et apporta leurs têtes à El-Mostançir.

Après que cette révolte eut été étouffée, on desservit auprès d'El-Mostançir son affranchi le général Z'âfer en faisant ressortir qu'il avait tué sans ordre Lih'yâni, qui était innocent. Z'âfer, qui en fut informé, se retira chez les Dawâwida pour se mettre à l'abri de quelque surprise funeste, et le plus actif de ses dénonciateurs, Hilâl, affranchi du sultan (1), reçut de ce dernier la place ainsi laissée vacante.

En la même année fut construit le bassin (سقاية) à l'est de la mosquée Ez-Zitoûna, et commencèrent les bâtisses dans les jardins d'Aboû Fehr (2). A la même époque aussi, la marque distinctive (شكلة) fut imposée aux juifs de Tunis (3).

En djomâda II de la dite année, on installa la *mak'çoûra* (tribune) dans la grande mosquée des Almohades.

Le lundi 24 dhoû' l-h'iddja 650 (24 fév. 1253), El-Mostançir, jugeant que le simple titre d'émîr était insuffisant, prit celui d'*émîr el-mou'minîn*, qu'il fit ajouter à son nom tant au prône que sur les monnaies d'or. Ce même jour, il se fit appeler El-Mostançir billâh

(1) Du sultan, et non de Z'âfer (cf. *Berbères*, II, 338 et 356).
(2) La description en est donnée dans les *Berbères*, II, 339 et s.
(3) C seul جعلت السكة بتونس *(sic)* ; plus haut, p. 19.

Digitized by Google

et prit pour paraphe : « Louange à Dieu ! Reconnaissance à Dieu ! » ; on procéda à son intronisation publique sous ce titre, puis une audience fut consacrée à recevoir les plaintes des opprimés (1). Or, il se trouva que la pluie, qui se faisait attendre depuis longtemps, tomba le troisième jour de l'inauguration, et les poètes en félicitèrent le prince.

Plus tard, le *cheykh ed-dawla* Aboû Sa'îd 'Othmân [ben Moh'ammed Hintâti], dit El-'Awd er-Rat'ab, à la suite des dispositions prises relativement au paraphe, [P. 26] et remarquant que les ordres du prince portaient sur des affaires de minime importance où l'intervention de la chancellerie n'était pas indispensable, divisa cette dernière en petit et en grand sceau : les rescrits importants et émanant du khalife portèrent le paraphe qui avait été choisi, les affaires d'un intérêt trop médiocre pour nécessiter l'intervention du khalife furent rédigées par des fonctionnaires que nommait le prince et revêtues d'un paraphe différent, mais indiquant l'authenticité de la provenance. Il y eut donc le grand et le petit paraphe, le premier apposé en tête de la pièce et après le *bismillah*, le second apposé à la fin et certifiant la provenance officielle.

Le jeudi 5 rebî' I de la dite année, mourut à Tunis le vertueux cheykh El-H'àddj Aboû Hilâl 'Ayyâd ben Makhloûf Temîmi Zeyyât, qui fut enterré dans le cimetière qui porte son nom, au nord du cimetière du vertueux cheykh Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'mân Monât'ik'i.

En 651 (2 mars 1253) fut élevé le pavillon d'au-

(1) Cf. *Berbères*, II, 335.

Digitized by Google

dience situé à Tunis à Asârâk (1) et dominant la porte Intedjemi (2), ainsi qu'une allée qui se dirigeait de la K'açba à Râs et-T'âbiya et rejoignait les jardins d'Aboû Fehr, de façon que les femmes du harem pouvaient y passer sans être vues.

Au début de 656 (7 janv. 1258), le Khâkân [Holagou], roi des Tatares, marcha contre Baghdâd pour l'enlever à El-Mosta'çim (3) qui y régnait. Ce khalife était tellement amateur de pigeons qu'il en avait réuni vingt mille. La cause de sa perte fut le choix qu'il fit, en qualité de vizir (4), d'un Râféd'ite qui injuriait publiquement et sans se cacher les khalifes Aboû Bekr et 'Omar. Il avait [cependant] 113,000 hommes de troupes (5). Quand l'armée Tatare se fut emparée du Khorasân, ce maudit vizir travailla à faire chasser les Abbassides de l'Irâk. Le Khâkân s'empara d'El-Mosta'çim qu'il mit à mort avec 13,000 *fak'ih* (juristes), sans compter ceux à qui il infligea des tortures trop longues à raconter. Cet événement eut lieu le lundi 17 çafar 656 (6); pendant une huitaine de jours encore, Baghdâd fut livrée au meurtre et au

---

(1) « Ce mot appartient à la langue des Maçmoûda et signifie *large et caste* » (Ibn Khaldoûn, II, 339).

(2) Il s'agit, ainsi qu'on le verra, d'une porte de la K'açba plusieurs fois citée par Zerkechi ; quant aux portes de Tunis même, Rousseau les a énumérées, à deux reprises et dans des termes presque identiques, dans le *Journal asiatique*, 1849, I, 313 ; 1853, I, 409.

(3) A B C D, ici et plus bas, المعتصم

(4) Je lis avec B وكان سبب قتله اتخاذه ; A C D lisent واتخذ وزيرا (D سببا) وكان سيا . « Il était sunnite et prit en qualité, etc. » ; sur la chute de la dynastie Abbasside, voir M. d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, III, 207.

(5) Le vague de la tournure arabe permet aussi de croire qu'il s'agit du nombre des Tatares.

(6) Lisez, le lundi 7 çafar (13 fév. 1258).

Digitized by Google

pillage. Ce fut la fin de la dynastie et du pouvoir des Abbassides, qui avaient, depuis Es-Saffâh', fourni quarante princes pendant une période de 524 ans, moins trente-quatre jours.

En 657, le sultan révoqua le k'âd'i de Tunis, 'Abd er-Rah'mân, et le remplaça par le juriste Aboû 'l-K'âsim ben 'Ali ben el-Berrâ Mehdewi, à la place duquel il nomma bientôt [P. 27] Aboû Moûsa 'Amrân ben Mo'ammer T'arâbolousi, juriste vertueux, de bonnes mœurs, d'abord facile, très versé dans le rite, bien au courant des questions spéciales et pénétrant dans ses décisions ; il fut appelé de Tripoli, son lieu natal, où il était k'âd'i, khat'ib et imâm de la grande mosquée, et il resta k'âd'i de Tunis depuis 658 jusqu'à sa mort.

Le matin du mardi 21 moh'arrem 658, El-Mostançir fit exécuter le juriste, le littérateur savant et habile en poésie et en prose, l'*argument* (h'oddja) Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Bekr Kod'â'i, dit Ibn el-Abbâr, après l'avoir préalablement soumis à la flagellation, dans le cabinet *(mak'çoûra)* du préfet de police de Tunis, en dehors de la porte d'Intedjemi. Mais le prince plus tard eut à regretter cette exécution, qui eut pour cause le fait suivant. Comme un jour on avait parlé chez le prince de la naissance de son fils El-Wâthik', le poète dressa le lendemain le thème astrologique relatif à la naissance et à l'horoscope de ce prince. El-Mostançir, qui en fut informé, déclara que c'était de l'indiscrétion de sa part de s'ingérer dans les affaires royales, qui ne le regardaient pas. Il le fit emprisonner dans le corps de garde (سقيف) de la K'açba et envoya Ghassâni perquisitionner chez lui ; or il existait entre ces deux hommes l'animo-

Digitized by Google

sité qui divise deux fonctionnaires dont l'un a supplanté l'autre. Ghassâni trouva dans les notes d'Ibn el-Abbâr certains vers, parmi lesquels celui-ci :

[Basît']. A Tunis domine un sot tyran qu'à tort on dénomme khalife.

La lecture de ces vers fut cause que le sultan le fit d'abord bâtonner, puis tuer à coups de lance ; les livres et les notes du coupable, formant environ quarante-cinq ouvrages, furent brûlés sur le lieu de son supplice. D'après Morâdi, le vers où le khalife était attaqué est celui-ci :

[Sarî']. Désobéissant à son père, grossier envers sa mère, il est resté silencieux devant la chute de son oncle.

Le 1er moh'arrem 659 (5 déc. 1260), le sultan fit arrêter Aboû 'l-'Abbâs Ah'med Luliyâni (1). Originaire de Luliyân, localité dépendant de Mehdiyya, ce personnage, qui s'était adonné à l'étude de la littérature et du droit, y avait acquis de la notoriété et avait rédigé des notes sur la *Modawwana*. Il s'était ensuite jeté dans la carrière administrative, où il avait réussi, car il était chargé du bureau de la marine et d'autres fonctions encore. Mais il avait des ennemis, parmi lesquels Ibn Aboû 'l-H'oseyn, qui l'accusèrent de s'être approprié des sommes importantes et de songer à soulever la ville de Mehdiyya. Maintes fois ces insinuations avaient frappé les oreilles du sultan sans que Luliyâni en sût rien ; mais un jour deux officiers d'entre les renégats pénétrèrent violemment chez lui et saisirent son coffre, [P. 28] où ils trouvèrent des rubis, des émeraudes et des perles pour une valeur considérable : « Qu'est-ce, » lui dit-on, « que

---

(1) A B C D اللياني . Ibn Khaldoûn fixe l'orthographe de ce nom (texte, I, 431).

Digitized by Google

ces trésors trouvés chez un homme qui se prétend intègre ? — Ils sont, » répondit-il, « destinés à notre Maître le Sultan. — Cela va en effet lui revenir ! » On se saisit de sa personne et on exigea de lui une forte somme qu'il acquitta, de sorte que peu de jours après il fut relâché. Mais prévoyant d'autres contretemps, il forma le projet de se transporter en Sicile, ce que le sultan, qui était tenu au courant, feignit d'ignorer jusqu'au jour où, tout étant prêt, Luliyâni [se mit en devoir de] fuir. Le 1er moh'arrem 659, Ghassâni était dans le grand pavillon auprès du sultan qui, comme il commençait à pleuvoir, lui dit :

[Redjez] « C'est aujourd'hui jour de pluie. — Et jour d'extirpation du mal, »

reprit Ghassâni. — « Allons ! » dit le prince, « et après ? »

« Cette année est l'an neuf (c'est-à-dire 659) et ressemble à celle de Djawheri, »

continua Ghassâni (1). Le prince alors, faisant appeler les cheykhs du conseil : « Écoutez, leur dit-il, ce que dit Ghassâni, » et il répéta le vers ci-dessus, en ajoutant : « C'est là la voie à suivre ; saisissez-vous de Luliyâni, nous nous concilierons ainsi à la fois Dieu, les grands et le peuple. » On procéda donc à son arrestation et, le lendemain, à celle d'Ibn 'At't'âr, qui, d'abord préposé à la noblesse de Tunis, puis à celle de Bougie, était alors chargé des domaines dans la capitale. Un même local les reçut l'un et l'autre à la K'açba, et Aboû Zeyd ben Na'moûn (2) Hintâti fut chargé de les mettre à la tor-

---

(1) Comparez *Berbères*, II, 351 : Djawheri fut mis à mort en 639.

(2) On lit « ben Yaghmour » dans les *Berbères*, *l. l.*

Digitized by Google

ture pour leur faire rendre gorge. On raconte que les deux prisonniers, chargés de chaînes et les pieds entravés, étaient [chaque jour] hissés sur des ânes et sortaient par la grande porte : Luliyâni était mené à l'hôtel des nobles et assistait, toujours enchaîné, à l'enlèvement des colis, et à l'hôtel des domaines on procédait de même pour Ibn el-'At't'âr. Ces opérations se poursuivirent quotidiennement jusqu'en redjeb, mais Luliyâni fut particulièrement maltraité, et le résultat qui en fut divulgué fut de faire passer environ 300,000 dinars à l'hôtel de la monnaie. Ce malheureux périt ensuite dans les tortures, et son cadavre, remis aux esclaves, fut par eux traîné dans les rues, puis jeté dans le lac. Ibn el-At't'âr fut rendu à la liberté et réinstallé à l'hôtel des domaines, où la triste fin de Luliyâni lui fit oublier les épreuves qu'il avait subies.

En 659, mourut le vertueux cheykh connu sous le nom de Notre père 'Abd Allâh, qui fut enterré à El-Mersa, dans le cimetière des cheykhs.

En la même année, eut lieu la reconnaissance des Hafçides par la glorieuse ville de la Mekke, ce qui se fit grâce au cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-H'ak'k' ben Sab'în ; le traditionnaire Aboû Moh'ammed ben Bert'ala en apporta la nouvelle, qui fit qu'un poète récita ces vers :

[Kâmil]. Mes félicitations au Prince des croyants pour une reconnaissance qui lui apporte prospérité et félicité. [P. 29] Le Maître des créatures t'a fait don de la Mekke (1), et l'on annonce encore d'autres conquêtes ; la Mère des cités s'étant soumise, la piété filiale entraîne l'obéissance des enfants.

En la même année, moururent le juriste et tradi-

(1) A B D بلكه ; C بكة

Digitized by Google

tionnaire Aboû Bekr ben Seyyid en-Nâs (1), El-Mot'arref ben 'Omeyra (2), le k'âd'i Et-Tawzeri (3) et Aboû Moh'ammed Yoûsof ben Yâsîn.

En rebî' 660, furent frappés à Tunis des *h'andoûs* (4) ou *folous* de cuivre, destinés à faciliter les transactions ; ils furent supprimés en chawwâl de la même année.

Le 10 rebî' II 660, mourut le grand k'âd'i de Tunis, Aboû Moûsa 'Amrân ben Mo'ammer T'arâbolousi, qui fut remplacé par Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Ali ben Ibrâhîm Mehdewi, connu sous le nom d'Ibn el-Khabbâz.

En la même année, mourut le vertueux cheykh déjà cité, Eç-Çak'alli.

Le 3 ramad'ân 662, le k'âd'i Ibn el-Khabbâz fut révoqué et remplacé par le juriste Aboû 'l-'Abbâs Ah'med (5) ben el-Ghammâz.

Le 4 rebî' I de la dite année, mourut à Tunis le juriste, imâm et écrivain 'Abd el-'Azîz ben Ibrâhîm K'orachi, connu sous le nom d'Ibn Noweyra, commentateur de l'*Irchâd* (6).

En 666 (21 sept. 1267), le sultan acheva de mettre

---

(1) Voyez *Berbères*, II, 382.

(2) Probablement l'Aboû 'l-Mot'arref ben 'Omeyra des *Berb.*, II, 246.

(3) Aboû Zeyd Tawzeri avait été chargé de l'éducation du fils de Moh'ammed Lih'yâni (*Ib.*, 336).

(4) A B C D الحدوس ; Ibn Khaldoûn fournit des renseignements plus circonstanciés sur cette opération (*ib.*, II, 354).

(5) *Ah'med* manque dans A B C.

(6) J'ai inutilement cherché le nom de cet auteur dans Haddji Khalfa et dans une dizaine de recueils biographiques.

Digitized by Google

l'aqueduc (1) [de Zaghouân] en état pour le faire servir à [alimenter les jardins d'] Aboû Fehr.

Le 4 rebî' II 666, le juriste Moh'ammed ben er-Râ'is Rab'i fut nommé k'âd'i des mariages à Tunis.

Le 4 chawwâl 667, le k'âd'i [Ibn] el-Ghammâz fut révoqué et remplacé par le vertueux juriste Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Ibrâhîm l'exégète. Le 19 dhoû 'l-k'a'da de la même année, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed dit Ibn el-Khabbâz (2) fut renommé k'âd'i.

En 668 (30 août 1269), il fut donné lecture de l'acte par lequel l'émîr Aboû Yoûsof Ya'k'oûb ben 'Abd el-H'ak'k', prince du Maghreb el-Ak'ça, reconnaissait la suzeraineté d'El-Mostançir.

En la dite année, mourut le juriste secrétaire de la chancellerie et du paraphe Ah'med Ghassâni. Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben el-H'oseyn le remplaça au paraphe, et Ibn er-Râ'is Rab'i à la chancellerie ; à ce dernier sa place de k'âd'i des mariages fut enlevée le 29 chawwâl 668.

Dans la nuit du samedi au dimanche 25 dhoû 'l-k'a'da 669, mourut à Tunis l'oustâd et grammairien Aboû 'l-H'asan 'Ali ben Moûsa H'ad'rami, dit Ibn 'Açfoûr, qui était né à Séville [P. 30] en 597 (3). Au dire du cheykh Ah'med K'aldjâni et d'autres encore, il se présenta un jour au sultan, qui était assis dans le pavillon des jardins d'Aboû Fehr situé près

---

(1) Texte الحناية ; ce mot, qui est fréquemment employé par Kayrawâni, figure dans le Dictionnaire de Beaussier ; cf. *Supplément* de Dozy. Sur ce travail même, *Berb*, II, 340 ; Kayrawâni, texte, p. 21, l. 12, et 128, l. 16. L'emplacement de ces jardins avait pris, dès l'époque de ce dernier auteur, le nom de Bat't'oûm.

(2) D'après B C.

(3) Un article a été consacré à ce savant par Kotobi (*Fawât el-wafiyyât*, II, 93), qui raconte autrement les circonstances où il mourut.

Digitized by Google

le grand réservoir. Le prince en vint à dire par vanterie : « Que notre royauté est grande maintenant ! — Oui, » dit Ibn 'Açfoûr, « grâce à nous et à nos pareils ! » Ce propos blessa le sultan, qui fit saisir son visiteur au moment où il se retirait et le fit jeter tout habillé dans le bassin ; il faisait très froid ce jour-là, et, feignant de plaisanter, il dit aux assistants de ne pas le laisser remonter, si bien que, quand le grammairien finit par sortir après en avoir été empêché plusieurs fois, il était saisi par le froid, et la fièvre l'emporta au bout de trois jours. Il fut enterré dans le cimetière d'Ibn Mohenna, non loin du cimetière du cheykh Ibn Nefîs, à l'est de la porte de la K'açba nommée Bâb Intedjemi.

Le mercredi 11 chawwâl 669 (1), mourut Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû 'l-H'oseyn, qui eut pour successeur en qualité de secrétaire préposé au paraphe Aboû 'l-H'asan 'Ali ben Ibrâhîm ben Aboû 'Omar, lequel ne quitta cette charge qu'avec la vie, le 23 rebî' II 674, et qui fut remplacé par Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben er-Râ'is, jusqu'à la fin du règne d'El-Mostançir. La charge de contrôleur exercée par Ibn Aboû 'l-H'oseyn fut confiée au juriste bien connu Aboû 'l-K'âsim Ah'med ben Yah'ya ben Asad, fils du cheykh Ançâri.

Le dimanche 14 djomâda II 675, la maladie dont mourut El-Mostançir frappa ce prince, alors en voyage, à 'Ayn Aghlân ; on le porta en litière et à dos d'hommes à Tunis, pendant une éclipse de lune. Quand il fut ramené dans son palais, le bruit de sa mort commença à se répandre, de sorte que le jour

(1) En 671, dit Ibn Khaldoûn (II, 370), qui un peu plus loin (pp. 371-372) donne implicitement la date de 670.

Digitized by Google

de la fête du Sacrifice, il s'installa dans une litière en bois et se fit monter dans son pavillon d'audience pour que le peuple pût le voir. Après s'être ainsi raidi pour montrer par cet effort que la vie ne l'avait pas encore abandonné, il rentra dans ses appartements pour y mourir la nuit même, après la dernière prière de l'*achâ*, le dimanche 11 dhoû 'l-h'iddja 675 (16 mai 1277). Son règne avait duré vingt-huit ans cinq mois et douze jours.

Sa maladie, dit-on, débuta dans les circonstances que voici. Il était à la chasse, et les animaux qui lui servaient d'auxiliaires poursuivirent un gibier qui se réfugia dans une caverne où ses gens pénétrèrent à sa suite. Ils y trouvèrent un homme en train de prier qui, une fois sa prière achevée, leur dit : « Laissez cet animal qui s'est réfugié chez des religieux ! » [P. 31] Les valets retournèrent auprès du sultan, qui leur ordonna de s'emparer du gibier ; ils revinrent auprès du religieux, qui les en empêcha, et le sultan, à qui ils en référèrent, leur dit de le frapper à coups de lance s'il résistait. Quand cet ordre fut transmis au saint homme : « C'est moi, dit-il, qui ai ordonné de frapper votre prince à coups de lance ! » On voulut le poursuivre, mais il avait disparu. Le sultan tomba aussitôt sans connaissance ; il revint à lui quelque temps après, mais la maladie ne le quitta plus jusqu'à ce qu'elle finit par avoir raison de lui.

En la dite année, mourut El-Melik ez-Z'âhir [Bibars], souverain d'Égypte (1).

Cette même année, le trône passa à l'émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya, fils du sultan El-Mostançir, fils

(1) Bibars mourut, à ce que nous dit Makrizi, vers la fin de moharrem 676.

Digitized by Google

de l'émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya, fils du cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, fils du cheykh Aboû H'afç. Il était né en 647 d'une concubine chrétienne nommée D'arb. Il fut intronisé la nuit même où mourut son père, de sorte qu'il était khalife et surnommé el-Wâthik' lorsque le jour se leva, et la prestation de serment se prolongea encore après ce moment. Celui qui dirigea la cérémonie était Aboû 'Othmân Sa'îd ben Aboû Yoûsof ben Aboû 'l-Hoseyn, ministre des finances à Tunis et cousin d'Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû 'l-H'oseyn, contrôleur de son père.

El-Wâthik', une fois son autorité établie, choisit comme secrétaire le juriste Aboû 'l-H'asan Yah'ya ben 'Abd el-Melik Ghâfik'i, connu sous le nom d'Ibn el-H'abbaber, qui (bientôt) agit en véritable maître dans toutes les affaires. Il était l'ennemi d'Aboû 'Othmân Sa'îd ben Aboû 'l-H'oseyn, contre qui il indisposa si bien El-Wâthik' que celui-ci le fit arrêter le samedi 2 djomâda II 676 et interner dans l'hôtel dit de Djawheri, à l'intérieur de la K'açba ; la torture arracha au prisonnier tous ses biens et il succomba aux mauvais traitements le jeudi 12 dhoû 'l-h'iddja de la dite année. Devant son cadavre, qui fut déposé dans la demeure du chef de la garde, furent appelés ses deux eunuques, Ibn Çayyâd er-Ridjâla et Ibn Yâsîn : « Voilà, » leur dit-on, « votre maître mort ; avouez où il a caché ses trésors. » Sur leur refus on les emprisonna, mais Ibn Yâsîn recouvra la liberté grâce au paiement qu'il opéra d'une certaine somme ; quant à l'autre, il périt dans les tourments (1).

(1) Le récit d'Ibn Khaldoûn (II, 376) est quelque peu différent.

Digitized by Google

Le jour même de l'incarcération d'Aboû 'Othmân, on commença à restaurer, améliorer et garnir le Djâmi' ez-Zîtoûna ; les travaux se terminèrent le jeudi 15 cha'bân de la dite année.

Voici une coïncidence curieuse. Lors de l'exécution d'Ibn Aboû 'l-H'oseyn, il rejaillit un peu de sang sur la paroi de la *douéra*. Or quand, peu après (1), Ibn el-H'abbaber fut incarcéré dans le même local, il s'enquit aussitôt de ce qu'était [P. 32] ce sang, et la réponse qui lui fut faite excita chez lui de vives appréhensions ; elles étaient fondées, car bientôt son sang alla rejoindre sur la paroi celui de sa victime ; il reçut autant de coups que celle-ci, dut rendre gorge pour une valeur égale et périt dans les tourments comme avait fait Aboû 'l-H'oseyn. Celui qui montra le plus d'acharnement contre Ibn el-H'abbaber fut 'Abd el-Wahhâb ben K'â'id el-Kelâ'i, lequel périt de la même manière, ainsi qu'il sera dit plus loin.

Dès le début de son règne, El-Wâthik' rendit les prisonniers à la liberté, supprima les abus, brûla les registres des amendes et des douanes, s'occupa de [re]bâtir le Djâmi' ez-Zîtoûna et d'autres mosquées, et se montra généreux envers l'armée ; mais il ne sut pas tenir d'une main ferme les rênes du pouvoir et il tomba bientôt, nous l'avons dit déjà, sous la domination d'Ibn el-H'abbaber. Ce personnage était très suffisant, inconsidéré et orgueilleux au plus haut point, s'occupait de bâtisses, de musique et de faire fortune, mais ne faisait rien de bon en ce qui touchait à la politique ou à l'administration, si bien

(1) En djomâda I 678 (*ibid.*, II, 380).

Digitized by Google

que son pouvoir despotique gâta tout et lui attira la désaffection générale. Il avait chargé de la direction des finances à Bougie son frère Aboû 'l-'Alâ Idrîs, qui agit aussi despotiquement et inconsidérément qu'Ibn el-H'abbaber à Tunis, si bien qu'il périt victime d'un complot ourdi par Moh'ammed ben Aboû Hilâl, qui avait dirigé les finances de Bougie du temps d'El-Mostançir.

Cet événement coïncida avec la présence à Tlemcen de l'oncle d'El-Wâthik', l'émîr Aboû Ish'âk' ben Aboû Zakariyyâ, qui, ayant appris la mort de son frère El-Mostançir et le désordre régnant à Tunis, s'était décidé, après quelque hésitation, à franchir la mer pour faire valoir ses droits au trône. Yaghmorâsen ben Zeyyân, qui régnait alors à Tlemcen, l'accueillit de la manière la plus flatteuse. Alors Ibn Aboû Hilâl et ceux qui avaient participé au meurtre d'Idrîs, redoutant la colère d'Ibn el-H'abbaber, envoyèrent une députation à Aboû Ish'âk' pour l'inviter à se rendre auprès d'eux ; l'invitation fut acceptée, et ce prince se rendit à Bougie, où on lui prêta serment. Il s'avança de là sur Constantine, qui lui opposa une vigoureuse résistance dirigée par 'Abd el-'Azîz ben 'Isa ben Dâwoûd, l'un des proches d'Ibn el-H'abbaber, de telle sorte que, réduit à se retirer, il se dirigea du côté de la capitale.

Cependant El-Wâthik', conseillé par Ibn el-H'abbaber, avait équipé, pour combattre son oncle Aboû Ish'âk', une armée qu'il confia à un autre de ses oncles, l'émîr Aboû H'afç, [P. 33] auquel Aboû Zeyd ben Djâmi' fut adjoint comme lieutenant. Ces troupes étaient parvenues à Bâdja quand Ibn el-H'abbaber, s'imaginant qu'une révolte d'Aboû H'afç était à

Digitized by Google

redouter, voulut semer la division dans l'armée et fit écrire par El-Wâthik' à ce général et à son lieutenant pour les exciter l'un contre l'autre. Mais ils se confièrent mutuellement ce qui leur était adressé, et s'étant entendus pour reconnaître Aboû Ish'âk', ils lui envoyèrent leur adhésion. Quand El-Wâthik', alors à Tunis, apprit cette nouvelle, et qu'il se vit sans armée ni amis, il se jugea perdu (1) et abdiqua en faveur de son oncle Aboû Ish'âk', le dimanche 3 rebî' II 678 ; il avait régné deux ans trois mois et vingt-deux jours. D'après El-Gharnât'i, son abdication eut lieu un vendredi de rebî' I 679 (2).

En 677 (24 mai 1278), mourut le juriste, k'âd'i et mufti Aboû 'l-K'âsim ben 'Ali ben 'Abd el-'Azîz ben el-Berrâ Tenoûkhi.

A la suite de l'abdication d'El-Wâthik', le pouvoir passa aux mains de son oncle, l'émîr Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ben Aboû Zakariyyâ, fils du cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, fils du cheykh Aboû H'afç ; ce prince était né d'une esclave concubine nommée Roweydâ (3), en 631. Il arriva de Tlemcen à Bougie le jour de la fête du Sacrifice 677, prononça la prière de la fête dans le *Moçalla* et fit son entrée ce même jour dans la ville. Il arriva à Tunis le mardi 5 rebî' II 678, ou, suivant El-Gharnât'i, en 679, et le mercredi on lui renouvela le serment de fidélité.

El-Wâthik' el-Makhloû' (le déposé) quitta la K'aç-

---

(1) Ici commence le fragment publié par Rousseau, *Journal asiatique*, 1849, I, 269-315.

(2) Une troisième date, celle du 1er rebî' I 678 (13 juillet 1279), est donnée par Ibn Khaldoûn (II, 379).

(3) A B زوايد ; C D رويدم ; Rousseau زويدا

Digitized by Google

ba pour aller demeurer dans l'hôtel d'El-Ghoûri (1) dans [le quartier] des libraires. Mais au bout de quelques jours, le sultan apprit qu'il négociait avec l'officier commandant les troupes chrétiennes pour tenter un soulèvement nocturne, et il le fit interner à la K'açba avec ses trois fils, El-Fad'l, Et-T'âhir (2) et Et-T'ayyib ; ils furent ensuite exécutés tous les quatre, en çafar 679 (juin 1280).

Le troisième jour de l'entrée d'Aboû Ish'âk' à Tunis, ce prince fit arrêter Ibn el-H'abbaber, ministre de son prédécesseur, et le fit mourir dans les tourments, ainsi qu'il est dit plus haut.

Aboû Ish'âk' était un prince dur et brave, mais à courtes vues, et son fils l'émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya savait sans le froisser éluder la plupart de ses ordres. Les Arabes sous son règne devinrent maîtres des bourgades, et il est le premier qui les ait institués par diplômes dans les villes maghrébines (3).

Au début [P. 34] de son règne, il confia son paraphe à Tunis au juriste Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wahhâb ben K'â'id el-Kelâ'i (4), qui en resta chargé jusqu'au samedi 15 çafar 677, où ce personnage, craignant pour sa vie, disparut pour se cacher. Le

---

(1) A C D et Ibn Ka'yrawâni (texte, p. 130), دار الغورى ; B دار الغور ; Ibn Khaldoûn (II, 379 et 399 ; texte, I, 450), Dâr el-Ak'oûri.

(2) B seul, Ez-Z'âhir.

(3) Peut-être le sens laisse-t-il à désirer : D وهو اول من كتب البلاد الغوبية بالظهارة للعرب , A بالظاهر الغوبى , B بالظاهر للعرب , C بالظهار للعرب , Rousseau بالاظهار للعرب . Il faut remarquer qu'il est à plusieurs reprises question des *iktâ'* cédés aux Arabes dans l'*Hist. des Berbères*, p. ex. III, 106 et 114 ; IV, 260 et 262, etc.

(4) *Berbères*, II, 383 et 386.

Digitized by Google

grand sceau fut alors confié au juriste et k'âd'i Ahmed ben el-Ghammâz, et le petit à Ibrâhîm ben Moh'ammed ben er-Rechîd, qui restèrent l'un et l'autre en place jusqu'à la fin du règne d'Aboû Ish'âk'.

Le dimanche 20 rebî' II 679, Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Aboû Bekr ben Seyyid en-Nâs Ya'meri fut mis à mort. Il avait été dénoncé au sultan comme coupable de menées jalouses tendant à ruiner son autorité, et il fut appelé par lui à Râs et-T'âbiya ; il s'y rendit aussitôt et se trouva devant des gardes dont le sabre au clair lui annonça le sort qui l'attendait ; il prononça l'acte de foi et fut exécuté sur le champ, puis son cadavre fut jeté dans une fosse creusée à cet effet. Cet Ah'med avait servi secrètement l'émîr Aboû Fâris, fils du sultan Aboû Ish'âk', lorsqu'il avait été détenu par son oncle [El-Mostançir]. Aussi ce prince se rendit-il vêtu de deuil auprès de son père, qui l'appela à lui, le combla de caresses, lui fit connaître les coupables intentions de la victime et lui ôta de ses propres mains les habits de deuil qu'il portait, en redoublant ses caresses. Ensuite il le nomma gouverneur de Bougie et de son territoire, en lui adjoignant comme conseiller son (1) chambellan Moh'ammed ben Aboû Bekr ben el-H'asan ben Khaldoûn.

Aboû Fâris avait gardé un vif ressentiment contre 'Abd el-Wahhâb Kelâ'i, qui avait été le principal instigateur de l'exécution d'Ibn Seyyid en-Nâs. Aussi ne cessa-t-il de peser sur son père, si bien que celui-ci fit emprisonner Kelâ'i et confisquer ses biens. Lors de la révolte de l'imposteur (le pseudo El-Fad'l), Aboû Ish'âk', se disposant à rejoindre Bougie, fit

(1) *Sic; cf. ibid.*, II, 384.

Digitized by Google

tuer dans sa prison Kelû'i, qui y était resté jusqu'alors, c'est-à-dire dans la dernière décade de chawwâl 681 (fin janvier 1283).

En redjeb 679, le juriste Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben H'asan ben el-Ghammâz perdit sa situation de k'âd'i et fut remplacé par le cheykh et juriste Aboû Moh'ammed 'Abd el-H'amîd ben Aboû 'd-Donyâ, qui lui-même fut remplacé en ramad'ân de la même année par le juriste Aboû 'l-K'âsim ben Zeytoûn.

Dans la nuit du 26 du même mois et de la même année (1), le cheykh Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Hilâl fut égorgé, après la prière de l'*achâ*, par ordre du sultan.

[P. 35]. Dans cette année, l'Ifrîk'iyya tout entière vit un phénomène remarquable : le blé encore vert était mangeable, mais plus tard l'épi se trouva vide, de sorte que lors de la moisson les gerbes ne renfermaient aucun grain, et le bétail qui se nourrit de ce fourrage périt.

Le 18 rebî' I 680, le k'âd'i Ibn Zeytoûn fut révoqué, et la charge qu'il laissa vacante fut rendue à Ah'med ben el-Ghammâz.

Le 4 moh'arrem 681 (2), surgit chez les Debbâb un homme qui prétendit être El-Fad'l ben Yah'ya el-Wâthik' ben el-Mostançir et avoir pu s'échapper de sa prison. Le page Naçîr (*ou* Noçeyr), connu sous le nom de Noûbi (3) et affranchi d'El-Wâthik', déclara qu'il le

---

(1) En 678, d'après Ibn Khaldoûn (I, 380).

(2) Le récit de cet épisode tel que l'expose Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben el-Khat'îb dans la chronique الفارسية فى مبادى الدولة الحفصية a été publié, texte et traduction, par Cherbonneau dans le *Journal asiatique*, 1848, II, p. 237-258 ; édition et traduction sont loin d'être irréprochables.

(3) D, Moûbi ; C et Rousseau, Moûsa ; B « le page bien connu, Naçîr ben Yah'ya » ; A manque. Ibn Khaldoûn a la leçon Noûbi, que nous avons acceptée.

Digitized by Google

reconnaissait, et les Debbâb ajoutèrent foi à ce dire, alors qu'El-Fad'l, nous l'avons dit, avait été exécuté à Tunis. Naçîr, lorsqu'il avait vu cet homme, lui avait trouvé avec son maître une ressemblance telle qu'elle le fit fondre en larmes, et il se mit à lui embrasser les pieds. Quand l'autre sut de quoi il s'agissait, il dit à Naçîr de lui prêter l'appui de son témoignage et qu'il arriverait ainsi à venger ceux que l'affranchi pleurait. Naçîr courut aussitôt chez les chefs arabes en poussant des cris de joie et leur annonça la présence du fils de son ancien maître, si bien qu'il le leur fit accroire ; il leur redit des conversations qui avaient eu lieu entre les Arabes et El-Wâthik', et au courant desquelles il avait mis le prétendant (1). Alors ces peuples, pleinement persuadés de l'origine de ce dernier, lui prêtèrent serment de fidélité.

L'affection qu'il inspira à Aboû 'Ali Morghem ben Çâbir ben 'Asker (2), cheykh des Debbâb, porta celui-ci à lui prêter son aide et à réunir des troupes arabes ; puis ils mirent de concert le siège devant Tripoli, dont le gouverneur nommé par Aboû Ish'âk' était alors Moh'ammed ben 'Isa Hintâti, connu dans le pays sous le nom de 'Onk' el-Fid'd'a. Ce chef ayant refusé de se rendre, les assiégeants après avoir livré quelques combats prélevèrent des impôts dans cette région et se tournèrent vers Gabès. Ces événements avaient fait du bruit, et les populations

(1) D semble intervertir les sujets dans cette phrase, que nous avons un peu interprétée, notamment d'après Ibn Khaldoûn.

(2) Ce nom est ainsi orthographié dans les *Berbères* (I, 161 ; II, 399, 403, 404) ; D lit مغرم , A B et Rousseau علي بن عمر بن صابر , C صابر (?) ابي علي محمد بن عم .

Digitized by Google

n'avaient pas de doute que le prétendant ne fût d'origine h'afçide : aussi 'Abd el-Melik ben 'Othmân ben Mekki se porta à sa rencontre et lui ouvrit les portes de Gabès, dont les habitants prêtèrent serment le mercredi 17 redjeb 681 ; puis dans la même année Djerba, El-H'âmma, Nefzâwa, Tawzer et tout le pays de K'ast'îliya en firent autant. Gafça fut ensuite conquise, et il y pénétra le vendredi 7 ramad'ân 681.

Aboû Ish'âk' expédia alors de Tunis une forte armée qu'il confia à son fils l'émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya. Celui-ci, après s'être arrêté à K'ayrawân pour prélever des contributions sur les habitants, marcha contre le prétendant et installa son camp à K'amoûda ; mais ses troupes se débandèrent et le laissèrent presque seul, [P. 36] de sorte qu'il dut regagner Tunis (1).

De Gafça le prétendant se transporta à K'ayrawân, dont les habitants le reconnurent et où il reçut la soumission de Mehdiyya, de Sfax et de Sousse. Alors Aboû Ish'âk' sortit de Tunis avec une armée considérable et alla camper à El-Moh'ammediyya dans la deuxième décade de chawwâl de cette année. Mais les bagages qu'il emmenait et que portaient quatre-vingt-dix mulets furent pillés dans son camp même, et la plupart de ses soldats rejoignirent le prétendant ; puis le cheykh Aboû 'Amrân Moûsa ben Yâsîn en fit autant avec de nombreux Almohades, et lui prêta serment à l'endroit où il le rencontra, non loin de Châdhela. Le sultan se dirigea alors vers la *sebkha* de Tunis, fit sortir de la ville ses femmes et ses enfants et les emmena vers l'ouest. Au cours de ce voyage ils eu-

(1) En ramad'ân (*Berbères*, II, 390 ; *Journ. as*, 1848, II, p. 246).

Digitized by Google

rent beaucoup à souffrir des pluies, de la neige et de la faim, sans parler des dangers qu'ils coururent ; le prince dut abandonner aux tribus chez qui ils passèrent une partie de ses biens pour sauver sa vie et celle des siens. Quand ils arrivèrent devant Constantine, l'entrée leur en fut refusée par le gouverneur Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Toûfyân (1) Herghi, qui cependant leur fit, sur leur demande, descendre du haut des murailles du pain et des dattes pour apaiser leur faim. Les fugitifs repartirent le jour même pour Bougie, mais Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz en refusa l'entrée à son père, qui dut rester dans le jardin d'Er-Refî', sur le bord de la rivière qui arrose Bougie, et se loger dans le Château de l'étoile *(K'açr el-kawkeb)*. Il s'était enfui de Tunis la nuit du lundi au mardi 25 chawwâl 681, de sorte que son règne avait duré, depuis l'abdication d'El-Wâthik', trois ans six mois et vingt-deux jours.

Deux jours après la fuite d'Aboû Ish'âk', c'est-à-dire le jeudi 27 chawwâl, le prétendant fit son entrée à Tunis et y fut reconnu sous le nom d'El-Fad'l ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya el-Wâthik', tandis que dans la réalité il se nommait Ah'med ben Merzoûk' ben Aboû 'Amâra Mesîli ; sa mère Farh'a était originaire de Ferân (2) dans le Zâb, et lui donna le jour à Mesîla en 642, puis il fut élevé à Bougie. C'était un homme de condition obscure, mais aux métamorphoses multiples ; il sut singulièrement tromper les populations et fit dire la *khotba* à son profit, sous un nom qui n'était pas le sien, dans toutes les chaires de l'Ifrî-

---

(1) A B C, Rousseau et la *Fârisiyya* بوفيان ; D توفيان, cf. *Berbères*, II, 391.

(2) B D فران, A فزان, C فرات.

Digitized by Google

k'iyya. Ibn el-Khat'îb Andalosi a très justement dit à ce propos :

[Redjez]. Merveilleux résultat des jeux de la fortune et que n'imaginerait nul homme raisonnable !

Cet homme était cruel, sanguinaire, injuste ; il feignit de vouloir refréner le mal alors qu'il le pratiquait. Le jour même de son entrée à Tunis, [P. 37] il fit saisir trois des Arabes qui s'étaient rendus coupables de brigandage et les fit crucifier après leur avoir fait trancher le cou. Il fit ensuite partir un corps de troupes commandé par Aboû Moh'ammed 'Abd el-H'ak'k' ben Tâferâdjîn, cheykh des Almohades, avec mission d'exécuter tous les Arabes dont il s'emparerait. Il supprima l'obligation pour les habitants de loger les gens de guerre, charge qui était très pénible pour les premiers. Le jour de son entrée à Tunis, il y eut à la Porte du minaret *(Bâb el-menâra)* une poussée où périrent treize personnes, parmi lesquelles le juriste et k'âd'i Aboû 'Ali H'asan ben Mo'ammer Hawwâri T'arâbolousi.

Le 28 chawwâl, deuxième jour de son entrée à Tunis, il confia son sceau *('alâma)* au *çâh'ib ed-dawla* Aboû 'l-K'âsim Ah'med ben Yah'ya ben ech-Cheykh, qui le garda pendant toute la durée du règne. Comme vizir il choisit Aboû 'Amrân Moûsa ben Yâsîn. Il fit arrêter le ministre des finances Aboû Bekr ben el-H'asan (1) ben Khaldoûn, et après lui avoir enlevé toute sa fortune le fit étrangler. 'Abd el-Melik ben Mekki reçut la charge (2) de chambellan.

Le vingt-cinquième jour de son entrée, il fit arrê-

---

(1) B C D et Rousseau, el-H'oseyn.

(2) B C écrivent خط ; A D et Ibn Khaldoûn, خطة .

Digitized by Google

ter les émîrs arabes qui s'étaient joints à lui et qui étaient environ quatre-vingts ; le samedi qui suivit, les Zenatiens, au nombre d'environ 350, furent arrêtés à leur tour et envoyés tout nus de la K'açba en prison ; le même jour, les chrétiens, au nombre d'environ 180 cavaliers, furent aussi arrêtés. Le 23 dhoû 'l-h'iddja, pareille mesure fut prise à l'égard de tous les parents du sultan Aboû Ish'âk', qui furent emprisonnés et dont les biens furent confisqués ; mais Dieu empêcha l'usurpateur de réaliser la pensée qu'il avait de les exécuter.

Le 12 çafar 682, il quitta Tunis pour marcher contre Bougie, dont le gouverneur Aboû Fâris se disposait, à ce qu'il avait appris, à l'attaquer. Le 19 çafar arriva à Tunis l'ordre envoyé du camp d'interdire le vin, de démolir le *fondouk* où il se vendait et d'en transformer l'emplacement en une mosquée *djâmi'* avec minaret ; en conséquence, la prière fut dite dans le nouveau temple le 20 cha'bân de la dite année.

L'émîr Aboû Fâris [el-Mo'tamid 'ala'llâh], en effet, avait quitté Bougie après avoir réuni des troupes nombreuses pour combattre l'usurpateur ; il avait avec lui son oncle Aboû H'afç 'Omar, qui le suivait en portant un diadème au-dessus de sa tête pour lui faire honneur ; car telle était l'habitude des princes Hafçides, et ils n'y ont renoncé que depuis le règne d'El-Lih'yâni et jusqu'à présent. La rencontre, qui eut lieu le lundi 3 rebî' I 682, à Feddj el-Abyâr, près de K'al'at Sinân (1), fut des plus chaudes. Abandonné

(1) « Kalaat Senân, château de la dent », est désigné sur la carte de la province de Constantine dressée au bureau topographique, sous le nom de Djebel-Gala ou Kala-Snenn. C'est une montagne très élevée et située à 6 lieues et demie de la frontière. De Kalaat Senân à Tébessa, il y a 10 lieues, en descendant vers le sud-ouest. Cette

Digitized by Google

par ses alliés et trahi par la fortune, [P. 38] Aboû Fâris périt [sur le champ de bataille] : son camp fut pillé, ses tentes et ses trésors furent enlevés, et sa tête coupée fut présentée au vainqueur ; son frère 'Abd el-Wâh'id fut aussi amené à ce dernier, qui le tua d'un javelot qu'il avait à la main ; ses deux frères consanguins 'Omar et Khâlid furent de même traînés devant l'usurpateur et exécutés par son ordre ; enfin, son neveu Moh'ammed ben 'Abd el-Wâh'id comparut également et subit le même sort. C'est d'eux que l'on a dit :

[Motak'ârib]. Ils voulaient s'échapper, mais tous moururent à Fcddj el-Abyâr (1).

On a dit encore :

[T'awîl]. Pour nous, il n'y a pas de situation intermédiaire : ou la primauté (2) sur les humains ou la mort ! Qu'est pour nous la vie comparée aux honneurs ? Nulle dot ne peut assez payer la belle qu'on recherche.

L'administration d'Aboû Fâris à Bougie et dans la région avait duré trois mois et treize jours.

Les têtes de ces chefs furent promenées sur des piques dans les marchés de Tunis le jeudi 6 rebî' I 682, puis accrochées à la Porte du minaret *(bâb el-menâra)*. Le seul qui put échapper au massacre fut l'émîr Aboû H'afç ben Aboû Zakariyyâ, qui s'enfuit à pied à K'al'at Sinân en compagnie de trois fidèles

---

localité a été de tout temps le refuge des brigands, auxquels elle offrait l'impunité. » (Cherbonneau, *Journ. as.*, septembre 1848, p 257) ; cf. Rousseau, *ib*, 1849, I, 314 ; ailleurs, p. ex *Journ. as.*, 1849, I, p. 208, le même auteur écrit Kala'at es-Senan. Dans la *Table géogr. des Berbères*, ce lieu est placé à 8 lieues N.-E. de Tébessa. — Ibn Khaldoûn (II, 393) place le lieu de la rencontre à Mermadjenna.

(1) Au lieu de على فج الابيار de D, on lit dans A B C et Rousseau على جة البين « bien que s'étant séparés ».

(2) A seul لنا العز.

Digitized by Google

partisans des Hafçides, Aboû 'l-H'asan (1) ben Aboû Bekr ben Seyyid en-Nâs, le vizir Ibn el-Fâzâzi (2) et Moh'ammed ben Aboû Bekr ben Khaldoûn, qui le portaient à tour de rôle sur leur dos quand il était trop fatigué et purent enfin le mettre en sûreté à Kal'at Sinân.

Quant à l'émîr Aboû Zakariyyâ ben Aboû Ish'âk', il était resté en qualité de lieutenant à Bougie, en compagnie du cheykh Aboû Zeyd Fâzâzi (3). La nouvelle de la défaite provoqua en cette ville la plus vive agitation : la grande mosquée, où la population s'était précipitée, entendit le k'âd'i Aboû Moh'ammed 'Abd el-Moun'im ben 'Atîk' Djezâ'iri, qu'accompagnait son fils, prononcer un discours qui souleva la colère de la foule ; on se jeta sur son fils et on le massacra dans le *mih'râb,* tandis que le k'âd'i, arraché de son tribunal et emprisonné, fut ensuite renvoyé par mer à Alger sa patrie.* Alors l'émîr Aboû Ish'âk', craignant pour sa vie, s'enfuit de la K'açba dans l'intention, de compagnie avec son fils Aboû Zakariyyâ, de gagner Tlemcen ; mais il fut poursuivi par la populace de la ville que dirigeait le cheykh Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Iserghîn (4), et on l'atteignit dans la montagne des Benoû Ghobrîn, grâce à une chute de cheval qu'il venait de faire et où il s'était cassé la cuisse. Mais son fils Aboû Zakariyyâ put gagner Tlemcen, où il avait

(1) A C D lisent *H'asan;* B et Ibn Khaldoûn, *H'oseyn.*

(2) Moh'ammed ben el-K'âsim ben Idrîs Fâzâzi, selon Ibn Khaldoûn (II, 394, 396, 401 ; III, 407) ; A B C D et Rousseau, ici et ailleurs, lisent Fezâri, Ferâwi, 'Azâri ; peut-être la leçon Fezâri doit-elle être acceptée partout, malgré l'autorité de M. de Slane.

(3) Voir la note précédente.

(4) Ce dernier nom est resté en blanc dans A B C et Rousseau ; cf. *Berbères* (II, 394).

Digitized by Google

[P. 39] une sœur mariée au gouverneur de cette ville, 'Othmân ben Yaghmorâsen ben Zeyyân, lequel l'accueillit bien et le traita cordialement* (1). Quant à Aboû Ish'âk', il fut ramené à Bougie, où il fit son entrée sur une mule bâtée, puis enfermé dans une maison du quartier de Sâbât' el-Omawi (2) ; il y resta jusqu'au jeudi 27 rebî' I de cette année, où il fut exécuté par Moh'ammed ben 'Isa ben Dâwoûd Hintâti, spécialement envoyé pour cette besogne par l'usurpateur ; sa tête fut ensuite portée à Tunis et promenée sur un bâton dans les rues au milieu des rires des inconscients et des cris de joie des femmes. Cette journée du 16 rebî' II 682 (3), où cela se passa, peut servir de sujet de méditation aux gens réfléchis. On a dit à ce propos :

[Wâfir]. Dis à ceux dont nos malheurs excitent la joie maligne : Revenez à de meilleurs sentiments (4), car le même sort vous attend.

Dans la dite année, mourut le k'âd'i Aboû Zeyd ben Nefîs.

Le mardi 15 moh'arrem 683, l'usurpateur fit emprisonner le premier ministre Aboû 'Amrân ben Yâsîn, parce qu'il avait, lui dit-on, écrit à l'émîr Aboû H'afç 'Omar l'intention qu'il avait de trahir son maître ; la même mesure fut prise à l'égard du cheykh Aboû 'l-H'asan ben Yâsîn, du cheykh Ibn Wânoûdîn et d'El-H'oseyn ben 'Abd er-Rah'mân Zenâti ;

---

(1) Ce passage est cité dans le *Journ. as.*, 1849, I, p. 205, n. 1.

(2) A B C et Rousseau lisent *el-Oçouli.*

(3) Peut-être y a-t-il une erreur dans les dates, car plus haut il est parlé du jeudi 27 rebî' I. A B C et Rousseau lisent, *jeudi 19 rebî' I*, et ensuite, *16 rebî' I;* D a donc corrigé cette dernière date et reporté au mois de rebî' II le spectacle offert aux Tunisiens.

(4) B D انيخوا ; A C افيقوا .

Digitized by Google

tous furent mis à la torture, et Ibn Yâsîn, après avoir été flagellé à plusieurs reprises, eut la tête tranchée le jeudi soir 2 çafar de la dite année, de même qu'Ibn Wânoûdîn (1).

A la suite des mauvais traitements que l'usurpateur avait infligés aux Arabes, et des exécutions faites par son ordre, ceux-ci, qui avaient appris la présence d'Aboû H'afç à K'al'at Sinân, étaient allés le trouver et le reconnurent en rebî' I 683 ; puis sous la direction de leur cheykh Aboû 'l-Leyl ben Ah'med, ils constituèrent des dépôts d'armes et de tentes. Quand l'usurpateur apprit la réapparition d'Aboû H'afç et l'importance des forces dont il disposait, il sortit de Tunis le jour même de l'exécution d'Ibn Wânoûdîn pour combattre ce prince. Mais l'insubordination de ses troupes, qui penchaient pour Aboû H'afç, le força d'y rentrer aussitôt et en fuyard, le jeudi 15 rebî' I 683. Aboû H'afç, poursuivant sa marche en avant, vint camper près de Tunis dans la sebkha de Sîdjoûm (2) ; les Almohades et le djond marchèrent contre lui et lui livrèrent à maintes et maintes reprises des combats sans résultat, tandis que les Arabes pillaient la région. Enfin, l'usurpateur en personne [P. 40] sortit le dimanche 22 rebî' II et se porta pendant quelques instants à l'extrémité de la sebkha ; mais il se vit perdu, et ne songeant plus qu'à sauver sa vie, il s'enfuit et se réfugia à Tunis, non loin du quartier des ouvriers en cuivre, chez un chaufournier espagnol nommé Aboû 'l-K'âsim K'armoûni (3). Sa fuite eut lieu la nuit du di-

(1) Tous furent mis à mort, d'après Ibn Khaldoûn (II, 395).

(2) La Sebkhat es-Sedjoumi de nos cartes, près de Tunis.

(3) Cette leçon fournie par A B C D, et signifiant « originaire de Carmona » est préférable à K'armâdi des *Berbères* (II, 396).

Digitized by Google

manche au lundi 23 de rebî' II, c'est-à-dire que son règne à Tunis avait duré un an cinq mois et vingt-sept jours (1). Il se tenait depuis sept jours caché dans cette maison quand, sur la dénonciation d'une femme, il en fut extrait après la prière du *x'ohr ;* cette demeure fut aussitôt saccagée, et lui-même traîné devant Aboû H'afç, qui établit son identité par devant les k'âd'is et leurs assesseurs. L'aveu de l'imposteur, qui déclara être Ah'med ben Merzoûk' ben Aboû 'Amâra Mesîli, fut recueilli par les assesseurs, Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben el-Ghammâz étant alors grand k'âd'i. Le prince lui fit ensuite infliger deux cents coups de fouet, puis décapiter ; le cadavre fut promené par les rues sur le dos d'un âne gris, puis jeté dans la *sebkha* hors la Porte de la mer *(bâb el-bah'r),* tandis que sa tête hissée sur un bâton faisait également le tour de la ville, le mardi 2 djomâda I. Ce fut le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Yaghmor (2) qui opéra la décapitation à l'aide d'un sabre qu'il tenait de l'imposteur lui-même.

Le nouveau prince de Tunis s'appelait l'émîr Aboû H'afç 'Omar, fils du sultan et émîr Aboû Zakariyyâ, fils du cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'afç ; il était né, à Tunis, de Z'âbiya, esclave concubine arabe, après la prière du vendredi 30 dhoû 'l-k'a'da 642. Il fut procédé à son intronisation en cette ville le mercredi 25 rebî' II 683, et il prit le surnom d'El-Mostançir billâh.

Le 27 djomâda II 683, mourut à Mehdiyya Ibn el-

---

(1) Un an et trois mois, moins trois jours, d'après la *Fârisiyya (Journ. as.,* 1848, II, 251). Kayrawâni assigne à ce règne la même durée que Zerkechi.

(2) D seul a omis *'Abd Allâh.*

Digitized by Google

Khabbâz déjà cité, qui avait par deux fois été k'âd'i à Tunis.

L'émîr Aboû Zakariyyâ, fils du sultan Aboû Is-h'âk', avait grandi auprès de son père, qui habitait alors à Tunis l'hôtel d'El-Ghoûri (1). C'était un prince chaste, qui recherchait la science et ceux qui s'y adonnent. Il apprit que vis-à-vis l'hôtel d'El-Ghoûri se trouvait un fondouk habité par des buveurs, et il fit bâtir sur cet emplacement un collège nommé Medresat el-Ma'rad', au profit duquel il immobilisa tout un quartier important qu'il acheta de ses propres deniers, de même que des livres précieux traitant des diverses sciences. L'(un des) professeurs qui y furent installés fut le chérîf Aboû 'l-'Abbâs Ah'med Gharnât'i, auteur du *El-Mochrek'ft* [P. 41] *'olemâ'i 'l-maghreb wa'l-machrek'*, à qui il fit parvenir deux bourses pleines d'or et d'argent avec mission d'en distribuer le contenu à tous ceux qu'il trouverait dans l'établissement. Le bruit de cette largesse s'étant répandu, la foule se précipita de tous les autres collèges, si bien que tout fut rempli et que personne ne trouva de quoi s'accroupir. Il assistait à la leçon le lundi et le vendredi pour y faire des admonitions, et tout le temps il répandait libéralement l'ambre et l'aloès. Il assigna à ce professeur un traitement élevé, soit dix dinars par mois. Une ouverture pratiquée à la maison qu'il habitait lui permettait d'entendre les cours professés au collège. Il resta à Tunis jusqu'au jour où l'arrivée de l'usurpateur le força de suivre son père jusqu'à Bougie.

Le 26 rebî' I 684, mourut le k'âd'i Aboû Moh'am-

(1) Cette lecture est encore celle d'A B C D; Ibn Khaldoûn lit Akoûri (II, 399); ci-dessus, p. 59.

Digitized by Google

med 'Abd el-H'amîd ben Aboû 'd-Donya, qui fut enterré à El-Djellâz. Le vulgaire y cherche (1) auprès de sa tête une haute colonne, car, prétend-il, « le défunt ici enterré a dit de lui mettre sous la tête une pierre proportionnée à sa science » ; on veut ainsi indiquer son haut degré de science.

La même année, mourut Aboû 'l-H'asan H'âzim Gharnât'i (2), poète de la cour (شاعر الحضرة).

Le 26 dhoû 'l-h'iddja 686, mourut le vertueux et pieux cheykh Aboû 'Ali H'asan Zendîwi, qui fut enterré proche le cimetière des saints cheykhs (es-Sâdat el-akhyâr el-echyâkh) dans le *mersa* du vertueux Sidi Djerrâh', lequel portait autrefois le nom de Mersa Ibn 'Abdoûn et qui prit ensuite cette dénomination, tant Sidi Djerrâh' y montait une garde assidue.

Dans le cimetière en question reposent entre autres cheykhs 'Abd el-'Azîz ben Aboû Bekr K'orachi Mahdewi ; Notre Père 'Abd Allâh, c'est-à-dire 'Abd Allâh ben 'Ali Hawwâri Nâbeli, (aussi) nommé Makhloûf, qui reçut d''Abd el-'Azîz Mahdewi ce nom de *Père,* sous lequel il est encore désigné maintenant ; — Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, connu sous le nom d'Et-Tâ'ib, et son frère germain Aboû 'Ali 'Omar, fils l'un et l'autre d'Aboû Bekr, et qui étaient 'Idjelites et Tunisiens ; — Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'mân Temîmi, connu sous le nom d'Ibn el-Wâdi ; — Aboû 'Othmân Sa'îd l'eunuque, enterré au pied du cheykh 'Abd el-'Azîz ; — Aboû Wekîl Meymoûn El-Kemmâd (le décatisseur) ; — Aboû 'Abd Allâh

---

(1) A B D وتلمح العامة أن عدد الخ ; dans C, sans أن .

(2) On peut voir à propos de ce poète le *Catalogue des mss. d'Alger,* n° 1840.

Digitized by Google

ben 'Atîk' Bâdji, imâm du cheykh Sîdi 'Abd el-'Azîz ; — les deux frères germains Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz et Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils d'Aboû 'l-Fotoûh' Çak'alli ; — Aboû Ish'âk' Ibrâhîm eç-Çayyâd ; — le cheykh Sîdi Djerrâh' 'Arabi précité ; — Aboû 'Ali H'oseyn ; — Aboû 'Abd Allâh ben Soleymân [P. 42] K'orachi Zobeydi, et son frère H'asan, — ainsi que les disciples de tous ces cheykhs.

Le lundi 17 ramad'ân 691, mourut à Tunis le cheykh et k'âd'i Aboû 'l-K'âsim ben Zeytoûn, qui fut enterré au Djebel el-Mersa.

Le 15 dhoû 'l-h'iddja 692, mourut le juriste et mufti Ah'med Gharnât'i, l'auteur précité du *Mochrik'*.

Le jeudi 10 moh'arrem 693, mourut le juriste et k'âd'i Ah'med ben Moh'ammed ben el-H'asan ben el-Ghammâz Ançâri, homme de talent connu par sa religion. Né à Valence le jour d'*achoûra* (10 moh'arrem) 609, année d'El-'Ok'âb (1), il mourut, par une coïncidence remarquable, le jour où l'on célébrait la même fête ; son inhumation se fit dans le cimetière du vertueux Sîdi 'Abd er-Rah'mân Monât'ik'i à Tunis. Il était juriste, mufti et versé dans la rédaction des actes judiciaires. Après avoir étudié sous plusieurs savants espagnols, il vint se fixer à Bougie et fut employé en qualité d'assesseur du k'âd'i. Il gagna ensuite Tunis, y devint successivement k'âd'i dans de nombreuses localités du pays, et enfin fut nommé en cette qualité dans la capitale même le 23 ramad'ân 660 ; il fut révoqué et renommé à plusieurs reprises, et mourut dans l'exercice de ses fonctions, dont il avait été rechargé pour la dernière fois le 19 ramad'ân 691.

(1) C'est-à-dire de la bataille qui eut lieu à cet endroit entre les chrétiens et les musulmans, autrement appelée de las Navas de Tolosa (*Berbères*, II, 225 ; *Hist. des Almohades*, p. 279).

Digitized by Google

En dhoû 'l-k'a'da 693, mourut le cheykh Aboû Zeyd 'Isa Fâzâzi (1), premier ministre, et le personnage le plus brillant de la cour ; il fut enterré à Râdis.

Le vendredi 24 dhoû 'l-h'iddja 694 (4 nov. 1295), mourut de maladie le sultan de Tunis Aboû H'afç' Omar, après un règne de onze ans et huit mois, moins deux jours. Il avait désigné pour lui succéder son fils 'Abd Allâh, dont le jeune âge, car il était encore impubère, souleva des objections de la part des Almohades. Le sultan fit alors appeler le vertueux cheykh et juriste Aboû Moh'ammed Merdjâni pour s'entretenir avec lui de cette affaire. Or, lors de l'exécution dans leur prison d'El-Wâthik' ben el-Mostançir et de ses fils, une concubine de ce prince, alors enceinte de lui, avait pu se réfugier dans la zâwiya du saint homme Aboû Moh'ammed Merdjâni, et y avait donné le jour à un fils. Le cheykh l'appela Moh'ammed, puis le septième jour lui rasa la tête et distribua aux pauvres de la bouillie *('açîda)* de froment, ce qui fit donner au nouveau-né le surnom d'Aboû 'Açîda. Après être resté caché quelque temps, il put rentrer au palais et y être élevé chez les princes ses parents ; mais en grandissant il continua de témoigner sa reconnaissance à Merdjâni. [P. 43] Celui-ci, quand le sultan le consulta sur le choix d'un successeur et lui dit que les Almohades ne voulaient pas de son fils, donna au prince le conseil de désigner Moh'ammed ben el-Wâthik'. Cet avis fut agréé, et ce dernier fut envoyé à Merdjâni, qui lui donna sa bénédiction et invoqua le ciel en sa faveur. L'inau-

(1) Ou, d'après nos textes, Fezâri ; voir p. 69, n. 2.

Digitized by Google

guration privée se fit le mercredi 22 dhoû 'l-h'iddja ; à l'inauguration publique, qui eut lieu après la mort d'Abou H'afç, le nouveau sultan prit le surnom d'El-Mostançir billâh ; son nom complet est Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du sultan Moh'ammed el-Wâthik' ben el-Mostançir ben Aboû Zakariyyâ ben Cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Cheykh Aboû H'afç 'Omar, et il est connu sous le nom d'Aboû 'Açîda. Il débuta par faire exécuter 'Abd Allâh, fils du sultan Aboû H'afç, que son origine aurait pu rendre dangereux.

En redjeb 698 (avril 1299), il sortit de Tunis à la tête de son armée et, franchissant les frontières de ses états, il pénétra dans le territoire de Constantine; paysans et Kabyles *(el-'kabâ'il)* s'enfuirent devant lui, et il poussa ainsi jusqu'à Mîla, d'où il regagna sa capitale au mois de ramad'ân.

Au commencement de djomâda I 699, mourut le vertueux cheykh Merdjâni, qui fut inhumé au Djebel el-Djellâz. Il était très lié avec le grand k'âd'i de Tunis, le juriste Aboû Yah'ya ben Aboû Bekr (1) Ghoûri Çfak'si, qui était alors malade et à qui ses proches cachèrent cette mort en recommandant aux visiteurs de n'en rien dire ; mais le juriste Aboû Ish'âk' ben 'Abd er-Refî', étant venu lui rendre visite, oublia la recommandation qui venait de lui être faite, ce qui aggrava l'état du k'âd'i à ce point qu'il mourut le dimanche 14 djomâda I 699. Celui qui fut nommé au poste qu'il laissait vacant fut le juriste et savant Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ben el-H'asan ben 'Ali ben 'Abd er-Refî' Rab'i, qui resta en place cette pre-

(1) B D lisent « Aboû Yahya Aboû Bekr » et C, *Nawwâwi* au lieu de *Ghoûri*.

Digitized by Google

mière fois un an et onze mois. Il fut alors révoqué et remplacé par le juriste Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'-mân ben el-K'at't'ân Balawi, originaire de Sousse, le 1er rebî' II 701. Cette nomination fut adressée à Sousse au nouveau titulaire, qui se fit attendre, de sorte que le retard apporté dans le jugement des affaires litigieuses suscita des réclamations. Ibn 'Abd er-Refî' fit alors continuer de rendre des sentences en attendant l'arrivée de son remplaçant. Mais parmi les gens de sa classe il avait des envieux qui s'entendirent [P. 44] pour lui laisser ignorer le moment précis de cette arrivée, afin qu'un jour ou l'autre on vînt l'interrompre au cours d'une audience pour lui annoncer que, vu la présence de son successeur, il n'avait plus à rien décider. Dans ce but on faisait surveiller la route, mais Ibn 'Abd er-Refî', devinant ce qui se préparait, aposta un homme de confiance chargé de le prévenir de l'arrivée du nouveau k'âd'i, de façon ainsi à cesser de lui-même de juger et à renvoyer les huissiers de sa porte. Or, on était un samedi, jour où les juristes et les k'âd'is de Tunis avaient coutume de se rendre à l'audience du khalife pour le saluer et se tenaient à cet effet, en attendant la sortie du prince, rangés par catégories dans des pièces affectées à cet usage. Ibn 'Abd er-Refî' était donc à attendre avec ceux de sa classe quand il vit arriver son émissaire qui, renseigné plus tôt que ceux de ses adversaires, venait le prévenir. Il se leva alors de la place réservée au k'âd'i et se dirigea vers la chambre réservée aux gens du conseil, sous les regards braqués de ses adversaires qui devinaient ce qui se passait. Or, le cordon de son pantalon s'étant dénoué juste au moment où il était au milieu de

Digitized by Google

l'assemblée, il dut s'arrêter pour le renouer ; voyant alors la joie qui perçait sur leurs visages (1), il dévisagea successivement tous les assistants : « Gloire à Dieu, » s'écria-t-il, « qui n'a vu parmi vous personne convenant à cette (place) ! » Sa retraite en temps utile ferma la bouche à ses ennemis et le vengea de leur joie maligne.

Le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id Gharyâni (2) dit tenir ce qui suit d'une personne en qui il avait confiance : Les Almohades avaient autrefois à Tunis l'habitude de ne pas nommer de k'âd'i pour une période supérieure à deux ans, se conformant en cela à ce qu''Omar ben el-Khat't'âb, en écrivant ses dernières instructions, avait dit, qu'il ne nommerait nul fonctionnaire *('âmil)* pour plus de deux ans. Ils pensaient en outre que le k'âd'i qui reste longtemps en place attire à soi ses camarades et ses frères, et que la corruption n'agit pas sur celui qui se croit exposé à la révocation ; d'autre part, les contemporains ont ainsi des occasions de révéler leurs connaissances, il se trouve de nombreux k'âd'is qui ont l'expérience des affaires, et la tradition se conserve. C'est tout le contraire si le même reste toujours en charge : on ne juge pas équitablement les divers candidats (لا يقع فيهم تناصف), le nouveau venu ne peut qu'au bout d'un certain temps se mettre au courant de ses fonctions, et l'aigreur envahit le cœur

(1) Le texte de cette anecdote présente quelques variantes insignifiantes ou sans valeur ; nous relevons seulement qu'ici D lit مستريقا, A مستسرين, B متسررين résultat de la surcharge de la leçon de A, C مستترين.

(2) A lit Ez-Zeyyâti.

Digitized by Google

des lettrés, qui ne peuvent espérer arriver que bien difficilement.

Le 2 çafar 700, mourut le cheykh, juriste et grammairien Aboû Zakariyyâ Ifreni, qui avait été élève d'Ibn 'Açfoûr et qui prit sa place dans le même ordre de connaissances.

Le 15 ramad'ân 705 (31 mars 1306), après la prière du vendredi, la populace tua Haddâdj ben 'Abîd Ka'bi, qui avait osé pénétrer avec ses chaussures dans le Djâmi' ez-Zîtoûna à Tunis. Comme on voulait l'en empêcher, il répondit qu'il était entré chaussé chez le prince même. [P. 45] La populace outrée se jeta sur lui et le massacra dans le temple, puis traîna son cadavre par les rues. C'était un des chefs des Ko'oûb, population qui interceptait les routes et ravageait le pays, et c'est ce qui porta la population irritée à cet excès. La nouvelle de ce meurtre ne fit qu'exciter davantage les Ko'oûb, et leur cheykh Ah'med ben Aboû 'l-Leyl fit venir de la Tripolitaine 'Othmân ben Aboû Debboûs, le proclama sultan et l'emmena avec lui pour mettre le siège devant la capitale. Mais le vizir Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Irzegîn (1) sortit à la tête des troupes et les mit en fuite, puis continua sa marche en avant pour pacifier le pays. Alors Ah'med ben Aboû 'l-Leyl, après avoir fait sa soumission et renvoyé Ibn Aboû Debboûs à l'endroit de la Tripolitaine d'où il l'avait tiré, se rendit, accompagné de Soleymân ben Djâmi', l'un des principaux des Hawwâra, auprès du vizir. Celui-ci les arrêta l'un et l'autre pour les envoyer à Tunis, et ils y restèrent internés jusqu'en 708, où Ah'med

(1) *Berbères* (II, 416) Aboû 'Abd Allâh ben Irzigen ; A Izrîgin ; B Bezerbegi ; C Izirgin ; voir plus haut, p. 69, n. 4.

Digitized by Google

ben Aboû 'l-Leyl mourut. Ce fut le frère de ce dernier, Moh'ammed ben Aboû' 'l-Leyl, qui le remplaça à la tête des Ko'oûb ; il choisit pour lieutenants ses neveux H'amza et Mawlâhem, fils de son frère 'Omar.

En djomâda 706 (nov. 1306), le cheykh des Almohades Aboû Yah'ya Zakariyyâ ben Ah'med Lih'yâni partit à la tête d'une armée pour tirer Djerba des mains des chrétiens. Après avoir combattu contre El-K'achtîl (1) pendant deux mois, il se rendit à Gabès, puis dans le Djerîd, et il parvint jusqu'à Tawzer, où il s'arrêta. Secondé par Ah'med ben Moh'ammed ben Yemloûl, il recouvra les impôts du Djerîd et rentra à Gabès, où il fut hébergé chez 'Abd el-Melik ben 'Othmân ben Mekki. Il annonça alors l'intention qu'il avait d'accomplir le pèlerinage et renvoya les troupes à Tunis, où il fut remplacé à la tête des Almohades par Aboû Ya'k'oûb ben Izdoûten. Comme il craignait l'air malsain de Gabès, il alla habiter une des montagnes voisines, attendant, pour partir avec la caravane, d'être guéri d'une maladie dont il souffrait. Il se rendit ensuite à Tripoli, où arriva, au bout d'un an et demi, à la fin de 708, l'ambassade turque qui avait été porter des présents à Yoûsof le Mérinide de la part du sultan d'Égypte, et ce fut avec elle qu'il partit pour accomplir le pèlerinage (2).

En ramad'ân 708 (fév.-mars 1309), la populace assaillit à coups de pierres la porte de la K'açba à Tunis, en réclamant qu'on lui livrât le chambellan Ibn ed-Debbâgh. Cette émeute était causée par les ravages des Arabes dans les environs de Tunis, car ces

(1) Forteresse de l'île de Djerba.

(2) Cf. *Berbères* (II, 427) et Tidjâni (*Journ. asiat.*, 1852, II, p. 57 ; 1853, I, 101.)

Digitized by Google

dévastations soulevaient leurs plaintes et ils en faisaient remonter la responsabilité à Ibn ed-Debbâgh, [P. 46] dont, pour se calmer, ils réclamaient la mort. La porte fut fermée, et en présence de cette attaque les conseillers *(ridjâl)* du sultan auraient voulu qu'à la tête de ses compagnons et de son entourage il fît une sortie pour faire fouler la populace sous les sabots des chevaux ; mais le prince s'y refusa et voulut qu'on employât la douceur et la ruse pour ramener le calme. Comme quelques insurgés avaient déjà pu pénétrer dans la K'açba, un courtisan voulait qu'on refermât la porte et qu'on les massacrât sur place ; mais le prince les fit chasser non avec les piques, mais avec les hampes des lances. Ce jour-là le juriste Ibn 'Abd er-Refî', qui alors n'était pas k'âd'i, apostropha le peuple très rudement. Alors aussi fut révoqué le chef *(h'âkim)* de la ville, qui avait commis la faute de pénétrer à cheval dans la K'açba par le Bâb el-Ghadr (porte de la trahison) pendant que la populace était à la porte dite Bâb Intedjemi. Le sultan fit châtier les principaux meneurs du mouvement, et tout rentra dans l'ordre.

En 708, il vint au monde à Tunis dans la rue 'Obboû, en dehors du Bâb es-Souweyk'a, un enfant mort-né d'une forme monstrueuse et inconnue. Sa tête portait une couronne de chair où se trouvaient un nez, deux gros yeux de vache et une bouche de singe, mais dépourvue de langue. Des cheveux bruns et non crépus, longs d'un empan, lui tombaient sur la nuque et couvraient deux membranes charnues et laissant apercevoir une portion du cou en correspondance avec la cervelle. Il était pourvu de deux avant-bras garnis de grandes mains, mais n'avait

Digitized by Google

qu'un petit ventre et pas de derrière ; enfin il avait deux pieds et deux doigts dépourvus d'ossature. Louange au Créateur omniscient !

Le 11 dhoû 'l-h'iddja, une girafe arriva à Tunis par le vaisseau du marchand Aboû 'l-K'âsim K'anebi ; c'était un cadeau qu'envoyait le souverain d'Égypte (1).

En çafar 709, on construisit dans l'arsenal de Tunis un mangonneau avec lequel on tira trois coups.

Le 5 rebî' II 709, mourut le juriste et lettré Aboû 'l-K'âsim ben 'Omeyra ; il comptait parmi les secrétaires d'état distingués et parmi les poètes, et fit autant ou même plus que son père.

---

(1) La girafe, qui est originaire du Soudan, parut dès 381 (991 de J.-C.) en Europe, car Ziri ben 'Atiya en envoya une en cadeau à Mançoûr ben Aboû Amir, à Cordoue (*Berbères*, III, 243). Mais elle resta toujours un objet rare et soulevant une grande curiosité dans le Nord de l'Afrique, ainsi qu'en témoignent les chroniques. En 381, Mançoûr ben Bologgîn reçoit un cadeau consistant en une girafe qui lui est envoyée par Ibn el-Khat't'âb, officier qui gouverne en son nom à Zawîla (Kayrawâni, p. 77, l. 14 du texte), et en 387, son fils Bâdîs déploie un luxe extraordinaire dans un cortège où figurent deux girafes (*ibid.*, p 78, l. 4 en bas). En 655 (1257 de J.-C.), un de ces animaux est envoyé du Soudan à Mostançir le Hafçide (*Berbères*, II, 347). En 762 (1360 61), le Mérinide Aboû Sâlem reçoit encore du Soudan un exemplaire de cette espèce, et le peuple se précipite en foule à ce spectacle peu commun, que célèbrent les poètes (*ibid.*, IV, 343). Enfin, dans un échange de présents qui eut lieu entre le Hafçide Moh'ammed el-Mas'oûd, qui monta sur le trône en 899 (1493-94), et le sultan d'Égypte, celui-ci fait figurer un de ces animaux dans son envoi (Kayrawâni, p. 151, l. 16). — Il est à remarquer que dans le texte de Zerkechi comme dans tous ceux que nous venons de citer, à l'exception de Kayrawâni, pp. 77 et 78, le mot est écrit الزارفة. Les naturalistes arabes ne nous ont guère transmis, au sujet de cet animal, autre chose que des fables ; de ce qu'ils nous disent, il n'y a rien à retenir sinon que l'Abyssinie (*le pays de Habech*) est son lieu d'origine (voir *Mostatref*, chap. 62 ; Kazwîni, II, 202, et Demîri, II, 5, de l'éd. de Miçr, 1306).

« On vit sous Amurat, à la fête de la Circoncision, vers 1574 ou 1576, des girafes qui furent promenées dans l'hippodrome de Constantinople, et qui avaient jusqu'à 18 pieds de hauteur. Un ancien voyageur français, Michel Baudier, présent à cette fête, les décrivit avec beaucoup d'exactitude pour le temps et en laissa une figure assez nette Belon a figuré aussi une girafe sous le nom de *Zumapa* [Zurnapa ?]. Albert le Grand avait déjà décrit, sous le nom de *Sesaph* et d'*Anabula*, des individus offerts à Frédéric II, empereur d'Allemagne, par le prince de Damas ». (*La vie des animaux*, par A.-E. Brehm, éd. franç., p. 523 ; cf. *Dictionnaire univ. d'hist. nat*, de d'Orbigny, 1849, VI, 221).

Digitized by Google

Le 13 rebî' II 709 (20 sept. 1309), le souverain de Tunis, l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben el-Wâthik' mourut d'hydropisie sans laisser d'enfant mâle, après un règne de quatorze ans trois mois et dix-sept jours. Il était intervenu entre lui et l'émîr Aboû 'l-Bak'â Khâlid, qui régnait à Constantine et à Bougie, un arrangement aux termes duquel celui des deux qui survivrait deviendrait maître des états de l'autre. [P. 47] Or, H'amza ben 'Omar ben Aboû 'l-Leyl s'était, parce qu'il désespérait de voir rendre son frère à la liberté, rendu auprès d'Aboû 'l-Bak'â, et l'incitait à se rendre à Tunis. Aussi quand la maladie du prince fut connue de façon positive, Aboû 'l-Bak'â, qui (régnait) alors sur Bougie et son territoire, se hâta de marcher sur Tunis, mais en feignant une expédition contre Alger. Arrivé à Constantine, il y laissa en qualité de lieutenant le juriste Aboû 'l-H'asan 'Ali ben 'Omar, puis il continua dans la direction de Tunis, et il était campé à K'açr Djâbir (1) lors de la mort d'Aboû 'Abd Allâh. Mais alors les cheykhs et les principaux Almohades tinrent une réunion pour discuter s'il fallait exécuter le traité dont il a été parlé ou choisir un prince à leur convenance. C'était à ce moment Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben ed-Debbâgh qui était chambellan. L'assemblée résolut de reconnaître l'émîr Aboû Bekr connu sous le nom de Chehîd, qui était fils de l'émîr Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'mân ben Aboû Bekr ben Aboû Zakariyyâ (2), et l'on procéda à son intronisation le jour même de la mort de son prédécesseur le

(1) A sept lieues O.-N.-O. du Kef.

(2) M. de Slane (*Berbères*, II, 429) veut lire, en corrigeant les mss, Aboû Bekr 'Abd er-Rah'mân surnommé Chehid.

Digitized by Google

mardi 10 [lisez, 13] rebî' II 709. Il confirma Ibn ed-Debbâgh dans ses fonctions de chambellan et de préposé au sceau, et Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Irzegîn (1) dans celles de vizir ; mais il manifesta son éloignement pour le premier et proféra même des menaces contre lui, car certains faits le lui avaient fait haïr et ses sentiments longtemps contenus se faisaient jour : il lui attribuait le peu de compte qu'on avait tenu de ses droits, l'exigüité de sa pension et il apprit même qu'Ibn ed-Debbâgh avait conseillé sa mort. Aussi ce personnage se mit-il dès lors à travailler contre lui.

Aboû Bekr installa son camp à Ez-Za'teriyya (2) et s'avança pour combattre à la tête de troupes nombreuses où figuraient les Awlâd Mohalhel et un parti des A'châch (3), tandis que les Awlâd Aboû 'l-Leyl étaient avec Aboû 'l-Bak'â Khâlid. Quand, non loin de la ville, les deux armées furent en présence, les cheykhs empêchèrent Aboû Bekr de se mettre, comme il le voulait, à la tête de ses troupes et dirent que le cheykh Aboû Ya'k'oûb devait avoir la mission difficile de combattre Aboû 'l-Bak'â. Les choses furent ainsi réglées, et Aboû Bekr se tint dans son camp à Ez-Za'teriyya. Une bataille acharnée et qui dura jusqu'au coucher du soleil se termina par la déroute d'Aboû Ya'k'oûb ; le vizir Ibn Irzegîn fut pris et mis à mort, et les Arabes, dont il

---

(1) A يزكير , B بوديكر , C بوزكين .

(2) *Es-Sa'teriyya* est l'orthographe d A B C D, mais on trouve aussi dans d'autres passages Ez-Za'terriyya, ce qui peut signifier : « lieu où pousse le thym ». Dans la table géographique des *Berbères*, figure : « Kodiat ez-Zater, colline dans le voisinage de Tunis ».

(3) Ce nom désigne les membres de la famille des chefs des Aboû 'l-Leyl (*Berbères*, I, 143).

Digitized by Google

avait excité la colère, brûlèrent (son cadavre). Les fuyards se jetèrent dans la ville, [P. 48] où Aboû Bekr rentra à cheval, pendant que son camp était livré au pillage. Le lendemain matin, Aboû 'l-Bak'â était au pied de la ville ; Aboû Bekr en sortit et se posta près du *Djâmi' el-hawa* (1) avec un faible corps d'armée et précédé de la masse des fantassins. Le combat s'engagea auprès de la sebkha, mais les soldats passèrent du côté d'Aboû 'l-Bak'â et laissèrent Aboû Bekr tout seul : alors ce prince enleva la couronne qu'il portait et prit la fuite ; mais comme on le poursuivait, il jeta successivement ce qu'il avait de moins précieux sur lui pour retarder ses ennemis et arriva ainsi jusqu'au jardin d''Ali ben Çâbir, en dehors de la rue d'El-Khad'râ. La nouvelle en fut portée au camp par cet homme, que l'on fit accompagner de cavaliers et de quelques écuyers, et ces gens ramenèrent au camp le prisonnier, à qui l'on dressa une tente pour y passer la nuit. Le lendemain matin, le sultan Aboû 'l-Bak'â tint dans une tente une audience où il fut procédé à son intronisation publique, en vue de laquelle les Almohades, les k'âd'is et tous les cheykhs sortirent de Tunis ; la cérémonie s'acheva, mais le prince avait tout d'abord refusé de recevoir le serment de ces derniers (2), qui avaient commis la faute de reconnaître Aboû Bekr. Il leur commanda alors de regarder son prisonnier, en qui ils reconnurent leur sultan de la veille ; on le tira de sa tente, et le [principal] écuyer

---

(1) A B « près du *H'ammâm el-hawa* ».

(2) A اعرضوا عليهم و ذنبوا بعدم بيعتهم ; B اعرضوا عنهم ببيعتهم له ; C اعرض عنهم و ذنبوا لبيعتهم له .

Digitized by Google

reçut l'ordre de le saisir par les cheveux et de lui trancher la tête ; mais quand l'exécuteur s'approcha, le prince vaincu le repoussa en le maudissant, s'écriant qu'il n'aurait d'autre exécuteur qu'un de ses pairs. Le sultan lui fit alors couper le cou par Aboû Zakariyyâ Yah'ya, *mizwâr el-Gherâba,* (مزوار الغرابة) qui était arrivé avec lui. Cette exécution eut lieu le vendredi 27 rebî' II 709 (4 sept. 1309) ; la victime, qui porta depuis lors le nom de Chehîd *(martyr),* avait régné dix-sept jours.

Celui qui le remplaça s'appelait Aboû 'l-Bak'â Khâlid ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, fils de l'émîr Aboû Zakariyyâ, fils du cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id. Il était fils d'une concubine esclave nommée 'Izz el-'Olâ et fut intronisé à Tunis le 27 rebî' II sous la dénomination d'En-Nâçir li-dîn Allâh ; son premier ministre fut Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben 'Abd el-H'ak'k', et son chambellan, le reïs Aboû 'Abd er-Rah'mân ben Moh'ammed ben el-Ghâzi K'osant'îni (1). Il laissa comme chef *(reïs)* des Almohades Aboû

(1) En admettant que A B C D soient corrects, il faut ou supposer que ce personnage resta peu de temps chambellan, ou lire avec Ibn Khaldoûn (II, 431) « Aboû 'Abd er-Rah'mân Ya'k'oûb ben Ghamr ». C'est aussi ce dernier nom qui figure dans la *Fârisiyya (Journ as.*, 1849, I, 192 et 201) ; mais l'éditeur et traducteur de ce fragment, Cherbonneau, ne s'est pas aperçu ou qu'il laissait de côté le récit de certains événements ou que son ms. était défectueux, et il reporte au règne d'Aboû 'Açida des faits qui se produisirent sous Aboû 'l-Bak'â, plusieurs années après. — Il y a tout lieu de croire que nos quatre textes ont omis quelques mots et qu'il faut les compléter, d'après la *Fârisiyya*, de la sorte : « son chambellan Aboû ['Abd er-Rah'mân ben Ya'k'oûb ben Ghamr ; celui qui fut chargé du sceau fut le secrétaire de son père, Aboû Zeyd] 'Abd er-Rahmân ben Moh'ammed ben el-Ghâzi K'osant'îni ». [Cette note était rédigée quand l'obligeance de mon ami E. Bigonet m'a permis de vérifier sur un ms de la *Fârisiyya* provenant de sa bibliothèque, que l'omission de Cherbonneau porte sur vingt-trois lignes de texte. Le passage dont j'ai tenté la restitution s'y lit : « son chambellan fut le reïs Aboû 'Abd er-Rah'mân Ya'k'oûb ben 'Omar K'osantini. »]

Digitized by Google

Ya'k'oûb ben Izdoûten, mais en lui associant dans cette charge Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Aboû 'l-A'lâm, qui auparavant avait le même titre (auprès de lui) à Bougie. A Tunis l'administration des finances fut confiée à Mançoûr ben Fad'l ben Mozni, et le gouvernement de Constantine fut donné au frère du sultan, l'émîr Aboû Yah'ya Aboû Bekr (1), qui se rendit à son poste. Le chambellan Moh'ammed ben ed-Debbâgh, qui s'était réfugié dans la zâwiya des Zobeydites, fut amené par l'habileté d'Ibn Ghamr (2) [P. 49] à sortir de lui-même de son refuge. On l'emprisonna, et il commença par payer 50,000 dînars ; mais comme on lui en demandait davantage, on ne le rendit pas à la liberté, et il mourut de maladie le 27 redjeb de la dite année ; le convoi funèbre sortit de la prison et on prononça les dernières prières ; mais la peur fut cause qu'une dizaine de personnes seulement assistèrent à l'inhumation.

En 710 (30 mai 1310), mourut à Tunis le juriste et mufti Aboû 'Ali 'Omar ben Moh'ammed ben 'Omar ben 'Olwân Hodhali.

Le 24 de la dite année (3), mourut le grand cheykh de Tunis, Es-Sîd el-Mok'ri Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Moûsa Ançâri Bat'erni.

En çafar 711 (mai-juin 1311), les Hawwâra tuèrent le premier ministre Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben 'Abd el-H'ak'k' ben Soleymân.

---

(1) Les mots *Aboû Yah'ya* figurent dans A B C, mais non dans D.

(2) A B C D lisent Ibn 'Omar, mais la correction *Ibn Ghamr* n'est pas douteuse (voir p. 87, n.).

(3) A B C D s'expriment tous de la même manière.

Digitized by Google

Le jeudi 9 djomâda I de la dite année, le cheykh Aboû 'Abd Allâh [Moh'ammed ben Moh'ammed] Mezdoûri arriva à Tunis en compagnie des Arabes et en qualité de lieutenant de l'émîr Aboû Yah'ya Zakariyyâ ben Ah'med ben Moh'ammed Lih'yâni. Celui-ci, revenu du Hedjâz en Ifrîk'iyya, y avait trouvé tout en désordre et le pays livré aux Arabes, ce qui lui avait inspiré l'idée de s'emparer du pouvoir, de sorte qu'il s'était fait proclamer à Tripoli. Constantine était au pouvoir d'[Aboû Yah'ya] Aboû Bekr, à qui les troubles de l'Ifrîk'iyya avaient permis de s'y faire reconnaître. En apprenant cette dernière usurpation, le sultan Khâlid expédia contre Constantine des troupes commandées par son affranchi Z'âfer connu sous le nom d'El-Kebîr, qui s'arrêta quelque temps à Bâdja (1). Mais alors le prince de Constantine, informé de l'arrivée et de l'intronisation à Tripoli d'Ibn el-Lih'yâni, dépêcha à celui-ci son chambellan Aboû 'Abd er-Rah'mân ben Ghamr pour lui porter des cadeaux et lui promettre ce qu'il pourrait comme secours en provisions et en troupes. La nouvelle de la démarche d'Ibn Ghamr, qui (feignait de) fuir son souverain, fut cause qu'['Abd er-Rah'mân] ben el-Khalloûf, gouverneur de Bougie, envoya aussi à Aboû Yah'ya ben el-Lih'yâni des messagers porteurs de présents et chargés de promettre des secours contre l'engagement de ce dernier de le maintenir en place. Ibn el-Lih'yâni s'y engagea, mais ces incidents confirmèrent ses résolutions et l'affermirent

(1) *Berbères* (II, 433 et 438).

Digitized by Google

dans son dessein (1). Les chefs des Ko'oûb, Awlâd Aboû 'l-Leyl et autres, vinrent en masse le reconnaître et l'encourager à marcher sur la capitale. Il suivit ce conseil et envoya en avant-garde les Awlâd Aboû 'l-Leyl et son premier ministre, le cheykh Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Mezdoûri. A l'arrivée de cette troupe à Tunis éclatèrent dans la ville des troubles où fut tué le premier ministre Aboû Zakariyyâ H'afçi ; le peuple se précipita au devant d'El-Mezdoûri et lui remit la ville après l'abdication, certifiée par témoins, d'Aboû 'l-Bak'â Khâlid. Celle-ci fut le résultat de l'entretien qu'eut ce prince avec le grand k'âd'i de Tunis; Ibn 'Abd er-Reff', qui lui représenta que, s'il ne pouvait combattre, il pouvait en abdiquant sauver sa tête. [P. 50] En effet, Khâlid souffrait alors d'une maladie qui ne lui permettait pas de monter à cheval. Cependant il avait encore, on le sait, des troupes campées à Bâdja et commandées par Z'âfer el-Kebîr, à qui il envoya l'ordre de revenir ; mais ce chef eut, pendant qu'il opérait ce mouvement, à combattre les Awlâd Aboû 'l-Leyl, qui s'emparèrent du camp aussi bien que de Z'âfer et des principaux chefs. Ils les emprisonnèrent quelque

---

(1) Le texte est altéré dans A B C D ; de leur combinaison et des renseignements fournis par les *Berbères* (II, 437 et 439 ; texte, I, 494 et 496, résulte, je crois, la lecture suivante, d'après laquelle la traduction est rédigée :

... شانه ولها لحق (الحق A C) به الحاجب ابن عمر (عمر A B C)
و وفى القرار من (ووفا القرار من A ; و فاية بالقرار على B) سلطانه
و سمع بذلك (وكذلك A ; سمع نذلك C) ابن الخلوق
ببجاية * فراسله بهدية وطلب منه ان يقره على ملكه و انه مظاهره
فاعطاه القرار على سلطانه * (correction marginale de B ; manque dans A C)
فا حكم ذلك (و احكم B) مقدمة الامير ابى يحيي (ابو يحيي B)

Digitized by Google

temps, puis Z'âfer obtint sa mise en liberté et alla prendre du service à Constantine auprès du sultan Aboû Bekr. Celui-ci fit comme son frère : il lui accorda son amitié, fit de lui son lieutenant et le nomma gouverneur de sa capitale, situation que Z'âfer ne quitta que pour se rendre à Bougie.

Le règne de Khâlid à Tunis avait duré deux ans et treize jours ; il fut tué à Tunis en 711 (19 mai 1311) au dire d'Ibn el-Khat'îb dans la *Fârisiyya ;* mais d'après l'inscription que porte sa pierre tumulaire dans la *K'oubba* qui est plus bas que le Djâmi' el-Djellâz, sur la colline à l'est de la dite mosquée, il mourut en djomâda II 713 (sept.-oct. 1313).

Le vendredi, lendemain de l'entrée d'El-Mezdoûri dans la capitale, on fit la *khotba* sans y citer nominativement aucun imâm ; le prédicateur se borna à dire : « Grand Dieu, accorde ta satisfaction à celui qui veille aux affaires de tes serviteurs et qui répare les brèches visibles de ton territoire », et autres invocations analogues.

Le dimanche 2 redjeb 711, eut lieu au camp *(menzel)* de Moh'ammediyya l'intronisation publique d'Aboû Yah'ya Zakariyyâ ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Lih'yâni ben Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, né en 651 d'une esclave concubine d'origine chrétienne et nommée Moh'rim. Son autorité fut de la sorte reconnue à Tunis. Il était versé dans la science et la littérature, ce qui explique sa familiarité avec les savants. A ses débuts, l'exercice du pouvoir avait pour lui très peu d'attrait (1) : il aurait préféré ne jouer qu'un rôle se-

(1) B D كثير التمنع ; A C كثير التمتع .

Digitized by Google

condaire sous un prince qui aurait écouté ses avis et qui, faisant de lui son principal conseiller, aurait suivi une sage politique. En conséquence de ces dispositions, il réforma les décisions de ses prédécesseurs : il opéra la reprise des territoires qui avaient été concédés, disant que n'est pas valable le don d'une chose dont le donateur ignore la valeur ; puis, à la suite de la revue qu'il fit de ses troupes, il en rayâ tous ceux dont l'origine dans les tribus n'était pas bien établie. Administrateur consciencieux, il livra au jugement du k'âd'i Aboû Ish'âk' ben 'Abd er-Refî' son propre fils, qui était accusé de meurtre. Ce fut la cause d'une dure épreuve pour ce k'âd'i, car il trouva l'accusé coupable et prononça une sentence de mort contre le fils du khalife, qui obtint cependant son pardon de celui qui le poursuivait. Longtemps après, [P. 51] le condamné étant monté sur le trône fit enfermer le k'âd'i à Mehdiyya dans une citerne pendant plus de deux ans. « J'ai à supporter, » disait le malheureux, « autant d'années de prison que j'en ai infligé de jours au vertueux cheykh Aboû 'Ali K'arawi. » En effet, ce dernier ayant refusé de dire la prière du vendredi (1) dans le Djâmi' Zîtoûna, dont le toit s'était écroulé en partie, le k'âd'i regarda cet accident comme résultant du fait de K'arawi, de sorte qu'il le condamna à la prison.

Au commencement de son règne à Tunis, Aboû Yah'ya Zakariyyâ conféra la charge de secrétaire et l'usage du grand sceau au juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ibrâhîm et-Tidjâni (2), tout en lais-

(1) A C جمعة , B الجمعة , D جمعه .

(2) Il s'agit de l'auteur de la relation traduite par Rousseau et publiée dans le *Journal asiatique*, 1852 et 1853.

Digitized by Google

sant à Ibn el-Khabbâz l'usage du petit sceau ; mais celui-ci, à la mort du titulaire, fut remis également à Tidjâni, le 1er moh'arrem 717 (15 mars 1317). Il renvoya le chambellan Aboû 'Abd er-Rah'mân ben Ghamr à celui qui le lui avait député, c'est-à-dire à Aboû Bekr, price de Constantine, après avoir conclu avec lui une trève pour laquelle Ibn Ghamr donna les garanties nécessaires. Cet envoyé retourna à Bougie auprès de son maître, et y reprit ses anciennes fonctions (1).

En 712 (8 mai 1312), mourut le juriste Aboû Yah'ya Aboû Bekr ben Aboû 'l-K'âsim ben Djemâ'a Hawwâri.

En 716 (25 mars 1316), le sultan donna l'ordre de faire des portes de bois et de placer des poutres transversales au *beyt* du Djâmi' Zîtoûna ; elles y furent placées, telles qu'on les voit encore maintenant, en ramad'ân de la dite année, et la date en fut inscrite sur le jambage (? فى قنبجة) du *Bâb el-Bohoûr*.

La même année vit naître le savant cheykh et imâm Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Arafa Warghemi.

En présence du trouble qui régnait et des insurrections des Arabes, Aboû Yah'ya Zakariyyâ songea à abdiquer. Il s'attendait à voir arriver à Tunis même le sultan Aboû Bekr, dont les hautes qualités lui frappaient les yeux, et il se mit à réunir ses richesses et à vendre toutes les choses précieuses que renfermait la K'açba ; les livres même qu'avait réunis l'émîr Aboû Zakariyyâ l'ancien et qui étaient ou des originaux ou des divans soigneusement choisis

(1) Cf. *Berbères* (II, 437 et 440).

Digitized by Google

furent livrés aux libraires pour être vendus dans leurs boutiques. On prétend qu'il réunit ainsi plus de vingt quintaux d'or et deux sacs de grosses perles et de gros rubis. L'ordre de départ pour Gabès fut ensuite donné au commencement de 717 (15 mars 1317); mais il avait laissé des troupes pour protéger Tunis : mille cavaliers commandés par le k'â'id de la ville étaient répartis en trois groupes, l'un sur l'éperon (انق) de la colline au sud de Tunis, l'autre à El-Ma'âwîn et le troisième [P. 52] sur la route de Bâdja. Lui-même avec environ un millier de cavaliers quitta Tunis après y avoir laissé Aboû 'l-H'asan ben Wânoûdîn et se rendit à Gabès, où il s'installa. En outre, dit-on, de vingt-quatre *(sic)* quintaux d'or, il y avait emmené ses femmes et tous ses enfants, sauf Moh'ammed, qu'il laissa dans la prison où il était enfermé.

Quand il eut quitté Tunis, le sultan Aboû Bekr sortit de Constantine en djomâda II 717 (1) et marcha sur cette capitale ; en route il reçut des députations d'Arabes, et trouva Bâdja sans défenseurs, car la garnison s'était repliée sur Tunis. Les lieutenants d'Aboû Yah'ya Zakariyyâ, qui avaient informé ce dernier de la marche d'Aboû Bekr, avaient reçu cette réponse : « Vous avez l'argent et les troupes ; je ratifie tout ce que vous ferez. » Or, ils trouvèrent que depuis son départ les rentrées avaient été de 150,000 dinars et qu'ils pouvaient disposer de 700 cavaliers. On tira de sa prison Moh'ammed, fils du sultan, on laissa Tunis à la garde d'Aboû 'l-H'asan ben Wânoûdîn, et le reste se dirigea sur K'ayrawân avec le

(1) M. de Slane *(Berbères*, II, 448) dit « dans le mois de djomâda [premier] 717 ».

Digitized by Google

fils du sultan Ibn el-Lih'yâni, Moh'ammed dit Aboû D'arba, qui était sans armes et monté sur une mule. Tous les cheykhs étaient avec lui, sauf toutefois Mawlâhem ben 'Omar ben Aboû 'l-Leyl, qui se rallia au sultan Aboû Bekr, parce qu'il était jaloux de la préférence accordée par le sultan Aboû Yah'ya Zakariyyâ à son frère H'amza. Il rejoignit Aboû Bekr un peu en deçà de Bâdja, et sur ses conseils ce prince marcha sur Tunis et vint camper dans les Parcs des Sindjars en cha'bân 717 (oct.-nov. 1317).

Moh'ammed Aboû D'arba et ses partisans avaient quitté Tunis quand ils furent rejoints par H'amza ben 'Omar ben Aboû 'l-Leyl, qui leur demanda où ils allaient : « D'abord à K'ayrawân, » répondit-on, « et de là nous informerons le sultan, qui est à Gabès, de la prise de Tunis par le prince de Constantine. — Le voilà, votre sultan ! » dit H'amza en désignant Aboû D'arba, puis il descendit de cheval et lui prêta serment de fidélité ; tout le monde en fit autant, et Almohades et Arabes le reconnurent unanimement, à la mi-cha'bân 717. Tout ce monde rebroussa chemin vers Tunis, et 'Omar écrivit de sa propre main à son frère Mawlâhem qu'il eût à se retirer avec son sultan. Mawlâhem en effet fit quitter à Aboû Bekr les Parcs des Sindjars, où ils avaient passé sept jours dans des réjouissances, et ce prince retourna à Constantine, tandis que Mawlâhem le quittait en arrivant aux limites de son pays.

H'amza aussi bien qu'Ibn el-Lih'yâni étaient en dehors de Tunis. Mais dans la *khotba* on associait les deux noms du père et du fils : après avoir prononcé le nom d'Aboû Yah'ya Zakariyyâ, le prédicateur ajoutait : « Sois aussi, grand Dieu ! satisfait de

Digitized by Google

leur rejeton, du produit [P. 53] de cette noble race, El-Mostançir billâh, le Prince des Croyants Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed. » A la mi-cha'bân de la dite année eut lieu à Tunis, sous le surnom d'El-Mostançir, l'intronisation d'Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils d'Aboû Yah'ya Zakariyyâ, fils du cheykh Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils du cheykh Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Lih'yâni, fils du cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, fils du cheykh Aboû H'afç.

Quand son père Aboû Yah'ya Zakariyyâ apprit les événements qui se déroulaient à Tunis et la [seconde] défaite infligée à son fils par le sultan Aboû Bekr de Constantine, la gravité de la situation lui fit quitter Gabès, où il habitait, pour se réfugier à Tripoli avec ce qui lui restait de troupes et cinquante archers espagnols qui étaient montés. Il s'installa dans cette ville, où il se fit élever pour y tenir audience une construction nommée Et-T'ârima, dans laquelle on employa les carreaux de faïence vernis (1) et le marbre. Il fit prélever l'impôt (2), puis envoya son armée au secours de son fils, et avec elle son chambellan Aboû Zakariyyâ ben Ya'k'oûb et son vizir Ibn Yâsîn, porteurs de sommes d'argent qui leur servirent à recruter des Arabes. Malgré l'adjonction de ces forces, Aboû D'arba, qui était à K'ayrawân, ne put résister à une nouvelle attaque du sultan Aboû Bekr : il dut fuir et se réfugier dans Mehdiyya, où il se

(1) A بالزيبج , B بالجلزى , C بالثريج , D بالجليز ; je lis بالزليج.

(2) A واجبا , B C وجبا , D واحيا ; la leçon de B C est adoptée dans la traduction, de même que dans les *Berbères* (II, 451).

Digitized by Google

fortifia ; quant au chambellan, il s'enfuit avec une partie des vaincus jusqu'à Tripoli auprès d'Aboû Yah'ya Zakariyyâ. Ce prince fit alors demander aux chrétiens six bâtiments, qui lui furent accordés, et sur lesquels il s'embarqua avec ses femmes, ses enfants, sa fortune et son chambellan Aboû Zakariyyâ ben Ya'k'oûb, en laissant pour défendre Tripoli son allié et parent Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Bekr ben Aboû Amrân. Celui-ci y resta jusqu'à ce que, répondant à l'appel des Ko'oûb, il fut placé à leur tête et tenta avec eux plusieurs incursions contre le sultan Aboû Bekr, ainsi qu'il sera dit plus loin. Quant à Aboû [Yah'ya] Zakariyyâ, il cingla sur Alexandrie, où il débarqua dans les états de Moh'ammed ben K'alâoûn, qui le fit venir dans sa capitale et qui, après l'avoir reçu en grande pompe, lui accorda une forte pension et des fiefs considérables. Ce prince, toujours traité de même jusqu'à sa mort, survenue en 728 (16 nov. 1327), avait régné à Tunis six ans et quatre mois.

Quand l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed (1) Aboû D'arba devint maître de Tunis, il put décider la population à élever des murailles d'enceinte autour des faubourgs, et ce travail fut commencé. Ensuite H'amza ben 'Omar ben Aboû 'l-Leyl lui réclama de quoi équiper un millier de cavaliers à raison de trente dinars par homme sans parler d'autres demandes, si bien qu'il le dépouilla entièrement.

En çafar 718 (2), le sultan Aboû Bekr leva des troupes [P. 54] avec lesquelles il marcha contre Tu-

(1) A, Moh'ammed Aboû D'arba ; B D, Moh'ammed ben Aboû D'arba ; C, Moh'ammed ben D'Arba.

(2) D seul lit, à tort, 728.

Digitized by Google

nis après avoir nommé chambellan Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben el-K'âloûn et vice-chambellan, Aboû 'l-H'asan ben 'Omar. Arrivé à Laribus, il fut rejoint par une troupe de Hawwâra, dont le chef Soleymân ben Djâmi' lui apprit qu'Aboû D'arba avait quitté Bâdja et fuyait le combat (1). Cette nouvelle fit avancer Aboû Bekr à marches forcées ; il fut rejoint par Mawlâhem ben 'Omar ben Aboû 'l-Leyl, qui vint de nouveau faire sa soumission, puis continua la poursuite d'Aboû D'arba. Les fonctionnaires et les cheykhs [de K'ayrawân] étant alors venus lui prêter serment de fidélité (2), il renonça à poursuivre son ennemi et reprit le chemin de Tunis. Moh'ammed ben el-Fellâk', à qui [Aboû D'arba] avait confié la défense de cette ville, fit sortir ses archers dans la plaine (3), et y livra un combat qui dura une heure ; la ville fut alors emportée d'assaut, et tous les faubourgs furent livrés au pillage. Cet événement eut lieu le jeudi 7 rebî' II 718 ; le sultan y fit son entrée le lendemain vendredi et se fit de nouveau prêter serment de fidélité. Aboû D'arba avait régné à Tunis neuf mois et demi.

Celui qui l'y remplaça fut le Prince des Croyants

---

(1) B C D disent au contraire عازما على اللقاء « pour marcher contre lui ». A lit تحازما من اللقاء qui est probablement la bonne leçon, d'autant plus qu'elle est d'accord avec ce que dit Ibn Khaldoûn اجفل من باجة بعد ان نزلها معتزما على اللقاء (texte, I, 504, *ad fr.*). — Nos dictionnaires ne donnent pas la 6e forme de حزم.

(2) B a été l'objet d'un grattage et d'une correction marginale donnant ce sens : « ... les cheykhs étant venus le trouver, le prièrent de s'en retourner ; après avoir d'abord refusé, il renonça, etc. ».

(3) Au lieu de ساحته de D, lisez avec A B C et Ibn Khaldoûn ساحتها.

Digitized by Google

El-Motewakkel-'ala'llâh Aboû Bekr, fils de l'émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya, fils du sultan Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, fils de l'émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'afç ; il avait pour mère une chrétienne du nom de Amlah' en-Nâs, et était né à Constantine en cha'bân 692.

Le lundi 18 rebî' II 718 fut nommé k'âd'i à Tunis le cheykh, juriste et imâm Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben el-Ghammâz ; le sultan lui ayant fait offrir ces fonctions : « Combien donc, » dit-il, « a-t-il appelé de gens qui ont refusé ? »

En ramad'ân 729 (juillet 1329), mourut le vertueux et savant cheykh et mufti, imâm et prédicateur du Djâmi' Zîtoûna, Aboû Moûsa Hâroûn H'imyari (1). Au cours de sa maladie, il se fit suppléer comme *khat'ib* par le cheykh Ibn 'Abd es-Selâm ; mais le grand k'âd'i Ibn 'Abd er-Refî' l'ayant appris, destitua ce dernier et le remplaça par Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Moh'ammed ben 'Abd es-Settâr. Ibn 'Abd es-Selâm ayant demandé s'il était indigne de ce poste : « Non, » dit le grand k'âd'i, « mais les Tunisiens ne nomment à la grande mosquée que leurs compatriotes. » Mais après la mort d'Aboû Moûsa, Ibn 'Abd es-Selâm resta maître de la situation, le temps passa et il devint k'âd'i à Tunis, tandis qu'Ibn 'Abd es-Settâr continua de rester prédicateur [P. 55] jusqu'à sa mort, arrivée en 749 (1er avril 1348) ; il était professeur à la medresat El-Ma'-

(1) A B C le font mourir en 726 ; il faut probablement lire avec B Djedmiwi, nom qui paraît être aussi écrit, bien qu'incorrectement, dans A C. C'est vraisemblablement l'imâm du Djâmi' Zîtoûna nommé Hâroûn ben Moûsa Toûnesi par le *Bostân* (Cat. d'Alger, n° 1737, 1°, fol 147), qui place sa mort en 724, de même qu'Ah'med Baba (ms. 1738 du Cat. d'Alger, fol. 137).

Digitized by Google

rad' (1), et l'on dit qu'Ibn 'Abd es-Selâm avait été son élève. [Ibn 'Abd es-Settâr] était imbu de la crainte de Dieu et était d'une grande simplicité : après avoir dit le vendredi la *khotba* avec les vêtements qu'il portait pour la prière, il revêtait le lendemain une grossière tunique *(djobba)*, plaçait des ordures sur le dos de son âne et le poussait devant lui jusqu'au jardin dont il vivait et qu'il cultivait de ses mains. Il s'adonna à l'agriculture à la suite d'un rêve qu'il fit pendant qu'il se rendait en pèlerinage à la Mekke : le jour du jugement dernier était arrivé et comme on appelait tous les hommes à la porte du paradis : « J'arrivai, dit-il, avec d'autres qui purent entrer tandis qu'on me repoussa : Tu ne fais pas partie, me fut-il dit, de ce groupe. — Et qui le compose ? — Ce sont les agriculteurs. » Je fis alors le serment, continuait-il, de me faire agriculteur dès mon retour dans ma patrie ».

En cha'bân 727, mourut à Tunis le chambellan Moh'ammed ben 'Abd el-'Azîz, connu sous le nom de Mizwâr (2). Le sultan appela alors de Bougie Moh'ammed ben [Aboû] 'l-H'oseyn ben Seyyid en-Nâs, qui arriva dans la capitale en moh'arrem 728 (16 nov. 1327) et qui fut promu chambellan. Le sultan Aboû Bekr, ayant dû se réfugier à Bougie à la suite de la défaite qu'il avait subie (3), résolut d'envoyer une ambassade au prince [mérinide] du Maghreb Aboû Sa'îd pour lui montrer les dangers de la puissance des descendants de Yaghmorâsen ben

(1) A, Medresat ech-Chemmâ'in ; D, Medresat el-Mofrid'.

(2) Voir *Berbères*, II, 466.

(3) A Er-Riyâs, du côté de Mermâdjenna (*Berbères*, II, 471). C'est à ce dernier ouvrage qu'il faut se reporter pour comprendre la suite des événements.

Digitized by Google

Zeyyân, et il désigna pour cette mission, d'après le conseil de son vizir Moh'ammed ben el-H'oseyn, son fils l'émîr Aboû Zakariyyâ. Celui-ci s'embarqua avec le cheykh Ibn Tâferâdjîn, et les lettres qu'il remit de la part de son père à Aboû Sa'îd décidèrent aussitôt celui-ci à se porter avec son fils Aboû 'l-H'asan au secours d'Aboû Bekr. Le jour même de l'arrivée d'Aboû Zakariyyâ auprès d'Aboû Sa'îd, celui-ci lui dit : « Je le jure, nous apprécions fort tes intentions et ta venue ; pour vous aider, j'en atteste le ciel, je prodiguerai mon or, mes troupes et mes propres efforts ; j'irai à la tête de mon armée assiéger Tlemcen, mais à la condition que ton père soit à côté de moi. » La députation enchantée souscrivit à cette condition et se retira. En conséquence, Aboû Sa'îd se mit en marche contre Tlemcen en 730 (25 oct. 1329), et il était arrivé à la Moloûya quand il apprit positivement qu'en redjeb de la dite année le sultan Aboû Bekr avait reconquis Tunis, en avait expulsé les Zenâta et leur prince, et s'y était pour la sixième fois fait renouveler le serment de fidélité, tout cela à la suite d'événements trop longs à raconter. Alors Aboû Sa'îd renvoya au prince Hafçide Aboû Zakariyyâ et le vizir Ibn Tâferâdjîn après les avoir comblés de précieux cadeaux. Les envoyés se rembarquèrent à Ghassâsa en compagnie d'Ibrâhîm ben H'âtem [P. 56] Maghrebi (2) et du k'âd'i Aboû 'Abd Allâh ben 'Abd er-Rezzâk', députés par le prince Mérinide pour adresser une demande en mariage, tandis qu'Aboû Sa'îd regagnait sa capitale. La de-

(1) A نحاسة, B C غاسة, D ساغاسة ; sur la lecture غساسة voir la Table géographique des *Berbères*.

(2) D'après les *Berbères* (II, 473), Ibrâhim ben Aboû H'âtem 'Azeft.

Digitized by Google

mande de la main de Fât'ima [fille d'Aboû Bekr] pour l'émîr Aboû 'l-H'asan fut agréée, et l'ambassadeur se rembarqua avec elle et des cheykhs almohades ; cette flotte arriva à Ghassâsa au moment de la mort du sultan Aboû Sa'îd. La succession de celui-ci échut à Aboû 'l-H'asan, qui reçut sa fiancée et célébra le mariage. Désireux de tirer vengeance des ennemis de son beau-père, ce prince marcha contre Tlemcen en 738 *(sic)* ; mais la nouvelle que son frère Aboû 'Ali, gouverneur de Sedjelmesse, s'était soustrait à son autorité, le força à marcher contre ce prince, qu'il assiégea et fit prisonnier, après quoi il rentra dans la capitale.

Le 5 moh'arrem 731, mourut le k'âd'i Aboû 'Ali 'Omar ben Moh'ammed ben Ibrâhîm ben 'Abd es-Seyyid Hâchemi, qui était préposé aux mariages. Entre lui et le grand k'âd'i Ibn 'Abd er-Refî régnait une animosité provenant de compétition pour le premier rang et aggravée par des discussions sur leurs mérites respectifs à la situation de k'âd'i, si bien que cela était devenu de l'hostilité. Aboû 'Ali, consulté sur la légalité d'un mariage contracté entre tributaires et attesté par des musulmans, se prononça pour l'affirmative, tandis que le grand k'âd'i, qui l'apprit, décida la négative ; mais Aboû 'Ali envoya aux témoins instrumentaires de Tunis l'ordre de donner leur attestation dans les cas de ce genre, en même temps qu'il rédigeait un traité concernant la validité des jugements à prononcer entre tributaires et des attestations à fournir contre eux, ainsi que de leur mariage, sous le titre *Idrâk eç-çawâb fî ankih'at ahl el-kitâb*. De son côté le grand k'âd'i rédigea un traité pour soutenir son opinion. Ibn 'Arafa raconte avoir

Digitized by Google

dit un jour à Ibn 'Abd es-Selâm, qui a rapporté ces faits : « Et quelle est ton opinion ? — Je tiens pour la négative, car [les tributaires] n'observent pas [la loi musulmane] dans leurs mariages. » — « Pour moi, disait Ibn 'Arafa, je tiens la chose pour permise, car nous ne les poursuivons pas à raison de faits permis par la loi et nous ne sommes pas lésés par leurs manières d'agir différentes. » Tel est le récit que fait Es-Selâwi.

En 732 (4 oct. 1331), l'émîr 'Abd el-Wâh'id, fils du sultan Aboû Yah'ya Zakariyyâ ben el-Lih'yâni et frère d'Aboû D'arba, entra à Tunis et s'en empara, avec l'aide des Debbâb et d'Ibn Mekki. Il était revenu d'Orient après la mort de son père, et son nom ayant commencé à se répandre chez les diverses populations, H'amza ben 'Omar profita de la circonstance que les troupes d'Ifrîkiyya étaient occupées contre Bougie pour appeler ce prince et lui prêter serment de fidélité ; puis il l'emmena à Tunis, où 'Abd el-Wâh'id s'installa avec son chambellan ['Abd el-Melik] ben Mekki. Mais cette nouvelle parvint au sultan, qui était alors près de Mesîla et qui venait de détruire le fort des Benoû 'Abd el-Wâh'id élevé contre [P. 57] Bougie ; il retourna vers la capitale en se faisant précéder d'une avant-garde composée de guerriers choisis et commandée par l'un de ses intimes, Moh'ammed Bat'erni (1). Ibn Lih'yâni et les siens s'empressèrent de quitter Tunis quinze jours après s'y être installés, et Bat'erni y fit son entrée, suivi bientôt par le sultan, qui arriva pen-

(1) Cette lecture est celle d'A B C D ; dans Ibn Khaldoûn (II, 476 ; cf. III, 409), Bot'oui البطوى.

Digitized by Google

dant les fêtes de la Rupture du jeûne de 732, et à qui l'on prêta pour la septième fois le serment de fidélité. Ainsi qu'on l'a dit :

[T'awîl] L'endroit où elle jette son bâton marque sa demeure, de même que le voyageur à son retour s'installe auprès d'une source (1).

Le jeudi 13 rebî' I 733, on se saisit à Tunis de Moh'ammed ben Aboû 'l-H'oseyn ben Seyyid en-Nâs, qui fut mis à mort, après quoi son cadavre fut crucifié et livré au feu ; mais de ses richesses rien ne fut mis au jour. On dit qu'il dut cette fin à des imprudences de langage transformées par le soupçon en trahison. Ce fut Moh'ammed ben el-H'akîm qui présida à son supplice (2). D'après Ibn el-Khat'îb, le feu respecta complètement sa main droite, qui fut à plusieurs reprises rejetée dans le brasier, mais toujours sans succès ; c'est un fait absolument authentique, que l'on explique ou par les aumônes qu'elle avait répandues ou par ce qu'elle avait écrit de choses conciliant la faveur divine. Il fut remplacé dans ses fonctions de chambellan par le secrétaire Aboû 'l-K'âsim ben 'Abd el-'Azîz Ghassâni.

En ramad'ân 733 (mai-juin 1333), mourut le savant cheykh et juriste Aboû Ish'âk' ben 'Abd er-Refî, grand k'âd'i de Tunis et appartenant à une des bonnes familles de cette ville. Il fut enterré dans un édifice qu'il avait destiné à cet usage, près de la grande mosquée du palais supérieur, et en face duquel il avait installé une école à l'usage des enfants. Né en rebî' I 637, il vécut 95 ans, dont il passa trente comme k'âd'i soit à Teboursouk soit à Gabès ; il fut

(1) La mesure exige la lecture فالقت qui est celle d'A B C.
(2) *Berbères*, II, 478 et 480.

Digitized by Google

ensuite promu en la même qualité à Tunis ; il occupa cette charge à cinq reprises, la première fois en djomâda I 699. Il était versé dans les contrats et les jugements, rendait des décisions pénétrantes, ne se laissait pas influencer par les princes, était sévère et d'une réputation intacte. Parmi ses ouvrages figurent le *Mouſîd el-h'okkâm,* le *Er-Redd 'ala' 'l-motanaççer* (1), l'*Ikhtiçâr adjwibat Ibn Rochd,* les *Réponses* à des questions colligées par le k'âd'i Aboû Bekr T'ort'ouchi. Celui qui lui succéda comme grand k'âd'i fut son suppléant, le juriste Aboû 'Ali 'Omar ben K'addâh' Hawwâri, mufti bien au courant des décisions du rite malékite et versé dans la science des *oçoûl.* Il avait été deux fois k'âd'i des mariages [P. 58] à Tunis et avait professé à la Chemmâ'iyya. Il ne resta pas en charge longtemps, car il mourut en 734 (11 sept. 1333). « Je tiens d'un homme sûr, raconte Ibn 'Arafa, qu'après la mort à Tunis du k'âd'i Ibn K'addâh', on s'entretint dans l'entourage du sultan Aboû Yah'ya de cette charge de k'âd'i, et quelqu'un prononça le nom du cheykh Ibn 'Abd es-Selâm ; mais l'un des grands objectant que sa raideur le leur rendrait insupportable, on convint de le mettre à l'épreuve. On aposta pour le sonder un Almohade de ses voisins nommé Ibn Ibrâhîm : « Ces gens, lui dit-il, s'opposent à ta nomination parce que tes décisions sont trop sévères. — Je sais, répondit le savant, qu'il y a des coutumes et je les appliquerai » (1). Ce fut ainsi que, nommé en 734, il resta en place

---

(1) C lit المتبصر .

(2) انا اعرف العوائد وامشيها pourrait signifier aussi « je sais qu'il est d'usage de faire certains dons, et je m'y conformerai ».

Digitized by Google

jusqu'à ce qu'il mourut en 749, ainsi qu'il sera dit. Le cheykh Berzeli, après avoir rapporté cette anecdote dans son livre, dit que ce savant ne parla peut-être ainsi que par la crainte de voir nommer quelqu'un qui aurait pu ne pas convenir pour l'une ou l'autre raison, et que sa réponse écarta ce péril.

Ibn 'Abd es-Selâm était une tête de colonne de la science et parvint au degré de respect dont il était digne. Il a commenté Ibn el-H'âdjib dans un traité célèbre en comparaison duquel tout autre commentaire joue le rôle du sourcil par rapport à l'œil (1). Il était à la fois k'âd'i, prédicateur, professeur et mufti. Il enseignait à la Chemmâ'iyya, et la sœur du sultan Aboû Yah'ya ayant construit le collège *'Onk' el-Djemel* obtint de son frère l'autorisation pour le grand k'âd'i Ibn 'Abd es-Selâm de professer dans cet établissement, de sorte que le vendredi le savant se partageait entre les deux collèges. Mais ensuite la princesse alléguant la négligence (du savant), le remplaça par le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Selâma.

En 735 (31 août 1334), on acheva la construction de la tour neuve à Râs et-T'âbiya ; elle coûta 50,000 dinars dont une partie provenant du trésor public *(mâl el-'omoûm)*.

La même année, le sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr marcha contre Gafça, dont s'était rendu maître un des grands de cette ville, Yah'ya ben Moh'ammed ben 'Ali ben 'Abd el-Djelîl ben El-'âbid Cherîdi. Le sultan, après l'avoir inutilement assiégée plusieurs jours, bien qu'il se servît de mangonneaux, com-

(1) Jeu de mots sur le nom du savant, *h'âdjib* signifiant aussi *sourcil*.

Digitized by Google

mença à couper les palmiers et à arracher les arbres des environs, ce qui força la ville à se rendre ; elle obtint d'ailleurs quartier (1). En rebî' II de cette année, Ibn 'Abd el-Djelîl se rendit auprès du sultan, qui le fit mener [P. 59] à Tunis et l'y installa, lui et d'autres chefs des Benoû 'l-'Abid. Le reste se réfugia auprès d'Ibn Mekki à Gabès. Les habitants de la ville se soumirent au sultan, qui se montra très indulgent pour eux et leur fit la faveur de les confier au gouvernement de son fils Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, à qui il les recommanda, et qu'il nomma également gouverneur de Constantine et de son territoire, en lui donnant pour chambellan Aboû 'l-K'âsim ben 'Ottoû (2), l'un des cheykhs almohades. Lui-même regagna ensuite sa capitale, où il rentra en ramad'ân de la même année.

Ensuite il donna le gouvernement de Sousse et du littoral, avec résidence en cette ville, à ses deux fils Aboû Fâris 'Azzoûz et Aboû 'l-Bak'â Khâlid, en leur assignant comme chambellan Moh'ammed ben T'âhir. Mais celui-ci mourut bientôt, et le sultan rappela de Bougie Moh'ammed ben Farh'oûn, car il avait confiance en son fils [Aboû Zakariyyâ] et dans le choix qu'il pourrait faire d'un chambellan. En

---

(1) Le nom du personnage qui s'empara de Gafça est défiguré dans A B C, où il paraît être Kheyr ben Medyen ben 'Alî. — استبد بشوارها (traduit à la page préc., l. 5 *ad f.*, par « dont s'était rendu maître ») est la leçon de B C D (A lit بامرها) et du passage correspondant dans l'éd. de Boulak d'Ibn Khaldoûn ; M. de Slane a imprimé dans son édition (I, 530, l. 5) بشوراها ; cf. *Supplément* de Dozy, s. v. شوار ; Hariri, p. 264.

(2) B seul lit *'Ottoû*, comme Ibn Khaldoûn (III, 3) ; les autres écrivent 'Obboû, et ce nom revient plus loin, tantôt sous l'une de ces formes, tantôt sous l'autre.

Digitized by Google

735 il envoya donc Ibn Farh'oûn pour servir de chambellan aux deux princes, trop jeunes encore [pour n'être pas inexpérimentés]. Mais ce ministre fut ensuite rappelé par Aboû Zakariyyâ à Bougie.

Ces deux princes restèrent à Sousse jusqu'à la disgrâce dont le sultan frappa son général Moh'ammed ben el-H'akîm (1). Il enleva alors le gouvernement de Mehdiyya à Moh'ammed ben ed-Dekdâk (2) qui y avait été nommé par son parent Ibn el-H'akîm quand celui-ci l'avait reconquise sur Ibn 'Abd el-Ghaffâr, ainsi qu'il sera dit. L'ancien ministre, qui avait voulu s'en faire un lieu de retraite, y avait nommé son parent et y avait formé un dépôt d'armes et de vivres, mais ces précautions ne lui servirent de rien. Le sultan alors nomma son fils Aboû 'l-Bak'â Khâlid à Mehdiyya, et Aboû Fâris resta seul gouverneur de Sousse. On verra plus loin la suite de leur histoire.

Vers le milieu de 735 (1er sept. 1334), le sultan mérinide Aboû 'l-H'asan marcha de Fez contre Tlemcen pour venger son allié Aboû Yah'ya Aboû Bekr et punir Aboû Tâchefîn (3). Il conquit cette ville de vive force le 27 ramad'ân 737 ; dans la cour même du palais, Aboû Tâchefîn accompagné de ses fidèles lutta courageusement et vit tuer ses deux fils 'Othmân et Mas'oûd, son vizir Moûsa ben 'Ali et plusieurs de ses principaux compagnons ; criblé de blessures et incapable de combattre plus longtemps, il fut fait prisonnier, et comme on le condui-

(1) B D lisent, à tort, ben 'Abd el-H'akim.

(2) Ce nom est ainsi orthographié dans A B C D ; dans les *Berbères* (III, IV), ben er-Rekrâk, et dans l'éd. de Boulak de, ben ez-Zekzâk.

(3) A B D Ibn Tâchefîn ; C Tâchefîn ; voir les *Berbères*, III, 411.

Digitized by Google

sait au sultan, le fils de celui-ci, 'Abd er-Rah'mân ben Aboû 'l-H'asan, le rencontra et lui fit trancher la tête. Ibn Tâferâdjîn, qui était arrivé en qualité d'ambassadeur du sultan Aboû Yah'ya pour renouveler le traité, fut témoin de cette bataille et chargé par le sultan [P. 60] Aboû 'l-H'asan de porter à son maître le récit de cet heureux événement. Il rentra à Tunis dix-sept jours après la bataille et remplit de joie le cœur d'Aboû Yah'ya Aboû Bekr, qui se voyait vengé par cette victoire et par la mort de son ennemi. On dit que dans cet assaut de Tlemcen 80,000 morts, tant d'un parti que de l'autre, restèrent sur le terrain.

Le 20 djomâda II 736, mourut à Tunis le juriste et *h'âfiz'* Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Abd Allâh ben Râchid Bekri Gafçi, commentateur d'Ibn el-H'âdjib. Il était originaire de Gafça et y fut élevé ; il y commença ses études, puis alla à Tunis suivre les leçons d'Ibn el-Ghammâz ; de là il se rendit en Orient, où il rencontra des maîtres distingués, tels que Nâçir ed-Dîn ben el-Mounîr Abyâri, Chihâb ed-Dîn K'arâfi, Tak'i ed-Dîn ben Dak'îk' el-'Id, Chems ed-Dîn Içfahâni, etc. ; il acquit ainsi de profondes connaissances dans les sciences de raisonnement, et accomplit aussi le pèlerinage ainsi que la visite aux lieux saints. A son retour d'Orient il devint k'âd'i à Gafça ; mais poursuivi par l'envie et en proie à des critiques méchantes, il subit maintes traverses, et devint k'âd'i dans l'Ile méridionale (1) ; ensuite il fut destitué et vécut dans l'obscurité. Le k'âd'i Aboû Ish'âk' ben 'Abd er-Refî' le pour-

(1) Ce nom revient encore plus loin ; je suppose qu'il désigne l'île de Djerba, mais je n'ai pas retrouvé cette dénomination ailleurs.

Digitized by Google

suivait de sa haine et ne le laissait percer nulle part, à tel point qu'il l'empêcha de faire des sermons moraux dans la grande mosquée du Palais supérieur, le menaçant, s'il y pénétrait, de lui casser les jambes. « Je voudrais, » disait Ibn Râchid, « avoir avec lui une séance de controverse pour montrer où est la vérité et faire voir lequel de nous deux en sait le plus ! » Parmi ses ouvrages on compte le *Talkhîç el-mah'çoûl,* la *Nokhbat er-râh'il fî charh' el-h'âçil,* le *El-fâ'ik' fî 'l-ah'kâm wa'lwethâ'ik',* en huit volumes, le *Ech-chihâb et-thâk'ib fî charh' Ibn el-h'âdjib,* en huit volumes, le *El-medheb fî d'abt' mesâ'il el-medheb,* en six volumes, la *Toh'fat el-lebîb fî 'khtiçâr Ibn el-khat'îb,* en quatre volumes, les *El-medhâhib es-sonniyya fî 'ilm el-'arabiyya,* la *El-martabat el-'olyâ fî tefsîr er-roûyâ,* etc.. « J'assistais, » raconte Ibn 'Arafa, « à ses funérailles, et le destin voulut que le juriste Ibn el-H'abbâb se trouvât dans le cimetière appuyé contre la muraille d'un cimetière voisin, de l'autre côté de laquelle s'appuyaient aussi le k'âd'i Ibn 'Abd es-Selâm et le mufti Ibn Hâroûn. Ibn el-H'abbâb entama l'éloge d'Ibn Râchid et vanta ses mérites et sa science comme il convenait, puis ajouta : « Il suffit à son mérite d'avoir le premier commenté le *Djâmi' el-ommahât* [P. 61] d'Ibn el-H'âdjib ; mais ensuite ces voleurs, » — en désignant ceux à qui il tournait le dos, — « sont venus, et chacun d'eux, voulant à son tour faire un commentaire, a pillé le défunt sans qui ni l'un ni l'autre n'auraient su par où passer ni où aller. »

Le 29 djomâda II 737, mourut à Tunis le juriste et chroniqueur Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Moh'ammed ben Aboû 'l-K'âsim ben 'Ali ben 'Abd el-Berr Tenoûkhi, qui était imâm au Djâmi' Zîtoûna

Digitized by Google

et prédicateur à la grande mosquée de la K'açba. C'était un homme juste et de conduite droite, qui s'appliqua à l'histoire et aux récits : il résuma le *Supplément* de Sam'âni, condensa la chronique de Gharnât'i et rédigea, dans la manière de celles de T'abari, des annales qui sont très bien faites et qui, en six volumes, vont, année par année, de la mission de Mahomet jusqu'au temps où vivait l'auteur. Il se tenait pour lire *(riwâya)* les *Séances* de H'arîri dans la *douéra* du Djâmi' ez-Zîtoûna. C'est de cet exemple que s'autorisa Ibn 'Arafa, ainsi qu'il le raconte dans son *Résumé juridique,* pour faire de même, d'autant plus que les *Séances* renferment plus d'un passage blâmable. Voici ce que raconte Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id Gharyâni : « Quand le k'âd'i 'Isa Ghobrîni succéda à Ibn 'Arafa dans les fonctions d'imâm du Djâmi' ez-Zîtoûna, il me demanda si je savais sur quoi reposait l'habitude de frapper le heurtoir (النقارة التى تهز) de la *douéra* de la mosquée pour annoncer le début *(ik'âma)* de la prière : « Mon père, lui dis-je, m'a dit tenir du dit 'Abd Allâh ben 'Abd el-Berr son maître que le plus souvent celui-ci, quand il venait à la mosquée, s'asseyait près d'une étable qui fait face à la porte des funérailles, et dès que le *moueddhin* l'y voyait il annonçait le début de la prière ; plus rarement, si par exemple il avait quelque livre à expliquer, il s'asseyait dans la *douéra,* de sorte qu'alors le *moueddhin* pouvait ignorer sa présence. C'est pourquoi tu vois les serviteurs attachés à la mosquée frapper le heurtoir pour annoncer la présence de l'imâm, mais cela ne se fait qu'exceptionnellement, et non régulièrement. » Il jugea mon explication bonne et pensa qu'il fallait supprimer cette

Digitized by Google

pratique, ajoutant qu'il n'avait pas jusque là vu le moyen de le faire. Les choses restèrent en l'état jusqu'à sa mort, mais Aboû 'l-K'âsim Berzeli, qui lui succéda comme imâm de la mosquée, rétablit le [frappement du] heurtoir pour imiter la manière de faire de son maître Ibn 'Arafa. Depuis qu'il est mort, les imâms de notre temps ont les uns respecté cet usage, par exemple Aboû 'l-H'asan ben Moh'ammed Lihyâni, les autres non. »

En 738 (30 juil. 1337), le général Makhloûf ben el-Kemmâd s'empara à la suite d'un siège très rigoureux de K'achtîl, dans l'île de Djerba, et l'enleva ainsi aux chrétiens.

En 739 (20 juil. 1338), [P. 62] Moh'ammed ben el-H'akîm (1) s'empara de Mehdiyya sur Ibn 'Abd el-Ghaffâr (2), qui s'y était installé depuis plusieurs années.

Le mercredi 15 dhoû 'l-h'iddja de la dite année, mourut à Constantine le prince de cette ville l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr, d'une maladie qui lui coupa l'appétit. Il avait près de trente ans et laissait sept enfants mâles. L'un d'eux, Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, qui n'avait que onze ans, alla trouver son grand père le khalife et sultan Aboû Yah'ya, et lui demanda de leur accorder, à lui et à ses frères, Constantine ; ce prince lui fit très bon accueil, invoqua sur lui les bénédictions du ciel et, se rendant à son désir, nomma l'aîné des frères, Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'mân, successeur de son père, mais en lui donnant comme

(1) B C D, ben 'Abd el-H'akim.
(2) A D, 'Abd el-Ghaffâr.

Digitized by Google

surveillant, à cause de son jeune âge, l'affranchi Nebîl ; le khalife d'ailleurs ne cessa de se tenir au courant de ce qui les concernait.

Le juriste et k'àd'i Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Moh'ammed a rapporté du glorieux émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du khalife Aboû Yah'ya, deux vers blâmant le vin dans les termes que voici :

[Kâmil]. Déjà chez un page le vin ne peut être qu'une chose suspecte, mais chez un grand, c'est la fin de tout. Il fait à première vue soupçonner l'intelligence d'un homme, et veuille Dieu le maudire à jamais ! (1)

Dans la nuit du 25 au 26 ramad'ân 740, mourut le vertueux cheykh Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du vertueux cheykh Aboû 'Ali H'asan K'orachi Zobeydi.

En 741 (27 juin 1340), eut lieu la honteuse défaite infligée aux musulmans par les chrétiens (2) : le camp du sultan mérinide Aboû 'l-H'asan fut enlevé avec tout ce qu'il renfermait, les femmes mêmes eurent à se défendre contre les assaillants et furent massacrées, puis les chrétiens pénétrant jusqu'aux femmes du prince tuèrent et dépouillèrent entre autres 'A'icha, fille de son oncle Aboû Yah'ya ben Ya'k'oûb, et Fât'ima, fille du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr.

La nuit du jeudi 5 djomàda I 742, mourut le vertueux cheykh et imàm Aboû 'l-H'asan 'Ali ben Montaçir Çadafi, qui fut enterré au Djebel el-Djellàz. Sur cet homme de bien et de science, l'autorité d'un prince ne pouvait rien, et l'accomplissement de ses

(1) Lisez وللمعالى avec A B C au second hémistiche ; B, au troisième hémistiche, lit تجرى .

(2) Il s'agit de la victoire remportée à Tarifa par les Espagnols (*Berbères*, IV, 233).

Digitized by Google

devoirs envers Dieu était à l'abri de tout reproche. Voici en quels termes il écrivit au k'âd'i Ibn 'Abd es-Selâm : « Plût à Dieu, ô Moh'ammed, que ta mère ne t'eût pas enfanté ! qu'une fois né [P. 63] tu n'eusses pas parlé ! que parlant tu n'eusses rien appris ! » — Comme il assistait un jour au prélèvement des droits de marché *(maks)*, il écrivit sur une feuille de papier : « Que celui qui se nourrit du produit des droits de marché réfléchisse à ce que sera sa fin ! » Puis il la plia et l'envoya au khalife, qui la lut et qui, après avoir demandé ce que cela voulait dire, fit abolir cet impôt (1). — Ayant appris qu'une femme roûmi était arrivée à un haut rang à la cour (2) et était recherchée en mariage par un émîr, il écrivit au khalife : « J'ai appris ce qui se passe. Si vous avez voulu fortifier l'islâm, c'est bien ; sinon nous quitterons les lieux où vous commandez, car c'est apostasier que de faire pareille chose et d'en protéger l'auteur. » Alors, dit le cheykh Bat'erni, le khalife fit dire sur le champ au k'âd'i Ibn 'Abd es-Selâm : « Tu vas sans désemparer prononcer la décision conforme à la loi. Jamais je n'ai entendu pareille chose ! » Il fit en même temps comparaître cette femme par devant le k'âd'i, qui prononça contre elle. — En 699, il accomplit le pèlerinage de compagnie avec le cheykh Ibn Djemâ'a. — D'après le récit qu'il en a fait lui-même, il eut un songe où il entendit que dans une réunion on faisait une proclamation à son

---

(1) L'établissement de tout impôt autre que ceux qu'a prévus la loi religieuse est réprouvé par les croyants orthodoxes.

(2) وقعت فى الجناب العلى , c'est-à-dire probablement en qualité de concubine du prince.

Digitized by Google

sujet disant « un tel est le mandataire vertueux et craignant Dieu, » et en se réveillant il pensa qu'il s'agissait d'une situation de témoin instrumentaire *(adel)*. En effet, Ibn 'Abd er-Refi' le nomma en cette qualité à Tunis ; mais le saint homme ne se faisait pas payer pour cela et se bornait à recevoir des aumônes et une part de *zekât*. — Le cheykh Ibn 'Arafa rapporte qu'il lui a entendu dire : « Le prophète Khid'r (sur qui soit le salut !) vient chaque jour s'asseoir dans la *mak'çoûra* orientale du Djâmi' ez-Zîtoûna dès le début de l'appel à la prière du *z'ohr* et ne sort que quand de nombreux fidèles sont réunis. » En d'autres termes, il vit Khid'r maintes et maintes fois.

En 742 (17 juin 1341), fut achevée la construction du collège *'Onk' el-Djemel*.

Au début de l'année 744 (26 mai 1343), mourut le chambellan Aboû 'l-K'âsim ben 'Abd el-'Azîz Ghassâni, à qui le sultan donna comme successeur le cheykh de la capitale [grand cheykh des Almohades] Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Tâferâdjîn.

En 745 (15 mai 1344), le sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr marcha sur Tawzer, où il pénétra ; il pardonna au cheykh de cette ville Aboû Bekr ben Yemloûl, et il en confia l'administration à son propre fils, l'émîr Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, gouverneur de Gafça. Après avoir procédé à son installation et lui avoir donné pleins pouvoirs, il put, consolidé par ce succès, regagner sa capitale.

En çafar 745, mourut au Kaire le cheykh, imâm, h'âfiz', grammairien et exégète Athîr ed-Dîn Aboû Yah'ya Moh'ammed ben Yoûsof ben 'Ali ben H'ayyân Andalosi, qui était l'un des principaux sa-

Digitized by Google

vants versés dans l'exégèse koranique et la connaissance de la langue arabe. Il quitta l'Espagne pour aller se fixer en Égypte, où il se livra à l'enseignement, [P. 64] mais où il apprit aussi ; il embrassa le rite châfi'ite et composa sur diverses sciences plus de cinquante ouvrages, parmi lesquels le *El-Bah'r el-moh'it' fi tefsîr el-K'or'ân,* dont Eç-Çfâk'osi a extrait ce qui touche à la syntaxe désinentielle. Il avait du talent pour écrire en vers ainsi qu'en prose. Voici des vers de lui :

[T'awîl]. Mes ennemis sont pour moi de généreux bienfaiteurs ; veuille le Dieu clément ne pas me priver d'eux ! Leur zèle à chercher mes défaillances me les a fait éviter, leur envie m'a fait grimper aux sommets.

Et encore :

[Basît']. N'attends, homme sensé, rien de bon de personne, car le mal est inné et le bien n'est qu'un accident ; ne t'imagine pas qu'on te fasse du bien pour toi-même, car il y a toujours une arrière-pensée mauvaise (1).

Le jour de Mina 746, Aboû Yah'ya Aboû Bekr reçut Aboû 'l-Fad'l ben 'Abd Allâh ben Aboû Medyen, secrétaire du sultan mérinide Aboû 'l-H'asan, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Soleymân Sat'i, juriste chargé des *fetwas* à la cour de ce prince, et l'affranchi 'Anber l'eunuque, envoyés par leur maître pour demander la main de la fille du sultan Aboû Yah'ya pour l'émîr mérinide Aboû 'l-H'asan et remplacer ainsi Fât'ima, la sœur de cette princesse qui avait péri dans l'affaire de Tarifa.

Au commencement de 747 (24 avr. 1346), le vizir Aboû 'l-'Abbâs ben Tâferâdjîn se mit à la tête d'un corps d'armée pour percevoir l'impôt chez les Haw-

---

(1) A et B présentent plusieurs variantes.

Digitized by Google

wâra, mais il fut attaqué par Soh'aym, des Awlâd el-K'oûs, qui commença par le poursuivre de très près, pour ensuite tomber au bon moment sur lui avec tous les siens. Les troupes d'Ibn Tâferâdjîn se dispersèrent, et ce chef lui-même, à la suite d'une chute de son cheval, fut tué ; on put cependant rapporter son corps à Tunis pour l'y inhumer (1).

Le dimanche 11 rebî' I de la dite année, mourut à Bougie, dont il était gouverneur, l'émîr Aboû Zakariyyâ, fils du sultan Aboû Yah'ya, laissant son fils Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed sous la tutelle de son affranchi Fârih', renégat qui avait autrefois appartenu à Ibn Seyyid en-Nâs (2). Mais pendant que Fârih' restait auprès du fils de son patron en attendant les ordres du sultan, l'ancien chambellan Aboû 'l-K'âsim ben 'Alennâs courut annoncer à la cour ce qui se passait, et le sultan attribua le gouvernement de Bougie à Aboû H'afç, l'un de ses fils cadets alors à Tunis, et l'envoya dans sa nouvelle résidence avec ses officiers et ses intimes, en outre d'Aboû 'l-K'âsim ben 'Alennâs. Arrivé à Bougie à l'improviste, Aboû H'afç écouta les avis de quelques drôles de son entourage immédiat et déploya beaucoup de cruauté et de violence. Ces procédés effrayèrent le peuple, qui d'un commun accord souleva peu de jours après un tumulte [P. 65] où tout le monde courut aux armes : on assiégea le nouveau venu

(1) Cf. *Berbères*, III, 19.

(2) A B C, من العلوج فاقام ; corrigez D, d'après Ibn Khaldoûn (texte, I, 544), en من معلوجى ابن . Tout ce paragraphe, depuis *le dimanche* jusqu'à *gouvernement de Bougie*, se retrouve textuellement dans les *Berbères*, pp. 544 et 545 du texte arabe, tome I.

Digitized by Google

dans la K'açba, où il s'était réfugié, aux cris de : « Vive l'émîr, fils de notre ancien maître ! » Puis on en escalada les murailles, on envahit la demeure d'Aboû H'afç, et on l'en expulsa, après avoir livré au pillage tout ce qui lui appartenait. La foule se précipita ensuite à la demeure de l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils de l'ancien gouverneur, qui se préparait à aller rejoindre son grand'père le khalife à la suite de la permission que lui en avait donnée son oncle ; il fut proclamé gouverneur dans la maison même qu'il habitait en ville et conduit le lendemain au palais de la K'açba, où on lui remit le pouvoir. L'affranchi Fârih' prit alors la direction des affaires avec le titre de chambellan, et la situation resta établie sur ce pied. Quant à Aboû H'afç, il rentra dans la capitale à la fin de djomâda I, c'est-à-dire un mois après sa nomination au gouvernement de Bougie.

Le sultan envoya aux Bougiotes le cheykh almohade Aboû 'Abd Allâh ben Soleymân, que l'on comptait parmi les gens d'une vertu exceptionnelle, et qui avait pour mission de régler la situation et de calmer les esprits ; en même temps que lui il envoya un acte nommant comme gouverneur son petit-fils le dit Moh'ammed, de sorte que tout fut réglé à la satisfaction des habitants.

En rebî' I 747 (juin-juillet 1346), fut dressé l'acte par lequel Aboû 'l-H'asan le Mérinide constituait la dot de la princesse 'Azzoûna, fille d'Aboû Yah'ya Aboû Bekr : elle se composait de 15,000 dînars en monnaie d'or et en deux cents esclaves noirs. La fiancée se rendit par terre au Maghreb et partit en djomâda II de cette année de compagnie avec son frère germain l'émîr El-Fad'l, gouverneur de Bône.

Digitized by Google

La nuit du (mardi au) mercredi 2 redjeb de la dite année, mourut à Tunis le sultan et khalife Aboû Yah'ya Aboû Bekr : il était âgé de 55 ans moins un mois et fut enterré dans la K'açba dans le mausolée de son aïeul le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id. Le récit bien connu de sa mort est ainsi fait dans le livre d'Ibn el-Khât'îb : Le sultan était en partie de plaisir dans son grand jardin quand il reçut, selon l'usage (1) de la cour, l'avis écrit de l'apparition du croissant de redjeb : « Il n'y a, » répéta-t-il à deux reprises, » de Dieu qu'Allâh ; voilà redjeb qui commence ! » Alors il se leva, se purifia et fit un acte de sincère contrition, puis il parcourut les marchés à cheval et en montrant son visage, tandis qu'(ordinairement) il se laissait peu voir, et distribua de nombreuses aumônes. Mais alors une démangeaison à l'épaule lui étant survenue, une de ses sœurs par qui il se fit examiner y reconnut un bouton de rougeole ; l'inflammation se développa et amena la fièvre, au cours de laquelle le prince s'occupa jusqu'à ses derniers moments des soins de son inhumation et du cortège funèbre. — D'après ce que rapporte Ibn Khaldoûn dans le *Terdjomân el-iber,* il mourut subitement la nuit du 2 redjeb ; tous les habitants sortirent de leurs lits et se précipitèrent pour avoir des nouvelles du côté du palais, [P. 66] autour duquel ils rôdèrent jusqu'au matin, *on les aurait dit ivres, mais ils ne l'étaient pas* (Koran, XXII, 2) ; ce ne fut qu'alors qu'on connut le dénoûment fatal. Ce prince avait régné à Tunis, de-

(1) A B et K'ayrawâni (texte, p. 136) lisent عادة قضاة . — Il s'agit du parc d'Aboû Fehr, d'après ce dernier auteur.

Digitized by Google

puis son premier avènement, vingt-neuf ans dix mois et vingt-cinq jours, et il mourut à cinquante-cinq ans moins un mois.

Il eut pour successeur son fils l'émîr Aboû H'afç 'Omar ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr ben Aboû Zakariyyâ ben Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'afç. Le nouveau prince était né d'une concubine nommée H'abbâb le samedi 15 djomâda I 723, et fut proclamé khalife le mercredi 2 redjeb 747 (20 oct. 1346). En effet, sitôt que son père fut mort, il prit possession du palais, dont il fit garder toutes les issues, et faisant appeler le k'âd'i Ibn 'Abd es-Selâm et le k'âd'i des mariages El-Adjemi (1), il leur dit de lui prêter serment de fidélité (تبايعانى). « Mais, » objectèrent-ils, « nous avons donné notre témoignage que ton frère Ah'med, gouverneur de Gafça, était reconnu comme héritier présomptif ; rends-nous l'acte qui en a été dressé, et après l'avoir déchiré, nous attesterons que cette qualité t'appartient. » Ibn 'Arafa raconte ceci : « Toute la population s'était précipitée dans le grand pavillon, qui était comble. Ibn Tâferâdjîn, après avoir défendu de laisser sortir personne, leva la séance en disant aux deux k'âd'is : « Pour nous, allons nous occuper de l'enterrement du prince, et ensuite nous nous retrouverons. » Il fit alors appeler les chefs Almohades et quelques chefs de la ville, et il leur présenta l'émîr 'Omar, à qui ils prêtèrent serment. Ni les deux k'âd'is ni leurs compagnons ne se doutaient de rien quand leur attention fut éveillée par le bruit des tambours, des trompettes

(1) A ابى حسن , B لاثنين , C لاحسن , D لاجى .

Digitized by Google

et des acclamations : « C'est, » leur répondit-on, « la population qui acclame le nouveau sultan 'Omar. » Alors celui-ci appela les deux k'âd'is et leurs compagnons, qui se rendirent compte de la situation et constatèrent que tout le monde avait prêté le serment de fidélité. Un acte fut dressé en conséquence, où il fut déclaré que petits et grands avaient choisi l'émîr 'Omar à l'exclusion de l'héritier désigné. Tel fut le résultat de l'habile manœuvre d'Ibn Tâferâdjîn.

Le sultan *(sic)* Khâlid, fils du prince défunt, qui était venu de Mehdiyya rendre visite à son père, était alors au jardin de Râs et-T'âbiya ; il apprit pendant la nuit ce qui s'était passé et s'enfuit aussitôt avec un petit nombre de ses serviteurs. Les Awlâd Mendîl et les Ko'oûb le suivirent tout comme s'ils étaient ses partisans, mais le lendemain matin ils s'emparèrent de sa personne et le livrèrent à son frère l'émîr Aboû H'afç. Celui-ci l'emprisonna et affermit ainsi sur sa tête le pouvoir, qu'il exerça sous le surnom d'En-Nâçir.

[P. 67]. Mais dès que l'émîr Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, gouverneur de Gafça, eut apprit la mort de son père et l'avènement de son frère, il s'empressa de marcher sur Tunis à la tête des Arabes ses partisans, et fut rejoint à K'ayrawân par son frère Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz, gouverneur du canton de Sousse, qui reconnut son autorité. De son côté Aboû H'afç rassembla ses forces, et à la nouvelle lune de cha'bân il quitta Tunis à la tête de son armée. Le cheykh Aboû Moh'ammed ben Tâferâdjîn, prévenu de l'intention qu'avait son maître de lui ôter la vie, prépara sa fuite, et au moment où les deux armées

Digitized by Google

se trouvèrent en présence il retourna à Tunis en prétextant quelque affaire, et de là gagna le Maghreb du côté du gouvernement de Constantine. La nouvelle de la fuite du chambellan jeta le désordre dans les troupes d'Aboû H'afç, qui se replia sur Bâdja, tandis que ses troupes l'abandonnant allaient grossir celles de son frère Aboû 'l-'Abbâs. Celui-ci marcha sur Tunis, dont il prit possession et où le serment de fidélité lui fut prêté le samedi 9 ramad'ân de la dite année ; il était alors campé dans le jardin de Râs et-T'âbiya. Fils d'une concubine d'origine chrétienne nommée Sa'd es-So'oûd, le nouveau souverain prit le surnom d'El-Mo'tamid 'ala'llâh ; il rendit à la liberté son frère Khâlid et s'installa au palais sept jours après avoir pris possession de la ville. Mais alors Aboû H'afç 'Omar quitta Bâdja et se présenta devant Tunis le samedi matin 16 ramad'ân : il posta ses cavaliers et ses fantassins devant chacune des portes, dont on brisa les serrures et qu'on ouvrit ainsi, grâce à l'appui de la populace. Le soleil n'était pas bien haut à l'horizon qu'il s'était rendu maître de la ville : il fit exécuter son frère l'émîr Ah'med, dont la tête fut (promenée) sur une pique, et fit couper les mains à ses deux autres frères Khâlid et 'Abd el-'Azîz (1) : celui-ci mourut sur le champ, mais celui-là eut à subir en outre l'amputation des pieds. Ce jour-là on massacra tant dans la ville que dans le faubourg plus de quatre-vingts guerriers arabes qui étaient venus à Tunis avec l'émîr Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, notamment Aboû 'l-Hawl ben H'amza ben 'Omar ben Aboû 'l-Leyl. Aboû 'l-'Abbâs

(1) Appelé 'Azzoûz dans les *Berbères*, III, 25 ; *suprâ*, pp. 107 et 121.

Digitized by Google

Ah'med disparut ainsi après un règne de sept jours, et le pouvoir à Tunis se trouva acquis définitivement à Aboû H'afç 'Omar.

Mais alors l'émîr mérinide Aboû 'l-Hasan 'Ali fut mis au courant de ce qui se passait et de l'exécution d'Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, dont il avait su la qualité d'héritier présomptif par une lettre que lui avait envoyée le père de ce prince, lettre en marge de laquelle il avait lui-même apposé sa signature pour ainsi affirmer son adhésion ; ce consentement lui avait été demandé par le chambellan Aboû 'l-K'âsim ben 'Ottoû lors de son ambassade. Le sultan fut blessé [P. 68] de la conduite indigne d'Omar à l'égard de ses frères et du mépris qu'il témoignait pour un acte auquel lui prince Mérinide avait donné l'appui de sa signature, et il résolut de marcher contre l'Ifrîk'iyya, décision que fortifia encore l'arrivée du vizir Ibn Tâferâdjîn. Quand fut terminée la fête des Victimes de l'année 747, il investit son fils Aboû 'Inân du gouvernement du Maghreb moyen, [c'est-à-dire] de Tlemcen et de ses dépendances, et lui-même, partant de la banlieue de cette dernière ville, s'avança en çafar 748 (mai-juin 1347) vers l'Ifrîk'iyya à la tête d'une formidable armée.

Les fils de H'amza ben 'Omar ben Aboû 'l-Leyl, qui commandaient aux Arabes nomades et qui étaient les principaux des Ko'oûb, lui envoyèrent alors leur frère Khâlid pour lui demander de tirer vengeance de la mort de leur frère Aboû 'l-Hawl. Les habitants des régions extrêmes de l'Ifrîk'iyya vinrent également lui faire leur soumission, et l'on vit arriver ensemble à Oran Ibn Mekki, chef de Gabès, Ibn Yemloûl, chef de Tawzer, Ibn el-'Abid, chef

Digitized by Google

de Gafça, Mawlâhem ben Aboû 'Inân, chef d'El-H'âmma, et Ibn el-Khalaf, chef de Neft'a. En même temps que leur propre soumission, dictée par l'amour autant que par la crainte, ils apportèrent celle d'Ibn Thâbit, chef de Tripoli, que la distance seule avait empêché de se joindre à eux. Immédiatement après eux se présenta le chef du Zâb Yoûsof ben Mançoûr ben Mozni en compagnie des cheykhs des Dawâwida (1) et du chef de ceux-ci Ya'k'oûb ben 'Ali, qui rencontrèrent le sultan chez les Benoû 'l-H'asan dans le territoire de Bougie. Tous furent honorablement accueillis, reçurent des cadeaux et furent confirmés dans leurs gouvernements respectifs ; les habitants du Djerîd (2) s'en retournèrent accompagnés d'un corps de troupes confié à l'un des vizirs, Mas'-oûd ben Ibrâhîm Irsâwi, et qui devait tenir garnison dans cette région et y prélever les impôts.

A la suite de mouvements du sultan menaçants pour Bougie, le chef qui commandait dans cette ville, l'émîr Abou 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Zakariyyâ, vint lui apporter sa soumission : il fut envoyé avec ses frères dans le Maghreb, et la ville de Nedroma lui fut assignée comme résidence. De là le sultan s'avança vers Constantine, d'où les fils de l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, ayant à leur tête leur aîné Aboû Zeyd, vinrent aussi se soumettre au conquérant ; celui-ci accepta leurs offres et les envoya au Maghreb, en leur assignant la résidence

(1) A B C D, الزواودة , orthographe qu'on retrouve maintes fois.

(2) Cette leçon الجريد paraît meilleure que celle d'Ibn Khaldoûn (III, 28) الجزائر « Alger ». Ce dernier lit ensuite Irniyâni le nom écrit ici Irsâwi.

Digitized by Google

d'Oudjda et leur concédant le produit des impôts de cette ville. A Constantine il installa ses lieutenants et fonctionnaires, et rendit à la liberté les princes H'afçides qui y étaient emprisonnés.

Les fils de H'amza ben 'Omar et les cheykhs de leur tribu, c'est-à-dire des Ko'oûb, lui apportèrent alors la nouvelle qu'Aboû H'afç 'Omar et les Awlâd Mohalhel venaient de quitter précipitamment Tunis. Conformément à leur conseil de les attaquer avant qu'ils pussent se jeter dans le désert, le sultan Aboû 'l-H'asan lança à leur poursuite une forte troupe commandée par le vizir H'ammoû 'Aseri (1) qu'accompagnaient les fils d'Aboû 'l-Leyl. Il fit également marcher sur Tunis des troupes que commandait Yah'ya ben Soleymân, des Benoû 'Asker, qui était accompagné d'Ah'med ben Mekki.

[P. 69]. L'armée commandée par H'ammoû atteignit Aboû H'afç et les siens sur le territoire d'El-H'âmma, dans la région de Gabès, au lieu dit El-Mobâraka, non loin du Djebel es-Sebâ'. La lutte s'engagea le matin et les fuyards se défendirent quelque peu ; mais bientôt ils se débandèrent, et l'on s'empara de l'émîr Aboû 'Omar et de son affranchi Z'âfir. H'ammoû, à qui ils furent amenés, les fit égorger après les avoir tenus emprisonnés jusqu'au soir, et envoya leurs têtes au sultan Mérinide, qu'il rejoignit à Bâdja ; quant à la masse, elle s'enfuit à Gabès. 'Abd el-Melik ben Mekki s'empara de quelques personnages de la cour, entre autres d'Aboû 'l-K'âsim ben 'Ottoû (2), de Çakhr ben Moûsa et d'"Ali

(1) Ce mot 'Aseri figure dans D seul ; Ibn Khaldoûn (III, 29) lit 'Acheri.

(2) D orthographie *'Obboû*, ainsi qu'il le fait ordinairement.

Digitized by Google

ben Mançoûr, qu'il envoya au sultan et à qui celui-ci fit couper les pieds et les mains alternés. L'exécution de l'émîr 'Omar eut lieu le mercredi 17 djomâda I 748 ; il avait régné à Tunis dix mois et vingt-cinq jours, dont sept jours reviennent à son frère Aboû 'l-Abbâs Ah'med.

Le souverain de Tunis et de cette région fut à partir de là le sultan Aboû 'l-H'asan, fils du sultan Aboû Sa'îd 'Othmân ben Aboû Yoûsof Ya'k'oûb ben 'Abd el-H'ak'k' le Mérinide, qui fit son entrée dans la capitale le 8 djomâda II 748 en compagnie du cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Tâferâdjîn, qui lui donna son cheval sellé et bridé et pénétra avec lui dans les lieux les plus secrets du palais et des demeures princières. Ils en firent le tour, puis pénétrèrent dans les parcs avoisinants, connus sous le nom de Râs et-T'âbiya, et après une promenade dans les jardins, le prince regagna son camp. Il installa dans la K'açba de Tunis une garnison commandée par Yah'ya ben Soleymân et renvoya ensuite au Maghreb les gouverneurs de ce pays (qu'il avait emmenés). Quelque temps après il visita K'ayrawân et y alla voir les hommes pieux et les savants de la ville. Il passa ensuite à Sousse et à Mehdiyya et y examina les souvenirs laissés par les princes Obeydites et Çanhâdjites ; il passa par le château d'El-Djem et les parcs de Monastir, et de là regagna Tunis à la nouvelle lune de ramad'ân de cette année.

Son autorité étant bien assise en Ifrîk'iyya, il interdit aux Arabes [l'entrée] des villes (1) dont ils

(1) منع العرب من الامصار est l'expression qu'a aussi employée Ibn Khaldoûn ; M. de Slane a traduit, peut-être avec raison, « en leur ôtant les villes qu'ils détenaient... » (*Berbères*, III, 31).

Digitized by Google

étaient devenus les maîtres grâce aux fiefs qui leur avaient été concédés. Cette mesure irrita les nomades, qui cherchèrent les occasions de lui nuire et qui, au cours d'une incursion tentée par eux dans les environs de Tunis, enlevèrent des pâturages de cette région les chameaux de charge du sultan. Ils en vinrent alors à redouter sa colère, et à la rupture du jeûne, Khâlid ben H'amza et son frère Ah'med, des Awlâd Aboû 'l-Leyl, ainsi que Khalîfa ben 'Abd Allâh ben Meskîn et Khalîfa ben Aboû Zeyd ben H'akîm se rendirent auprès du sultan, mais sans trop compter sur sa bienveillance, et ils poussèrent par dessous main 'Abd el-Wâh'id ben el-Lih'yâni à se révolter. [P. 70] Mais le prince, qui apprit ce qui se tramait, les fit arrêter tous les quatre et les confronta avec 'Abd el-Wâh'id. Leurs dénégations n'empêchèrent pas leur fourberie d'être reconnue, et le prince, après leur avoir adressé de vifs reproches, les retint prisonniers. Il fit aussitôt dresser son camp sous les murs de la ville avec l'intention d'attaquer les Arabes ; mais il y eut des retards provenant de la nécessité de faire la paie et de réunir les vivres nécessaires (1). Alors les contribules des prisonniers, apprenant ce qui se passait, allèrent de côté et d'autre lever des troupes et examinèrent à qui ils pourraient confier le pouvoir. Or, les Awlâd Mohalhel, qui étaient leurs égaux et leurs rivaux, ayant conscience qu'ils devaient renoncer à rentrer en grâce auprès du sultan, à cause du dévoûment qu'ils avaient mis à

(1) Le texte d'A B C est écourté ; en le rapprochant de celui de D, de celui des *Berbères* (texte, I, p. 553, l. 13), ainsi que de celui de l'éd. Boulak (VI, p. 359, l. 19), je crois qu'il faut lire ومسكر هو بساحة الحضرة اثر اعتقالهم لغزوهم وتلوم لبث لاعطيات وازاحة العلل .

Digitized by Google

soutenir le sultan Aboû H'afç 'Omar, s'étaient enfoncés dans la région des sables. Ils y furent rejoints par Fetîta (1) ben H'amza, par sa mère et par les femmes de leur famille, qui, au nom de l'esprit de corps, réclamèrent leur patronage. Les Awlâd Mohalhel y consentirent, et dans une conférence qui eut lieu à K'ast'îliya, après s'être payé le prix du sang pour leurs meurtres réciproques, les deux groupes s'entendirent pour le choix d'un nouveau prince. Ils emmenèrent de Tawzer, où il était tailleur, Ah'med ben 'Othmân, fils d'Aboû Debboûs, le dernier khalife descendant d''Abd el-Mou'min (2), et lui confièrent le pouvoir en se jurant les uns aux autres de se soutenir jusqu'à la mort.

Le sultan Aboû 'l-H'asan, qui marcha contre eux, leur livra bataille au col en deçà de K'ayrawân, et ses ennemis battus s'enfuirent en désordre jusqu'à cette ville. Mais le 2 moh'arrem 749 (2 avril 1348), ils revinrent décidés à vaincre ou à mourir, et leurs efforts combinés rompirent les lignes du sultan, dont l'armée de plus de 30,000 cavaliers ne put empêcher la mise à sac du camp. Le sultan lui-même put s'enfuir avec une poignée d'hommes et se fortifia dans K'ayrawân, où il fut serré de très près.

Ibn Tâferâdjîn n'avait pas trouvé auprès du sultan Aboû 'l-H'asan la situation dont il avait joui auprès d'Aboû Yah'ya Aboû Bekr, car le nouveau prince s'occupait lui-même de gérer les affaires. Le ministre en conçut du dépit, ce qui permit aux Arabes de nouer une intrigue avec lui, et pendant le siège ils

(1) A D, ici et plus bas, lisent « K'oteyba ».

(2) Sur ses antécédents, voir *Berbères*, III, 33.

Digitized by Google

demandèrent qu'il leur fût envoyé pour traiter de leur soumission. Il se rendit auprès d'eux avec l'autorisation du sultan, et ils le nommèrent chambellan d'Ah'med ben Aboû Debboûs, puis l'envoyèrent combattre la garnison de la K'açba de Tunis ; mais ce fut en vain qu'il l'assiégea et dressa contre elle ses mangonneaux. Il songea alors à se tirer sain et sauf du désordre général, mais il apprit bientôt que le sultan avait pu sortir de K'ayrawân et gagner Sousse. Grâce en effet à de fortes sommes que ce prince avait fait promettre par dessous main aux Awlâd Mohalhel et aux H'akîm, la discorde s'était mise parmi les Arabes, et Fetîta ben H'amza, sous prétexte de soumission, était entré à K'ayrawân pour l'y rencontrer. Le prince l'avait accueilli et avait rendu à la liberté les deux frères de l'Arabe, Khâlid et Ah'med, mais sans se fier aux promesses qu'on lui faisait. Puis Moh'ammed ben T'âlib, des Awlâd Mohalhel, accompagné de quelques partisans, arriva jusqu'à lui, et le prince partant de nuit avec eux et son armée, arriva le matin à Sousse, d'où il s'embarqua pour Tunis.

Ibn Tâferâdjîn, qui en fut prévenu, [P. 71] quitta furtivement ses partisans et s'embarqua pour Alexandrie en rebî' II, de sorte que ces gens, se trouvant privés de leur chef, furent jetés dans la confusion et s'enfuirent en désordre de Tunis. Rentré dans sa capitale, le sultan remit les fortifications en état et les entoura d'un fossé. Ah'med ben 'Othmân et les Awlâd Aboû 'l-Leyl firent alors des démonstrations menaçantes et mirent le siège devant cette ville, qui put cependant repousser leurs attaques, de sorte que le sultan resta vainqueur des Awlâd Mohalhel. Ce ré-

Digitized by Google

sultat fut cause que les Awlâd Aboû 'l-Leyl se tinrent tranquilles, et le sultan traita alors avec eux de leur soumission. Leur chef 'Omar (1) se rendit auprès de lui en cha'bân de cette année et fut retenu jusqu'à ce que ses partisans eussent livré Ibn Aboû Debboûs à Aboû 'l-H'asan. Ils firent, pour prouver leur soumission, ce qu'on leur demandait, et le sultan ayant ainsi obtenu satisfaction tint son adversaire emprisonné jusqu'à ce que lui-même retournât au Maghreb. Ibn Aboû Debboûs se retira alors en Espagne.

Aboû 'l-H'asan s'installa à Tunis, où il reçut la visite d'Ah'med ben Mekki. Ce fut 'Abd el-Wâh'id [ben]el-Lih'yâni qu'il investit du gouvernement des frontières orientales, comprenant Tripoli, Gabès, Sfax et Djerba, mais cet officier périt de la grande peste noire à son arrivée en ces lieux, où le sultan l'avait fait accompagner par Ibn Mekki. [Aboû 'l-K'âsim] ben 'Ottoû fut envoyé en K'ast'îliya, dont l'administration lui fut confiée. Aboû 'l-H'asan, réalisant les décrets divins, maria son fils Aboû 'l-Fad'l à la fille d''Omar ben H'amza.

A la suite du désastre éprouvé par Aboû 'l-H'asan à K'ayrawân, les Benoû Merîn tout déguenillés regagnèrent le Maghreb à pied et se présentèrent à Aboû 'Inân. Le bruit se répandit qu'Aboû 'l-H'asan avait trouvé la mort devant K'ayrawân, et il fut dressé de son décès un acte auquel souscrivirent nombre des nouveaux arrivés d'entre les Mérinides, de sorte que l'émîr Aboû 'Inân revendiqua la souveraineté et se fit reconnaître à Tlemcen au commen-

(1) 'Omar ben H'amza, selon B ; H'amza ben 'Omar, selon Ibn Khaldoûn, III, 36.

Digitized by Google

cement de l'année 749 (1er avril 1348). Le nouveau prince partit ensuite pour Fez, en laissant à Tlemcen en qualité de gouverneur l"Abd el-wâdite 'Othmân ben Yah'ya ben Moh'ammed ben Djerrâr, lequel, sitôt son maître parti, se fit reconnaître à son tour comme souverain, et rétablit ainsi le pouvoir des 'Abd el-wâdites à Tlemcen. Mais il y avait à Tunis, avec le sultan Aboû 'l-H'asan, une troupe d"Abd el-wâdites, qui, à la suite des événements dont K'ayrawân fut le théâtre, prit à Tunis une délibération tendant à proclamer 'Othmân ben 'Abd er-Rah'mân ben Yah'ya ben Yaghmorâsen ben Zeyyân. Ils se rendirent alors à Tlemcen, dont les habitants se soulevèrent contre l'usurpateur 'Othmân ben Yah'ya. Celui-ci put, en rendant la ville, obtenir la vie sauve ; mais 'Othmân ben 'Abd er-Rah'mân, [P. 72] après avoir fait son entrée dans la capitale le dernier jour de djomâda II, fit arrêter son adversaire et le retint prisonnier jusqu'à sa mort [en ramad'ân 749] (1).

Lors de son arrivée en Ifrîk'iyya, Aboû 'l-H'asan, bien qu'ayant destitué les princes de Bougie et de Constantine et les ayant envoyés au Maghreb, ne toucha pas à la situation de l'émîr de Bône, Aboû 'l-'Abbâs el-Fad'l, qu'il croyait d'humeur pacifique et que son mariage avec la sœur du dit Fad'l lui avait fait connaître depuis longtemps. Mais à la suite des revers qui atteignirent le sultan, l'émîr El-Fad'l envoya un message écrit aux Constantinois, après quoi il se dirigea vers leur ville qu'il assiégea et où il pénétra au petit jour le vendredi 1er moh'arrem 749 (31 mars 1348). Mais quand il voulut entrer dans la K'aç-

(1) Voir *Berbères*, III, 420 et 423.

Digitized by Google

ba les portes se fermèrent devant lui et les murailles se couvrirent de défenseurs. Il se rendit alors dans la grande mosquée de la ville et y fit la prière du vendredi, que n'y avait encore faite aucun prince H'afçide ; puis les occupants de la K'açba, sur la promesse de pardon qu'il leur fit adresser, en ouvrirent les portes, et il y pénétra vers la fin de l'après-midi de ce même jour. Il fit main basse sur des richesses considérables qui y étaient déposées, et qui étaient constituées par les présents apportés à Aboû 'l-H'asan par les diverses députations, ainsi que sur les produits des impôts déposés dans le même endroit. Après y avoir séjourné trois mois, il marcha sur Bougie, dont il devint maître grâce au soulèvement des habitants contre les Mérinides, et la renommée commença à célébrer son nom. Aussi forma-t-il le projet de se rendre dans la capitale, où Aboû 'l-H'asan résidait alors (1).

De son côté l'émîr Aboû 'Inân, quand il sut à n'en pouvoir douter que son père n'était pas mort, se prit à redouter le châtiment que méritait sa conduite, et il renvoya les ex-princes de Bougie et de Constantine chacun dans son ancien siège, songeant ainsi à augmenter les difficultés contre lesquelles luttait son père et faisant ses intermédiaires de ces deux princes, aux termes des traités qu'il passa avec eux. En conséquence l'un et l'autre regagnèrent leurs villes respectives, qui se soumirent à eux. El-Fad'l s'embarqua à Bougie pour Bône à la suite du pardon que lui accorda l'émîr Aboû 'Abd Allâh [Moh'ammed ben Aboû Zakariyyâ] quand l'usurpateur, appréhendé sans difficulté, fut amené devant son

(1) Voir *Berbères*, III, 30 et 38.

Digitized by Google

vainqueur, en chawwâl 749. A son retour à Bône, El-Fad'l y trouva qu'un de ses parents avait tenté de prendre sa place, mais sans y réussir complètement, et il put rentrer dans son palais ; quant aux places frontières occidentales, chaque gouverneur y agissait d'une manière indépendante (1).

En la dite année mourut le *h'âfiz'* 'Abd el-Moheymen H'ad'remi, originaire de Ceuta et fixé à Tunis, qui était un guide éprouvé dans la science des *traditions* et dont les citations, tant pour cet ordre de connaissances que pour ses autorités, faisaient preuve ; il est auteur de plusieurs *arba'în* (recueil de quarante traditions). Il ouvrit des cours à Tunis sous la dynastie mérinide, et comme (un jour) il professait dans le salon même du sultan Aboû 'l-H'asan, celui qui lisait le recueil de Moslim, et qui était le cheykh Ibn 'Arafa, prononça « tradition de Mâlik ben Mik'wal » [P. 73], et fut corrigé ou par Ibn el-Moheymen ou par le juriste Ibn eç-Çabbâgh, qui dit que ce deuxième nom se prononçait Mak'wil ; mais le lecteur entêté répéta de nouveau Mik'wal. « En voilà un, » dit le sultan en riant et se tournant vers 'Abd el-Moheymen, « qui n'a pas suivi ton cours. — Cela ne change pas, » repartit le savant, « ce qu'a créé Dieu. Nawawi, dans le *Kitâb el-eymân,* vocalise des deux manières, mais c'est la prononciation que n'a pas employée le lecteur qui est la plus élégante (2). » Mais ce dernier maintint sa lecture. Voici un extrait des vers d'Ibn H'ayyân sur ce savant :

[Khafîf]. Il n'y a de savant en Occident qu"Abd el-Moheymen. Voilà dans la science comme nous sommes : je vais de pair avec lui comme il va de pair avec moi !

---

(1) Voir *Berbères,* III, 38 et 40 ; IV, 280.

(2) B lit الصحيح « qui est la vraie ».

Digitized by Google

En la même année mourut à Tunis le cheykh Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Yah'ya ben 'Omar Mo'âfiri connu sous le nom d'Ibn el-H'abbâb, dont Ibn 'Arafa, qui fut son élève, vante l'habileté d'enseignement et la précision. « Bien qu'ayant entendu dire, » raconte Ibn 'Arafa, « qu'Ibn 'Abd es-Selâm avait été son élève, j'avais peine à le croire, jusqu'au jour où j'eus entre les mains, après la mort de ce dernier, la liste de ses livres. Parmi ceux-ci je tombai sur l'*Ikhtiçâr el-me'âlim,* d'Ibn el-H'abbâb, où le feuillet de garde portait, de la main d'Ibn 'Abd es-Selâm, une annotation d'après laquelle celui-ci avait demandé à Ibn el-H'abbâb de l'autoriser, comme ayant suivi ses cours, à professer sur ce traité ; au-dessous figurait un autographe d'Ibn el-H'abbâb ainsi conçu : « Ce que dit notre disciple le juriste Moh'ammed ben 'Abd es-Selâm est vrai, etc. » — Un jour, raconte-t-on, il arriva chez des lettrés de ses amis qui finissaient de manger un chevreau rôti : « Plus de chevreau, Ibn el-H'abbâb ! » cria l'un. — « Ni de bon pain blanc avec beaucoup de mie, » ajouta un second. — « Il n'en reste que les os, » cria un troisième. — « C'est votre nourriture, c'est bien la vôtre, » glissa aussitôt le nouveau venu, qui comprit leur intention. — « Épargne-nous cela, » s'écria le quatrième, « les chiens seuls s'en nourrissent ! » — « A la mort d'Ibn el-H'abbâb, raconte Ibn 'Arafa, j'assistai moi sixième à son enterrement. Le même jour était mort Es-Sokoûti, et l'espace manquait à la foule qui se pressait autour du brancard sur lequel on l'emportait, tandis qu'Ibn el-H'abbâb n'avait guère autant de notoriété aux yeux de la masse. »

En la même année mourut l'imâm du Djâmi' ez-

Digitized by Google

Zîtoûna, le juriste et professeur Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Abd es-Settâr Temîmi.

Le 28 redjeb de la dite année mourut le cheykh savant et connu, le grand k'âd'i Moh'ammed ben 'Abd es-Selâm ben Yoûsof Hawwâri ; son fils l'avait précédé de trois jours dans la tombe, et tous deux furent inhumés à El-Djellâz. [P. 74] Celui qu'on citait pour le remplacer en qualité de grand k'âd'i était le juriste et mufti Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Moh'ammed ben Hâroûn Kenâni, qui fut frustré de cette situation par la nomination du k'âd'i préposé aux mariages, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Adjemi. On raconte qu'Ibn 'Abd er-Refî' s'engagea formellement vis-à-vis d'Ibn Tâsekirt (1), qui avait de l'influence à la cour mérinide : « Je te nommerai *adel* à Tunis, » lui dit-il, « si de ton côté tu t'emploies à me faire nommer k'âd'i. » Ibn Tâsekirt agit en conséquence, si bien que la condition se réalisa ainsi que le prix qui y était attaché, car El-Adjemi, k'âd'i des mariages, devint grand k'âd'i, et Ibn Tâsekirt s'employa pour faire donner le poste ainsi devenu vacant à Ibn 'Abd er-Refî'. El-Adjemi mourut au bout de peu de temps, et comme on proposait de nommer Hâroûn, Ibn Tâsekirt objecta que la coutume était de nommer grand k'âd'i le k'âd'i des mariages. Cet avis, parce qu'il était émis par quelqu'un appartenant à la noblesse de Tunis, prévalut, et c'est ainsi que, grâce à lui, Ibn 'Abd er-Refî' devint grand k'âd'i.

Ibn Hâroûn resta mufti depuis le jour où il fut nommé à cette place jusqu'à ce qu'il mourut, en 750, le même jour que sa femme ; on creusa pour les

(1) Ce nom est orthographié tantôt par un *sin*, tantôt par un *çâd*.

Digitized by Google

époux deux fosses côte à côte, et le sultan Aboû 'l-H'asan assista à l'inhumation. Es-Sat'i (1) lui demanda par lequel des deux il fallait commencer : « Peu importe, » dit le prince.

En cette même année 749, les Arabes se révoltèrent contre le sultan Aboû 'l-H'asan et rappelèrent de Bône Aboû 'l-'Abbâs el-Fad'l pour le pousser à revendiquer ses droits et le trône de ses ancêtres. Se rendant à leur appel, ce prince alla les trouver à la fin de 749, et les alliés mirent le siège devant Tunis, puis le levèrent pour le reprendre au commencement de 750 et le lever de nouveau à la fin de la campagne d'été. Aboû 'l-Kâsim ben 'Ottoû, chef du Djerîd, à la suite de l'appel qui lui fut envoyé (2) à Tawzer, siège de son gouvernement, reconnut l'autorité d'El-Fad'l, et invita les populations du Djerîd à faire de même. Il fut suivi dans cette voie par les Benoû Mekki, si bien que l'Ifrîk'iyya tout entière échappa à Aboû 'l-H'asan. En présence de ce changement et craignant d'ailleurs la prolongation des troubles et les suites dangereuses du soulèvement (3), ce prince s'embarqua à Tunis pour le Maghreb au commencement de chawwâl 750, laissant à son fils [Abou ']l-Fad'l le soin de gouverner Tunis. Cinq

---

(1) Ce nom, dont j'ignore la prononciation exacte, désigne probablement le juriste cité p. 116. On retrouve dans Makkarî le nom de Moh'ammed ben Soleymân ben 'Ali السطى (éd. de Boulak, III, 127, l. 8, ad f.).

(2) B D, واستدعوا ابا القاسم ; A C et Ibn Khaldoûn, واستدعاهم ابو القاسم .

(3) Je traduis d'après A C D توارث الغوغا و مضرة ; A B C et Ibn Khaldoûn lisent, au lieu du dernier mot, ومعرات ; sur ces événements, voir *Berbères*, III, 41 ; IV, 285.

Digitized by Google

jours après son départ, la nécessité de faire de l'eau le fit relâcher à Bougie, mais le prince de cette ville voulut l'empêcher de débarquer, et envoya sur tout le littoral de son territoire des ordres dans le même sens. Alors les voyageurs prirent de force l'eau qui leur manquait, puis remirent à la voile ; mais l'élément perfide dispersa la flotte, et le vaisseau monté par le sultan [P. 75] alla se briser sur un point du littoral de Bougie. Cramponné à un rocher peu éloigné de la côte, ce prince vit les vagues enlever plusieurs savants, El-Mat'ar et Ibn eç-Çabbâgh entre autres, et lui-même était près de périr quand par la volonté divine un vaisseau le recueillit. Le retour du calme lui permit d'atteindre Alger, qui s'était antérieurement soumise à lui et où il demeura quelque temps pour y reprendre haleine.

Le cheykh Aboû 'Abd Allâh Obolli était un juriste maghrébin qui, seul de ceux de sa classe, se cacha pour ne pas s'embarquer à Tunis avec le sultan Aboû 'l-H'asan. « La raison en fut, raconte-t-il, que je vis en songe quelqu'un qui me répéta à deux reprises : « Les vaisseaux ! les vaisseaux ! *(el-foulk ! el-foulk !)*. » Ne comprenant pas, lors de mon réveil, ce que cela voulait dire, je racontai ce rêve à notre camarade Ibn Rid'wân, qui en parla au sultan : « Cela signifie peut-être, » dit celui-ci, « qu'il faut faire le trajet par mer, » et sa résolution n'en fut que plus affermie. On sait ce qui arriva. » — « Quant à moi, » raconte le cheykh Ibn el-K'aççâr, « je dis à El-Obolli que le sens de ces mots était simplement que *foulk* est le pluriel irrégulier de *foulk* » (1).

Quand Aboû 'l-'Abbâs el-Fad'l, qui était dans le

(1) Le mot *foulk* signifie aussi bien *vaisseau* que *vaisseaux*.

Digitized by Google

Djerîd, apprit l'embarquement d'Aboû 'l-H'asan, il accourut à marches forcées à Tunis, où il assiégea le fils de ce dernier et ses partisans, et s'empara de la ville. Les habitants se joignirent à lui, et le jour de Mina ils se portèrent tous devant la K'açba, d'où ils tirèrent l'émîr Aboû 'l-Fad'l ben Aboû 'l-H'asan le Mérinide sous la promesse que toute la K'açba serait sauve ; ce prince se rendit dans la demeure d'Aboû 'l-Leyl ben H'amza avec tous ceux qui avaient obtenu un sauf-conduit, puis il rejoignit son père à Alger.

Aboû 'l-H'asan, après avoir laissé un gouverneur à Alger, s'était mis en route pour le Maghreb quand il rencontra une armée envoyée contre lui par son fils Aboû 'Inân. Il essuya une défaite et son fils En-Nâçir fut tué, de sorte qu'il se dirigea sur Sedjelmesse. Mais Aboû 'Inân le poursuivant encore de ce côté à la tête de forces auxquelles il ne pouvait tenir tête, Aboû 'l-H'asan sortit de cette ville, où son fils pénétra et où, après l'avoir mise au pillage, il nomma un des siens comme gouverneur. Comme Aboû 'l-H'asan, en 751 (11 mars 1350), se dirigeait vers Merrâkech, Aboû 'Inân quitta Fez après avoir eu soin d'envoyer son camp *(mah'alla)* à Merrâkech, et le choc entre les deux armées eut lieu à la fin de çafar de cette année. Aboû 'l-H'asan fut vaincu, mais les plus vaillants guerriers mérinides furent, en parvenant jusqu'à lui, saisis de honte et de respect, et ils se retirèrent. [Il put alors fuir, mais] une chute de son cheval le jeta par terre, et comme l'animal [P. 76] caracolait auprès de lui, l'intervention d'Aboû Dinâr [Soleymân ben 'Ali], cheykh des Dawâwida, qui prit sa défense, lui permit de se remettre en selle

Digitized by Google

et de se réfugier auprès du *djond* des Hintâta, dont le chef 'Abd el-'Azîz ben Moh'ammed ben 'Ali, qui l'accompagnait et chez qui il descendit, lui accorda sa protection, et les grands de cette tribu lui jurèrent fidélité jusqu'à la mort. Mais Aboû 'Inân étant aussitôt arrivé et ayant établi son camp sur la montagne des Hintâta, Aboû'l-H'asan demanda à son fils de l'épargner et de lui envoyer son chambellan Moh'ammed ben Aboû 'Omar (1). Celui-ci en effet alla le trouver, et s'efforça de disculper Aboû 'Inân et d'obtenir son pardon. Le père se laissa toucher et reconnut par écrit à son fils la qualité d'héritier présomptif. Mais au cours de ces événements il tomba malade et se trouva livré aux soins de ses officiers et de ses courtisans ; comme il venait d'être saigné, il procéda aux ablutions purificatrices et se mouilla le bras, où se produisit une enflure qui entraîna la mort de ce prince, peu après son arrivée, le 23 rebî' II 752. Ses officiers en envoyèrent la nouvelle à son fils Aboû 'Inân, alors dans la plaine de Merrâkech, et lui portèrent le cadavre placé sur un brancard. Ce prince tout affligé se porta nu pieds et nu tête au devant du cortège et embrassa le brancard en prononçant des formules de soumission à la volonté divine ; en outre il témoigna sa satisfaction aux arrivants par l'accueil honorable qu'il leur fit. Il fit inhumer le cadavre à Merrâkech, puis le transporta à Châla [près Salé], lieu de sépulture de ses ancêtres, lorsqu'il se rendit à Fez.

Pour en revenir à Tunis, celui qui y régna après qu'Aboû 'l-Fad'l ben Aboû 'l-H'asan le Mérinide eut

(1) 'Amr, d'après les *Berbères*, IV, 291 ; III, 49.

Digitized by Google

quitté la K'açba avec un sauf-conduit (1), fut Aboû 'l-'Abbâs el-Fad'l, fils du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr, fils de l'émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya, fils du sultan Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, descendant des émîrs légitimes. Fils d'une esclave chrétienne nommée 'At'f, il était très bel homme, et calligraphe hors ligne (2), et avait un très vif penchant pour ceux qui savaient l'amuser. Né en ramad'ân 721, il fut proclamé à Tunis le 29 dhoû 'l-k'a'da 750 (8 fév. 1350) sous le surnom d'El-Motawakkel. Il prit comme chambellan Ah'med ben Moh'ammed ben 'Ottoû pour suppléer son oncle Aboû 'l-K'âsim, jusqu'à ce que celui-ci arrivât du Djerîd ; il confia le soin des troupes et des opérations militaires à Moh'ammed ben ech-Chawwâch, tandis que son ami et compagnon d'exil Aboû 'l-Leyl Fetîta ben H'amza s'empara de toutes les autres affaires pour les diriger à sa guise. Cela finit par mécontenter El-Fad'l, qui fut poussé par ses intimes à se débarrasser de lui et à le remplacer par le frère de ce favori, Khâlid ben H'amza. Il fit savoir ses intentions à Aboû 'l-K'âsim ben 'Ottoû, dont il avait fait son chambellan, et lui confia le soin de les réaliser. Ce dernier étant, pour obéir à cet appel, arrivé de Sousse par mer, vit son amitié recherchée par Khâlid ben H'amza, [P. 77] qui se posa en rival de son frère après lui avoir engagé sa foi. Mais Fetîta ben H'amza sut déjouer les projets de ses adversai-

---

(1) Sur ces événements, voir les *Berbères*, IV, 286 et s.

(2) واحسنهم خطا est la leçon d'A C ; B omet le dernier mot, que D écrit حظا .

Digitized by Google

res (1), et l'autorité qu'il reprit sur le sultan lui permit de faire envoyer par celui-ci Moh'ammed ben Chawwâch, chef des affaires militaires, en disgrâce comme commandant des troupes à Bône. La mésintelligence éclata alors entre les deux frères Fetîta et Khâlid, et peu s'en fallut que la rupture ne fût complète : ils rassemblaient déjà leurs partisans et faisaient des levées quand leur frère aîné 'Omar ben H'amza, ainsi que le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Tâferâdjîn revinrent de pèlerinage. [Or, voici ce qui s'était passé]. Quand Ibn Tâferâdjîn se fut établi à Alexandrie, le sultan Aboû 'l-H'asan avait député au prince régnant en Egypte pour le faire mettre en jugement ; mais l'émîr qui exerçait alors le pouvoir le prit sous sa protection, et l'ancien ministre partit d'Égypte pour accomplir le devoir [du pèlerinage]. Il se rencontra dans les oratoires des lieux sacrés avec 'Omar ben H'amza, qui se trouva remplir le même devoir à cette époque, vers la fin de 750. Ils convinrent de retourner en Ifrîk'iyya pour y combattre de concert le prince régnant, et ce fut à leur arrivée qu'ils trouvèrent Khâlid et Fetîta tout prêts à se battre. Mais le *h'âddj* 'Omar leur ayant fait signe avec son manteau (2), ils se réconcilièrent, et tous s'entendirent pour tendre de commun accord un

(1) M. de Slane (II, 42) traduit : « Alors ce ministre... annula les engagements pris envers Aboû 'l-Leil et lui opposa comme rival Khaled ibn Hamza, dont il s'était assuré l'appui. Aboû 'l-Leil parvint à traverser la nomination de son frère en gagnant de nouveau la faveur du sultan ». Il lit فارضهم (*cf. Supplément* Dozy, s. v.). On peut, semble-t-il, lire فاوضهم avec C D et l'éd. Boulak (VI, 364, l. 7), et établir ce texte بعد ان نفذ عهده و فاوضهم (D seul نبذ) اليه.

(2) A C lisent برايه « leur ayant fait connaître son plan ».

Digitized by Google

piège au sultan. On envoya donc à El-Fad'l son ami Fetîta pour tenter une réconciliation et lui porter leur demande à tous les trois de reprendre comme chambellan Ibn Tâferâdjîn, qui avait eu cette charge auprès de son père et qui avait été premier ministre, et de destituer Ibn 'Ottoû. Le prince refusa tout d'abord, puis accepta, et comme les tribus des conjurés étaient campées sous les murs de Tunis, on lui demanda d'aller jusqu'à elles pour sceller définitivement les conventions intervenues. Il consentit, et une fois hors de la ville, il fut entouré par la foule des nomades et emmené vers leurs tentes. Grâce à eux, Ibn Tâferâdjîn put ainsi entrer à Tunis le 11 djomâda I 751. Le sultan Aboû 'l-'Abbâs el-Fad'l, alors âgé de vingt-neuf ans et huit mois, avait régné à Tunis cinq mois et douze jours.

On intronisa à sa place son frère l'émîr Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, fils du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr et descendant des émîrs légitimes, qui était né en rebî' I 737 d'une esclave nommée K'orb er-Rid'â, et à qui l'on prêta serment de fidélité le 11 djomâda I 751. En effet, Aboû Moh'ammed ben Tâferâdjîn étant entré dans Tunis après qu'on se fut emparé du sultan Aboû 'l-'Abbâs el-Fad'l, se rendit à la demeure d'Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, à la mère de qui [P. 78] il souscrivit tous les actes et engagements de nature à la satisfaire, puis il emmena ce prince au palais, l'installa sur le trône khalifat, et l'on procéda à la double intronisation privée et publique. Le nouveau sultan, qui n'était pas encore pubère, reçut les Benoû Ka'b, qui vinrent lui apporter leur soumission ; il fit emprisonner son frère El-Fad'l, qui fut mis à sa disposition, et pendant la nuit l'ex-souverain fut étran-

Digitized by Google

glé dans sa prison. Le chambellan Aboû 'l-K'âsim ben 'Ottoû parvint à s'enfuir, mais peu de temps après il fut découvert et fait prisonnier ; il fut mis à la torture et périt dans les souffrances. Les gouverneurs des divers districts reçurent et exécutèrent l'ordre de faire prêter serment à leurs administrés. Ibn Yemloûl, gouverneur de Tawzer, envoya son adhésion avec le produit des impôts et les cadeaux (habituels), et les gouverneurs de Gafça et de Neft'a firent de même ; mais Ibn Mekki agit autrement et commença à susciter des difficultés à Ibn Tâferâdjîn, dont il voyait avec déplaisir la tutelle dans laquelle il tenait le sultan et l'accaparement de toute l'administration ; les résultats en furent ce qu'on verra plus loin.

Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Tâferâdjîn s'attribua donc la complète direction du royaume d'Ibrâhîm, qui fut surnommé El-Mostançir billâh (1). Les habitants de Tunis n'eurent pas à se plaindre de l'administration d'Ibn Tâferâdjîn, à qui cependant il faut reprocher de n'avoir pu assez faire sentir son autorité ni aux Arabes ni pour [la sécurité] des routes, et d'avoir élevé les impôts prélevés sur les navigateurs. Il entretenait avec Aboû 'Inân, sultan du Maghreb, un commerce par cadeaux qu'interrompit le refus opposé par la fille du khalife Aboû Yah'ya Aboû Bekr à la demande en mariage de ce prince, refus qu'elle basa sur le bruit parvenu jusqu'à ses

(1) C D et Kayrawâni (texte, p. 140) ; A B lisent El-Montaçir ; Ibn Khaldoûn ne donne pas le surnom de ce prince ; les monnaies frappées à son nom portent l'orthographe que nous avons adoptée (*Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, Espagne et Afrique, n° 966*).

Digitized by Google

oreilles qu'un tremblement nerveux le rendait impropre à l'acte sexuel.

En 752 (28 fév. 1351), le prince de Constantine Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'mân, fils d'Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr, expédia de cette ville contre Tunis une armée dont l'équipement lui avait coûté fort cher et qui était commandée par son affranchi le général Meymoûn. Ibn Tâferâdjîn, quand il eut vent de la chose, expédia de Tunis des troupes commandées par Fetîta ben H'amza. Mais dans la rencontre qui eut lieu sur le territoire des Hawwâra la fortune se déclara contre les Awlâd Aboû 'l-Leyl : Fetîta périt et les fuyards regagnèrent Tunis, tandis que les troupes ennemies envahirent le pays et y poussèrent leurs pillages jusqu'à Obba (1) avant de rentrer à Constantine. Ce fut Khâlid ben H'amza, frère de Fetîta, qui remplaça celui-ci comme chef des Awlâd Aboû 'l-Leyl.

Pendant que ces événements se passaient, Ah'med ben Mekki écrivit de Gabès à Aboû Zeyd pour lui annoncer qu'il viendrait se joindre à lui, et en effet, à la fin de l'hiver [P. 79] il se dirigea de son côté avec les Awlâd Mohalhel. Le prince se porta à sa rencontre et le nomma son chambellan et généralissime ; en çafar 753, les troupes quittèrent Constantine pour se mettre en campagne. Ibn Tâferâdjîn leva une armée très bien équipée qu'il confia au sultan Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ; son propre fils Moh'ammed devait diriger les opérations militaires, et il attribua les fonctions de chambellan au juriste Aboû 'Abd

(1) Non loin de Laribus (Bekri, p. 130) ; c'est ainsi qu'il faut lire avec A B et Ibn Khaldoûn, au lieu de الهدية de C D.

Digitized by Google

Allâh [Moh'ammed] ben Nizâr. Dans la bataille qui fut livrée à Mermâdjenna, les lignes d'Aboû Ish'âk' furent enfoncées et ses troupes, qui se débandèrent, furent l'objet d'une poursuite qui se prolongea jusqu'au soir. Le sultan s'enferma dans Tunis avec son chambellan Aboû Moh'ammed ben Tâferâdjîn ; les ennemis les y assiégèrent pendant plusieurs jours, mais sans résultat, puis se retirèrent. On apprit alors qu'Aboû 'Inân, sultan du Maghreb extrême, après avoir conquis le Maghreb central, s'avançait vers l'Est et était arrivé à El-Mediyya (Médéa).

L'émîr de Bougie, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, avait marché, d'après les instructions secrètes d'Ibn Tâferâdjîn, contre Constantine quand cette ville avait été laissée à elle-même et avait commencé à assiéger la garnison ; puis la nouvelle arriva qu'il avait regagné Bougie pour éviter la rencontre des Mérinides. Aboû Zeyd alors songea à retourner promptement à Constantine ; mais sur la demande d'Ibn Mekki et des Awlâd Mohalhel, qui le prièrent de leur laisser un de ses frères autour de qui ils pussent se grouper, il leur donna comme chef son frère Aboû 'l-'Abbâs Ah'med. Ce prince resta auprès d'eux, ainsi que son frère germain Aboû Yah'ya Zakariyyâ, jusqu'aux événements qui seront dits plus loin. Quant à Aboû Zeyd, il regagna Constantine pour y attendre l'arrivée des troupes mérinides.

De son côté Aboû 'Inân, après avoir conquis le Maghreb central, ce qui serait trop long à raconter, et être entré à Tlemcen, envoya des troupes pour conquérir les places frontières et étendre les limites de l'empire. C'est ainsi qu'Alger, Milyâna et Médéa furent conquises. Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, sei-

Digitized by Google

gneur de Bougie, fit main basse sur [les 'Abd el-wâdites] Aboû Thâbit et les siens, qui s'étaient enfuis de son côté, et les emmena à Bougie : Aboû 'Inân en effet lui avait fait demander de ne pas leur laisser le chemin libre. Il se porta à la rencontre de ce dernier prince en traînant avec lui ses prisonniers, et le trouva en dehors de Médéa. Le Mérinide, après lui avoir exprimé sa reconnaissance, retourna à Tlemcen en emmenant les captifs et fit son entrée dans cette ville en grande pompe : Aboû Thâbit ez-Za'îm (le prétendant) et son vizir étaient montés sur des chameaux. Le lendemain il les fit emmener dans la campagne et les fit massacrer l'un et l'autre à coups de lances. Quant à Aboû Zeyyân Moh'ammed, fils du sultan Aboû Sa'îd 'Othmân, il le fit jeter en prison et l'y oublia. Ainsi finit pour la seconde fois la domination des 'Abd el-wâdites à Tlemcen.

Aboû 'Inân fit ensuite insinuer par ses agents à Moh'ammed, émîr de Bougie, qu'il serait préférable [P. 80] pour lui de renoncer à cette ville (1) pour trouver auprès de ce sultan une plus haute situation, en acceptant par contre la ville de Miknâsa (Mequinez). Il y consentit la mort dans l'âme, et Miknâsa lui fut concédée à titre de fief, mais retirée au bout de peu de jours, et il reçut l'ordre de se rendre au Maghreb. Bougie fut confiée aux soins d''Omar ben 'Ali, fils du vizir Ibn Aboû Wat't'âs.

Dans les premiers mois de 755 (26 janv. 1354), Aboû 'Inân nomma gouverneur de Bougie et de son

(1) Il faut certainement, malgré A B C D, lire عن بجاية ; on trouve dans Ibn Khaldoûn deux versions quelque peu différentes (III, 47 ; IV, 295).

Digitized by Google

territoire son vizir 'Abd Allâh ben 'Ali ben Sa'îd, qui, ayant reçu l'ordre de rejoindre son poste, fit son entrée dans cette ville. Ce gouverneur alla ensuite assiéger Constantine, mais sans succès, et rentra à Bougie.

Le 10 rebî' II de la dite année (5 mai 1354), les chrétiens s'emparèrent par trahison de Tripoli (1). Certains d'entre eux s'étaient donnés pour des marchands, et Ibn Thâbit, gouverneur de la ville, les avait accueillis comme tels. Vers le matin [ceux qui étaient restés dehors] dressèrent des échelles, escaladèrent les murailles et se rendirent maîtres de la ville. Le gouverneur s'enfuit, mais tomba entre les mains des Arabes, qui l'exécutèrent, lui et son frère, pour tirer vengeance du sang des leurs qu'ils avaient répandu. Les chrétiens restèrent maîtres absolus de la ville pendant environ quatre mois; ils la quittèrent le 12 cha'bân de la dite année après en avoir tout enlevé pour le transporter à Gênes, leur patrie, et n'y laissant que le vide absolu. Dans l'entretemps les Arabes avaient pu massacrer comme ils l'entendaient les musulmans [sédentaires], jusqu'au moment où Ibn Mekki, seigneur de Gabès, s'entremit en faveur de la malheureuse ville, et se vit demander par les [chrétiens] 50,000 pièces d'or pur. Il fit demander au sultan Aboû-'Inân de les lui prêter en gardant le mérite de cette bonne œuvre, mais l'ennemi refusant d'attendre, il réunit tout ce qu'il possédait, et il obtint le complément de la somme des habitants de Gabès, d'El-H'âmma et du Djerîd à titre de pure cha-

(1) Ibn Khaldoûn, III, 51-52, ne donne pas la date précise de cet événement.

Digitized by Google

rité. Les chrétiens alors lui livrèrent Tripoli, où il établit son autorité. Ensuite Aboû 'Inân lui fit porter la somme demandée par le *khat'îb* Aboû 'Abd Allâh ben Merzoûk' et par Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, petit-fils d'Aboû 'Ali 'Omar ben Seyyid en-Nâs, en l'invitant à restituer aux donateurs ce qu'ils avaient avancé et ajoutant qu'il lui en laissait tout le mérite ; mais comme ceux-ci s'y refusaient, la somme fut consignée entre les mains d'Ibn Mekki pour être affectée à ce remboursement (1). Aboû 'Inân donna le gouvernement de Tripoli à Ah'med ben Mekki, et celui de Gabès et de Djerba à son frère 'Abd el-Melik.

En 755 (26 janv. 1354), le prix des vivres augmenta considérablement à Tunis, à ce point que le *k'afiz* de blé valut onze dînars d'or, et l'orge, la moitié de ce prix.

En 755, mourut l'imâm du Djâmi' ez-Zîtoûna le cheykh Aboû Ish'âk' Ibrâhîm Besîli ; il fut remplacé dans ces fonctions par le grand cheykh de Tunis, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Arafa Warghemi.

[P. 81]. En 757 (2), (5 janv. 1356) le vizir 'Abd Allâh ben 'Ali ben Sa'îd, gouverneur de Bougie, marcha contre Constantine, dont il commença et poursuivit le siège malgré la résistance qu'elle lui opposa, si bien qu'Aboû Zeyd, qui commandait dans cette ville, chercha le moyen, pour échapper aux rigueurs du siège, de fuir dans le désert ou ailleurs.

---

(1) Le récit d'Ibn Khaldoûn (III, 52) n'est pas complètement identique.

(2) A B C lisent 759, date qui ne paraît pas admissible ; voir Ibn Khaldoûn (III, 55), où l'ordre chronologique des faits laisse également beaucoup à désirer.

Digitized by Google

A la suite de la brouille survenue entre Khâlid ben H'amza et le cheykh Aboû Moh'ammed ben Tâferâdjîn, celui-ci s'adressa à la famille rivale, les Awlâd Mohalhel, qui se rendirent à la demande d'appui qu'il leur adressa. Khâlid alors opéra sa jonction avec le sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med et ils allèrent de concert mettre le siège devant Tunis, en la dite année [756 ?], mais la résistance que fit cette ville les força à se retirer. Aussitôt après cela, Aboû Zeyd fit demander à son frère Aboû 'l-'Abbâs de lui envoyer de l'aide pour le débloquer et faire lever le siège aux Mérinides. Aboû 'l-'Abbâs consentit à sa demande et marcha à son secours avec Khâlid et les siens, si bien qu'Aboû Zeyd délivré put avec celui-ci mettre à son tour le siège devant Tunis. Un conseil préalablement réuni pour désigner celui qui resterait à Constantine avait, sur l'avis du mizwâr le général Nebîl, choisi pour cette mission son frère Aboû 'l-'Abbâs, qui entra dans cette ville pour y exercer les fonctions de gouverneur. Mais Aboû Zeyd, dont les Arabes se dispersèrent, ne put parvenir à s'installer à Tunis et se retira à Bône. Cependant son plus vif désir était de retourner à Constantine, dont les habitants au contraire tenaient beaucoup à leur gouverneur son frère Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, à cause de sa piété et de sa sagesse. En conséquence, ce dernier ne bougea pas, et à la suite de la consultation qu'il eut avec les assiégés, il fut dressé un acte auquel plusieurs des adels et des grands de la ville apposèrent leurs signatures, aux termes duquel l'émîr Aboû Zeyd ne pouvait défendre la ville ni en administrer les affaires à cause de son insuffisance ; au contraire, y était-il dit, l'émîr le plus apte à la défendre et par

Digitized by Google

suite à occuper le trône était son frère Aboû 'l-'Abbâs Ah'med. Aussi l'intronisation de celui-ci se fit-elle en cha'bân 756 (1). Aboû Zeyd perdit alors tout espoir de recouvrer Constantine, dont son frère était le maître incontesté, et d'autre part n'osa pas se réinstaller dans sa résidence de Bône. Il fit alors offrir à Ibn Tâferâdjîn d'aller résider à Tunis et de céder Bône à son oncle le sultan Aboû Ish'âk', et cette proposition ayant été acceptée, il se rendit dans la capitale en compagnie de ceux de ses intimes qui avaient jusqu'alors partagé sa fortune ; on lui assigna plusieurs demeures et de larges revenus, et il se mit ainsi sous la surveillance de ceux qu'il avait autrefois combattus. Quant à Aboû 'l-'Abbâs, il exerça le pouvoir à Constantine, y revendiquant les attributions de la royauté (2) et participant aux travaux de défense.

Vers la fin de l'année 757, le bruit se répandit dans le camp des assiégeants qu'Aboû 'Inân venait de succomber, alors qu'il était simplement malade. L'origine de cette rumeur remontait à ce fait, que le vizir 'Abd Allâh ben 'Ali s'était éloigné [P. 82] de Constantine pour aller camper au Wâdi 'l-K'ot'n (3), où un cavalier lui apporta une lettre d'Aboû 'Inân qui lui enjoignait de retourner à Bougie, de sorte qu'il livra aux flammes les mangonneaux et les autres engins trop lourds avant de se retirer. Quand Aboû 'l-'Abbâs apprit ce qui se passait, il équipa un

(1) Ibn Khaldoûn (III, 55 donne ici la date de 755 ; cf. p. 112, n. 2.

(2) D ونوب الزعماء ; lisez وقوق زعماء الملوك qui est la leçon de B, plus ou moins défigurée dans A C.

(3) Ibn Khaldoûn (III, 56 ; cf. IV, 311) place le lieu de la bataille à Beni-Bâourâr.

Digitized by Google

corps de troupes après s'être entendu avec les Benoû Yoûsof et des habitants de cet endroit; une attaque nocturne fut organisée, en dhoû 'l-h'iddja 757, (déc. 1356) contre le camp mérinide. Les assaillants se livrèrent au pillage, mirent la cavalerie en fuite et tuèrent [deux] des fils de Moûsa ben Ibrâhîm ; le vizir lui-même fut blessé et s'enfuit vers le Maghreb. Aboû 'Inân venait de se relever de maladie quand ces événements parvinrent à sa connaissance entre le 10 et le 13 dhoû 'l-'h'iddja *(ayyâm et-techrîk')* ; il fut saisi de colère et de chagrin, et se mit en marche sur Constantine. En apprenant son départ, Aboû 'l-'Abbâs envoya à Tunis son frère Aboû Yah'ya Zakariyyâ pour réclamer du secours de leur oncle le sultan Aboû Ish'âk', mais il était trop tard. Aboû 'Inân en se mettant en marche se fit précéder par son avant-garde, que commandait le vizir Fâris ben Meymoûn, lequel commença le siège de Constantine dès le 20 redjeb 758 (10 juillet 1357) et le poussa très vigoureusement. Comme Aboû 'l-'Abbâs ne s'éloignait des murailles que pour procéder aux ablutions exigées pour la prière, un archer de l'armée assiégeante l'aperçut et lui décocha une flèche qui pénétra obliquement sous son cou dans les plis du turban ; la frayeur de ses troupes fut grande, mais Dieu le sauva. Puis eut lieu l'arrivée d'Aboû 'Inân qui, traînant tout un monde à sa suite, vint camper devant Constantine le 12 cha'bân de la dite année. Avant même de s'installer, il fit le tour de la ville sous un déguisement et se convainquit de l'impossibilité de s'en emparer, ce qui le rendit soucieux toute la nuit. Mais de leur côté les Constantinois, effrayés du grand nombre des nouveaux venus, se glissèrent

Digitized by Google

secrètement et les uns après les autres jusqu'à lui. Le sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med gagna d'abord la K'açba pour s'y défendre, puis demanda à traiter en stipulant pour lui-même la vie sauve et un pardon complet pour les Constantinois. Aboû 'Inân ayant signé cet engagement en promettant par les serments les plus sacrés de le tenir, le sultan Ah'med sortit avec un certain nombre d'hommes, mais alla tout seul trouver de nuit son adversaire, puis se rendit aux tentes préparées à son intention dans le voisinage. Peu de jours après, le vainqueur, changeant d'idée et contrairement à sa parole, l'embarqua pour le Maghreb et l'installa sous bonne garde à Ceuta ; il embarqua également pour la même destination les principaux de Constantine.

A la suite de sa conquête de cette ville, il envoya à Aboû Moh'ammed ben Tâferâdjîn des messagers chargés de réclamer sa soumission et son départ de Tunis; mais ce chef les renvoya [P. 83] et continua lui-même de rester à Tunis après avoir envoyé en campagne le sultan Aboû Ish'âk' Ibrâhîm et les Awlâd Aboû'l-Leyl, ainsi que des troupes bien équipées et pourvues d'auxiliaires *(djond)*. Aboû 'Inân décida alors de l'attaquer, et les Awlâd Mohalhel, qui vinrent le trouver, le poussèrent dans le même sens, de sorte qu'il envoya à la fois contre Tunis une flotte commandée par le *k'â'id* Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Ah'mar et une armée de terre que commandait Yah'ya ben Rah'h'oû et qui était renforcée par les Awlâd Mohalhel. La flotte arriva la première devant Tunis et se rendit maîtresse de cette ville au bout d'un jour, ou même moins, de combat, et Ibn Tâferâdjîn se retira à Mehdiyya. Cette conquête des Mé-

Digitized by Google

rinides eut lieu en ramad'ân 758 (août-sept. 1357), et Ibn Rah'h'oû, qui était arrivé sur les lieux, entra ensuite dans la ville pour y faire exécuter les ordres du sultan. Mais il en sortit bientôt, la laissant sous la garde d'Ibn el-Ah'mar et de la flotte, pour répondre à l'appel que lui adressaient les Awlâd Mohalhel, à l'effet d'attaquer inopinément les Awlâd Aboû 'l-Leyl et le sultan Aboû Ish'âk'. Ce dernier se tenait dans le Djerîd avec Khâlid ben H'amza, mais avait laissé ses enfants et ses bagages à Mehdiyya sous la garde du cheykh 'Abd Allâh ben Tâferâdjîn.

Le sultan [mérinide] avait fait partir avec son armée de terre le juriste versé dans les traditions, le *khat'îb* Ibn Merzoûk' chargé de demander la main de la fille du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr. Cet envoyé s'aboucha avec la mère de la princesse, qui le renvoya au lendemain pour traiter ce sujet en présence du k'âd'i et d'autres personnes. Mais quand le lendemain il retourna au rendez-vous, elle se tint cachée, car cette demande du sultan Aboû 'Inân lui était désagréable, de sorte qu'il ne la rencontra pas.

Dans l'intervalle Aboû 'Inân avait reçu à son camp près de Constantine la prestation de serment de Yah'ya ben Yemloûl et d''Ali ben el-Khalaf, chef de Neft'a; Ibn Mekki vint également renouveler ses promesses de fidélité, et le chef riyâh'ide Ya'k'oûb ben 'Ali lui rendit aussi visite ; à tous il donna dans la ville une hospitalité exceptionnelle (1). Mais ensuite Ya'k'oûb se mit en révolte ouverte à cause de la perfidie d'Aboû 'Inân, qui se montrait hostile aux

(1) Le texte d'A B C, où on lit le nom du chef des Riyâh' « Ya'k'oûb ben Meri », est plus bref et paraît corrompu ; nous avons suivi D et Ibn Khaldoûn (IV, 313 et 314).

Digitized by Google

Arabes, leur réclamait des ôtages et les empêchait de prélever des contributions de guerre. Il gagna donc la région des sables, où le sultan voulut le poursuivre, mais sans succès, de sorte que ce prince, se tournant contre les forts et les campements de son ennemi dans le Tell et le Sahara, y porta la ruine et le pillage. Il retourna ensuite à Constantine, d'où il partit pour se rendre à Tunis ; mais aussitôt Aboû Ish'âk' et ses partisans quittèrent le Djerîd pour se porter à sa rencontre et arrivèrent ainsi jusqu'à la banlieue de Tébessa. Alors les chefs mérinides s'entendirent pour quitter le sultan, afin de ne pas [P. 84] s'exposer en Ifrîk'iyya aux mêmes mécomptes qu'autrefois, et ils se débandèrent pour gagner secrètement le Maghreb. Lorsque le camp eut commencé à se vider, ceux qui restaient se mirent à réclamer à grands cris le Maghreb, et quand le sultan sut ce que cela voulait dire, il donna l'ordre du retour, * tandis que les Arabes filaient sur ses traces * (1). Quand Aboû Moh'ammed ben Tâferâdjîn, abrité dans son refuge de Mehdiyya, connut ce qui se passait, il se rendit à Tunis, et les Mérinides qui s'y trouvaient, prévenus de son approche et menacés par un soulèvement des habitants, s'embarquèrent en toute hâte pour le Maghreb, si bien qu'Ibn Tâferâdjîn rentra dans la ville après une absence de soixante-dix jours.

Quand le sultan Aboû Ish'âk' connut ces événements, il se mit en marche vers sa capitale et y fit son entrée le 4 dhoû 'l-h'iddja 758, non sans avoir

(1) Au lieu de ces mots, A B C, d'accord avec Ibn Khaldoûn IV, 313, disent : « Il [avait] nommé au gouvernement de Constantine le chef mérinide Mançoûr ben el-H'âdj Khalloûf Beyâni [ou Yabâni] et l'avait installé en 758 dans la K'açba de cette ville. »

Digitized by Google

d'abord envoyé Aboû Zeyd à la tête des troupes du *djond* et d'Arabes pour poursuivre les Mérinides et assiéger Constantine. Aboû Zeyd continua la poursuite jusqu'aux limites du territoire, puis revint attaquer Constantine pendant plusieurs jours. Mais à la suite de la résistance de cette ville, il retourna dans la capitale, d'où il ne sortit plus jusqu'à l'époque de sa mort.

A son retour à Fez, à la nouvelle lune de dhoû 'l-h'iddja de la dite année, Aboû 'Inân punit la plupart de ses guerriers pour avoir refusé de l'accompagner à Tunis. Le lendemain de son arrivée, il fit emprisonner quatre-vingt-quatorze cheykhs mérinides et fit exécuter son vizir Fâris ben Meymoûn (1) et plusieurs chefs du *djond*. Il fit subir un interrogatoire au juriste Aboû 'Abd Allâh ben Merzoûk' : « Pourquoi, » lui dit-il, « n'as-tu pas mis la main sur la [fille du sultan Aboû Yah'ya] lorsque tu es allé la demander en mariage pour moi ? — Une princesse que cherche à épouser un sultan, » répondit le juriste, « comment donc aurais-je mis la main sur elle ? » Cette affaire valut à Ibn Merzoûk' un emprisonnement de six mois.

En djomâda 759, Aboû Ish'âk' entreprit l'expédition qui lui valut, au mois de cha'bân, la conquête de Mehdiyya. Antérieurement il avait donné le gouvernement de cette ville à son frère l'émîr Aboû Yah'ya Zakariyyâ, dont il avait nommé chambellan, avec pleins pouvoirs, Ah'med ben Khalaf, partisan dévoué d'Ibn Tâferâdjîn. Cet état de choses, postérieur à la retraite du sultan Aboû 'Inân, dura un an

(1) A B C, Fâris ben 'Ali ben Wedrân [ou Werdân]. Dans Ibn Khaldoûn, on lit Fâris ben Meymoûn ben Wedrâr.

Digitized by Google

ou moins, puis devint odieux à Aboû Yah'ya, qui dressa à Ah'med ben Khalaf une embûche nocturne, où ce ministre périt. Le prince fit alors prier Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Mekki, prince de Djerba et de Gabès, de remplir auprès de lui les fonctions de chambellan, car il n'ignorait pas l'animosité de celui à qui il s'adressait contre Ibn Tâferâdjîn. Ibn Mekki se rendit auprès de lui, et ils adressèrent aussitôt à Aboû 'Inân des pigeons porteurs de ces nouvelles, ainsi que des messagers lui annonçant qu'ils reconnaissaient son autorité [P. 85] et imploraient son secours. Mais les révoltés durent fuir devant l'armée qu'Ibn Tâferâdjîn envoya contre eux, et tandis qu'Aboû Yah'ya Zakariyyâ s'enfermait dans Gabès, ces troupes conquirent Mehdiyya, dont Ibn Tâferâdjîn confia l'administration à Moh'ammed ben ed-Dekdâk (1). Aboû Yah'ya, d'abord installé à Gabès, participa avec Ibn Mekki à une expédition contre Tunis, puis ce prince se retira chez les Dawâwida et reçut l'hospitalité chez Ya'k'oûb ben 'Ali, dont il devint l'allié par son mariage avec la nièce de ce chef, fille de son frère Sa'îd ; il séjourna chez ce peuple jusqu'au jour où il entreprit une expédition contre Tunis, sous le règne du sultan Aboû 'l-'Abbâs ; il en sera parlé plus loin.

A la fin de 759, mourut le sultan Aboû 'Inân, qui était arrivé à l'âge de trente ans, dont il avait régné dix. Il eut pour successeur son fils Moh'ammed es-Sa'îd, sous la tutelle du vizir et meurtrier du prince défunt, El-H'asan ben 'Omar Boûdoûdi (2).

---

(1) B C, الشكشك ; A السكساك ; Ibn Khaldoûn (texte, I, 584), الجكجاك.

(2) B C, Berdoûdi. Sur ces événements, voir *Berbères* (III, 66 ; IV, 317).

Digitized by Google

Mais Mançoûr ben Soleymân ben Mançoûr (1) ben 'Abd el-H'ak'k' se révolta contre Sa'îd, assiégea la nouvelle Fez, siège du gouvernement, et fut reconnu par toutes les provinces. Il fit (2) venir de Ceuta, où il était emprisonné, le sultan de Constantine Aboû 'l-'Abbâs et lui permit, en redjeb 760 (juin 1359), de retourner dans son pays.

La même année, Aboû Ish'âk', qui régnait à Tunis, fit une expédition contre Constantine, qu'occupaient les Mérinides et l'attaqua pendant un certain temps, puis se dirigea sur Bougie ; les habitants de cette ville se soulevèrent contre l'officier Mérinide qui y commandait, Yah'ya ben Meymoûn ben Maçmoûd (3). On l'enchaîna et on l'envoya par mer à Tunis, où il fut jeté en prison. Aboû Ish'âk' fit son entrée à Bougie en 761 (23 nov. 1359) et y exerça une autorité absolue pendant cinq ans, période pendant laquelle il fut soutenu de Tunis par son chambellan et tuteur Aboû Moh'ammed ben Tâferâdjîn. Il en sortit à la suite d'un traité de paix qui la rendit à son ancien maître, le neveu d'Aboû Ish'âk', c'est-à-dire l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed fils d'Aboû Zakariyyâ fils du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr, qui ne réussit [à rentrer dans la ville] qu'après plusieurs tentatives. Aboû Ish'âk' se rendit par terre à Tunis (4).

En la même année [760], l'émîr Aboû Sâlim, fils du sultan mérinide Aboû 'l-H'asan, quitta secrètement Grenade pour aller à Séville demander au roi

(1) B C ajoutent « ben 'Abd el-Wâh'id ». Voir *Berbères* (IV, 325).
(2) A B C ajoutent « par l'intermédiaire de leur (A) lit *sa*) sœur ».
(3) B, Yah'ya ben Mançoûr ben Eç-Çamoûd ; voir *ibid.* (III, 62).
(4) En ramad'ân 765 (*ibid.*, III, 69).

Digitized by Google

chrétien de l'aider à reconquérir le royaume de ses pères : il venait en effet d'apprendre la mort de son frère Aboû 'Inân et les troubles qui désolaient sa patrie, et avait perdu tout espoir d'être soutenu par le prince [musulman] d'Espagne. Le prince chrétien compatissant à ses chagrins fit équiper un vaisseau de sa flotte pour les transporter, lui et ses partisans, sur le littoral maghrébin. [P. 86] Ils débarquèrent au Djebel eç-Çafîh'a (1), sur la route de Ceuta, en même temps qu'arrivait le sultan Aboû 'l-'Abbâs, qui venait de sortir de la prison où il avait été renfermé dans cette ville. Ce fut sur cette route que naquit Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, fils d'Aboû 'l-'Abbâs. Aboû Sâlim, quand il rencontra Aboû 'l-'Abbâs, n'avait guère avec lui qu'une huitaine d'Espagnols, et il lui demanda de lui prêter son aide, s'engageant par contre, s'il réussissait, à restaurer Aboû 'l-'Abbâs sur le trône de Constantine. Ce dernier, qui s'arrêta [quelque temps] avec lui, avait, entre autres compagnons, le k'â'id Bechîr. Puis Aboû Sâlim, dont [l'arrivée et] la situation s'ébruitèrent, vit venir à lui les tribus montagnardes (2).

Mançoûr ben Soleymân, qui s'était insurgé, avait envoyé une armée commandée par ses deux frères 'Isa et T'alh'a pour combattre l'émîr Aboû Sâlim, et les hostilités s'engagèrent ; mais les troupes d'Ibn Soleymân abandonnèrent son parti pour faire cause commune avec Aboû Sâlim. H'asan ben 'Omar Boûdoûdi quitta également le parti de Moh'ammed es-Sa'îd ben Aboû

(1) Cette montagne, dit M. de Slane, est probablement celle qui s'élève au sud de Tétouan *(Not. et extr. des mss.*, XIX, 1re p., p. XXXVI).

(2) Voir *Berbères*, IV, 328.

Digitized by Google

'Inân à Fez et reconnut l'autorité d'Aboû Sâlim, de sorte que celui-ci se trouva maître du Maghreb tout entier et put faire son entrée dans la Ville neuve de Fez le vendredi 15 cha'bân 760. Il accorda sa faveur particulière (1) au *khat'îb* de son père, le savant Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ah'med ben Merzoûk', et confia le sceau et le secrétariat privé au juriste et *h'âfiz'* Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'mân ben Khaldoûn, l'auteur du *Terdjomân el-'iber*, qui avait quitté l'armée de Mançoûr ben Soleymân quand il avait vu décliner la fortune de celui-ci et briller l'étoile d'Aboû Sâlim, et qui se trouva ainsi récompensé.

Quand Aboû Sâlim se fut installé à Fez, où il avait à côté de lui Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, il donna l'ordre de rendre à la liberté l'émîr de Bougie, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed. En 761 (23 nov. 1359), il se dirigea sur Tlemcen et entra dans la ville, où il séjourna quelque temps ; ce fut à cette époque qu'Aboû 'l-'Abbâs alla rendre visite à (la tombe de) Sîdi Aboû Medyen et s'engagea par serment à ne rendre le mal que par le bien.

Aboû Sâlim écrivit ensuite à Mançoûr ben el-H'âddj Khalloûf, qu'Aboû 'Inân avait placé à Constantine en qualité de gouverneur, de quitter cette ville et de la céder à Aboû 'l-'Abbâs, qu'il avait envoyé à cette destination en lui faisant rendre des marques de respect, et qui entra dans la dite ville en ramad'ân de cette année.

Aboû Yah'ya Zakariyyâ était toujours resté à Tu-

---

(1) Pour le sens que nous donnons au mot ambigu اصطفى, comparez les détails que fournit l'autobiographie d'Ibn Khaldoûn (*Not. et extr. des mss.*, t. XIX, 1re p., p. XXXVIII et s.).

Digitized by Google

nis depuis le jour où son frère Aboû 'l-'Abbâs l'avait envoyé solliciter l'aide de leur oncle le sultan Aboû Ish'âk'. Aussi la réinstallation d'Aboû 'l-'Abbâs à Constantine [P. 87] fut-elle cause qu''Abd Allâh ben Tâferâdjîn, craignant que sa colère ne se manifestât par des hostilités et désireux de se créer une sauvegarde en la personne de Zakariyyâ, fit interner celui-ci dans la K'açba de Tunis, en ayant soin d'ailleurs de lui faire rendre tous les honneurs. Aboû 'l-'Abbâs commença par entamer des négociations pour la paix et obtint la mise en liberté de son frère. La paix fut d'ailleurs conclue entre eux. Zakariyyâ, revenu à Constantine, fut mis par Aboû 'l-'Abbâs à la tête de l'armée et marcha sur Bône, qu'il conquit en 762 (1); le souverain l'installa avec des troupes dans cette ville, dont il le nomma gouverneur et qui devint la limite du territoire confié à ses soins. La situation de cette ville ne changea plus désormais.

Dans la nuit du (lundi au) mardi 17 dhoû 'l-k'a'da de la dite année, 'Omar ben 'Abd Allâh ben 'Ali se révolta dans la Ville neuve de Fez contre Aboû Sâlim et reconnut l'autorité de Tâchefîn el-Mawsoûs, fils du sultan mérinide Aboû 'l-H'asan. Aboû Sâlim partit de l'ancienne Fez pour le combattre, mais son armée l'abandonna et s'enfuit à la Ville neuve; lui-même dut prendre la fuite, mais il fut poursuivi et tué, et sa tête fut rapportée à la Ville neuve.

Le peuple réclama ensuite avec vivacité auprès d'Omar ben 'Abd Allâh contre le choix qu'il avait fait de Tâchefîn, prince inintelligent, et ce chef envoya des messagers à l'émîr Moh'ammed ben 'Abd

(1) Cette date, que donne également Ibn Khaldoûn (III, 68), a été transformée dans B, à l'aide d'un grattage, en 763 (31 oct. 1361).

Digitized by Google

er-Rah'mân, petit-fils du sultan Aboû 'l-H'asan, lequel s'était réfugié en pays chrétien pour échapper à son oncle le sultan Aboû Sâlim, et il fit reconnaître l'autorité de ce nouveau prince à la mi-çafar 763 (mi-décembre 1361) ; quant à Tâchefîn, il le déposa et le relégua, lui et son harem, dans son hôtel.

En la même année 763 (31 oct. 1361), les habitants de Djerba, exaspérés contre les manières d'agir d'Ibn Mekki, firent parvenir secrètement leurs doléances au chambellan Aboû Moh'ammed ben Tâferâdjîn, qui leur envoya des troupes commandées par son fils Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed. Ah'med ben Mekki se trouvant alors à Tripoli, Aboû 'Abd Allâh débarqua ses troupes dans l'île, assiégea le fort d'El-K'achtîl, qu'il finit par emporter d'assaut, et se rendit maître de toute l'île. Il y fit reconnaître l'autorité du souverain de Tunis, et après y avoir installé comme gouverneur son secrétaire Moh'ammed ben Aboû 'l-K'âsim ben Aboû 'l-'Oyoûn, il regagna la capitale.

Au commencement de 766 (28 sept. 1364), mourut à Tunis le chambellan Aboû Moh'ammed ben 'Abd Allâh ben Tâferâdjîn, qui fut inhumé dans le collège fondé par lui, qui se trouve au pont d'Ibn Sâkin, en-deçà du Bâb es-Soweyk'a. Le khalife Aboû Ish'âk' assista à la cérémonie jusqu'à la mise au tombeau. A partir de la mort de son ministre il exerça librement le pouvoir et la réalité du gouvernement passa entre ses mains.

Lorsque le sultan Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, en 765, quitta Bougie par terre, comme nous l'avons dit, il fit route par Constantine et reçut dans cette ville l'hospitalité [P. 88] d'Aboû 'l-'Abbâs, fils de son frère et émîr de cette ville ; puis après s'y être reposé quelques jours

Digitized by Google

avec sa famille et ses serviteurs, il reprit sa marche vers sa capitale (1). Après son arrivée à Tunis et quelque temps avant la mort du chambellan Aboû Moh'ammed, il devint son gendre par suite du mariage qu'il contracta avec sa fille. Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du défunt, était, au moment où son père mourut, en tournée pour prélever les impôts et pacifier le pays, et cet événement eut pour effet d'exciter ses appréhensions : il renvoya son corps de troupes à Tunis et partit de compagnie avec les H'akîm, tribu Soleymite, dans la direction des places fortes d'Ifrîk'iyya qui passaient pour leur être acquises, Djerba et Mehdiyya par exemple. Mais les gouverneurs de ces villes refusèrent de l'accueillir. D'autre part le sultan lui ayant envoyé toutes les lettres de sauvegarde qu'il pouvait souhaiter, de réfractaire qu'il était il revint à l'obéissance, et il regagna la capitale. Il reçut du souverain un très bon accueil et fut nommé chambellan ; mais il conçut bientôt de la mauvaise humeur parce que le sultan, qui avait pris l'habitude depuis la mort d'Ibn Tâferâdjîn de traiter les affaires lui-même, se mettait en contact avec le peuple sans plus employer d'intermédiaires. La discorde se mit donc entre eux, la calomnie s'en mêla, si bien que le fils d'Ibn Tâferâdjîn gagna sous un déguisement Constantine, où il s'installa chez le sultan Aboû 'l-'Abbâs, et lui souffla le désir de conquérir Tunis. Ce prince, qui lui fit un excellent accueil, promit de tenter l'affaire avec lui sitôt qu'il aurait réglé le conflit pendant au sujet de Bougie entre lui-même et son cousin, prince en cette ville.

(1) Ces premières lignes de l'alinéa sont placées dans A B C plus haut (au premier tiers de notre p. 160).

Digitized by Google

A la suite de la fuite du fils d'Ibn Tâferâdjîn, Ibrâhîm prit comme chambellan Ah'med ben Ibrâhîm Mâlak'i (1), mais exerça lui-même l'autorité et confina celui-ci dans l'exercice de ses fonctions sans le laisser en contact avec le peuple.

En la dite année, à la suite de la mort du grand k'âd'i, le juriste 'Omar ben 'Abd er-Refî', on parla à l'audience royale de la nomination de son successeur, en présence du cheykh Ibn 'Arafa, imâm de la grande mosquée. « Il est d'habitude, » dit l'un des assistants, « que le k'âd'i des mariages, » — poste alors occupé par le cheykh Ibn H'aydera, — « devienne grand k'âd'i ». — C'est à Dieu, » dit Ibn 'Arafa, « à favoriser telles ou telles de ses créatures ; la meilleure nomination serait celle d'Ibn el-Kat't'ân, qui habite Sousse. — Je ne prendrai, » dit le sultan, « quelqu'un de la province, comme lui, que si Tunis ne renferme personne qui convienne. » Le prince choisit Moh'ammed ben Khalaf Allâh Neft'i, qui avait quitté sa ville de Neft'a pour venir demeurer auprès du sultan, par suite de la colère qui l'animait contre le gouverneur de cette ville, 'Abd Allâh ben 'Ali ben el-Khalaf (2). Le sultan lui avait témoigné la satisfaction qu'il ressentait de sa venue ; il l'avait ensuite nommé k'â'id des troupes chargées de maintenir le Djerîd, où le zèle que mit ce chef à remplir ses devoirs lui valut l'opposition des habitants, qui à plusieurs reprises envoyèrent directement leurs impôts [P. 89] au sultan, et d'autres fois soudoyèrent les Arabes pour attaquer son armée. Quant à Ibn el-

(1) B C écrivent Yâlak'i, variante aussi signalée par M. de Slane, qui a adopté la lecture Bâlak'i.

(2) *Berbères*, III, 149.

Digitized by Google

Mâlak'i, il redoutait la faveur (1) dont le sultan honorait ce chef, et il ne cessa pas de tâcher de l'indisposer contre lui jusqu'au jour où la mort du prince lui permit de s'emparer de son adversaire, ainsi qu'il sera dit plus loin.

En 767 (18 sept. 1365), Aboû 'l-'Abbâs Ah'med quitta Constantine et marcha sur Bougie, pour répondre à l'appel des habitants de celle-ci, qui se plaignaient des procédés injustes de leur prince Aboû 'Abd Allâh. Ce dernier prit la fuite, serré de près par un guerrier désireux de s'emparer de sa personne, mais qui ne le put qu'en le frappant d'un coup mortel. Le sultan Ah'med fit son entrée à Bougie le 19 cha'bân de la dite année.

Postérieurement à la conquête de cette ville, les secrétaires d'Aboû 'Abd Allâh, ainsi que le chambellan de ce prince, le juriste et vizir Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'mân ben Khaldoûn, se rendirent auprès de lui ; il leur fit un généreux accueil et leur pardonna (2).

Le 13 djomâda I de la dite année, mourut le grand k'âd'i de Grenade, le juriste et notaire (الموثق) Aboû 'l-K'âsim ben Selmoûn ben 'Ali ben 'Abd Allâh Kinâni, originaire de Baëza, né et élevé à Grenade, connu sous le nom d'Ibn Selmoûn et auteur du traité de jugements intitulé : *El-'Akd el-monaz'z'em li'l-h'okkâm fî mâ yadjri beyna aydihim min el-wath'â'ik' wa'l-ah'kâm* (3).

Ensuite Aboû 'l-'Abbâs Ah'med quitta Bougie

(1) A B C يقضي au lieu de يغص de D.

(2) Cf. *Berbères*, I, p. XLV ; III, 74 ; *Not. et Extr*, XIX, 1re p., p. XLVIII.

(3) Cet ouvrage a été publié au Kaire en 1302 hég.

Digitized by Google

pour assiéger Tedellis (1), qu'il emporta et où il s'empara des fonctionnaires 'Abd el-wâdites qui s'y trouvaient. Toutes les places frontières occidentales relevèrent alors de son autorité, de même qu'elles avaient relevé de celle de son aïeul l'émîr Aboû Zakariyyâ II, et jusqu'à son expédition contre Tunis, dont il sera parlé, il fit diverses allées et venues entre Bougie et Constantine.

Après avoir conquis Bougie, il confia à Aboû Yah'ya Zakariyyâ le commandement de troupes destinées à se joindre aux Awlâd Mohalhel, qui étaient venus le trouver avec Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du chambellan Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Tâferâdjîn, et ces forces réunies, où figurait [le fils d']Ibn Tâferâdjîn, assiégèrent Tunis pendant quelques jours, mais sans succès ; elles se retirèrent après avoir conclu une trève avec le prince de cette ville. Aboû Yah'ya rentra dans son gouvernement de Bône, et [le fils d']Ibn Tâferâdjîn alla retrouver Aboû 'l-'Abbâs.

En 769 (28 août 1367), le sultan Ibrâhîm confia à son fils Aboû 'l-Bak'â Khâlid un corps de troupes sous la surveillance de Moh'ammed ben Râfi', chef maghrâwi qui figurait dans le *djond,* et qui devait être le chef effectif de l'expédition ; il fit accompagner son fils par Mançoûr ben H'amza, leur donnant l'ordre de ravager les environs de Bône et d'y prélever les impôts. [P. 90] Mais Aboû Yah'ya, qui commandait à Bône, fit soutenir par ses troupes les habitants de la campagne, et l'on parvint à repousser les envahisseurs, qui durent faire volte face.

(1) B C D, Tunis ; A, Tébessa ; aucune de ces deux lectures n'est acceptable, et j'ai corrigé en Tedellis d'après Ibn Khaldoûn (III, 76).

Digitized by Google

Lors de leur retour à Tunis, le sultan manifesta son mécontentement à Moh'ammed ben Râfi', qui commandait cette troupe, et ce chef se retira avec les siens dans la région qu'ils occupaient à Toudjoubba (1) dans le canton de Tunis. Ensuite le sultan, se rendant à ses sollicitations, le rappela, puis s'assura de sa personne et le jeta en prison. Mais à peine cela s'était-il fait que le sultan lui-même mourut subitement une nuit de redjeb 770 (fév. 1369) : il avait passé la soirée à causer et avait fini par s'endormir, mais il était mort quand un serviteur voulut l'éveiller. Son règne à Tunis avait été de dix-huit ans et dix mois et demi ; il laissa cinq fils et onze filles.

Cette mort subite décontenança tout d'abord les familiers du palais ; mais ils reprirent bientôt conscience d'eux-mêmes et s'entendirent pour reconnaître l'autorité du fils aîné du défunt. En conséquence on prêta serment de fidélité à l'émîr Aboû 'l-Bak'â Khâlid ben Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, descendant des khalifes légitimes, en redjeb 770, le lendemain matin de la mort de son père. Ceux qui firent prêter ce serment au peuple furent son client et affranchi le renégat Mançoûr, et son chambellan Ah'med ben Ibrâhîm Mâlak'i, en présence des Almohades, des juristes et de la foule. L'audience fut levée sitôt la cérémonie accomplie, et il se rendit aux funérailles suivies de l'inhumation de son père.

Ce furent son affranchi Mançoûr et Ibn el-Mâlak'i qui s'attribuèrent tout le pouvoir, et lui-même n'a-

(1) Ce nom, vocalisé dans D, est écrit avec les mêmes consonnes dans B ; dans C, la première lettre est dépourvue de points ; A lit تحت, et dans Ibn Khaldoûn l'orthographe est incertaine (texte, I, 589 ; trad. III, 78)

Digitized by Google

vait aucune autorité sur eux. Leur premier acte de gouvernement fut de se saisir du grand k'âd'i, le juriste Moh'ammed ben Khalaf Allâh, à qui El-Mâlak'i en voulait, et de l'envoyer dans la prison où était déjà renfermé Moh'ammed ben Râfi' précité. Puis El-Mâlak'i leur envoya par dessous main quelqu'un qui leur conseilla de s'évader, et ils préparèrent en effet leur fuite avec le traître : mais leur projet fut connu, et les deux prisonniers furent étranglés dans leur prison.

Moh'ammed ben Khalaf Allâh fut remplacé comme grand k'âd'i à Tunis par celui qui était alors k'âd'i des mariages, le savant juriste et *h'âfiz'* Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben H'aydera.

Vers 771 (5 août 1369), mourut le juriste et k'âd'i Aboû 'l-Berekât Moh'ammed ben Aboû Bekr, connu sous le nom d'Ibn el-H'âddj, qui avait été k'âd'i et *khat'ib* à Alméria et à Malaga, puis grand k'âd'i et *khat'ib* de la cour à Grenade. Quand il alla trouver le sultan Aboû 'Inân, [P. 91] celui-ci lui demanda son âge : « D'après Mâlik, » répondit Ibn el-H'âddj, « il n'est pas convenable qu'un homme dise son âge. » Le prince quitta ce sujet pour demander à son interlocuteur des renseignements sur ses voyages et sur l'époque à laquelle il s'était rendu à Bougie. Ibn el-H'âddj lui en ayant dit la date, il reprit sa question antérieure en ces termes : « Quel âge crois-tu que tu avais alors ? — Veux-tu donc m'attraper ? » repartit brusquement le savant, qui comprit l'arrière-pensée du sultan.

Le 4 dhoû 'l-h'iddja de la dite année, mourut à Tlemcen le très savant cheykh et chérif Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ah'med H'asani, commentateur

Digitized by Google

des *Djomel* d'El-Khoûndji (1) ; c'était un imâm qui savait raisonner et à l'intelligence solide. Ibn 'Arafa, qui le vit quand ce savant se rendit à Tunis, déclare qu'il reconnut en lui une science complète et des connaissances variées. Son fils rapporte qu'El-H'asani lui raconta avoir entendu en songe son père lui réciter ce vers :

[T'awîl]. Tu es pleinement et uniquement mon ami ; en toi je vois mon intime, et les autres hommes sont des sots.

Pour en revenir aux affaires de Tunis, à la suite de l'avènement de l'émîr Khâlid, Ibn el-Mâlak'i, l'affranchi Mançoûr et leurs adhérents mécontentèrent le peuple par leurs procédés blâmables et ils durent bientôt appeler Mançoûr ben H'amza, cheykh des Awlâd Aboû 'l-Leyl et des Benoû Ka'b en lui promettant qu'il partagerait avec eux l'exercice du pouvoir ; mais ils ne lui tinrent pas parole, et la colère poussa ce chef à se rendre auprès du sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, qui se préparait à les attaquer et qu'il confirma dans ces dispositions ; il lui offrit en outre son concours, qui fut accepté. Les habitants de K'ast'îliya (2) avaient déjà député à ce prince dans le même but ; il leur envoya Aboû 'Abd Allâh, fils du chambellan Aboû Moh'ammed ben Tâferâdjîn, qui reçut leur soumission ; Yah'ya ben Yemloûl, chef de Tawzer, et El-Khalaf ben el-Khalaf, chef de Neft'a, s'empressèrent de faire de même. Le sultan quitta alors Bougie à la tête de ses troupes, après avoir laissé le gouvernement de cette ville à son fils Aboû

(1) Ce commentaire d'un traité très connu de logique existe en manuscrit à la Bibliothèque-Musée d'Alger, n° 1388 du Catalogue imprimé.

(2) A B C D lisent, de même qu'Ibn Khaldoûn, Constantine ; mais la correction de M. de Slane (III, 81) paraît nécessaire.

Digitized by Google

'Abd Allâh Moh'ammed, et pendant sa marche sur Tunis il reçut des députations de toute l'Ifrîk'iyya, qui lui offrait sa soumission. Il installa son camp dans la plaine près de Tunis, et pendant plusieurs jours il dirigea d'incessantes attaques contre la ville, puis il se jeta sur les fortifications, accompagné de son frère et de la plupart de ses intimes qui étaient à pied, et ils firent si bien qu'ils les escaladèrent du côté du parc de Râs et-T'âbiya ; les défenseurs des remparts leur cédèrent le terrain et s'enfuirent vers l'intérieur de la ville, tandis que dans la population effrayée chacun ne songeait qu'à soi ; quant aux officiers de la cour d'Aboû 'l-Bak'â, ils étaient en bon ordre près d'une porte de la K'açba, au Bâb el-Ghadr (1) ; mais en se voyant cernés ils firent demi-tour, gagnèrent le Bâb el-Djezîra, dont ils brisèrent les serrures pendant que les habitants les assaillaient de toutes parts, et ils purent non sans peine sortir de la ville en emmenant leur prince. [P. 92] L'armée *(djond)* les poursuivit et atteignit Ah'med ben el-Mâlak'i, qui fut tué et dont la tête fut envoyée au vainqueur ; l'émîr Khâlid fut également pris et emprisonné ; quant au renégat Mançoûr, il put s'échapper.

Le sultan Ah'med fit son entrée dans la K'açba le samedi 18 rebî' II 772. Les demeures des courtisans furent livrées au pillage, en punition des extorsions par eux commises sur le peuple et des abus dont ils s'étaient rendus coupables, et les dévastations et l'incendie auxquels furent livrés leurs biens

(1) Ghadir des *Berbères* (III, 82) est une faute d'impression, et le mot arabe correspondant est écrit (texte, I, 591) comme dans notre traduction.

Digitized by Google

et leurs propriétés faillirent ne pas prendre fin. Aboû 'l-'Abbâs Ah'med envoya par mer l'émîr Khâlid et son frère au (port qui dessert) Constantine; mais une tempête s'éleva et brisa le vaisseau qui les portait, si bien qu'ils furent engloutis dans les flots. L'émîr Khâlid avait régné un an et neuf mois et demi.

Son successeur à Tunis, Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils du feu émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed fils du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr et descendant des khalifes légitimes, avait pour mère une esclave du nom de K'achwâl ; son intronisation eut lieu à Tunis le samedi 18 rebî' II 772 (9 nov. 1370) ; il avait vu le jour à Constantine en 729. A la suite de son entrée à Tunis il apaisa les troubles, remit les choses en bon ordre et fit disparaître du pays tous les germes de discorde. Au nombre de ceux dont il forma son entourage immédiat figurait Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed fils d'Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Tâferâdjîn Tînmeleli, dont l'autorité établissait les règles fondamentales du gouvernement et qu'on consultait sur la solution coutumière à donner aux cas douteux. Tel était son rôle, tandis que l'emploi de chambellan fut confié à son propre frère Aboû Zakariyyâ. Le prince fit d'abord d'Aboû 'Abd Allâh, fils du chambellan Aboû Moh'ammed (1) ben Tâferâdjîn, le chef de ses gardes, puis le nomma chambellan suppléant de son frère. Il donna des commandements à quatre *(sic)* des familiers qui l'avaient accompagné : au vizir Aboû Ish'âk' Ibrâhîm fils du

(1) A B C lisent « fils du chambellan 'Abd Allâh ben Tâferâdjîn ». Il faut probablement corriger D et lire « Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Tâferâdjîn ».

Digitized by Google

vizir Aboû 'l-H'asan 'Ali ben Ibrâhîm ben Aboû Hilâl 'Ayyâd Hintâti, à son frère germain El-H'âddj Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed — l'Aboû Hilâl en question était chef *(çâh'ib)* de Bougie du temps (بعهد) du sultan El-Montaçir (1), — ainsi qu'au secrétaire Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ben Aboû Moh'ammed 'Abd el-Kerîm ben Kemmâd, qui était un des grands de Constantine. Le premier qui, à Tunis, fut chargé d'écrire son paraphe fut le juriste Aboû Zakariyyâ ben Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ben Wah'h'âd Koûmi K'osant'îni, qui était encore chargé de ce service quand la mort le surprit. Son successeur, le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'âsim ben 'Abd er-Rah'mân ben el-H'adjar, [P. 93] appartenait à une noble et honnête famille de Constantine ; à une belle écriture il joignait la concision des expressions, et il continua ses fonctions de secrétaire jusqu'à la mort du khalife.

Le sultan [Aboû 'l-'Abbâs] Ah'med fonda à Tunis des œuvres de bienfaisance durables, entre autres la grande fontaine de la cité dans la Bat'h'a d'Ibn Merdoûm (2); l'enseignement quotidien des sept portions du Koran installé dans la Mak'çoûra à l'ouest du Djâmi' ez-Zîtoûna et assuré par une fondation perpétuelle ; la grande tour appelée *K'art'îl el-Mah'h'âr,* à l'est de K'amart de Carthage, et destinée à servir d'ouvrage défensif ; l'abolition du droit d'hospitalité dû par les bourgades de K'artâdjenna (Carthage) au sultan quand il allait de ce côté, sans parler d'autres bonnes œuvres tout à son honneur.

En 772 (26 juillet 1370), le très savant juriste et

(1) Leçon d'A B C D ; Ibn Khaldoûn (III, 87) lit Mostançir.
(2) K'ayrawâni (texte, p. 132) dit « du cheykh Sîdi Merdoûm ».

Digitized by Google

imâm Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Arafa fut nommé *khat'ib* au Djâmi' ez-Zîtoûna, et l'année d'après mufti au même établissement.

Quand l'ordre fut bien établi dans son royaume, le sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med enleva aux Arabes les villes qu'ils avaient en leur possession (1). Cet acte de vigueur les indisposa et mécontenta Mançoûr ben H'amza, cheykh des Benoû Ka'b et des Awlâd Aboû 'l-Leyl, qui refusa de lui obéir plus longtemps. Il fut suivi dans sa rébellion par Aboû Ça'noûna Ah'med ben Moh'ammed ben 'Abd Allâh ben Meskîn, cheykh des H'akîm, qui passa chez les Dawâwida pour réclamer du secours à l'émîr Aboû Yah'ya Zakariyyâ, fils du sultan Aboû Yah'ya, à qui il prêta serment de fidélité. Les insurgés se mirent en marche contre Tunis, et furent rejoints par Mançoûr ben H'amza et les siens, qui reconnurent aussi l'autorité de ce prince. Yah'ya ben Yemloûl, à qui des cheykhs furent envoyés à cet effet, en fit autant. Des troupes que le sultan confia à son frère Aboû Yah'ya Zakariyyâ leur livrèrent une bataille où ce dernier fut battu, et les Arabes vinrent avec leur chef camper sous les murs de Tunis. [D'autre part] le sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ayant eu vent que son chambellan Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du chambellan Aboû Moh'ammed ben Tâferâdjîn, était en pourparlers avec les Arabes au sujet de l'occupation de Tunis, se saisit de la personne du ministre et l'envoya par mer à Constantine, où il mourut emprisonné en 778 (21 mai 1376). Puis des messagers dépêchés par le sultan aux partisans de Mançoûr ben

(1) Le texte porte ici انتزع ما بايدى العرب من الامصار (cf. p. 126).

Digitized by Google

H'amza excitèrent chez eux une mutinerie à la suite de laquelle ce chef dut de nouveau reconnaître l'autorité de ce prince, lui livrer son fils en otage et cesser d'obéir au prétendant Zakariyyâ. Il se retira chez les Dawâwida et resta soumis jusqu'à sa mort. Il fut tué par le fils de son frère Moh'ammed ben Fetîta, et l'autorité qu'il détenait fut après lui exercée par Çoûla ben Khâlid ben H'amza, qui reçut l'investiture du sultan.

En 773 (15 juillet 1371), le sultan donna le gouvernement de Constantine au k'â'id Bechîr (1). [P. 91] La nuit du [lundi au] mardi 23 rebî' II 774 mourut le sultan de Fez 'Abd el-'Azîz ben Aboû 'l-H'asan d'une maladie chronique. Moh'ammed es-Sa'îd, qui lui succéda, était encore tout jeune, et son pouvoir dura jusqu'en 775 (23 juin 1373), date de l'attaque que dirigea contre lui l'émîr Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils de l'émîr Aboû Sâlim. Aboû 'l-'Abbâs, dès son entrée à Fez, s'empressa, conformément à la recommandation que lui avait adressée Ibn el-Ah'mar, roi d'Espagne, de saisir et d'emprisonner Ibn el-Khat'îb Andalosi. Un envoyé d'Ibn el-Ah'mar vint bientôt féliciter le vainqueur de sa conquête. Ibn el-Khat'îb, qui fut étranglé dans sa prison, était un écrivain éloquent, historien, habile poète, versé dans l'astrologie judiciaire. J'ai ouï un maître raconter qu'entre autres vers composés par ce savant le jour de sa mort figurent ceux-ci :

[Sarî'] Quand tu verras le brillant soleil du matin arrivé au moment qui sépare les deux prières de l'après-midi et du coucher du soleil, arrête-toi pour invoquer la pitié divine sur le sans-pareil du Maghreb, dont le meurtre eut lieu à ce moment (2).

(1) Ibn Khaldoûn parle plus longuement de ce Bechîr (III, 35, 75, 89, 90).

(2) Il s'agit du célèbre ministre et chroniqueur à la biographie de qui Makkari a consacré la seconde partie de son ouvrage ; voir entre autres *Berbères*, IV, 333 et 411 ; *Revue africaine*, 1890, p. 259.

Digitized by Google

A la fin de rebî' I 778, mourut le grand k'âd'i de Tunis, le juriste et *h'âfiz'* Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Moh'ammed ben K'âsim ben Moh'ammed ben H'aydera, qui fut enterré à El-Djellâz et qui eut pour successeur dans sa charge le juriste Aboû 'Ali H'asan ben Aboû 'l-K'âsim ben Bâdîs K'osant'îni.

En 779 (10 mai 1377), le k'â'id Bechîr, qui était préposé à Constantine, étant venu à mourir, pleine autorité dans cette ville fut donnée par le sultan à son fils Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, qui s'y trouvait déjà, mais sous la tutelle du k'â'id Nebîl, qui faisait tout au nom de ce prince encore trop jeune (1).

En 779 (9 mai 1377), le sultan hafçide Aboû 'l-'Abbâs Ah'med quitta sa capitale à la tête de ses troupes et de ceux des Awlâd Mohalhel et des H'akîm qui se joignirent à lui, et se dirigea sur le Djerîd, où les cheykhs montraient une indépendance et commettaient des excès dont le bruit était arrivé jusqu'à lui. Arrivé d'abord à K'ayrawân, il en repartit pour Gafça, devant laquelle il mit le siège pendant trois jours (2) ; puis, pour venir à bout de la résistance de cette ville, il donna l'ordre de couper les palmiers des environs. Alors les habitants quittèrent leurs demeures les uns après les autres pour se rendre auprès de lui et abandonnèrent leur chef Ah'med ben el-'Abid et son fils Moh'ammed, qui avait accaparé toute l'autorité. Moh'ammed alla trouver le sultan et stipula avec lui les conditions de sa soumission et le montant du tribut qu'il lui verserait, puis retourna vers la ville, sous les murs de laquelle il

(1) Cf. *Berbères*, III, 89.

(2) Nous ajoutons ces trois derniers mots d'après A B C et Ibn Khaldoûn (III, 93).

Digitized by Google

rencontra (le frère du sultan), Aboû Yah'ya Zakariyyâ. Celui-ci l'envoya au souverain, tandis que lui-même pénétrait dans la K'açba et se rendait maître de la ville. Le sultan ayant ainsi à sa disposition Ah'med ben el-'Abid et son fils Moh'ammed (1), les fit emprisonner tous deux et s'empara de l'hôtel et des trésors de ce chef. [P. 95] Les grands de la ville vinrent alors apporter leur soumission au sultan.

Celui-ci confia le gouvernement de Gafça à son fils Aboû Bekr et se dirigea à marches forcées sur Tawzer. La nouvelle de la conquête de Gafça était promptement arrivée aux oreilles d'Ibn Yemloûl, qui avait aussitôt fait charger sur des bêtes de somme ses femmes et ses richesses les moins lourdes, et avait gagné le Zâb. Des pigeons envoyés par les habitants de Tawzer avaient prévenu le sultan, qui arriva pour en prendre possession et qui devint maître des trésors des Benoû Yemloûl, trésors tels qu'ils dépassaient toute description. Il installa dans cette ville son propre fils El-Mostançir (2) en qualité de gouverneur.

El-Khalaf ben el-Khalaf, prince de Neft'a, obéissant à l'appel du sultan, vint lui apporter sa soumission ; il fut confirmé dans son gouvernement et nommé chambellan d'El-Mostançir à Tawzer, où il fut installé par Aboû 'l-'Abbâs Ah'med.

Celui-ci, en regagnant sa capitale, eut à combattre des Arabes dissidents, qui l'attaquèrent et dont il resta vainqueur. Après son retour il reçut la visite de Çoûla ben Khâlid ben H'amza, qui avait préalablement obtenu un sauf-conduit et qui dut accepter les condi-

(1) Le texte porte : « Moh'ammed ben el-'Abid et son fils Ah'med ».
(2) Ainsi lisent B C D ; A et Ibn Khaldoûn lisent El-Montaçir.

Digitized by Google

tions qui lui furent imposées pour les tribus auxquelles il commandait. Mais le refus de celles-ci de les accepter quand il les leur fit connaître força le sultan de diriger une expédition contre elles ; en vain elles battirent en retraite devant lui, il les poursuivit, et à la suite de trois combats qu'il leur livra en trois jours, elles s'enfuirent à K'ayrawân.

El-Khalaf ben el-Khalaf, à la suite de sa nomination comme chambellan d'El-Mostançir, resta à Tawzer auprès de celui-ci et envoya quelqu'un pour le remplacer à Neft'a. Mais il fut dénoncé comme correspondant avec Ibn Yemloûl, et l'on saisit des lettres de la main de son secrétaire adressées à Ibn Yemloûl et à Ya'k'oûb ben 'Ali, cheykh des Dawâwida, et les engageant à se révolter. El-Mostançir s'assura de sa personne et l'emprisonna, puis envoya à Neft'a ses agents pour confisquer les biens du chambellan, et avisa son père des événements.

Quelque temps après, Aboû Bekr, désireux de rendre visite à son frère à Tawzer, quitta Gafça en la confiant aux soins de son chambellan le k'â'id 'Abd Allâh Toreyki. Mais quand il eut le dos tourné, l'un des principaux de la ville, Ah'med ben Aboû Zeyd, à qui se joignirent les hommes de désordre, leva l'étendard de la révolte et, appelant la population à l'imiter, il marcha sur la K'açba. Mais le k'â'id 'Abd Allâh, sans lui en permettre l'entrée, se mit en état de défense, et fit battre le rappel dans la K'açba ; les habitants des localités voisines, attirés par le son du tambour, furent introduits dans la citadelle par une porte qui donne sur la broussaille. Alors les adhérents du chef insurgé l'abandonnèrent peu à peu, et le k'â'id, ayant organisé une sortie,

Digitized by Google

s'assura d'un grand nombre des auteurs des désordres et les emprisonna, ce qui ramena la tranquillité. Aboû Bekr aussitôt informé regagna Gafça, où il fit trancher la tête aux rebelles emprisonnés et lança une proclamation mettant hors la loi [P.96] Ibn Aboû Zeyd et son frère. Les recherches qu'on entreprit les firent découvrir l'un et l'autre déguisés en femmes ; on les amena à l'émîr, qui leur fit couper la tête et les fit crucifier sur des troncs de palmier. De son côté, El-Mostançir fit mettre à mort dans sa prison Ibn el-Khalaf, qui lui était devenu suspect.

A la fin de çafar 781 (juin 1379), le juriste Aboû 'Ali H'asan ben Aboû 'l-K'âsim ben Bâdîs K'osant'îni fut, sur sa demande, relevé de sa charge (de grand k'âd'i) et nommé à Constantine, d'où il était, et le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Ali ben 'Abd er-Rah'mân Balawi el-K'at't'ân fut nommé grand k'âd'i à Tunis.

La même année mourut au Kaire le savant juriste et prédicateur Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ah'med ben Merzoûk', à l'âge de près de soixante-dix ans ; il fut enterré entre Ibn el-K'âsim et Achhab.

En redjeb de la même année, le sultan quitta Tunis de compagnie avec les tribus arabes et poussa, en prenant quelque repos en route, jusqu'à K'ayrawân, d'où il repartit après avoir bien pris toutes ses dispositions pour combattre 'Abd el-Melik ben Mekki, prince de Gabès. Il reçut la soumission empressée des cheykhs des Dhebbâb, Arabes de Gabès faisant partie des Benoû Soleym : notamment Khâlid ben Sebâ' ben Ya'k'oûb, cheykh des Meh'âmîd, et d'autres avec lui vinrent le confirmer dans son projet d'assié-

Digitized by Google

ger Gabès. Le sultan s'avança à marches forcées, mais en se faisant précéder auprès d'Ibn Mekki par des messagers, qui rapportèrent de la part de ce chef des promesses d'obéissance et de soumission. Dans le fait, Ibn Mekki fit charger ses bêtes de somme et emballer ses trésors, et alla se réfugier avec son fils Yah'ya et son petit-fils 'Abd el-Wahhâb (1) ben Mekki auprès des tribus des Dhebbâb. Le sultan, quand il apprit la chose, se précipita dans la ville, où il pénétra en dhoû 'l-k'a'da de la dite année, et prit possession des demeures et des palais du fuyard. Les habitants se soumirent, et il leur donna comme gouverneur quelqu'un de son entourage.

Aboû Bekr ben Thâbit, prince de Tripoli, avait envoyé pour annoncer sa soumission des messagers qui trouvèrent le sultan à proximité de Gabès. Après la conquête de cette ville, ce dernier envoya à Tripoli un de ses familiers chargé d'obtenir la réalisation de ces promesses, et entre les mains de qui fut prêté le serment de fidélité.

Quant à Ibn Mekki, il ne passa après sa fuite de Gabès qu'un petit nombre de jours chez les tribus arabes, car il fut frappé de mort subite. Son fils et son petit-fils, qui se dirigèrent sur Tripoli, n'obtinrent pas d'Ibn Thâbit l'autorisation d'y pénétrer et s'installèrent, sous la protection des Djawâri, sous-tribu des Dhebbâb, dans la bourgade de Zenzoûr, qui dépend de Tripoli (1).

Quand sa victoire fut complète, le sultan retourna à

---

(1) La leçon 'Abd el-Ouahed des *Berbères* (III, 101) est un *lapsus* ou une faute typographique ; le texte arabe (I, 606) lit 'Abd el-Wahhâb.

(1) A trois lieues ouest de cette ville. Sur les Djawâri, voyez *Berbères*, I, 160.

Digitized by Google

Tunis, où il fit son entrée le premier jour de 782 (7 avril 1380). Il y reçut les messagers qu'il avait envoyés à Ibn Thâbit, et qui lui rapportaient les cadeaux offerts par le seigneur de Tripoli. [P. 97] Il y reçut également les Awlâd Aboû 'l-Leyl, à qui il accorda le pardon qu'ils sollicitaient : leur cheykh Çoûla ben Khâlid ben H'amza, aussi bien qu'Aboû Ça'noûna, cheykh des H'akîm, qui l'avait précédé, lui livrèrent leurs fils en otages. A la suite de cette soumission, Mawla Aboû [Yah'ya] Zakariyyâ à la tête d'un corps de troupes alla lever les impôts chez les Hawwâra et fut accompagné jusqu'à parfait accomplissement de sa tâche par les Awlâd Aboû 'l-Leyl et leurs confédérés des H'akîm ; ce prince parcourut ensuite les diverses régions dont il avait l'administration. Quand il fut de retour à Tunis, ces Arabes se présentèrent avec lui au sultan et firent appuyer par lui leur demande d'être soutenus dans le Djerîd par le camp (*mah'alla*) pour prélever comme [il était autrefois] d'habitude les impôts qui leur étaient dus en raison des fiefs *(ik't'â)* à eux concédés. Le sultan [y consentit et] envoya avec eux son fils le vaillant Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz, puis ils partirent avec leurs tribus. Mais quand ensuite ils eurent connaissance qu'Ibn Mozni et Ya'k'oûb ben 'Ali avaient fait demander du secours au sultan de Tlemcen, Aboû H'ammoû, l'esprit d'insubordination se réveilla chez les Awlâd Aboû 'l-Leyl : leur penchant les attira du côté de Ya'k'oûb ben 'Ali, et ils abandonnèrent Aboû Fâris après l'avoir déposé en lieu sûr dans le territoire de Gafça. Ces tribus se retirèrent alors dans le Zâb, mais leurs espérances ne se réalisèrent pas, car Ya'k'oûb et Ibn Mozni reçurent du prince de Tlemcen un

Digitized by Google

messager porteur d'un refus à leur demande de secours. Cela fut cause qu'ils se repentirent de leur défection, et le cheykh des Dawâwida, les ayant engagés à se réconcilier avec le sultan, les fit accompagner par son fils Moh'ammed auprès de celui-ci, qui consentit à les recevoir.

Le 12 çafar 782, mourut le juriste, *h'âfiz'* et mufti Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh Balawi Chebîbi, qui fut inhumé dans la propriété (2) d'Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Aboû Zeyd, en face le tombeau de ce dernier, dans l'enceinte de K'ayrawân.

Le 12 dhoû 'l-k'a'da 785 mourut le maître, k'âd'i et imâm Aboû Bekr ben Djerîr, k'âd'i de l'Espagne ; grammairien autorisé, maniant supérieurement le vers et la prose, il est l'auteur de divers ouvrages, entre autres le *Zemâm er-râ'id' fî 'ilm el-ferâ'id'*, le *El-Ighrâb fî 'l-i'râb*, un commentaire sur l'*Alfiyya* d'Ibn Mâlik, un *tacht'îr* sur la belle kaçîda *K'ifâ nabki* [d'Im-r'ou 'l-K'ays]. Voici des vers de sa composition :

[Kâmil]. Quand j'ai commencé à blanchir, mes femmes ont dit qu'elles ne seraient satisfaites que quand je serais tout blanc. La peur qu'elles ne se détachent de moi m'a fait me teindre, et alors elles m'ont dit : C'est une tradition qu'Açbagh (impétueux) tient d'Achyab (gris) (2).

Vers la même époque mourut le grand k'âd'i de Tunis, le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Abd er-Rah'mân Balawi el-K'at't'ân, qui fut remplacé dans sa charge par le juriste Aboû Zeyd [P. 98] 'Abd er-Rah'mân Brechki, qui tomba malade peu de temps après et à qui l'on donna pour suppléant notre grand cheykh le juriste et savant Aboû Mehdi

(1) *Dâr*, c'est-à-dire dans la demeure d'un saint transformée en *zâwiya* et en lieu d'inhumation.

(1) Il y a là un jeu de mots intraduisible en français.

Digitized by Google

'Isa Ghobrîni. Brechki mourut en 787 (12 fév. 1385), et le dit Aboû [Mehdi] 'Isa resta seul à exercer ses fonctions.

Le jeudi 11 djomâda II de la dite année mourut le vertueux cheykh Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ez-Z'erîf, qui fut inhumé dans la *zâwiya* qui porte son nom, sur le Djebel el-Mersa.

En 792 (20 déc. 1389), les chrétiens étant arrivés à Mehdiyya avec une flotte de cent bâtiments, soit gros vaisseaux soit corvettes, le sultan Ah'med envoya son fils Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz et son frère Zakariyyâ avec une armée qui campa non loin de la ville. Aboû Fâris soutint divers combats contre les chrétiens, notamment le jour de leur arrivée, où, après plusieurs engagements, les musulmans feignirent de battre en retraite et abandonnèrent leur camp. L'ennemi en y pénétrant n'y trouva d'autre être vivant qu'un seul homme qui n'avait pas voulu se retirer et qui fut massacré. Mais pendant que les chrétiens étaient en train de piller les vivres et les effets, Aboû Fâris convoquant les fidèles rassembla les officiers et les hommes du *djond* restés avec eux, et se précipita à leur tête contre les pillards ; il leur reprit le camp de vive force, et l'ardeur des Arabes s'en mêlant, l'ennemi dut fuir en laissant sur le terrain environ soixante-quinze morts. Le prince combattant de sa personne fit une charge qui le jeta dans le gros des chrétiens, et il ne s'en aperçut que quand il était entouré de toutes parts, car sa qualité était connue. Or les infidèles ont pour habitude dans les combats de ne pas faire descendre de cheval un roi ou un fils de roi qu'il leur arrive de faire prisonnier ; on prit donc son cheval par la bride pour

Digitized by Google

l'emmener. Il eut alors l'heureuse inspiration de détacher la bride, de sorte que l'animal se montra rétif; puis il joua de l'éperon, et le cheval bondit à travers les guerriers dont il était entouré. C'est en vain qu'on lui lança des flèches et des javelots, qu'on se lança à cheval à sa poursuite ; le prince ne songea qu'à arriver jusqu'aux siens et fut, grâces à Dieu, sauvé. La discorde se mit ensuite parmi les chrétiens : comme les Génois voulaient surprendre traîtreusement les Français, la flotte de ceux-ci se retira, et les Génois, se voyant impuissants à rien faire par leurs propres forces, se retirèrent à leur tour. Grâce à la protection divine, les musulmans purent constater l'inanité des efforts de l'ennemi, dont la campagne, dit Ibn el-Khat'îb, avait duré deux mois et demi. D'après le juriste et k'âd'i Ah'med K'aldjâni, qui parle d'après son oncle le vertueux cheykh, l'austère et modeste Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, témoin oculaire des événements [P. 99] de Mehdiyya, les chrétiens débarquèrent dans cette ville à la michawwâl 792 ; ils l'assiégèrent, dit-on, soixante jours (1).

En la dite année, le juriste et imâm Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Arafa Warghemi accomplit le pèlerinage en se faisant remplacer, pendant cette période, comme imâm et mufti du Djâmi' ez-Zîtoûna, par son élève, alors grand k'âd'i, Aboû Mehdi 'Isa Ghobrîni, et, comme *khat'îb* de la même mosquée, par le juriste et lecteur du Koran Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Bat'erni. Il fut de retour en djomâda I 793 (avril 1391).

(1) On trouve le récit de cette expédition au livre IV de la Chronique de Froissart. L'amiral J. de La Gravière a joint un plan de Mehdiyya à son livre : *Les Corsaires barbaresques et la marine de Soliman le Grand*, Paris, 1887.

Digitized by Google

En chawwâl 793, mourut de maladie, à Constantine, le prince de cette ville, Ibrâhîm fils du sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, qui y avait régné quatorze ans ; il avait trente-trois ans. Le gouverneur qui lui succéda fut son secrétaire, le juriste Ibrâhîm ben Yoûsof, petit-fils du k'â'id Ibrâhîm Ghomâri.

En la dite année, moururent à Tunis les deux vertueux cheykhs Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Bat'erni et 'Othmân Ghoronbâli ; tous deux furent enterrés au sommet du Djebel el-Fath', à El-Djellâz.

En 795 (17 nov. 1392), l'insurrection des habitants de Gafça fut cause que le sultan se mit à la tête d'une expédition et assiégea cette ville. Après avoir coupé beaucoup de palmiers et d'arbres des environs, il dut au bout de quelque temps, harcelé qu'il était par les Arabes, se retirer et rentrer à Tunis. Ce prince, quand son pouvoir fut solidement établi dans la capitale, avait laissé aux diverses parties du pays la liberté de s'administrer par elles-mêmes : seules Tripoli et Biskra dépendaient [directement] de lui et il les gouvernait par l'intermédiaire du cheykh de chacune de ces localités.

En çafar 796 (déc. 1393), l'émîr Aboû Zeyyân s'empara de Tlemcen au détriment de son frère Aboû Ya'k'oûb Yoûsof, fils du sultan Aboû H'ammoû. Aboû Ya'k'oûb s'enfuit chez les Benoû 'Amir, où Aboû Zeyyân le fit tuer par ses émissaires.

Le mercredi 3 cha'bân 796, le khalife et sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med mourut à Tunis d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps et qui s'aggrava au cours de cette année ; on l'enterra dans la K'açba. Il était âgé de soixante-sept ans et avait régné à Tunis vingt-quatre ans et trois mois et demi.

Digitized by Google

Il eut pour successeur son fils, le Prince des croyants Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz (1), fils du sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils de l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr, fils de l'émîr [P. 100] Aboû Yah'ya Zakariyyâ, fils du sultan Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, fils de l'émîr Aboû Zakariyyâ, fils du cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'afç. Il avait pour mère une concubine nommée Djawhara, qui était originaire des Meh'âmid, tribu arabe pillarde de Tripoli, et qui fut l'héroïne d'événements trop longs à raconter ici. Né à Constantine en 762 ou 763, il fut proclamé à Tunis le jour même de la mort de son père, du consentement de la population ; il maintint la bonne intelligence entre ses frères et s'appuya sur eux pour régner.

A la nouvelle lune de cha'bân, son père ayant déjà perdu connaissance et étant près de mourir, les enfants réunis s'entendirent pour cacher la véritable situation et dépêchèrent un émissaire à leur oncle Aboû Yah'ya Zakariyyâ, qui habitait alors dans le jardin formant actuellement le collège de Belh'alfâwîn, à la porte de Soweyk'a, pour lui dire que le khalife son frère était toujours vivant, de sorte que Zakariyyâ arriva comme de coutume pour le voir. Mais à son entrée dans la K'açba la vue de ses neveux réunis lui fit soupçonner la mort du khalife, et il voulut retourner chez lui. Alors l'un d'eux s'avança vers lui et adjura les autres de le retenir jusqu'à ce qu'on eût avisé ; le plus ardent à soutenir cet avis

(1) Ibn Khaldoûn l'appelle Aboû Fâris 'Azzoûz, d'après l'usage vulgaire qui transforme en ce dernier nom les deux mots 'Abd el-Azîz ; voir plus haut, p. 122.

Digitized by Google

fut Ismâ'îl. En conséquence on s'assura de la personne de Zakariyyâ et on le séquestra dans la demeure qu'il occupait à la K'açba. Quant aux enfants du prisonnier, sitôt qu'ils connurent le sort de leur père, ils se rendirent auprès de leur frère l'émîr Aboû 'Abd Allâh, gouverneur de Bône.

Après qu'on se fut assuré de Zakariyyâ, l'émîr Aboû Fâris et ses frères allèrent trouver leur autre frère Aboû Yah'ya Aboû Bekr, qui était alors l'héritier présomptif désigné, et l'émîr Aboû 'Abd Allâh lui tint ce langage : « Notre cousin qui gouverne à Bône et qui est avec ses troupes sur la route menant à Bône apprendra ce qui se passe, et quand il connaîtra l'incarcération de son père il marchera sur Constantine et s'en emparera. Choisis donc ou de rester à Tunis, et alors c'est moi qui en sortirai, ou bien de te rendre à Constantine tandis que je resterai ici. » Celui à qui cette proposition était faite jugea qu'il ne pouvait tenir à Tunis et opta pour Constantine. En conséquence les fils réunis du khalife rédigèrent au nom de leur père la nomination comme gouverneur de Constantine d'Aboû Yah'ya Aboû Bekr, qui partit le lundi 1er cha'bân pour cette ville, et y arriva le jeudi, quatrième jour de son départ. Le k'â'id Ibrâhîm appela le portier pour lui faire prendre connaissance de cette lettre ; après quelque hésitation cet homme ne vit autre chose à faire que d'obéir, et Aboû Yah'ya Aboû Bekr pénétra dans la ville le jeudi soir (1).

Le Prince des croyants Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz, devenu seul maître à Tunis, s'occupa résolûment

(1) C'est à l'avènement d'Aboû Fâris qu'Ibn Khaldoûn arrête son histoire des H'afçides (III, 124).

Digitized by Google

[P. 101] des affaires. Il prit à ses côtés son serviteur intime Moh'ammed ben 'Abd el-'Azîz, cheykh des Almohades, et le soin d'écrire son paraphe fut confié à celui qui avait rempli cet office pour son père, le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'âsim ben el-H'adjar déjà cité ; comme rédacteur de chancellerie *(inchâ)*, il choisit quelqu'un qui avait su apprendre toutes les sciences qu'il avait voulu, le juriste éminent, l'imâm aux connaissances vastes et variées, habile en prose et en vers, le k'âd'i habile et hors ligne Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du remarquable juriste et professeur Aboû 'Abd Allâh K'aldjâni, qui appartenait à l'une des plus nobles et honorables familles de Bâdja. Le prélèvement et le contrôle des impôts échurent au juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'âsim ben K'alîl Elhem. Chaque place étant donnée à celui qui y était le plus apte, l'administration des affaires à Tunis marcha merveilleusement sous son règne. Des œuvres bienfaisantes et durables marquèrent son époque. Nous citerons : la construction de la zâwiya de la Porte de la Mer *(Bâb el-Bah'r)*, à Tunis, sur l'emplacement d'un lieu de débauche qui payait au gouvernement *(makhzen)* une contribution annuelle de dix mille dînars (1) ;

La construction de l'abreuvoir *(sik'âya)* en dehors de la Porte Neuve à Tunis, destiné aux hommes aussi bien qu'aux bêtes de somme, et à l'entretien duquel des biens étaient affectés ;

La construction du réservoir (ماجل) dans le *Mo-*

---

(1) Sur ces diverses fondations, on peut voir aussi ce que dit la *Toh'fat el-Artb* (n° 720 du Catalogue des mss. d'Alger ; cf. *Revue de l'histoire des religions*, t. XII, p. 85).

Digitized by Google

çalla el-'ideyn à Tunis, vaste monument dont il est rare de rencontrer l'équivalent : il alimentait deux fontaines dont l'une était munie de tuyaux en cuivre d'où l'on tirait l'eau par aspiration (1), tandis qu'on l'extrayait de la seconde à l'aide d'une outre ou d'un ustensile analogue ;

La construction de la zâwiya située en dehors de la Porte d'Aboû Sa'doûn, dans le quartier du Bardo, où tout nouveau venu, de quelque région qu'il arrivât, pouvait se réfugier le soir et attendre que le jour lui permît de continuer sa route (2) ; une dotation était également affectée à son entretien ;

La construction de la zâwiya du quartier Ed-Dâmoûs (citernes de Carthage), en dehors de la Porte d''Alâwa ; celle-ci (la porte ?) est connue par le nom du vertueux cheykh Sîdi Fath' Allâh (3), et [dans la pensée du fondateur] cet édifice devait abriter ceux qui, arrivant de ce côté, ne pouvaient parvenir jusqu'à la ville même ;

L'édification des remparts qui enceignent les places frontières, par exemple les remparts d'Adâr, (Râs Addar ?) d'El-H'ammâmât, d'Aboû'l-Dja'd, de Rafrâf, etc. ;

L'installation de la bibliothèque dans le nord du Djâmi' ez-Zîtoûna, ainsi que l'attribution à titre irrévocable qu'il lui fit, à elle et à d'autres, de livres traitant de théologie, de philologie, de lexicographie,

---

(1) Le texte porte احدهما للشرب للعاطش من جعاب نحاس يجذب منها الماء بالنفس

(2) A الى ان يتيسر سفره ; B يمشى لسفره ; C يمشي سفره ; D يمش بمعده .

(3) A seul lit المعروفة au féminin, attribuant ainsi le nom de Sîdi Fath' Allâh à la zâwiya.

Digitized by Google

de médecine, de calcul, d'histoire, de belles lettres, etc. ;

L'institution, avec les dotations nécessaires, de la lecture quotidienne, après la prière de midi, du recueil de Bokhâri et du *Chifâ* (1) dans le Djâmi' ez-Zîtoûna, ainsi que d'exhortations pieuses (2) après l'*açr*;

[P. 102] La fondation à Tunis de l'hôpital destiné aux malades, aux étrangers et aux infirmes musulmans, avec de grosses dotations ;

Les secours annuels envoyés aux fidèles d'Espagne pour leur venir en aide contre l'ennemi, et consistant en deux mille k'afîz provenant de la dîme de la région d'Ouchtâta, non compris ce qu'il y ajoutait en fait d'assaisonnements et autres choses ;

Les remises d'impôts qu'il consentait par pur amour de Dieu : par exemple l'impôt prélevé sur le marché aux étoffes (3), soit trois mille dînars d'or annuellement, provenant du droit d'un vingtième de dînar payé par quiconque y achetait l'une ou l'autre marchandise ou vêtement ; l'impôt du marché des bêtes de somme, dix mille dînars d'or par an ; l'impôt du *fondouk* des légumes, trois mille dînars ; l'im-

---

(1) Biographie de Mahomet bien connue dans l'Afrique septentrionale (Catalogue des mss. d'Alger, n° 1668).

(2) Litt., propres à faire aimer (le ciel) et à inspirer la crainte (de l'enfer).

(3) A D lisent الدهانة, mais سوق الرهادنة de B C est la bonne leçon, ainsi que le montre la suite ; cf Dozy, *Supplément*, s. v. Ce mot est bien orthographié dans K'ayrawâni (texte, p 144, l. 23 ; Pellissier, p. 256, traduit « le marché dit Rehadena »); la *Toh'fat el-Arîb* (ms. 720 du Catalogue d'Alger, f. 19, v°) lit الرهادنية et il en est de même dans le ms. C (au f. 152, v°) dont les ff. 150-153, consacrés à la louange d'Aboû Fâris, ne sont pas autre chose qu'un extrait de la dite *Toh'fa*. La *Revue* citée traduit (p. 88) « ... du marché des marchands d'huile ».

Digitized by Google

pôt du *soûk* des parfumeurs, deux cent cinquante dînars ; l'impôt du *fondouk* du sel, quinze cents dînars ; l'impôt du *fondouk* du charbon, mille dînars ; l'impôt des [latrines ? (1)], trois mille dînars ; l'impôt du *soûk* des marchands de bric à brac, cent dînars ; l'impôt du *soûk* des ouvriers en cuivre, cinquante dînars ; l'impôt du *soûk* des joueurs de *k'ânoûn*, cinquante dînars ; l'impôt du savon, six mille dînars ; le savon put désormais être fabriqué librement, tandis qu'auparavant le nombre des ouvriers était limité et que le contrevenant subissait une peine pécuniaire et corporelle (2). Il renonça aux impôts réprouvés par la loi, à la *chort'a* par exemple, dont plus d'un collecteur d'impôts (3) avait pris la ferme moyennant une redevance quotidienne de trois dînars et demi ; il renonça au produit des redevances

---

(1) A B مجبى قائد دار الاشغال ; C مجبى دار الاشغال ; D مجبى قائد الاشغال ; K'ayrawâni دار الشغل ; *Toh'fat* (ms 720) قائد دار الشغل

(2) La *Toh'fat el-arib* (f. 9, v°) s'exprime ainsi : « Il permit la fabrication du savon, qui avait été interdite jusqu'alors, car seul le sultan en faisait fabriquer dans un lieu déterminé, et le contrevenant subissait une peine pécuniaire et corporelle. »

(3) A B D الپساكين ; C الپكاسين. Dans le passage parallèle de la *Toh'fat el-arib*, on lit فمنه الشرطة لحاكم المدينة و كان بعض الپكاسين يلتزمها بثلاثة دنانير و نصف فى كل يوم فابطل مولانا ابو فارس هذا و اوقف فى ذلك رجالا من البيتات و النجبا على وجه الامانة, ce qui est très imparfaitement et incomplètement traduit dans la *Revue* citée (p. 88) : « Mais la meilleure chose qu'il fit, sous ce rapport, fut l'abolition de l'impôt sur la débauche [*sic*]. Le prélèvement de cet impôt, dont le produit était très considérable, était confié au gouverneur de la ville (certains de ses agents, chargés de le percevoir, gagnaient jusqu'à 3 dinars 1/2 par jour) ». Dozy (*Supplément*, s. v. شرطة) a donc eu tort de reprocher à M. de Slane d'avoir vu dans *chort'a* le nom d'un certain impôt.

Digitized by Google

dues par les marchands de vin (1) et leur interdit de se réunir dans l'endroit qu'ils fréquentaient (وقطع موضع اجتماعهم) ; de même il abolit les impôts que payaient les joueurs de flûte et les chanteuses ; enfin il renonça aux sommes payées par les bardaches (2), et il les chassa de tous ses états quand il apprit les actes honteux qu'ils commettaient. Tous ces impôts auxquels il renonça, ce fut par pur amour de Dieu qu'il le fit.

Pour en revenir à ce qui concerne Aboû Bekr, ce prince, dix jours après son entrée à Constantine, réunit la population et, s'appuyant sur la nouvelle de la mort de son père, il lui demanda de reconnaître son autorité, ce qui fut fait. Sitôt cette cérémonie accomplie, il s'enferma chez lui pour se livrer aux plaisirs et ne songea qu'à ses aises personnelles. Alors les Arabes relevèrent la tête et leurs convoitises se manifestèrent par diverses demandes. Le secrétaire Ah'med ben el-Kemmâd les traita avec beaucoup de douceur, et grâce à lui toutes sortes de désordres furent commis (3) ; puis il se rendit avec quelques-uns d'entre eux auprès du prince de Bône, l'émîr Aboû [P. 103] 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Yah'ya Zakariyyâ, pour l'inciter à s'emparer promptement du pouvoir souverain à Constantine. Aboû 'Abd Allâh réunit alors ses troupes et les habitants de sa résidence, et mit le siège devant Cons-

(1) Je lis avec B الخمارين au lieu de الفخارين d'A C D.

(2) A B C et la *Toh'fa* المخنثين ; D المخبثين

(3) A B C D وزين لهم الكاتب احمد بن الكماد كل نوع من انواع الفساد ; correction marginale de B, الكماد خرج بمنه كل... نوع الخ

Digitized by Google

tantine le jeudi 6 dhoû 'l-k'a'da 796 (3 sept. 1394) ; il établit un blocus rigoureux, coupa les arbres [des environs] et lança contre la ville des pierres et des traits (1), tandis que les Constantinois se bornaient à empêcher l'approche de leurs remparts. Au bout de soixante-quinze jours, l'assiégeant dut renoncer à son projet et se retirer. Il revint l'année suivante, ruina les habitations environnantes, ravagea les récoltes et détruisit les aqueducs. Aboû Fâris sortit alors de Tunis pour l'attaquer : la rencontre, qui eut lieu en ramad'ân 797 (juin-juillet 1395), se termina par la victoire complète du sultan, qui poursuivit son adversaire depuis Teboursouk, dans le territoire des H'anânecha où se trouve la source de la Medjerda, jusqu'à la Seybous (2) ; l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed s'enfuit à cheval jusqu'à Bône avec ses compagnons. Ceux-ci croyaient qu'il allait rester dans cette ville, mais le jour même de son arrivée il profita de la nuit pour s'embarquer sans même leur dire adieu et fit voile pour Fez, allant demander du secours au prince de cette ville. Aboû Fâris entra à Bône et fit grâce aux habitants et à ceux des serviteurs d'Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed qu'il y trouva, ainsi qu'aux serviteurs de son père, notamment au k'â'id Yoûsof ben el-Maghribi, à qui il accorda son pardon et laissa la libre disposition de ses biens et des immeubles dont il était propriétaire à Tunis ; il lui garda son traitement et le renvoya dans la capitale.

---

(1) B D والاوثار ; C والاوبار ; manque dans B.

(2) Ces trois lignes sont citées par Dewulf (*Recueil des Notices de la Société archéologique de Constantine*, 1867, p 100), qui avait entre les mains un exemplaire incomplet de notre chronique, exemplaire qui portait aussi le titre de *Ta'rîkh ibn ech-Chemmâ'* (cf. notre Introd., p. III).

Digitized by Google

Aboû Fâris reçut ensuite la visite de son frère Aboû Bekr, venu de Constantine pour le saluer et le féliciter, et qui, au moment de lui faire ses adieux, s'excusa de son incapacité de gouverner autrement qu'avec son appui. Ses explications furent bien accueillies, et le 20 ramad'ân de la dite année, Aboû Bekr abdiqua entre les mains de son frère.

En 797 (27 oct. 1394), mourut le k'âd'i des mariages à Tunis, le juriste Aboû 'Ali 'Omar ben el-Berrâ', qui fut remplacé dans ses fonctions par le savant juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'alîl Elhem.

Une demande de secours fut alors adressée à Aboû Fâris par les Constantinois. Puis ce prince se mit en marche avec son armée et se dirigea sur Sfax, ville dont son frère, l'émîr Aboû H'afç 'Omar, avait été fait gouverneur par le khalife défunt. Après avoir commencé le siège, il entama avec les habitants des pourparlers dont le résultat fut qu'ils s'emparèrent au bain de la personne de l'émîr 'Omar et le livrèrent au sultan. Celui-ci, devenu maître de Sfax, y installa un gouverneur de son choix et se retira avec ses troupes jusque [P. 104] non loin de Tunis, pour de là repartir vers Constantine.

Quand il approcha de cette place, l'émîr Aboû Bekr, bien que certain de n'avoir rien à redouter pour sa vie, manifesta de la répugnance et refusa même d'aller au devant de lui, grâce aux suggestions de son secrétaire Ibrâhîm précité. Le sultan dut donc commencer le siège le 15 cha'bân 798, tout en proclamant les bons sentiments qui l'animaient à l'égard de son frère et en s'exprimant de manière à prouver l'affection qu'il continuait de lui porter. Pen-

Digitized by Google

dant le siège, qui dura plus de vingt jours, le nom d'Aboû Fâris ne cessa pas d'être proclamé dans les chaires de Constantine, fait qui ne s'était encore jamais produit pour un prince assiégeant. Celui-ci du reste, contrairement à toutes les habitudes, respecta les jardins et les récoltes et ne permit aucune dévastation dans les environs de la ville. Le siège continuait (1) quand du haut des remparts le cri qu'on fuyait, poussé par l'un des assiégés, servit d'auxiliaire et arrangea les choses : quelques hommes pénétrèrent par les remparts d'El-H'oneynecha (2), et le sultan avec ses soldats pénétra par la porte d'El-H'amma la nuit du [samedi au] dimanche 18 rama-d'ân de la dite année. Aboû Bekr, qui cherchait à gagner la K'açba, fut appréhendé, et son secrétaire le juriste Ibrâhîm se dirigea vers les remparts d'El H'oneynecha (3) d'où il fut précipité, puis emprisonné jusqu'à ce que, en punition de ses crimes, il fut mis à mort à Tunis : après l'avoir roué de coups on le livra à la populace, qui le traîna par les rues jusqu'à ce qu'il rendît le dernier soupir.

Après la prise de son frère, le sultan resta à Constantine plus d'un mois pour en organiser l'administration, puis il repartit pour sa capitale le dernier jour de chawwâl de cette année, emmenant ses

---

(1) C D ولها عاد امر الحصار ; A ولها طال ; B de même, par suite d'une surcharge que l'usage de عاد dans la langue courante ne rend pas indispensable.

(2) A الخشية ; C الحبسية et الحبسة ; D الحيشية ; B الحيشية et الخيشة avec la correction marginale, deux fois répétée, الحينشة. La porte de ce nom était, paraît-il, entre le Bâb el-Djâbia et le Rummel.

(3) A seul dit « les remparts de la K'açba ».

Digitized by Google

deux frères l'émîr 'Omar, ex-prince de Sfax, et l'émîr Aboû Bekr, ex-prince de Constantine. Il avait laissé comme chef militaire de sa conquête son mamloûk le k'â'id Nebîl, et comme gouverneur de la K'açba le cheykh Aboû 'l-Fad'l Aboû 'l-K'âsim ben Tâferâdjîn Tînmeleli, qui ne quitta pas la K'açba et s'acquitta de ses devoirs à la satisfaction générale jusqu'à son départ pour Bougie en qualité d'ambassadeur.

En l'année 798 (16 oct. 1395), le khalife devint père (1) d'Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Mançoûr.

En redjeb de la même année, fut achevée la construction du canal (ساقية) situé hors la Porte Neuve à Tunis.

En la même année, Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils d'Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed et petit-fils du khalife Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, sortit [de Bougie ?], et dès qu'il eut abdiqué la soumission de Bougie ne se fit pas attendre (2).

En ramad'ân de la même année, un lion bondit sur le sultan, qui était à cheval et qui faillit être mis en pièces ; la divine Providence assura son salut.

[P. 105]. En 801 (13 sept. 1398), le sultan fit démolir le *fondouk* servant à la vente du vin et situé près la Porte de la mer ; il renonça au revenu annuel de dix mille [dînars] qu'il produisait, et l'emplacement en fut affecté à une zâwiya et à un collège à l'usage des étudiants, établissements dont il assura l'entretien à l'aide de dotations. Il fit de même pour le *fondouk* de Constantine.

---

(1) D ازداد ; A B C تزايد qui paraît préférable, voir le Dictionnaire Beaussier.

(2) B lit : « Abdiqua et apporta la soumission de Bougie. »

Digitized by Google

En 802 (3 sept. 1399), mourut le k'âd'i des mariages à Tunis, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'alîl Elhem, qui eut pour successeur le professeur Aboû Yoûsof Ya'k'oûb Zoghbi.

En la dite année, le sultan marcha contre Tawzer pour l'enlever à Ibn Yemloûl ; il en entreprit le siège, l'enleva de vive force et s'empara de la personne d'Ibn Yemloûl. A la fin de cha'bân de la même année, il se transporta vers Gafça qu'il voulait réduire ; après un siège de quelques jours, il s'en rendit maître grâce à la soumission (?) des habitants (1), et il y entra de vive force ; les Benoû 'l-'Abid, cheykhs de cette ville qui s'étaient soustraits à son autorité et qui étaient trois frères, Mançoûr, Aboû Bekr et 'Ali, tombèrent entre ses mains, le 2 ramad'ân de la dite année. Les habitants obtinrent leur pardon après avoir payé une contribution de guerre, les remparts furent ruinés, et le k'â'id Moh'ammed Terâsi (2) fut nommé gouverneur, faits dont le récit serait long. Le sultan regagna sa capitale après avoir réalisé tous ses plans.

Au début de 803 (22 août 1400), le sultan marcha contre Tripoli, qu'il assiégea longtemps ; il finit par s'en rendre maître du consentement des habitants et grâce à l'intervention des gens de bien de la ville, le 6 redjeb de la dite année. Il y installa un k'â'id de son choix et regagna sa capitale.

---

(1) A B C باستلام اهلها ; D باستسلام . Il doit y avoir là une nuance que je ne saisis pas, et la traduction, bien probablement, n'est pas rigoureusement exacte.

(2) Telle est la leçon de D ; dans B المراسي ; A التواس ; C التواسي . Il est plus loin question d'un juriste nommé Moh'ammed Touwâsi ; peut-être faut-il ici lire de même.

Digitized by Google

Le 24 djomâda II 803, mourut le juriste à l'autorité incontestée Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Arafa Warghemi, qui fut inhumé au Djebel el-Djellâz, au-dessous du cimetière du vertueux cheykh Aboû 'l-H'asan el-Montaçir ; né en 716, il avait quatre-vingt-sept ans et quelques mois. C'est pourquoi il dit dans des vers sur lesquels de son vivant même son disciple l'imâm Er-Ramli a fait un *takhmîs :*

[Motak'ârib]. J'ai su et enseigné les sciences, j'ai acquis et même détenu le premier rang. Mes années, j'en ai fait le compte : j'ai atteint ou plutôt dépassé le nombre quatre-vingts. — Aussi méprisé-je le pénible moment du trépas. — Je n'ai plus rien à désirer chez les humains, ni grandeur ni puissance ne pouvant plus exciter mon envie. Comment pourrais-je espérer si peu que ce soit, alors que tous mes contemporains ont disparu, — [P. 106] et ne sont plus que des images semblables aux rêveries des songes ! — La mort m'appelle, et nul ne peut me secourir ni retarder l'impulsion rapide qu'elle donne à sa monture : par elle, j'en ai l'ardent espoir, j'obtiendrai ce que promettent des dires authentiques — car j'aime voir [Dieu] et je répugne au séjour [ici-bas]. — Réalise, ô Seigneur, l'espoir de ton humble esclave d'avoir bientôt sa part dans ta demeure. Ma mort cautionnera la sincérité de mes espérances, et pourtant ma vie a été bien favorisée — grâce aux prières que fit autrefois mon père à la Mekke. —

Il était passé maître dans les diverses sciences, sur beaucoup desquelles il a écrit, le plus souvent sous forme de résumés. A la fin de sa vie il s'adonna à l'étude du droit selon le rite malékite et s'occupa beaucoup de la *Modawwana,* qu'il médita assidûment et où il chercha des arguments. Dans sa jeunesse il étudia le Korân sous Ibn Selâma d'après les leçons d'Ed-Dâni et d'Ibn Choreyh', et sous Ibn Beddhâl d'après les leçons d'Ed-Dâni. Ibn 'Abloûn (1) lui enseigna les principes du droit, Ibn Selâma et

(1) A et B, celui-ci dans une correction marginale, lisent « Ibn Ghalboûn » ; il ne peut d'ailleurs être question du poète connu sous ce dernier nom, car il mourut en 419 hég.

Digitized by Google

Ibn 'Abd es-Selâm les principes de la religion, Ibn Nefîs la grammaire, Ibn el-H'abbâb la controverse, Ibn 'Abd es-Selâm le droit, El-Ayli la métaphysique (المعقول). Ce dernier ainsi que le chérîf Tilimsâni disaient beaucoup de bien de leur élève. Il s'appliquait avec ardeur aux choses spirituelles et temporelles. Nous avons dit qu'il devint imâm du Djâmi' ez-Zîtoûna en 756 ; il commença son *Précis* en 772 et l'acheva en 786 ; en 792, il accomplit le pèlerinage. Il pratiquait assidûment le jeûne, la prière nocturne, la lecture du saint Livre ; mais il était aussi très attentif à ses intérêts temporels, et il fut largement rémunéré tant en argent qu'en honneurs et en influence. Celui qui le remplaça à la mosquée pour la prière, la prédication et les consultations juridiques qui suivent la prière du vendredi fut son suppléant, le juriste et k'âd'i Aboû Mehdi ['Isa] Ghobrîni.

En 804 (11 août 1401), le sultan marcha de Tunis sur Biskra, mais s'arrêta au Bi'r el-Kâhina assez longtemps pour y remettre les choses en ordre. Arrivé à Biskra, il serra de si près le cheykh de cette localité Ah'med ben Yoûsof ben Mozni qu'il ne lui laissa d'autre alternative que de fuir ou de se rendre. Le samedi 7 djomâda II de la dite année, le sultan entra dans la ville, d'où il repartit pour Tunis quelque temps après en emmenant Ibn Mozni, qu'il remplaça par un [P. 107] de ses officiers. Les Awlâd Ibn Mozni y étaient restés indépendants environ cent quarante ans, dont quarante pour le seul Ah'med.

En 809 (18 juin 1406), pendant qu'il marchait avec son camp *(mah'alla)* contre Derdj (1) et Ghadâmès,

(1) Derdj est à 14 lieues Est de Ghadâmès, vers Tripoli.

Digitized by Google

le sultan fit arrêter son contrôleur et directeur du service des impôts le juriste Moh'ammed ben Aboû 'l-K'âsim ben K'alîl Elhem, ainsi qu'Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Ghâliya, et les renvoya à Gabès ; de là il les fit embarquer pour Tunis, où on les interna. Comme contrôleur il prit l'estimé juriste Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils du k'âd'i et professeur Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'alîl Elhem.

En ramad'ân 809, le sultan fit arrêter et enchaîner ses frères Et-Toreyki, Khâlid et Aboû Zeyyân, à cause de certains faits qui lui avaient été dénoncés ; ceux qui leur servaient de complices, tels que le k'â'id Ibn el-Loûz et Ibn Aboû 'Omar, furent également arrêtés. Ces deux chefs furent exécutés et leurs têtes envoyées et exposées à Tunis.

En la dite année, mourut à Bône le célèbre juriste aveugle Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Merrâkechi, qui était excellent poète et prosateur. Voici des vers faits par lui à propos d'une jument baie qui lui avait été envoyée par Aboû Yah'ya Zakariyyâ pour qu'il se rendît auprès de ce prince :

[H'azadj]. Une rapide monture de noble race, dont la robe est d'une couleur plus rouge que celle de la rose, m'a été envoyée par le noble émîr hafçide Yah'ya. Certes sa voix est harmonieuse ; mais j'ignore si je suis propriétaire ou emprunteur (1).

Aboû Yah'ya lui répondit par écrit : « Tu en es propriétaire. »

En 808 (29 juin 1405), le juriste et professeur Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Obbi fut nommé k'âd'i de l'Ile méridionale (2).

Dans la nuit du [jeudi au] vendredi 12 rebi' I 809,

(1) Il y a probablement là un jeu de mots, car ces expressions ont également, en musique, une valeur propre.

(2) Voir *suprà*, p. 109.

Digitized by Google

mourut le k'âd'i de Constantine, Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben el-Khat'îb, auteur d'un commentaire sur la *Risâla* (1) d'Ibn Aboû Zeyd, d'un autre sur les *Djomel* d'Ibn el-Khoûndji, etc.

En 810 (8 juin 1407), une rencontre eut lieu entre le sultan et les Arabes de H'akîm à 'Ayn el-Ghadr, entre El-H'âmma et Nefzâwa ; le sultan ne lâcha pas pied, mais ses troupes s'enfuirent, et les Arabes, qui avaient alors pour chef le cheykh et marabout *(morâbit')* Ah'med ben Aboû Ça'noûna ben 'Abd Allâh ben Meskîn, purent massacrer et piller les fuyards. En présence de la résistance du sultan, Ibn [Aboû] Ça'noûna se retourna contre ses compagnons et put les arrêter, puis il se présenta au prince, [P. 108] qui fut touché de sa démarche et qui l'accueillit favorablement.

En la dite année, mourut le juriste chargé du paraphe, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'âsim ben H'adjar, qui fut remplacé par son petit-fils le juriste Aboû 'Abd Allâh [ben Moh'ammed] ben K'âsim.

En la dite année, le sultan sortit de Tunis avec ses troupes pour marcher contre Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, qui était son cousin comme fils de son oncle Aboû Yah'ya Zakariyyâ. En effet, à la suite de la déroute complète qu'il avait subie en ramad'ân 797 et dont nous avons parlé, Moh'ammed était parti par mer de Bône pour aller demander du secours au prince de Fez contre le sultan Aboû Fâris. Or à la suite des incidents survenus entre le sultan et les

(1) La *Risâla* est un célèbre précis de droit malékite ; les *Djomel* sont un traité de logique également très connu (Catalogue des mss. d'Alger, nos 1037 et 1387 ; *suprà*, p. 168).

Digitized by Google

Arabes, un groupe de ceux-ci, qui était allé réclamer de l'aide au sultan de Fez, revint avec l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, que le souverain maghrébin envoyait en même temps qu'une forte armée mérinide, dont les instructions étaient de ne revenir que quand son aide ne serait plus nécessaire et avec l'autorisation de Moh'ammed. Ces auxiliaires arrivèrent avec l'émîr jusqu'aux limites de la province de Bougie, où ce prince reçut une députation des Arabes d'Ifrîk'iyya qui déclaraient reconnaître son autorité. Le cheykh et marabout des H'akîm, qui vint également le trouver, lui présenta la situation en Ifrîk'iyya comme très facile, et en présence de ces nombreuses députations, Moh'ammed crut pouvoir renvoyer les Mérinides et continuer sa marche avec les seuls Arabes.

La nouvelle de l'arrivée de Moh'ammed ayant fait concevoir au sultan Aboû Fâris des craintes pour Bougie, il confia le gouvernement de cette ville à son frère Zakariyyâ, chef de Bône, et l'envoya à son nouveau poste, d'où le k'â'id Aboû n'-Naçr Z'âfir, qui y était précédemment, reçut l'ordre de partir pour combattre l'émîr Moh'ammed. Mais dans la rencontre qui suivit, ce dernier resta vainqueur et s'empara du camp de Z'âfir et de tout ce qu'il renfermait, puis il marcha sur Bougie, dont les habitants se soulevèrent contre Zakariyyâ. Ce dernier fut chassé et dut s'enfuir par mer, de sorte que l'émîr Moh'ammed devint maître de cette ville, où il confia l'autorité à son fils El-Mançoûr, tandis que lui-même se portait au-devant du sultan Aboû Fâris et des Arabes qui marchaient avec ce prince. Or Aboû Fâris passa par Bougie, dont il se rendit maître après quelques jours de

Digitized by Google

combat, grâce à des intelligences nouées avec quelques habitants, et les habitations en furent ravagées et pillées. Le vainqueur s'empara en outre de l'émîr Moh'ammed el-Mançoûr (1) et des principaux habitants de la ville, par exemple des Sévillans (2), qu'il fit emprisonner à Tunis. Après avoir rendu le gouvernement de Bougie à son ancien chef, c'est-à-dire à son neveu Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils de son frère Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed (3), il continua sa marche en avant. [P. 109] Quand les deux armées se trouvèrent en présence, le cheykh et marabout des Arabes, qui était de connivence avec le sultan, abandonna l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, dont les troupes furent battues et qui chercha lui-même son salut dans la fuite ; mais il fut atteint et tué par la cavalerie du sultan, dans les premiers jours de moh'arrem 812 (fin mai 1409), dans un lieu nommé Betîta, au nord du pays [ou, de la ville] de Tâmaghza (4) ; il fut enterré dans cet endroit, par le nom duquel son tombeau est encore désigné aujourd'hui. On lui coupa la tête pour la présenter à Aboû Fâris, qui l'envoya à Fez par un homme du pays (5), nommé El-Mah'maçi : celui-ci la suspendit de nuit à la Porte

---

(1) Il semble bien malgré l'autorité des mss, mais d'après ce qui précède, qu'on doive lire « El-Mançour ben Moh'ammed ».

(2) B seul, « des principaux habitants, tels qu'El-Ichbîli [le Sévillan] et d'autres ».

(3) B, par suite d'une correction, lit ainsi : « Il nomma au gouvernement de Bougie Z'âfir, qui y était précédemment. D'autre part, Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, neveu de Mawla Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, se mit en marche pour combattre l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed. »

(4) Nous ne relevons qu'une variante insignifiante (A تيغزة) dans l'orthographe de ces deux noms propres.

(5) من رجال الطريق ; peut-être faut-il traduire « employé de la poste ».

Digitized by Google

El-Mah'roûk', de sorte que le lendemain matin les habitants purent se la montrer les uns aux autres.

En 813 (6 mai 1410), la ville d'Alger se rendit par composition.

Le samedi 27 rebî' II 813, mourut le juriste, prédicateur et professeur Aboû Mehdi 'Isa Ghobrîni, grand k'âd'i de Tunis, qui fut enterré à El-Djellâz, Il eut pour successeur, mais comme k'âd'i seulement, le k'âd'i des mariages, qui était le savant juriste Aboû Yoûsof Ya'koûb Zoghbi. Ce fut le juriste et hâfiz' El-H'âddj Aboû 'l-K'âsim Berzeli qui fut nommé imâm, prédicateur et mufti du Djâmi' ez-Zîtoûna. Le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed K'aldjâni devint k'âd'i des mariages et professeur au collège d'Onk' el-Djemel, et fut remplacé dans ses fonctions de k'âd'i de Constantine par son fils le juriste et hâfiz' Aboû 'l-'Abbâs Ah'med.

En 822 (28 janv. 1419), le sultan fit édifier la bibliothèque qui se trouve dans l'aile des Hilâl, au nord du Djâmi' ez-Zîtoûna, au-dessous du minaret. Quand, à la fin de rebî' II de cette année, la construction fut terminée, le sultan y fit transporter tous les livres qu'il possédait ; des surveillants furent affectés à ce dépôt, dont l'accès quotidien fut permis depuis l'appel à la prière du *z'ohr* jusqu'à la prière de l'*açr*, et pour l'entretien duquel une dotation suffisante fut constituée.

En 824 (6 janv. 1421), mourut l'émîr Ismâ'îl, parent immédiat du sultan ; il fut enterré dans le cimetière d'Aboû Sa'îd Bâdji, à El-Mersa.

En la même année, le sultan déposséda du gouvernement de Bougie Aboû 'l-Bak'â Khâlid et le

Digitized by Google

remplaça par son propre fils El-Mo'tamid, à qui il fit rejoindre son poste.

En 827 (5 décembre 1423), le sultan conquit pour la première fois Tlemcen, qu'il enleva au sultan 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'ammoû Zenâti. [P. 110] La mauvaise administration de ce dernier avait été cause de l'envoi par le souverain de Tunis de messagers dont les observations étaient restées sans effet. Aboû Fâris (organisa alors une expédition, et) à son approche 'Abd el-Wâh'id, dont le fils avait été battu et forcé de s'enfuir auprès de son père, comprit l'inutilité de toute résistance et abandonna lui-même Tlemcen pour se réfugier dans les montagnes. Aboû Fâris occupa alors la ville et s'installa dans la K'açba en s'appropriant tout ce qu'elle renfermait, le 13 djomâda II 827 ; après y avoir séjourné quelque peu et avoir réfléchi à qui il confierait l'administration de sa nouvelle conquête, il arrêta son choix sur l'émîr Moh'ammed, fils du sultan Aboû Tâchefîn ben Aboû H'ammoû Zenâti. Il poursuivit ensuite sa marche sur Fez, dont il n'était plus qu'à deux journées quand il reçut du prince régnant en cette ville un message disant : « Ces états sont les tiens, c'est à toi qu'appartient le pouvoir et nous obéirons à tous tes ordres. » Aboû Fâris accepta ses offres de soumission et lui envoya un cadeau considérable, auquel il fut répondu par des dons beaucoup plus importants ; il se retira alors du côté de Tunis avec les honneurs de la guerre et chargé de butin. La soumission de Fez fut suivie de celle du prince qui régnait en Espagne, de sorte qu'Aboû Fâris se trouva le maître suprême de l'Ifrîk'iyya, de tout le Maghreb extrême et de tout le Maghreb central.

Digitized by Google

En 827 (5 déc. 1423), le prince chrétien de Catalogne envoya à Tunis un messager chargé d'entamer des pourparlers en vue de la paix. Mais Aboû Fâris étant alors au Maghreb, ce député renvoya la corvette qui l'avait amené pour informer son maître de cette absence ; celui-ci la lui réexpédia aussitôt avec l'ordre de se rembarquer, et il envoya une flotte de cinquante bâtiments, qui opéra de nuit un débarquement dans l'île de K'ark'anna en profitant de l'inattention des insulaires. Ceux-ci, qui n'étaient, vis-à-vis d'environ 10,000 chrétiens combattants, qu'environ 2,000, hommes, femmes et enfants, et qui n'avaient dans leur île ni ville ni fort où se défendre, tinrent ferme cependant, et dans la défense qu'ils firent de leur propre vie et de celle de leurs femmes, tuèrent environ quatre cents assaillants. Mais environ deux cents musulmans périrent, et le reste fut pris, de sorte que les chrétiens se rendirent maîtres de l'île.

Entretemps le sultan, qui était de retour du Maghreb, se trouvait à Gafça quand il apprit ce qu'avait fait la flotte ennemie ; il s'avança à marches forcées et parvint à Sfax en même temps que les chrétiens. Ceux-ci demandèrent un sauf-conduit au sultan pour débarquer et traiter du rachat des prisonniers musulmans ; leur demande ayant été accueillie, six cents des principaux d'entre eux vinrent à terre. L'offre que fit le sultan de racheter les musulmans pour 50,000 dînars fut refusée, et alors le marabout Ibn Aboû Ça'noûna alla trouver [P. 111] le souverain et lui tint ce discours : « Les chrétiens ont usé de trahison à ton égard, car après avoir député un messager pour traiter de la paix, ils se sont

Digitized by Google

conduits comme on sait. Le traître n'a pas à invoquer de sauf-conduit, et je suis d'avis qu'il est juste d'arrêter ces gens-là et de ne les relâcher que moyennant la mise en liberté des musulmans. — Non, » dit Aboû Fâris, « il ne faut pas qu'on dise de moi que je trahis ma parole ; à Dieu ne plaise que je viole un sauf-conduit émanant de moi ! — Eh bien ! » lui répondit l'Arabe, « si ce n'est toi, ce sera moi ; pars pour la chasse, et je les arrêterai pendant ton absence. » Mais le prince refusa, et les chrétiens se rembarquèrent en emmenant leurs prisonniers musulmans.

En dhoû 'l-k'a'da 830 (août-sept. 1427), Aboû Fâris envoya son premier ministre Ibn 'Abd el-'Azîz, ainsi que le vaillant émîr El-Montaçir, fils du khalife Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Mançoûr, avec mission d'arrêter le chef *(reïs)* de Constantine, El-H'âddj Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ed-Dehhân, qui montrait de l'insubordination, s'appropriait le produit des impôts, se mettait en opposition avec les fonctionnaires et leur refusait obéissance. Ces deux envoyés partirent le 14 du mois, en annonçant qu'ils allaient déplacer le k'â'id Djâ'a 'l-Kheyr et installer Mawla el-Montaçir (1). Alors Ed-Dehhân tout joyeux sortit pour se porter à leur rencontre ; mais on se saisit en dehors de la ville de lui et de ses compagnons, puis on les envoya au sultan de Tunis, qui les fit interner dans la K'açba.

En 832 (11 oct. 1428), une flotte importante fut envoyée de Tunis contre Malte. Le mamloûk du sultan qui la commandait, le k'â'id Rid'wân, avait or-

(1) D lit ici « El-Mostançir », mais A B C, ici comme huit lignes plus haut, lisent « El-Montaçir ».

Digitized by Google

dre d'assiéger la ville trois jours seulement, et de se retirer s'il ne réussissait pas dans ce délai. Fidèle à cet ordre, le mamloûk la serra de très près, mais s'éloigna quand le succès était proche.

En la dite année, mourut l'émîr Aboû H'afç 'Omar, frère du sultan, qui fut enterré à El-Djellâz, en dehors de la porte d''Alâwa. Ce prince a composé des œuvres (? اشغال) importantes à la louange du Prophète.

Vers la même année, le sultan envoya une armée commandée par Djâ'a 'l-Kheyr, k'â'id de Constantine, contre Tlemcen, car il avait appris que le prince de cette ville, l'émîr Moh'ammed ben Aboû Tâchefîn, s'était mis en état de révolte et que, prétendant à l'indépendance, il avait supprimé le nom du sultan dans la correspondance et dans la *khotba*. Avec cette armée il fit partir aussi Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, qui était sultan de Tlemcen lors de la prise de cette ville et qui, après avoir d'abord pris la fuite à ce moment, était ensuite venu à Tunis. Mais l'émîr Moh'ammed marcha au-devant de ces troupes et les battit ; alors l'ex-sultan Aboû Moh'ammed Abd el-Wâh'id gagna les montagnes, et avec l'aide des Arabes qui y habitaient et qui consentirent à lui prêter leur aide, revint sur Tlemcen, dont il se rendit maître et d'où il fit savoir au sultan [P. 112] de Tunis qu'il le reconnaissait pour son suzerain. Quant à Moh'ammed ben Aboû Tâchefîn, il se réfugia dans les montagnes.

Le 28 djomâda II 833, les Dawâwida tuèrent Djâ'a 'l-Kheyr, k'â'id de Constantine, dans une rencontre qu'ils eurent avec lui, et le sultan le remplaça dans ce poste par son mamloûk Mah'moûd, qui entra à Constantine le 12 redjeb de la même année.

Digitized by Google

En 833 (30 sept. 1429), Nebîl ben Aboû K'at'âya, prince de Tripoli, tua dans la campagne *(çah'râ)* de cette ville le marabout cheykh des H'akîm, Ibn Aboû Ça'noûna, et envoya sa tête à Tunis.

Le soir du dimanche 22 redjeb 833, mourut l'héritier présomptif Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Mançoûr ben Aboû Fâris dans la Tripolitaine, d'où il fut transporté à Tunis et enterré dans la tombe *(torba)* voisine de celle de Sidi Mah'rez ben Khalaf.

Le dernier jour de chawwâl 833, mourut le savant juriste Ah'med ech-Chemmâ', k'âd'i du camp *(mah'alla)* et *khat'ib* de la mosquée de la K'açba ; il fut remplacé dans ces deux postes par le distingué et scrupuleux juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Mesrâti.

Le 6 dhoû 'l-h'iddja 833, mourut le grand k'âd'i de Tunis, Aboû Yoûsof Ya'k'oûb Zoghbi, qui fut enterré à El-Djellâz et qui fut remplacé dans ses fonctions, en ramad'ân 834, par l'homme équitable, juriste et professeur Aboû 'l-K'âsim ben Sâlim Ouchtâti K'osant'îni.

Dans les derniers jours de la même année, le sultan enleva le gouvernement de Bougie à son fils El-Mo'tamid pour le donner à son mamloûk le k'â'id Aboû'n-Na'îm Rid'wân. En effet ce prince, à la nouvelle de la mort de son frère l'héritier présomptif, conçut l'espoir de le remplacer et quitta Bougie avec une armée considérable pour présenter ses condoléances à son père, mais trouva à son arrivée que la place qu'il convoitait était déjà prise par El-Montaçir, fils de Mohammed el Mançour. Comme il tardait à obéir à l'ordre de son père de regagner son gouvernement, Aboû Fâris le fit arrêter et diriger sur Tunis, où on l'interna dans l'appartement supé-

Digitized by Google

rieur de l'avant-corps de bâtiment (سقيفة) du palais du Bardo.

En la même année, à la suite de la nouvelle que Moh'ammed ben Aboû Tâchefîn avait pénétré à Tlemcen et s'en était rendu maître en tuant son oncle Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, le sultan marcha avec ses troupes contre cette ville, qu'il assiégea et serra de très près. Quand l'émîr Moh'ammed poussé à bout se vit hors d'état de résister, il s'enfuit de nuit [P. 113] vers la montagne des Benoû Iznâten (1). Le lendemain matin les habitants ouvrirent les portes au sultan, qui envoya le k'â'id Nebîl ben Aboû K'at'âya dans la montagne. Ce chef serra de si près les montagnards qu'ils demandèrent quartier en promettant de livrer l'émîr Moh'ammed. A cette condition ils obtinrent leur pardon, et le sultan emprisonna Moh'ammed. Après réflexion il choisit pour gouverneur de Tlemcen l'émîr Ah'med ben Aboû H'ammoû Moûsa ben Yoûsof Zenâti et l'installa, puis il retourna du côté de sa capitale en 835, emmenant Moh'ammed ben Aboû Tâchefîn, qu'il emprisonna dans la K'açba de Tunis et qui y mourut en 840 (16 juillet 1436).

Dans la première décade de dhoû 'l-h'iddja 835 (juillet 1432), le roi chrétien d'Aragon El-K'at'alâni (le Catalan) débarqua avec une armée innombrable à Djerba. Sitôt que cette nouvelle lui parvint, le sultan, qui était alors à 'Omra (2) avec son camp, se

(1) Ce nom est écrit Iznâten dans A C D, et dans B Iznâti. Il n'existe pas, à notre connaissance, de tribu de ce nom ; mais celle des Iznâsen est bien connue. Les Benoû Irnâten sont des Toudjînides restés sur les rives du cours supérieur du Chelif, le Nahr Wâçel, vers le Sersou (*Berbères*, IV, 22).

(2) Vaste plaine auprès de Gafça (*Berbères*, table géogr.).

Digitized by Google

mit en marche, mais à son arrivée les chrétiens avaient déjà coupé le pont, et il s'installa de ce côté sur la terre ferme. Un corps de troupes qu'il avait envoyé avec un de ses k'â'ids avant le débarquement des chrétiens pour tenir garnison dans l'île occupait celle-ci, tandis que l'ennemi, qui tenait la mer du côté du pont, avait élevé un rempart de bois qui le séparait des musulmans. Chaque jour Aboû Fâris se tenait à la tête [de l'emplacement] du pont, avec, devant lui, le k'â'id Nebîl et des troupes prêtes à combattre, et chaque fois qu'un musulman sortait [de l'île], il était amené au sultan, qui lui donnait des preuves de sa bienveillance. L'ennemi ayant eu connaissance de ce détail et du fait que les gens du prince s'éloignaient à l'heure de la sieste pour satisfaire à leurs besoins, fit un certain jour et au moment favorable cerner le pont par plusieurs embarcations, dans l'intention de capturer le sultan et le petit nombre des intimes qui restaient avec lui. Mais, grâces à Dieu, le sultan put monter à cheval [et s'échapper] ; plusieurs de ceux de son entourage trouvèrent la mort du martyre, par exemple le k'â'id Moh'ammed, fils du cheykh des Almohades Ibn 'Abd el-'Azîz, et d'autres hommes de marque. L'ennemi cerna le *meydân* (hippodrome) et s'empara de ce qu'il renfermait. Des Djerbiens vinrent ensuite informer le sultan qu'il existait pour entrer à Djerba un chemin autre que le pont qui franchissait le bras de mer, et un corps de troupes fut ainsi introduit dans l'île. Quand les chrétiens s'aperçurent que ces renforts avaient pu pénétrer par une autre voie que celle qu'ils connaissaient, ils reconnurent l'inanité de leurs efforts, et leur flotte s'éloigna de l'île, après un sé-

Digitized by Google

jour [P. 114] de vingt-sept jours. Le sultan fit alors réparer le pont et se retira sain et sauf.

Le mardi 11 rebî' II 839, mourut à Tunis le k'âd'i des mariages, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed El-K'aldjâni ; il fut inhumé à El-Djellâz, et ce fut son fils et suppléant, le juriste 'Omar, qui fut nommé k'âd'i des mariages et professeur à 'Onk' el-Djemel.

En la même année, mourut le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Abd Allâh ben K'alîl Elhem, l'ancien contrôleur des impôts qui avait été arrêté.

A l'époque du *techrîk'* (11-13 dhoû 'l-h'iddja) de cette année, mourut à Tunis le juriste Aboû 'l-K'âsim ben Moûsa 'Abdoûsi, qui fut inhumé à El-Djellâz.

Le matin du jour de la fête des Sacrifices de 837, mourut subitement le sultan Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz dans une localité du gouvernement de Tlemcen connue sous le nom de Waladjat es-Sedra (1), où se trouve la source dite 'Ayn ez-Zâl, non loin du mont Wancherîs, alors que, ayant procédé aux ablutions purificatrices, il attendait le moment de sortir pour la prière du Sacrifice. En effet, lorsqu'il avait quitté Djerba à la suite du départ des chrétiens, il avait réglé la solde du *djond* et, se remettant en campagne (2), il s'était dirigé sur Tlemcen, dont le prince Ah'med ben Aboû H'ammoû Moûsa ben Yoûsof Zenâti manifestait, à l'exemple de ses aïeux, des velléités d'indépendance qui lui avaient été rapportées. Ce fut au cours de l'expédition qu'il diri-

(1) D'après le *Merâçid*, « El-Waladja est un district dans le Maghreb qui figure parmi les cantons de Tâhert ».

(2) A جدد حركته ; B avait جرد , comme D, mais ce mot a été surchargé en جدد ; C جرد حركتهم .

Digitized by Google

geait de ce côté que la mort le frappa, au bout d'un règne de quarante et un ans quatre mois et sept jours. Il laissait quatre fils.

Quand son petit-fils et héritier présomptif Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Montaçir connut cette mort subite, il défendit de la divulguer et alla lui-même dire la prière du Sacrifice, puis il reprit avec le camp la route de Tunis en faisant annoncer que le sultan tombé malade était porté en litière. Alors El-Mo'tamid, ayant appris que son père était bien mort, s'enfuit du camp ; mais l'héritier présomptif le fit poursuivre et arrêter, puis aveugler à l'aide d'un fer rouge. On annonça ensuite la mort du sultan, et l'on reconnut l'héritier présomptif Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed El-Montaçir, fils de l'émîr martyr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Mançoûr, petit-fils du Prince des croyants Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz et descendant des khalifes légitimes. La reconnaissance de l'autorité de ce prince, dont la mère Reym était une concubine d'origine chrétienne, se fit sans opposition. Après l'annonce de la mort de son grand'père, il fit laver et ensevelir le cadavre pour l'envoyer à Tunis ; l'inhumation eut lieu en face du tombeau de son père [El-Mançoûr], dans le mausolée voisin de la tombe de Sîdi Mah'rez ben Khalaf.

Le nouveau prince [P. 115] accompagné du *camp* poursuivit sa marche vers Tunis. A Mesîla il reçut une députation envoyée de Constantine pour le reconnaître ; il nomma gouverneur de Bougie et expédia dans cette ville son oncle Aboû 'l-H'asan 'Ali ben Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz. Il arriva ensuite à Constantine, où une députation lui apporta la reconnaissance de son autorité par la capitale. Cette nou-

Digitized by Google

velle, qui lui fit grand plaisir, fut annoncée à une réunion des notables tenue dans la grande mosquée de Constantine. De cette dernière ville il nomma gouverneur son frère germain Aboû 'Omar 'Othmân, qui par ses ordres y fit son entrée le 13 dhoû 'l-h'iddja de la même année 837 pour remplacer le k'â'id Mah'moûd révoqué.

A la nouvelle lune de moh'arrem 838 (7 août 1434), le sultan El-Montaçir accompagné de son camp quitta la banlieue de Constantine pour s'avancer vers Tunis. Arrivé à Teyfâch, il fit arrêter son frère consanguin Aboû 'l-Fad'l, ses serviteurs et ses intimes ; la plupart tâchèrent de s'enfuir, mais quelques-uns d'entre eux furent repris le soir même, et d'autres au bout de peu de temps (1). Cette arrestation était opérée quand il commença à redouter quelque tentative sur la capitale du fait d'[Ibn] 'Abd el-'Azîz, à qui était parvenu la nouvelle de l'emprisonnement de l'émîr Aboû 'l-Fad'l, qui était son petit-fils. Il prit donc son fils Moh'ammed avec lui et envoya à Tunis des troupes commandées par son k'â'id Aboû 'l-Fehm Nebîl et Aboû 't-Thenâ Mah'moûd. Mais ces deux chefs se virent fermer les portes de la ville par le cheykh des Almohades Ibn 'Abd el-'Azîz, qui, irrité du traitement dont souffraient ses deux petits-fils et son fils, avait couvert les murailles de défenseurs ; mais ensuite ce cheykh s'arrangea de manière à quitter Tunis dans la nuit avec ses enfants et quelques serviteurs, et à prendre la fuite. Les deux k'â'ids entrèrent dans la ville après la dernière prière du soir, et la tourbe qui les suivait pilla les

(1) Avec A B C, j'ajoute à D [بالغرب و بعضهم] بعضهم .

Digitized by Google

demeures d'Ibn 'Abd el-'Azîz, de ses enfants et de ses serviteurs. Ils firent arrêter ceux des serviteurs qui tombèrent entre leurs mains, et en firent ensuite autant pour Ibn 'Abd el-'Azîz et ceux qui avaient suivi sa fortune, dont on découvrit la retraite chez les habitants de l'île située entre le Wâdi er-Raml et Sousse (1). Quand cette capture fut opérée, Nebîl alla prendre livraison des prisonniers, les ramena à Tunis sous les yeux des principaux de la ville et les interna dans la K'açba, où ils moururent.

Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Montaçir continua alors sa marche en avant, et la population de Tunis se porta à sa rencontre pour faire acte de soumission. Il pénétra en grande pompe dans la ville le jour d''Achoûra [10 moh'arrem] 838, et on renouvela la cérémonie d'intronisation, à l'occasion de laquelle il rendit la liberté à un certain nombre de prisonniers et fit d'abondantes libéralités aux pauvres, aux misérables et aux étudiants. Il nomma cheykh des Almohades Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben [P. 116] Aboû 'l-'Abbâs Ah'med et petit-fils du vizir Ibrâhîm ben Hilâl ; la charge consistant à apposer le paraphe fut confiée au juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'âsim ben H'adjar, titulaire de ce poste sous son aïeul ; la rentrée des impôts et le contrôle furent remis aux mains de son compagnon et camarade le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'alîl Elhem ; la charge de *mizwâr* fut donnée à El-H'âddj Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Hilâli, et de même les autres postes furent confiés à des gens capables de les remplir.

(1) Je n'ai pu retrouver sur nos cartes l'endroit ainsi désigné. S'agit-il de Kuriat ? Il faut observer que le mot *djezîra* (île) peut aussi signifier « presqu'île, oasis ».

Digitized by Google

Dès le début de son règne, en 838, il fit bâtir à Tunis le collège de Soûk el-Filk'a et la fontaine, destinée tant aux hommes qu'aux animaux, qui est hors la Porte d'Aboû Sa'doûn.

En la même année, El-Montaçir quitta Tunis avec un important corps d'armée, dans l'intention d'examiner de près et de pacifier le pays. Il se dirigea vers Gafça, qui faisait partie de son itinéraire, et y entra malade ; il y séjourna quelques jours et y fit répandre des aumônes sur les pauvres, les misérables et les étudiants ; pendant un certain temps il dut s'abstenir d'affaires. Alors s'enfuit du camp l'émîr Aboû Yah'ya Zakariyyâ, fils de l'émîr Aboû Yah'ya Zakariyyâ ben Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Yah'ya Zakariyyâ, prince de Bône, qui alla avec son frère rejoindre les Arabes et s'installa chez les Awlâd Aboû 'l-Leyl, où ces populations se groupèrent autour d'eux. En conséquence, le sultan envoya aussitôt des troupes commandées par un de ses officiers pour sauvegarder Tunis, pendant que lui-même, encore malade, le suivait avec son camp ; il arriva à Tunis vers le milieu de la dite année. Il avait envoyé à son frère germain 'Othmân à Constantine l'ordre de le rejoindre, ce que fit ce dernier prince en laissant comme son lieutenant en cette ville son *mizwâr* Aboû 'Ali Mançoûr, connu sous le nom d'El-Mizwâr ; mais cet officier fut ensuite déplacé par son maître et remplacé par le principal officier d''Othmân, c'est-à-dire Nebîl ben Aboû K'at'âya, qui fut expédié à Constantine avec mission de défendre cette ville. Le sultan sortit ensuite de nouveau de Tunis après avoir fait des largesses à ses troupes, et en chargeant son frère germain Aboû

Digitized by Google

'Omar (1) 'Othmân de la gouverner pendant que lui-même tiendrait tête aux Arabes et à leur chef. Mais ceux-ci s'empressèrent de l'attaquer avant qu'il eût achevé toutes ses dispositions et que la concentration de toutes ses forces fût terminée, et dans cette rencontre, qui eut lieu dans le voisinage du Djebel er-Rîh'ân, plusieurs des compagnons du sultan furent tués, entre autres le juriste Ibn H'adjar. Aboû 'Omar 'Othmân se rendit alors chez les Awlâd Mohalhel, qui se joignirent à lui et à la tête desquels il se mit à la poursuite des Awlâd Aboû 'l-Leyl. Mais il trouva ceux-ci déjà occupés à assiéger Tunis et campés dans la sebkha de la Porte de Khâlid, tandis qu'El-Montaçir, malgré son état de maladie, montait tous les jours à cheval et, se mettant à la tête de ses troupes et des habitants, livrait aux assiégeants [P. 117] des combats dans la sebkha. L'arrivée d''Othmân et des Awlâd Mohalhel trompa l'espoir des nomades et les fit décamper, mais non sans qu'ils lui eussent livré une bataille où, contrairement à ce qu'ils espéraient, ils eurent le dessous ; ils durent partant s'éloigner, tandis qu''Othmân put entrer dans la ville et y remettre de l'ordre. Puis la nouvelle étant arrivée que les Arabes et leur chef, campés en dehors de K'ayrawân, projetaient de recommencer le siège de la capitale, le sultan expédia contre eux une forte armée commandée par son frère 'Othmân. Celui-ci se heurta contre eux dans le lieu dit El-Karwiya (2), non loin de Tunis, en tua un grand nombre et fit

(1) On trouve ce nom orthographié tantôt *'Omar*, tantôt *'Amr*.

(2) Ce nom, le même probablement qu'on retrouve un peu plus loin (p. 222), est écrit aussi *El-Karoûna* et *El-Karoûba*. On trouve sur nos cartes un Djebel Kharoûba.

Digitized by Google

prisonniers leurs principaux guerriers, de sorte que le reste s'enfuit sans avoir obtenu aucun succès, tandis qu'Othmân rentrait dans la capitale avec tous les honneurs de la guerre.

L'émîr Aboû Yah'ya, voyant le désarroi des Awlâd Aboû 'l-Leyl et craignant pour sa vie et pour celle de son frère, les abandonna pour aller trouver les Dawâwida, qui leur accordèrent leur protection : leur cheykh 'Isa ben Moh'ammed se rendit à Tunis avec Aboû Yah'ya, et son intercession obtint du sultan le pardon des deux frères, qui s'installèrent (c. وبفيا) dans la capitale. Plus tard El-Montaçir, quand sa maladie s'aggrava, les fit arrêter et séquestrer, puis ils périrent.

Le 16 çafar 839 (11 sept. 1435), mourut la mère du sultan, qui fut inhumée dans le mausolée *(dâr)* proche de celui de Sîdi Mah'rez, et dans la nuit du [jeudi au] vendredi 12 çafar de la même année, le khalife El-Montaçir mourut au palais du Bardo de la maladie qui le tourmentait. Le lendemain, après la prière du vendredi, les dernières prières furent dites à son intention dans la mosquée Ez-Zîtoûna, et il fut enterré dans le mausolée où reposaient son aïeul le khalife ainsi que son père. Il avait, depuis la mort de son aïeul, régné un an deux mois et douze jours.

Le matin même, à la fin de la nuit où il rendit le dernier soupir, on prêta le serment d'obéissance à son frère germain le savant et bien connu Aboû 'Omar 'Othmân, fils de l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed El-Mançoûr, petit-fils du Prince des croyants Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz et descendant des émîrs légitimes. Il était né d'une esclave d'origine chrétienne nommée Reym, comme il a été dit à pro-

Digitized by Google

pos de son frère, le 27 ramad'ân 821. Il fut proclamé, de l'accord commun des courtisans et du peuple, le matin du vendredi 12 çafar 839 (7 sept. 1435) et fit ce jour-là la prière du vendredi dans la grande mosquée d'Ez-Zîtoûna. Devenu ainsi dépositaire de toute l'autorité, il garda auprès de lui les fonctionnaires qu'avait son frère défunt El-Montaçir, et la dynastie Hafçide trouva en lui sa plus brillante manifestation.

[P. 118] Nous allons énumérer les principaux personnages de sa cour. Le premier est celui qui, chambellan et premier ministre de son frère, occupa ces mêmes postes avec lui, le très honoré Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils du vizir Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ben Aboû Hilâl. — Le secrétaire chargé de la rentrée des impôts et du contrôle général fut le juriste Aboû 'Abd Allâh Mohammed ben K'alîl Elhem ; puis le juriste glorieux et fortuné Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben el-H'âddj Aboû Ish'âk' Ibrâhîm Soleymâni, qui vers la fin de sa vie demanda et obtint d'être déchargé de ses fonctions, et que remplaça le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Zawâghi le 26 djomâda II 887. — Le secrétaire chargé du sceau fut le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'âsim ben H'adjar ; après lui le juriste Mo'hammed en-Neddâs ; puis le juriste et secrétaire respecté Aboû 'Ali 'Omar ben K'alîl Elhem ; puis le fils de ce dernier, Aboû 'l-Ghayth qui le suppléa et que son incapacité fit renvoyer ; puis le juriste Aboû 'l-Berekât ben 'Açfoûr, enfin le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Boûni. — Son *mizwâr* fut d'abord El-H'âddj Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Hîlâli ; puis le cheykh Aboû 'Othmân

Digitized by Google

Sa'îd Ez-Zerîzer ; puis le k'â'id Aboû 'Ali Mançoûr, surnommé El-Mizwâr ; puis Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ben Ah'med Fotoûh'i ; puis le fils de celui-ci, 'Abd el-'Azîz.

Les grands k'âd'is de la capitale furent successivement : le glorieux juriste Aboû 'l-K'âsim ben Sâlim Ouchtâti K'osant'îni ; le juriste Aboû 'Ali 'Omar K'aldjâni ; le glorieux et honoré juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Khozâmi, connu sous le nom d'Ibn 'Ok'âb, fils du glorieux cheykh Aboû 'l-'Abbâs Ah'med K'aldjâni ; puis son petit-fils, l'honoré Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed K'aldjâni ; puis le glorieux juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû 'l-K'âsim er-Raççâ' ; puis l'honoré juriste Aboû 'Abd Allâh Mo'hammed Ouchtâti.

Comme k'âd'is des mariages à Tunis, il y eut Aboû H'afç 'Omar K'aldjâni ; le savant et considérable Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh Boh'ayri ; l'honoré juriste Aboû 'l-'Abbâs Ah'med K'osant'îni ; le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Zendîwi ; puis son fils le juriste Aboû 'l-H'asan ; le juriste et professeur Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed er-Raççâ' ; le juriste Aboû Moh'ammed 'Abd er-Rah'îm el-H'amçîni ; puis son fils le juriste Aboû 'l-H'asan.

Les muftis de la grande mosquée Ez-Zîtoûna furent Aboû 'l-K'âsim el-Berzeli ; Aboû 'l-K'âsim Ouchtâti K'osant'îni ; le juriste et k'âd'i Aboû H'afç 'Omar K'aldjâni ; le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Ok'âb ; le juriste et k'âd'i Aboû Mo'hammed 'Abd Allâh Boh'ayri ; le juriste [P. 119] et k'âd'i Aboû 'l-'Abbâs Ah'med K'aldjâni ; puis son petit-fils le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ; le fils de son frère germain Aboû H'afç 'Omar ; puis Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed er-Raççâ'.

Digitized by Google

Nous allons maintenant parler des bienfaits dont on lui est redevable. Il fit bâtir le collège et la zâwiya plus bas que ce dernier dans la maison dite Dâr Çoûla, proche de la demeure du vertueux cheykh Sîdi Mah'rez ben Khalaf, ainsi que le réservoir *(sik'âya)* qui est en face. Il acheva la construction du collège commencé par son frère le sultan El-Montaçir à Tunis dans le Soûk el-Filk'a. Il fit établir le grand bassin à ablutions qui est dans l'allée (1) d'Ibn 'Abd es-Selâm, au nord du Djâmi' ez-Zîtoûna, et en fit chauffer l'eau pendant la saison froide. Il fit ériger la fontaine destinée à servir aux hommes et aux animaux, à l'est du minaret du Djâmi' ez-Zîtoûna. A l'est de cette même mosquée, il fit établir la *maççâça* (2), où un ajutage, à l'extrémité d'un tuyau de cuivre, permettait d'aspirer l'eau par succion. Il fit construire la fontaine proche de l'hôpital, destinée à fournir aux gens du voisinage l'eau qui était de ce côté en trop faible quantité. Il édifia le réservoir *(sik'âya)* vis-à-vis la porte d'El-Djobeyla (3), entre les deux portes du Bordj el-Awnak'i ; l'eau qui alimentait ce réservoir provenait d'Oumm el-Wat'â, en dehors de Tunis (4). Il établit une [nouvelle] bibliothèque, qu'il construisit dans la *makçoûra* de Sîdi Mah'rez ben

---

(1) Nos textes lisent درب , et le ms. 239 d'Alger (f. 104) زنقة ; ce fut Ah'med K'osant'ini *(ibid.)* qui dirigea la construction de ce bassin, entre 850 et 860.

(2) Ce mot, qui se retrouve dans le *Khitat* de Makrîzi (I, p. 347, l. 12), désigne aussi en Algérie une plante que les indigènes emploient dans les mêmes cas que la sangsue (le plantain, d'après Beaussier).

(3) B, *El-Djebeliyya.*

(4) Le grand réservoir près les arcades, hors le Bâb el-Awnak'i, commencé sous la direction du cheykh ed-dawla Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'mân Fotoûh'i en 877, fut achevé en 881 ; il amène de bonne eau provenant des puits de Kerm el-Wat'â (ms. d'Alger, n° 239, f. 104, r. et v.).

Digitized by Google

Khalaf, à l'est du Djâmi' ez-Zîtoûna, et lui affecta à titre perpétuel des livres sur les diverses sciences religieuses, la lexicographie, la médecine, l'histoire, l'arithmétique, etc. (1). Il édifia la *zâwiya* du fondouk au-dessus du fourré de Cherk *(Ghâbat Cherk)* (2), au sud de la montagne de Zaghwân, pour servir de logement à ceux qui arrivaient soit de Tunis, soit de K'ayrawân ; de même la *zâwiya* dite 'Ayn ez-Zemît, entre Tunis et Bâdja, avec affectation des biens nécessaires pour son entretien ; il faut encore citer la *zâwiya* d'Aboû 'l-H'addâd, celle d'El-Manhela (3), celle de K'arnât'a (4) dans le lieu bien connu entre Gafça et Tawzer, celle de Biskra, celle d'Et-Toûmi, etc. (5).

Au début de son règne il fit restaurer le collège et la zâwiya établis dans la maison dite Dâr Çoûla et y nomma professeur Moh'ammed Zendîwi ; il fit achever le collège de Soûk el-Filk'a, y nomma professeur le juriste et k'âd'i Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Ok'âb, et immobilisa au profit de ces divers établissements de quoi pourvoir à leur entretien.

Quand l'autorité fut fixée entre ses mains, l'oncle de son père, l'émîr et professeur Aboû 'Abd Allâh

---

(1) Cela se fit vers 854 sous la direction d'Aboû 'l-'Abbâs Ah'med K'osant'ini, alors préposé aux biens de main-morte (ms. 239 cité, fol. 103, v.).

(2) En arabe, *Ghâbat Cherk :* ce mot est écrit de la sorte dans A et B ; D lit *Chertk*, et dans C on trouve حبابة سركي (cf. *infra*, p. 128 du texte). Ailleurs il est dit simplement « la zâwiya du fondouk (ou, d'El-Fondouk') » (ms. 239 cité, f. 104). Il ne peut être question de la Djezîrat Cherik de Bekri (p. 96 et 109), qu'Edrisi (trad., 138 et 149) appelle Djezîrat Bâchoû, la Dakhelat el-Maouin actuelle.

(3) A et B lisent « d'El-Moneyhela ».

(4) A lit *K'arbât'a ;* B, à la suite d'un grattage, *K'arkâdjena.*

(5) B lit « celle de Besriya, celle d'En-Noûr, etc. ». — K'ayrawâni (texte, p. 147) parle aussi de plusieurs de ces fondations.

Digitized by Google

Moh'ammed el-H'oseyn, fils du khalife Ah'med, s'enfuit nuitamment de Tunis avec plusieurs de ses enfants et se réfugia chez les Awlâd Aboû 'l-Leyl, qui étaient dans le voisinage de cette ville. Cela [P. 120] occasionna du tumulte à Tunis et dans la région, et le prix des vivres monta, car le peuple craignait que les Arabes ne se servissent de lui pour provoquer des troubles à Tunis. Le sultan envoya aux Arabes des messagers qui leur firent de telles menaces quant aux suites d'un acte pareil que ces nomades arrêtèrent Moh'ammed et les siens, et les livrèrent au sultan, qui les interna dans la K'açba. Moh'ammed mourut en rebî' II 839, et ses enfants obtinrent au bout de quelque temps leur pardon et leur mise en liberté.

En remplacement de son grand-oncle paternel, le sultan nomma comme professeur au collège Ech-Chemmâ'în le grand k'âd'i alors en place, le juriste Aboû 'l-K'âsim K'osant'îni. A la fin de djomâda I de la même année, il fit arrêter son mizwâr El-H'âddj Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Hilâli et le remplaça dans ces fonctions par Aboû 'Othmân Sa'îd Ez-Zerîzer. Au commencement de djomâda I de la même année, il avait renvoyé le juriste et k'âd'i Aboû 'l-'Abbâs Ah'med K'aldjâni de son poste de k'âd'i à Constantine et y avait nommé Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Zendîwi. Le juriste Ah'med K'osant'îni fut, à son arrivée à Tunis, nommé professeur au nouveau collège élevé près de la demeure de Sîdi Mah'rez.

Les Arabes d'Ifrîk'iyya, c'est-à-dire les Awlâd Aboû 'l-Leyl et ceux qui faisaient cause commune avec eux, se mirent alors à exercer des ravages par-

Digitized by Google

tout et à rendre les routes peu sûres. Le sultan leur fit intimer l'ordre de se tenir tranquilles, mais ils exagérèrent leurs prétentions et ne changèrent pas leurs procédés, de sorte que le sultan mobilisa ses troupes et fit planter ses tentes à Ez-Za'teriyya (1) en cha'bân 839 (fév.-mars 1436). Mais cette démonstration fut cause qu'ils se refusèrent à tout accommodement, et comme d'autre part 'Othmân ne voulait pas les laisser faire, ils formèrent le projet d'attaquer l'armée du prince avant que la concentration en fût terminée; le sultan, qui en fut informé, fit rentrer toutes ses tentes à Tunis. Les Arabes vinrent alors, dans les premiers jours de ramad'ân, camper dans la sebkha de la Porte de Khâlid pour faire le siège de la ville; mais le sultan en personne menait au combat, dans la sebkha même, les habitants et les soldats, et sa vaillante épée tuait d'innombrables ennemis, de sorte que les Arabes déçus devaient battre en retraite après avoir subi de fortes pertes. Quand ils apprirent que les Awlâd Mohalhel et leurs partisans s'apprêtaient à venir les combattre et à secourir le Prince des croyants, ils quittèrent les environs de Tunis et marchèrent contre eux jusqu'à El-Karoûma (2). De son côté le sultan sortit de la ville pour les poursuivre, et l'importante bataille qui s'ensuivit et où ils firent de grandes pertes se termina par leur déroute. Or celui qui gouvernait à Bougie, l'émîr Aboû 'l-H'asan, fils du khalife Aboû [P. 121] Fâris 'Abd el-'Azîz, s'était déclaré indépendant dans cette ville et s'y était fait reconnaître lorsqu'il avait appris la mort du sultan El-Montaçir. Les

(1) Nos textes orthographient *Es-Sa'teriyya* (voir p. 85, note).
(2) Voir plus haut, p. 215.

Digitized by Google

Awlâd Aboû 'l-Leyl, à la suite de leur insuccès devant Tunis et de leur retraite, se rendirent auprès de lui et le sollicitèrent de marcher contre la capitale, à quoi il consentit, et il mit, d'accord avec eux, le siège devant Constantine. Pendant environ un mois il la serra de très près et renouvela ses attaques quotidiennement et du matin au soir, mais Nebîl, k'â'id de cette ville, résista courageusement et avec succès, si bien que le rebelle impuissant dut lever le siège et se dirigea, accompagné d''Isa ben Moh'ammed, cheykh des Dawâwida, sur la capitale. Or le sultan, qui était sorti avec son camp, fut rallié par Sebâ' ben Moh'ammed, cheykh des Dawâwida, qui se mit de son côté ; mais d'autre part le k'â'id Mah'moûd, que le prince avait envoyé en avant pour lever des troupes chez les H'anânecha et chez ses contribules (1), fut rejoint par des partisans de l'émîr Aboû 'l-H'asan et mené auprès de celui-ci, à qui il prêta serment et à qui il conseilla d'attaquer le sultan avant que toutes ses troupes fussent réunies et qu'il fût renforcé par les Arabes. Aboû 'n-Naz'ar, fils du k'â'id Mah'moûd, figurait dans le camp du sultan, mais rejoignit son père quand il sut que celui-ci avait changé de parti. Un autre fils du k'â'id Mah'moûd, qui était k'â'id de Bône et s'appelait Moh'ammed, fut alors arrêté et interné à Tunis, mais relâché au bout de quelque temps. Le khalife avec ses troupes renforcées des Awlâd Mohalhel et des gens ralliés à ces derniers, s'avança jusqu'auprès de Sar-

(1) B et D من الحنانشة و قرفة « chez les H'anânecha et à K'arafa » ; ce dernier nom m'est inconnu. A lit وفرقه ; j'ai adopté la leçon de C وقومه .

Digitized by Google

rât' (1) et fut rejoint, la veille au soir de la bataille, par le cheykh des H'akîm, Sa'îd ben Ah'med, qu'accompagnaient ses partisans d'entre les H'akîm, les Benoû 'Ali et autres. La rencontre eut lieu vis-à-vis le Wâd'i Sarrât' (2), près de Teyfâch, le mercredi 22 rebî' I 840, et les Arabes de l'Ifrîk'iyya tout entière y figurèrent ; le khalife se tenait au centre de ses troupes rangées en ligne de bataille. La vue du nombre considérable de guerriers dont il disposait inspira tout d'abord aux partisans d'Aboû 'l-H'asan le regret de n'avoir pas livré bataille la veille, mais ils reprirent bientôt courage : leur aile droite fit une charge vigoureuse et mit en fuite l'aile gauche ennemie qui lui faisait face, puis leur aile gauche en fit autant. Voici le récit qu'on place dans la bouche du juriste Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ech-Chemmâ', alors k'âd'i du camp (3) : « J'étais ce jour-là placé sur une éminence, et je vis le Prince des croyants, qui s'était aperçu de ce qui se passait, se précipiter avec sa garde (? 4), quelques Hafçides (5) et d'autres braves contre les chefs ennemis sans s'inquiéter du désastre de ses deux ailes, et piquer vers l'émîr Aboû 'l-H'asan. Cette brusque attaque retourna la situation (6) : [P. 122] les compagnons d'Aboû 'l-H'asan

(1) Sarrat est l'orthographe de la carte de l'état-major ; B écrit صراط , A شواط .

(2) D seul écrit Wâdi, A B C Djebel (A répétant ici encore شواط) ; la dite carte ne donne pas de montagne *(djebel)* de ce nom.

(3) Cf. *suprà*, p. 207.

(4) اهل الحفيظة .

(5) Je lis وجماعة الحفصيين avec A B C, au lieu de الحفظيين de D.

(6) Au lieu de la leçon de C D, on lit dans B فارتقت فرق الفتح واهدى الظفر وتفرقت , passage qui manque dans A.

Digitized by Google

se dispersèrent et un grand nombre mordirent la poussière. Les troupes du sultan revinrent à la charge quand elles virent le succès qu'il obtenait, et la lutte se poursuivit depuis la matinée jusque vers quatre heures de l'après-midi. Aboû 'l-H'asan ne sauva sa vie qu'en fuyant au galop, et abandonna son camp et les siens à la discrétion du vainqueur. Il ne se crut qu'à peine en sûreté à Bougie, où il arriva avec les mieux montés des siens. » Le sultan regagna alors Tunis, où il rentra avec les honneurs de la guerre.

En ramad'ân 840 (mars-avril 1437), une députation des Awlâd Aboû 'l-Leyl qui vint le trouver à Tunis sans s'être précautionnée d'un sauf-conduit, fut arrêtée au palais du Bardo ; on enchaîna et on interna à la K'açba ceux qui la composaient, Mançoûr ben Khâlid ben Çoûla ben Khâlid ben H'amza, T'alh'a ben Moh'ammed ben Mançoûr ben H'amza, Mançoûr ben Dhoueyb ben Ah'med ben H'amza, ainsi que leur suite.

Le sultan prépara ensuite une nouvelle expédition (1), et après avoir procédé au paiement de la solde du *djond* il se dirigea avec ses troupes vers la province de Bougie et campa à la fin de 840 à Mekoûs (2), où il livra bataille à 'Abd Allâh ben 'Omar ben Çakhr, cheykh des Sîlîn, puis rentra à Tunis au commencement de 841 (4 juillet 1437).

Le dernier jour de rebî' I 841, mourut à Tunis le secrétaire chargé du sceau, le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'âsim ben H'adjar, qui fut en-

(1) Au lieu de خرج حركته de C D, A lit جدد حركته, et B, جرد.

(2) B lit مكوسى ; ce nom manque dans A ; plus bas, on lit مكوس

Digitized by Google

terré le lendemain dans le mausolée *(dâr)* du vertueux cheykh Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben ed-Demmân, hors la porte de Souweyk'a, en présence d'une assistance où figuraient le khalife et les principaux de la cour. Ses fonctions furent confiées au juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Touwâsi.

La fin de la même année vit l'achèvement de la construction du collège de Soûk' el-Filk'a.

Le 25 dhoû 'l-k'a'da de la même année, mourut à Tunis le juriste El-H'âddj Aboû 'l-K'âsim Berzeli, qui fut enterré au Djebel el-Djellâz. Il eut pour successeur comme imâm de la mosquée Ez-Zîtoûna, comme *khat'îb* et comme mufti consultant après la prière du vendredi le juriste Aboû 'l-K'âsim K'osant'îni, alors grand k'âd'i. Les fonctions de professeur au collège d'Ibn Tâferâdjîn furent dévolues au juriste Aboû 'l-Berekât Moh'ammed ben Moh'ammed dit Ibn 'Açfoûr. Aboû H'afç 'Omar K'aldjâni, alors k'âd'i des mariages, devint *khat'îb* dans le Djâmi' et-Tawfîk', et eut à y rendre des fetwas après le grand k'âd'i.

Au milieu de l'année 842 (24 juin 1438), le khalife fit arrêter le contrôleur et directeur de la perception des impôts, le juriste Abou 'Abd Allâh Moh'ammed ben [P. 123] K'alîl Elhem, ses deux fils Aboû 'l-Berekât et Yoûnos, ainsi que son ami le k'â'id de Bâdja Aboû 'l-H'asan 'Ali ben Merzoûk' et le frère de ce dernier personnage, qui furent tous internés à la K'açba et qui eurent leurs biens confisqués. Les fonctions de contrôleur et de directeur que remplissait le premier passèrent aux mains du juriste Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Aboû Ish'âk' Ibrâhîm Soleymâni.

Digitized by Google

L'après-midi du jeudi 14 cha'bân 842, mourut * à Tlemcen (1) * le très savant juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Merzoûk'.

Au commencement de 843 (14 juin 1439), on apporta au sultan à Tunis la tête d'Ibn Çakhr, c'est-à-dire 'Abd Allâh ben 'Omar Sîlîni, qui fut exposée à la Porte de Khâlid.

Le 4 djomâda II 843, le sultan pénétra à Bougie, d'où l'émîr Aboû 'l-H'asan s'était enfui pour sauver sa vie. Les habitants, qui se portèrent au devant de lui, obtinrent tous grâce pour leur vie et leurs biens ; le sultan y nomma gouverneur son cousin paternel l'émîr Aboû Moh'ammed 'Abd el-Mou'min ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, puis il retourna à Tunis, où il rentra en redjeb après avoir réalisé son plan.

A la fin de 844 (1er juin 1440), fut achevée la construction du collège proche de Sîdi Mah'rez.

Le jeudi 14 rebî' II 845, mourut * à Tlemcen (2) * le juriste et professeur Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Moh'ammed ben 'Abd er-Rah'mân ben Zâgh, sur qui les dernières prières furent dites le lendemain après la prière du vendredi dans la grande mosquée ; il fut enterré en dehors de la ville sur le chemin d'El-'Obbâd. Il était professeur à Tlemcen et est auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels le *Tawd'îh' fî 'ilm el-ferâ'id' min el-wâh'id eç-çah'îh'*, où il suivit complètement le système d'El-K'orachi dans les fractions, mais en ajoutant sur ce sujet des choses inédites et qui sont ses découvertes personnelles ; le *Résumé ;* la *Mok'addima fî tefsîr el-K'or'ân el-'az'îm ;* la *Khâtima* sur le même sujet, etc.

(1) Addition de A B.
(2) Addition de A.

Digitized by Google

En 845 (21 mai 1441), le sultan apprit qu'à Neft'a s'était soulevé le nommé Aboû Zakariyyâ, un des cheykhs de la sous-tribu des Benoû 'l-Khalaf (1), à qui s'étaient joints tous les aventuriers et qui avait refusé l'entrée de la ville à son représentant. En conséquence il quitta Tunis à la tête de son armée en se faisant précéder d'un corps d'armée commandé par son k'â'id Aboû 'l-Fehm Nebîl. Celui-ci était campé près de la ville et l'assiégeait déjà depuis plusieurs jours quand le khalife arriva et put compléter l'investissement, si bien qu'il arriva à y pénétrer après avoir tué beaucoup des rebelles à la fin de djomâda II de la dite année. Les demeures et les propriétés de toute sorte furent livrées au pillage, [P. 124] et le chef révolté, qui fut capturé et amené au sultan, fut mis à mort par l'ordre de celui-ci ; le père du rebelle fut ensuite également amené au vainqueur, et exécuté sur le champ (2). Le gouvernement de la ville fut confié à un k'â'id de son choix par le sultan, qui rentra dans sa capitale à la fin de la dite année.

Le vendredi 21 moh'arrem 846, un conseil fut tenu dans la K'açba (القصبة العلية) en présence du prince pour traiter de certains dires attribués au juriste Ah'med K'aldjâni. Celui-ci y assista avec son frère germain, ainsi que le juriste et k'âd'i Aboû H'afç 'Omar, le juriste Moh'ammed ben 'Ok'âb, le juriste 'Abd Allâh Boh'ayri, et le juriste et mufti de Bougie, Mançoûr ben 'Othmân Bedjâ'i. Ibn 'Ok'âb précité y blessa [par ses propos] le sultan (3), qui le

(1) On trouve dans les *Berbères* (III, 146) des détails sur l'origine de cette famille.

(2) فى الحضرة signifie peut-être, à Tunis.

(3) Je lis avec A وكلم الخليفة فى القضية, au lieu de فى القصبة de B C D.

Digitized by Google

fit interner, mais sans l'enchaîner, dans le Djâmi' el-Djobeyla (1) de la K'açba ; puis il le remit en liberté au bout d'environ deux mois.

Le mercredi 17 çafar de la dite année, le grand k'âd'i, imâm, *khat'ib* et mufti de la grande mosquée Ez-Zîtoûna, Aboû 'l-K'âsim K'osant'îni, fut frappé par Magheroûs au moment où il finissait la prière de l'aurore dans ce temple, alors qu'il était accroupi sur le tapis de prière proche la porte El-Bohoûr, car il faisait la prière en cet endroit ; le coupable fut exécuté sur le champ sous le minaret de la mosquée et son cadavre fut jeté dehors. Le k'âd'i transporté chez lui écrivit ses dernières volontés et mourut la nuit d'après ; les dernières prières furent dites le lendemain sur son corps dans cette mosquée, et l'inhumation se fit à El-Djellâz. Le k'âd'i Aboû H'afç 'Omar K'aldjâni le remplaça comme grand k'âd'i, comme *khat'ib* de la mosquée Ez-Zîtoûna et comme chargé des fetvas à la suite de la prière du vendredi. L'imâmat de cette mosquée fut attribué au juriste Moh'ammed ben 'Omar Mesrâti K'arawi, *khat'ib* de la grande mosquée de la K'açba. Les fonctions de *khat'ib* de la grande mosquée Et-Tawfîk' et de mufti dans cet établissement à la suite de la prière du vendredi furent données au mufti Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Ok'âb, et Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Boh'ayrí devint k'âd'i des mariages et professeur au collège Ech-Chemmâ'în.

Au commencement de 846 (12 mai 1442), le sultan fut informé que Moh'ammed ben Yah'ya Sîlîni, dit Ibn H'adjar, avait attaqué et tué le gouverneur de Bougie, l'émîr Aboû Moh'ammed 'Abd el-Mou'-

(1) A B lisent « El-Djebeliyya ».

Digitized by Google

min, et il donna cette place au frère du défunt, l'émîr Aboû Moh'ammed 'Abd el-Melik.

Au commencement de 847 (1er mai 1443), la peste sévit à Tunis et dans la région ; [P. 125] elle emporta entre autres le grand k'âd'i Aboû H'afç 'Omar K'aldjâni, qui resta assez longtemps malade et qui mourut dans la nuit du [mardi au] mercredi 24 ramad'ân. Les dernières prières furent dites sur lui le lendemain après la prière de midi dans la mosquée Ez-Zîtoûna, et il fut inhumé à la montagne El-Djellâz, vis-à-vis le tombeau de son père. Né à Bâdja la nuit du [vendredi au] samedi 2 chawwâl 773, il avait soixante-quatorze ans moins sept jours. Il fut remplacé comme grand k'âd'i, comme mufti de la mosquée Ez-Zîtoûna après la prière du vendredi et comme *khat'îb* de la grande mosquée de la K'açba par le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Moh'ammed ben 'Ok'âb ; la place de professeur dans le collège 'Onk' el-Djemel fut donnée à son fils le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed. Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Mesrâti devint *khat'îb* de la mosquée d'Ez-Zîtoûna, le juriste et k'âd'i Aboû 'l-'Abbâs Ah'med K'aldjâni *khat'îb* et mufti après la prière du vendredi dans la grande mosquée Et-Tawfîk'.

Dans la nuit du [mercredi au] jeudi 2 chawwâl de cette année, le vertueux cheykh Sîdi Fath' Allâh mourut dans sa zâwiya, située dans le voisinage du Djebel el-Djelloûd ; il fut enterré le lendemain.

Dans la nuit du [vendredi au] samedi 18 çafar 848, mourut le vertueux cheykh et ami de Dieu *(weli)* Aboû 'l-H'asan 'Ali el-Djebâli, qui fut inhumé le lendemain à l'extrémité du cimetière du Djebel el-Mersa.

Digitized by Google

En 850 (29 mars 1446), la nouvelle que l'émîr Aboû 'l-H'asan avait profité de la négligence du k'â'id de Bougie Ah'med ben Bechîr pour pénétrer dans cette ville, détermina le sultan à quitter sa capitale avec ses troupes pour faire une expédition de ce côté. Il se fit précéder par un corps d'armée commandé par le k'â'id Nebîl, qui vint camper près de Bougie. Alors l'émîr Aboû 'l-H'asan s'enfuit dans les montagnes après avoir occupé vingt jours cette place, dont le k'â'id prit possession. Le khalife en donna le gouvernement au k'â'id Moh'ammed ben Faradj, et rentra à Tunis.

Le vendredi 18 chawwâl de la même année, mourut l'imâm et *khat'îb* de la mosquée Ez-Zîtoûna, le professeur Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Mesrâti, qui fut inhumé le lendemain à El-Djellâz. Il fut remplacé dans ses fonctions d'imâm et de *khat'îb* par le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Ok'âb, alors grand k'âd'i, dont le poste de professeur au collège Et-Tawfîk' fut confié à son frère le juriste Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, qui remplit également les fonctions de *khat'îb* à la grande mosquée de la K'açba.

Vers la même année, mourut le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben K'alîl Elhem, qui était tombé malade pendant qu'il était emprisonné dans la K'açba.

En dhoû 'l-h'iddja [P. 126] 850, fut achevée la construction du collège à l'est de la porte de la K'açba nommée Bâb Intedjmi, collège dont la construction avait été commencée par le k'â'id Nebîl [ben] Aboû K'at'âya. Le distingué juriste Aboû Ish'âk' Ibrâhîm el-Akhd'ari y fut appelé aux fonctions de professeur.

Le samedi 22 moh'arrem 851 (10 fév. 1447), on

Digitized by Google

procéda à l'arrestation de l'émîr Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, frère consanguin du khalife, et de ses deux neveux, fils de l'émîr Aboû 'l-Fad'l, qui furent tous les trois internés dans la K'açba.

Le jeudi 12 çafar de la même année, vers le déclin du soleil, un tremblement de terre fut ressenti à Tunis.

La nuit du [dimanche au] lundi 17 djomâda [*sic*] de cette année, après la dernière prière du soir, mourut le grand k'âd'i de Tunis, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Ok'âb, sur qui les dernières prières furent dites le lendemain dans la mosquée Ez-Zîtoûna après la prière de midi, et qui fut inhumé au Djebel el-Mersa dans le cimetière du cheykh Aboû Sa'îd Bâdji. Le mardi 2 djomâda II, il fut remplacé comme grand k'âd'i et professeur au collège de Soûk' el-Filk'a par le juriste et k'âd'i Ah'med K'aldjâni. Son neveu Ah'med, fils de son frère germain 'Abd Allâh, exerça seul les fonctions de k'âd'i d'El-Djezîra et de professeur au collège voisin de Sîdi Mah'rez ben Khalaf. Le juriste et k'âd'i Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Bekr el-Wâncherîchi fut nommé imâm et *khat'îb* de la mosquée Ez-Zîtoûna le 3 moh'arrem 852; Moh'ammed Boh'ayri, k'âd'i des mariages à Tunis, eut, à partir du 8 moh'arrem, la charge de rendre des fetvas dans la mosquée Ez-Zîtoûna après la prière du vendredi, de sorte qu'il venait dans ce dernier temple pour y rendre des fetvas après avoir rempli son office de *khat'îb* dans le Djâmi' d'Aboû Moh'ammed, au faubourg de Bâb es-Souweyk'a.

En cha'bân 852 (oct. 1448), on commença, d'après les ordres du sultan, à construire le bassin à ablu-

Digitized by Google

tions qui est à droite quand on entre dans l'allée *(derb)* d'Ibn 'Abd es-Selâm, au nord de la mosquée Ez-Zîtoûna.

Le 28 dhoû 'l-h'iddja, dernier mois de cette année, mourut en Égypte le grand k'âd'i Chihâb ed-Dîn Ah'med ben 'Ali ben Moh'ammed ben H'adjar, commentateur du traité de Bokhâri et d'autres ouvrages, qui était né, comme on l'a trouvé écrit de sa main, en cha'bân 763.

Dans l'après-midi du mercredi 5 rebî' II [P. 127] 853, mourut l'imâm et *khat'îb* de la mosquée Ez-Zîtoûna, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Bekr el-Wâncherîchi, qui fut inhumé le lendemain à El-Djellâz. Il fut remplacé comme *khat'îb* par le cheykh [Aboû] 'Abd Allâh Moh'ammed Boh'ayri, le vendredi 7 du même mois ; ce fut le juriste Aboû 'l-H'asan Lih'yâni qui lui succéda comme imâm, et qui en outre fut nommé *khat'îb* de la grande mosquée (djâmi') d'Aboû Moh'ammed.

Le jeudi 6 cha'bân de la même année, le sultan sortit de Tunis avec son camp et alla camper à Ez-Za'teriyya, d'où il se dirigea sur Tuggurt (1). Au début de son règne, Yoûsof ben H'asan, qui appartenait à la race des cheykhs de cette localité, s'y était révolté et se l'était appropriée en y prélevant les impôts pour son compte, sans que le khalife, occupé de soins plus importants, s'opposât à ce qui se faisait dans cette région éloignée, et c'était contre lui qu'était dirigée cette expédition. Une troupe de plus de mille cavaliers commandés par Nebîl fut en-

(1) A B orthographient تكرت ; C D تقرت ; on trouve تغرت dans le texte de l'*Hist. des Berbères*, de même que dans le ms. 239 d'Alger (f. 107, v.). — Sur Za'teriyya, voir p. 85, n. 2.

Digitized by Google

voyée en avant et mit, le dernier jour de chawwâl de cette année, le siège devant cette ville, se bornant à l'attaquer pendant les deux premiers jours ; le troisième jour, l'ordre fut donné de couper les palmiers des environs, mesure à laquelle il s'arrêta (1) à cause de la résistance que lui opposaient les habitants et du concours qu'ils prêtaient au cheykh Yoûsof. Le sultan, arrivé le quatrième jour, investit la place, et le k'â'id de Bâdja, Aboû Cho'ayb Medyen, y ayant voulu pénétrer sans s'être fait annoncer, fut, ainsi qu'un de ses renégats qui l'accompagnait, massacré par ordre de Yoûsof. Le sultan fit alors continuer l'attaque et l'abatage des palmiers, de sorte que Yoûsof, se voyant hors d'état de résister, demanda quartier et obtint la promesse d'avoir la vie sauve. Il se présenta alors en personne et demanda de rester dans cette place moyennant le paiement d'une certaine somme, ce qui lui fut accordé. Mais, après avoir fait un versement partiel, il changea d'avis et ferma les portes. Il resta ainsi six jours, au bout desquels le sultan fit recommencer le siège et l'attaque. Alors Yoûsof sortit de la ville pour terminer au camp l'exécution des conditions convenues, mais on se saisit de sa personne le jeudi 2 dhoû 'l-k'a'da de cette année, et la ville fut prise et livrée au pillage. Le vainqueur s'empara de tout ce que Yoûsof y avait rassemblé, et après y avoir nommé un k'â'id relevant de lui, il retourna vers Tunis, emmenant Yoûsof, ses enfants, son frère, son oncle et ses femmes emprisonnés. Il y arriva le samedi 23 dhoû 'l-h'iddja

---

(1) C D واثاب من فعل ذلك ; A واذاب ; B (avec correction) واتا .

Digitized by Google

de cette année, traînant après lui Yoûsof et les siens enchaînés sur des chameaux au pas branlant. Comme k'â'id de Bâdja il nomma Naçr Allâh, qui était un renégat libre.

Au commencement de 854 (14 fév. 1450), [P. 128] le sultan donna l'ordre de bâtir la bibliothèque dans la mosquée Ez-Zîtoûna ; le bâtiment, qu'on éleva à l'est, dans la *mak'çoûra* de Sîdi Mah'rez ben Khalaf, fut terminé en redjeb de la même année.

En 854 aussi, fut élevée la zâwiya d''Ayn ez-Zemît, proche de Kâf Ghorâb, entre Tunis et Bâdja, et le sultan immobilisa les biens nécessaires à son entretien.

Au commencement de redjeb 854, on mit la dernière main au bassin à ablutions édifié dans l'allée *(derb)* d'Ibn 'Abd es-Selâm, et le sultan s'y rendit le lundi 8 redjeb pour en examiner la construction.

En la même année 854, fut achevée la construction de la zâwiya d'El-Fondouk dans le fourré de Cherk (1), entre Tunis et K'ayrawân, et le prince immobilisa les biens nécessaires à son entretien.

Au commencement de rebî' II 855 (avril 1451), on commença à Tunis une huitième *khotba* dans la grande mosquée de Sîdi Dja'far, à Et-Tebbânîn, dans le faubourg de la Porte de Souweyk'a (2).

Le samedi 20 rebî' II 855, le sultan maria son fils et héritier présomptif Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Mas'oûd à la cousine de celui-ci, fille de son propre frère germain El-Montaçir, et le mariage fut

(1) A C D شرك , B شوك (cf. ci-dessus, p. 220).

(2) « Il existe à Tunis une immense quantité de mosquées, dont neuf sont kotba » *(sic)*, Pellissier, *Description de la régence de Tunis*, p. 50.

Digitized by Google

consommé la nuit d'après. A l'occasion de cette union, le prince fit servir à manger, dans la K'açba, aux habitants de Tunis depuis le jour de la nouvelle lune de rebî' I *(sic)* jusqu'à la consommation du mariage ; à l'approche de celle-ci, il donna aux habitants du faubourg de Bâb es-Souweyk'a soixante bœufs et soixante *k'afîz* de blé, et ceux du faubourg de Bâb el-Djezîra en reçurent autant.

En djomâda I 855, Moh'ammed Zendîwi, qui exerçait depuis seize ans les fonctions de k'âd'i à Constantine, fut déplacé et remplacé par le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Ghâfik'i. A la fin du même mois, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Zendîwi remplaça le dit El-Ghâfik'i dans toutes les places qu'avait celui-ci à Tunis, de professeur au collège El-Ma'rad' (1), de *khat'îb* et de mufti à la grande mosquée de Bâb el-Djezîra, et de k'âd'i à Bâdja.

Le lundi 6 chawwâl 855, le sultan se rendit de Tunis à Tripoli pour pacifier cette région et y prélever les impôts, puis rentra dans sa capitale. Le jour de la fête du Sacrifice mourut le juriste Et-Touwâsi, secrétaire des commandements royaux, à Gabès, où il avait dû rester par suite de maladie. Son corps fut rapporté à Tunis et inhumé au Djebel el-Mersa. Sa place fut donnée au juriste et poète Aboû 'Ali 'Omar ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben K'alîl [P. 129] Elhem.

En la même année mourut à Tlemcen le très savant mufti Aboû 'l-K'âsim 'Ok'bâni.

En la même année fut bâti le bassin *(sik'âya)* près l'hôpital de Tunis.

---

(1) Cf. *suprà*, p. 100, n. 1.

Digitized by Google

Au milieu de djomâda II 856, le juriste Ah'med ben Koh'eyl perdit sa place de k'âd'i du camp et d'inspecteur des finances *(chehâda ?)* à Tunis, et ce fut Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Zendîwi qui devint k'âd'i du camp.

Au commencement de redjeb 856 (juillet 1452), on apprit à Tunis que l'émîr Aboû 'l-H'asan, dont il a été déjà question, s'était mis à la tête de nombreux individus de la région de Bougie et assiégeait cette ville, qu'il serrait de très près. Le sultan envoya une armée de secours qui reçut sa solde d'avance (1), et lui-même partit à la tête de ses troupes le 8 cha'bân, dans la direction de l'ouest. Or Moh'ammed ben Sa'îd Sîlîni s'était vu chasser de son pays et remplacer par l'un de ses neveux, à qui l'émîr 'Abd el-Melik, prince de Bougie, avait prêté son concours. Il se rendit alors * avec ses troupes (2) * à Biskra, dont il pria le k'â'id Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'mân Kelâ'i de faire bon accueil aux gens du pays de H'amza qui viendraient le trouver, afin d'ainsi amadouer l'émîr Aboû 'l-H'asan et de lui donner confiance. Mais celui-ci fut prévenu de se méfier des gens du pays de H'amza, qui en effet lui attestèrent l'accueil favorable qu'ils avaient reçu du k'â'id de Biskra. Aboû 'l-H'asan néanmoins s'enfuit de là pour se rendre chez Ibn Çakhr, dont il a déjà été question, et s'installa chez son parent par alliance Sa'îd ben 'Abd er-Rah'mân ben 'Omar ben Moh'ammed ben Sa'îd. Alors Moh'ammed ben Sa'îd entra en pourparlers avec Ah'med ben 'Ali, des Dawâwida,

---

(1) و اعطى السلق .

(2) Addition de A B.

Digitized by Google

ainsi qu'avec Aboû 'Ali Mançoûr el-Mizwâr, k'â'id de Constantine, et il en résulta que ce dernier lui promit, s'il arrêtait Aboû 'l-H'asan, de lui accorder tout ce qu'il pourrait demander. Or quand le sultan à la tête de son camp se dirigea de Tunis vers l'ouest, Ibn Çakhr prévint le k'â'id de Constantine de se rapprocher avec son armée, mouvement qui fut exécuté. Ibn Çakhr fit alors connaître à son cousin paternel Sa'îd ben 'Abd er-Rah'mân les pourparlers relatifs à l'arrestation d'Aboû 'l-H'asan, et sollicita son concours. Sa'îd jugea d'abord que c'était là une affaire trop grave, puis se rendit compte qu'il ne pouvait faire autrement, et à la suite de l'entente qui s'établit entre eux, ils se saisirent par ruse d'Aboû 'l-H'asan et envoyèrent un pigeon annonçant cette capture à Aboû 'Ali Mançoûr. Le k'â'id de Constantine accompagné des siens se rendit alors auprès d'eux et prit livraison du prisonnier, puis envoya son fils 'Ali et Sa'îd ben 'Abd er-Rah'mân porter cette nouvelle au sultan. Ce prince fit partir un corps de troupes commandé par le cheykh des Almohades Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Hilâl et accompagné d''Ali, le k'â'id qui venait d'arriver (1). Ces deux chefs [P. 130] trouvèrent, à la fête de la Rupture du jeûne, au lieu dit Ikdjân (2), le k'â'id de Constantine, qui leur livra Aboû 'l-H'asan, et ils repartirent emmenant leur prisonnier enchaîné et monté sur une mule. Mais, dans la nuit du [deux au] trois

---

(1) على الواصل ; peut-être faut-il considérer *El-Wâcil* comme nom propre.

(2) Le Djebel Ikdjân ou Inkidjân, souvent cité dans les premiers temps de la prédication obeydite, est situé entre Sétif et Mîla (*Berbères*, Table géogr., et II, 512 et 514 ; Edrisi, trad., p. 105 et 115 ; Ibn el-Athir, VIII, 24, 26 ; *Religion des Druzes*, p. CCLIX, etc.).

Digitized by Google

chawwâl, la crainte qu'ils avaient que les Arabes ne parvinssent à le délivrer avant le terme du voyage fit qu'ils l'égorgèrent dans un lieu situé à l'extrémité de la *sebkha :* son cadavre fut enterré sur place, mais sa tête fut envoyée par la poste au sultan, qui la reçut le 4 chawwâl, alors qu'il se dirigeait contre lui. Après qu'elle lui eut été présentée, elle fut exposée au bout d'une pique dans le marché, et quand le peuple l'eut bien vue et reconnue, elle fut inhumée dans cet endroit.

Le sultan accompagné de son camp poursuivit sa marche sur Bougie et en fit prévenir le prince, qui était son cousin paternel l'émîr Aboû Moh'ammed 'Abd el-Melik, de venir au devant de lui avec les principaux de la ville pour lui renouveler leur hommage. Mais comme les chefs seuls accomplirent cette démarche et que le gouverneur lui-même s'abstint, le sultan lui dépêcha le k'âd'i du camp avec quelques juristes et marabouts, dont les instances le décidèrent, et il arriva avec eux le lundi 23 chawwâl (1). Il était attendu par le sultan à Aboû Bah'âb (2), proche de la montagne des Awlâd Rah'ma, et passa la nuit au camp ; il y fut le lendemain arrêté et enchaîné. Le sultan nomma à Bougie le k'â'id Mançoûr déjà cité, et l'y envoya accompagné des principaux de la ville, tandis que lui-même rebroussait chemin avec son camp. En route il nomma à Constantine le k'â'id Fârih', fils du dit k'â'id Mançoûr, et lui fit rejoindre son nouveau poste. Il rentra dans sa capitale le lundi 20 dhoû 'l-h'iddja, dernier mois de 856 (22 déc. 1452).

---

(1) B C disent « le 13 ».

(2) Manque dans A ; B lit « Aboû Mah'ân » ; ce mot est resté en blanc dans C.

Digitized by Google

Le jeudi 23 (1) dhoû 'l-h'iddja de la dite année, la populace, aidée de quelques serviteurs, massacra le k'â'id Nebîl, qui avait été aveuglé et était préposé à la Porte d'El-Menâra ; après lui avoir percé les jarrets, on traîna son cadavre dans les rues, puis on le brûla, et cela, disait-on, d'après les ordres du sultan. Or quand celui-ci, qui était ce jour-là à la chasse, rentra le soir et qu'il apprit ces faits, il manifesta sa désapprobation et donna l'ordre d'arrêter les coupables, dont cinq furent mis à mort au lieu même où ils avaient brûlé le cadavre du k'â'id, à gauche de la Porte El-Djedîd.

Le 21 rebî' I 857, on procéda à l'arrestation dans la K'açba (القصبة العلية) du k'â'id Nebîl [ben] Aboû K'at'âya, ainsi que de ses enfants qui habitaient la ville et des serviteurs du k'â'id 'Abd Allâh Çak'alli, qui furent tous internés dans la K'açba. Le cheykh Aboû 'l-Fad'l ben Aboû Hilâl se dirigea immédiatement avec des troupes sur Bône et y arrêta le k'â'id qui y commandait, Aboû 'n-Naçr, fils du dit k'â'id [P. 131] Nebîl, ainsi que ses partisans, et les amena à Tunis ; mais Aboû 'n-Naçr seul fut interné dans cette ville, et ses compagnons furent relâchés. En même temps qu'on arrêtait Nebîl, le khalife nomma et envoya à Gafça Aboû Mah'rez Mah'foûz', avec l'ordre d'envoyer le k'â'id Fotoûh', alors gouverneur de Gafça, à Tawzer pour y arrêter le k'â'id Nâçir, qui y commandait et qui était le frère de lait de Nebîl. Conformément à cet ordre, Nâçir fut arrêté et amené à Gafça avec son fils Moh'ammed, où l'un et l'autre furent internés quelque temps, puis remis en

(1) B lit « le jeudi 13 » ; D « le lundi 23 ».

Digitized by Google

liberté. Quant à Fotoûh', il continua de rester à Tawzer en qualité de gouverneur.

Le sultan fit alors réunir et sortir des cachettes où elles avaient été placées les richesses appartenant à Nebîl, à ses fils et aux personnes arrêtées, et l'on trouva, dit-on, plus de vingt quintaux d'or en métal, avec une valeur presque égale en pierreries, immeubles et objets mobiliers. La nuit du [lundi au] mardi 12 djomâda I de la même année, Nebîl mourut dans sa prison et fut tout d'abord enterré de nuit dans la K'açba ; puis dans la nuit du [mercredi au] jeudi 14 du même mois, son corps fut transporté dans le collège à l'est de la porte de la K'açba dite Intedjmi, et inhumé dans le tombeau qu'il s'y était fait préparer lors de la construction de cet établissement.

En djomâda I de la dite année, la peste commença à sévir à Tunis, et le sultan se transporta de la K'açba à sa maison de campagne du Bardo, puis de là à sa maison de campagne de Tawzer.

La veille au soir du samedi 1er djomâda II 857 (8 juin 1453), Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Zendîwi se vit retirer la charge de k'âd'i du camp, qui fut rendue au juriste Ah'med ben Koh'eyl, de même que la place d'inspecteur des finances *(chehâda)* à Tunis.

En ce même mois de djomâda II, le sultan turc défenseur de la foi Àboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du sultan 'Othmân, fils du sultan Mourâd [c'est-à-dire Mahomet II], emporta de vive force Constantinople et devint maître de cette ville ainsi que de tous les trésors qu'elle renfermait, à la suite d'un siège très rigoureux ; il y installa les musulmans et répartit entre eux les propriétés.

Le 14 cha'bân de la même année, mourut à Tunis

Digitized by Google

le juriste Moh'ammed Ramli, qui fut inhumé à El-Djellâz.

Le 16 du même mois, le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Abd el-Kerîm el-Kemmâd fut nommé contrôleur des finances *(nâz'ir fî 'l-echghâl)* à Tunis, et Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Açfoûr surveillant du contrôle *(châhid bi't-tenfîdh)*.

Le 13 ramad'ân de la même année, Sa'îd ben Ah'med, cheykh de Nefzâwa, tomba évanoui, et ses enfants, qui le crurent [P. 132] mort, partirent pour Tunis afin d'y solliciter la dignité de cheykh ; mais en route une discussion surgit, dans laquelle 'Amir porta à son frère Moh'ammed une blessure qui retarda celui-ci. Or quand 'Amir arriva à Tunis avec son fils et son frère 'Abd Allâh, le sultan les fit tous arrêter et interner en cette ville. Moh'ammed, qui arriva ensuite, fut bien accueilli et nommé à la place de son père. Mais alors arriva la nouvelle que le cheykh Sa'îd n'était pas mort et avait recouvré la santé. 'Amir fut rendu à la liberté, mais quand Sa'îd mourut en dhoû 'l-k'a'da de cette année, ce fut Moh'ammed seul qui le remplaça dans sa dignité.

Le 10 chawwâl 858 (3 oct. 1454), le sultan se mit en route avec son camp d'abord dans la direction de l'est, puis dans la direction de l'ouest. Cette volte-face (1) était causée par la nouvelle que des fauteurs de troubles de la région de Bougie tenaient serré de près le k'â'id de cette ville et lui enlevaient la liberté de ses mouvements. Pendant qu'il était en marche, il fit arrêter l'émîr Aboû Bekr, fils de l'émîr 'Abd el-Mou'min, à cause des réclamations des Bougiotes

(1) A B C وجدد حركته ; D حركاته .

Digitized by Google

qui voulaient l'avoir pour chef, en s'appuyant sur le fait que son père et son oncle avaient antérieurement occupé la même situation. Aboû Bekr fut arrêté non loin de Mîla, alors qu'il se rendait de Tunis au camp; on le remmena dans la capitale, où il arriva le mercredi 26 djomâda II 859, et il fut interné avec ses compagnons dans la K'açba.

Le sultan poussa jusqu'à Tâkoûra, où il reçut la visite des chefs de Bougie, qui s'étaient débarrassés de leurs adversaires et qui lui dirent que maintenant tout était calme. Il révoqua le k'â'id de cette ville, Aboû 'Ali Mançoûr el-Mizwâr, et le remplaça par son propre fils Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz, à qui il fit rejoindre son poste le 29 djomâda II 859. Quant à lui, il repartit avec son camp vers Tunis. En route, il ajouta au gouvernement de Constantine les villes de Biskra et de Tuggurt, qui se trouvèrent ainsi gouvernées par le k'â'id Fârih', lequel commandait à Constantine.

Dans la soirée du (dimanche au) lundi 5 dhoû 'l-k'a'da 858, mourut à Tunis le juriste et k'âd'i Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Boh'ayri, qui fut enterré le lendemain à El-Djellâz.

En rebî' I de la même année, mourut El-Mas'oûd, frère consanguin du sultan, d'une maladie dont il fut atteint dans le camp..... (1). Il fut le lendemain de sa mort transporté à Tunis pour y être inhumé.

Au commencement de redjeb de la même année, les fils de l'émîr Aboû 'l-H'asan furent arrêtés et internés dans la K'açba.

---

(1) C D فى الجدارى ; A فى الجدار ; B فى الخدارة : « à El-Djedâri (?) ». On peut conjecturer aussi « chez les Djerâwa », ou, en lisant من الجدرى « de la petite vérole ».

Digitized by Google

Le samedi 25 redjeb de la même année, le sultan envoya son mizwâr Sa'îd ez-Zerîzer au grand k'âd'i Aboû 'l-'Abbâs Ah'med K'aldjâni à Tunis pour lui donner à choisir entre, d'une part les places de *khat'îb* à la mosquée Ez-Zîtoûna et de mufti après la prière du vendredi au même temple [P. 133] en remplacement du cheykh El-Boh'ayri, et moyennant abandon de sa place de k'âd'i, et d'autre part son maintien comme *khat'îb* seulement. Après avoir consulté Dieu, El-K'aldjâni écrivit de sa main, le 27 redjeb, qu'il choisissait la première alternative et renonçait à sa place de grand k'âd'i. Le sultan agit en conséquence et fit cette nomination au commencement de cha'bân, en le nommant en outre à la medresa Chemmâ'iyya. El-K'aldjâni avait, depuis qu'il avait demandé son changement, cumulé les charges de grand k'âd'i et de k'âd'i des mariages pendant plus de huit mois.

Le 29 du même mois de redjeb, par ordre du sultan, le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du juriste Aboû H'afç 'Omar K'aldjâni, dut s'installer dans l'aile des Hilâl de la mosquée Ez-Zîtoûna pour constater officiellement, comme le fait d'habitude le grand k'âd'i, l'apparition du croissant de cha'bân. Le sultan, le 1er cha'bân, le nomma grand k'âd'i et *khat'îb* à la grande mosquée Et-Tawfîk' ; puis, le 9 cha'bân, mufti donnant des réponses écrites après la prière du vendredi dans la dite mosquée.

A cette même date du 1er cha'bân, le juriste Ah'med K'osant'îni fut nommé k'âd'i des mariages à Tunis et professeur à la Montaçiriyya, dans le Soûk el-Filk'a.

Le 5 cha'bân, le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Açfoûr fut nommé inspecteur des biens de

Digitized by Google

main-morte à Tunis, et plus tard une place d'inspecteur de la cour des comptes lui fut aussi donnée.

Le samedi 17 cha'bân, mourut le mizwâr de Tunis, Sa'îd ez-Zerîzer, qui fut inhumé le lendemain proche la demeure *(dâr)* du saint Sîdi Mah'rez ben Khalaf, en présence du sultan et des intimes de celui-ci. Il fut remplacé par Aboû 'Ali Mançoûr el-Mizwâr.

Le 2 rebî' I 860 (8 février 1456), mourut le H'âddj Aboû Ish'âk' Ibrâhîm Soleymâni, qui fut inhumé vis-à-vis le vertueux cheykh Aboû Yah'ya Zakariyyâ, en présence du sultan, des membres du gouvernement et des courtisans (1).

En djomâda II, le juriste Ah'med Benzerti se mit en route pour porter des présents au prince de Fez, en compagnie d'Ibn Sam'oûn, envoyé de celui-ci.

Le 21 redjeb de la même année, mourut de maladie à Tunis Aboû 'l-Hâdi, frère consanguin du sultan ; il fut inhumé vis-à-vis le mausolée du saint Sîdi Mah'rez ben Khalaf.

Au commencement de redjeb, apparut à Tunis, à l'est, avant le lever de l'aurore, l'astre connu sous le nom de comète *(aboû 'd-dhawâ'ib)* et qui a des traînées lumineuses faisant corps avec lui ; à la fin du mois, il apparut après le coucher du soleil et [P. 134] à l'ouest. « Son apparition, » dit l'auteur de l'*"Adjâ'ib el-Makhloûkât* (2), « prouve l'arrivée de quelque phénomène céleste. » Et en effet, dans ce mois-là il souffla à

(1) On lit dans le ms. 239 du Catalogue d'Alger (f. 103, v.) qu'Aboû Ish'âk' Ibrâhîm Omawi Soleymâni fut chargé par le prince du soin de diriger la construction de la medresa édifiée près Mah'rez ben Khalaf *(supra,* p. 219).

(2) Traité de cosmographie et d'histoire naturelle de Zakariyyâ ben Moh'ammed K'azwîni (voir entre autres le t. III de la *Chrestomathie arabe* de de Sacy, p. 427).

Digitized by Google

Tunis un vent qui déracina de nombreux arbres dans la forêt ; puis au milieu de chawwâl il tomba une pluie accompagnée de grêlons gros comme des œufs de poule et même davantage.

Le 11 moh'arrem 861 (7 déc. 1456), le sultan à la tête de son armée marcha contre Tripoli. Il envoya son premier ministre le cheykh Moh'ammed ben Aboû Hilâl de compagnie avec le k'â'id Rid'wân à l'effet de déposer le k'â'id Z'âfir, qui y commandait, et de le remplacer par Rid'wân. C'est ce qui fut fait, et Z'âfir fut envoyé à Tunis avec sa famille et ses enfants.

Le 28 moh'arrem de la même année, mourut le cheykh Aboû 'l-H'asan el-Djebbâs, imâm de la mosquée Ez-Zîtoûna, à qui, au commencement de çafar, le juriste Ah'med Mesrâti fut donné pour successeur. Ce dernier fut lui-même remplacé comme *khat'îb* et mufti de la grande mosquée d'Aboû Moh'ammed par le k'âd'i des mariages, Aboû 'l-'Abbâs Ah'med K'osant'îni.

Après son retour dans la capitale, le sultan enleva au juriste Moh'ammed ben 'Açfoûr l'inspection des biens de main-morte et celle de la cour des comptes *(beyt el-h'isâb)* : la première fut confiée au juriste Moh'ammed Beydemoûri et la seconde, à 'Ali ben 'Abbâs.

Au commencement de çafar 862 (fin déc. 1457), le juriste Ah'med Benzerti revint de Fez à Tunis, accompagné de deux envoyés porteurs de présents, les uns provenant du sultan mérinide de Fez, 'Abd el-H'ak'k', et les autres du prince de Tlemcen, Ah'med ben H'ammoû Zenâti. On les installa dans de vastes demeures et on pourvut à leur subsistance jusqu'au

Digitized by Google

retour du sultan, à qui ils furent présentés pour offrir leurs cadeaux et par qui ils furent honorablement accueillis.

En çafar de la même année, mourut de maladie à Tunis Moh'ammed ben 'Açfoûr.

Au commencement de la même année, le prix des vivres monta fort haut à Tunis, puisque le *k'afîz* de blé se vendait à raison de quatre dînars d'or, et l'orge, moitié de ce prix. A la suite des plaintes qu'adressa le peuple au sultan à raison de la disette et de la cherté des vivres, le prince fit extraire des magasins de quoi faire quotidiennement mille pains, dont la distribution aux pauvres de Tunis se faisait à la porte Intedjmi. Ces aumônes, commencées le 3 rebî' II, se prolongèrent jusqu'en redjeb, où l'arrivée des produits de la nouvelle récolte se fit en grandes quantités et fit baisser les prix.

Vers la fin de dhoû 'l-k'a'da de la même année, le sultan renvoya des cadeaux au prince de Fez et au prince de Tlemcen en même temps que leurs députés respectifs ; il fit en outre accompagner ses cadeaux [P. 135] à Tlemcen par un ambassadeur, Ibrâhîm ben Naçr ben Ghâliya.

Le 12 dhoû 'l-h'iddja de la même année, le sultan à la tête de son camp poussa de Tunis jusqu'à Tâourgha (1), puis il revint. Au cours de son voyage de retour, il nomma à Tripoli le k'â'id Aboû Naçr ben Djâ'a 'l-Kheyr et l'expédia à son poste, où cet officier arriva en rebî' II 863.

---

(1) Tâourgha est à environ cinq journées de Tripoli, dans la direction de Sort (Edrisi, p. 143 de la trad. ; cf. table géogr. des *Berbères)* Bekri (p. 49) place une localité de ce nom entre Gabès et Sfax.

Digitized by Google

Au milieu de redjeb de la même année, on apprit que le mawla 'Abd el-'Azîz avait assiégé Moh'ammed ben Çakhr à Makres (1), et qu'à la suite des combats qu'il lui avait livrés et où il lui avait enlevé ses chameaux de charge (زمائله), Ibn Çakhr avait dû chercher son salut dans la fuite.

Le dimanche 8 cha'bân de la même année, au coucher du soleil, mourut à Tunis le juriste et mufti Aboû 'l-'Abbâs Ah'med K'aldjâni, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Les dernières prières furent dites pour lui le lendemain à la mosquée Ez-Zîtoûna après la prière de midi ; l'inhumation se fit à El-Djellâz en présence du sultan et des principaux de la cour.

Le 19 cha'bân, le sultan se mit à la tête de son camp et alla camper à Ez-Za'teriyya. La même nuit, il envoya l'ordre de dépouiller le juriste Ah'med K'osant'îni de toutes ses charges, de k'âd'i des mariages, de *khat'ib,* de mufti et de chargé de la prière prononcée à la suite de la lecture de Bokhâri, que, selon l'usage du k'âd'i des mariages, il faisait dans l'emplacement fortuné (2). Le lendemain matin, il nomma le juriste et imâm Ah'med ben 'Omar Mesrâti *khat'ib* de la mosquée Ez-Zîtoûna ; il nomma le grand k'âd'i Moh'ammed K'aldjâni *khat'ib* de la mosquée de la K'açba et mufti chargé des consultations dans la mosquée Ez-Zîtoûna à la suite de la prière du vendredi ; il nomma le juriste Moh'ammed Zendîwi *khat'ib* et mufti de la grande mosquée Et-Tawfîk' et en outre professeur au collège Ech-Chemmâ'în ; du juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Ghâfik'i,

(1) Le mot مكرس manque dans A C ; j'en ignore la prononciation ; cf. p. 225, n. 2.

(2) C'est-à-dire sans doute le *minbar* ou chaire.

Digitized by Google

alors à Constantine, il fit le *khat'tb* et mufti de la grande mosquée de Bâb el-Djezîra, en même temps que professeur au collège d'Ibn Tâferâdjîn. Le 26 de cha'bân, il expédia du camp la nomination de huit *adels* par l'intermédiaire du grand k'âd'i. Vers la fin de ramad'ân, arriva l'ordre adressé au juriste Moh'ammed el-Djebbâs de venir recevoir au camp (1) sa nomination de k'âd'i à Constantine. Le savant obéit à cet appel et se retira quand la chose fut faite.

Au commencement de dhoû 'l-h'iddja de la même année, l'ordre fut adressé du camp au k'âd'i des mariages de réoccuper ses différentes fonctions.

Dans la nuit du [vendredi au] samedi 3 rebî' I 864 (28 déc. 1459), mourut le lieutenant [du sultan] à Tunis, l'honoré cheykh Aboû 'l-Fad'l ben Aboû Hilâl, frère du cheykh (2) des Almohades et chambellan d"Othmân (3), qui fut enterré dans le mausolée *(dâr)* du saint Sîdi Mah'rez ben Khalaf.

[P. 136]. Quand le sultan quitta Tunis, ce fut pour se rendre dans la province de Bougie, et il s'y rencontra avec le fils du gouverneur de cette ville, Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz, qui lui raconta ce qui lui était arrivé avec Moh'ammed ben Sa'îd et la fuite de celui-ci. 'Othmân alors envoya à ce chef une promesse d'amnistie dont était porteur son propre fils et héritier El-Mas'oûd. Ibn Sa'îd, animé de dispositions à se soumettre, revint avec ce dernier et fut bien accueilli ; il fut emmené avec toute sa famille et installé à Tunis, où il reçut de quoi vivre. Ensuite le

---

(1) A ajoute الى الجلة , B C للجلة après الجباس .

(2) D seul lit « Ibn Aboû Hilâl, cheykh des Almohades » ; mais cf. plus haut, p. 238.

(3) Littéralement « du khalifat 'othmânien ».

Digitized by Google

sultan retourna vers Constantine : il déposa le k'â'id Fârih' [qui y commandait] et y envoya à sa place au commencement de moh'arrem, premier mois de 864 (27 oct. 1459), le k'â'id Z'âfir ben Djâ'a 'l-Kheyr.

Vers la fin de ramad'ân de la dite année, le sultan envoya comme gouverneur militaire de Gafça le k'â'id Mançoûr el-Mizwâr, et prit comme mizwâr pour le remplacer, le 1er chawwâl, Aboû Ish'âk' ben Ah'med Fotoûh'i.

Le dimanche 22 (1) chawwâl de la même année, mourut à l'âge de quarante et un ans le k'âd'i des mariages à Tunis, Ah'med K'osant'îni, qui fut remplacé comme tel par Aboû 'Abd Allâh Zendîwi ; et comme *khat'îb* et mufti chargé des consultations après la prière du vendredi dans la grande mosquée d'Aboû Moh'ammed, au faubourg de Bâb es-Souweyk'a, comme professeur au collège Montaçiriyya et comme inspecteur des biens de main morte, par le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Beydemoûri.

Le mercredi 5 djomâda II 865 (10 mars 1461), le vertueux cheykh Ah'med 'Asîla fut tué dans la *sebkha* de Sîdjoûm par Er-Riyâh'i, qui était fou et que le peuple massacra ; la victime fut inhumée à El-Djellâz.

En redjeb de la même année, le juriste Ah'med ben Koh'eyl (2) fut dépossédé de ses fonctions de k'âd'i du camp et de professeur à la zâwiya de Bâb el-Bah'r et remplacé dans ces deux postes par le juriste Moh'ammed er-Raççâ', tandis que d'autre part

(1) A B « le 12 ».

(2) D lit ici « Ibn Ah'med ben Koh'eyl », tandis qu'A B C ont seulement « Ibn Koh'eyl ». Deux lignes plus bas, A B C ont « Ah'med Koh'eyl » et D « Ah'med ben Koh'eyl ». C'est cette dernière lecture qui a été seule admise dans la traduction.

Digitized by Google

il était nommé *adel* et mufti donnant des consultations écrites (ومفتيا بالقلم). Ah'med ben Koh'eyl mourut le dernier jour de dhoû 'l-h'iddja de la même année (6 sept. 1461).

Au milieu de l'année 865 (16 oct. 1460), mourut le k'â'id Z'âfir, commandant de la K'açba (1). Le k'â'id Rid'wân (2) ech-Châribb, qui le remplaça tout d'abord, fut ensuite déplacé, et au commencement de moh'arrem 866 (5 oct. 1461), El-H'âddj 'Abd er-Rah'mân Fotoûh'i lui succéda.

En rebî' I de la même année, l'émîr Moh'ammed ben Moh'ammed ben Aboû Thâbet s'empara de la ville de Tlemcen, d'où il expulsa le prince régnant, qui était son grand'oncle paternel, le sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Aboû H'ammoû. Celui-ci s'installa d'abord à El-'Obbâd, et de là passa en Espagne. A la nouvelle de cet événement, le sultan quitta de nouveau [P. 137] sa capitale à la tête de son camp, le 7 chawwâl 866 (4 juil. 1462), et se dirigea vers Tlemcen avec une armée aussi nombreuse que redoutable, car tous les Arabes d'Ifrîk'iyya se joignirent à lui. Il approchait de Constantine quand mourut, en dhoû 'l-h'iddja, le cheykh des Almohades, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû Hilâl, dont le cadavre fut transporté à Tunis et inhumé, la nuit du 11 dhoû 'l-h'iddja, dans le mausolée de Sîdi Mah'rez ben Khalaf. Le sultan poursuivant sa route bloqua sur son passage le fort de H'alîma, dans l'Aurès, et après l'avoir pris de vive force fit subir à ses défenseurs de rudes châtiments. Reprenant en-

(1) A C donnent cette leçon, qui est la bonne.

(2) D seul lit « Ramad'ân ».

Digitized by Google

suite sa marche vers Tlemcen, il arriva dans le territoire des Benoû Râchid, à environ deux journées de cette ville ; là tous les Arabes des Souweyd avec femmes et enfants, les Benoû Ya'k'oûb, les Dawâwida [branche] des Benoû 'Abd el-Wâdi, ainsi que les Benoû 'Amir, vinrent lui faire leurs offres d'obéissance, qui furent acceptées, en même temps qu'ils furent eux-mêmes libéralement traités. Le sultan envoya ses officiers dans les divers cantons du territoire de Tlemcen, et la population effrayée s'acquitta des impôts. Cela se passait au mois de novembre de l'année solaire, et l'on fut tenu par la neige depuis le 1er jusqu'au 20. Le sultan songeant alors à se rendre à Tlemcen, le vertueux et honnête Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben el-H'asan, le juriste et savant Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed, fils du juriste Aboû 'l-K'âsim 'Ok'bâni, Aboû 'l-H'asan 'Ali ben H'ammoû ben Aboû Tâcheftn, oncle maternel de l'émîr Moh'ammed précité, se rendirent auprès de lui porteurs d'un acte dressé dans les formes légales et déclarant que tout ce qu'ils feraient vaudrait à l'égard du souverain de Tlemcen. Ils prièrent en conséquence le sultan de renoncer à pénétrer dans la ville, moyennant leur engagement de lui prêter serment d'obéissance au nom du prince alors régnant, qui lui-même se déclarerait son sujet et vassal. Le sultan accueillit des offres de repentir qu'il ne crut pas pouvoir refuser, et ces hommes s'en retournèrent après avoir signé un acte constatant qu'ils reconnaissaient sa souveraineté. Lui-même repartit pour Tunis le mercredi 17 çafar 867. Au cours de la route, il nomma gouverneur de Constantine son petit-fils, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Montaçir, fils de l'héritier pré-

Digitized by Google

somptif Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Mas'oûd, et l'envoya à son poste en rebî' II de cette année, en lui donnant comme mizwâr attaché à sa personne le k'â'id Aboû 'Ali Mançoûr eç-Çabbân, et comme k'â'id de la ville, Bechîr. Quant au k'â'id Z'âfir, il se trouva ainsi révoqué. Au cours du même voyage, il renvoya également Moh'ammed ben Sa'îd ben Çakhr dans son pays, à Bougie. Il rentra à Tunis le mardi 18 djomâda I 867 (7 fév. 1463).

Il y était réinstallé [P. 138] quand il apprit que les Arabes d'Ifrîk'iyya, savoir : les Awlâd Meskîn, les Awlâd Ya'k'oûb, les Chenânefa, branche des Awlâd Mohalhel, et d'autres encore, avaient tenu une réunion où il avait été décidé que, si le sultan refusait de leur payer intégralement leurs redevances en ancienne monnaie et n'accédait pas à leurs autres réclamations, ils lui feraient la guerre et lanceraient des colonnes dans toutes ses possessions. En conséquence, le 10 redjeb 867, il sortit avec toutes ses troupes et dépêcha partout pour réclamer les contingents des diverses provinces, qui obéirent à son appel ; mais il chercha vainement les Arabes, qui se dispersèrent devant lui. Alors il nomma cheykh des Awlâd Ya'k'oûb, El-H'âddj Moh'ammed ben Sa'îd en remplacement de son neveu Someyr El-Ba'boû (1) ; cheykh des Awlâd Yah'ya, El-H'âddj Djedîd en remplacement de son frère Ismâ'îl ; cheykh des Awlâd Solt'ân, T'âhir ben Rah'îm en remplacement de Fâris ben 'Ali ; Mâlik ben Mançoûr au lieu d''Ali ben 'Ali ben 'Ali ech-Chî'i ; K'âsim ben T'âlib el-'Awni au lieu de Yah'ya ben T'âlib, c'est-à-dire que dans tou-

(1) A C اليعبرا , B البعيرا .

Digitized by Google

tes les tribus qui lui étaient hostiles il remplaça le cheykh en place par le frère ou l'oncle ou le cousin de celui-ci. En outre il envoya, en qualité d'otages, les enfants des titulaires à Tunis, où ils furent installés dans une demeure proche de la K'açba, avec allocation de pensions alimentaires. Il se mit avec les cheykhs qu'il venait de nommer à la poursuite des tribus rebelles et, poussant jusqu'à Neft'a, il les força d'entrer au plus fort de l'été dans le Sahara ; la température était cette année-là excessivement chaude, si bien que leurs chameaux se dispersaient et s'enfuyaient à la recherche des points d'eau. Les souffrances résultant de cette chaleur torride poussèrent les autruches jusqu'à l'aiguade (1) de Beyâch à Gafça, où on leur donnait la chasse. Quand ces tribus virent leurs chameaux, leurs femmes et leurs enfants périr de faim, de soif et de chaleur dans le désert, elles durent reconnaître qu'elles n'avaient d'autre ressource que de se rendre auprès du Prince des croyants, ce qu'elles firent les unes à la suite des autres. Il leur accorda le pardon qu'elles lui demandaient, sous la condition que la dignité de cheykh ne serait plus à leur disposition et ne serait conférée que par lui. Il reprit le chemin de sa capitale après être entré à Neft'a pour s'y reposer, de même qu'il fit à Tawzer. A Gafça également il se reposa avec son armée et alla déjeûner avec quelques-uns de ses intimes dans la K'açba : Mançoûr, k'â'id de la ville, se tenait debout devant lui, lui adressant des souhaits et le comblant de prévenances que le prince accueillait en souriant. L'émîr El-

(1) شريعة ; B écrit شريلة ; l'Oued Baïch de nos cartes?

Digitized by Google

Mas'oûd y alla également déjeûner dans la galerie supérieure dominant la cour centrale, tandis que le k'â'id 'Ali se tenait debout devant lui. Ce fut une journée solennelle de repos et de souhaits : chacun des émîrs était à se promener dans un jardin, de même [P. 139] que chacun des k'â'ids et autres dans un lieu en rapport avec leur importance respective. Après une période de repos de quelques jours, le prince rentra dans sa capitale avec tous les honneurs de la guerre, et la joie qu'il ressentait était partagée par tous les musulmans.

Il n'en était plus bien éloigné quand il fit arrêter les principaux cheykhs, Moh'ammed ben Sa'îd, Someyr ben 'Abd en-Nebi, Fâris ben 'Ali ben Rah'îm, * Naçr des Dawâwida (1), Ismâ'îl ben D'irâri, en employant pour cela une trahison dont la trame fut bien ourdie : on fit pénétrer ces chefs au milieu du camp et l'on fit à chacun d'eux, pour leur inspirer confiance, un cadeau de mille dînars. Ils passèrent la nuit auprès des officiers, et au matin ils se retrouvèrent ayant aux pieds des bracelets qui leur servaient de chaînes. Selon que vous agirez vous serez traités ; Dieu leur rendit ainsi le mal qu'ils avaient fait aux croyants. Il fit également arrêter * (2) les autres cheykhs, et tous, enchaînés et montés sur des mulets, firent à Tunis une entrée qui fut un

---

(1) الزوادى ; K'ayrawâni écrit الذوادى ; presque toujours D orthographie ce nom de tribu avec le *zâ*. Dans le nom qui suit, K'ayrawâni orthographie D'irâr.

(2) A B ont seulement : « .... ben Rah'îm et les autres cheykhs, qui furent enchaînés et qui firent leur entrée à Tunis avec des mulets pour montures. » — C lit à très peu près de même. C'est ce passage que cite K'ayrawâni (p. 148 du texte imprimé à Tunis) résumant Zerkechi ; la traduction Pellissier et Rémusat (p. 263) défigure, comme d'habitude, le texte. Le ms. 239 d'Alger (f. 107, v.) fait aussi une allusion élogieuse à la prise déloyale de ces chefs.

Digitized by Google

événement. Ils échappèrent à la populace et furent emprisonnés à la K'açba. Quant à la rentrée du sultan dans sa capitale, elle eut lieu le 18 dhoû 'l-k'a'da de la dite année.

Vers la fin de ramad'ân 867, mourut le mufti et savant de Bougie Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Mechdâli.

Au commencement de moh'arrem 868 (14 sept. 1463), le juriste et secrétaire Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Meslâti fut nommé inspecteur à la cour des comptes aux lieu et place du juriste 'Ali ben 'Abbâs, et ensuite déplacé à la fin de ramad'ân de la même année au profit de Moh'ammed ben el-Kemmâd. Ibrâhîm ben 'Açfoûr fut chargé du service des finances et de celui du trésor privé.

Vers la mi-moh'arrem de cette année, le sultan fut gravement malade, mais grâce à Dieu il se rétablit.

Le 20 de ce mois, Ah'med Benzerti quitta Tunis et s'embarqua le 22 pour l'Espagne, où il avait une mission à remplir. Après s'en être acquitté, il revint en cha'bân de la même année, rapportant de la part du prince régnant en Espagne des cadeaux parmi lesquels figurait le grand exemplaire du Koran qui est maintenant dans la principale mosquée, et que l'on emploie pour la lecture quotidienne faite auprès des catafalques (1).

Le 2 çafar de la même année, mourut à Tunis le saint et vertueux Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben 'Aroûs, qui fut enterré dans sa zâwiya, car il s'était établi près de la mosquée Ez-Zîtoûna. La funèbre cérémonie se fit en grande pompe, et tous les fils du sultan y assistèrent.

---

(1) عدد التوابيت ; cf. le texte de K'ayrawâni, p. 149, l. 5.

Digitized by Google

Vers la fin de djomâda II de la même année, arrivèrent à Tunis les cadeaux envoyés par le sultan de Tlemcen, Moh'ammed [ben Moh'ammed] ben Aboû Thâbit, et qu'apportaient son k'âd'i Moh'ammed [P. 140] ben Ah'med el-'Ok'bâni et un de ses propres cousins. Comme cette arrivée coïncida avec le rétablissement du prince, qui venait d'être malade, on décora tous les *souks* et on se livra à de grandes réjouissances (1).

Au milieu de la dite année, Z'âfir ben Djâ'a 'l-Kheyr fut nommé k'â'id de la capitale et vice-roi en cas d'absence du khalife, situation qui avait été occupée par Ibn Aboû Hilâl.

En cha'bân de la même année, le khalife remit en liberté Moh'ammed ben Sa'îd Meskîni à la suite des engagements et des actes signés par lui aux termes desquels il renonçait à toute opposition et s'engageait à ne pas faire cause commune avec les [autres] Arabes.

En dhoû 'l-k'a'da, le khalife renvoya au prince de Tlemcen des cadeaux en retour de ceux qu'il avait reçus ; il les confia aux envoyés venus de Tlemcen, à qui il adjoignit Moh'ammed ben Faradj 'Arabi.

Vers la fin du dit mois, par ordre du sultan, fut placée une toile-abri au-dessus de la mosquée Ez-Zîtoûna à l'effet de protéger, le vendredi, les fidèles de l'ardeur du soleil d'été.

Le jeudi 19 dhoû 'l-h'iddja, le sultan sortit à la tête du camp, laissant comme vice-roi dans la ville le k'â'id Z'âfir.

En çafar 869 (oct. 1464), mourut à Tunis le cheykh et marabout Aboû H'afç 'Omar Rekrâki (2), qui fut inhumé au Djebel el-Mersa.

---

(1) Cf. *Complément de l'Histoire des Beni Zeiyan*, de l'abbé Bargès, p. 352 et s.

(2) D seul lit « Ed-Dekdâki ».

Digitized by Google

Le 12 çafar (14 oct.), le vertueux cheykh Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils du vertueux cheykh Moh'ammed ben Aboû Zeyd, mourut à Monastir et y fut enterré.

Au commencement de 869, le sultan ordonna de faire dans la mosquée Ez-Zîtoûna, avant les prières de l'aurore, de midi et de l'après-midi, la lecture dans le précieux exemplaire du Koran venu d'Espagne et dont il a été déjà question. Il institua à cet effet quatre lecteurs doués d'un bel organe.

Le samedi 26 djomâda II, le sultan rentra à Tunis avec son camp à la suite d'une tournée faite dans le pays pour y ramener le calme.

A la fin de cha'bân de la dite année, le khalife apprit que Naçr ben Çoûla, un des cheykhs des Dawâwida, avait attaqué le k'â'id Mançoûr eç-Çabbân, mizwâr de Constantine, et lui avait enlevé une partie de son camp. En conséquence, il envoya un fort corps d'armée commandé par son fils et héritier présomptif Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Mas'oûd, qui surprit les ennemis à l'improviste, leur infligea de fortes pertes et s'empara de leurs chameaux, de sorte qu'ils durent s'enfuir sans autre souci que celui de leur vie. Le vainqueur séjourna à Constantine pendant tout le mois de ramad'ân, puis en chawwâl retourna avec les honneurs de la guerre à Tunis, où il rentra le jeudi 18 de ce mois.

Le 27 ramad'ân de la dite année, [P. 141] Moh'ammed ben 'Ali ben 'Amrân Idrîsi, mizwâr des chérifs à Fez, s'insurgea dans cette ville contre le sultan mérinide 'Abd el-H'ak'k' ben Aboû Sa'îd et se rendit maître de la ville. Le sultan, qui était avec son camp en dehors de celle-ci, fut alors abandonné par les siens et rentra à Fez avec quelques-uns des

Digitized by Google

siens ; mais il fut arrêté et exécuté, de même qu'on massacra les juifs de la ville ainsi que son premier ministre Hâroûn le juif (1). Voici quelle était la situation. 'Abd el-H'ak'k', après avoir été tenu comme en tutelle par les Benoû Wat'âs, qui depuis de longues années dirigeaient toutes les affaires de l'état, songea à recouvrer son indépendance (2), et par suite arrêta [la plupart] des Benoû Wat'âs et s'empara de leurs biens, tandis que les autres prenaient la fuite. Devenu son maître, il s'occupa lui-même des affaires et fit des expéditions à la tête de son camp. Pour le remplacer pendant ses absences, il laissa le juif Hâroûn, qui administrait à Fez les affaires des musulmans, jugeait leurs différends et était par suite une cause d'humiliation pour eux. L'impression ainsi produite sur le peuple était considérable, si bien que, le sultan étant un jour sorti avec son camp pour rétablir le calme dans les provinces et poursuivre les Benoû Wat'âs, qui s'étaient emparés entre autres places de Tanger et de Tâzâ, une entente s'établit avec le mizwâr des chérifs, et une émeute éclata contre les juifs de Fez, qu'on massacra. Mais les insurgés avaient à craindre le sultan et son premier ministre Hâroûn, et ils tinrent la ville jusqu'au jour où le prince rentra avec un petit nombre d'hommes ; alors on les arrêta, lui et Hâroûn, et on les exécuta. On intronisa ensuite le ché-

(1) On lit dans B l'annotation marginale que voici, de la main, semble-t-il, qui a maintes fois corrigé le texte : « C'est le frère d'Aboû Djenâh' (puissent-ils être maudits l'un et l'autre !) ; il a supprimé les aumônes distribuées aux savants (*'olamâ'*) pour les attribuer à ses coreligionnaires pauvres ».

(2) A lit الاستقلال من بنى, au lieu de ببنى de D et de بنى de B C.

Digitized by Google

rîf du consentement du peuple, et c'est ainsi que la dynastie Idrîsite fut rétablie à Fez et que finit la dynastie Mérinide.

Le 22 dhoû 'l-h'iddja de la dite année, 15 du mois d'août, le sultan sortit à la tête de son camp et campa d'abord à Ez-Za'teriyya, puis il marcha vers le pays de Rîgh, où il démantela la ville de Tuggurt à cause des désordres causés par les habitants et de leur insoumission à ses k'â'ids ; il leur fit de plus payer une amende à titre de châtiment. Il s'avança ensuite jusque près de Ouargla, y nomma un gouverneur et exigea de cette ville ainsi que de celles du Mzâb une forte somme d'argent. Comme après cela il retournait vers Tunis, il fut rejoint par son petit-fils l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Montaçir, gouverneur de Constantine, à qui il fit un accueil honorable. Il le débarrassa de Mançoûr eç-Çabbân à raison de la conduite de ce k'â'id à l'égard des Dawâwida et de la population, de sorte qu'El-Montaçir retourna à Constantine, où il fut désormais seul maître.

Pendant que le khalife revenait du Rîgh, Moh'ammed ben Sa'îd Meskîni s'enfuit du camp et rejoignit des bannis à qui il demanda protection ; mais la peur qu'ils avaient la leur fit refuser, et il n'y eut qu'un petit groupe [P. 142] qui osât lui donner abri jusqu'à ce qu'il pût rejoindre Moh'ammed ben Sebâ' ben Aboû Yoûnos, cheykh des Dawâwida, qui le prit sous son égide. Le khalife rentra dans sa capitale le 8 redjeb 870 (24 fév. 1466).

Vers la fin de rebî' I 870, mourut à Constantine le juriste El-Djebbâs, k'âd'i de cette ville, où il fut

Digitized by Google

enterré. Il eut pour successeur le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed 'Oloûsi (1).

Vers le milieu de la même année, le Prince des croyants reçut à Tunis une députation des Arabes de Tlemcen, Benoû 'Amir, Soweyd, etc., chargée de lui apprendre les excès d'Ibn Aboû Thâbit Zeyyâni (2), sultan de cette ville, qui se soustrayait à son obéissance et qui, après avoir expulsé le k'â'id de Liyâna (3) nommé par le khalife, avait fait parvenir des présents à Moh'ammed ben Sebâ' et à Moh'ammed ben Sa'îd pour leur demander leur aide en cas d'une expédition dirigée de Tunis contre Tlemcen. A la suite de cette requête qui lui demandait de se rendre dans cette dernière ville, le prince, après avoir consulté Dieu sur ce qu'il avait à faire, désigna pour être leur sultan l'émîr Aboû Djemîl Zeyyân, fils du sultan 'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'ammoû Zeyyâni (4), à qui il fit connaître son choix au commencement de chawwâl de cette année en lui fournissant tout ce qu'il fallait en armes, en tentes, en troupes et en argent. Il lui adjoignit pour commander l'armée le k'â'id Moh'ammed ben Farah' Djebâ'i (5), et pour lui servir d'administrateur et de conseiller, le juriste Ah'med Benzerti ; il écrivit en outre à son fils 'Abd el-'Azîz de se mettre à la tête de son camp suffisamment approvisionné pour accompagner le nouveau sultan à Tlemcen. Aboû Zeyyân quitta Tunis en chawwâl et se rendit à Bougie ; puis le sultan en personne se

(1) Variante, « Meloûsi ».
(2) D seul lit « Zenâti » ; cf. *Complément de l'histoire*, etc., p. 353.
(3) Variantes, « Lebâna, Niyâna » ; peut-être faut-il lire *Milyâna* ?
(4) C, Zenâni ; D, Zenâti.
(5) A, Bidjâ'i ; B, Djebâli.

Digitized by Google

mit en marche le 10 dhoû 'l-k'a'da et se dirigea avec ses troupes vers le Maghreb. Moh'ammed ben Sebâ', son allié (1) Moh'ammed ben Sa'îd et ceux qui s'étaient joints à eux prirent la fuite à son approche et se réfugièrent dans le Sahara. Le khalife, passant par le mont Aurès, s'y empara de quelques-unes des forteresses les plus inaccessibles et abandonna à ses troupes leur contenu. De là il redescendit en plaine se dirigeant vers Tlemcen et recueillit la soumission de Médéa (2), de Milyâna et de Ténès ; les Arabes de cette région lui envoyèrent des députations auxquelles il fut fait une large et généreuse réception (3), et il envoya dans les diverses parties du pays des officiers qui lui rapportèrent le produit des impôts et des dons d'hospitalité. Il s'était fait précéder par l'armée d'investissement qui, en rebî' II 871 (nov.-déc. 1466), vint camper sous les murs de cette ville (4). De nombreux cavaliers et fantassins en sortirent et engagèrent un combat des plus acharnés qui se poursuivit jusqu'au coucher du soleil. Le lendemain matin, qui était un jeudi, le sultan installa son camp à El-Mançoûra proche de la ville, et monta à cheval pour diriger contre celle-ci une attaque des plus vives ; mais les assiégés à l'abri de leurs mu-

---

(1) Lisez وصاحبه avec A B.

(2) A البهدية ; B اليدية ; C D البرية .

(3) D فاكرم نزلهم واوفدهم ; A ووفادتهم ; B ووافدهم ; C ووفادهم .

(4) Le texte ne laisse pas voir clairement si c'est le sultan lui-même qui arriva en rebî' II 871.

Digitized by Google

railles se défendirent à l'aide de..... (1) et de coups de flèche. A la suite [P. 143] d'un combat acharné, le sultan donna l'ordre de saper les murailles, mais la nuit tomba avant que les assiégeants l'emportassent, et ils durent regagner leur campement avec la ferme intention de s'emparer de la ville le lendemain matin. Une pluie abondante étant alors venue à tomber, le samedi matin, le cheykh Sîdi El-Ah'san (2), le k'âd'i et les principaux habitants vinrent solliciter leur grâce et offrirent au sultan leur soumission par écrit et dressée par acte authentique. Le [sultan de Tlemcen lui-même] l'avait écrite, en ces termes : « Voici ce dont témoigne contre lui-même le serviteur de Dieu qui se confie en Lui, Moh'ammed, veuille Dieu, en dehors de qui il n'y a ni force ni puissance, lui accorder ses faveurs ! » Il donna en outre, sans qu'elle lui fût demandée, sa fille vierge en mariage au prince Aboû Zakariyyâ Yah'ya, fils d'El-Mas'oûd. Le sultan alors se remit en marche pour Tunis le 9 cha'bân de cette année (3).

---

(1) B C D وتحصنوا بالاسوار والهرابع ; ce passage manque dans A. Le mot مربع, qui signifie *levier*, paraît désigner quelque machine de guerre ; comparez aussi le passage de la *Fârisiyya* cité par Dozy, *Supplément*, s. v., مربعة. On pourrait encore songer à la lecture والهدافع, canons, *ou* catapultes.

(2) Ce nom propre manque dans D ; C lit « le cheykh et k'âd'i Sîdi El-Ah'san ».

(3) La soumission de Tlemcen date du 14 rebî' II 871 ; la lecture de l'acte par lequel le prince de cette ville reconnaissait la suzeraineté de Tunis eut lieu, selon l'habitude, dans l'aile orientale de la grande mosquée [de Tunis] à la suite de la prière du vendredi 13 redjeb, et fut faite par le grand k'âd'i Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed K'aldjâni. Cette pièce était signée par Moh'ammed ben Aboû Thâbit lui-même et contresignée par divers personnages importants, notamment le k'âd'i Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed 'Ok'bâni, le mizwâr des chérifs

Digitized by Google

En dhoû 'l-k'a'da 872 (mai-juin 1468), la peste ayant éclaté à Tunis, * le sultan sortit de la ville avec son camp le 12 de ce mois * (1). L'épidémie fit des ravages de plus en plus considérables jusqu'en chawwâl 873 (13 avril-12 mai 1469), si bien qu'on compta jusqu'à mille victimes par jour. Elle cessa en dhoû 'l-h'iddja, dernier mois de l'année.

Le 28 çafar 874, le sultan rentra dans sa capitale et s'installa au palais du Bardo, après une absence d'un an et trois mois.

Le 5 djomâda I de la dite année, mourut le k'âd'i des mariages, Moh'ammed Zendîwi, qui fut inhumé au Djebel el-Mersa dans le voisinage de Sîdi Aboû Sa'îd. Toutes ses places furent après lui occupées par son fils le juriste Aboû 'l-H'asan.

Le 15 çafar 875 (14 juillet 1470), ce dernier fut révoqué de tous ses emplois et remplacé par le juriste Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed er-Raççâ', à qui succéda en qualité de k'âd'i du camp le juriste Moh'ammed K'osant'îni.

En rebî' II 875, l'inspection des biens de main-morte de Tunis fut ôtée à Moh'ammed Beydemoûri et donnée au juriste Aboû 'l-Berekât ben 'Açfoûr.

A la suite d'une maladie dont fut frappé en redjeb de cette année le k'âd'i Aboû 'Abd Allâh Moh'am-

---

et le marabout Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben el-H'asan (ms. 239 cité, f. 108, r° et v°).

L'acte de soumission du prince de Fez, Moh'ammed ben Aboû Zakariyyâ ben Zeyyân Wat'âsi (الوطاسي *sic*), daté du 12 rebî' II 877, arriva au prince de Tunis en djomâda II ; il en fut donné lecture dans le Djâmi' ez-Zitoûna le samedi 25 de ce dernier mois (*ibid.*, f. 108, v°).

(1) Ce passage manque dans D. La date du 12, donnée par B, est du 2 selon A, du 20 selon C. Les ravages de la peste furent bien pires encore, si l'on en croit K'ayrawâni (texte, p. 149).

Digitized by Google

med K'aldjâni, le sultan, à la mi-ramad'ân, lui donna comme suppléant pour les jugements Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed H'asani.

A la mi-çafar 886 *(sic ;* lisez, 876), le juriste 'Abd er-Rah'îm el-H'açîni fut nommé suppléant du grand k'âd'i : en effet, à la suite d'une discussion survenue entre le suppléant et le fils du k'âd'i, chacun d'eux siégeait pour rendre la justice, ce qui amenait des [jugements] contradictoires.

En la dite année, les chrétiens s'emparèrent de Tanger et d'Azîla (1), villes du Maghreb.

Le vendredi 7 djomâda I 879, [P. 144] mourut à Tunis le juriste savant et homme de marque Aboû Ish'âk' Ibrâhîm Akhd'âri, qui fut inhumé à El-Djellâz.

Vers le milieu de cette année, fut achevée la construction du réservoir *(sik'âya)* proche des arcades (2).

Au commencement de 881 (25 avril 1476), les musulmans conquirent Ceuta sur l'ennemi par les mains d'un chérif originaire de Ghomâra.

Au commencement de rebî' II de la même année, le juriste Moh'ammed Boûni fut nommé secrétaire du sceau.

Dans le même mois, on commença à la porte d''Alâwa à Tunis le bassin avec jet d'eau, où l'eau était amenée du Henchîr H'amza (3).

---

(1) B D اريلا ; A اصيلا ; C اويلا ; lisez ازيلا ou اصيلا, l'*Arsilla* de nos cartes (Bekri, p. 253 ; Edrisi, trad., p. 202 ; *Bayân* I, 240 ; Table géographique des *Berbères ;* Fournel, *Les Berbers,* I, 501). Ces victoires d'Alphonse V de Portugal sont de 1471 de J.-C., ce qui prouve que la date de 886 hég., qui figure sept lignes plus haut, est un *lapsus* de copiste. (Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale,* II, 406).

(2) Telle est la leçon de B ; A et C lisent « proche la Porte des arcades » ; D « proche les soûks ». La confusion entre les mots اقواس *(arcades)* et اسواق *(soûks, marchés),* est facile.

(3) « On établit un autre réservoir à l'usage des habitants du fau-

Digitized by Google

A la mi-moh'arrem 882, Naçr ben Çoûla, cheykh des Dawâwida (1), vint solliciter son pardon du sultan, qui l'accueillit honorablement et qui lui fit des libéralités ; puis il rentra chez les siens, mais en qualité de vassal du prince de Tunis (2).

APPENDICE

TABLE GÉNÉALOGIQUE

I. — ALMOHADES

[P. 146] Voici la généalogie du Mahdi : Moh'ammed ben 'Abd Allâh ben 'Abd er-Rah'mân ben Hoûd ben Khâlid ben Temmâm ben 'Adnân ben Cha'bân ben

bourg de Bâb el-Djezira vis-à-vis le Bâb 'Alâwa. J'ai vu Aboû Zeyd Fotoûh'i le lundi 7 rebî' I 881 qui, en compagnie de maçons et d'arpenteurs, faisait mesurer le sol et tracer les plans des fondations, à l'effet d'y amener l'eau de H'amza, à trois milles au sud de là. On y travaille encore maintenant [en 882] » (ms. 239 cité, fol. 104 v°).

(1) Naçr ben Çoûla était le principal de ces cheykhs, dont l'entrée à Tunis eut lieu le lundi 22 dhoû 'l-h'iddja 881 (ms. 239 d'Alger, f. 107, v°).

Au f. 110 v° du même ouvrage sont cités les poètes qui ont chanté les louanges d''Othmân, savoir : Aboû 'l-'Abbâs Ah'med ben Aboû 'l-'Amr *(sic)* H'asani Fâsi, Aboû 'Ali 'Omar Gharnât'i, Aboû H'afç 'Omar ben K'alil Elhem, Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Kheyr Andalosi Mâlak'i, Aboû 'Ali Mançoûr Djeziri, et Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, surnommé El-Kholoûf (الخلوف *sic*), dont une longue poésie est reproduite.

(2) Ainsi finit brusquement notre chronique, sans aucune des formules qui annoncent l'achèvement d'un ouvrage. D ajoute seulement : « Le copiste [c'est-à-dire du ms. qui a servi à la publication du texte imprimé] ajoute ceci : Ici finit ce qu'on a trouvé écrit de la main de l'auteur. Achevé de transcrire le jeudi 18 cha'bân 1126. » — A B se bornent à dire : « Ici s'arrête ce qu'on a trouvé écrit de la main du chroniqueur. » C ne dit quoi que ce soit, et le copiste a ajouté, sans autre interruption qu'un blanc d'une demi-ligne, un extrait de K'ayrawâni (fol. 122, v° — 139, v°), puis un court fragment relatif à l'Omeyyade 'Abd el-Melik ben Merwân ; au f. 141 v° commence la table généalogique des deux dynasties formant appendice, et enfin on trouve aux ff. 150-153 un extrait de la *Toh'fa (suprà,* p. 186). Seul le ms. A ne renferme pas l'Appendice.

Digitized by Google

Çafwân ben Djâbir ben Yah'ya ben 'At'â' ben Rebâh' ben Moh'ammed ben Soleymân ben 'Abd Allâh ben el-H'asan (1) ben 'Ali ben Aboû T'âlib. Il naquit chez les Hergha en 491 et fut proclamé souverain le vendredi 14 ramad'ân 515 (25 nov. 1121). Il mourut dans la nuit du [mardi au] mercredi 13 ramad'ân 524 (19 août 1130), ayant ainsi régné neuf ans moins trois jours.

Le successeur qu'il choisit fut 'Abd el-Mou'min ben 'Ali ben Makhloûf ben Yemlâ ben Merwân ben Naçr ben 'Ali ben 'Amir fils de l'émîr Aboû Moûsa ben 'Abd Allâh ben Yah'ya ben Ourzâigh ben Maz'foûr ben Inoûr ben Mat'mât' ben Hawdedj ben K'ays ben 'Aylân (2) ben Mod'ar, qui mourut la nuit du [mercredi au] jeudi 10 djomâda II 558 (15 mai 1162) et fut enterré à Tînmelel vis-à-vis le Mahdi. Il avait régné trente-trois ans huit mois et quinze jours.

[P. 147] Après lui fut reconnu son fils Aboû Ya'k'oûb Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min, en djomâda II 558, qui mourut à la guerre sainte d'un coup de javelot dont il fut frappé au ventre le samedi 18 rebî' II 580 (28 juil. 1184), et qui fut enterré à Rabat (Ribât' el-Fath'). Son règne dura ainsi vingt et un ans dix mois et huit jours.

Après lui Aboû Yoûsof Ya'k'oûb el-Mançoûr ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali, né dans la dernière décade de dhoû 'l-h'iddja 554, fut proclamé au camp même, à la suite de la mort de son père, le dimanche 19 rebî' II 580. Il mourut dans la nuit du [jeudi au] vendredi 22 (3) rebî' I 595 (21 janv. 1199)

(1) B ajoute « ben el-H'oseyn ».
(2) B lit « Ghaylân ».
(3) B lit « le 12 ».

Digitized by Google

et fut inhumé dans le salon du palais qu'il habitait à Merrâkech, puis transporté à Tînmelel. On dit aussi que les choses se passèrent autrement. Son règne fut de quatorze ans onze mois et quatre jours.

Son fils Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed en-Nâçir ben Ya'k'oûb el-Mançoûr ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali fut proclamé le jour même de la mort de son père en rebî' I 595 et mourut le mardi 10 cha'bân 610 (24 déc. 1213), après un règne de quinze ans quatre mois et dix-neuf jours.

Aboû Ya'k'oûb Yoûsof el-Montaçir ben Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ya'k'oûb ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali fut proclamé, à l'âge de dix ans, le jour de la mort de son père. Il mourut le samedi 12 dhoû 'l-h'iddja 620 (5 janv. 1224), empoisonné par son vizir Aboû Sa'îd, après un règne de dix ans quatre mois et deux jours.

Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id el-Makhloû' ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali fut reconnu après la mort de Yoûsof el-Montaçir et fut déposé le samedi 20 cha'bân 621 (6 sept. 1224), après un règne de huit mois et neuf jours.

Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh el-'Adel ben Ya'k'oûb el-Mançoûr ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali était à Murcie, où on lui fit savoir qu'on l'avait appelé au trône après la déposition de l'émîr 'Abd el-Wâh'id le samedi [P. 148] 20 cha'bân 621 ; il fut étranglé le 22 chawwâl 624 (4 oct. 1226), après trois ans huit mois et dix jours de règne.

Aboû Yah'ya Zakariyyâ el-Mo'taçim ben Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ya'k'oûb el-Mançoûr ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali fut reconnu à Merrâkech en chawwâl 624, mais fut dé-

Digitized by Google

posé aussitôt, et l'on fit savoir à El-Ma'moûn à Séville qu'il était appelé au trône.

Aboû 'l-'Alâ Idrîs el-Ma'moûn ben Ya'k'oûb el-Mançoûr ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali fut reconnu en chawwâl 624 et mourut au cours d'un voyage le samedi 10 dhoû 'l-h'iddja 629 (26 sept. 1232), après un règne qui, compté du jour où il fut reconnu à Séville, fut de cinq ans et trois mois.

Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id er-Rechîd ben Aboû 'l-'Alâ Idrîs ben Ya'k'oûb el-Mançoûr ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali fut intronisé le jour de la mort de son père et périt noyé dans un réservoir du palais le vendredi 10 djomâda II 640 (5 déc. 1242), après un règne de dix ans cinq mois et dix jours.

Aboû 'l-H'asan 'Ali es-Sa'îd ben Aboû 'l-'Alâ' Idrîs ben Ya'koûb el-Mançoûr ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali fut intronisé le jour de la mort de son frère, le vendredi 10 djomâda II 640. Il fut tué avec son fils dans un combat livré aux Benoû 'Abd el-Wâd, qui pillèrent son camp, le mardi dernier jour de çafar 646 (23 juin 1248), après un règne de cinq ans huit mois et vingt jours.

Aboû H'afç 'Omar el-Mortad'a ben Aboû Ibrâhîm Ish'âk' ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali reçut à Salé, où il se trouvait, la nouvelle qu'il était appelé au trône en djomâda II 646 ; il fit ensuite son entrée à Merrâkech, où il resta jusqu'à ce qu'il en fût expulsé le samedi 22 moh'arrem 665 (22 oct. 1266), après un règne de dix-neuf ans quatre mois et huit jours (1).

(1) B, par suite de l'omission de trois ou quatre lignes, a fondu en un seul ce règne et le précédent.

Digitized by Google

Celui qui fit alors son entrée à Merrâkech fut [P. 149] Aboû 'l-'Alâ' Idrîs el-Wâthik' ben Moh'ammed ben 'Omar ben 'Abd el-Mou'min ben 'Ali, connu sous le nom d'Aboû Debboûs, le samedi 22 moh'arrem 665, à la suite de la fuite d'El-Mortad'a. Plus tard, il fut tué et décapité ; on lui enleva une ceinture (1) qu'il portait sur le ventre, pleine de pierreries, de rubis et d'émeraudes ; elle fut, ainsi que sa tête, portée à Aboû Yoûsof Ya'k'oûb ben 'Abd el-H'ak'k' le Mérinide le vendredi au coucher du soleil, dernier jour de dhoû 'l-h'iddja 667 (30 août 1269). Il avait régné deux ans onze mois et huit jours.

Quand sa mort fut connue, le peuple appela au trône son fils 'Abd el-Wâh'id, dont le nom fut proclamé au prône d'un seul vendredi de moh'arrem. Puis l'attaque d'Aboû Yoûsof [Ya'k'oûb ben 'Abd el-H'ak'k' le Mérinide (2)] le força à s'enfuir avec ses frères, ses cousins et tous les Almohades ; l'ennemi se jeta à leur poursuite, et le pillage, commencé dès la porte d'El-Koh'l, ne prit fin qu'à l'entrée dans la montagne. Avec ce règne de sept jours finit la dynastie d'Abd el-Mou'min, et l'émîr mérinide Ya'k'oûb ben 'Abd el-H'ak'k' entra à Merrâkech en moh'arrem 668 (sept. 1269). La dynastie Almohade

---

(1) D lit بطيئة , qu'il faut, avec B C, corriger en بطنية . Ce détail n'est rapporté ni par le *Kartâs*, ni par Ibn Khaldoûn, ni par K'ayrawâni.

(2) Le texte de B C D, diversement altéré, doit être rétabli ainsi : فزحف اليه ابو يوسف فخرج هاربا . Dans un endroit, Ibn Khaldoûn (II, 257) fait finir la dynastie Almohade avec le règne, d'une durée de cinq jours, d'Abd el-Wâh'id el-Mo'taçim billâh ; ailleurs (IV, 55), il nomme comme dernier Almohade et successeur immédiat d'Aboû Debboûs le prince Ish'âk', frère d'El-Mortad'a. Le *Kartâs* dit que la mort d'Aboû Debboûs eut lieu le 2 moh'arrem, et l'entrée du vainqueur à Merrâkech le 9 du même mois (texte, p. 205, l. 17 et s.).

Digitized by Google

avait régné cent quarante-quatre ans onze mois et vingt-trois jours. A Dieu seul appartient la durée !

II. — HAFÇIDES

Le premier prince Hafçide fut le cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, fils du cheykh Aboû H'afç 'Omar ben Yah'ya ben Moh'ammed ben Wânoûdîn ben 'Ali ben Ah'med ben Oulâl ben Idrîs ben Khâlid ben Elyâs ben 'Omar ben Wâftoû ben Moh'ammed ben Nah'ya (1) ben Ka'b ben Sâlim ben 'Abd Allâh ben 'Omar ben el-Khat't'âb. Le sultan En-Nâçir ben Ya'k'oûb el-Mançoûr, après être resté un an à Tunis pour y ramener le calme, choisit pour l'y remplacer le cheykh 'Abd el-Wâh'id, qui s'y refusa tout d'abord, mais que son maître força d'accepter en ramad'ân 603. Il mourut le jeudi 1er moh'arrem 618 (24 fév. 1221) à Tunis, où il fut enterré dans la K'açba après la prière de l'aurore.

L'émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya, fils du cheykh Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, entra à Tunis, après avoir fait arrêter son frère l'émîr 'Abd Allâh 'Obboû, le mercredi 24 redjeb [P. 150] 625 (28 juin 1228). Il envoya par mer son prisonnier au Maghreb et écrivit dans toutes les régions de l'Ifrîk'iyya qu'on eût à déposer Aboû 'l-'Alâ el-Ma'moûn. C'est ainsi que petit à petit, après avoir été proclamé à Tunis en 627, il arriva en 634 à être le maître exclusif du royaume. Le paraphe qu'il écrivit de sa main même consistait en ces mots : « Reconnaissance à Dieu seul ! » Il mourut la nuit du [jeudi au] vendredi 22 (2) djomâda II 647 (2 oct. 1249) dans son camp

(1) B, Nadjiya.
(2) B lit « le 12 ».

Digitized by Google

sous les murs de Bône, et fut inhumé le lendemain dans la grande mosquée de cette ville. Né à Merrâkech en 599, il était âgé de quarante-neuf ans et avait régné à Tunis vingt ans et six mois.

Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Mostançir ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id fut proclamé près de Bône le jour de la mort de son père, et la cérémonie d'intronisation fut renouvelée à Tunis le mardi 3 redjeb 647 : il avait alors vingt-deux ans. Désigné d'abord sous le simple titre d'Émîr, il le fut en 650 par celui d'Émîr el-Mou'minîn et fut surnommé El-Mostançir (1). En 656, il rétablit l'aqueduc et le poussa jusqu'[aux jardins] d'Aboû Fehr. La mort le frappa à la suite d'une longue maladie, le jour de la fête des Sacrifices de l'année 675 (14 mai 1276), après un règne de vingt-huit ans cinq mois et douze jours. Cette même année vit aussi mourir El-Melik ez-Z'âher, souverain d'Égypte.

Aboû Zakariyyâ Yah'ya el-Wâthik' ben Moh'ammed ben Yah'ya ben 'Abd el-Wâh'id, né en 647, fut proclamé la nuit même de la mort de son père, puis abdiqua en faveur de son oncle Aboû Ish'âk' le dimanche 3 rebî' II 678, après un règne de deux ans trois mois et vingt-deux jours.

Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ben Yah'ya ben 'Abd el-Wâh'id, né en 631, entra à Tunis le mardi 5 rebî' II 678 et fit renouveler la cérémonie d'inauguration. Wâthik', qui venait d'abdiquer, reçut comme résidence l'hôtel d'El-Ghoûri dans [le soûk] des libraires. Mais au bout de quelque temps, il fut dénoncé au sultan Aboû Ish'âk', [P. 151] qui les fit monter

(1) B lit ici « El-Montaçir ».

Digitized by Google

[à la K'açba], lui et ses fils El-Fad'l, Et-T'âhir et Et-T'ayyib et les fit égorger la nuit. En moh'arrem 681 (10 avr. 1282), surgit chez les Dhebbâb un homme qui se fit appeler El-Fad'l ben el-Wâthik' et dont l'autorité fut reconnue par tous les Arabes d'Ifrîk'iyya. Le sultan Aboû Ish'âk' envoya contre lui son fils l'émîr Aboû Yah'ya, qui arriva à K'amoûda, mais qui, par suite de la dispersion successive de ses troupes, dut rentrer à Tunis, tandis que le prétendant entrait à K'ayrawân. Alors Aboû Ish'âk' lui-même se mit en marche en chawwâl avec une armée considérable, mais son camp fut pillé à El-Moh'ammediyya, et il rebroussa jusqu'à Tunis, d'où il fit sortir ses femmes et ses enfants et se dirigea sur Constantine. Mais cette ville ne voulut pas le recevoir, et il continua dans la direction de Bougie, où son fils 'Abd el-'Azîz refusa aussi de le laisser pénétrer. Il abdiqua alors en faveur de son fils, après avoir régné à Tunis, depuis l'abdication de Wâthik' jusqu'au jour où lui-même dut fuir de cette ville, trois ans et demi et vingt-deux jours. Dieu est maître des révolutions du jour et de la nuit !

Ah'med ben Merzoûk' ben 'Ammâra le prétendant, né à Msîla en 642 et élevé à Bougie, fut tué le mardi 2 djomâda I 683 par l'émîr Aboû H'afç 'Omar, fils du sultan Aboû Zakariyyâ Yah'ya et petit-fils d'Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id. Ce prince fut proclamé à Tunis le mercredi 25 rebî' II 683 (11 juil. 1284) et mourut de maladie le vendredi 24 dhoû 'l-h'iddja 694 (5 nov. 1295), après avoir régné onze ans et huit mois moins deux jours (1).

Son successeur le sultan Aboû 'Abd Allâh Mo-

(1) Je corrige le texte, qui donne la date de 693.

Digitized by Google

h'ammed el-Mostançir (1) ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Moh'ammed ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben 'Abd el-Wâh'id, connu sous le nom d'Aboû 'Açîda, fut proclamé à Tunis sur le conseil du cheykh El-Merdjâni le 22 dhoû 'l-h'iddja 693 et mourut d'hydropisie le mardi 13 rebî' II 709 (19 sept. 1309), après un règne de quatorze ans trois mois et dix-sept jours. Il ne laissa pas d'enfant mâle.

On proclama après lui à Tunis le sultan martyr *(chehîd)* Aboû Yah'ya Aboû Bekr ben 'Abd er-Rah'mân, fils de l'émîr Aboû Yah'ya Aboû Bekr, fils de l'émîr Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben 'Abd el-Wâh'id, [P. 152] le jour même de la mort d'Aboû 'Açîda, le mardi 13 (2) rebî' II 709. On lui trancha le cou le vendredi 27 du même mois, après un règne de seize *(sic)* jours.

Le sultan Aboû 'l-Bak'â Khâlid ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya, descendant des émîrs légitimes, fut proclamé à Tunis le jour de l'exécution du prince martyr, le vendredi 27 rebî' II 709, et prit le surnom d'En-Nâçir. Il abdiqua à cause d'une maladie qui l'empêchait de monter à cheval et fut tué à Tunis en 711 (19 mai 1311), après un règne de deux ans et treize jours.

Il fut procédé à l'intronisation publique de l'émîr Aboû Yah'ya Zakariyyâ, fils du cheykh Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils du cheykh Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed Lih'yâni, fils d'Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, dans le camp d'El-Moh'ammediyya le dimanche 2 redjeb 711. Par suite des troubles et du

(2) B, « El-Montaçir ».

(3) B C D lisent « le 10 », que j'ai corrigé d'après ce qui précède immédiatement ; cf. pp. 85 et 87.

Digitized by Google

soulèvement des Arabes, il réunit tous ses biens et vendit les trésors que renfermait la K'açba, y compris les livres, et se retira à Gabès au début de 717 (15 mars 1317). Le peuple proclama alors son fils l'émîr Moh'ammed Aboû D'arba en dehors de Tunis, vers la mi-cha'bân de cette année, et la *khotba* fut dite en son nom et en celui de son père. Ce dernier régna à Tunis six ans un mois et quatre jours.

L'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Montaçir ben Zakariyyâ ben Ah'med Lih'yâni ben Moh'ammed Lih'yâni ben Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id fut proclamé à Tunis, à la suite de la retraite de son père à Gabès, à la mi-cha'bân 717. Battu dans une expédition qu'il tenta contre l'émîr Aboû Yah'ya Aboû Bekr, il s'enfuit à El-Mehdiyya, puis fut pris et tué en rebî' II 718 (juin 1318), après un règne de sept mois et quinze jours.

L'émîr Aboû Yah'ya Aboû Bekr ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya, fils du sultan Aboû Ish'âk' Ibrâhîm [P. 153] ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben 'Abd el-Wâh'id, né à Constantine en cha'bân 692, fut proclamé le jeudi 7 rebî' II 718, et le fut de nouveau à sept reprises différentes ; la dernière fois après le départ de l'émîr 'Abd el-Wâh'id, fils du sultan Aboû Yah'ya Zakariyyâ ben el-Lih'yâni, frère de l'émîr Moh'ammed Aboû D'arba, lors des fêtes de la Rupture du jeûne de 732. Il s'installa à Tunis, qu'il illustra par ses monuments et sa sage administration. Il mourut la nuit du [mardi au] mercredi 2 redjeb 747 (18 octobre 1346) à l'âge de cinquante-cinq ans moins un mois, après un règne de vingt-neuf ans dix mois et vingt-cinq jours.

L'émîr Aboû H'afç 'Omar ben Aboû Yah'ya Aboû

Digitized by Google

Bekr fut proclamé khalife le jour de la mort de son père, mercredi 2 redjeb 747. A cette nouvelle, l'héritier présomptif, son frère Ah'med, alors à Gafça, marcha contre Tunis en compagnie de ses deux frères 'Abd el-'Azîz et Khâlid, gouverneurs de Sousse et de Mehdiyya, qui le reconnurent. Le sultan 'Omar, de son côté, s'était mis à la tête de son armée et campait à Bâdja. Ah'med s'avança et vit d'abord le succès lui sourire, car à Râs et-T'âbiya, où il était campé, les habitants de Tunis se soumirent à lui; il remit alors son frère Khâlid en liberté, et prit le surnom d'El-Mo'tamid. Mais 'Omar partant de Bâdja arriva à Tunis le samedi 16 ramad'ân au matin, puis faisant entourer chacune des portes de la ville par des troupes de cavalerie et d'infanterie, il les ouvrit en en brisant les serrures, et la populace se mit aussitôt de son côté, si bien qu'avant même le lever du soleil il était maître de toute la ville. Il fit exécuter son frère Ah'med, dont la tête fut exposée au bout d'une pique.

Quand Aboû 'l-H'asan le Mérinide apprit la violation par le sultan des volontés paternelles ainsi que l'exécution de ses frères, il marcha sur Tunis, et fut accueilli près de Constantine par tous les Arabes d'Ifrîk'iyya. 'Omar alors s'enfuit, mais des troupes lancées à sa poursuite se saisirent de lui à Gabès, et on lui coupa la tête aussi bien qu'à Z'âfir, son fidèle renégat, le mercredi 27 djomâda I 748. Il avait régné dix mois et vingt-cinq jours, en y comprenant les sept jours où son frère Ah'med avait détenu le pouvoir.

[P. 154] Le sultan mérinide Aboû 'l-H'asan ben Aboû Sa'îd 'Othmân ben Aboû Yoûsof Ya'k'oûb ben

Digitized by Google

'Abd el-H'ak'k' commença ainsi son règne à Tunis le 2 djomâda II 748 (8 sept. 1347), et il fit son entrée dans cette ville de compagnie avec Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben Tâferâdjîn. A la suite de l'établissement de son autorité sur l'Ifrîk'iyya, il interdit aux Arabes (l'entrée) des villes qu'ils détenaient à titre de fiefs (1), ce qui les détermina à s'entendre pour remettre le pouvoir aux mains de l'émîr Ah'med ben Aboû Debboûs. Aboû 'l-H'asan, serré de près à K'ayrawân, où il avait installé son camp, s'enfuit à Sousse, d'où il s'embarqua pour regagner Tunis. Mais les Arabes l'y assiégèrent, creusèrent un fossé qui faisait le tour des murs de la ville et appelèrent de Bône le sultan El-Fad'l, pour l'opposer au Mérinide. Celui-ci quitta Tunis par mer au commencement de chawwâl 750 (12 déc. 1349), en laissant dans cette ville son fils El-Fad'l. Aboû 'l-'Abbâs el-Fad'l, qui était alors dans le Djerîd, vint à son tour, quand il connut les événements, assiéger Tunis et finit par en expulser le prince mérinide, à qui il accorda quartier et qui rejoignit son père à Alger. Le règne de celui-ci à Tunis avait duré deux ans quatre mois et deux jours.

Le pouvoir passa aux mains d'Aboû 'l-'Abbâs el-Fad'l, fils du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr, le 29 dhoû 'l-k'a'da 750 (8 fév. 1350). Il prit le surnom d'El-Motawakkel et abdiqua, grâce aux machinations du cheykh Ibn Tâferâdjîn et d''Omar ben H'amza, des Awlâd Aboû 'l-Leyl, le 21 djomâda I 751 (26 juil. 1350), après un règne de cinq mois et douze jours.

Alors eut lieu, par l'intermédiaire d'El-H'âddj 'Abd Allâh ben Tâferâdjîn et après l'arrestation d'El-

(1) منع العرب من البلاد التي ملكوها بالاقطاعات , cf. p. 126, n.

Digitized by Google

Fad'l, l'intronisation du frère de celui-ci, l'émîr Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, fils du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr, alors à peine pubère. Ce prince mourut subitement une nuit de redjeb 770 (8 fév.-10 mars 1369), après dix-huit ans et dix mois et demi de règne.

Le peuple prêta alors serment de fidélité à son fils Aboû 'l-Bak'â Khâlid, dont le renégat le k'â'id Mançoûr présida à cette cérémonie le lendemain matin de la mort de son père. La conduite déplorable de ce prince fut cause que le sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med quitta Bougie pour mettre le siège devant Tunis. Aboû 'l-Bak'â Khâlid s'enfuit, mais il fut poursuivi et arrêté. On l'envoya par mer à Constantine et il se noya dans le trajet, après avoir régné à Tunis un an et neuf mois et demi.

[P. 155] Le trône fut alors occupé par le Prince des croyants Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, fils de l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed et petit-fils du sultan Aboû Yah'ya Aboû Bekr, dont l'intronisation eut lieu le jour de l'arrestation de Khâlid, le samedi 18 rebî' II 772 (8 nov. 1370). La sage administration de ce prince se poursuivit jusqu'à ce qu'il mourut, le mercredi 3 cha'bân 796 (2 juin 1394), après un règne de vingt-quatre ans et trois mois et demi.

Il eut pour successeur le sultan Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz, fils du sultan Aboû 'l-'Abbâs Ah'med. Né à Constantine en 763, il fut, avec l'agrément du peuple, reconnu à Tunis le jour de la mort de son père, le mercredi 3 cha'bân 796, et administra sagement le pays. Il mourut subitement le jour de la fête des Sacrifices de 837 (9 juillet 1434), au lieu dit Waladjat es-Sedra ; son corps fut transporté à Tunis et inhu-

Digitized by Google

mé vis-à-vis celui de son père dans le mausolée avoisinant la tombe de Sîdi Mah'rez ben Khalaf. Il avait régné sur Tunis et sur toute l'Ifrîk'iyya quarante et un ans quatre mois et sept jours.

Son successeur fut son petit-fils le sultan Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Montaçir, fils de l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Mançoûr, lequel était fils du sultan Aboû Fâris. Il fut d'abord reconnu dans le camp avec l'agrément du peuple, puis la prestation du serment de fidélité fut renouvelée à Tunis le jour d''Achoûrâ de moh'arrem 838 (5 août 1434). Il se mit ensuite en campagne pour pacifier le pays ; mais il tomba malade en route et fit venir de Constantine son frère germain l'émîr Aboû 'Amr 'Othmân, qu'il désigna comme son successeur. Il mourut la nuit du [jeudi au] vendredi 22 çafar 839 (16 sept. 1435), après un règne d'un an deux mois et douze jours.

Le pouvoir passa alors aux mains du sultan Aboû 'Amr 'Othmân, fils de l'émîr Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed el-Mançoûr et petit-fils de l'émîr Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med précité. Son intronisation eut lieu à Tunis le vendredi 22 çafar 839, et son administration procura la paix au pays et aux habitants.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. v, ajoutez : La Bibliothèque Nationale a acquis en juillet 1894 (trop tard pour que je puisse le consulter). un autre exemplaire de notre chronique, porté dans le Catalogue manuscrit de ce vaste dépôt comme étant une « chronique des Hafçides de Tunis par Ibn ech-Chemmâ' ». C'est une copie moderne datée de 1283, et exécutée très probablement pour M. Dewulf, capitaine du génie commandant le cercle d'Aïn-Beïda, dont la signature, datée du 1er mai 1867, figure au recto du premier feuillet. Elle est dépourvue de l'Appendice ; on y lit au commencement l'en-tête هذا تاريخ ابن الشماع et à la fin و هذا اخر ما وجد بخط الهورخ ابن الشماع .

P. 13, l. 4 : lisez, *Gharyâni ;* voir *Berbères*, II, 587 ; commentaire de Kharachi sur Sidi Khalil, éd. de Boulak, III, 396, l. 16, etc.

P. 19, n. 2, ajoutez : « D'après les savants tunisiens contemporains, la *chekla* consistait en une petite mèche de cheveux au-dessus de l'oreille droite et affectant la forme d'un carré dont les côtés étaient de deux centimètres environ. On sait d'autre part que les juifs marocains portent encore en avant des deux oreilles deux petites mèches retroussées et frisées, vulgairement appelées tire-bouchons parce qu'elles ont juste la longueur et la forme de cet instrument. » (Communication de M. Pellat, interprète militaire à Tunis). Cf. *Revue des études juives*, 1894, p. 294.

P. 26, n. 1 : le ms. 239 (Catalogue des mss. d'Alger, au fol. 110, v°, l. 11) orthographie, avec les voyelles الهَوَّارى

P. 33, l. 24, et n. 2 : il faut traduire « un endroit mal gardé » ; le mot غرّة est en effet synonyme de عورة et se rencontre encore ailleurs, voir p. ex. *Bayân*, I, 182, l. 7 ; Ibn el-Athîr, VIII, 25, l. 2 *ad f.*, etc.

P. 44, n. 2 : le ms. 750, anc. F. de la Bibl. nationale, fol. 34, consacre une notice à ce personnage.

P. 63, l. 1, et ailleurs : lisez, *Dhebbâb.*

P. 83, l. 21 de la n. 1, lisez الزرافة , et ajoutez : Le *Bayân* relate également l'envoi d'une girafe fait du Soudan à Mançoûr ben Yoûsof ben Ziri en 382 (t. I, p. 256), et la présence de deux girafes dans le pompeux cortège organisé par Bâdis en 387 (t. I, p. 258). Au nombre des cadeaux envoyés par le sultan Bibars à l'empereur chrétien en 659 (5 déc. 1260) figurent des girafes (ms. 757, Sup. ar. de la Bibl.

Digitized by Google

nat., fol. 164. v°), et en djomâda II 670, la femelle d'un de ces animaux gardés au K'al'at el-Djebel [au Kaire] mit bas, ce qui, dit K'ot'b ed-Dîn, ne s'était pas encore vu *(ibid.*, fol. 208).

P. 87, note, l. 8, *ad f.* : effacez le *ben* qui commence la ligne.

P. 120, l. 14 : Adjimi, c'est-à-dire originaire de la localité de Djerba qui porte le nom d'Adjim (اجم).

P. 125, l. 23 : lisez, Aboû *H'afç* 'Omar.

P. 126, note, et 172, note, ajoutez : Sur les *iktâ'* des Arabes, voir *Berbères*, I, 117 ; III, 106, 114 ; IV, 260, 262, etc.

P. 135, l. 24 : lisez, *Ibn* Hâroûn.

P. 142, l. 6, en bas, lisez, « khalifal ».

P. 150, n. 1 : lisez, « p. 148, n. 2 ».

P. 161, l. 21 : lisez, probablement, « Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ».

P. 164, l. 4, en bas : lisez, « *El-'Ik'd* ».

P. 173, l. 10-11 : lisez, [P. 94].

P. 186, l. 2 : lisez, probablement, « Moh'ammed ben Ibn 'Abd el-'Aziz ».

P. 193, l. 11 : « Le nom de Hanînecha est donné à Constantine par les indigènes aux souterrains étroits et tortueux, et la tradition rapporte qu'il en existait un entre Bâb el-Djâbiya et Sidi Rached. » (Communication de M. E. Mercier).

P. 193, n. 3 : « Le ms. A doit avoir raison, car c'est toujours par le front de la Kaçba qu'on essaye de se sauver quand la ville est prise ; ce qui a souvent réussi. » (Communication du même savant).

P. 195, n. 1 : « L'استسلام, à mon avis, est le renoncement à la lutte plutôt que la soumission proprement dite. » *(Idem).*

P. 220, l. 5, et 235, l. 19 : on orthographie actuellement le fourré ou la forêt d'Ech-Cherk غابة الشرك.

P. 228, l. 25 : lisez, probablement, « son frère germain, le juriste et k'âd'i Aboû H'afç Omar ».

P. 230, l. 6, en bas, lisez, Djebel el-Djoloûd.

P. 246, l. 2, en bas : lisez, « ben [Aboû] H'ammoû ».

P. 250 et 264 ; M. de Slane écrit Ouattas, et signale la variante *Outas (Berbères*, IV, 134).

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

Abar, 3
Ibn el-Abbâr K'od'â'i, 36, 38, 48.
Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, *voir* Ah'med ben Moh'ammed.
Aboû 'l-'Abbâs el-Fad'l, *voir* El-Fad'l.
Abbassides, 47.
'Abd Allâh ben 'Ali Hawwâri Nâbeli, dit *Notre Père*, 51, 74.
'Abd Allâh ben 'Abd el-H'ak'k ben Soleymân, 87, 88
'Abd Allâh ben 'Abd el-Wâh'id, 30.
— — el-Bechîr, le Compagnon, 6, 7.
— ben 'Ali ben el-Khalaf, 163.
— — Mo'tad'id, 42.
— — ben Sa'îd, 147, 148, 150.
— Balawi Chebîbi, 180.
— ben Ghâliya, 198.
— ben Aboû Bekr ben el-'Arabi, 9.
— Boh'ayri, 218, 228.
— Çak'alli, 240.
— ben Ghâliya, 198.
— ben Aboû H'afç 'Omar, 76, 77.
— — dit 'Obboû, 27, 30 ; cf. 'Obboû.
— ben Meloutât (Aboû Moh'ammed), 6.
— ben Moh'ammed Tenoûkhi, 110, 111.
— ben 'Omar ben Çakhr, 225, 227.
— ben es-Sa'îd, mérinide, 42.
— ben Sa'îd Nefzâwi, 242.
— ben Tâferâdjîn, *voir* Ibn Tâferâdjîn.
— Toreyki, 176.
— ben Toûfyân, 65.
— ben Yaghmor, 72.
— ben Ya'k'oûb el-Mançoûr, dit El-'Adil, 27.
— ben Aboû Yerfiyân, 15.
— ben Aboû Zeyd, 180.
Aboû 'Abd Allâh ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, 185.
Aboû 'Abd Allâh ben el-H'oseyn, 39.
— ben Moh'ammed Lih'yâni, 44.
— — ben K'âsim, 199.
— ben Soleymân, cheykh almohade, 118.
— ben Ziyâdet Allâh K'âbesi, 32.
— ben Aboû Yah'ya Zakariyyâ, 185.
Ibn 'Abd Allâh ben Aboû Medyen, 116.
'Abd el-'Azîz, *voir* Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz.
'Abd el-'Azîz ben Aboû Bekr K'orachi Mahdewi, 74, 75.
— ben Aboû 'l-Fotoûh' Çak'alli, 75.
— (Aboû Fâris) ben Aboû H'afç 'Omar, 107, 184 et s.
— ben Aboû 'l-H'asan, mérinide, 173.
— ben Ibrâhîm Fotoûhi, 218.
— — K'orachi, 52.
— ben Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, 61, 65, 67, 68.
— ben 'Isa ben Dawoûd, 58.
— ben Moh'ammed Hintâti, 139.
— ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 107, 121, 122 ; *voir* 'Azzoûz.
— ben Aboû Zeyd, 25.
Ibn 'Abd el-'Azîz, 186 (?), 205, 209, 212, 213.
Ibn 'Abd el-'Azîz Ghassâni, 104, 115.
Ibn 'Abd el-Berr Tenoûkhi, 110.
Ibn 'Abd el-Djelîl (Yah'ya ben Moh'ammed), 107.
Ibn 'Abd el-Ghaffâr, 108, 112
'Abd el-H'ak'k' ben Ghâlib, 10.
— Ichbîli, 18.
— ben Sab'în, 44, 51.
— ben Aboû Sa'îd, mérinide, 246, 258.
— ben Tâferâdjîn, 66.
'Abd el-H'amîd ben Aboû 'd-Donyâ, 62, 74.
'Abd el-K'awi ben el-Fâsi, 37.
'Abd el-Melik ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, hafçide, 230, 237, 239.
— ben Mekki, 66, 125, 148, 177, 178.
— ben 'Othmân ben Mekki, 64, 81.
'Abd el-Moheymen H'ad'remi, 133.
'Abd el-Mou'min b. Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, hafçide, 227, 229.
— ben 'Ali, 4, 5, 7, 10, 11, 13, 14.
— ben 'Atîk' Djezâ'iri, 69.
'Abd er-Rah'îm H'açîni, 265.
— H'amçîni, 218.
'Abd er-Rah'mân ben 'Ali Tawzeri, 41, 48, 52 ; *voir* Tawzeri.
'Abd er-Rah'mân Brechki, 180.
— Dâkhil, omeyyade, 41.
— Fotoûh'i, 219, 251, 266.
— ben Aboû 'l-H'asan, mérinide, 109.
— ben el-K'at't'ân Balawi, 78.

Digitized by Google

'Abd er-Reh'mân Kelâ'i, 237.
— ben Khaldoûn, 164; cf. Ibn Khaldoûn.
— ben el-Khalloûf, 89.
— ben Moh'ammed ben Ghâzi, 87.
— — ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 112, 144, 145, 148-150.
— Monât'ik'i, 46, 75.
— ben 'Omar ben Nefîs, 40, 41.
— Temîmi, 74.
Ibn 'Abd er-Refî' (Aboû Ish'âk' Ibrâhîm ben el-H'asan), 77, 82, 90, 92, 99, 102, 104, 109, 115, 135.
— ('Omar), 163.
Ibn 'Abd er-Rezzâk' (Aboû 'Abd Allâh), 101.
Ibn 'Abd es-Selâm (Moh'ammed Hawwâri), 99, 100, 103, 105, 106, 110, 114, 120, 134, 135.
— (allée d'), 219, 233, 235.
Ibn 'Abd es-Settâr (Moh'ammed ben Moh'ammed), 99, 100, 135.
'Abd el-Wâdites, 41, 42, 131, 165, 252.
'Abd el-Wahhâb ben h'â'id Kelâ'i, 57, 60-62.
— ben Yah'ya ben Mekki, 178.
Benoû 'Abd el-Wâh'id, 103.
'Abd el-Wâh'id Gharyâni, 79, 111.
'Abd el-Wâh'id ben Aboû H'afç (Aboû Moh'ammed), 17, 21-23, 25, 119.
— ben Aboû H'ammoû, 203, 206, 208.
— ben Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, 68.
— ben Idrîs el-Ma'moûn, 35.
— ben Mekki, 178.
— ben Aboû Yah'ya Zakariyyâ ben Lih'yâni, 103, 127, 130.
— ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min, 26.
'Abdoûsi (Ibn Moûsa), 210.
Benoû 'l-'Abid, 107, 195.
Ibn el-'Abid, 123.
Ibn 'Abloûn (?) 196.
Abyâri (Nâçir ed-Dîn ben el-Mounîr), 109.
Ibn Açfoûr (Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed), 242, 244, 246, 247.
— ('Ali ben Moûsa, 53, 80.
— (Ibrâhîm), 256.
— (Aboû 'l-Berekât Moh'ammed), 217, 226, 264.
A'châch, 85.
Ach'arites (doctrines), 4.
Aboû 'Açîda (Moh'ammed ben el-Wâthik'), 76.
Açnâk, *voir* 'Omar Çanhâdji.
Adâr (Râs Addar?) 187.
El-'Adil ben Ya'k'oûb el-Mançoûr, 27-30.
'Adjâ'ib el-makhloûk'ât, 245.
El-Adjimi, 120, 135, 282.
Aghmât, 4, 6.
Agriculture, 100.
El-Ah'kâm, 18.
Ibn el-Ahmar, 173.
Ah'med ben el-'Abid, 174, 175.
— ben 'Ali, des Dawâwida, 237.
— — ben Moh'ammed ben H'adjar, 233.
— ben Aboû 'l-'Amr H'asani Fâsi, 266.
— ben 'Aroûs, 256.
— 'Asîla, 250.
— ben Bechîr, 231.
— Benzerti, 245, 246, 256, 261.
— ben Aboû Ça'noûna, 199.
— ech-Chemmâ', 207, 224.
— ben el-Ghammâz, 52, 53, 61, 62, 72, 75.
— Gharnât'i, 73, 75.
— ben Aboû H'ammoû Moûsa, 208, 210, 246, 251.
— ben H'amza ben Aboû 'l-Leyl, 127, 129.
— ben el-H'asan (Aboû 'l-'Abbâs), 252.
— ben Ibrâhîm (—), 53.
— — Ghassâni (Ibn Aboû 'l-H'oseyn), 38, 44, 48, 49, 53.
— ben Haydera, *voir* Ibn Haydera.
— ben Ibrâhîm Mâlak'i (ou Bâlak'i), 163, 166, 168, 169.
— — Soleymâni, 217, 226.
— K'aldjâni, 53, 218, 248.
Ah'med ben el-Kemmâd, 190.
— ben Khalaf, 155, 156.
— ben el-Khat'îb (Aboû 'l-'Abbâs), 199.
— ben Koh'eyl, 237, 241, 250, 251.
— K'osant'îni, 218-221, 244, 246, 248, 250.
— ben Aboû 'l-Leyl, 80.
— Luliyâni, 49, 51.
— ben Mekki, 125, 130, 148, 156, 161.
— ben Merzoûk' ben Aboû 'Amâra, 65, 72.
— Mesrâti, 246, 248.
— ben Moh'ammed, juriste, 113.
— — ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, 194, 201.
— — ben el-Ghammâz, *voir* Ibn el-Ghammâz.
— — ben 'Abd er-Rah'mân ben Zâgh, 227.
— — K'aldjâni, 10.
— — ben K'alîl Elhem, 198.
— — ben Meskîn, 172, 179.
— — ben 'Ok'âb, 231.
— — ben 'Ottoû, 140, 142.
— — ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 107, 112, 145, 149-152, 157-162, 164, 168-172, 174, 183.
— — ben Yemloûl, 81.
— — ben Aboû Zeyd, 258.
— ben Moûsa Bat'erni, 88.
— ben 'Ok'âb, 231.
— ben 'Omar Mesrâti, 246, 248.

Digitized by Google

Ah'med ben 'Othmân ben Aboû Debboûs, 128-130.
— (Aboû 'l-'Abbâs) ben Aboû Sâlim, mérinide, 173.
— ben Yah'ya ben Asad, 54.
— — ben ech-Cheykh, 66.
— ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, hafçide, 107, 115, 120-123.
— ben Aboû Zeyd, 176, 177.
Sidi el-Ah'san Tilimsâni, 263.
'A'icha bent Aboû Yah'ya b. Ya'k'oûb, 113.
El-Akhd'ari (Aboû Ish'âk' Ibrâhîm), 231.
El-'Ak'iba, 18.
Aboû 'l-'Alâ ben Yoûsof ben 'Abd el-Moumin, 26, 27, 29.
Albert le Grand, 83.
Ibn 'Alennâs, 33.
— (Aboû 'l-K'âsim), 117.
Alexandrie, 2, 34, 97, 129.
Alfiyya, 180.
Alger, 37, 69, 84, 124, 137, 138, 145, 202.
'Ali, k'â'id, 255.
Benoû 'Ali, 224.
'Ali ben 'Abbâs, 246, 256.
— , des Benoû 'l-'Abid, 195.
— ben Ah'med 'Obbi, 15.
— ben 'Ali ben 'Ali Chi'i, 253.
— ben Çâbir (jardin d'), 86.
— Djebâli, 230.
— ben Aboû Fâris 'Abd el-A"zîz, 211.
— ben el-Ghâzi, 21, 22.
Ali ben H'ammoû ben Aboû Tâchefîn, 252.
— ben Ibrâhîm ben Aboû 'Omar, 54.
— ben Ish'âk' ben Ghâniya, 18, 21, 22, 24, 25.
— ben el-Khalaf, 153.
— ben Mançoûr Mizwâr, 238.
— — , 125.
— ben Merzoûk', 226.
— ben el-Mo'izz ben er-Rend, 15.
— ben el-Montaçir, 16.
— ben Montaçir Çadafi, 113.
— ben Moûsa H'ad'remi, 53 ; cf. Ibn Açfoûr.
— ben 'Omar (Aboû 'l-H'asan), 84.
— es-Sa'îd ben Idris Mo'tad'id, 41, 42 ; cf. Mo'tad'id.
— el-Wâçil (?), 238.
— ben Yah'ya ben Temîm Çanhâdji, 3.
— ben Yoûsof, almoravide, 4, 5, 7, 8.
Aboû 'Ali ben 'Abd el-Mou'min, 16.
— K'arawi, 92.
— ben en-No'mân, 33, 39.
— ben Aboû Sa'id, mérinide, 102.
Alméria, 10, 167.
Almohades, 8, 23, 26, 29, 30, 39, 41, 42, 64, 71, 76, 79, 81, 84, 86, 87, 95, 120, 166, 186, 209, 212, 238, 249, 251.
Almoravides, 41.
Amghâr, 2.
Benoû 'Amir, 183, 252, 261.
'Amir ben Sa'id Nefzâwi, 242.
Amlah' en-Nâs, 99.
'Amrân ben Mo'ammer T'arâbolousi, 48, 52.
Aboû 'Amrân ben Yâsîn, 70.
'Anber, 116.
Année des quints, 14.
Aqueduc de Zaghouân, 53.
Arabes, 19, 21, 24, 29, 60, 63, 66, 67, 71, 81, 85, 89, 93, 94, 96, 123, 126-128, 143, 147, 149, 154, 155, 163, 172, 175, 177-179, 183, 190, 199-201, 206, 214, 215, 221-224, 239, 251, 253, 257.
Ibn 'Arafa Warghemi, 93, 102, 103, 105, 110, 111, 115, 120, 133, 134, 148, 163, 168, 172, 182, 196.
Aragon, 208.
Asârâk, 47.
'At'f, 44, 170.
Ibn 'Ati, 10.
Ibn 'Atîk' Bâdji (Aboû 'Abd Allâh), 75.
Ibn 'At'iya, 10.
Ibn el-At'las, 30.
Ibn 'At't'âr, 50, 51.
Ibn el-At't'âs, 30.
Aurès, 251, 262.
Averroès, 16.
El-'Awd er-rat'ab, 46.
Benoû 'Awf, 24.
El-Ayli (El-Obolli ?) 197.
'Ayn Aghlân, 54.
'Ayn el-Ghadr, 199.
'Ayn ez-Zâl, 210.
'Ayn ez-Zemît, 220, 235.
'Ayyâd ben Makhloûf Temîmi, 46.
Aboû 'Ayyâd, 42.
Azîla, 265.
El-'Azîz ben el-Mançoûr Çanhâdji, 3, 14.
Azzoûna bent Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 116, 118.
'Azzoûz, 107, 122, 184 ; cf. 'Abd el-'Azîz *et* Aboû Fâris.

B

Bâb el-'Ak'aba, 38.
— 'Alâwa, 187, 206, 265.
— el-Awnak'i, 219.
— Aylân, 7.
— el-Bah'r, 72, 186, 194, 250.
— el-Bohoûr, 93, 229.
— el-Djâbiya, 193.
— Djedîd, 186, 194, 240.
— el-Djezîra, 169, 236, 249.
— el-Djobeyla, 219.
— el-Ghadr, 82, 169.
— el-H'amma, 193.
— el-H'oneynecha, 193.
— Intedjemi, 47, 48, 53, 82, 231, 241, 247.

Digitized by Google

Bâb el-K'açba, 38.
— Kechchoût', 38.
— Khâlid, 215, 222, 227.
— el-Mah'roûk', 201.
— el-Menâra, 33, 45, 66, 68, 240.
— Aboû Sa'doûn, 187, 214.
— es-Souweyk'a, 82, 161, 184, 226, 232, 235, 236, 250.
Ibn Bachkowâl, 10.
Bâdîs ben Mançoûr, 83.
Bâdja, 14, 58, 89, 90, 94, 95, 98, 122, 125, 186, 220, 226, 234-236.
Baëza, 27.
Baghdâd, 2, 47.
Aboû Bahâb, 239.
El-bah'r el-moh'ît' fî tefsîr el-K'or'ân, 116.
Beni Bâourâr, 150.
Ba'ra ben H'annâch, 26.
Bardo, 187, 207, 216, 225, 241, 264.
Bark'a, 22.
El-Bat'erni (Ah'med ben Moûsa), 88.
— (Aboû 'l-H'asan Moh'ammed ben Ah'med), 3.
— (Moh'ammed), 103.
— (Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed), 182.
— (cheykh), 114.
Bat'h'at Ibn Merdoûm, 171.
Baudier (Michel), 83.
El-Bayân el-Moghrib, 2.
El-Bayâsi (Aboû Moh'ammed), 27.
Bechîr, k'â'id, 158, 173, 174, 253.
El-Bechîr ('Abd Allâh ben 'Abd el-Wâh'id), 6.
Ibn Beddhâl, 196.
Beggoû ben 'Ali ben Yoûsof, 6.
Aboû Bekr ben 'Abd el-Mou'min, 242, 243.
— ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, hafçide, 175-177, 190, 192, 193.
— ben el 'Arabi, 9.
— , des Benoû 'l-'Abid, 195.
— Chehîd ben 'Abd er-Rah'mân, 84.
— ben el-H'asan ben Khaldoûn, 66.
— ben Moh'ammed Lamt'oûni, 5.
— ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben Ibrâhîm, 93-101.
Berbères, 13.
Belon, 83.
Aboû 'l-Berekât ben Moh'ammed Elhem, 226.
Ibn el-Berrâ Mahdewi, 48.
— Tenoûkhi, 59.
— 'Omar, 192.
Ibn Bert'ala (Aboû Moh'ammed), 51.
Berzeli (cheykh), 106.
— (Aboû 'l-K'âsim), 112, 202, 218, 226.
Besriya (?), 220.
Betîta, 201.
Beyâch, 254.
Bezoûkech Çanhâdji, 13.
Bibars, 55.
Bibliothèque, 187, 202, 219, 235.
Bigonet (E.), 87.
Bîr el-Kâhina, 197.
Biskra, 183, 197, 220, 237, 243.
Bizerte, 13, 33.
El-Boh'eyra, 7.
Bokhâri, 188, 233, 248.
Bône, 43, 44, 118, 131-133, 136, 141, 149, 150, 160, 165, 185, 190, 191, 198-200, 214, 223, 240.
Bordj el-awnak'i, 219.
Bougie, 3, 13, 14, 16, 18, 19, 30, 33, 34, 37, 41, 50, 58, 59, 61, 65, 67-70, 73, 75, 84, 88, 91, 93, 100, 103, 107, 108, 117, 118-124, 131, 132, 137, 145-148, 150, 157, 161, 162, 164, 165, 168, 171, 194, 200-202, 207, 211, 222, 225, 227-229, 231, 237, 239, 242, 243, 249, 253, 256.
Bou Medine (ou Aboû Medyen), 19, 42, 159.

C

Ibn eç-Çabbâgh, 133, 137.
Çâh'ib ed-dawla, 66.
Ibn eç-Çâ'igh, 41.
Eç-Çak'alli (cheykh), 52.
— (Moh'ammed ben Aboû 'l-Fotoûh'), 75.
Çakhr ben Moûsa, 125.
Ibn Çakhr, 227, 237, 238, 248.
Çanhâdjite (dynastie), 126.
Aboû Ça'noûna, 172, 179.
Ibn Aboû Ça'noûna, 199, 204, 207.
Carthage, 171, 187.
Catalogne, 204.
Ibn Çayyâd er-ridjâla, 56.
Ceuta, 9-11, 16, 30, 35, 152, 157, 158, 265.
Eç-Çfâk'osi, 116.
Châdhela, 64.
Châla, 139.
Chancellerie, 46.
Château de l'Étoile, 65.
Chebrou, 24.
Chehîd (Aboû Bekr ben Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'mân), 84.
Chenânefa, 253.
Cherbonneau, 62, 68, 87.
Cherîf Tilimsâni, 197.
Ibn Aboû 'ch-Cheykh ben 'Asâker, 34.
Chems ed-Dîn Içfahâni, 109.
Ech-Chihâb et-thâk'ib fî charh' Ibn el-H'âdjib, 110.
Chifâ', 188.
Chi'ites (doctrines), 7.
Cho'ayb ben H'asan, *voir* Boû Medine.
Aboû Cho'ayb Medyen, k'â'id, 234.
Ibn Choreyh', 196.
Chort'a, 189.

Digitized by Google

Chrétiens, 13, 42, 60, 67, 97, 112, 113, 147, 158, 181, 204, 208, 265.
Cimetière des cheykhs, 51.
— *es-sâdât el-akhyâr*, 74.
Comète, 245.
Compagnons (les dix), 5.
Constantine, 33, 44, 58, 65, 77, 84, 88, 89, 91, 94, 107, 112, 124, 125, 131, 132, 144, 145, 147-149, 151, 153-155, 157, 159-162, 164. 165, 170, 172, 174, 177, 183, 185, 190, 192-194, 202, 205, 206, 211, 212, 214, 221, 223, 238, 239, 243, 249-252, 258.
Constantinople, 241.
Cordoue, 2, 11, 25, 41.
Çoûla ben Khâlid ben H'amza, 173, 175, 179.

D

Ed-Dâmoûs, 187.
Ed-Dâni, 196.
Dâr Çoûla, 219, 220.
— Djawheri, 56.
— el-Ghoûri, 60, 73.
D'arb, 56.
Aboû D'arba, 95-98 ; cf. Moh'ammed ben Aboû Yah'ya Zakariyyâ *et* Mostançir.
Dawâwida, 24. 34, 45, 124, 156, 172, 173, 176, 180, 206, 216, 223, 237, 252, 258, 266.
Ibn ed-Debbâgh, 10. 81, 84, 85, 88 ; cf. Moh'ammed ben Debbâgh.
Demmer, 21.
Derdj, 197.
Dewulf, 191, 281.
Dhebbâb, 62, 63, 103, 177, 178.
Ed-Dheyl, de Sam'âni, 111.
Diadème, 67.
Aboû Dînâr, des Dawâwida, 138.
Disette, 148, 247.
Djâ'a 'l-Kheyr, 205, 206.
Djâbir ben 'Obboûn ben Djâmi', 34.
Aboû 'l-Dja'd, 187.
Djâm ' Aboû Moh'ammed, 232, 233, 246, 250.
— Bâb el-Djezîra, 236, 249.
— el-Djellâz, 91.
— el-Djobeyla (el-Djebeliyya ?) 229.
— el-Hawa, 86.
— *el-ommahât*, 110.
— Sidi Dja'far, 235.
— et-Tawfik', 226, 229-231, 244, 248.
— ez-Zîtoûna, 45, 57, 80, 92, 93, 99, 110, 111, 115, 134. 148, 171, 172, 182, 187, 188, 197, 202, 216-220, 226, 229, 230-233, 235, 244, 246, 248, 256-258.
Ibn Djâmi' (Djâbir), 34.
— (Idrîs ben 'Ali), 34.
— (Moh'ammed), 34.
— (Aboû Moh'ammed ben Ish'âk'), 16.
— (Aboû Sa'id), 24, 25, 26.
— (Soleymân , 80, 98.
— (Aboû Yah'ya ben Aboû 'l-'Alâ), 34.
— (Aboû Yah'ya ben Aboû 'l-H'asan), 40.
— (Aboû Zeyd ben Moh'ammed), 34, 58.
Benoû Djawâri, 178.
Djawhara, 184.
Djawheri, 37, 50, 56.
Djebbâra ben Ish'âk', 22.
El-Djebbâs (Aboû 'l-H'asan), 246.
— (Moh'ammed), 249, 260.
Djebel eç-Çaflh'a, 158.
— el-Djellâz, *voir* Djellâz.
— el-Djoloûd, 230, 282.
— el-Fath', 16, 183.
— el-Mersa, 35, 51, 75, 181, 202, 230, 232, 236, 257, 264.
— er-Rih'ân, 215.
— es-Sebâ', 125.
El-Djebeliyya, 229.
El-Djedâri (?) 243.
El-H'âdj Djedid, des Benoû Yah'ya, 253.
Djedmiwi, 99.
El-Djellâz, 74, 77, 91, 113, 135, 174, 183, 196, 202, 206, 207, 210, 226, 229-231, 233, 242, 243, 248, 250, 265.
El-Djem, 126.
Ibn Djemâ'a, 114.
— Hawwâri (Aboû Yah'ya Aboû Bekr), 93.
Aboû Djenâh', 259.
Djerâwa, 243.
Djerba, 64, 81, 109, 112, 130, 148, 156, 161, 162, 208-210.
Djerîd, 81, 124, 136, 138, 140, 147, 153, 154, 163, 174, 179.
Ibn Djerîr (Aboû Bekr), 180.
Sidi Djerrâh' 'Arabi, 74, 75.
Ibn Djeych, 10.
El-Djezîra, 232 ; cf. Bâb el-Djezîra.
Djezîrat Bâchoû, 220.
— Cherîk, 220.
El-Djobeyla, 229.
El-Djomel, 167, 199.
Dozy, 40.

E

Égypte, 141.
Espagne, 15, 20, 24, 27, 29, 34, 44, 130, 158, 188, 203, 251, 256.

F

El-Fad'l le prétendant, 61, 62, 65.
— ben el-Wâthik', 60, 62.
— (Aboû 'l-'Abbâs) ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 118, 131, 133, 136, 137, 140, 142.

Digitized by Google

Aboû 'l-Fad'l ben Aboû Hilâl, 240, 249.
— ben 'Abd Allâh ben Aboû Medyen, 116.
— ben Aboû 'l-H'asan, mérinide, 130, 136, 138, 139.
— ben Moh'ammed el-Mançoûr, 212, 232.
El-Fâ'ik' fi 'l-ah'kâm, 110.
Farh'a, 65.
Fârih', 117, 118.
— ben Mançoûr, 239, 243, 250.
Fâris ben 'Ali ben Rah'im, 253, 255.
— — ben Wedrân, 155.
— ben Meymoûn, 151, 155.
Aboû Fâris 'Azzoûz, 107, 108; *voir* 'Abd el-'Aziz.
— — ben Aboû H'afç 'Omar, 107, 184 et s.
El-Fârisiyya, 62, 87, 91.
Sidi Fath' Allâh, 187, 230.
Fât'ima bent Aboû Bekr, 102.
— bent Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 113, 116.
Fâzâzi (Aboû Zeyd 'Isa), 69, 76.
Ibn el-Fâzâzi, 69.
Feddj el-Abyâr, 67, 68.
Aboû Fehr (jardins d'), 45, 47, 53.
Ferân, 65.
Fetîta ben H'amza, 128, 129, 140-143.
Fez, 4, 9, 10, 30, 42, 108, 131, 138, 139, 155, 157, 159, 160, 173, 191, 200, 201, 203, 245-247, 258.
Fezâri, 69, 76.
El-Fondouk, 220, 235.
Fotoûh' k'â'id, 240, 241.
Fotoûh'i (Aboû Ish'âk' ben Ah'med), 250.
Français, 182.
Francs, 13; *voir* Chrétiens.
El-Franâts, 43.
Frédéric II d'Allemagne, 83.
Froissart, 182.

G

Gabès, 18, 21, 22, 28, 30, 34, 63, 64, 81, 93-96, 104, 107, 123, 125, 130, 144, 147, 148, 156, 177, 178, 198, 236.
Gafça, 13, 15, 16, 19, 21, 64, 106, 109, 115, 124, 143, 174-179, 183, 195, 204, 214, 220, 240, 250, 254.
Gênes, 147.
Génois, 182.
Ghâbat Cherk, 220, 235, 282.
Ghadâmès, 197.
Ibn Ghalboûn, 196.
Ibn el-Ghammâz (Ah'med), 52, 53, 61, 62, 72, 75.
— (Moh'ammed), 99, 109.
Ibn Ghamr (Aboû 'Abd er-Rah'mân ben Ya'k'oûb), 87-89, 93; cf. Ya'k'oûb ben Ghamr.
Ibn Ghâniya ('Ali ben Ish'âk', 18, 21, 22, 24, 25.
El-Gharnât'i, chroniqueur, 2, 59, 111.
El-Ghassâni (Ah'med), 48, 49, 53.
— (Ibn 'Abd el-'Aziz), 104, 115.
Ghassâsa, 101, 102.
Aboû 'l-Ghayth ben 'Omar Elhem, 217.
Ibn el-Ghâzi K'osant'ini, 87.
Ghazzâli (Aboû H'âmid), 2, 3.
Benoû Ghobrîn, 69.
El-Ghobrîni (Ah'med ben Ah'med), 10.
— (Aboû Mehdi 'Isa), 111, 181, 182, 197, 202.
Ghomâra, 265.
El-Ghoûri, 60, 73.
Ghozz, 42.
Gibraltar, 16.
Girafe, 83, 281.
Grenade, 11, 157, 164, 167.

H

H'abbâb, 120.
Ibn el-H'abbâb, 110, 134, 197.
Ibn el-H'abbaber, 56-58, 60.
Ibn H'abech, 10.
Haddâdj ben 'Abîd Ka'bi, 80.
Aboû 'l-H'addad (zâwiya d'), 220.
Aboû 'l-Hâdi ben Moh'ammed Mançoûr, 245.
Ibn H'adjar (Ah'med ben 'Ali), 233.
— (Moh'ammed Sîlîni), 229.
Ibn el-H'adjar (Moh'ammed ben K'âsim), 171, 186, 199, 213, 215, 217, 225.
Ibn el-H'âddj (Moh'ammed ben Aboû Bekr), 167.
Haddjâdj, 24.
Ibn el-H'âdjib, 106, 110.
Aboû H'afç 'Omar ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya ben 'Abd el-Wâh'id, 58, 67, 68, 70-72, 76.
Aboû H'afç 'Omar ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 117, 118, 120, 123, 125, 126, 128.
Aboû H'afç ben Aboû H'afç ben 'Abd el-Mou'min, 29.
H'afça bent el-H'âddj Rekoûni, 11.
H'â'iz, 40.
Benoû H'akîm, 129, 162, 172, 174, 179, 199, 200, 207, 224.
H'allma, 251.
Ibn H'amdoûn, k'âd'i, 2.
El-H'âmma, 18, 28, 64, 124, 125, 147, 199.
H'âmma des Mat'mat'a, 21.
H'ammâm el-hawa, 86.
El-H'ammâmât, 187.
H'ammoû 'Aseri, 125.
Aboû H'ammoû, de Tlemcen, 179.

Digitized by Google

H'amza ben 'Omar ben Aboû 'l-Leyl, 81, 84, 95, 97, 103, 123, 125, 130.
Benoû H'amza, 237.
H'anânecha, 191, 223.
H'andoûs, 52.
H'annâch, 26.
Hartri, 111.
Hâroûn le juif, 259.
Hâroûn H'imyari, 99.
— ben Moûsa Toûnesi, 99.
Ibn Hâroûn, mufti, 110.
— Kenâni, 135.
H'asan ben 'Ali Çanhâdji, 12, 13.
— ben Aboû 'l-K'âsim ben Bâdîs, 174, 177.
— K'oreyk'eri, 29.
— ben Mo'ammer Hawwâri, 66.
— ben 'Omar Boûdoûdi, 156, 158.
— Zendîwi, 74.
Aboû 'l-H'asan ben 'Abd er-Rah'îm H'amçini, 218.
— ben Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz, 222-225, 227-231, 237, 238, 243.
— el-Montaçir, cheykh, 196.
— ben Moh'ammed Zendîwi, 218, 264.
— ben 'Omar, 98.
— ben Aboû Sa'îd, mérinide, 101, 102, 108, 109, 113, 116, 118, 123, 125, 126, 128, 130, 132, 133, 135, 138, 139.
— ben Yâsîn, 70.
Benoû 'l-H'asan, 124.
Aboû 'l-H'awl ben H'amza ben Aboû 'l-Leyl, 122, 123.
Hawwâra, 26, 80, 88, 98, 116, 144, 179, 281.
Ibn H'aydera, 163, 167, 174.
Ibn H'ayyân Andalosi (Moh'ammed ben Yoûsof), 115, 133.
H'âzim Gharnât'i, 74.
Hedjâz, 89.
Henchîr H'amza, 265.
Hergha, 5, 6, 32.
Heskoûra, 29.
Hilâl, client de Mostançir, 45.
— (aile des), 202, 244.
Aboû Hilâl 'Ayyâd, 171.
Hintâta, 5, 6, 139.
Holagou, 47.
H'oneynecha, 193, 282.
Hôpital de Tunis, 188.
H'oseyn (le cheykh Aboû 'Ali), 75.
— ben 'Abd er-Rah'mân Zenâti, 70.
Ibn Aboû 'l-H'oseyn Ghassâni, 49.
— Moh'ammed, 56.
— Sa'îd, 56, 57.
Hospitalité (droit d'), 171.

I

Ibrâhîm ben Aboû 'l-'Abbâs, hafçide, 158, 174, 183.
Ibrâhîm ben 'Abd el-Mou'min, 14.
— ben 'Abd el-Kerim ben el-Kemmâd, 171, 192, 193.
— ben Ah'med Fotoûh'i, 218, 250.
— Akhd'ari, 231.
— ben 'Ali ben Aboû Hilâl Hintâti, 170.
— Bestli, 148.
— eç-Çayyâd (Aboû Ish'âk'), 75.
— Ghomâri, 183, 192, 193.
— ben H'asan ben 'Ali, *voir* Ibn 'Abd er-Refî'.
— ben Aboû 'l-H'asan, *voir* Aboû Sâlim.
— ben H'âtim Maghrebi, 101.
— ben Aboû H'âtim Azefi, 101.
— ben Ismâ'îl Herghi, 6.
— ben Moh'ammed el-Mançoûr, 231.
— — ben er-Rechîd, 61.
— ben Naçr ben Ghâliya, 247.
— Soleymâni (cheykh Aboû Ish'âk'), 245.
— Tâ'abbâset, 6.
— (Aboû Ish'âk') ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 142, 144, 150-152, 154, 155, 157, 161, 162, 165.
— ben Yoûsof Ghomâri, 183, 192, 193.
— ben Aboû Zakariyyâ (Aboû Ish'âk'), 58-60, 64, 65, 69.
Aboû Ibrâhîm [ben Chehîd] ben Aboû H'afç, 28.
— ben Aboû Moh'ammed Lih'yâni, 45.
Ibn Ibrâhîm, almohade, 105.
Idrâk eç-çawâb fî ankih'at ahl el-kitâb, 102.
Idrîs ben 'Abd el-Melik Ghâfik'i, 58.
— ben 'Ali, 34.
— ben Ya'k'oûb Mançoûr, *voir* Aboû 'l-'Alâ.
— ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min, 25.
Idrisides (dynastie des), 259.
Ifrîk'iyya, 3, 13, 14, 16, 18, 19, 21, 23, 24, 26, 27, 30-32, 37, 62, 65, 89, 123, 126, 131, 136, 141, 154, 162, 169, 200, 203, 252, 253.
El-Ighrâb fî 'l-i'râb, 180.
Iglîz, 5.
Ih'yâ 'oloûm ed-dîn, 2.
El-'Ik'd el-monaz'z'em lil-h'okkâm, 164.
Ikdjân *ou* Inkidjân, 238.
Ikhtiçâr adjwibat Ibn Rochd, 105.
— *el-me'âlim*, 134.
Iktâ des Arabes, 60, 92, 179.
Ile méridionale, 109, 198.
Impôts, 114, 143, 188.
Imrou'l-K'ays, 180.
Aboû 'Inân, mérinide, 123, 130, 132, 138, 139, 143, 145-148, 150-153, 155, 156, 159, 167.
El-Irchâd, 52.
Benoû Irnâten, 208.

Digitized by Google

Irmiyâni, 124.
Irsâwi, 124.
'Isa Fâzâzi, 69, 76.
— Ghobrîni, 111, 181, 182, 197, 202.
— ben Moh'ammed, 216, 223.
— ben Mok'arreb ben T'arrâd, 13.
— ben Soleymân, 158.
Ish'âk' ben 'Ali ben Yoûsof, 9.
Aboû Ish'âk' ben Ah'med Fotoûh'i, 250.
— ben Ibrâhim, 41.
— ben Ya'k'oûb el-Mançoûr, 22.
Ibn Ish'âk' ben Djâmi', 16.
Ismâ'îl ben D'irâri, des Benoû Yah'ya, 253, 255.
— ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, 185, 202.
— ben Makhloûf, 6.
— ben Moûsa, 6.
'Iyâd' (le k'âd'i Aboû 'l-Fad'l), 2, 10.
Ibn Izdoûten (Aboû Ya'k'oûb), 81, 87.
Benoû Iznâsen, 42.
— Iznâten, 208.
Izz el-'Olâ, 87.

J

Juifs, 19, 45.

K

Benoû Ka'b, 142, 168, 172; cf. Ko'oûb.
K'abra, 25.
K'açba de Tunis, 35, 36, 40, 47, 48, 50, 56, 59, 60, 67, 81, 82, 93, 119, 126, 129, 138, 160, 169, 183, 185, 205, 207, 208, 213, 221, 225, 226, 228-232, 236, 240, 241, 243, 248, 254, 256.
Ibn el-K'aççâr, 137.
El-Kacht'îl, 81, 112, 161.
Kachwâl, 170.
K'açr Djâbir, 84.
— Ibn Fâkhir, 31.
— el-medjâz, 27.
K'âd'is (nomination des), 79, 99, 105.
Kâf Ghorâb, 235.
Kâfoûr, k'â'id, 44.
Le Kaire, 43, 115.
K'al'a des Benoû 'Abd el-Wâh'id, 103.
K'al'at Senân, 67, 68, 69, 71.
K'aldjâni (Aboû 'l-'Abbâs Ah'med), 53, 182, 218, 221, 228, 230, 232, 244, 248.
— (Ah'med ben Moh'ammed), 10, 202.
— (— ben 'Abd Allâh), 232.
— (Moh'ammed), 210, 248.
— (Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed), 202, 210, 218.
— (Moh'ammed ben 'Omar), 244, 248.
— (Aboû H'afç 'Omar, 218, 226, 229, 230.
— ('Omar ben Moh'ammed), 210, 218, 264.
Ibn K'alîl Elhem (Ah'med ben Moh'ammed), 198.
— — (Aboû 'l-Berekât ben Moh'ammed), 226.
— — (Moh'ammed ben 'Abd Allâh), 210.
— — (Moh'ammed ben K'âsim), 186, 192, 195, 213, 217, 226, 231.
— — ('Omar ben Ah'med), 236.
— — (Yoûnos ben Moh'ammed, 226.
K'amart, 171.
Kamoûda, 64.
K'arafa (?), 223.
K'arâfi (Chihâb ed-Dîn), 109.
K'arak'oûch, 18.
K'arawi (le cheykh Aboû 'Ali), 92.
K'arbâta, 220.
K'arkadjena, 220.
K'ark'anna, 204.
K'arnât'a, 220.
El-Karwiya, 215.
El-Karoûba, 215.
El-Karoûma (el-Karoûna ?, 215, 222.
K'art'îl el-Mah'h'âr, 171.
K'âsim ben T'âlib 'Awni, 253.
Aboû 'l-K'âsim ben 'Abd el-'Azîz Ghassâni, 115.
— ben 'Ali Tenoûkhi, 59.
— — Mehdewi, 48; cf. Ibn el-Berra.
— K'anebi, 83.
— K'armoûni, 71.
— el-Merîch, 40.
— ben Sâlim Ouchtâti, 118.
— ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya, 140.
Ibn el-K'âsim, 177.
K'ast'îliya, 28, 64, 128, 130, 168.
El-K'at'aläni, 204, 208.
Ibn el-K'at t'ân (Moh'ammed ben 'Ali Balawi), 163, 177.
K'ayrawân, 21, 26, 30, 64, 94-96, 98, 121, 126, 128-130, 174, 176, 177, 180, 215.
K'ayrawâni, 18, 20, 255.
K'azwîni (Zakariyyâ ben Moh'ammed), 245.
Kerm el-Wat'â, 219.
Kersîf, 42.
Ibn el-Khabbâz (Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed), 52, 53, 72, 93.
El-Khad'râ (rue d'), 86.
El-Khalaf ben el-Khalaf, 168, 175-177.
Khalaf ben Yah'ya Temîmi Bâdji, 34.
Ibn el-Khalaf, 124.
Benoû 'l-Khalaf, 228.
Ibn Khaldoûn 'Abd er-Rah'mân, 7, 26, 33, 119, 124, 159, 164.
— (Moh'ammed ben Aboû Bekr, 61.
Khâlid ben Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, 68.
— ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, 198, 202.
Khâlid (Aboû 'l-Bak'â) ben Ibrâhîm, 165, 166, 170.
— (—) ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya, 84, 85, 87, 89-91.

Digitized by Google

Khâlid (Aboû'l-Bak'â) ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 107, 108, 121, 122.
— (—), émir de Bougie, 202.
— ben H'amza ben 'Omar ben Aboû 'l-Leyl, 123, 127, 129, 140, 141, 144, 149, 153.
— ben Sebâ' ben Ya'k'oûb, 177.
Khalifa ben 'Abd Allâh ben Meskîn, 127.
— ben Aboû Zeyd ben H'akîm, 127.
Khalil Mezdoûri, 3.
Ibn Khallikân, 2.
Ibn el-Khalloûf ('Abd er-Rah'mân), 89.
Kharoûba (djebel), 215.
Ibn el-Khat'îb, 16, 104, 119, 182.
— Andalosi, 2, 26, 66, 173.
— (Aboû 'l-'Abbâs Ah'med), 62, 199.
El-Khâtima, d'Ibn Zâgh, 227.
Ibn el-Khat't'âb, 83.
Kheyr ben Medyen ben 'Ali, 107.
Khid'r, 115.
El-Kholoûf (Aboû 'l-'Abbâs Ah'med), 266.
Benoû Khorâsân, 3.
El-Khoûndji, 168, 199.
Kitâb el-eymân, 133.
Kodiat ez-Zater, 85.
Ko'oûb, 80, 90, 97, 121, 123, 125, 142, 168, 172.
El-K'orachi, 227.
Koran, 171, 256, 258.
Koran d''Othmân, 15, 41.
K'orb er-rid'â, 142.
K'oteyba (*ou* Fetita ?) ben H'amza, 128.
El-Kotobi, 53.
Awlâd el-K'oûs, 117.
Kuriat, 213.

L

Lamtoûna, 6, 9.
Laribus, 98.
Aboû 'l-Leyl ben Ah'med, 71.
— ben H'amza, 138.
Awlâd Aboû 'l-Leyl, 84, 85, 90, 129, 130, 144, 152, 153, 168, 172, 179, 214, 215, 216, 221, 223.
Lih'yâni (Aboû 'Abd Allâh ben 'Abd el-Wâh'id), 34.
— (— ben Moh'ammed), 44, 45.
— (Aboû 'l-H'asan), 233.
— (— ben Moh'ammed), 112.
— (Moh'ammed ben Zakariyyâ), 96.
— (Zakariyyâ ben Ah'med), 67, 81, 91, 96.
Livres, 93; *voir* Bibliothèques.
Liyâna (?), 261.
Saint-Louis, 43.
Ibn el-Loûz, 193.
Luliyân, 49.
Luliyâni (Aboû 'l-'Abbâs Ah'med), 49, 50.

M

El-Ma'âwin, 94.
Maççâça, 219.
Maçmoûda, 5, 6.
El-madheb fî d'abt' mesâ'il el-medheb, 110.
Magheroûs, 229.
Maghrâwa, 13, 37.
Maghreb, 2-4, 8, 14, 19, 23, 31, 37, 39, 53, 118, 122, 124, 130, 138, 145, 154, 159, 203, 204.
Maghreb moyen, 123.
Aboû Mah'ân, 239.
Mahdi; *voir* Moh'ammed ben 'Abd Allâh.
Mah'foûz' (Aboû Mah'rez), 240.
Mah'moûd, mamloûk d'Aboû Fâris, 206, 212, 223.
— (Aboû 't-Thenâ), 212.
Benoû Mah'moûd, 177, 184.
El-Mah'mâçi, 201.
Mah'rez ben Khalaf, 207, 211, 216, 219, 221, 235, 245, 249, 251.
Aboû Mah'rez Mah'foûz', 240.
El-Mak'âmât de Harîri, 111.
Mak'çoûrat Sidi Mah'rez, 219, 235.
El-Makhloû', 26, 27.
Makhloûf ('Abd Allâh ben 'Ali), 51, 74.
— ben el-Kemmâd, 112.
Makres, 225, 248; cf. Mekoûs.
Malaga, 167.
Mâlik ben Anas, 167.
— ben Mançoûr, 253.
— ben Mik'wal, 133.
— ben Woheyb, 5.
Ibn Mâlik, 180.
Malte, 205.
Ma'moûn ben el-Mançoûr (Aboû 'l-'Alâ), 28-32, 35.
Mançoûr, affranchi de Khâlid, 166, 168, 169.
—, k'â'id de Gafça, 254.
—, des Benoû 'l-'Abîd, 195.
— ben Aboû Amir, 83.
— ben Bologgîn, 83.
— eç-Çabbân, el-Mizwâr (Aboû 'Ali), 214, 218, 238, 239, 243, 245, 250, 253, 258.
— ben Dhoueyb ben Ah'med, 225.
— Djezîri, 266.
— ben Fad'l ben Mozni, 83.
— ben H'amza, 165, 168, 172, 173.
— ben Khâlid ben Çoûla, 225.
— ben Khalloûf Beyâni, 154, 159.
— ben Moh'ammed, 200.
— ben 'Othmân Bedjâ'i, 228.
— ben Soleymân ben Mançoûr, 157-159.
El-Mançoûra, 262.
Mangonneau, 83, 106.
El-Manhela (el-Moneyhela ?), 220.

Digitized by Google

Mariage des tributaires, 102, 114.
El-martabat el-'olyâ fi tefsîr el-roûyâ, 110.
Mas'oûd ben Ibrâhîm Irsâwi, 124.
— ben Moh'ammed el-Mançoûr, 243.
— ben 'Othmân, hafçide, 235, 249, 255, 258.
— ben Aboû Tâchefîn, 108.
El-Mat'ar, 137.
Ibn Mat'roûh', 13.
Mawlâhem ben Aboû 'Inân, 124.
— ben 'Omar ben Aboû 'l-Leyl, 81, 95, 98.
Mayorque, 18.
El-Mâzeri, 2.
Médéa, 145, 146.
El-medhâhib es-sonniyya fi 'ilm el-arabiyya, 110.
Medjdoul, 26.
Medjerda, 191.
Medresat Belhalfawîn, 184.
— Bâb Intedjemi, 231.
— ech-Chemmâ'în, 105, 106, 221, 229, 244, 248.
— Dâr Coûla, 219, 220.
— Ibn Tâferâdjîn, 161, 226, 249.
— el-Mofrid' (?), 100; cf. le suivant.
— el-Ma'rad', 73, 99, 236.
— Montaçiriyya, 119, 244, 250.
— 'Onk' el-djemel, 106, 115, 202, 210, 230.
— Sidi Mah'rez, 227, 232, 245.
— Soûk el-filka, 214, 219, 220, 226, 232.
Medyen (Aboû Cho'ayb), 234.
Aboû Medyen Cho'ayb Andalosi, 19, 42.
Mehdiyya, 2, 3, 12, 14, 21, 22, 28, 34, 44, 49, 64, 72, 92, 96, 108, 112, 121, 126, 152-156, 162, 181, 182, 275, 276.
La Mekke, 44, 51.
Ibn Mekki, 107, 123, 143, 147, 148, 153, 161.
— ('Abd el-Melik), 66, 125, 145.
— (— ben 'Othmân), 64.
— (Ah'med), 125, 130, 144.
Benoû Mekki, 136.
Mekoûs, 225, 248; cf. Makres.
El-Melik el-mo'az'z'em, ayyoubide, 43.
— ez-z'âhir (Bibars), 55, 272.
Mellâla, 3.
Benoû Mendîl, 37, 121.
Menî' ben Bezoûkech, 13.
Mequinez, *voir* Miknâs.
Merdjâni (Aboû Moh'ammed), 76, 77, 274.
Ibn Merdoûm, 171.
Benoû Merîn, 25, 130.
Mérinides, 47, 130, 145, 149, 154, 155, 157, 200, 259, 270.
Mermâdjenna, 68, 100, 145.
Merrâkech, 4, 7, 8, 9, 11, 15-20, 23, 24, 26, 28-30, 32, 35, 40, 42, 43, 138, 139, 268-272.
El-Mersa, 202; *cf.* Djebel el-mersa.
Mersa Djerrâh', 74.
— Ibn Abdoûn, 74.
Aboû Merwân (le cheykh), 43.
Ibn Merzoûk' (Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ah'med), 148, 153, 155, 159, 177.
— ('Ali), 227.
— (Moh'ammed), 227.
Mesfîwa, 5.
Mesîla, 65, 103, 211.
Ibn Meskîn (Aboû Ça'noûna), 172.
Benoû Meskîn, 253.
Mesroûr (le page), 26.
Meymoûn, affranchi d''Abd er-Rah'mân, 144.
— el-Kemmâd, 74.
— ben Moûsa, 34.
Mezdoûri (Moh'ammed ben Moh'ammed), 89-91.
— (Khalîl), 3.
Miknâs, 4.
Miknâsa, 186.
Mîla, 77, 243.
Milyâna, 145, 261.
Awlâd Mirdâs ben 'Awf, 34.
El-Mizwâr (Aboû 'Ali Mançoûr), 214, 218, 238, 239, 243, 245, 250.
Mizwâr (Moh'ammed ben 'Abd el-'Azîz), 100.
Ibn el-Mo'allem, 11.
El-Mo'ayyed Aboû Moûsa, 35.
El-Mobâraka, 125.
Moçalla el-'ideyn, 187.
— de Tunis, 33, 45.
— de Bougie, 59.
Mochammer ben Idrîs (Aboû Zeyd), 26, 28.
El-mochrek' fi 'olemâ'i 'l-maghreb wa 'l-machrek', 73, 75.
Modawwana, 49, 196.
Awlâd Mohalhel, 85, 125, 127-129, 144, 145, 149, 152, 153, 165, 174, 215, 222, 223, 253.
Moh'ammed ben 'Abd Allâh Bekri Gafçi, 109.
— — le Mahdi, 1, 266.
— — ben el-Abbâr, *voir* Ibn el-Abbâr.
— ben Ibn [*ou*, ben 'Abd] 'Abd el-'Azîz, 186, 209; *voir* Ibn 'Abd el-'Azîz.
— — , mizwâr, 100.
— ben 'Abd el-Kerîm el-Kemmâd, 242.
— ben 'Abd el-Mou'min (Aboû 'Abd Allâh), 15, 18.
— ben 'Abd er-Rah'mân ben Aboû 'l-H'asan, 160.
— ben 'Abd es-Selâm, *voir* Ibn 'Abd es-Selâm.
— ben 'Abd es-Settâr, 99, 100, 135.
— ben 'Abd el-Wâh'id, 68.
— ben 'Açfoûr, 242, 244, 246, 247.
— Adjemi, 135.
— el-Ah'mar, 152, 153, 173.
— ben Ah'med H'asani Tilimsâni, 167.
— — , sultan de Constantine, 169.

Digitized by Google

Moh'ammed ben Ah'med ben el-'Abid, 174, 175.
— — ben Ibrâhîm ben Hilâl, 213. 218.
— — ben Merzoûk', 148, 153, 155, 159, 177.
— — 'Ok'bâni, 257.
— ben 'Ali ben 'Amrân Idrîsi, 258.
— — Balawi el-K'at't'ân, 177, 180.
— — ben Aboû Hilâl Hintâti, 171.
— — ben Ibrâhîm Mehdewi, 52 ; *voir* Ibn el-Khabbâz.
— ben Aboû 'Amr ('Omar ?), 139.
— Andalosi Mâlak'i,
— Bat'erni Bot'oui ? , 103, 182, 183.
— ben Aboû Bekr ben Aboû 'Amrân, 97.
— — , dit Ibn el-H'âddj, 167.
— — ben Khaldoûn, 61, 69.
— — Wancherîchi, 232, 233.
— Beydemoûri, 246, 250.
— Boh'ayri, 229, 232, 233, 243, 244.
— Boûni, 217.
— ben Çakhr, 248.
— Çak'alli (Aboû 'Abd Allâh), 52.
— ben ech-Chawwâch, 140, 141.
— , fils du cheykh des Dawâwida, 180.
— ben ed-Debbâgh, 84 ; *voir* Ibn ed-Debbâgh.
— ed-Dehhân, 205.
— ben ed-Dekdâk, 108, 156.
— ben Djâmi', 34.
— el-Djebbâs ; *voir* El-Djebbâs.
— ben Faradj, 231.
— — 'Arabi, 251.
— — Koûmi, 13.
— ben Farah' Djebâ'i, 261.
— ben Farh'oûn, 107, 108.
— ben el-Fellâk', 98.
— ben Fetita, 173.
— ben Aboû 'l-Fotoûh' Çak'alli, 52, 75.
— Ghâfik'i, 236, 248.
— ben el-Ghammâz, 99, 109.
— ben el-H'akîm, 104, 108, 112.
— ben H'asan Zobeydi, 113.
— H'asani, 265.
— ben Aboû Hilâl, 58, 62.
— — , 238, 246, 251, 257.
— Hintâti, mizwâr, 213, 217, 221.
— ben el-H'oseyn, vizir, 100.
— — (Aboû 'Abd Allâh), 53.
— el-H'oseyn ben Ah'med le sultan, 221.
— ben Aboû 'l-H'oseyn (Aboû 'Abd Allâh', 54, 56.
— — ben Seyyid en-Nâs, 100, 104.
— ben Ibrâhîm Tidjâni, 92.
— ben Irzegin, 80, 85.
— ben 'Isa ben Dâwoûd Hintâti, 63, 70.
— ben Iserghîn, 69, 80.
— ben K'alâoûn, 97.
— K'aldjâni, 210, 218, 248.
— ben Aboû 'l-K'âsim ben K'alil Elhem, 186 (?), 192, 195, 198, 213, 217, 226, 231.
Moh'ammed ben el-K'âloûn, 98.
— ben el-K'âsim Fâzâzi, 69.
— ben K'âsim ben K'alil Elhem, 186.
— — ben el-H'adjar, 171, 186, 199, 213, 215, 217, 225.
— ben Aboû 'l-K'âsim ben Aboû 'l-'Oyoûn, 161.
— — er-Raççâ', 218.
— ben el-Kemmâd, 256.
— ben Khalaf Allâh Nefti, 163, 167.
— Khozâmi K'aldjâni, 218.
— K'osant'ini, 264.
— ben Aboû 'l-Leyl, 81.
— Lih'yâni, 44, 45.
— ben Mah'moûd, 223.
— el-Mançoûr ben Aboû Fâris, 194, 201, 207.
— Mas'oûd ben 'Othmân, 235, 249, 255, 258.
— Mechdâli, 256.
— ben Aboû Mehdi Hintâti, 44, 45.
— Merrâkechi (Aboû 'Abd Allâh', 198.
— ben Merzoûk', 227.
— Meslâti, 256.
— Mesrâti, 207, 231.
— ben Moh'ammed, *voir* Ibn 'Abd es-Settâr.
— — Djawheri, 39.
— — ben el-Djelâ', 37, 38.
— — ben Hâroûn Kenâni, 135.
— — Mezdoûri, 89.
— — Montaçir, 212, 279.
— — ben Aboû Thâbit, de Tlemcen, 251, 256.
— — ben 'Ok'âb, 230.
— el-Montaçir ben Moh'ammed Mas'oûd, 252.
— el-Montaçir, 211-217, 219, 222.
— ben Nâçir, k'â'id, 240.
— ben Nakhîl, *voir* Ibn Nakhîl.
— ben Na'moûn, 22.
— en-Neddâs, 217.
— ben Nizâr, 145.
— Obbi, 193.
— ben 'Ok'âb', 218, 220, 228, 229, 231, 232.
— ben el-'Ok'bâni, 252.
— 'Oloûsi, 261.
— ben 'Omar K'aldjâni, 244.
— ben 'Omar Mesrâti K'arawi, 229-231.
— — ben Seyyid en-Nâs, 148.
— — Teyfûchi, 14.
— ben Aboû 'Omar [*ou* Amr ?], 139.
— ben 'Othmân (Mahomet II), 241.
— — Mas'oûd, hafçide, 235.
— Ouchtâti, 218.
— er-Raççâ', 218, 250.
— ben Râfi', 165-167.

Digitized by Google

Moh'ammed ben er-Râ'is Rab'i, 53, 54.
— Ramli, 242.
— ben Sa'id Silini, 237.
— — , cheykh des Meskîn, 255, 257, 260, 261.
— es-Sa'id ben Aboû 'Inân, 156, 158.
— — ben 'Abd el-'Azîz, 173.
— ben Sa'id ben Çakhr, 249, 253.
— — ben Ah'med Nefzâwi, 242, 249 (?).
— — , des Benoû Ya'k'oûb, 253, 255.
— ben Aboû Sa'id 'Othmân, 146.
— ben Sebâ' ben Aboû Younos, 260.
— ben Seláma, 106.
— ben Soleymân, le *Compagnon*, 6.
— — Sat'i, 116, 136.
— ben Aboû Tâchefîn, 203, 206, 208.
— ben Tâferâdjin, 144; *voir* Ibn Tâferâdjîn.
— ben T'âhir, 107.
— et-Tâ'ib ben Aboû Bekr, 74.
— ben T'âlib, 129.
— Terâsi, 195.
— ben Aboû Thâbit, de Tlemcen, 251, 256
— Touwâsi, 195, 226, 236.
— ben el-Wâthik', 76, 84.
— ben Yaghmor, 22.
— ben Yah'ya ben 'Omar Mo'âfiri, 134.
— — Silini, 229.
— ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr (Aboû 'Abd Allâh), 112, 113.
— ben Aboû Yah'ya Zakariyyâ, de Bône, 190, 191, 199-201.
— — , *voir* Mostançir.
— — (Aboû D'arba), 94, 95.
— ben Ya'k'oûb el-Mançoûr, 21.
— ben Aboû Zakariyyâ ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 117, 118, 124, 132, 145, 146, 157, 159, 164.
— — Mostançir, 44.
— Zawâghi, 217.
— Zendiwi, 218, 220, 221, 236, 237, 241, 248, 250, 264.
— ez-Z'erif, 181.
— ben Aboû Zeyd ben Youwoddjân, 30.
Aboû Moh'ammed ben Ish'âk' ben Djâmi', 16.
Ibn Moh'ammed Lih'yâni, 112.
Moh'ammediyya, 64, 91, 273, 274.
Ibn Mohenna, 54.
Moh'rim, 91.
El-mok'addima fi tefsir el-K'or'ân, 227.
El-Mokhtaçer, d'Ibn 'Arafa, 111, 197.
— d'Ibn Zâgh, 227.
Moloûya, 101.
Monastir, 126, 258.
Monnaies, 45, 52.
El-Montaçir (Aboû 'l-H'asan), 196.
— (Moh'ammed ben Moh'ammed Mançoûr), 205, 207, 211, 212, 235.
— (— ben Zakariyyâ Lih'yâni), 275.
El-Montaçir billâh (Yoûsof ben Moh'ammed Nâçir), 24, 26; cf. Mostançir.
Morâdi, 49.
Morghem ben Çâbir ben 'Asker, 63.
Mornâk', 3.
El-Mortad'a (Aboû H'afç 'Omar), 42, 43, 269, 270.
Moslim, auteur du *Çah'ih'*, 133.
Mosquée des Almohades, 45.
Mosquée de la K'açba à Tunis, 35, 36, 111.
El-Mosta'cim, abbasside, 47.
El-Mostançir (Aboû H'afç 'Omar), 72.
El-Mostançir billâh (Ibrâhîm ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr), 143.
— (Moh'ammed ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya), 44, 45, 48, 54, 272.
— (Moh'ammed ben el-Wâthik', Aboû 'Açîda), 77, 274.
— (Moh'ammed Aboû D'arba), 96; cf. Montaçir.
El-Mo'taçim, *voir* Aboû Zakariyyâ Yah'ya.
El-Mo'tad id, mérinide ('Ali Sa'id ben Idrîs), 41, 42.
El-Mo'tamid ben Aboû Fâris, 203, 207, 211.
— 'ala'llâh, 122; *voir* Aboû Fâris 'Abd el-'Aziz *et* Ah'med ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr.
Mot'arref ben 'Omeyra, 52.
El-Mo'tazz ben er-Rend, 13.
El-Motewakkel (Aboû Bekr ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya), 99; cf. Aboû Bekr.
— (Aboû 'l-'Abbâs el-Fad'l ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr), 140, 277.
Moufid el-h'okkâm, 105.
Moûsa ben 'Ali, vizir, 108.
— ben Ibrahîm, 151.
— ben Yâsin, 64, 66.
Aboû Moûsa ben 'Abd el-Mou'min, 16.
— (frère d'El-Ma'moûn, mérinide), 35.
— ben el-Mançoûr, 30.
Ibn Moûsa 'Abdoûsi, 210.
Ibn Mozeyyina, 20.
Ibn Mozni, 124.
— (Ah'med ben Yoûsof), 179, 197.
Murcie, 27, 28, 268.
Mzâb, 260.

N

Nâçir ed-D'n ben el-Mounîr Abyâri, 109.
En-Nâçir li dîn Allâh (Moh'ammed ben Ya'k'oûb), 21-24.
— ben Aboû 'l-H'asan, mérinide, 138.
— (Aboû 'l-Bak'â Khâlid), 87; cf. Khâlid.
— Aboû H'afç 'Omar, hafçide, 121.
Nâçir Noûbi, 62.
Naçr ben Çoûla, des Dawâwida, 255, 258, 266.
Naçr Allâh, k'â'id, 235.

Digitized by Google

Aboû Naçr ben Djâ'a 'l-Kheyr, 247.
Aboû 'n-Naçr ben Nebîl, 240.
Nahr Wâçel, 208.
Ibn Nakhîl (Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Ah'med), 1, 7, 23, 33.
Ibn Na'moûn Hintâti, 50.
Nawawi, 133.
Las Navas de Tolosa, 75.
Aboû 'n-Naz'ar ben Mah'moûd, 223.
Nebîl, mizwâr, 113, 149, 174, 194.
— (Aboû 'l-Fehm), 212, 213, 223, 228, 231, 233.
Nebîl ben Aboû K'at'âya, 207-209, 214, 231, 240, 241.
Nedroma, 124.
Ibn Nefîs, 54. 197.
— (Aboû Zeyd, k'âd'i), 70.
Neft'a, 28, 124, 143, 153, 163, 168, 175, 176, 228, 254.
Nefzâwa, 12, 21, 64, 199, 242.
Nil, 43.
Ibn Nizâr (Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed), 145.
Noçeyr, *voir* Naçir.
Nokhbat er-rah'il fi charh' el-h'âçil, 110.
Ibn en-No'mân (Aboû 'Ali), 33, 39.
En-Noûr, 220.
Ibn Noweyra, 52.

O

Obba, 144.
El-'Obbâd, 19, 42, 227, 251.
Ibn Obboû, *voir* Ibn Ottoû.
Obboû ben Aboû H'afç, 27, 28, 30, 31, 271.
Obboû (rue d'), 82.
Obeydite (dynastie), 126.
Obolli (Aboû 'Abd Allâh), 137.
El-'Ok'âb, 75.
Ibn 'Ok'âb (Moh'ammed Khozâmi), 218.
'Ok'bâni (Aboû 'l-K'âsim), 236.
— (Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed), 252, 263.
'Omar (Aboû H'afç), *voir* Aboû H'afç.
— (Aboû H'afç K'aldjâni), 218, 228.
— — ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, hafçide, 192, 194, 206.
— ben 'Abd Allâh ben 'Ali, 160.
— ben 'Abd el-Mou'min, 15.
— ben Ah'med ben K'alîl Elhem, 236.
— ben 'Ali ben Ibn Aboû Wat't'âs, 146.
— ben Aboû Bekr (Aboû 'Ali), 74.
— ben el-Berrâ, 192.
— Çanhâdji Açnâk (Aboû 'Ali), 6, 7.
— ben Fakhir 'Abderi, 15.
— Gharnât'i, 266.
— ben H'amza ben Aboû 'l-Leyl, 130, 277.
— ben Aboû 'l-H'asan Gharyâni, 13.
— Hintâti (Aboû Hafç), 6.
'Omar ben Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, 68.
— — ben Yoûsof, Mortad'a, 42.
— ben Kaddâh' Hawwâri, 105.
— ben K'alîl Elhem, 217, 266.
— ben el-Khat't'âb, 79.
— ben Moh'ammed ben 'Abd es-Seyyid, 102.
— — K'aldjâni, 210.
— — ben 'Omar Hodhali, 88.
— Rekrâki (Aboû H'afç), 257.
— ben Tâferâdjin, 6.
— ben Yah'ya Hintâti (Aboû H'afç), 5, 6.
— — ben Moh'ammed ben Wânoûdîn (Aboû H'afç), 32.
— ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 120 et s., 275, 276; cf. Aboû H'afç.
Aboû 'Omar, secrétaire d'Obboû, 31.
Ibn Aboû 'Omar, 198.
Ibn 'Omeyra (Aboû 'l-K'âsim), 83.
'Onk' el-fid'd'a, 63.
'Onwân ed-dirâya 10.
Oran, 8, 9, 123.
'Othmân ben 'Abd er-Rah'mân ben Zeyyân, 131.
— ben 'Affân, 41.
— ben Aboû Debboûs, 80.
— Ghoronbâli, 183.
— ben Moh'ammed el-Mançoûr (Aboû 'Omar), 212, 214-216, 222, 279.
— — Hintâti, 46.
— ben Aboû Tâcheflîn. 108.
— ben Yaghmorâsen, 70.
— ben Yah'ya, abdelwadite, 131.
Ibn Ottoû (Aboû 'l-K'âsim), 107, 123, 125, 130, 136, 140, 143.
— (Ah'med ben Moh'ammed), 140.
Ouargla, 260.
Ouchtâta, 183.
Oudjda, 125.
Oumm Rebî', 35.
— el-wat'â, 219.

P

Palais supérieur *(el-K'açr el-a'la)*, 104, 110.
Paraphe (grand et petit), 46.
Parcs des Sindjars, 95.
Peste, 230, 241, 264.
Phénomènes, 62, 82, 245.
Pigeons, 47.
Propriété (régime de la — à Gafça), 19.

R

Rabat, 17, 24, 264.
Er-Raççâ' (Moh'ammed), 250.
Ibn er-Raççâ' (Moh'ammed), 218.
Benoû Râchid, 252.
Ibn Râchid Bekri Gafçi, 109, 110.

Digitized by Google

Râdis, 76.
Rafé'd'ite, 47.
Rafrâf, 187.
Awlâd Rah'ma, 239.
Er-Ramli, 196.
Râs Addar, 187.
Râs et-t'âbiya, 47, 61, 106, 121, 122, 126, 169, 276.
Rawd'at el-djeyyâch, 10.
Aboû 'r-Rebî' ben Sâlem, 36.
Er-Rechîd ('Abd el-Wâh'id ben Idrîs), 35, 40, 269.
Er-redd 'ala'l-motanaççer, 105.
Er-Refî' (jardin d'), 65.
Rekoûna, 11.
Reym, 211, 216.
Ribât el-fath', 13, 24.
Ibn Rid'wân, 137.
Rid'wân (Aboû 'n-Na'im, k'â'id), 205, 207, 246.
— Châribi, 251.
Rîgh, 260.
Risâla d'Ibn Aboû Zeyd, 199.
Benoû Riyâh', 16.
Er-Riyâh'i, 250.
Er-Riyâs, 100.
Ibn Rochd (Aboû 'l-Welîd), 16.
Rousseau (Alphonse), 2, 59, 92.
Roweydâ, 59.

S

Sâbât el-Omawi, 70.
Sa'd es-So'oûd, 122.
Sa'id (Aboû 'Othmân, l'eunuque), 74.
Sa'id ben 'Abd er-Rah'mân ben 'Omar, 237, 238.
— ben Ah'med Nefzâwi, 242.
— — , des H'akîm, 224.
— ben 'Ali, des Dawâwida, 156.
Es-Sa'id ben Idrîs el-Ma'moûn, 35, 40; *voir* Mo'tad'id.
Sa'id ben Aboû Yoûsof ben Aboû 'l-H'oseyn, 56, 57.
— ez-Zerîzer, 218, 221, 244, 245.
Aboû Sa'id, 20.
Sidi Aboû Sa'îd, 264.
Aboû Sa'id, mérinide, 100, 101.
— Bâdji, 202, 232.
— ben Wânoûdîn, 35.
Ibn Sa'îd, 1, 2, 10, 11.
Ibn Sâkîn, 161.
Salé, 9, 11, 15, 24, 42, 139, 269.
Aboû Sâlim Ibrâhîm ben Aboû 'l-H'asan, mérinide, 83, 157-161.
Ibn Sâlim Ouchtâti K'osant'îni, 207, 218, 221, 226, 229.
Sam'âni, 111.
Ibn Sam'oûn, 245.
Santarem, 16.
Sarrât', 224.
Sat'i, (Moh'ammed ben Soleymân), 116, 136.
Savon, 189.
Sebâ' ben Moh'ammed, 223.
Sedjelmesse, 32, 102, 138.
Ibn Selâma, 196.
Es-Selâwi, 103.
Ibn Selmoûn, 164.
Séville, 9, 16, 17, 29, 34, 35, 157, 269.
Sévillans, 9, 201.
Seybous, 191.
Ibn Seyyid en-Nâs (Ah'med ben Aboû Bekr), 61.
— (Aboû 'l-H'asan ben Aboû Bekr), 69.
— (Moh'ammed ben Aboû 'l-H'asan), 100, 104.
— (Aboû Bekr), 52.
Sfax, 13, 64, 130, 192, 204.
Sicile, 50.
Sidjilmâsa, 32, 102, 138.
Sîdjoûm sebkha de), 71, 250.
Benoû Sîlîn, 225.
Soh'aym K'oûsi, 117.
Es-Sokoûti, 134.
Benoû Soleym, 177.
Soleymân ben 'Ali (Aboû Dinâr), 139.
— ben Djâmi', 80.
Ibn Soleymân (Aboû 'Abd Allâh, almohade), 118.
— K'orachi Zobeydi (Aboû 'Abd Allâh), 75.
— — (H'asan), 75.
Awlâd Solt'ân, 253.
Someyr el-Ba'boû, 253.
— ben 'Abd en-Nebî, 255.
Sort, 22.
Sousse, 64, 78, 107, 108, 121, 126, 129, 140, 163, 213, 276, 277.
Soût' en-Nisâ', 39.
Benoû Souweyd, 252, 261.
Soweyk'at Ibn Methkoûd, 22.
Syrie, 20, 44.

T

T'abari, 111.
Tâchefîn ben 'Ali ben Yoûsof, almoravide, 8.
— el-Mawsoûs ben Aboû 'l-H'asan, 160, 161.
Aboû Tâchefîn, 108.
Tâdjoûra, 21.
Ibn Tâferâdjîn (Aboû 'l-'Abbâs), 116.
— (Aboû Moh'ammed 'Abd el-H'ak'k', 66.
— (— 'Abd Allâh), 101, 115, 120, 121, 123, 126, 128, 129, 141, 143-145, 149, 152-157, 160-162, 165, 277.
— (Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed), 161, 162, 170, 172.
— (Aboû 'l-K'âsim), 194.
— (Moh'ammed ben 'Abd Allâh), 144.

Digitized by Google

T'âhert, 210.
T'âhir ben Rah'îm, 253.
Et-T'âhir ben el-Wâthik', 60, 273.
Tak'i ed-Dîn ben Dak'ik' el-'Id, 109.
Tâkoûra, 243.
T'alh'a ben Moh'ammed ben Mançoûr, 225.
— ben Soleymân, 158.
Talkhiç el-mah'çoûl, 110.
Tâmaghza, 201.
Tâmesnâ, 43.
Tanger, 259, 265.
Tâourgha, 247.
Tarifa (bataille de), 113, 116.
Et-T'ârima, 96.
Ibn Tâsekirt, 135.
Et-tawdîh' fi 'ilm el-farâ'id', 227.
Et-T'awîl ben er-Rend, 16.
Tawzer, 19, 28, 64, 81, 115, 123, 128, 136, 143, 168, 175, 176, 195, 220, 240, 241, 254.
Tawzeri (le k'âd'i Aboû Zeyd), 52; cf. 'Abd er-Rah'mân.
Et-T'ayyib ben el-Wâthik', 60, 273.
Tâza, 259.
Et-Tebbânîn, 235.
Tébessa, 24, 154.
Tebourba, 13.
Teboursouk, 104, 191.
Tedellis, 165.
Ténès, 20, 262.
Tenoûkhi (Ibn 'Abd el-Berr), 110.
Terdjomân el-'iber, 26, 33, 119, 159.
Teyfâch, 212, 224.
Ibn Thâbit, 124, 147.
— (Aboû Bekr), 178, 179.
Aboû Thâbit ez-Za'îm, abdelwadite, 146.
Tidjâni, 10, 92.
Tinmelel, 6-9, 15, 20, 29, 267, 268.
Tlemcen, 4, 8, 9, 19, 30, 38, 39, 42, 58, 59, 69, 101, 102, 108, 109, 123, 130, 131, 145, 146, 159, 183, 203, 206, 210, 227, 236, 246, 247, 251, 252, 257, 263.
Toh'fat el-arib, 186, 188, 189.
Toh'fat el-lebîb fî khtiçâr Ibn el-Khatîb, 110.
Toreyki ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, 198.
— ('Abd Allâh), 176.
T'orra, 21.
Tortoûchi (Aboû Bekr), 2, 105.
Benoû Toûdjîn, 37.
Toudjoubba, 166.
Ibn Toûmert, 2.
Et-Toûmi, 220.
Et-Touwâsi, 236.
Tremblement de terre, 232.
Tripoli, 13, 22, 48, 63, 80, 81, 89, 96, 97, 124, 130, 147, 148, 178, 179, 184, 195, 207, 236, 246, 247.
Tuggurt, 233, 243, 260.
Tunis, 3, 14, 16, 18, 21-26, 28, 31-37, 44, 45, 48, 50, 54, 57-59, 64, 66-68, 70, 71, 73, 75, 77, 79-81, 84, 88-90, 93, 96-98, 101, 103, 105, 107, 109, 119, 121, 122, 125-128, 130, 131, 136-138, 140, 142-145, 148, 149, 152, 153, 155-157, 159, 161, 162, 165, 168-172, 177-179, 183-187, 191, 193, 194, 198, 201, 204, 206, 207, 211-216, 219-221, 223, 227, 234, 242-247, 249, 251, 253-258, 271-272.
Turcs Bahrites, 43, 81.

V

Valence, 29, 36.
Vin, 67, 190, 194.

W

Wâdi 'l-K'ot'n, 150.
Wâdi Niffîs, 6.
— Oum Rebî', 35.
— er-Raml, 213.
— Sarrât', 224.
Ibn el-Wâdi, 74.
Waladjat es-sedra, 210, 278.
Wâncheris, 4, 210.
Ibn Wânoûdîn, 70, 71.
— (Aboû 'l-H'asan), 94.
— (Aboû Sa'îd), 35.
Benoû Wat'âs, 259.
El-Wâthik' ben el-Mostançir, 48, 76, 272.
— , hafçide, 56-59, 63, 76.

Y

Yaghmorâsen ben Zeyyân, 38, 39, 41, 58, 100.
Ibn Yaghmoûr Hintâti, 6, 50 (?).
Benoû Yah'ya, 253.
Yah'ya ben 'Abd el-H'ak'k', mérinide, 42.
— ben 'Abd el-Melik Ghâfik'i, 56.
— ben 'Abd el-Melik ben Mekki, 178.
— ben ed-Demmân, 226.
— ben Ghâniya, 24.
— ben Mançoûr ben eç-Çamoûd, 157.
— ben Meymoûn ben Mâçmoûd, 157.
— ben Moh'ammed en-Nâçir (Abou Zakariyyâ Mo'taçim), 24, 28-30, 32, 35 et s.
— — Cheridi, 106.
— ben Rah'h'oû, 152, 153.
— ben Soleymân 'Askeri, 125, 126.
— ben T'âlib, 253.
— ben Temîm ben er-Rend, 13.
— ben Aboû Yah'ya ech-Chehid, 27.
— ben Yemloûl, 153, 168, 172, 175, 176.
Aboû Yah'ya ben Aboû 'l-'Alâ ben Djâmi', 34.
— Aboû Bekr ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, 185, 190, 192-194.
— — Chehîd, 84, 274.
— — ben Aboû Zakariyyâ Yah'ya, 88, 89, 91, 93-96, 106, 108, 112, 115, 116, 119, 128, 155, 275.

Digitized by Google

Aboû Yah'ya ben Aboû Bekr Ghoûri, 77.
— ben Aboû 'l-H'asan ben Djâmi', 40.
— ben Mekîth, 6.
— ben Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min, 17.
— Zakariyyâ (le cheykh), 245.
— — ben Ah'med Lih'yâni, 81, 89, 91, 93, 95-97, 274.
— — ben Moh'ammed ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 172, 175, 179, 181, 184, 185.
— — ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 145, 151, 155, 156, 159, 172.
— — — Zakariyyâ, 214, 216.
— — ben Aboû Zakariyya Yah'ya, 37, 41.
Benoû Ya'k'oûb, 252, 253.
Ya'k'oûb ben 'Abd el-H'ak'k', mérinide, 25, 53, 270.
— ben 'Ali, des Dawâwida, 124, 156, 176, 179.
— — , des Riyâh', 153.
— ben Ghamr, 87-89, 93.
— ben Aboû H'afç ben 'Abd el-Mou'min, 18.
— el-Mançoûr ben Yoûsof, 17-20, 267.
— ben Meri, des Riyâh', 153.
— Zoghbi, 195, 202, 207.
Aboû Ya'k'oûb, général, 85.
Ibn Yâsin Hintâti, 6.
— , 56, 96.
— (Aboû 'Amrân), 70, 71.
— (Aboû 'l-H'asan), 70.
— (Moûsa), 64, 66.
— (Yoûsof), 52.
Ibn Yemloûl (Aboû Bekr), 115.
— , 123, 143, 153, 168, 172, 175, 176, 195.
Younos ben Moh'ammed Elhem, 226.
Benoû Yoûsof, 151.
Yoûsof ben 'Abd el-Mou'min, 15, 267.
— (Aboû Ya'k'oûb) ben Aboû H'ammoû, 183.
— ben H'asan, de Tuggurt, 233, 234.
— ben Aboû 'l-Hasan 'Ali, 28.
— ben el-Maghribi, 191.
— ben Makhloûf Hintâti, 9.
— ben Mançoûr ben Mozni, 124.
— ben Moh'ammed en-Nâçir, almohade, 23, 24, 268.
— ben Tâchefîn, 8.
— ben Wânoûdîn, 6.
— ben Ya'k'oûb, mérinide, 81.
— ben Yâsin, 52.
Ibn Youwoddjân, *voir* Aboû Zeyd.

Z

Zâb, 16, 65, 124, 175, 179.
Z'âbiya, 72.
Z'âfer le k'â'id, 45, 125, 246, 251, 253, 276.
— (Aboû 'n-Naçr), 200, 201.
— ben Djâ 'al-Kheyr, 250, 257.
— el-Kebir, 89-91.
Zaghwân, 53, 220.
Aboû Zakariyyâ H'afçide, vizir, 90.
— ben Ibrâhim Koûmi K'osant'ini, 171.
— Ifreni, 80.
— ben Aboû Bekr, 101.
— ben Aboû Ish'âk', 69, 73.
— ben Khalaf, 228.
— ben Moh'ammed ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 170.
— ben Aboû Yah'ya Aboû Bekr, 117.
— Yah'ya ben Aboû Yah'ya Chehid, 27-30.
— — ben 'Abd el-Wâh'id, 30-32, 34, 36-38, 41, 271.
— — ben Aboû 'l-A'lâm, 88.
— — , mizwâr el-gherâba, 87.
— — ben Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, 60, 64, 273.
— — ben el-Mas'oûd, 263.
— — ben el-Mostançir (el-Wâthik'), 55, 272.
— — ben Aboû H'afç, 27, 28.
— — el-Mo'taçim, 28, 31, 268.
— ben Ya'k'oûb, chambellan, 96, 97.
Ez-Za'teriyya, 85, 222, 233, 248.
Zawila, 3, 12.
Zâwiyat Aboû Sa'doûn, 187.
— ed-Dâmoûs, 187.
— des Zobeydites, 88.
Zemâm er-râ'id' fi 'ilm el-ferâ'id', 180.
Zenâta, 37, 67, 101.
Zendîwi, *voir* Moh'ammed.
— (Aboû 'Ali H'asan), 74.
Zenzoûr, 178.
Zer'a, 13, 14.
Aboû Zeyd, gouverneur de Valence, 29.
— , officier du sultan Aboû Ish'âk' Ibrâhim, 155.
— , almohade, 22, 25.
— ben Djâmi', 58.
— Mochammer, 26, 28.
— ben Moh'ammed, 34.
— — ben Aboû Zakariyyâ, 124.
— ben Aboû H'afç ben 'Abd el-Mou'min, 19.
— ben Aboû H'ayyân, 21.
— ben Na'moûn Hintâti, 50.
— ben Youwoddjân, 21, 29.
Ibn Aboû Zeyd K'ayrawâni, 199.
Ibn Zeytoûn (Aboû 'l-K'âsim), 62, 75.
Zeyyân ben 'Abd el-Wâh'id, 261,
— ben Merdenich, 36.
Aboû Zeyyân ben Aboû H'ammoû, 183.
— ben Aboû 'l-'Abbâs Ah'med, 198.
Ziri ben Atiya, 83.
Zobeydites (zâwiya des), 88.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES
SUR CIRTA

PAR CH. VARS,
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE CIRTA

XXXVII
Panorama de la Cité romaine

Malgré la pénurie de vestiges antiques, mais grâce aux résultats de quelques fouilles heureuses et aux nombreuses données de l'épigraphie, nous avons pu reconstituer les traits essentiels de la Métropole des Colonies cirtéennes. Aidé de la topographie actuelle et de quelques fragments du cadre où s'est écoulée, pendant huit siècles, la vie romaine dans la principale ville de la Numidie, nous pouvons désormais, en groupant toutes ces données et en comblant, par la pensée, les nombreuses lacunes qu'elles laissent

Digitized by Google

entre elles, nous représenter assez aisément l'aspect de notre vieille Cirta vers la fin du IIIe siècle.

Au Nord, le vaste emplacement du Capitole, où donnait accès le magnifique arc de triomphe de *Fulvius Faustus*, dressait ses cinq temples (dont deux périptères), avec leurs portiques et leurs péristyles, au milieu d'un peuple de statues élevées à des empereurs, à des légats et à de hauts dignitaires de l'édilité cirtéenne. Au-delà se déroulait un immense horizon où l'on voyait, au premier plan, s'enfuir l'Ampsaga vers la mer ; où la route de Cirta à Rusicade serpentait dans la plaine, où s'étendaient vers la droite, dans la direction d'*Asimacia* (le Hamma), les riantes propriétés des Salluste ; où se distinguaient au second plan les villes de Tiddi et d'Arsacal et où les arêtes rocheuses du Chettaba cachaient celles de Mastar, d'Uzeli et de Phua. En face de cet opulent paysage, un peu au-dessous du bord septentrional du plateau de Cirta, une route taillée dans le roc descendait aux Thermes du Capitole. Au Nord-est de ce magnifique acropole, de vastes citernes, toujours remplies par le siphon qui venait du Coudiat, alimentaient d'une eau abondante les quartiers du Sud-est.

Si, de ce point, on se dirigeait vers ces quartiers, en suivant la voie qui passait devant les thermes d'*Arrius Pacatus*, on traversait probablement une région éloignée des agitations de la vie publique et occupée, entre des ruelles serpentant dans tous les sens, par des *insulae* ou propriétés de grandes familles qui y abritaient non-seulement leur *gens*, mais encore y donnaient asile, en vertu de locations, à des affranchis qui ouvraient sous des auvents des

Digitized by Google

Pont d'Antonin (état actuel)

Digitized by Google

Digitized by Google

boutiques sur la rue et habitaient les étages supérieurs. A part les bains dont nous venons de parler, on ne rencontrait point là de monuments publics. Du moins, les fouilles peu approfondies de ces quartiers n'en ont point révélé.

Il n'en était pas de même si on sortait du Capitole par la voie qui y donnait accès du côté du Sud-ouest et qui venait du Forum. On avait d'abord à sa gauche le temple de Pallas et, en continuant sa route toujours du même côté, un temple dont la nature et la destination ne nous ont point été révélées par les textes. Sous son portique ou sur la *platea* ménagée en avant de l'entrée du temple se dressaient des statues parmi lesquelles celle de Septime Sévère. C'est dans ce même quartier que se trouvait probablement la maison de l'illustre famille des *Fonteius,* puisque nous y avons constaté l'existence de leur caveau funéraire. On arrivait ainsi au Nord-est du Forum.

Si le visiteur sortait du Capitole en prenant la voie du Nord-ouest qui avait à peu près la direction de notre rue Damrémont actuelle, il rencontrait bientôt les grands monuments bâtis au nord du Forum, l'un par un préfet *jure dicundo* de la colonie de Rusicade dont on vient de retrouver de grandioses substructions, et l'autre par un édile quinquennal de Cirta, ainsi que les statues qui se dressaient près d'eux.

En se dirigeant alors vers le Sud, on pénétrait au Forum entouré au Nord-est par le temple de la Sittienne dont nous avons exhumé en 1893 les vastes substructions et quelques magnifiques colonnes ; au Nord et à l'Ouest, par les grands édifices qui occupaient l'emplacement du Crédit foncier, de la maison

Digitized by Google

Azoulay et de la Banque ; au Sud par ceux qui s'élevaient à la place de la maison Moreau et de la Cathédrale. Dans l'espace environné de la double ceinture de colonnes que formaient les portiques de ces monuments, s'élevaient les statues de *Septimius Geta,* père de Septime Sévère ; de sa première femme, *Paccia Marciana ;* de la Fortune de cet empereur et de ses deux fils ; de la Fortune qui avait ramené ce même prince ; de l'usurpateur *Domitius Alexander* abattue sans doute par Maxence ; de l'augure, prêtre de la ville, *M. Fabius Fronto ;* du consulaire *Ceionus Italicus* et d'un grand nombre d'autres.

En prenant la direction du Nord-ouest, on s'engageait dans la belle voie de *Fonteius Frontinianus,* entre deux rangées de statues, et on passait sous le grand arc de *Caecilius Natalis,* surmonté de son édicule tétrastyle qui encadrait la statue d'airain érigée à la bonté de l'empereur Marc Aurèle Antonin (Caracalla). Ce beau monument était encore orné de deux statues d'airain, élevées, l'une à la sécurité du siècle et l'autre à la vertu de l'empereur. A la gauche de ce monument, on voyait s'ériger au IVe siècle le grand tétrapyle d'*Avitianus* et l'opulente basilique de Constance qui lui faisait suite.

Entre deux grands temples dont l'un fut orné, au Nord, du Portique de Gratien bâti vers la même époque que le tétrapyle d'Avitianus et la basilique de Constance, et dont l'autre était de forme circulaire, on pénétrait sur un second Forum, où l'on pouvait voir, outre les beaux édifices dont nous venons de parler, un autre temple sur l'emplacement de l'*Hôtel de Paris,* un oratoire à Vénus, un temple à Junon, plusieurs monuments tétrastyles et une assemblée

Digitized by Google

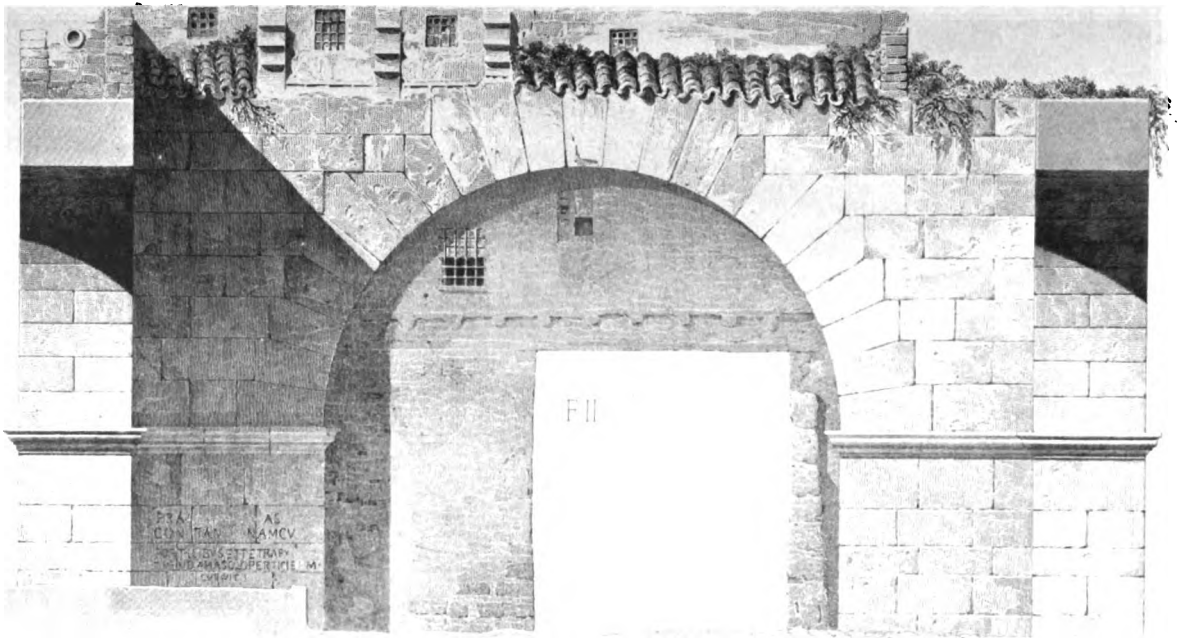

Phototyp. G. HÉMERY, Constantine

Tétrapyle d'Avitianus, en 1842 (Disparu)

(D'après une planche de Ravoisié)

Digitized by Google

Digitized by Google

de statues dont vingt-cinq ont laissé des traces dans notre épigraphie.

De cette place superbe, si admirablement ornée des décors de la vie publique et religieuse, où Cirta avait entassé les souvenirs des grands personnages qui l'avaient honorée et embellie, on pouvait voir à quelques cents mètres devant soi, dans la direction du Nord-ouest, le portique qui entourait la *cavea* d'un grand amphithéâtre, en regard de la profonde et vaste plaine où s'engage l'Ampsaga. A l'ouest, la vaste nécropole du Coudiat étalait en éventail ses stèles et ses monuments funéraires. Vers le sud s'étendait le faubourg de Mugae et, dans la dépression du terrain qui se creuse jusqu'au fleuve de l'Ampsaga, se dressaient les énormes constructions des réservoirs qui devaient alimenter d'eau potable cette partie de la banlieue cirtéenne.

Si du point où l'on était arrivé, on reprenait sa marche dans la direction de l'Est, on repassait sous le tétrapyle d'Avitianus ou, avant sa construction, devant le monument du Génie des colonies cirtéennes, et on ne tardait pas à se trouver en face des temples de Saturne et de Julie, dont les portiques étaient ornés de statues.

En obliquant ensuite vers le Sud-est pour prendre la voie qui descendait au Pont d'Antonin, on arrivait près de l'emplacement du premier amphithéâtre de Cirta qui devait être déjà en partie enfoui sous une *platea* ou sous de nouvelles constructions, et on rencontrait bientôt le temple de Bacchus. C'est là que devait sans doute s'amorcer la voie qui, traversant notre quartier arabe d'aujourd'hui, allait franchir le Rhumel sur le pont dont on voit encore les piles in-

Digitized by Google

férieures sur les bords du gouffre. Elle conduisait au théâtre d'*Aufidius* et à l'Hippodrome et passait devant le Panthéon dont nous avons retrouvé, dans les matériaux de la mosquée, les statues, les dédicaces et les colonnes des oratoires consacrés à Vénus et à la Concorde des Colonies cirtéennes.

Du pont dont nous venons de parler, on voyait, sur sa gauche, deux lignes d'arches à trois étages qui servaient, la première à un grand aqueduc, et la seconde au magnifique Pont d'Antonin. Devant soi, le portique d'Aufidius, avec son arc de triomphe, précédait la *cavea* du grand théâtre et, vers le Sud-est, près de notre colline du Mansourah, l'Hippodrome allongeait en ellipse sa grande muraille d'enceinte.

Au-dessus de ces monuments où s'entassait, les jours de fête, le peuple Cirtéen, l'œil voyait s'étager en éventail les milliers de constructions surmontées d'élégantes terrasses dont les Romains avaient couvert les flancs de la montagne et qui formaient un des plus importants faubourgs de la cité. Au-delà des limites de ces quartiers suburbains, de riantes villas piquaient la verdure des pentes qui venaient y aboutir. C'est dans ces parages, mais sur l'autre versant du Mansourah, au lieu recouvert aujourd'hui par les aménagements de la Remonte, que se trouvait celle de *P. Pactumeius Clemens,* cet illustre légat d'Hadrien qui fut consul, puis proconsul en Grèce et enfin jurisconsulte d'Antonin et qui, ayant épousé la fille de *Rosianus Geminius,* proconsul d'Afrique, et donné de nombreuses marques d'intérêt à Cirta, fut décoré du titre de patron des IIII Colonies (1).

(1) C. I. L., vol. VIII, n° 7060.

Digitized by Google

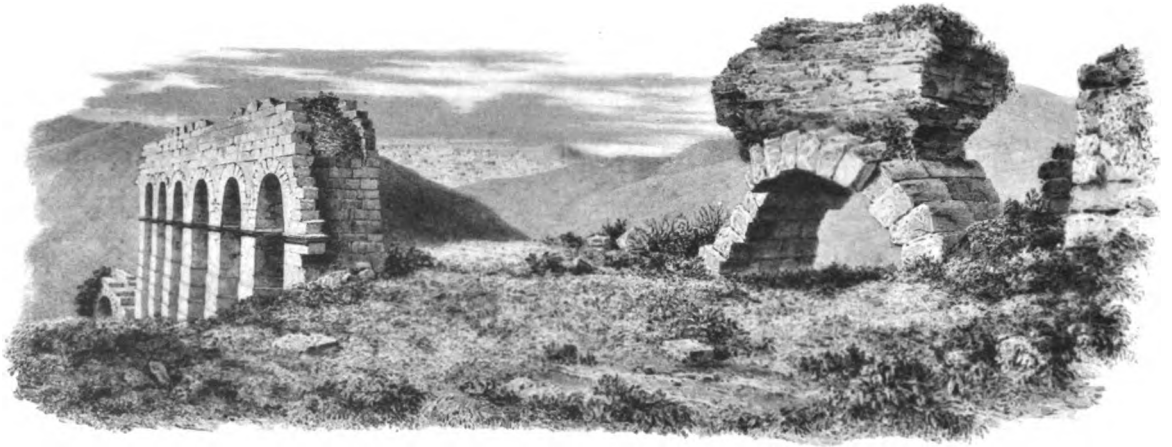

Phototyp. G. HÉMERY, Constantine

Arcades Romaines, en 1842

(D'après une planche de Ravoisie)

Digitized by Google

Digitized by Google

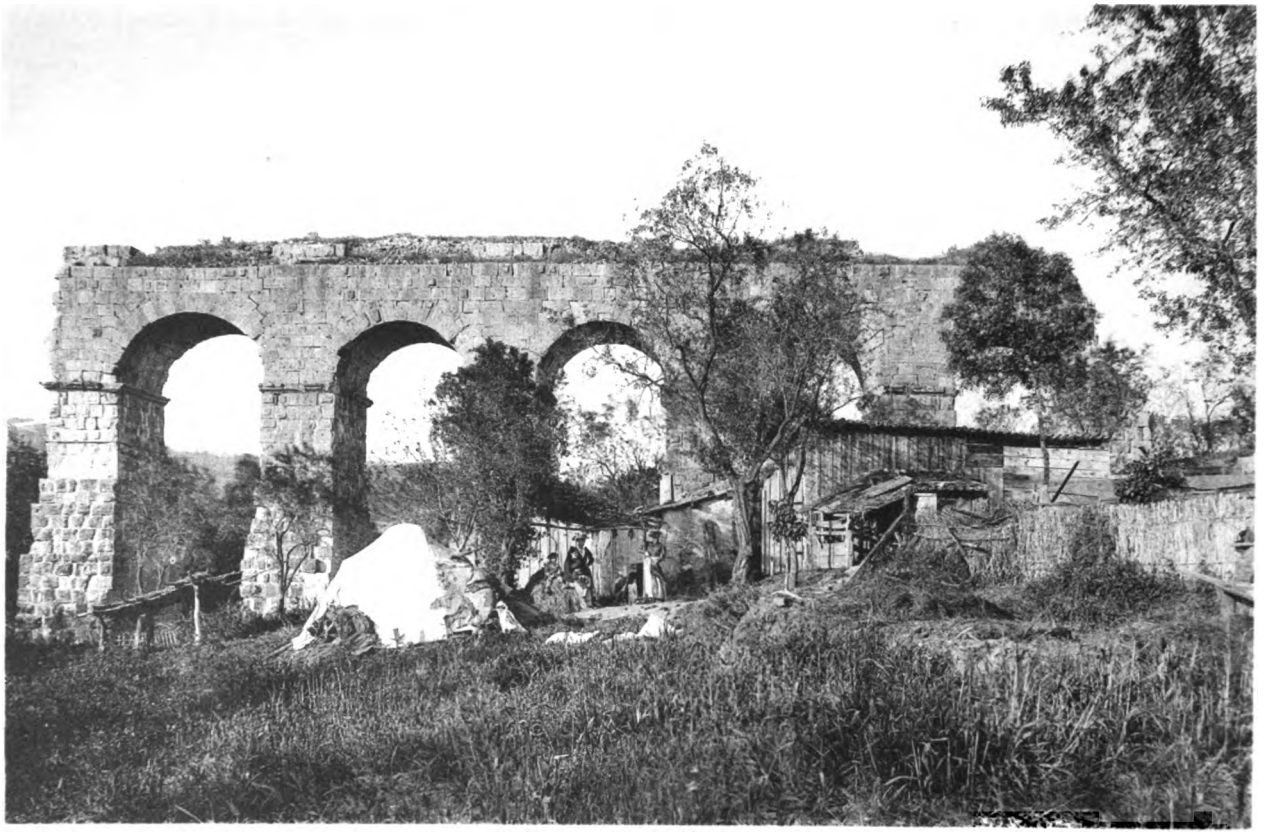

Phototyp. G. HÉMERY, Constantine

Arcades Romaines (Etat actuel)

Digitized by Google

Digitized by Google

Le faubourg qui occupait tout le versant nord du Mansourah avait, dès l'établissement définitif du christianisme à Cirta, sa basilique construite à l'angle du mur d'enceinte du quartier de cavalerie du 3e chasseurs, à gauche de la porte d'entrée. On y a retrouvé les premières assises de l'abside et les mosaïques de deux chapelles latérales.

Lorsqu'on descendait de ce point dans la vallée du Rhumel, on ne tardait pas à voir l'horizon coupé par la longue ligne d'arcades qui soutenaient, au-dessus de cette vallée, l'aqueduc amenant aux citernes du Coudiat les eaux de la source du Bou-Merzoug, et dont le spectacle, avons-nous dit, devait être si grandiose.

Tel était, dans ses grands traits et comme à vol d'oiseau, l'aspect général de la vieille Cirta aux temps les plus prospères de l'occupation romaine.

Mais quel que soit l'intérêt de cette restitution que personne encore n'avait entrevue et que l'étude des fouilles et des textes exhumés depuis 40 ans nous a suggérée, nous ne pourrions nous flatter d'avoir rétabli l'antique physionomie de la cité romaine si nous ne retrouvions la vie qui circulait en elle.

Il nous faut donc essayer de faire jouer les ressorts de son organisation administrative et religieuse. En examinant les fonctions, le rôle et les honneurs des nombreux personnages dont l'épigraphie nous a conservé le nom, ainsi que les témoignages de la reconnaissance publique et privée dont ils furent l'objet, nous allons ranimer l'antique milieu que nous venons de restaurer et, pour ainsi dire, voir à l'œuvre les citoyens de la colonie romaine.

Les pouvoirs administratifs, dans une cité romaine

Digitized by Google

de l'importance de Cirta, peuvent se diviser en deux groupes :

1° *Fonctions impériales* ou *sénatoriales,* selon que le territoire de la ville faisait partie d'une province du domaine de l'Empereur ou de celui du Sénat. Elles comprenaient tous les emplois par lesquels l'Empereur ou le Sénat faisait gouverner, pour son compte, au chef-lieu, la province tout entière et chacun des municipes qui la constituaient : c'étaient les magistratures de commandement, les magistratures judiciaires et les magistratures fiscales ;

2° *Fonctions municipales.* Ceux qui les exerçaient remplissaient les charges de duumvirs, édiles, questeurs, décurions et étaient revêtus de toutes les dignités auxquelles on arrivait par le cens ou par l'élection de l'*Ordo.*

On peut distinguer un troisième groupe : celui des *fonctions sacerdotales.* Mais les unes étaient d'ordre impérial et la plupart des autres étaient municipales. Elles rentraient, par conséquent, dans l'un ou l'autre des deux groupes précédents.

Bien que les charges de ces deux grands ordres fussent très nettement distinctes, les fonctionnaires qui en étaient investis avaient naturellement de très nombreux rapports entre eux, de telle sorte qu'il est très difficile, en parlant des uns, de ne point faire allusion aux autres et d'en faire des études complètement séparées.

Il est pourtant nécessaire de l'essayer. Nous traiterons donc d'abord de l'organisation municipale, administrative, judiciaire et religieuse de la cité, en faisant revivre sous nos yeux tous les personnages de l'édilité cirtéenne dont l'épigraphie nous a conservé de si nombreuses mentions.

Digitized by Google

ORGANISATION MUNICIPALE

XXXVIII

Fondation de la Colonia Julia Cirta

Nous avons vu plus haut (1) que l'existence de la colonie romaine de Cirta remontait à Jules César et qu'elle reçut des circonstances toutes particulières de sa fondation une organisation spéciale. Il importe de marquer ici les caractères constitutifs de la différence qui existait entre elle et la plupart des autres.

On sait que la fondation et l'organisation des colonies, sous la République, dépendait d'un vote populaire émis sur la proposition d'un consul ou d'un tribun et par lequel était ratifié un sénatus consulte indiquant le nombre des colons, les terres assignées à la nouvelle colonie et la nature de l'autorité donnée aux chefs de l'émigration sur les futurs colons. C'était la Constitution, la Loi de la colonie projetée *(Lex colonica)*. Le peuple procédait, en outre, dans ses comices par tribus, à l'élection des magistrats chargés de la *deductio*. Ils étaient ordinairement au nombre de trois et portaient pour cela le titre de *triumvirs* de la colonie à établir et de la répartition des terres *(triumviri coloniae deducendae agroque dividundo)*. On les appelait encore triumvirs agraires *(triumviri agrarii)* et curateurs *(curatores)*. Mais cette commission pouvait comprendre cinq, sept, dix, quinze et même vingt membres. Elle se composait de citoyens notables et souvent de personnages consulaires. Elle

(1) *Rec. de Const*, vol. XXVIII, pp 227 et 229.

Digitized by Google

avait, comme prérogatives conférées par la loi de son institution, le droit de décider quelles terres pouvaient constituer le domaine de chaque colon *(ager privatus)* et quelles devaient former le domaine public *(ager publicus)*. Cette même loi fixait les dépenses, à la charge de l'Etat, auxquelles ils avaient droit. C'était *l'ornatio*. Ces frais consistaient en argent, vêtements, dépenses d'entretien, moyens de transport et gens de suite. Parmi ces derniers, étaient : 1° les *pullarii* qui avaient la garde des poulets sacrés et qui permettaient ainsi aux augures de prendre les présages d'après la manière dont ces poulets prenaient ou refusaient la nourriture ; 2° les *apparitores* ou gens de service attachés aux triumvirs ; 3° les *praecones* ou crieurs publics ; 4° les *scribae* ou secrétaires ; 5° les *librarii* ou copistes ; 6° les *architecti* ou architectes chargés de la surveillance des constructions ; 7° les *finitores* ou arpenteurs destinés à délimiter les terres attribuées aux colons.

Le système de l'installation de ces derniers n'ayant jamais changé, même sous l'empire, nous allons l'indiquer une fois pour toutes.

Avant leur arrivée, le sol destiné à l'établissement de la colonie avait été mesuré, après la prise des augures, de la manière suivante : on traçait à la charrue deux grandes lignes qui coupaient le territoire du nord au sud et de l'est à l'ouest. Un large carré ou parallélogramme ménagé autour du point où se rencontraient ces deux lignes était destiné à l'établissement du Forum. La ligne tirée du nord au sud s'appelait le *cardo maximus*, celle tirée de l'est à l'ouest le *decumanus maximus*. Ces lignes partageaient ainsi le territoire en quatre secteurs désignés par les

Digitized by Google

expressions *dextra* et *sinistra decumanum* (à droite et à gauche du decumanus), *citra* et *ultra cardinem* (en-deçà et au-delà du *cardo*. A une distance déterminée par l'étendue des diverses assignations, on traçait parallèlement à celles-ci d'autres lignes appelées *cardines* et *decumani*, selon qu'elles suivaient la direction des premières. On les nommait encore *limites* ou limites. Elles partageaient ainsi le sol tout entier en carrés égaux qui portaient le nom de centuries *(centuriae)*. Aux angles de chacune de ces centuries, les *finitores* plaçaient des bornes en pierre ou des poteaux qui portaient le numéro du *cardo* et du *decumanus*, à compter du point central. Ce numéro désignait ainsi la centurie. Si une borne portait, par exemple, l'inscription : $\frac{\text{D D I}}{\text{V K I}}$, il fallait lire : *dextra decumanum primum, ultra cardinem primum*, c'est-à-dire à droite du premier decumanus et au-delà du premier cardo. Si, au contraire, on trouvait la mention : $\frac{\text{S D I}}{\text{C K I}}$, on devait lire : *sinistra decumanum primum, citra cardinem primum*, c'est-à-dire à gauche du premier decumanus, en-deçà du premier cardo, et ainsi de suite avec des numéros différents. Chaque cinquième ligne ou *limes* formait une division principale sous le nom d'*actuarius* ou *quintarius*, tandis que les autres s'appelaient *limites linearii*. Toutes ces lignes avaient une certaine largeur et étaient autant de chemins tracés sur le territoire de la colonie. D'après Siculus Flaccus et selon la constitution coloniale d'Auguste, le *decumanus maximus* était large de 40 pieds ; le *cardo maximus* de 20 ; l'*actuarius* de 12 et le *limes linearius* de 8 (1).

(1) Sic. Flacc., dans les *Gromat.*, éd. Lachm., t. I, pp. 153, 158.

Digitized by Google

C'étaient là les dispositions ordinaires, mais, pour de nombreuses raisons, elles n'étaient pas toujours exactement observées.

D'abord, une division aussi géométrique des lots ne pouvait se faire que lorsqu'on fondait une colonie nouvelle dans un pays de plaine dont les terres étaient de même qualité. Lorsque celles-ci, ce qui arrivait fort souvent, étaient de valeur inégale, l'allotissement ne pouvait avoir la même surface pour chacun des colons. De plus, ceux-ci étaient traités selon leur importance dans la nouvelle colonie. En outre, une partie des terres était réservée tantôt comme domaine public *(ager publicus)*, tantôt comme biens affectés à l'entretien des temples et aux besoins du culte. Enfin, on fondait le plus souvent des colonies, comme cela arriva pour Cirta, dans des villes déjà existantes.

Dans ce dernier cas, comme on laissait aux anciens propriétaires du sol, moyennant certaines redevances d'ailleurs très lourdes, tout ou partie de leurs biens, on plaçait en dehors, sur un point arbitraire, le centre de la nouvelle division des terres. L'emplacement du Forum n'était pas non plus choisi d'après la théorie qui précède, mais, pour ces deux opérations, on s'en rapprochait le plus possible. On a vu plus haut, au § VI, si notre attribution est juste, comment cette méthode fut pratiquée pour le Forum de Cirta.

Les terres ayant été mesurées dans la nouvelle colonie selon les principes que nous venons d'établir et qui continuèrent à être en vigueur sous l'empire, les colons venaient s'installer. La loi qui instituait cette colonie avait déterminé leur nom-

Digitized by Google

bre et leurs personnes. Dans les premiers temps, leur choix s'opérait tantôt sur demandes volontaires, tantôt, lorsqu'il n'y avait pas de demandes, au moyen d'une levée militaire. Plus tard, surtout en Afrique, les colonies, étant établies comme postes d'observation et de défense du territoire, étaient affectées à des vétérans. Alors les fonctions jadis dévolues à des *triumviri* nommés par le peuple étaient confiées à un fonctionnaire impérial, muni de pleins pouvoirs, qu'on appelait *curator* et qui dirigeait toute l'administration jusqu'à l'entrée en charge des magistrats municipaux.

Les colons étaient amenés en ordre militaire et enseignes déployées, sous la conduite des magistrats nommés à cet effet.

Lorsque la ville n'était pas encore construite, « on procédait, dit Marquardt qui cite de nombreuses sources, à la fondation de la colonie de la manière suivante : le magistrat *(III vir)* chargé d'y veiller, sans doute avec le *cinctus Gabinus* (1), traçait un sillon au moyen d'une charrue, attelée à droite d'un taureau, à gauche d'une vache, et délimitait ainsi l'enceinte de la ville nouvelle. Les mottes de terre arrachées par la charrue devaient tomber en dedans. Aux endroits où devaient s'élever plus tard les portes de la ville, on soulevait la charrue ; quant au mur lui-même, on l'édifiait sur le sillon. » (2).

Comme bien on pense, la colonie romaine de Cirta ne débuta pas ainsi.

---

(1) Ce terme désigne une manière particulière de porter la toge : on en jetait un pan sur la tête et on passait l'autre par derrière autour des reins, de manière à former pour l'œil comme une ceinture. (Antony Rich, *Dict. des antiq. rom. et grecq.*, au mot *cinctus Gabinus*).

(2) J. Marquardt, *Organis. de l'emp. rom.*, t. I de la traduct. A. Weiss et P.-L. Lucas, p. 168.

Digitized by Google

Disons tout d'abord qu'elle ne fut pas établie en vertu d'une loi spéciale, comme les anciennes colonies de la République. On sait, en effet, que César, son fondateur, avait fait porter une loi agraire dite *Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia* du nom des cinq commissaires qu'il avait chargés de l'élaborer, et qui réglait, une fois pour toutes, les questions relatives aux colonies que le dictateur se réservait de créer. Il ne pouvait donc y avoir pour la *Colonia Julia Cirta* une *lex Colonica* distincte présentée au peuple par voie de *rogatio,* à la suite d'un sénatus-consulte délibéré à cet effet.

De plus, la *deductio* des colons n'eut pas lieu par les magistrats civils élus dans les comices et dont nous avons parlé plus haut. La loi agraire que nous venons de rappeler confiait cette mission à un *legatus* ou lieutenant de l'*Imperator.* Nous connaissons par Cicéron l'un de ces chefs des colonies Juliennes. C'est son correspondant *Q. Valerius Orca* (1) qu'il désigne sous le titre de *legatus pro praetore* (lieutenant pro préteur). Celui qui installa la *Colonia Julia Cirta* fut *P. Sittius Nucerinus.*

Mais ce dernier n'était pas, pour César, le simple lieutenant ordinaire d'un *Imperator* en expédition. C'était le partisan étroitement lié à sa fortune qui avait conquis au dictateur et, par suite, arraché à l'influence de son puissant rival, Pompée, un grand royaume allié des Romains qui s'était déclaré pour ce dernier. C'était un service signalé que César ne pouvait trop payer. Aussi récompensa-t-il Sittius d'une manière inusitée. C'est là la raison de l'organisation toute particulière de la colonie cirtéenne.

(1) Cic. *Ad famil*, XIII, 4, 5, 7, 8.

Digitized by Google

En effet, en vertu de son *imperium*, César érigea d'abord en Province romaine le royaume de Juba conquis par Sittius. Il nomma ensuite pour gouverner cette province, en qualité de proconsul, l'historien Salluste (1), son ami, qui avait fait avec lui la campagne d'Afrique. Mais ce dernier eut sans doute sa résidence à l'Est de Cirta, car, pour récompenser Sittius, il lui confia, avec le titre de *legatus pro praetore* qu'il lui donna probablement à vie, la *deductio* et le gouvernement comme *curator* de la colonie romaine qu'il fonda dans cette ville. Pour bien montrer qu'il voulait surtout, par cette fondation, payer les services des partisans qui lui avaient été si utiles dans cette campagne, il décida que le corps de troupes de Sittius serait seul admis à l'assignation des terres de la nouvelle colonie. De plus, soit que ce corps de troupes fût beaucoup plus nombreux que ne le comportait une *deductio* ordinaire, soit que le Dictateur voulût donner à chacun une part plus importante dans l'assignation, il attribua à la nouvelle colonie un territoire d'une étendue inusitée où se trouvaient déjà sans doute, dans ce pays si habité de la Numidie, d'autres centres importants. De cette manière, le sénat ou conseil des décurions de la nouvelle colonie devait avoir à gouverner par ses magistrats non-seulement l'ancienne capitale des rois numides, mais encore les villes de Milev, de Chullu et de Rusicade et tous les *pagi* qu'elles comprenaient. C'est là l'origine et la principale raison de la Confédération des IIII colonies.

---

(1) Voir pour cette nomination *De bell. afric.*, 97 ; Dion Cass., XLIII, 9 ; App. *De bell. civ.*, II, 100 ; le Pseudo-Cicér., VII, 19, et Pallu de Lessert, qui cite ces sources dans les *Fastes de la Numidie*, publiées au XXVe vol. du *Rec. de la Soc. arch. de Const.*, p. 2.

Digitized by Google

XXXIX

Organisation de la Confédération

La création d'une colonie romaine à Cirta était donc avant tout une attribution territoriale faite à un chef d'armée et à ses soldats dont on payait ainsi les services avant de les licencier. On comprend alors que ce chef, bien que nominalement légat de l'*Imperator* qui avait décrété l'existence de cette colonie, dût l'administrer de son vivant, pour son propre compte, comme un petit souverain. Mais à sa mort survenue peu de temps après, comme nous l'avons vu au § Ier de cette étude, la colonie dut rentrer sous le régime ordinaire des créations de ce genre et fut soumise aux prescriptions de la loi agraire de César, maintenues plus tard par Auguste et ses successeurs. La mort de Sittius mit donc fin aux pouvoirs extraordinaires dont il avait été investi comme *legatus,* et la colonie dut s'organiser comme toutes les autres, avec cette seule différence qu'elle commandait à un immense territoire.

C'est à ce moment sans doute que furent instituées les magistratures municipales ordinaires que la reconnaissance des anciens compagnons de Sittius confia d'abord aux membres de sa famille.

Ces magistrats furent à l'origine, comme partout, au nombre de deux ; mais l'importance de la colonie dut en exiger bientôt un troisième. L'épigraphie confirme pleinement cette hypothèse. C'est ainsi qu'elle nous a conservé le nom d'un des *duumviri* des premiers temps de la colonie, celui de *P. Sittius Dento,* édile, *duumvir,* questeur pour la seconde fois, flamine, quinquennal (1).

(1) C. I. L., VIII, n° 7117.

Digitized by Google

Mais bientôt les *triumviri* apparaissent, puisqu'un autre membre de la même famille est investi de cette charge. C'est *P. Sittius Velox,* édile, *triumvir* (1), qui fut aussi *magister pagi* de Sigus, l'un des *pagi* de Cirta (2).

L'institution des *triumviri* doit être contemporaine de la création des colonies de Milev, de Rusicade et de Chullu, qui eut lieu, sans doute, peu de temps après la mort de Sittius, en raison du développement qu'avait pris la colonisation romaine, et dont les pouvoirs administratifs furent rattachés à ceux de Cirta, devenue chef-lieu de la Confédération.

C'est alors, en effet, que se produisit, probablement sous Auguste, ce fait anormal et unique dans l'empire romain de quatre colonies gouvernées par le conseil des décurions et les magistrats suprêmes de l'une d'elles. Bien qu'aucun historien ou aucun texte épigraphique et juridique analogue, par exemple, à la *Lex coloniae Juliae Genetivae* découverte à Osuna, l'ancienne *Urso,* à la fin de 1870 et dans l'automne de 1875, ne nous explique cette organisation, il est aisé pourtant de s'en rendre compte.

Le territoire concédé primitivement à la *Colonia Julia Juvenalis Honoris et Virtutis Cirta* (3) était, com-

(1) C. I. L., n° 7118.

(2) Ibid., n° 10860.

(3) Nous nous sommes souvent demandé pourquoi ce titre si complexe et si long. Voici la raison qui s'est offerte à nous. D'abord, les mots de *Colonia Julia.... Cirta* devaient rappeler que Cirta était une colonie de Jules César. Toutes les colonies qu'il fonda portèrent, en effet, son nom, selon une coutume qui s'est perpétuée sous l'empire, où les colonies fondées par les empereurs portent leurs noms : *Colonia Augusta, Colonia Flavia, Colonia Ulpia Trajana,* etc. Le mot *Juvenalis* est plus difficile à expliquer, mais il nous semble que sa signification est très précise et qu'il désigne expressément cette particularité que la colonie n'avait pas été réservée à des vétérans, comme c'était l'usage, mais à des troupes jeunes encore, telles que devait être le corps de partisans recrutés par Sittius. On pourra peut-être objecter que l'adjectif ayant cette signification n'aurait pas cette forme et qu'il s'écrirait plutôt *juvenilis.* Ce serait oublier que dès le

Digitized by Google

me nous le savons, démesurément étendu et assez analogue à celui d'un petit état. Il comprenait, au moment de la première assignation des terres, un grand nombre de centres dont quelques-uns étaient déjà sans doute des villes assez importantes, comme Rusicade et Chullu, ports jadis fondés par les Phéniciens, et Milev qui devint une des grandes cités de la Numidie. De nombreux citoyens romains s'étaient donc probablement établis dans ces villes, mais, malgré l'importance de leur lieu de résidence, ils ne pouvaient y exercer les droits civiques que leur conférait la qualité de citoyens romains. Ces grands centres, en effet, n'étaient organisés qu'en *pagi cirtenses* et la vie municipale y était à peine ébauchée. Ils demandèrent alors, sans doute, une vie propre, l'institution d'un *ordo decurionum* et toute une organisation municipale dont ils pouvaient aisément fournir les éléments. Il est probable que les raisons qu'ils alléguèrent étaient irréfutables et que le gouvernement impérial en fut touché. Mais d'un autre côté, pour leur donner satisfaction, il eût fallu réviser, dans le sens d'une importante réduction de territoire, la loi coloniale que César avait octroyée à la colonie des Sittiens. C'eût été impolitique de la part d'Auguste, car, par là, il eût retiré, trop tôt après sa concession, une récompense, donnée par son oncle, pour des services qui, en

---

temps d'Auguste et, par conséquent, aussi de César, cet adjectif a la même signification sous la forme où nous le trouvons ici. C'est ainsi qu'on lit dans Virgile : « *Juvenali in corpore vires* ». (Aen., v, 475). Pline, pour parler d'une renommée précoce, l'appelle *juvenalis fama*. On disait aussi *juvenalis pubertas*. Le jour de la fête de la jeunesse, ajouté par Caligula aux Saturnales, s'appela *juvenalis dies*, etc. Enfin, les mots *Honoris et Virtutis* nous paraissent signifier que la colonie a été le prix de l'honneur et du courage de cette jeune troupe. On pourrait donc traduire ainsi ce long titre : *Colonie julienne de jeunes hommes pleins d'honneur et de courage, fondée à Cirta.*

Digitized by Google

contribuant à asseoir la suprématie de ce dernier, avaient nécessairement aidé à l'établissement de l'Empire. Bien plus, Auguste n'avait pu oublier lui-même que les Sittiens s'étaient prononcés en sa faveur contre Antoine et qu'ils avaient, pour cette raison, soutenu victorieusement le siège que *D. Lælius,* questeur de *Cornificius,* gouverneur de la Proconsulaire pour le compte d'Antoine, avait mis devant Cirta (1).

C'est pourquoi le gouvernement impérial eut recours à une mesure qui, sans diminuer l'importance de la colonia Julia Cirta, donna satisfaction aux justes aspirations des cités de Milev, de Chullu et de Rusicade. Il décréta leur érection en colonies romaines, mais ne détacha pas leur territoire de celui de Cirta. Il réunit, au contraire, ces colonies à cette dernière dans une confédération où elle conserva la suprématie, de telle sorte qu'en outre de leur *ordo decurionum* particulier, elles nommèrent des représentants au Conseil des décurions de Cirta, qui forma ainsi une sorte de Conseil général de la Confédération, en même temps qu'il gérait les intérêts propres de cette colonie. La vie municipale, ainsi qu'ils l'avaient désiré, put donc se déployer à l'aise dans chacun des centres importants du territoire de la colonia Julia Cirta, mais sans avoir une autonomie complète. Nous avons vu, au début de cette étude, qu'elle subissait le contrôle d'un délégué des hauts magistrats de Cirta qui portait le titre de *praefectus jure dicundo.*

Nous examinerons plus loin par qui et dans quelles conditions s'exerçait cette fonction.

---

(1) Pallu de Lessert, *Fastes de la Numidie,* dans le xxve vol. du *Rec. de la Soc. arch. de Const*, p. 6. — App. *De bell. civ.*, IV, 53, sq.

Digitized by Google

XL

Le Conseil des décurions de Cirta

On sait que le pouvoir administratif municipal était exercé dans toute colonie par des magistrats assistés d'une assemblée de notables appelée *ordo decurionum* ou Conseil des décurions, assez analogue, sauf par le nombre et le mode de recrutement, à nos Conseils municipaux d'aujourd'hui. Avant de signaler les particularités qui distinguaient l'*ordo* de Cirta, en vertu de la Confédération des quatre colonies, nous devons dire quelques mots de la manière dont ce Conseil était constitué dans chaque municipe.

Toute commune avait pour éléments principaux deux catégories d'habitants, les *cives* et les *incolae,* c'est-à-dire les citoyens et les étrangers à la commune, mais qui y étaient domiciliés.

La première classe était formée : 1° des citoyens d'origine, descendants de citoyens ; 2° de ceux qui avaient reçu le droit de cité par une faveur appelée *allectio inter cives,* accordée par l'autorité municipale à des esclaves que des citoyens avaient affranchis, et enfin, 3° des étrangers que des citoyens avaient adoptés.

La seconde classe n'avait d'autre origine que l'arrivée des étrangers et leur établissement définitif *(laris collocatio)* dans le municipe. N'en faisaient point partie ceux qui n'y étaient qu'en séjour temporaire, pour leurs études, leur commerce ou leur art. C'étaient les *adventores* ou les *hospites,* c'est-à-dire les arrivants ou les hôtes. Ils restaient citoyens de leur municipe d'origine.

De tout temps les *cives* et, dès l'établissement de

Digitized by Google

l'Empire, les *incolae* participèrent aux charges publiques *(munera)* et, comme tels, furent tenus de remplir des fonctions municipales, obligation très lourde, puisque non-seulement ces fonctions n'étaient pas rétribuées, mais encore nécessitaient de leur part le versement de sommes importantes au trésor du municipe et de nombreuses largesses en jeux publics et érections de monuments. A Cirta et dans les quatre colonies, chaque fonction municipale coûtait au titulaire 20,000 sesterces, c'est-à-dire environ cinq mille francs.

Les *incolae* n'étaient même pas dispensés de satisfaire à ces obligations dans leur municipe d'origine qu'ils avaient pourtant abandonné.

Outre cette dure nécessité de payer les honneurs quand ils les recevaient, les *cives* et les *incolæ* étaient tenus de satisfaire à d'autres charges communales dont celles surtout résultant de la propriété étaient très onéreuses. Elles consistaient en réquisitions. Ils devaient par exemple, selon leur fortune, recevoir les magistrats romains en tournée, fournir le logement et les vivres aux soldats, organiser des relais et entretenir des chevaux de poste sur leurs terres, pourvoir, par les prestations de leurs gens, au bon état des routes et surtout acquitter leur part des lourds impôts exigés des communes par l'Etat. Ces contributions, réparties par les soins des agents de l'édilité et sous le contrôle du gouverneur de la province, sur les habitants de la cité, constituaient les charges personnelles *(munera personalia)*. La Curie ou municipalité était responsable de leur perception intégrale vis-à-vis de l'Etat. Elles consistaient en levées d'hommes et de chevaux, transports du matériel de guerre et entretien

Digitized by Google

des gîtes d'étape *(mansiones)* pour les fonctionnaires en voyage. D'autres charges étaient imposées dans l'intérêt de la ville même. Celle-ci devait subvenir aux frais de missions envoyées au Sénat, à l'Empereur, au gouverneur ou aux personnages de haut rang que le municipe s'était donnés pour patrons. Elle supportait les dépenses des temples, des achats de blé, de l'entretien des rues, des aqueducs, des bains et de tous les édifices publics.

Tous les citoyens qui supportaient leur part de ces charges jouissaient de leurs droits politiques. Pour les exercer, ils étaient, surtout en Afrique, partagés en *curies* au nombre de dix dans chaque municipe. Lorsqu'ils étaient convoqués en comices par curies *(comitia curiata)* ils constituaient l'assemblée populaire qui élisait, jusqu'au IIe siècle, les principaux magistrats de la commune, sur la présentation *(nominatio)* de leurs prédécesseurs. Cette assemblée était convoquée et présidée par le plus âgé des duumvirs et, à Cirta, des triumvirs. Plus tard, cette élection fut faite par le Conseil des décurions. Mais nous reviendrons plus loin sur la nomination des magistrats.

Tous les cinq ans, à l'époque du recensement général des citoyens et de leurs fortunes, ainsi que de la révision des impôts, les premiers magistrats de la cité, et, ici, les triumvirs, qui portaient, pour cette raison, pendant l'année de leur charge, le titre de quinquennaux *(quinquennales)* (1) et remplissaient, en cette qualité, dans leur municipe, les fonctions des censeurs de Rome, dressaient une liste des dix citoyens les plus notables de chaque curie dont l'en-

(1) C. I. L., VIII, nos 6711, 7094, 7095, 7096, 7097, 7098, 6958, 7105, 6960, 7100, 7115, 7123, 7986, 8210.

Digitized by Google

semble devait former, pour une nouvelle période de cinq ans, le Conseil des décurions *(ordo decurionum)*. A cette liste s'ajoutaient les noms de ceux qui avaient auparavant exercé les hautes magistratures municipales. Cette opération s'appelait la *lectio* c'est-à-dire le choix des membres de l'*ordo*. Ne pouvaient faire partie de cette assemblée que les hommes libres *(ingenui)*, n'ayant subi aucune condamnation pour crime, n'exerçant aucune profession déshonorante, ayant au minimum trente ans, et plus tard, vingt-cinq, et enfin, justifiant d'une certaine fortune variant suivant l'importance du municipe et la loi de son institution.

On voit par là que le décurionat était à vie, si le titulaire continuait à remplir les conditions de son admission dans l'assemblée.

Le nombre des décurions s'élevait ordinairement à cent, mais pouvait être dépassé ou ne pas être atteint. A Cirta il devait être bien plus grand.

Il se composait d'abord de tous les décurions qui subsistaient de la *lectio* de la dernière période quinquennale, moins ceux qu'une incapacité avait atteints, ou que la mort avait enlevés ; de tous les hauts magistrats élus en dehors de l'ancien ordo et enfin de tous les *municipes* nouveaux que le dernier recensement de leur fortune rendait capables d'entrer dans cette assemblée.

Mais la circonstance qui contribuait le plus à leur nombre était, à Cirta, la Confédération des quatre colonies. Puisque leur territoire n'avait pas été séparé de celui de Cirta, il est certain que chacune d'elles devait avoir une représentation dans l'*ordo* de la métropole. Bien qu'aucun texte ne nous ait fait connaître à quel

Digitized by Google

chiffre elle s'élevait, il est probable qu'il devait être assez important pour chacune, puisque ses intérêts les plus généraux étaient engagés dans l'administration de Cirta. L'*ordo* de cette ville était donc ainsi comme une sorte de Conseil général des quatre colonies. Les membres de cette assemblée qui représentaient spécialement les colonies confédéres portaient même le titre de *décurions des IIII colonies*. C'est le cas de deux représentants de Rusicade : *L. Cornelius Fronto Probianus* qui fut flamine perpétuel d'Antonin (1) et *C. Annius Qu(intus)* ou *Qu(adratus)* (2) qui fut pontife. Dans les inscriptions où sont mentionnées leurs largesses, ils se distinguent ainsi des décurions locaux. Nous trouvons un troisième exemple de cette particularité dans la dédicace d'une statue élevée à Thibili par *P. Clodius Quadratus* à sa cousine germaine *Clodia Vitosa* qui était flaminique des IIII colonies. Il se qualifie dans ce texte de *décurion des IIII colonies* (3). Cette épigraphe nous fournit, d'ailleurs, un autre renseignement fort précieux : c'est qu'avant d'être dotée par Constance Chlore d'une organisation municipale, ainsi que nous l'avons démontré dans le XXVIIe volume du *Recueil* de la Société archéologique de Constantine, à l'aide des nouvelles inscriptions que nous venions de découvrir à Announa (4), la ville de Thibili appartenait à la Confédération des

(1) C. I. L., VIII, 7963.

(2) Ibid., 7983.

(3) *Rec. de Const*, vol. XXVI. Cette inscription, sur un magnifique dé d'autel en marbre, a été découverte dans la basilique d'Announa, en 1889, par notre excellent ami, M. l'administrateur Bernelle.

(4) *Rec. de Const.*, vol. XXVII, p. 187. C'est encore M. Berneelle qui, faisant des fouilles pour le compte de la Société archéologique, dans un bâtiment à arcades que nous lui avions signalé près du Forum, y découvrit ces textes précieux.

Digitized by Google

IIII colonies et envoyait des représentants à Cirta. Un autre personnage de Thibili, *L. Sittius Rufinus,* chevalier romain, fit partie de cette délégation (1).

Les triumvirs quinquennaux de Cirta devaient donc aussi choisir dans les curies des colonies de Milev, de Chullu et de Rusicade, et même dans les *pagi,* un certain nombre de citoyens notables, comme membres de l'*ordo* cirtéen.

Lorsque leur liste était dressée, les quinquennaux proclamaient les noms des citoyens qui devaient faire partie, pendant cinq ans, de l'assemblée des décurions *(recitatio)* et les faisaient inscrire sur une plaque de marbre ou de bronze *(album)* ordinairement placée au forum. Ils figuraient sur ce document dans l'ordre de préséance qui était celui où ils exprimaient leur vote. Nous avons retrouvé quelques-unes de ces listes dont les deux plus importantes sont celles de Canusium dans l'ancienne Apulie et de la colonie trajane de Thamugadi, en Numidie même. Cette dernière, découverte en 1875 par notre distingué confrère M. Masqueray (2), nous servira de premier exemple de la composition d'un *ordo decurionum* en Afrique, vers la fin du IVe siècle. Nous trouverons un complément d'informations dans celle de Canusium qui lui est antérieure d'un siècle et demi.

En tête de la liste étaient ordinairement mentionnés les quinquennaux qui l'avaient dressée Cette particularité manque à l'album de Thamugadi, mais se trouve sur celui de Canusium. La raison en est qu'à

---

(1) C. I. L., VIII, 5534.

(2) *Rec. de Const* , 1875, XVIIe vol., p. 441, sq. — Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec le plus vif regret sa mort prématurée à Rouen.

Digitized by Google

l'époque de la rédaction de l'album de Thamugadi, les quinquennaux n'existaient plus et avaient été remplacés par un *curator*.

Puis venaient les patrons de la colonie, grands personnages, ordinairement d'ordre sénatorial ou équestre *(clarissimi viri* ou *equites romani)* qui résidaient le plus souvent à Rome et pouvaient défendre les intérêts de leur ville auprès du gouvernement. L'album de Thamugadi contient cinq noms de patrons clarissimes.

A leur suite viennent cinq autres noms de personnages clarissimes, mais non patrons.

Après eux, la liste contient deux noms de *perfectissimes (viri perfectissimi)*. C'était un titre porté sous les derniers empereurs, notamment par le gouverneur de la Numidie *(praeses)*. L'un de ces perfectissimes était flamine perpétuel.

La seconde catégorie des décurions de Thamugadi est celle des anciens présidents du Conseil général de la province de Numidie qui étaient des prêtres du culte de l'Empereur et qui, après avoir joui de cet honneur, portaient le titre de *sacerdotales*. L'album de Thamugadi en mentionne deux.

Le nom suivant est celui du *curateur* du municipe, fonctionnaire impérial permanent dans la colonie qui, dans le Bas-empire, lorsque l'autonomie des villes eut commencé à déchoir et que toutes les ressources financières furent accaparées par le gouvernement, présidait à la gestion des revenus municipaux et remplissait, pour le compte de l'Empereur, les fonctions principales des anciens quinquennaux. Il était, comme on le voit, un des principaux personnages de l'*ordo*.

Digitized by Google

Viennent ensuite tous les noms, au nombre de trente-deux, des anciens duumvirs. Ils étaient tous flamines perpétuels, ce qui veut dire qu'ils avaient exercé le flaminat pendant un an et qu'au sortir de leur charge, ils avaient, comme c'était la coutume, conservé le titre de *flamines*. On verra plus loin que le flaminat était la plus haute charge sacerdotale du municipe. Elle consistait surtout à rendre le culte à l'Empereur. Deux d'entre eux remplissaient les fonctions d'*exactores*, c'est-à-dire de percepteurs des impôts du municipe.

La catégorie suivante de décurions était celle des *pontifes*, c'est-à-dire des magistrats sacerdotaux qui avaient pour mission de veiller au respect scrupuleux des rites dans toutes les cérémonies du culte. Ils sont au nombre de quatorze dans l'album.

Les derniers membres de l'*ordo* ayant rempli des fonctions sacerdotales, toujours mentionnées avant les autres, sont les *augures*, sorte de prêtres qui prenaient les auspices avant toute manifestation importante de la vie publique et religieuse, pour s'assurer qu'elle était opportune et agréable à la divinité. Ils sont au nombre de trois.

La liste continue par les édiles. Ce sont les magistrats qui, sous l'autorité des duumvirs et, à Cirta, des triumvirs, sont investis des fonctions administratives de la colonie. Ils veillent à l'entretien des bâtiments municipaux et des voies *(cura viarum)*, à l'exploitation des bains publics, à l'achat des blés destinés à l'approvisionnement de la cité *(cura annonae)*, à l'organisation des jeux *(cura ludorum)* : ils font la police des marchés, contrôlent les poids et mesures, et ont le droit, dans l'exercice de ces di-

Digitized by Google

verses fonctions, d'infliger des peines corporelles et des amendes. Leur fonction est annuelle. Deux d'entre eux (c'était le nombre ordinaire) sont inscrits dans l'album de Thamugadi.

Le troisième rang dans les fonctions municipales qui donnaient à ceux qui les avaient remplies le droit de briguer l'édilité est occupé par les *questeurs*. Ce sont les magistrats qui gèrent la caisse municipale et en ont la garde. L'album de Thamugadi n'en mentionne qu'un seul qui aurait pu ne pas appartenir auparavant à l'*ordo* et en faire dorénavant partie comme ayant été appelé à cette fonction.

Enfin, la liste se termine par douze noms de *duoviralicii,* c'est-à-dire de personnages ayant exercé jadis les fonctions de duumvirs et qui appartenaient déjà à l'*ordo* avant la rédaction du dernier album.

Telle était la composition de l'*ordo* de Thamugadi vers la fin du IVe siècle. On comprend que celui de Cirta, ville beaucoup plus importante, contenait un bien plus grand nombre d'éléments à cette même époque, quoique la dissolution de la Confédération des IIII colonies eût été déjà opérée. A plus forte raison était-il beaucoup plus élevé pendant l'existence de cette Confédération. Pour en avoir une idée, examinons quels autres éléments comprenait celui de la grande ville de Canusium au commencement du IIIe siècle et qui comptait 164 membres.

Nous voyons d'abord les *allecti*. C'étaient des personnages qui, sans être désignés par le cens, mais en raison de services importants rendus au municipe, étaient appelés, sur un vote émis par l'*ordo* lui-même, à siéger dans la Curie, soit parmi les décurions inférieurs *(allectus in ordinem* ou *decurio allectus),*

Digitized by Google

soit parmi les principaux anciens magistrats *(allectus inter quinquennalicios, quaestorios)*. Nous en avons des exemples, sinon à Cirta, du moins en Afrique : à *Sufes*, dans la Byzacène (1), à *Vaga*, dans la Proconsulaire (2), à *Hippone*, en Numidie (3), à *Sitifi* et à *Tupusuctu*, dans la Mauritanie Sétifienne (4), et enfin, à *Rusucurru*, dans la Mauritanie Césarienne (5).

Il y avait encore des *quinquennalicii*, des *duoviralicii*, des *aedilicii*, des *quaestoricii*, c'est-à-dire d'anciens magistrats ayant rempli les fonctions désignées par ces noms; des *pedani*, dc'est-à-dire es décurions n'ayant jamais exercé de magistratures.

Enfin, on trouve dans la liste de l'*ordo* de Canusium des *praetextati*. Ce sont les fils des décurions. Ils sont désignés chacun sur l'*album* par le mot *IVV(enis)* et mentionnés, selon la dignité de leurs pères, parmi les *quinquennalicii*, les *duoviralicii* ou les simples *pedani*. Ils sont inscrits sur l'*album* parcequ'ils ont fait des libéralités à la ville, sont revêtus des insignes extérieurs des décurions et jouissent de leurs prérogatives dans les cérémonies publiques ; mais ils ne peuvent voter avant l'âge légal qui les fait comprendre dans le cens.

L'*ordo* accordait parfois à des personnes qui ne remplissaient pas les conditions voulues pour entrer dans son sein, mais qui s'étaient distinguées par d'importants services, les attributs extérieurs de ses membres *(ornamenta)*. Si c'étaient des affranchis, ils avaient les *ornamenta decurionalia*. S'ils étaient d'un

(1) C. I. L., VIII, 262.
(2) Ibid., 1224.
(3) Ibid., 5278.
(4) Ibid., 8494 et 8840.
(5) Ibid., 8995.

Digitized by Google

ordre plus élevé dans la hiérarchie sociale, ils recevaient les *ornamenta quinquennalicia, duoviralicia, aedilicia, quaestoricia,* mais ces prérogatives étaient tout extérieures : leurs bénéficiaires n'avaient pas accès dans la Curie. Nous savons par une inscription que cet usage existait à Thamugadi (1). Dans l'une des quatre colonies cirtéennes, à Rusicade, nous voyons quelque chose qui y ressemble : le bénéficiaire de cet honneur appartenait déjà à l'*ordo,* mais n'ayant pas été quinquennal, il en reçut les attributs extérieurs (2).

Par tous ces rapprochements, nous pouvons nous faire une idée de l'*ordo* de Cirta dont nous ne possédons malheureusement aucun *album.*

Quelles étaient les prérogatives des membres de cette assemblée ?

Outre le droit de discuter et de voter sur les questions de leur compétence que nous allons énumérer, ils avaient une place à part dans les cérémonies publiques et en particulier au théâtre, où ils siégeaient à l'orchestre ; ils portaient, comme les sénateurs romains, la toge laticlave, c'est-à-dire ornée, sur les bords, d'une bande de pourpre, et étaient appelés ordinairement à exercer le pouvoir exécutif municipal comme quinquennaux, triumvirs, édiles, questeurs, flamines, pontifes et augures. Enfin, ils faisaient à vie partie de l'*ordo,* à moins de s'en rendre indignes par un crime ou de perdre la fortune qui les y avait fait entrer.

Comment siégeait l'*ordo* et sur quelles questions délibérait-il ?

---

(1) C. I. L., VIII, 2350.
(2) Ibid., 7966.

Digitized by Google

Nous trouvons toutes sortes de renseignements sur ce sujet dans les trois lois municipales que l'épigraphie a conservées *(lex col. Genetivae, lex Malacitana, lex Salpensana)* (1) et dans la loi municipale de César *(lex Julia municipalis)*.

C'était le *duovir* et, par suite, à Cirta, le *triumvir* ayant la préséance, qui convoquait l'assemblée et la présidait. Il faisait des propositions et demandait à chacun son vote suivant l'ordre des préséances établi par l'*album*. Lorsque le vote était oral, chacun pouvait motiver son avis. Si tout le conseil ou la majorité adoptait l'opinion du premier qui votait, les motifs qu'il avait donnés passaient dans le décret. Mais on votait souvent au scrutin secret, par bulletins *(per tabellas)*. Pour qu'un décret fût valable, il était nécessaire qu'un certain nombre de décurions eût assisté à la séance. Dans certains municipes, il fallait la majorité ; dans d'autres, les deux tiers ; dans d'autres encore, la moitié suffisait. Dans quelques municipes même, une minorité de présents justifiait la légitimité d'une décision. Chaque commune avait sa règle.

Le conseil des décurions était appelé à délibérer et à prendre les résolutions suivantes :

1° Il nommait, à partir du second siècle, sur la présentation des *quinquennales* ou des *III viri*, les magistrats municipaux, triumvirs édiles, questeurs, *praefecti jure dicundo* des IIII colonies, qui auparavant étaient élus par l'assemblée populaire *(comitia curiata)*.

2° Il conférait la dignité de *patrons* à des citoyens

(1) Ces trois lois municipales ont été découvertes, sur tables de bronze, dans trois municipes de l'ancienne Bétique, la première en 1870 et 1875 et les deux autres en 1851.

Digitized by Google

illustres et puissants qui résidaient presque toujours à Rome;

3° Il désignait les envoyés publics destinés à porter au gouvernement les doléances de la colonie, lorsqu'elle avait à se plaindre des fonctionnaires de l'Etat, ou à remplir toute autre mission dans l'intérêt public;

4° Il nommait les *magistri fani*, sorte de présidents des collèges de prêtres des divinités étrangères, qui avaient pour mission de pourvoir à tous les besoins leur culte et d'administrer leurs temples;

5° Il délibérait sur le contingent armé pris parmi les citoyens, lorsque le territoire de la colonie était menacé par un soulèvement des tribus indigènes soumises et que les troupes régulières n'avaient pas encore eu le temps d'intervenir;

6° Il fixait les contributions nécessitées par les sacrifices ou les besoins religieux;

7° Il déterminait la quotité des prestations en nature que devait tout citoyen;

8° Il se prononçait aussi sur les voies et moyens d'assurer au budget de la ville et à la *forma censualis* (tableau général des impôts) une publicité convenable.

9° Il examinait et approuvait les comptes des affaires qu'il avait confiées à certaines personnes;

10° Il nommait les commissions chargées d'examiner la comptabilité de la commune;

11° Il accordait les autorisations nécessaires pour construire ou démolir des immeubles et concédait des emplacements à ceux qui s'engageaient à élever des monuments publics et à ériger des statues;

12° Il décidait la poursuite, devant les autorités judiciaires, des débiteurs de la ville;

Digitized by Google

13° Il déterminait les jours de fêtes annuelles ;

14° Il décrétait des jeux publics et nommait les magistrats temporaires chargés d'en surveiller l'exécution ;

15° Il se prononçait en dernier ressort sur la régularité de l'affranchissement des esclaves et examinait les appels dirigés contre les amendes infligées par les triumvirs et les édiles ;

16° Enfin, il assistait, probablement avec un certain droit d'interpellation, les triumvirs, les édiles et le questeur dans l'administration de la cité.

Qu'on étende cette compétence autant que devait le comporter le gouvernement d'un territoire aussi vaste que celui des quatre colonies, et on aura une certaine idée de l'importance et de la dignité de décurion à Cirta, tant que dura la Confédération.

Quand celle-ci fut dissoute, probablement vers la fin du IIIe siècle, tout contribua à rendre moins importante et, pourtant, plus onéreuse, cette dignité.

Moins importante d'abord, car, avec la centralisation excessive exercée par le gouvernement, les libertés municipales et l'autonomie administrative des communes disparurent. Sous l'autorité des fonctionnaires impériaux qui administrèrent, surtout pour le compte de l'État, les ressources financières des communes, les décurions ne formèrent plus qu'un conseil destiné à approuver toutes les exigences du fisc impérial et n'ayant plus, ni lui, ni les magistrats qu'il nommait, aucune initiative.

A cette restriction des pouvoirs municipaux de la Curie cirtéenne, il faut ajouter le démembrement du territoire qu'elle administrait jadis, pour comprendre la déchéance qu'elle dut subir, réduite à une ombre de gouvernement sur la cité et quelques *pagi*.

Digitized by Google

Plus onéreuse ensuite, car la diminution forcée des notables provenant de ce démembrement et la dépopulation amenée par le malheur des temps qui suivirent, firent peser sur un plus petit nombre les charges considérables de l'accession à la Curie et aux fonctions municipales.

Ces charges, nous l'avons vu, étaient fort lourdes, puisque les titulaires du décurionat devenaient, par cette dignité, aptes à occuper les trois grandes magistratures municipales de la Confédération : édilité, triumvirat et quinquennalité qui leur coûtaient chacune 20,000 sesterces (1), sans compter les libéralités auxquelles ils étaient tenus et qui aggravaient de plus du double les frais de ces obligations.

Telles sont, autant que nous pouvons les soupçonner, en l'absence de textes précis, d'après les rapprochements auxquels nous avons dû nous livrer, les attributions et l'organisation de la Curie cirtéenne.

Nous n'avons aucune inscription mentionnant et nommant à part des décurions. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car la plupart des personnages revêtus de cette dignité occupèrent ensuite des magistratures, et les textes qui nous les rappellent ne relatent que ces dernières. Nous les retrouverons donc quand nous examinerons les diverses fonctions municipales.

Mais si des décurions ne sont pas souvent nommés à part, il est quelquefois question de l'*ordo*. Notre étude sur la Curie cirtéenne ne serait pas complète si nous ne rappelions dans quelles circonstances il en est fait mention.

(1) C. I. L., VIII, 7094-95-96-97-98.

Digitized by Google

Le texte suivant trouvé par Cherbonneau, en 1860, sur un piédestal transformé en cuvette, lors de la construction de la mosquée de Sidi Abderrhamman el-Menatki, nous montre même que l'assemblée populaire se réunissait encore, vers la fin du deuxième siècle, pour confirmer les décrets de l'*ordo*. Nous y lisons, en effet, que l'*ordo et le peuple* accordèrent à *Flavius Titianus*, qui en faisait don, l'autorisation d'élever une statue à Jupiter Vainqueur qui avait, avons-nous dit, un grand temple et une statue d'argent au Capitole (1) : *Victoris* [*Jovis*]..... *statuam Flavio Titiano v(iro) p(erfectissimo) d(onante sibi) concessam ordo et populus s(tatuerunt)* (2). L'époque assignée à ce texte ne saurait être douteuse, puisque la sœur de notre personnage, fut la femme de l'empereur Pertinax.

L'*ordo* cirtéen portait le titre de *splendidissimus*, ainsi, d'ailleurs, que dans toute colonie. Nous trouvons cette appellation dans un fragment de texte trouvé aussi par Cherbonneau, en 1860, au Coudiat-Ati, et où il est question d'un prêtre de 1re classe *(loci primi)* (3) à qui un monument avait été élevé par décret de l'*ordo splendidissimus* : « ..... *loci primi ex decreto ordinis splendidissimi.* » (4). Mais l'assemblée municipale se contentait le plus souvent d'une désignation plus modeste. Témoin le texte de la grande dédicace qu'elle consacra, sous Alexandre Sévère, à

(1) Voir 1re partie, § V.

(2) *Rec. de Const.*, vol. v, p. 142 ; — C. I. L., VIII, 7045.

(3) Voir *Rec. de Const.*, XXVIIIe vol., l'inscription n° 72 que nous avons trouvée nous-même au cours des fouilles faites en 1893, derrière le Cercle militaire, pour la construction des nouveaux bureaux du Recrutement. Elle mentionne un prêtre de seonde classe *(sacerdos loci secundi)*.

(4) *Rec. de Const.*, Ve vol. (1860-61), p. 142. — C. I. L., VIII, 7045.

Digitized by Google

P. Julius Junianus Martialianus dont nous avons parlé plus haut (1) et qui obtint le consulat après avoir rempli les plus hautes fonctions dans l'empire, notamment celle de légat de la IIIe légion en Numidie. Cette dédicace lui avait été décernée comme *patron* par la Confédération des Cirtensiens *(respublica Cirtensium)*, en vertu d'un décret de l'*ordo (ex decreto ordinis)* (2).

Nous trouvons une autre mention de l'*ordo*, avec le titre de très heureux *(felicissimus)*, dans la dédicace d'une statue élevée, entre les années 340-350, sous les empereurs Constance et Constans, à *Ceionus Italicus*, en souvenir de ses bienfaits et de ses vertus, par l'*ordo felicissimus coloniae Constantinae*. Ce texte a été également trouvé par Cherbonneau (3).

La Curie de Cirta n'est que rarement appelée *ordo* dans les inscriptions. Il y est le plus souvent fait allusion à propos des délibérations prises par les décurions qui la composaient. Ces délibérations portaient le titre de *décrets des décurions*. Voici les principales résolutions que l'épigraphie nous ait conservées et qui furent sanctionnées par décret des décurions *(D(ecreto) D(ecurionum)* :

La plus ancienne est celle qui consiste dans le don d'un emplacement pour une statue élevée, par ses amis, à *P. Sittius Velox*, fils de Publius, de la tribu Quirina, qui fut édile et l'un des premiers triumvirs de Cirta (4).

A une époque plus récente, mais peu éloignée

(1) V. *supra*, § V.
(2) *Rec. de Const.*, 1er vol. (1853), p. 39 ; — C. I. L., VIII, 7049.
(3) Ibid., v^e^ vol., p. 136 ; — C. I. L., VIII, 7012.
(4) C. I. L., VIII, 7118.

Digitized by Google

pourtant de la précédente, le Conseil des décurions, après avoir pris l'avis de l'assemblée populaire qui se réunissait encore *(ex consen(su po)puli)*, décréta l'érection d'une statue à une grande dame de la même famille, *Sittia Calpurnia Extricata, flaminica* perpétuelle, après lui avoir fait remise, comme hommage à ses vertus et à ses services, de la somme honoraire du flaminicat (1).

Sous l'empereur Trajan, l'assemblée municipale érigea aussi, par décret, une statue sur notre place de la Brèche à un grand personnage dont le nom a disparu, mais qui était *sodalis* augustal, c'est-à-dire membre de ce collège de prêtres recruté à Rome parmi les plus grands personnages de l'empire pour organiser le culte des empereurs divinisés. Cet honneur lui fut rendu en qualité de patron des IIII colonies (2).

Un peu plus tard, en l'an 138, sous le règne d'Antonin, les décurions érigèrent au Capitole, aux frais du trésor de la Confédération, une statue à l'illustre *P. Pactumeius Clemens,* dont nous avons énuméré plus haut (3) les hautes fonctions conférées par Hadrien et l'empereur régnant. Comme il avait été proconsul en Afrique, l'*ordo* cirtéen l'avait nommé patron des IIII colonies (4).

A la même époque, le beau-père de notre personnage, *P. Julius Geminius Marcianus,* qui fut consul, obtint le même honneur sur notre place de la Brèche. Voici son *cursus honorum,* dans l'ordre inverse, tel

(1) *Rec. de Const.*, vol. 1er, p. 45 ; — C. I. L., VIII, 7119.
(2) C. I. L., VIII, 7069.
(3) Page 286.
(4) *Rec. de Const.*, vol. 1er, p. 41 ; — C. I. L., VIII, 7059.

Digitized by Google

que le décret d'érection le fit graver sur le piédestal de sa statue :

Consul ;

Sodalis Titius, c'est-à-dire membre d'un vieux collège de prêtres dont l'institution remonte à Tatius, le dernier roi d'Albe ;

Proconsul de la province de Macédoine ;

Légat propréteur des deux Augustes (Marc-Aurèle et Verus) dans la province d'Arabie ;

Légat des mêmes, au commandement des *vexillationes* en Cappadoce, c'est-à-dire des corps de vétérans qui opéraient dans ce royaume pendant l'expédition dirigée contre lui ;

Légat d'Antonin, au commandement de la Xe légion *Gemina ;*

Légat propréteur de la province d'Afrique ;

Préteur ;

Tribun du peuple ;

Questeur ;

Tribun laticlave, c'est-à-dire portant la toge sénatoriale, de la Xe légion *Fretensis* et de la IVe légion *Scythique ;*

Triumvir capitalis, c'est-à-dire l'un des 3 vigintivirs spécialement chargés à Rome de la surveillance des prisons et de la présidence des exécutions capitales.

Les frais de l'érection de cette statue avaient été payés par *Durmius Felix,* écuyer du légat en Arabie, et l'*ordo* de Cirta en avait concédé l'emplacement pour honorer un illustre compatriote (1). La même assemblée avait décrété, pour se conformer à ses dernières volontés, le transfert à Cirta des deux statues que

(1) *Rec. de Const.,* vol. 1er, p. 68 ; — C. I. L., VIII, 7050.

Digitized by Google

lui avait élevées, sur son Forum, la ville de Patra, pendant sa légation en Arabie (1).

C'est encore vers ce même temps que fut décrétée par l'*ordo* de Cirta une statue au Capitole, en l'honneur d'un autre célèbre patron des IIII colonies, *T. Caesernius Statius Quintius Statianus Memmius Macrinus,* qui fut consul et dont nous avons rappelé plus haut les hautes fonctions (2).

Nous savons encore que sous Marc-Aurèle, le Conseil des décurions de Cirta accorda un emplacement, sur notre place de la Brèche, pour la statue que *L. Antonius Cassianus,* affranchi d'*Antonia Saturnina,* épouse d'*Antonius Pacatus* et mère du célèbre *C. Arrius Antoninus,* consul de cet empereur, fit élever à sa maîtresse (3).

Au commencement du IIIe siècle, l'*ordo* autorisa par décret *C. Sittius Flavianus,* qui avait été édile et était devenu triumvir et préfet des IIII colonies, à élever au Forum un autel consacré à la Fortune pour avoir heureusement ramené Septime Sévère et assuré la conservation de ses deux fils et de leur mère, *Julia Domna.* Le texte mentionnant le décret rappelle que ce magistrat donna des jeux publics au théâtre en l'honneur de son triumvirat, outre la somme de 20,000 sesterces qu'il avait versée au trésor de la Confédération (4).

C'est aussi à cette époque que la République des IIII colonies cirtéennes fit élever au Forum, sur dé-

---

(1) *Rec. de Const*, pl. 4, n° 7, et pl 15 *bis ;* — C. I. L., VIII, nos 7051, 7052.

(2) Voir *Rec. de Const*, XXVIIIe vol., p. 247 ; — Ibid., vol. Ier, p. 50 ; — C. I. L., VIII, 7036.

(3) C. I. L., VIII, 7032.

(4) *Rec. de Const.*, vol. Ier, p. 63 ; — C. I. L., VIII, 6944.

Digitized by Google

cret des décurions, la statue du père de Septime Sévère, *P. Septimius Geta*, dont on a retrouvé, en 1886, la dédicace sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les bureaux du Crédit foncier et agricole d'Algérie (1).

Un autre décret du même temps ordonna, sur la même place, aux frais du trésor public, l'érection d'une autre statue à la première femme de Septime Sévère, *Paccia Marciana*, dont on ignorait le nom avant la découverte, en 1886, de cette dédicace sur l'emplacement de la maison située en face de la Cathédrale, à l'angle de la rue d'Orléans et de la rue Caraman (2).

Un emplacement sur la place actuelle de la Brèche fut aussi donné, par décret des décurions, à un affranchi faisant partie des bureaux de *M. Claudius Restitutus*, procurateur de l'empereur pour le territoire compris entre Hadrumète et Theveste et ayant la procuratèle du *jeu matinal* (3), à l'effet d'élever une statue à ce dernier (4).

C'est aussi par un décret du temps de Septime Sévère que le Conseil des décurions accorda un emplacement, au Capitole, pour la statue que *Florus*, fils de *Labaeon, princeps* de la *gens* des Saboïdes, c'est-à-dire chargé de la surveillance et du gouvernement de cette tribu de numides cantonnée à Cirta, fit dresser à son ami *M. Coculnius Quintillianus*. Ce dernier avait été élevé à la dignité de sénateur romain par décret de Septime Sévère et était arrivé à la questure à Rome, après avoir occupé le flaminicat et joui de

(1) *Rec. de Const.*, vol. XXIV, p. 177.
(2) Ibid., p. 178.
(3) Voir *Rec. de Const.*, p. 267, en quoi consistait cette charge.
(4) *Rec de Const*, vol. XIII, p. 690 ; — C. I. L., VIII, 7039.

Digitized by Google

tous les honneurs dans la *Colonia Julia Cirta,* sa patrie (1).

Une belle épigraphe trouvée en 1874, en creusant les fondations du marché aux légumes, et publiée par M. Poulle, nous apprend encore que sous le règne de Caracalla, le Conseil des décurions de Cirta autorisa, par décret, l'érection, sur la place actuelle de la Brèche, d'une statue à cet empereur. Le personnage qui en faisait don, *M. Seius Maximus,* nous donne des détails précis sur la libéralité avec laquelle il accueillit les honneurs du triumvirat. Il versa d'abord 20,000 sesterces, outre les 20,000 qu'il avait déjà donnés pour l'édilité, fit élever un tétrastyle avec statue de l'empereur et donna des jeux publics au théâtre où il fit jeter une profusion de pièces d'argent au peuple (2).

En l'année 224, sous le règne d'Alexandre Sévère, un décret de la Curie autorisa *C. Julius Barbarus* qui avait été questeur et remplissait les fonctions d'édile à ériger, dans le temple de la Concorde des Colonies cirtéennes, situé, comme nous l'avons dit (3), sur l'emplacement de la grande mosquée de la rue Nationale, une satue et un autel à cette divinité (4).

Tels sont les décrets à peu près datés du Conseil des décurions de Cirta. Nous en possédons une foule d'autres dont l'époque est inconnue et que nous allons passer en revue :

L'un d'eux accorde un emplacement à une statue élevée au Génie du peuple (cirtéen) par *C. Pontius Sa-*

(1) *Rec. de Const*, vol. 1er, p. 40; C. I. L., VIII, 7041.

(2) Ibid., vol. XVII, p. 354; — C. I. L., VIII, 7000.

(3) Ibid., vol. XXVIII, p. 308.

(4) *Rec. de Const.*, vol. 1er, p. 52, et vol. XIII, p. 675; — C. I. L, VIII, 6942.

Digitized by Google

turninus, en l'honneur de son édilité. A l'occasion de sa dédicace il donna des jeux publics au théâtre avec distribution de vivres et d'argent au peuple (1).

Une autre statue au Génie du peuple fut élevée dans les mêmes conditions au Capitole, par *M. Roccius Felix*, honoré d'un cheval public, triumvir, prêtre de la ville (2), flamine d'Antonin, en l'honneur de son triumvirat et qui lui coûta six mille sesterces. En la dédiant il donna à chaque citoyen porté sur la matrice publique une sportule d'une valeur d'un denier (0 fr. 96) et fit célébrer des jeux publics au théâtre (3), où on jeta, en son honneur, à la foule de grandes sommes d'argent.

C'est par décret des décurions que *P. Paconius Cerialis*, édile, puis triumvir, et un autre *P. Paconius* dont l'agnomen se termine par.... *onus*, probablement son parent et chevalier romain, furent autorisés à élever un autel à Jupiter Silvain et une statue d'airain à Mercure dans le temple de Saturne *Frugifer* (4).

Une autre inscription, de provenance inconnue, nous avait appris que le même personnage avait élevé quelque part un temple à la Fortune Céleste, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à cette divinité (5). C'est encore lui qui fut autorisé par décret des décurions à élever une statue au Capitole à son ami *L. Maecilius Nepos*, flamine perpétuel, honoré d'un cheval public et qui avait rempli toutes les charges municipales dans la République des IIII Colonies (6).

(1) *Rec. de Const*, vol. 1er, p. 58 ; — C. I. L., VIII, 6947.

(2) C'était le titre donné au triumvir qui présidait le collège des prêtres attachés au culte des divinités locales.

(3) *Rec. de Const*, vol. 1er, pl. 4 ; — C. I. L., VIII, 6948.

(4) Ibid., p. 68 ; — C. I. L., VIII, 6962.

(5) C. I. L., VIII, 6943.

(6) *Rec. de Const.*, vol. 1er, p. 40 ; — C. I. L., VIII, 7112.

Digitized by Google

L. Maecilius Nepos nous est lui-même signalé par l'épigraphie comme ayant élevé une statue, au Forum, de concert avec ses fils *Proculus* et *Martialis* à *Porcia Maxima Optata,* fille de *P. Porcius Optatus,* clarissime.

Nous avons vu que cette statue de jeune fille ayant été dérobée, un certain *Annœus Matutinus* la fit rétablir à ses frais.

Nous avons dit plus haut (1) que, sur l'emplacement de l'*Hôtel d'Orient* qui était un des côtés de ce qu'on pourrait appeler le second Forum de Cirta, *L. Julius Martialis,* d'abord questeur, puis édile et enfin triumvir avait élevé, au nom de son père, une chapelle à Vénus, avec une statue d'airain de cette déesse, entourée d'Amours. C'est par décret des décurions qu'il fut autorisé à ériger ce monument (2).

Une modeste inscription nous apprend que la Curie de Cirta avait aussi autorisé un esclave d'une maison inconnue, *Publicius Renatus,* à élever sur la même place un autel au Génie du lieu (3).

C'est toujours par décret des décurions que *Seia Gætula,* femme de *Nævius Censitus,* mère de *Marciana* et *Nævilla Nævia* et grand-mère de *Sabinia Celsina* qui avaient épousé d'anciens préteurs, s'était fait élever une statue sur notre place de la Brèche (4). Deux autres décrets l'avaient aussi autorisée à y dresser des statues à son fils *Nævius Seianus* (5) et à sa fille *Nævia Nævilla,* épouse de l'ancien préteur *Fulvius Faustinus* (6).

---

(1) *Rec. de Const*, vol. XXVIII, p. 265.
(2) *Rec. de Const.*, vol. XIII, p. 685; — C. I. L., VIII, 6965.
(3) C. I. L., VIII, 6974.
(4) *Rec. de Const.*, vol. XIII, p. 092; — C. I. L., VIII, 7054.
(5) C. I. L., VIII, 7055.
(6) *Rec. de Const.*, vol. Ier, p. 59; — C. I. L., VIII, 7056.

Digitized by Google

Un décret de la Curie permit à *C. Grattius Victor,* le Jeune, client d'un personnage dont le nom a disparu, d'élever, sur la place de la Brèche, une statue à son patron qu'il qualifie d'excellent dans sa dédicace (1).

Un autre décret des décurions autorisa *P. Julius Theodorus,* ancien centurion en congé, à décerner le même honneur, sur cette place, à sa femme *Veratia Frontonilla,* flaminique des IIII Colonies cirtéennes (2).

Nous avons vu (3) comment la belle statue de Bacchus et le temple de ce dieu avaient été élevés près du plus ancien amphithéâtre de Cirta, avec l'aurisation des décurions, par *Q. Quadratus Quintulus,* investi de l'édilité et remplissant, par délégation des triumvirs, les fonctions de préfet des IIII Colonies cirtéennes (4).

Enfin, nous trouvons encore un décret des décurions assignant un emplacement sur le second Forum à une statue dont le bénéficiaire est resté inconnu (5).

Comme on le voit, tous les décrets connus de la Curie cirtéenne concernent des monuments élevés dans la cité. Un grand nombre d'autres que nous ne rappelons pas s'appliquent à des embellissements analogues effectués dans les trois autres Colonies. Est-ce à dire que le Conseil des décurions ne délibérait que sur ces questions ? Il serait puéril de l'affirmer. Si nous ne possédons que les décrets dont nous venons de parler, c'est qu'ils étaient mentionnés sur

(1) C. I. L., VIII, 7107.

(2) *Rec. de Const.*, vol. XVII, p. 352 ; — C. I. L., VIII, 7080.

(3) Ibid., vol. XXVIII, § XXI, pp. 302, 303 et 304.

(4) *Rec. de Const.*, vol. XV, p. 408, et vol. XIX, p. 317 ; — C. I. L., VIII, *add.* 10867.

(5) *Rec. de Const.*, vol. XIII, p. 684 ; — C. I. L., VIII, 7144.

Digitized by Google

les monuments eux-mêmes dont le temps a respecté les nombreux vestiges. Les autres, d'une tout autre nature, étaient conservés dans les archives qui ont nécessairement disparu sans laisser aucune trace. Mais on a pu s'en faire une idée par la compétence de tout Conseil des décurions, telle que nous avons essayé de l'établir, d'après les trois lois municipales de la *Colonia Genetiva,* de la *Colonia Malacitana* et de la *Colonia Salpensana* (1).

XLI

Magistratures municipales de Cirta. — 1° Les Triumvirs

Les magistrats qui gouvernaient la Confédération sous le contrôle du Conseil des décurions étaient de quatre sortes : les triumvirs, les édiles, les questeurs et les préfets *jure dicundo* des IIII Colonies ; mais ces deux dernières fonctions ne formaient pas un ordre à part dans la hiérarchie administrative qui ne comportait que trois degrés : la quinquennalité, le triumvirat et l'édilité. Ils n'avaient qu'une *praefectura,* c'est-à-dire une délégation des triumvirs ou des édiles quand ils n'étaient pas eux-mêmes investis de cette magistrature.

Ce n'est qu'à Cirta, peut-être, dans tout l'empire romain, qu'on voit à la tête du pouvoir exécutif municipal un collège de trois membres ou triumvirat. Partout ailleurs, dans les municipes de plein exercice ou dans les colonies, on ne trouve que des *duumvirs* ou des *quatuorvirs ;* mais cette dernière particularité ne se remarque que dans les villes où la

(1) Voir plus haut, p. 311.

Digitized by Google

loi municipale a associé les deux édiles aux duumvirs comme collègues de moindre importance *(collegae minores)* dans un même collège. Partout ailleurs, lorsque ces derniers forment un collège distinct, ils administrent sous l'autorité des duumvirs qui ont toute la juridiction.

Nous ne nous attarderons pas à rappeler que le pouvoir des duumvirs était analogue, dans les municipes, à celui des consuls à Rome, de même que l'*ordo decurionum* y jouissait d'attributions assez semblables à celles du Sénat. Il en était de même pour les édiles et les questeurs qui formaient avec les premiers l'ensemble des hauts magistrats municipaux.

Nous avons vu que la *Colonia Julia Cirta* avait été à l'origine, dès le meurtre de Sittius, gouvernée par des duumvirs. Il est probable, avons-nous dit aussi, que leur collège s'augmenta d'un membre lorsque la Confédération des IIII Colonies eut été organisée.

Les triumvirs de Cirta eurent donc, dans le gouvernement de la Confédération, les mêmes attributions que les duumvirs dans tous les autres municipes.

Comment obtenaient-ils cette magistrature ?

Tout d'abord, elle était annuelle. Les triumvirs, comme les autres magistrats municipaux, étaient nommés à l'origine et même très tard en Afrique par l'assemblée populaire (1).

Les élections avaient lieu ordinairement le 1er juillet. Le plus âgé des triumvirs sortants présidait les

(1) On trouve, en effet, cet usage consacré en Afrique par une constitution du Code Théodosien de l'an 326 où il est parlé de la nomination ordinaire des candidats aux magistratures municipales par les suffrages du peuple : *nominatio (candidatorum) populi suffragiis* (Cod. Théod., XII, 5).

Digitized by Google

comices convoqués à cet effet. Quelque temps avant la réunion de cette assemblée, les candidats aux diverses magistratures devaient se faire connaître par une sorte de profession de foi *(professio)*, comme cela avait lieu à Pompéi où on a retrouvé, sur les murs, des *graffiti* énonçant les noms et qualités des candidats et les recommandant aux suffrages des électeurs. Nul ne pouvait être nommé triumvir s'il n'avait été édile, ni édile s'il n'avait rempli la charge de questeur. Avant le jour du vote, le triumvir sortant qui avait la présidence de l'élection examinait les titres des candidats et lorsqu'ils lui avaient paru réguliers, il en informait le corps électoral par voie d'affiche *(proscriptio)* où il donnait les noms de tous ceux qui aspiraient aux diverses magistratures. S'il n'y avait pas assez de candidats aux différentes fonctions, il en présentait lui-même autant qu'il en manquait *(nominatio)*. On comprend que ce cas devait parfois se réaliser, puisque les candidats devaient s'engager à verser pour chaque fonction 20,000 sesterces et à se livrer à d'autres libéralités. Cette circonstance diminuait forcément la brigue. Les candidats désignés ainsi d'office avaient, d'ailleurs, le droit d'en désigner d'autres à leur place qui, de leur côté, pouvaient en faire autant. Le triumvir sortant affichait alors tous ces noms et nul ne pouvait ensuite se désister s'il était élu.

Le jour du vote arrivé, les électeurs étaient réunis par *Curies* dans des enceintes déterminées sur un emplacement assez vaste pour les contenir toutes. A Cirta, ce ne pouvait être le Forum dont les dimensions eussent peut-être été trop restreintes. Nous ne voyons dans notre cité que la grande place de la

Digitized by Google

Brèche, moins étendue pourtant qu'aujourd'hui, pour se prêter à cet usage. A l'une de ces Curies, désignée par le sort, venaient se joindre les *incolae* ou étrangers qui, lorsqu'ils étaient citoyens romains, participaient aux obligations comme aux droits des citoyens locaux.

Dans chaque Curie était une urne *(cista)* gardée par trois citoyens d'une autre Curie qui étaient ensuite employés comme scrutateurs *(diribitores)*. Les électeurs venaient déposer leur vote *(tabella)*. Les candidats pouvaient avoir aussi des surveillants *(custodes)* auprès de chaque urne.

Lorsque le scrutin était terminé pour chaque magistrature, les *diribitores* comptaient les suffrages et écrivaient le résultat sur un tableau *(tabula)*. Les résultats de chacune des Curies étaient ensuite portés au triumvir président. Il les collationnait. Etaient élus les candidats ayant obtenu la majorité relative dans chaque Curie et la majorité absolue des Curies. S'il y avait égalité entre des candidats, c'étaient les hommes mariés qui l'emportaient sur les célibataires et, s'ils appartenaient tous à la première catégorie, c'était le sort qui décidait. Ces règles observées, le triumvir proclamait magistrats les candidats élus *(renuntiatio)*.

L'élection commençait d'abord par les triumvirs, continuait par les édiles et s'achevait par le questeur.

Plus tard, mais assez avant dans l'empire, pour l'Afrique où la vie municipale resta plus longtemps active que dans les autres provinces et conserva ses privilèges, l'élection des magistrats passa au Conseil des décurions.

Digitized by Google

On vient de voir, en effet, que les diverses fonctions imposant de lourdes charges à leurs titulaires, la brigue pour les obtenir dut se ralentir à tel point que le triumvir sortant qui présidait l'élection avait le droit de désigner d'office des candidats. Leur élection ne devint alors qu'une pure formalité : elle était assurée par la *nominatio*. Or, comme pour faire cette désignation, le premier magistrat sortant réunissait toujours l'*Ordo*, il en résulta nécessairement que la nomination des nouveaux magistrats se trouva tout entière entre les mains de leurs prédécesseurs et du Conseil des décurions et que la réunion des comices devint inutile.

On ne saurait nier que tous ces détails empruntés à la loi municipale de la colonie de *Malaca* ne s'appliquent à Cirta, car nous savons que les mêmes règles présidaient toujours à l'organisation des Colonies.

Mais, dira-t-on, comment les trois autres colonies qui devaient participer au gouvernement de la Confédération pouvaient-elles s'associer à la désignation de ses magistrats ? Il nous semble qu'il est aisé de le conjecturer en s'inspirant des principes de l'organisation qui précède.

Il était en effet facile au triumvir qui présidait l'élection de faire connaître, dans les délais voulus, aux colonies confédérées, la liste des candidats volontaires ou d'office aux diverses fonctions et de faire procéder à leur élection par le *praefectus jure dicundo* dans ces colonies où pouvaient être pris, d'ailleurs, quelques-uns de ces candidats eux-mêmes. Les résultats qu'on y consignait devaient être rapidement transmis à Cirta et s'ajouter à ceux de la métropole. La *renuntiatio* définitive ou proclamation des élus n'avait lieu alors qu'au bout de quelques jours.

Digitized by Google

Plus tard, c'était encore plus aisé, puisque l'*Ordo* où se trouvaient des représentants des IIII Colonies désignait lui-même les futurs magistrats de la Confédération.

Nous avons vu que chacune des magistratures était annuelle. Nous devons ajouter qu'elle était renouvelable, mais seulement après un intervalle de cinq ans. Les titulaires alors n'étaient plus tenus de verser une nouvelle somme honoraire, excepté, à Cirta, pour le triumvirat dont on pouvait être investi à nouveau avec le titre de quinquennal. Nous ne possédons, en effet, dans aucune des IIII Colonies, de textes mentionnant ce renouvellement pour les magistrats et les édiles. Nous savons aussi que, seuls, des préfets *jure dicundo*, nommés directement par les triumvirs, ont exercé cette charge, l'un deux fois à Milev (1), un autre deux fois à Rusicade (2) et un troisième quatre fois dans cette localité (3). Peut-être évitait-on ce renouvellement pour les magistratures autres que le triumvirat, parce que l'accession de nouvelles personnalités aux honneurs municipaux rapportait toujours au trésor, pour chacune d'elles, vingt mille sesterces.

Quels étaient les pouvoirs et les honneurs des triumvirs ?

Ils étaient anciennement investis de l'*imperium*, c'est-à-dire du pouvoir de commander les milices constituées pour la défense du territoire de la cité, et de la *jurisdictio*, ou du pouvoir de juger souverainement, soit par eux-mêmes, soit par leurs

(1) C. I. L., VIII, 7210.
(2) Ibid., 7124.
(3) Ibid., 7986.

Digitized by Google

délégués, tous les délits criminels ou autres. En un mot, c'était sous leur autorité et en leur nom que s'accomplissaient tous les actes de l'administration. Mais l'*imperium* leur fut promptement retiré pour passer aux mains des légats impériaux et, plus tard, des gouverneurs de la province. Il en fut de même pour la juridiction criminelle et ils ne conservèrent que la juridiction civile qui finit, elle aussi, par passer, sous le Bas-Empire, aux mains du *curator,* fonctionnaire qui administrait, au nom de l'Empereur, les municipes et les colonies.

Ils étaient éponymes, c'est-à-dire que leurs noms désignaient l'année de leur magistrature.

Ils présidaient, nous l'avons vu, les comices et proclamaient et installaient les magistrats élus.

Ils convoquaient et présidaient aussi le Conseil des décurions auquel ils soumettaient tous les projets de décrets.

Ils ne possédaient plus aucune juridiction criminelle et n'avaient, à cet égard, qu'une sorte d'autorité de police pour faire arrêter les malfaiteurs et instruire leurs affaires.

Ils ne jugeaient, soit par eux-mêmes, soit par leurs délégués, que dans les inculpations pouvant donner lieu à des amendes. Dans ce cas, un tribunal dont les membres pouvaient être récusés était institué par le sort et rendait la justice en leur nom. On pouvait en appeler à eux-mêmes de ses décisions et ils prononçaient alors souverainement.

Au civil, ils exerçaient la juridiction contentieuse et la juridiction gracieuse.

La juridiction contentieuse des triumvirs de Cirta devait d'abord être assez étendue, à cause de leur

Digitized by Google

importance comme premiers magistrats de la grande Confédération, puisque nous savons que dans de petits municipes de la Gaule Narbonnaise, la compétence des duumvirs allait jusqu'à 15,000 sesterces, avec droit d'exécution. D'ailleurs, la *lex Julia Municipalis* et la *lex Coloniæ Genetivæ* ne fixaient aucune limite à la compétence des premiers magistrats municipaux en matière civile. Mais il est fort probable qu'à la suite des usurpations successives du pouvoir impérial sur l'autorité municipale, elle fut de plus en plus restreinte et se réduisit bientôt aux affaires peu importantes. Les grands procès étaient réservés à la justice des gouverneurs de la province qui l'exerçaient, en premier ressort, par les tribunaux qui siégeaient sous leur autorité et, en dernier ressort, par eux-mêmes.

La juridiction gracieuse leur fut plus longtemps conservée. Elle alla même en augmentant d'importance entre leurs mains. Ils avaient le droit d'affranchissement des esclaves *(manumissio)*, de l'envoi en possession et de la désignation des tuteurs aux orphelins. Ce dernier pouvoir qui se bornait d'abord à désigner des candidats à l'autorité impériale aboutit bientôt, dès le temps de Domitien, à la *datio tutoris* que nous voyons attribuer, par des lois coloniales plus récentes, aux premiers magistrats des municipes.

Nous avons vu que tous les cinq ans, à l'époque du recensement, les premiers magistrats d'une colonie portaient le titre de *Quinquennales*. Il en était de même pour les triumvirs de Cirta qui, en cette qualité, présidaient à la révision des finances municipales et à la confection de la liste du nouveau Conseil des décurions. Ils nommaient à cet effet des censeurs

Digitized by Google

qui examinaient à nouveau et modifiaient, selon les besoins, les ressources communales constituées : 1° par les revenus de l'*ager publicus* ou biens communaux qu'on affermait soit à temps, soit à toujours ; 2° par ceux des donations faites à la commune ; 3° par les contributions imposées aux citoyens et habitants ; 4° par les amendes encourues soit par les fonctionnaires, soit par les particuliers. Les censeurs dressaient, en même temps que ces prévisions de recettes, celles des dépenses nécessitées par les constructions de toutes sortes et les prestations imposées par l'Etat aux communes.

L'épigraphie des IIII Colonies cirtéennes est assez riche en mentions de triumvirs quinquennaux. Nous ne les rappellerons pas ici puisque nous les retrouverons dans l'énumération des triumvirs à laquelle nous procèderons plus loin.

Quelles étaient maintenant les prérogatives honorifiques de ces magistrats suprêmes ?

D'abord ils ne paraissaient en public qu'avec la *prætexta* ou grande toge sénatoriale ornée d'une large bande de pourpre, et étaient toujours précédés de deux licteurs portant les faisceaux. Ces faisceaux, d'ailleurs, se distinguaient essentiellement de ceux des consuls romains en ce sens qu'ils n'étaient pas surmontés d'une hache, pour montrer que les triumvirs n'avaient pas l'imperium. Ces faisceaux étaient d'une autre forme ou plutôt d'un assemblage différent qui les faisait appeler *virgæ* ou *bacilli*, verges ou baguettes.

Dans la nuit, ils avaient le droit de se faire éclairer avec des torches, comme les hauts dignitaires de Rome, et partout où ils siégeaint, au conseil des

Digitized by Google

décurions comme dans les cérémonies publiques, solennités religieuses ou représentations au théâtre, ils occupaient la *sella curulis* ou chaise curule, sorte de pliant à pieds recourbés, ornés de moulures et d'incrustations d'ivoire, qu'on plaçait sur une plate-forme élevée où le triumvir était aperçu de tous les points de l'enceinte. Au théâtre, ces sièges étaient placés au milieu du parterre.

Outre les offices, c'est-à-dire les bureaux de leur charge et les divers magistrats et fonctionnaires placés sous leur dépendance, les triumvirs avaient un nombreux personnel de service qui consistait en deux licteurs portant les faisceaux, un *accensus*, sorte d'officier civil qui convoquait, au nom du triumvirat, le peuple aux assemblées, citait les parties engagées dans les procès et maintenait l'ordre dans les réunions présidées par le triumvir ; deux *scribæ* ou secrétaires et greffiers chargés de prendre note des décisions intervenues dans les assemblées que présidait ce magistrat ; deux *viatores* ou messagers pour porter ses ordres ou ses convocations, un *librarius* ou copiste pour expédier ses décisions, un *præco* ou crieur public pour les notifier à haute voix, un *haruspex* pour proclamer, d'après l'examen des entrailles des victimes ou l'interprétation des phénomènes naturels, que la solennité où intervenait le triumvir agréait aux dieux ; enfin un *tibicen* ou joueur de flûte, pour signaler son passage à la foule et lui attirer les marques de respect que chacun s'empressait de lui témoigner à ce signal.

On voit, à tous ces détails que nous empruntons à la loi municipale de la *Colonia Genetiva*, combien étaient honorés les premiers magistrats de la cité et quelle

Digitized by Google

haute importance ils revêtaient aux yeux de leurs concitoyens, à la belle époque des institutions municipales de l'Empire, c'est-à-dire du Ier au IIIe siècle.

Il nous reste maintenant à rappeler ce que nous apprend l'épigraphie au sujet des personnages qui occupèrent à Cirta les hautes fonctions du triumvirat. On va voir que ces magistrats furent des personnalités de la plus haute distinction et d'un rang souvent fort élevé dans la société romaine. Nous les mentionnerons dans l'ordre où nous les avons notés, sans tenir compte de la chronologie impossible à rétablir, en l'absence de date sur la plupart des inscriptions.

Dans le petit minucipe de Tiddi, patrie des Lollius, qui fut longtemps un *pagus* de Cirta et dont le voisinage avec la grande métropole (24 kilomètres au Nord, sur la rive droite du Rhumel) en a fait comme la banlieue recherchée des grandes familles de Cirta qui l'ont rempli d'inscriptions, on a trouvé plusieurs textes se rapportant à des triumvirs de Cirta. Sur l'un d'eux on trouve mentionné, comme triumvir de la Confédération, un descendant des Sittius, *A. Sittius Faustus*. Il fut flamime perpétuel et successivement édile, préfet *jure dicundo* des Colonies de Chullu, de Rusicade et de Milev, puis triumvir ordinaire et enfin triumvir quinquennal. Il remplit ces diverses fonctions sous Septime Sevère et Caracalla. C'est sous le premier empereur qu'il obtint une première magistrature, et sous le second qu'il fut inscrit sur l'Album des décurions de Cirta. Tous ces titres sont rappelés sur un monument élevé à Tiddi, par décret des décurions, à sa veuve *Apronia*. Cette attention laisse croire que l'ancien magistrat et son épouse s'étaient montrés

Digitized by Google

très généreux envers le *pagus* et que leur fortune était à la hauteur des sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour lui (1).

Dans la même localité nous trouvons la dédicace d'une statue élevée au fils du précédent et qui s'appelait, comme son père, *A. Sittius Faustus*. Comme lui aussi, il remplit les fonctions d'édile, de préfet *jure-dicundo* des Colonies de Chullu, de Milev et de Rusicade et enfin de triumvir. Il est probable que cette grande famille dont les membres se succédaient ainsi dans les honneurs municipaux de la Confédération des IIII Colonies, était originaire de Tiddi (2).

Le triumvir qui vient à leur suite dans notre liste jouissait d'une bien plus grande notoriété et se signala par de fastueuses libéralités envers sa patrie et ses concitoyens des IIII Colonies. Il se nommait *M. Cœcilius Natalis*. Il avait acquis une réputation de lettré et de philosophe qui avait franchi la mer et s'était si bien établie à Rome qu'un des meilleurs apologistes chrétiens, *Minutius Félix*, l'avait choisi comme interlocuteur dans son beau dialogue *Octavius*. C'est lui qui argumente avec beaucoup de force et de goût contre le christianisme. Il s'agit si bien de notre personnage que son adversaire, en parlant de lui, l'appelle « notre Cirtéen », et lui dit à lui-même dans un autre passage : « ton compatriote *Fronton* » (3). On sait en effet que l'illustre maître de Marc-Aurèle était de Cirta.

M. Cœcilius Natalis qui vivait sous Caracalla obtint à Cirta d'abord la questure, puis l'édilité, ensuite la

(1) *Rec. de Const*, vol. 1er, p. 86 ; — C. I. L., VIII, 6711.
(2) Ibid. ; — Ibid., 6710.
(3) Minut. Fel., *Octav*, cc. 9 et 31.

Digitized by Google

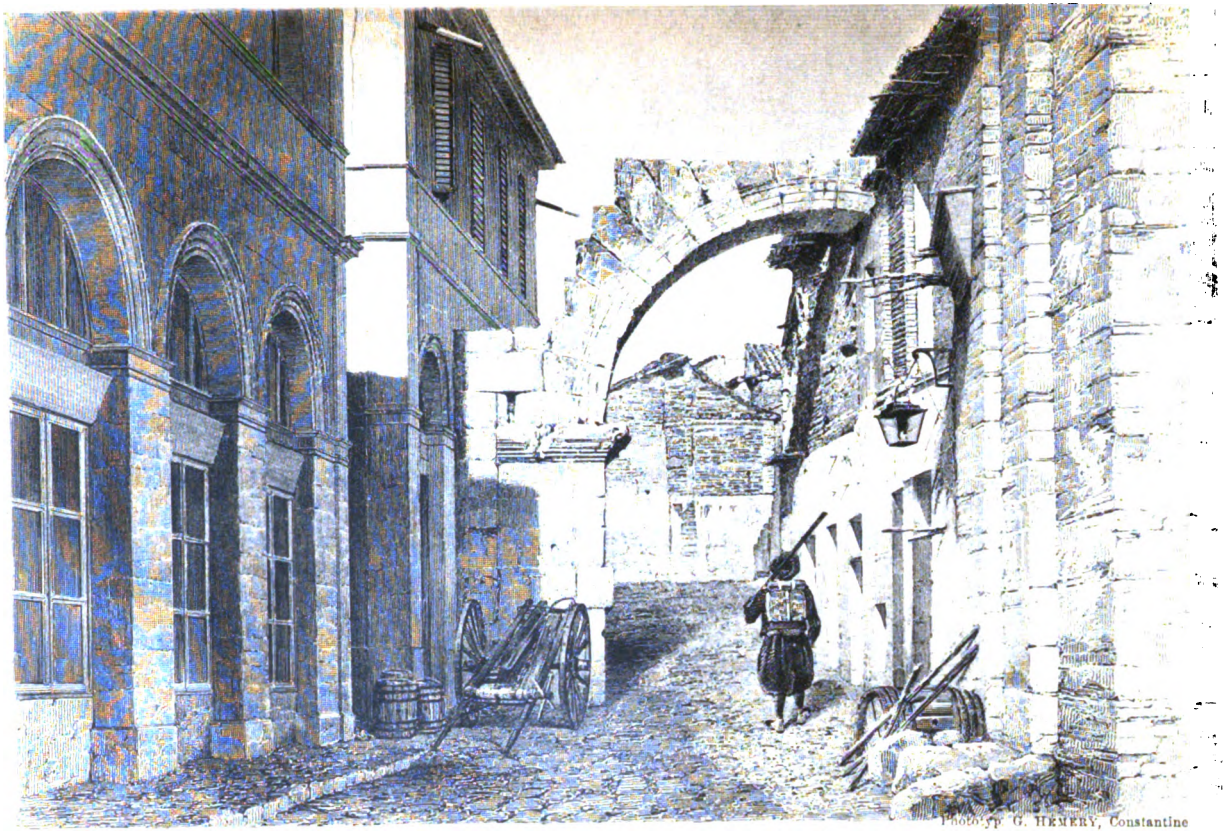

Arc de Triomphe de Caecilius Natalis, en 1842 (Disparu)

(D'après une planche de Ravoisie)

Digitized by Google

Digitized by Google

préfecture *jure dicundo* des Colonies de Milev, de Chullu et de Rusicade et enfin deux fois le triumvirat, la dernière même avec la qualité de quinquennal qui qui en doublait le prix. Nous possédons six grandes inscriptions énumérant les grandioses libéralités auxquelles il se livra en recevant ces honneurs.

Il versa d'abord au trésor de la Confédération la somme de 60,000 sesterces, conformément à la loi municipale ; il fit élever ensuite à ses frais : 1° une statue d'airain à la *Sécurité du Siècle* ; 2° un édicule tétrastyle avec une autre statue d'airain à la *Bonté* de l'Empereur, ces deux premières libéralités, en exécution de la promesse qu'il avait faite lorsqu'il briguait l'édilité et le triumvirat ; 3° pendant l'année de son second triumvirat auquel s'ajoutait la qualité de quinquennal, il fit ériger, toujours à ses frais, sur la voie déjà ornée de statues par *D. Fonteius*, l'ancien légat de Marc-Aurèle, et qui reliait le Forum avec son annexe de la place de la Brèche, un grand arc de triomphe qui subsistait encore presque en entier en 1842 et qui était surmonté d'une statue d'airain à la *Vertu* de l'Empereur ; 4° enfin il fit donner au peuple, pendant sept jours, dans chacune des IIII Colonies, des jeux scéniques accompagnés de distributions en argent et en vivres (1).

Quelles richesses inépuisables ne fallait-il pas pour satisfaire à de pareilles libéralités qui devaient pourtant n'en consommer que le superflu ! De quel grand nombre d'opulentes familles des honneurs si couteux et dont les bénéficiaires se renouvelaient chaque année ne nous font-ils pas soupçonner l'exis-

(1) *Rec. de Const.*, voll. 1er, p. 56 ; III, p. 147 ; IV, pp. 125 et 127, et XIII, p. 695 ; — C. I. L., VIII, 6996, 7094, 7095, 7096. 7097 et 7098.

Digitized by Google

tence à Cirta! Quelle brillante société devait donc y répandre son luxe et animer la ville de la prospérité qu'y faisaient naître la satisfaction de ses besoins, la recherche de ses plaisirs et la profusion de ses largesses!

Nous trouvons sur le socle mutilé de la statue de *Pallas*, le souvenir de deux autres opulents citoyens de Cirta dont l'un exerça la souveraine magistrature de triumvir quinquennal, après avoir obtenu successivement la questure, l'édilité, la préfecture *juredicundo* des Colonies de Milev, de Rusicade et de Chullu et enfin, une première fois, le triumvirat; et dont l'autre, son frère, ancien centurion de légion commanda probablement les milices urbaines qui eurent à réprimer un soulèvement des Gétules, pendant le triumvirat quinquennal du premier (1).

Ce triumvir est *(. . Qua)dratus Baebianus (Vin)dex.* Il éleva, à ses frais, un autel avec statue à Pallas, outre une journée de Jeux Floraux qu'il avait déjà donnée au peuple, en l'honneur de son triumvirat quinquennal. Cette libéralité n'aurait rien d'excessif, surtout après celles dont nous venons d'évoquer le souvenir, s'il ne s'y en ajoutait une autre qui témoigne de quelles

(1) Tel est le sens qu'un examen approfondi du texte en question nous suggère aujourd'hui, alors que nous avons déclaré dans notre première partie (§ XXVII, p. 291) sur laquelle nous ne pouvons plus revenir, qu'il était impossible, à cause de la mutilation du texte, de rattacher le fait du soulèvement des Gétules à l'érection d'un temple et d'une statue à Pallas. Cette libéralité des deux frères, en l'honneur de la déesse de la Guerre se comprend, au contraire, fort bien si, comme nous sommes amené à le penser, il s'est produit, ainsi que le dit l'inscription, un *tumulte*, c'est-à-dire une levée inopinée de citoyens décrétée par l'*ordo* et organisée par les triumvirs, à l'occasion d'une sédition des Gétules. Le triumvir en charge qui est ici notre personnage avait dû mettre à la tête des milices son frère, ex-centurion de légion qui a réprimé la révolte, et c'est en l'honneur de ce succès qu'ils ont élevé tous les deux le temple et la statue de Pallas. Toutefois, il paraît qu'il y eut là plutôt une réfection *(opus novum)*.

Digitized by Google

amples ressources pouvait disposer cette famille pour payer ses honneurs. Le texte semble nous dire en effet que, pour se conformer à la volonté de son frère, notre personnage fit reconstruire à nouveau le temple de Pallas, ce qui lui couta 100,000 sesterces (1).

Une autre fastueuse libéralité faite à Cirta par un triumvir quinquennal est celle de *Q. Fulvius Faustus* qui débuta dans les magistratures municipales par les fonctions de questeur, fut ensuite édile, puis préfet *jure dicundo* des IIII Colonies, plus tard triumvir et enfin triumvir quinquennal. En outre des sommes honoraires versées au trésor et d'autres largesses à ses concitoyens, il fit jeter, en l'honneur de son édilité, sur la voie qui pénétrait au Capitole, un grand arc-de-triomphe dont il restait encore des restes importants au moment de la conquête (2).

Un texte mutilé, inscrit au *Corpus* sans indication de provenance, et qui devait appartenir à la dédicace d'un monument dont nous ignorons la nature, rappelle les libéralités de *Q. Jul(ius) Hono(ratus)* qui fut augure et successivement appelé à siéger dans le conseil des décurions *(adlectus in quinque decurias)*, à remplir les fonctions d'édile avec le pouvoir de questeur, à exercer la préfecture *jure dicundo* de la Colonie de Milev et enfin à la charge de triumvir quinquennal (3).

Le nom d'un triumvir quinquennal, *M. Dupidius*, a été trouvé inscrit en grands caractères sur une base d'un beau style, dans les décombres d'anciens monuments qui occupaient l'emplacement de l'Hôtel de

(1) *Rec. de Const.*, vol. II, p. 166; — C. I. L, VIII, 6958.
(2) C. I. L., VIII, 7105.
(3) Ibid., 6950.

Digitized by Google

Paris. Il est probable que c'était le piédestal d'une statue élevée aux frais du trésor public et par décret des décurions, à ce magistrat, pour services signalés dans l'année où il remplit sa charge (1).

Près du texte précédent, fut découvert en 1868, le souvenir d'une libéralité faite par un certain *Julius Fabianus*, gratifié d'un cheval public, pontife chargé de la vice-présidence du collège et qui fut successivement édile, préfet *jure dicundo* des Colonies de Rusicade et de Chullu, triumvir et enfin triumvir quinquennal. Il avait donné à la ville deux statues de Satyres en l'honneur de cette dernière charge, une journée de jeux scéniques et fait des distributions en vivres et en argent (2).

Comme on vient de le voir dans l'inscription de *Dupidius*, la munificence des magistrats de Cirta leur valait, de la part de leurs administrés, des témoignages éclatants de reconnaissance. C'est ainsi que le conseil des décurions de Cirta, après un vote de l'assemblée populaire *(ex consensu civium)*, avait fait dresser au Forum la statue de *M. Fabius Fronto*, un parent de l'illustre maître de Marc-Aurèle. Il était *prêtre de la ville*, c'est-à-dire président du collège des prêtres du culte municipal et président du collège des augures. Il avait été édile, préfet *jure dicundo* des Colonies de Milev, de Rusicade et de Chullu et enfin triumvir. En souvenir de ses libéralités il avait, en outre, reçu un char à deux chevaux, aux frais du trésor (3).

Ces magistrats de la Confédération des colonies

---

(1) *Rec. de Const.*, vol. XIII, p. 684; — C. I. L., VIII, 7100.
(2) Ibid , ibid, p. 681 ; — C. I. L., VIII, 7123.
(3) Ibid., voll. IV, p. 117, et V, p. 144; — Ibid., 7103.

Digitized by Google

cirtéennes étaient, comme on le voit, apparentés aux plus illustres familles de l'Empire. En voici un autre exemple. Il s'agit de *Q. Austumius Lappianus* qui habita sans doute Rusicade où il éleva, avec l'autorisation du conseil des décurions, une statue à sa femme *Claudia Gallita*. Il avait été préfet des Colonies de Milev, de Rusicade et de Chullu, édile, triumvir et s'était vu gratifier d'un cheval public. La dédicace de la statue qui rappelle ses titres en mentionne un autre qui est impérial. Il était *ducenarius*, c'est-à-dire avait une charge de procurateur impérial, avec des appointements de 200,000 sesterces (environ 50,000 francs). Son épouse à laquelle il éleva la statue dont nous parlons était la sœur d'un très haut personnage, *Claudius Claudianus* qui fut légat des trois Augustes (Septime Sevère et ses fils) pour les provinces et les armées des deux Pannonies, commandant des Vexillations Daciques, légat de la XIIIe Légion *Gemina* et de la Ve *Macedonique pia*, clarissime et consulaire, candidat au consulat des mêmes empereurs. Il occupait, en outre, plusieurs sacerdoces confiés seulement aux plus hautes illustrations de l'Empire (1).

On ne saurait donc se faire une trop haute idée de l'opulence, du brillant crédit et de l'importance de nos magistrats de Cirta.

Nous avons vu plus haut qu'un beau monument avait été élevé à la Fortune, sur le Forum, avec l'autorisation du conseil des décurions, en l'honneur de l'heureux retour de Septime Sévère et pour la conservation de ses fils, de son épouse et de toute sa *divine* maison. C'était l'effet d'une largesse d'un des-

(1) *Rec. de Const.*, vol. XVI, p. 465 ; — C. I. L., VIII, 7978.

Digitized by Google

cendant du fondateur de la colonie, *C. Sittius Flavianus* qui avait été triumvir, après avoir rempli les charges d'édile et de préfet des IIII Colonies. Il avait déjà versé, dit-il dans la dédicace, au trésor public, vingt mille sesterces pour chacune d'elles, et c'est en l'honneur de la dernière qu'il éleva ce monument. Il ne se contenta pas de cette libéralité : en dédiant l'autel et la statue d'une si grande divinité (*tanti numinis*), il donna encore des jeux publics au théâtre (1).

Les grands personnages qui occupaient les premières magistratures de Cirta avec cette large prodigalité de leur fortune ne se contentaient pas d'embellir ainsi de monuments la cité qu'ils administraient. Ils étendaient même leurs libéralités à d'autres villes de la Numidie. C'est ainsi qu'on voit *P. Horativs* qui avait été édile, puis préfet *jure dicundo* des IIII Colonies et qui venait d'être nommé triumvir (*triumvir designatus*), élever un autel avec statue au Génie de la patrie, au Forum de *Verecunda*, petit municipe près de Lambèse, d'où il était peut être originaire (2).

Un autre triumvir d'une haute notoriété, puisqu'il était flamine d'Antonin et qu'il fut celui des trois triumvirs qui présida le collège des prêtres du culte municipal, fit aussi preuve de grandes largesses. Ce fut *M. Roccius Felix* qui éleva au Capitole une statue au Génie du peuple, en l'honneur de son triumvirat. Nous savons même le prix que ce don lui coûta : six mille sesterces. Mais il y ajouta une autre libéralité : il fit distribuer à tous les citoyens inscrits sur la matrice publique des sportules ou cadeaux d'une valeur de 0 fr. 96 (*denarios*), donna des

(1) C. I. L., VIII, 6944.
(2) Ibid., 4191.

Digitized by Google

jeux publics au théâtre et fit jeter dans la salle une profusion de pièces d'argent (1).

Un autre triumvir, ancien édile, *P. Paconius Cerialis,* éleva un autel à Jupiter Silvain et une statue d'airain à Mercure, dans le temple de Saturne *Frugifer* (2).

Nous avons vu quel quel gracieux et élégant monument *L. Julius Martialis,* questeur, puis édile et enfin triumvir, fit élever à Vénus sur un des côtés de notre place actuelle de la Brèche. Il y avait placé une statue d'airain de la déesse escortée d'Amours (3). Il était déjà connu par d'autres coûteuses libéralités. C'est ainsi qu'il avait acquitté, en qualité de co-héritier de *Marcius Verus,* ancien édile qui était mort, sans doute, avant d'avoir pu la remplir, la promesse que celui-ci avait faite, lors de son élection à l'édilité, d'élever une statue à Commode au Capitole.

Une autre statue d'empereur fut élevée dans des circonstances dignes de remarque par un triumvir du nom de *L. Scantius Julianus.* Le texte qui rappelle ce fait signale, en effet, cette particularité curieuse que lorsqu'un magistrat donnait des jeux au peuple à ses frais, certaines places pourtant lui étaient payées, sans doute par les citoyens riches, pour diminuer les charges d'une si coûteuse libéralité. Or, notre personnage ne voulut même pas profiter de cet avantage et, sur le produit des places de l'amphithéâtre (*ex reditibus locorum amphitheatri*), le jour des jeux qu'il donna en l'honneur de son triumvirat (*die muneris quem de liberalitate sua ob honorem III viratus*

(1) *Rec. de Const.*, vol. Ier, pl. 4; — C. I. L., VIII, 6948.
(2) Ibid., p. 68; — Ibid,. 6962.
(3) Ibid., vol. XIII, p. 685; — Ibid., 6965.

Digitized by Google

edidit), il éleva une statue à l'empereur Pertinax sur la place de la Brèche (1).

Si nous faisons une attribution exacte de l'édifice dont M. Famelart, architecte, vient de dégager une partie des magnifiques et colossales substructions dans une fouille qu'il a fait exécuter au n° 10 de la rue Leblanc, pour la construction d'une maison (août 1894), nous nous trouverions là en présence d'une fastueuse libéralité due à un triumvir dont le nom a disparu sur une monumentale inscription trouvée dans cette même rue en 1859. Ce serait un énorme édifice construit aux frais de ce magistrat qui joignait aux titres de questeur, d'édile et de triumvir, celui de pontife et de flamine perpétuel (2).

Les hauts magistrats de Cirta allaient même, nous l'avons vu, jusqu'à embellir les villes voisines, indépendantes de la Confédération, d'édifices construits à leurs frais. A plus forte raison ne négligeaient-ils pas les Colonies confédérées et les faisaient-ils participer à leurs opulentes libéralités. C'est ainsi que nous avons retrouvé à Rusicade, au milieu des ruines de l'ancienne basilique, construite jadis, sur l'ancien emplacement du Forum, deux piedestaux de statues consacrées à des *dextri* qui semblent avoir été des Génies, par *Sex. Otacilius Restitutus* qui était augure et avait rempli les charges de questeur, d'édile et de triumvir de la Confédération. Outre l'érection de ces deux statues, il mentionne dans leur dédicace les nombreuses libéralités auxquelles il se livra. C'est ainsi qu'il versa au trésor 20,000 sesterces en l'honneur de l'édilité,

(1) *Rec. de Const.*, vol. Ier, p. 58; — C. I. L., VIII, 6995.
(2) Ibid., vol. IV, p. 118; — Ibid., VIII, 7102.

Digitized by Google

6,000 pour une journée de jeux, 34,000 pour l'honneur de l'augurat et 4,000 pour réjouissances diverses, en tout 64,000 sesterces, sans compter, sans doute, les 20,000 qu'il avait dû verser pour le triumvirat et dont il n'est pas fait mention (1).

Voici un fragment qui rappelle la construction, au Forum de Rusicade, d'une tribune aux harangues et d'une enceinte pour les auditeurs, aux frais d'un des premiers magistrats de la Confédération. Ce généreux citoyen était *C. Cæcilius Gallus* qui devint quinquennal, après avoir obtenu les honneurs suivants : il avait été préfet *jure dicundo* de Rusicade et mis ensuite au rang des décurions, avait reçu les honneurs de la quinquennalité avant d'en avoir exercé la charge, avait été préfet des IIII colonies, édile ayant la juridiction de questeur et, enfin, gratifié d'un cheval public. C'était en son nom et au nom de sa femme et de ses enfants qu'il avait fait cette libéralité à la colonie qu'il administrait pour les triumvirs de Cirta (2).

Une dédicace à un triumvir du nom de *Cn. Ca... Soricio* rappelle que, dans l'année de sa magistrature, les murs et les portes de la ville de Rusicade furent en entier reconstruits. Le texte mutilé ne dit pas, mais c'est un fait probable, que cette restauration eut lieu à ses frais, ce qui suppose une libéralité et une opulence vraiment royales (3).

Rusicade, la plus importante des trois colonies rattachées à Cirta, n'est pas la seule qui ait été l'objet de largesses de la part des triumvirs ou de ses préfets *jure dicundo* qui en étaient, sans doute, origi-

(1) C. I. L., VIII, 7990 et 7991.
(2) Ibid., 7986.
(3) Ibid., 7985.

Digitized by Google

naires. La *Colonia Minervia Chullu* n'était pas oubliée : parmi les rares textes épigraphiques retrouvés à Collo, il en est un qui faisait partie du fronton d'un monument important, jadis élevé par un préfet *jure dicundo* dont il ne reste plus que l'*agnomen : Honoratus* (1).

Il en était de même à Milev. Mais quelle que soit la grande quantité d'épigraphes relevées dans les ruines de cette ancienne cité, aucune d'entre elles n'a conservé le souvenir de ces largesses, alors que plusieurs monuments y ont été dédiés par des fonctionnaires impériaux. Mais il s'y est trouvé un texte de la plus haute importance qui nous parle de la dissolution de la Confédération. Malheureusement, il n'est pas daté. C'est la dédicace d'un monument funéraire élevé par sa fille à un magistrat dont il ne reste que les deux premières lettres du nom *Co*...(*mmodus*), sans prénom ni surnom. Il avait fait partie du dernier triumvirat de la Confédération qui fut dissoute pendant qu'il remplissait cette charge (*soluta contributione a Cirtensibus*). Il conserva ce titre de triumvir dans sa ville natale, Milev, lorsqu'on y institua des magistratures autonomes dont la première dut être pourtant le duumvirat. Il y devint aussi quinquennal et augure. Il était si estimé de ses concitoyens qu'ils lui accordèrent cette dernière dignité en le dispensant d'en fournir la somme honoraire (2).

Il nous reste à passer en revue quelques épigraphes dont la mutilation a diminué l'intérêt, mais qui mentionnent d'autres libéralités dues à des triumvirs.

Un fragment d'inscription tombé du haut de notre

(1) C. I. L., VIII, 8195.
(2) Ibid., VIII, 8210.

Digitized by Google

ville près du tombeau de *Præcilius* devait appartenir à un édifice construit aux frais d'un certain *Pomponius* qui fut préfet *jure dicundo* des colonies de Milev, de Chullu et de Rusicade, édile, triumvir ordinaire et triumvir quinquennal (1).

Un autre fragment trouvé dans les ruines de la basilique de Constantin, au Capitole, rappelle le souvenir d'un triumvir dont le nom n'est pas resté. Il avait été édile, deux fois préfet *jure dicundo* de Rusicade, pontife et flamine perpétuel (2).

Sur l'emplacement de cette même basilique avait dû se trouver, avons-nous dit au début de cette étude, un temple dont la *cella* était couronnée, d'une frise architravée et qui devait avoir, de distance en distance, des avants-corps formés soit par des colonnes détachées, soit par des têtes de murs en saillie. Les faces de ces avant-corps et la frise architravée étaient couvertes de magnifiques inscriptions dont Ravoisié a vu lui-même marteler, avec une sauvagerie qu'il déplore, plus de 150 morceaux. On a pu en conserver quelques-uns dont la réunion mentionne un temple avec chapelle et *area*, construit par un triumvir qui fut en même temps pontife et qui avait occupé à Cirta toutes les charges municipales. C'était en l'honneur de son pontificat qu'il avait érigé ce somptueux édifice (3).

Le dernièr souvenir d'un triumvir que nous ayons à signaler est la dédicace d'une statue élevée par ses amis à *P. Sittius Velox* qui fut, probablement, l'un des premiers citoyens investis de cette charge, à l'origine de l'organisation fédérale.

---

(1) *Rec. de Const.*, vol. IV, p. 118; — C. I. L., VIII, 7115.
(2) C. I. L., VIII, 7124.
(3) Ibid., VIII, 7130.

Digitized by Google

Celle-ci prit fin, nous venons de le voir, à un moment donné. Vers quelle époque ? Il est assez difficile de le dire. Mais il est probable qu'elle n'existait plus dès le commencement du IVe siècle. A ce moment, et déjà même assez longtemps auparavant, l'Empire, de plus en plus pressé de besoins d'argent, commençait à puiser à pleines mains dans les caisses municipales : plus étaient nombreux les municipes, plus l'étaient aussi pour l'État les moyens de se procurer des ressources. C'est alors qu'on vit dans tout l'Empire, et particulièrement en Afrique, pays dont la richesse semblait inépuisable, cette abondante floraison de municipes auparavant rattachés aux grandes villes. Tous les anciens *pagi* de quelque importance reçurent alors l'*ordo* et un bien plus grand nombre de *possessores* furent appelés aux magistratures pour lesquelles ils versaient des sommes honoraires dont la plus grosse partie désormais fut absorbée par le gouvernement. Cette autonomie devint même si onéreuse pour ces derniers qu'ils essayèrent par tous les moyens de se soustraire aux honneurs qu'elle leur procurait ; mais le gouvernement qui avait le plus grand intérêt à la maintenir fit alors cette série de décrets et de rescrits sévères dont sont remplis les Codes *Justinien* et *Théodosien* pour obliger les citoyens riches et même simplement aisés à accepter les charges municipales, sous peine d'amendes, de confiscations, voire même de prison.

Ce système de gouvernement fut le signal du démembrement de la Confédération des IIII colonies qui réunissait un immense territoire et un grand nombre de centres importants sous une administration municipale unique. La République des IIII Colo-

Digitized by Google

nies se résolut donc, non pas même en quatre ou cinq grandes communes, mais en une foule de petits municipes autonomes ayant leur *ordo* et toute la série des magistratures soumises, pour leurs titulaires, à l'obligation des sommes honoraires.

Mais si, d'une part, le gouvernement impérial organisait un bien plus grand nombre de municipes, d'autre part, il restreignait de plus en plus leurs libertés. Les magistrats municipaux n'avaient plus qu'une autorité nominale et honorifique. Il semble même qu'ils aient disparu de tout l'ancien territoire des IIII colonies cirtéennes. Les inscriptions ne mentionnent plus, en effet, ni duumvirs qui auraient remplacé, à la tête de chaque municipe, les anciens triumvirs de Cirta, ni édiles, ni questeurs. Il n'est pas probable pourtant que ces magistrats n'y fussent point établis, puisque nous les voyons subsister partout ailleurs ; mais, comme ils étaient alors de bien moindres personnages que les anciens administrateurs de la Confédération, ils bornèrent leurs libéralités aux sommes honoraires et n'édifièrent plus de monuments qui nous eussent conservé le souvenir de leurs noms et de leurs fonctions. Voilà, sans doute, pourquoi nous sommes privés d'épigraphes les concernant.

L'Empire laissa donc subsister les anciennes magistratures municipales ainsi que l'*ordo* ; mais c'était surtout pour les sommes honoraires que leurs titulaires étaient tenus de verser et dont l'État s'attribuait la plus grosse part. Ceux-ci n'eurent plus désormais que des honneurs. Tout le pouvoir administratif et surtout toute l'autonomie financière passèrent aux mains des *curateurs*, fonctionnaires impériaux permanents qui étaient à la tête des municipes et faisaient,

Digitized by Google

de droit, partie de l'*ordo* qu'ils présidaient même probablement. Quant au pouvoir judiciaire, ce furent les légats et les gouverneurs des provinces qui en demeurèrent souverainement investis et les exerçèrent, par leurs agents, dans chaque municipe.

Ces curateurs de municipes, les inscriptions de Cirta n'en ont pas conservé le souvenir, à moins qu'il ne s'agisse de cette fonction dans la dédicace à Neptune, sur un autel élevé à ce Dieu par *M. Licinius Januarius* qualifié dans l'épigraphe de *curator elonic...* et que Rénier lit, avec quelque vraisemblance, malgré les dénégations du *Corpus: curator (t)eloni c(irtensis)*, ce qui voudrait dire intendant de la recette municipale de Cirta. Mais nous pensons que si la lecture de Renier peut être reçue, il ne saurait être ici question du curateur impérial du municipe. L'existence de ce magistrat, dans les municipes de l'ancien territoire de la Confédération, ne nous est attestée que par un passage de St-Augustin (1) qui parle d'un *curator reipublicæ* à Rusicade, en 303 ; par un acte de la même année, inséré dans l'ouvrage de St-Optat de Milev, sur le schisme des donatistes (2), et où l'on voit qu'un certain *Felix, flamen perpetus, curator reipublicæ*, confisqua à Cirta les livres religieux des chrétiens ; et enfin, par une inscription que nous avons découverte nous-même, il y a à peine deux mois (13 mai 1894) à Announa, l'ancienne *Thibili* qui faisait partie, comme nous le disons plus haut, du territoire de la Confédération. Il est question dans ce texte d'un Portique avec arche centrale construit entre 375 et 378 par *Cœlius Censorinus,*

(1) Augustin., *Contr. Cresc.*, 3, 30.

(2) Optat, *De schism. donat.*, lib. VII.

Digitized by Google

consulaire à six faisceaux de la Numidie, et dont l'exécution avait été surveillée par un certain *Filippus, curator reipublicæ.*

XLII

2° Les Édiles

Au-dessous des triumvirs, mais avec une autorité propre et bien définie, dans l'exercice d'une magistrature distincte et, pour ainsi dire, indépendante, se trouvent les édiles investis directement de leur pouvoir par l'élection et la nomination.

Comme celle des triumvirs, leur magistrature est annuelle. Ils correspondent, dans les municipes, aux édiles curules de Rome. Nous ne connaissons leurs attributions que par quelques indications de la *Lex Coloniæ Genetivæ* où nous voyons qu'ils devaient surveiller l'entretien des bâtiments publics, assurer la propreté des rues *(cura viarum),* contrôler, dans l'intérêt du trésor, l'exploitation des bains publics, assurer l'approvisionnement de la ville en céréales *(cura annonæ),* veiller aux préparatifs des jeux donnés aux frais du municipe *(cura ludorum),* exercer la police des marchés et le contrôle des poids et mesures qui y sont employés. Enfin, comme magistrats, ils ont aussi une certaine autorité judiciaire par laquelle ils sanctionnent les mesures qu'ils ont le droit d'édicter dans l'exercice de leur charge. C'est ainsi qu'ils peuvent infliger des peines corporelles et des amendes aux contrevenants.

Ils ont droit à des honneurs, mais moins solennels que ceux des triumvirs, et à un personnel de service analogue, mais peut-être plus nombreux. Ils

Digitized by Google

portent, comme tous les magistrats et décurions, la robe prétexte.

Ils forment un collège de deux membres ayant un égal pouvoir, mais des attributions diverses, selon le partage entre eux des fonctions de l'édilité.

Ils étaient tenus, dans la Confédération des IIII colonies cirtéennes, de verser au trésor une somme honoraire de 20,000 sesterces, sans compter les libéralités volontaires.

Nous n'énumèrerons pas ici les nombreux édiles de Cirta dont l'épigraphie nous a conservé le souvenir et qui sont arrivés au triumvirat. Nous les connaissons déjà ; mais il en reste un certain nombre qui n'ont pas occupé cette haute magistrature, soit que la mort les ait surpris, ainsi que nous le constaterons pour l'un d'eux, avant qu'ils aient parcouru la carrière des honneurs municipaux, soit pour tout autre motif que nous ignorons. En voici la liste :

Q. Sittius Urbanus qui fut d'abord questeur, puis édile revêtu de la puissance questorienne. Il avait été inhumé à Tiddi où il possédait quelque maison de campagne et dont il était probablement originaire (1) ;

C. Julius Barbarus qui fut aussi questeur avant d'être édile et qui, en l'honneur de cette charge, éleva un autel à la Concorde des IIII colonies cirtéennes, en 224, dans le Panthéon que nous avons signalé sur l'emplacement de la grande mosquée (2) ;

C. Pontius Saturninus qui fit élever une statue au Génie du peuple, en l'honneur de son édilité et qui, à l'occasion de sa dédicace, donna des jeux scéniques au théâtre. Pendant les entr'actes de la repré-

(1) *Rec. de Const.*, vol. II, p. 133 ; — C. I. L., VIII, 6712.
(2) Ibid., voll. Ier et XIII ; — Ibid., 6942.

Digitized by Google

sentation, il fit jeter au peuple des pièces d'argent (1);

... *Marcius Verus* qui fut édile en 197. Il avait promis d'élever au Capitole une statue à Commode et de donner des jeux à cette occasion; mais la mort dut le surprendre avant l'accomplissement de sa promesse, puisque ses héritiers, *L. Julius Martialis* et *M. Sempronius Rusticinus,* s'en acquittèrent (2);

C. Julius Victor, édile, préfet pour les triumvirs qui érigea à Arsacal, petit municipe à quelques kilomètres au N.-O. de Cirta, une statue à la Victoire qu'il avait promise au nom de ses six enfants, *Julius Tertullus, Julius Martialis, Julius Quadratus, Julius Julianus, Julius Victor* et *Julia Honorata*, et qui donna des jeux scéniques le jour de sa dédicace (3);

Un certain *M. Calv*..... qui fut édile et préfet *jure dicundo* et qui avait probablement des propriétés à Sigus dont il était peut-être même originaire. Il nous est connu par la statue que lui élevèrent, dans ce municipe dont il était patron, ses affranchis et ses esclaves des champs *(familia rustica)* et que dédièrent ses fils (4);

Un autre édile dont le nom a disparu, mais dont l'épigraphie a conservé quelque souvenir de sa libéralité; il avait élevé une statue avec tétrastyle, on ne sait plus à quelle divinité ou quel empereur (5);

P. Gavius..... qui fut gratifié d'un cheval public, fut édile et éleva sur la place Nemours, près du sanctuaire de Junon Céleste, un autel à la Paix (6);

(1) *Rec. de Const.*, vol. 1er, p. 58; — C. I. L., VIII, 6947.
(2) Ibid., p. 48; — ibid., 6994.
(3) Ibid., vol. VI; — ibid., 6046.
(4) C. I. L., VIII, 5704.
(5) Ibid, 7126.
(6) Ibid., 6957.

Digitized by Google

Il nous reste encore deux édiles à signaler d'après l'épigraphie ; mais les inscriptions mutilées n'ont point conservé leur nom et se bornent à nous rappeler qu'ils se sont livrés à de grandes libéralités consistant en érection de monuments et en jeux publics avec émission de pièces d'argent au peuple (4).

XLIII

3° Le Questeur

La questure était le premier degré par lequel on s'élevait ordinairement aux honneurs municipaux ; mais il n'en était pas ainsi partout et nous aurons à nous demander, pour Cirta notamment, si cette fonction fut un honneur *(honos)* ou un emploi *(munus)*.

Le questeur était le trésorier du municipe. Il avait l'intendance des revenus et impôts publics afférents à la ville. C'était lui qui les percevait et en faisait recette, comme aussi il soldait les dépenses ordonnancées par les édiles. Peut-être même était-il chargé de cet ordonnancement. Le questeur était beaucoup plus que notre receveur municipal actuel, car sa fonction était tantôt une véritable magistrature (et on sait ce que signifie ce mot en droit romain), tantôt un service dont il était le chef presque souverain.

Il avait sous ses ordres un nombreux office qui dirigeait lui-même tous les agents chargés de la répartition et de la perception des impôts, suivant les tableaux du recensement quinquennal. En un mot, il était le chef de toute l'administration financière de la cité.

La mention de cette importante charge est relati-

(4) C. I. L., VIII, 7121 et 7122.

Digitized by Google

vement rare dans la riche épigraphie de Cirta. Sur plus de 50 inscrisptions de magistrats municipaux ayant eu tous les honneurs *(omnibus honoribus functi)*, c'est à peine si nous trouvons 7 ou 8 fois le titre de questeur dans l'énumération des dignités.

Il y a donc de fortes raisons de croire qu'à Cirta, ainsi que dans beaucoup d'autres municipes, cette charge a été remplie par un autre magistrat. Nous la trouvons, en effet, entre les mains d'un *duumvir* à Pompéi, Fundi et Formiæ (1) et d'un édile à Arpinum (2).

Cette dernière organisation était souvent celle de Cirta. Nous voyons, en effet, à Rusicade, un édile de la Confédération, *C. Cæcilius Gallus*, qui fut ensuite préfet *jure dicundo*, être qualifié d'édile ayant la juridiction de questeur *(ædilis habens jurisdictionem quæstoris)* (3); dans la même colonie, *Sex. Otacilius Restitutus*, qui devint triumvir de la Confédération, est désigné comme ancien édile ayant eu les pouvoirs de questeur, *ædilis quæstoriæ potestatis* (4). A Cirta, *Q. Julius Honoratus* qui était augure et était devenu triumvir avait été édile revêtu de la puissance questorienne (5). Il en est de même de *Q. Fulvius Faustus*, le donateur de l'arc de triomphe du Capitole (6); d'un autre ancien édile dont on a relevé un fragment d'épigraphe dans la rue Caraman, aux premiers jours de la conquête (7), et de *Sittius Urbanus* qui, après

(1) C. I. L., x, 1, p. 93, col. 1.
(2) Ibid., 5679, 5682; — Cpr. Cic, *Ad Att.*, xv, 111.
(3) Ibid., VIII, 7986.
(4) Ibid., 7990-91.
(5) Ibid., 6950.
(6) Ibid., 7105.
(7) Ibid., 7125.

Digitized by Google

avoir été véritablement questeur, devint édile *quæstoriæ potestatis* (1).

Ce ne sont pas seulement des édiles qui remplissent les fonctions de questeur. Nous avons un exemple de triumvir qui en fut chargé, ainsi que des fonctions d'édile *(triumvir ædilicia et quæstoria potestate)*. C'est *L. Julius Martialis* qui éleva le gracieux sanctuaire de Vénus (2). Mais ce cas est unique.

A côté de ces exemples, nous en trouvons d'autres qui les contredisent et qui mentionnent à part la questure dans la liste des honneurs municipaux. C'est ainsi que *C. Julius Barbarus* qui éleva l'autel à la Concorde des colonies cirtéennes, en l'honneur de son édilité, en 224, avait auparavant été questeur (3). Il en avait été de même de.... *Quadratus Bæbianus Vindex,* le donateur du temple et de la statue de Pallas (4) ; de *Cæcilius Natalis* qui avait élevé le grand arc de triomphe de Caracalla, sur la voie ornée de statues qui conduisait au Forum ; de.... *Fabius Felix* dont on a retrouvé l'épitaphe (5), et du magistrat qui avait eu tous les honneurs à Cirta et avait bâti, croyons-nous, le grand monument dont nous venons de retrouver une partie du magnifique soubassement (6) dans les fouilles de M. Famelart, rue Leblanc.

Que devons-nous conclure de cette contradiction ?

Que la questure n'était pas un honneur municipal, car alors même qu'elle est mentionnée avec les autres, elle en diffère essentiellement. En effet, elle ne donne jamais lieu au versement d'une somme

(1) C. I. L., VIII, 6712.
(2) Ibid., 6965.
(3) Ibid., 6942.
(4) Ibid., 6958.
(5) Ibid., 7101.
(6) Ibid., 7102.

Digitized by Google

honoraire. Les inscriptions ne le disent jamais : les épigraphes de *Cœcilius Natalis* qui énumèrent les magistratures pour chacune desquelles il versa 20,000 sesterces ne parlent pas de la questure qu'il avait pourtant remplie, mais seulement de l'édilité, du triumvirat et de la quinquennalité.

Une autre considération vient à l'appui de cette conclusion. Si la questure eut été une magistrature, un honneur municipal à Cirta, elle aurait un rang invariable, c'est-à-dire devrait avoir été remplie toujours après telle charge et avant telle autre. Or, nous voyons, au contraire, dans toutes nos inscriptions, des variantes à cet égard. C'est ainsi d'abord que nous ne rencontrons la questure que deux fois avant l'édilité pour *L. Julius Martialis* et *C. Julius Barbarus*. Encore faut-il exclure le cas du premier qui ne fut pas à proprement parler questeur, mais, par extraordinaire, triumvir chargé de l'édilité et de la questure. Dans d'autres textes, elle se place entre l'édilité et le triumvirat. C'est ce qui s'est passé pour.... *Quadratus Bœbianus,* pour.... *Fabius Felix,* pour le magistrat donateur du grand monument de la rue Leblanc et pour celui dont un fragment d'épigraphe a été trouvé rue Caraman, dans les premiers temps de la conquête. Enfin, nous la voyons même après le triumvirat, pour *M. Cœcilius Natalis* et pour *P. Sittius Dento,* un des duumvirs des premiers temps.

La questure qui exigeait des aptitudes particulières, à cause de son importance dans la Confédération, était donc plutôt un haut emploi confié souvent à d'anciens magistrats, à des magistrats ou à de futurs candidats aux magistratures. A cause même de la spécialité de la fonction, elle n'était pas un hon-

Digitized by Google

neur par lequel il aurait fallu nécessairement passer, afin qu'on ne fût pas obligé de la confier à tous ceux que souvent leur fortune, plutôt que leur mérite rendait aptes aux magistratures.

Dans ces conditions, il est probable que les questeurs n'étaient pas désignés par l'élection, mais par la nomination des triumvirs qui déléguaient, à cet effet, un édile prenant alors le titre de *aedilis quaestoriae potestatis,* ou faisaient remplir la fonction par une personnalité dont les aptitudes étaient connues, soit un magistrat sorti de charge, soit un décurion non encore arrivé aux honneurs.

XLIV

4° Les Præfecti jure dicundo des IIII Colonies

Une autre importante fonction municipale de la Confédération des IIII colonies est celle des *praefecti jure dicundo.*

Nous avons dit plus haut (1) que le *praefectus ure dicundo* dans les colonies cirtéennes était, comme les triumvirs à Cirta, à la tête de toute la juridiction. L'*ordo* et les édiles locaux dont la compétence se restreignait à des détails tout particuliers de l'administration de la colonie, en dehors de ses grands intérêts qui étaient réglés par l'*ordo* et les magistrats des IIII colonies, leur étaient absolument subordonnés. Leurs attributions sont donc bien définies par là même et il n'est pas besoin de revenir sur la théorie que nous en avons faite.

Ce qui est beaucoup moins facile à établir, c'est le

(1) Page 231.

Digitized by Google

nombre et la qualité des personnes qui remplissent cette fonction. Nous allons, pourtant, essayer de résoudre ce problème.

D'abord, y a-t-il un *praefectus jure dicundo* dans chaque colonie ou un seul *praefectus* administre-t-il à la fois les trois colonies confédérées ?

Il semble qu'il serait assez naturel de répondre par l'affirmative à la première partie de la question et, par suite, de ne pas se poser la seconde. On est porté, en effet, à admettre auprès de chaque groupe de la Confédération un représentant direct du pouvoir central que la réunion de ces groupes met à sa tête.

Il n'en serait, pourtant, pas ainsi, à première vue, d'après l'épigraphie. De la collation des textes, il résulterait, au contraire, qu'un seul *praefectus* gouverne à la fois les trois colonies confédérées à Cirta. En effet, *Q. Austurnus Lappianus* et *C. Sittius Flavianus* sont désignés, l'un comme *préfet des trois colonies,* l'autre comme *préfet des colonies,* sans distinction entre elles (1). Le plus souvent, il est vrai, l'énumération des colonies est faite, mais celles-ci sont indiquées comme étant toutes sous l'administration d'un même préfet. C'est ainsi que *C. Sittius Faustus, ... Quadratus Bœbianus, M. Cœcilius Natalis, M. Fabius Fronto,* un magistrat du nom de *Pomponius,* un autre dont tous les nom, prénom et *agnomen* ont disparu (1), sont donnés comme préfets des colonies de Milev, de Rusicade et de Chullu.

S'il en était ainsi, qui serait ce préfet des colonies cirtéennes ? Il nous semble que personne n'est mieux

(1) C. I. L., VIII, 7978 et 6944.

Digitized by Google

indiqué qu'un des triumvirs eux-mêmes. Nous avons dit, en effet, plus haut, que la présence d'un collège de trois membres à Cirta pour diriger toute l'administration des IIII colonies se comprenait fort bien. En effet, d'après l'organisation municipale des Romains, deux magistrats ou duumvirs étaient nécessaires pour la cité. Un troisième magistrat supérieur avait donc été ajouté pour être mis à la tête des autres colonies de la Confédération. Ce qui confirmerait cette opinion, c'est que, tandis que ces colonies ont un *ordo* inférieur et même des édiles, elles ne possèdent pas de duumvirs. Bien plus, dans toutes les inscriptions où se trouve mentionnée cette charge de *praefectus jure dicundo,* elle est toujours associée à celle de triumvir, de sorte qu'au lieu de dire de chacun de nos personnages qu'il a été triumvir, puis préfet *jure dicundo* des colonies de Milev, de Chullu et de Rusicade, il faudrait le désigner comme ayant exercé, sous ces titres, une fonction unique, celle de *triumvir, préfet des trois colonies.*

Mais cette hypothèse qui nous paraît si bien établie se heurte, pourtant, à des objections inéluctables.

D'abord, le personnage qui avait ainsi la juridiction suprême dans les colonies porte le titre de *praefectus* et on sait ce qu'entendaient les Romains par ce mot de *praefectura*. C'était une délégation. Or, un triumvir qui avait à Cirta, en vertu de sa magistrature, la juridiction suprême dans la Confédération, n'aurait pas eu besoin d'une délégation de ses collègues. Il pouvait donner la *praefectura,* mais non la

(1) C. I. L., VIII, 6710, 6958, 7094-98, 7103, 7115, 7125.

Digitized by Google

recevoir. La qualité de *præfectus* eût donc été incompatible avec celle de triumvir. D'ailleurs, quelques inscriptions nous donnent très nettement cette préfecture comme une délégation des triumvirs. C'est ainsi que nous trouvons, dans une inscription de Chullu, la mention d'un personnage dont l'agnomen *Honoratus* nous a été seul conservé et qui a été *præfectus jure dicundo pro triumviris* (1). A Arsacal qui était un *pagus* de Cirta, le donateur d'une statue à la Victoire se désigne aussi, dans la dédicace, comme *præfectus pro triumviris* (2). Il en est de même pour *C. Cæcilius Gallus* à Rusicade (3), et peut-être pour *Q. Fulvius Faustus,* ce généreux édile qui fit élever l'arc de triomphe du Capitole. On lit, en effet, dans l'épigraphe mutilée qui le mentionne, qu'il fut préfet *jure dicundo ;* mais il existe une lacune à la suite de ces mots, et on a interprété les caractères qui la terminent comme indiquant le titre de triumvir ; il est donc fort possible qu'il faille lire : *præfectus jure dicundo pro triumviris* (4).

Ainsi, le préfet *jure dicundo* n'était pas un triumvir de Cirta, bien que ce titre accompagne toujours la mention du triumvirat.

De plus, en dépit des textes précédents, nous avons tout lieu de croire qu'il n'y avait pas un seul *præfectus* pour les trois colonies, mais bien un *præfectus* dans chacune d'elles. En effet, *Co(mmodus),* ce membre du

(1) C. I. L., VIII, 8195.

(2) Ibid., 6046. — Cet exemple, d'ailleurs, pourrait bien n'être pas très concluant, car *C. Julius Victor* n'est pas désigné comme *praefectus jure dicundo coloniarum.* Il était édile et pouvait bien avoir été détaché à Arsacal pour y remplir une mission quelconque donnée par les triumvirs.

(3) Ibid., 7986.

(4) Ibid., 7094-98.

Digitized by Google

dernier triumvirat de la Confédération dont les fonctions municipales sont énumérées dans une inscription de Milev, a été préfet *jure dicundo* dans la colonie de Rusicade, dans la colonie de Chullu et deux fois dans celle de Milev *(præfectus jure dicundo in colonia Rusicadensi et in colonia Chullitana et bis in colonia Milevitana)* (1). Il ne pouvait donc pas être *præfectus* des trois colonies à la fois. Un préfet l'a été seulement à Rusicade et à Chullu : c'est ..... *Fabianus,* le donateur des statues de Satyres dont nous parlons plus haut (2); un autre dont le nom a disparu l'a été deux fois à Rusicade seulement (3). Enfin, *C. Cæcilius Gallus* n'a été préfet qu'à Rusicade.

Si d'autres inscriptions nous parlent de préfets des colonies, il faut donc comprendre qu'ils l'ont été successivement dans les trois, ce qui, d'ailleurs, était l'usage. En effet, les épigraphes ont soin de mentionner, les colonies l'une après l'autre, ce qui eut été parfaitement inutile si le *præfectus* avait eu pour mission, en vertu même de son titre, de gouverner, pour les triumvirs de Cirta, toutes les colonies cirtéennes à la fois. C'est ce qui a lieu pour *Q. Sittius Faustus* qui est indiqué formellement dans une inscription comme ayant été préfet à Rusicade, préfet à Milev et préfet à Chullu (4) et, dans une autre, comme ayant exercé la préfecture à Rusicade, à Milev et à Chullu. Il en est exactement de même pour .... *Quadratus Bæbianus* (5), pour *M. Cæcilius Natalis* (6), pour *M. Fabius Fronto,* pour .... *Pomponius*

(1) C. I. L., VIII, 8210.
(2) Ibid., 7123.
(3) Ibid., 7124.
(4) Ibid., 6711.
(5) Ibid., 6958.
(6) Ibid., 7094-98.

Digitized by Google

et pour le magistrat qui avait probablement construit l'édifice de la rue Leblanc, découvert par M. Famelart (1).

Il y avait donc un préfet *jure dicundo* dans chaque colonie. Il tenait sa préfecture des triumvirs en charge, après avoir rempli lui-même cette haute magistrature, et l'exerçait successivement dans les trois colonies. Voilà ce qui explique pourquoi cette préfecture est toujours mentionnée comme ayant suivi le triumvirat. Il n'y a, d'ailleurs, dans cette délégation de l'autorité suprême, après l'avoir exercée soi-même, aucune anomalie avec la succession des fonctions dans l'administration romaine. On sait, en effet, et nous l'avons déjà dit, que les duumvirs dans les municipes et les triumvirs dans la Confédération cirtéenne étaient investis d'une sorte de pouvoir souverain comme les consuls à Rome. On sait aussi que ces derniers, en sortant de charge, recevaient de leurs successeurs la délégation de leur autorité dans les provinces, en qualité de proconsuls. Il pouvait donc en être de même des *praefecti*. Ils étaient en dehors de Cirta, *pro triumviris* après y avoir été eux-mêmes *triumviri*.

Telle est, croyons-nous, l'interprétation la plus naturelle de cette fonction.

Nous n'avons plus besoin, il nous semble, après les longs détails qui précèdent, d'examiner ici les *praefecti jure dicundo* dont l'épigraphie nous a conservé le souvenir. Cette nomenclature serait inutile, puisque nous l'avons déjà faite pour les triumvirs et que nos préfets ont tous passé par cette dernière charge.

(1) C. I. L., VIII, 7125.

Digitized by Google

Nous avons achevé notre étude sur l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs municipaux, au point de vue législatif et exécutif. Avant d'aborder celle du culte qui occupe une place non moins importante dans le système des magistratures municipales, nous devons entrer dans quelques détails sur l'organisation des divers services placés sous l'autorité des magistrats municipaux.

XLV

Les Agents inférieurs de l'Administration municipale

L'épigraphie cirtéenne ne nous a conservé le souvenir que de deux agents subalternes de l'administration. Le premier était *tabularius,* c'est-à-dire commis d'un bureau de finances municipales ou impériales, qui se nommait *Publicius Namphamo* (1), et le second, *adjutor tabularius* ou adjoint au titulaire d'une fonction semblable. Mais ce dernier appartenait à un bureau impérial, puisqu'il était affranchi de l'Empereur (2).

Cette absence de textes n'a rien qui doive nous surprendre, car les emplois dont nous allons parler n'ayant rien d'honorifique, on ne décerna jamais de dédicaces à leurs titulaires et on éprouva bien rarement le besoin de mentionner, après leur mort, sur leurs tombes, des fonctions dont ils n'avaient pas tiré vanité de leur vivant.

Il est pourtant nécessaire, pour compléter notre étude sur l'administration des IIII colonies cirtéen-

(1) *Rec. de Const.*, vol. XVII, p. 344 ; — C. I. L., VIII, 7077.
(2) C. I. L., VIII, 7075.

Digitized by Google

nes, de rechercher à l'aide de quels auxiliaires les hauts magistrats de la Confédération remplissaient leurs importantes fonctions.

Si les inscriptions sont muettes à cet égard, nous pouvons puiser nos renseignements à diverses autres sources. Pour cela, nous n'avons qu'à examiner comment étaient organisés à Rome les bureaux des magistrats urbains dont ceux des municipes et des colonies ont la plupart des attributions et à corriger, par ce que nous ont appris les lois municipales récemment découvertes de quelques-uns de ces derniers centres, ce que les premières données auraient de trop spécial à la capitale du monde romain. La *lex coloniæ Genetivæ,* en particulier, nous fournira de précieux détails sur la manière dont pouvaient être organisés à Cirta les divers services de l'administration municipale.

Tout d'abord, il y avait dans chaque municipe, comme à Rome, des *servi publici* ou esclaves publics qu'on employait, selon leurs aptitudes, à tous les besoins du service municipal. C'étaient aussi bien des manœuvres ou des ouvriers d'art que des gens capables d'être employés à des écritures ou à d'autres travaux intellectuels. Une inscription de Sigus, petit *pagus* de Cirta, nous a conservé le souvenir de l'un d'entre eux, *Crescens* (1). Un autre petit centre dont le nom antique est inconnu et que nous appelons aujourd'hui Guelâat-bou-Sba, près de Guelma (l'ancienne *Calama),* possédait aussi des esclaves publics, puisque l'un d'eux, *Macedo,* fit élever un autel à une divinité indigène, *Baldir,* pour s'acquitter d'un vœu (2).

(1) C. I. L., VIII, 5711.
(2) Ibid., 5279.

Digitized by Google

C'était envers ces esclaves communaux que les premiers magistrats du municipe exerçaient une partie importante de leur juridiction gracieuse. Ils avaient le droit de les affranchir *(manumissio)*, lorsqu'ils jugeaient que par leurs services et par leur zèle ils avaient mérité la liberté. Mais il semble que ces affranchissements furent fort rares sous l'Empire.

Les esclaves publics des municipes se recrutaient de plusieurs manières :

Par voie de génération d'abord, car ils avaient un certain droit de contracter mariage ;

Par voie de donation ensuite, car les magistrats qui employaient leurs propres esclaves comme auxiliaires dans l'exercice de certaines de leurs fonctions les laissaient souvent ensuite, par libéralité, au service du municipe ;

Et enfin, probablement, par voie d'achat dans les marchés d'esclaves.

Le municipe auquel ils appartenaient leur assurait le logement. Ceux qui étaient occupés comme gardiens ou gens de service *(œditui)* dans les édifices publics en habitaient nécessairement soit les combles, soit ce que nous appellerions aujourd'hui les communs. Les autres recevaient une partie de l'*ager publicus* ou communal, pour y établir leur demeure.

Quant à leur nourriture et à leur entretien, ils y pourvoyaient au moyen de certaines subventions *(cibaria)* qui leur étaient octroyées sur la caisse municipale. Ils se distinguaient des autres esclaves appartenant aux particuliers par une sorte de tablier *(limus)* qui allait de la taille aux pieds et qui faisait appeler les *publici : limo cincti.*

Mais ces esclaves étaient plutôt employés aux ser-

Digitized by Google

vices généraux et permanents du municipe qu'à celui des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ne faisaient généralement point partie du personnel de leur office, excepté pour les magistratures sacerdotales. Nous pouvons aisément en indiquer les raisons.

La première est que les magistratures civiles étant annuelles et que leurs titulaires voulant avoir auprès d'eux un personnel dont ils connaissaient parfaitement les aptitudes et le zèle pour la bonne marche de leur administration, auraient trouvé un très grand inconvénient à se servir d'un personnel servile organisé autrement qu'ils ne le désiraient. Ce personnel, d'ailleurs, ne connaissant pas ses nouveaux maîtres, ou regrettant les anciens, ou encore les sachant éphémères, à cause de la courte durée légale de leurs fonctions, ne leur aurait pas prêté, peut-être, tout le concours que ceux-ci en attendaient. Que faisaient alors les magistrats? Ils employaient à leur service personnel et à celui de leur administration, pendant la durée de leur mandat, leur propre *familia* d'esclaves. On se rappelle quelle était à Cirta l'opulence des administrateurs de la cité. Leur personnel servile étant en proportion de leur fortune, pouvait facilement suffire aux besoins peu durables des nouveaux titulaires des hautes magistratures. Il remplissait donc tous les emplois subalternes de leurs bureaux et rendait tous les services de domesticité que réclamaient les magistratures de ses maîtres.

La seconde raison pour laquelle les magistrats n'employaient pas aux multiples besognes de leurs bureaux et aux nombreuses fonctions de leur suite les esclaves publics était qu'ayant souvent à accom-

Digitized by Google

plir, par l'intermédiaire de leur personnel, des actes qui mettaient ce dernier en relation avec des citoyens, ils ne pouvaient en charger des esclaves publics ou autres. Il fallait donc auprès d'eux, quelles que fussent l'intelligence et les capacités de certains *servi publici*, des personnes libres qu'ils plaçaient, dans leurs bureaux ou dans leur suite, en contact avec leurs administrés de droit romain. Nous verrons plus loin quelles étaient les personnes qui remplissaient ces emplois sous le nom d'*apparitores*.

Nous avons dit plus haut qu'il fallait faire exception, en ce qui concerne le culte, à cette règle de ne point employer d'une manière permanente les *servi publici* au service des magistrats. C'est qu'ici la durée des magistratures n'ayant d'autres limites que celles de la vie de leurs titulaires, ceux-ci pouvaient se former un personnel à leur convenance et aux fonctions permanentes. Une autre raison qui permettait aux prêtres de se contenter d'esclaves publics dans l'accomplissement de leurs fonctions est qu'ils n'avaient jamais à donner d'ordres aux citoyens et ne pouvaient, par conséquent, porter atteinte à la dignité de ces derniers en employant des esclaves à leur service.

Pourtant, il était une catégorie de magistrats, les édiles, dans les attributions desquels entraient certains services auxquels ne pouvait être employé qu'un personnel dressé de longue main aux fonctions qu'ils exigeaient. Les édiles, avons-nous dit, devaient surveiller l'entretien et la construction des bâtiments publics, assurer la propreté des rues, faire exploiter les bains, assurer l'approvisionnement de la ville en céréales, faire la police des marchés, etc., etc.

Ils avaient donc besoin d'abord d'ouvriers habiles

Digitized by Google

dans tous les genres de travaux de construction. Or comme toute la main-d'œuvre dans l'antiquité était abandonnée aux esclaves, ils devaient avoir recours aux *familiae publicae*. S'ils y ajoutaient leurs propres esclaves, ceux-ci ne pouvaient être qu'un faible surcroît.

Pour assurer la propreté des rues, ils devaient avoir recours à des équipes de balayeurs qui faisaient nécessairement partie aussi des *servi publici*.

Pour parer aux sinistres qui venaient à éclater, comme les incendies ou les inondations, ils avaient à leur disposition des esclaves publics dressés, équipés et organisés dans ce but. En vue des incendies surtout, de véritables corps de pompiers recrutés parmi les esclaves publics étaient, dit Paul, un des auteurs du *Digeste*, postés auprès des portes et des murailles, d'où on les appelait, en cas de besoin (1), sur l'ordre des édiles. Il est vrai qu'on trouvait aussi des *vigiles* composés d'hommes libres, organisés militairement en cohortes et qui dirigeaient les opérations.

Il en était de même pour le service des eaux. Les édiles disposaient encore d'esclaves publics dressés aux travaux qu'il nécessitait.

Chacune de ces catégories de travailleurs serviles était sous les ordres de l'un ou de plusieurs d'entre eux qui portaient alors le titre de *magistri publicorum a.....*, c'est-à-dire maîtres des esclaves publics employés à telle besogne déterminée. C'est ainsi qu'on trouve des *magistri publicorum ab aquis, ab incendiis, a viis*, etc.

Des esclaves publics étaient encore employés aux

(1) Paul, *Dig.*, 1, 13, 1.

Digitized by Google

châtiments que devaient subir les esclaves condamnés; car les magistrats, nous l'avons vu, n'exerçaient qu'une très faible juridiction criminelle sur les hommes libres. C'étaient des tortionnaires *(tortores)* et des bourreaux *(carnifices)*.

Mais les *esclaves publics* ou les *familiæ* privées ne pouvaient être chargés par les magistrats que d'affaires d'ordre inférieur. Il y avait donc, pour assurer la bonne marche des affaires municipales d'un ordre plus élevé, de véritables fonctionnaires recrutés parmi les hommes libres. C'étaient les *apparitores* ou *officiales* qui recevaient, non pas des indemnités de vivres *(cibaria)*, comme les esclaves, ou une solde *(stipendium)*, comme les compagnons des magistrats impériaux envoyés en province, mais un véritable salaire *(merces)*.

Ces fonctionnaires n'étaient pas, à l'origine, à poste fixe. Nommés par le magistrat en fonctions, ils pouvaient être et étaient d'ordinaire remplacés par son successeur qui était toujours maître de constituer ses bureaux et sa suite par un personnel de son choix, pendant l'année de sa magistrature. Mais les magistrats, pour éviter le souci de la reconstitution de leurs offices, ne tardèrent pas à préférer le maintien de la plupart des anciens *apparitores* déjà rompus à leur besogne et pouvant même les guider dans l'exercice d'une charge qu'ils remplissaient d'ordinaire pour la première fois. La coutume s'en établit de bonne heure et la nomination des *apparitores* devint rapidement une nomination à vie, à moins de manquements graves à leurs obligations. Bien plus, ces fonctionnaires en étaient arrivés, lorsqu'ils voulaient se retirer, à avoir le droit de présenter un suc-

Digitized by Google

cesseur qui devait être agréé. De là à la transmission de leur emploi à leurs héritiers ou à la vénalité de leur place, il n'y avait qu'un pas qui fut rapidement franchi. Toutefois, quelques-uns de ces *apparitores* restèrent toujours au libre choix du magistrat en fonctions, parce qu'ils étaient, pour ainsi dire, attachés à sa personne, comme les *accensi* et les *lictores* et, comme le sont aujourd'hui, par exemple, les chefs de cabinets des ministres et des hauts magistrats ou fonctionnaires. La durée de leurs fonctions était égale à celle de la magistrature exercée par celui qui les avait choisis.

Les appariteurs formaient des associations appelées *decuriæ* qui avaient le droit de posséder des esclaves, de les affranchir et de recueillir des successions. Le comité qui les dirigeait portait le titre d'*ordo*.

Les appariteurs en fonctions auprès des magistrats civils municipaux se subdivisaient en scribes *(scribæ)*, licteurs *(lictores)*, licteurs sans faisceaux *(accensi)*, employés auprès des magistrats qui n'ont pas droit aux faisceaux *(nomenclatores)*, messagers et huissiers *(viatores)*, crieurs publics et convocateurs *(præcones)*, joueurs de flûte escortant le magistrat quand il paraissait en public *(tibicines)*, interprètes des présages *(haruspices)*, médecins *(medici)*, architectes *(architecti)*.

Nous allons essayer de fixer leur rôle et leurs attributions.

Les *scribæ* sont les employés qui viennent en première ligne. Ils sont chargés de toutes les écritures des différents offices de magistrats et principalement de la rédaction des pièces comptables et de la con-

Digitized by Google

servation des archives. Ce sont les chefs du personnel de chacun des bureaux des magistrats. Il ne faut pas confondre avec eux les nombreux employés qui avaient le travail matériel des écritures du bureau et qui n'étaient que de simples copistes *(librarii)*, la plupart du temps de condition servile, soit qu'ils appartinssent aux *servi publici*, soit qu'ils fissent partie de la propre *familia* du magistrat aux bureaux duquel ils étaient attachés.

Les *scribœ* étaient des hommes compétents, au courant de toutes les questions de droit civil et administratif et initiés à toutes les difficultés de la gestion financière, car c'était surtout dans les bureaux de la questure qu'ils exerçaient leur emploi. Lorsqu'ils faisaient partie du personnel des autorités judiciaires, par exemple des triumvirs dans l'exercice de la juridiction, ils rédigeaient les notes d'audience. Quand, au contraire, ces magistrats remplissaient des fonctions administratives, les *scribœ* préparaient leurs décrets ou ceux du Conseil des décurions, en tenaient registre et les conservaient aux archives.

On trouvait des *scribœ* dans les *officia* de tous les autres magistrats où ils dirigeaient le personnel plus ou moins nombreux de *librarii* ou de *publici* qui dépendait de leur administration.

Les *scribœ* n'étaient pas de rang infime dans la société romaine. A Rome, ils prétendaient être classés dans l'ordre équestre auquel, d'ailleurs, ils appartenaient individuellement la plupart. Dans la suite des gouverneurs de provinces, ils prenaient rang immédiatement après les officiers d'état-major de l'ordre équestre. Dans les municipes, ils arrivaient parfois au décurionat. Une inscription africaine, la seule,

Digitized by Google

d'ailleurs, où il soit question de ces employés, nous montre en quelle estime ils étaient tenus. Un riche décurion d'*Auzia* (Aumale) qui avait fait inscrire son testament sur son tombeau met, en effet, ses deux scribes au même rang que ses anciens collègues, dans les libéralités qu'il ordonne à ses héritiers de faire à ces derniers (1).

La seconde classe des employés municipaux est celle des licteurs *(lictores)*. Ils portaient les faisceaux devant les triumvirs de Cirta qui y avaient droit à tour de rôle. Ceux à qui on ne rendait pas cet honneur étaient précédés d'*accensi*, c'est-à-dire de licteurs sans faisceaux. C'étaient d'ordinaire des affranchis personnels du magistrat.

Venaient ensuite les *viatores* ou messagers qui avaient à peu près les mêmes attributions que les licteurs, en ce sens qu'ils accompagnaient toujours le magistrat lorsqu'il se montrait en public ; mais tandis que les premiers servaient à écarter la foule, à arrêter les accusés qui devaient passer en jugement devant eux ou à exécuter les jugements qui devaient l'être en leur présence, les seconds étaient employés à convoquer la Curie, à faire des citations judiciaires, à contraindre les récalcitrants à comparaître et à faire des saisies. Ils tenaient lieu de licteurs aux magistrats qui n'avaient pas droit aux faisceaux. Les questeurs se servaient des leurs, uniquement comme messagers et garçons de caisse.

Les *viatores* étaient d'ordinaire des affranchis ou des gens de condition inférieure, mais libre.

Outre les crieurs publics qui exerçaient dans la ville une industrie privée, il y avait des *præcones* offi-

(1) C. I. L., VIII, 9052.

Digitized by Google

ciels attachés à chaque magistrat. Ils étaient chargés, sur son ordre, de transmettre au public ses commandements ou ses déclarations. Ils convoquaient les assemblées populaires, y imposaient silence, publiaient les résultats du vote ou les propositions de décrets qui y étaient émises. Sur l'ordre des triumvirs, ils convoquaient à la Curie les membres du Conseil des décurions. Au tribunal, ils appelaient les parties, les avocats, les témoins. Ils annonçaient les fêtes publiques, introduisaient les personnes qui sollicitaient des audiences du magistrat et répétaient le chiffre des enchères dans les ventes publiques.

C'étaient des employés d'une condition si inférieure que malgré leur condition d'hommes libres, il leur était interdit spécialement, par la loi municipale de César, de remplir aucune magistrature locale.

Dans le cortège qui précédait partout les magistrats en exercice et qui était plus ou moins nombreux selon leur rang, on trouvait encore un *tibicen* ou joueur de flûte pour avertir la foule de leur passage, un *haruspex* pour interpréter les présages qui pouvaient se produire et même un médecin *(medicus)*.

Cette organisation si complexe du personnel subalterne attaché aux bureaux et à la personne des magistrats de la cité romaine et cette pompe qui les accompagnait nous montrent une fois de plus combien étaient importantes leurs fonctions, quel respect et quelle considération elles attiraient à ceux qui les remplissaient et quelle ambition légitime d'y arriver elles devaient allumer dans l'esprit de tous ceux que la fortune favorisait. Elles nous expliquent aussi ces extraordinaires libéralités envers leurs concitoyens et envers leur ville que la reconnaissance pour tant

Digitized by Google

d'honneurs suggérait à leurs titulaires et dont nous avons donné plus haut de si éclatants exemples.

XLVI

Les fonctions sacerdotales de la Confédération. - 1° Les Flamines

Au-dessous du triumvirat et à côté de l'édilité et de la questure, il y avait à Cirta, comme dans tous les municipes, des magistratures sacerdotales. Si elles n'octroyaient pas à leurs titulaires plus d'autorité que les magistratures civiles, elles étaient peut-être plus honorées, puisque les sacerdoces sont toujours mentionnés à Rome après le consulat et avant toutes les autres dignités et, dans les municipes, après le duumvirat, et, également, avant les autres magistratures. Elles donnaient, en outre, droit aux mêmes honneurs ou à des honneurs analogues. De plus, elles avaient, sur les magistratures civiles, l'avantage d'être conférées à vie.

L'épigraphie cirtéenne mentionne très fréquemment des sacerdoces. Elle nous permettra donc d'étudier ces magistratures en détail et avec de nombreuses pièces justificatives.

Les magistrats municipaux du culte se divisaient en plusieurs collèges qu'on peut énumérer ainsi suivant leur importance : 1° les flamines *(flamines)* ; 2° les pontifes *(pontifices)* ; 3° les augures *(augures)* ; 4° les prêtres proprement dits des diverses divinités *(sacerdotes)*.

Les flamines étaient, à l'origine, de simples prêtres sacrificateurs. On en comptait autant que de divini-

Digitized by Google

tés auxquelles ils étaient attachés en cette qualité. Ils ne formaient donc point de collège spécial mais faisaient partie du collège des prêtres de chaque divinité. Les grands collèges, comme ceux des pontifes, des frères Arvales, et des *sodales augustales* de la République, en comptaient plusieurs parmi leurs membres. Celui des pontifes en particulier qui était, avant l'Empire, le plus important de tous, en possédait quinze. Dans cette illustre association, on distinguait des grands et des petits flamines *(flamines majores, flamines minores)*. Les premiers étaient au nombre de trois, le flamine de Jupiter *(flamen Dialis)*, le flamine de Mars *(flamen Martialis)* et le flamine du peuple romain ou des Quirites *(flamen Quirinalis)*. Ils étaient patriciens. Les douze autres flamines qui étaient plébéiens finirent par disparaître, eux et le souvenir des dieux qu'ils représentaient dans le collège des pontifes. Aussi, sont-ils mal connus.

Mais il n'en est pas de même des grands flamines du collège des pontifes. Nous sommes, au contraire, très bien renseignés sur leurs obligations et leurs attributions. Pline l'Ancien, Plutarque, Servius, Festus, Macrobe et surtout Aulu-Gelle dans ses originales *Nuits Attiques*, ont mis une certaine recherche à nous en signaler les curieuses particularités. Bien qu'elles n'entrent point dans notre sujet, puisque nous n'avons à parler ici que de flamines municipaux ou provinciaux, nos lecteurs nous sauront gré de les leur rappeler en quelques lignes. Il est d'ailleurs nécessaire de les connaître pour se rendre compte des transformations qu'elles durent subir avant de s'appliquer aux flamines des municipes.

Le *flamen Dialis* appartient tout entier, lui et sa

Digitized by Google

famille à Jupiter. Sa personne, sa femme, ses enfants, sa maison sont consacrés à son dieu. Tout est religieux en lui et chez lui : ses actes domestiques même ont ce caractère. Le feu de son foyer est sacré et ne peut servir qu'à des actes religieux. Il doit être marié, mais seulement selon les rites religieux de la *confarreatio*. Son union avec son épouse est toute religieuse. Celle-ci, d'ailleurs, le complète dans son sacerdoce, de sorte que si elle vient à mourir, il n'est plus flamine. Il n'a donc pas le droit de divorcer. Ses enfants eux-mêmes l'aident dans l'accomplissement des cérémonies religieuses. S'il n'en a pas, il en prend à son service, mais il faut qu'ils soient issus de familles nobles et de parents encore vivants, unis aussi par *confarreatio :* ce sont les *Camilli* et *Camillae*. Comme il est essentiellement sacré et appartient au dieu, il est émancipé de la puissance paternelle à laquelle pourtant restent soumis même les Consuls. Il doit s'abstenir de tout ce qui n'a pas le caractère essentiellement religieux ou est impur. Il ne doit point voir une armée, ni un mort, ni un tombeau. Il ne doit point toucher les fèves, parce qu'elles sont consacrées aux dieux infernaux, ni les chèvres, parce qu'elles sont atteintes du mal caduc, ni les chevaux, parce que leur fiel est un poison, ni les chiens, ni la farine fermentée, ni la viande crue. Il est essentiellement libre de toute obligation purement civile et représente, dans sa personne et dans son costume, la liberté. Aussi, il ne doit avoir aucune chaîne sur lui et ne pas même en voir. Il ne faut pas qu'il y ait de nœuds à ses habits, mais seulement des agrafes *(fibulæ)* ; son anneau même doit être brisé. C'est pour cette raison qu'il ne doit pas toucher le lierre, ni se trouver

Digitized by Google

sous une treille ayant de longs provins. Si un homme enchaîné pénètre dans sa maison, il doit être délié sur-le-champ et ses chaînes sont, de l'intérieur de l'atrium, jetées dans la rue par dessus le toit. Un condamné à mort qui embrasse ses genoux ne doit pas être exécuté dans la journée, lors même qu'il marcherait au supplice. Un homme libre seul peut lui couper les cheveux et la barbe et, encore, ne doit-il se servir que d'un instrument de cuivre, pour ne point employer le métal dont on fait les chaînes. Le flamine de Jupiter était tellement voué à son dieu que, même en dormant, il accomplissait un acte religieux ; s'il se réveillait pendant la nuit, il devait lui faire des sacrifices. Il avait près de son lit, pour cet usage, un vase avec des dons sacrés. Chaque instant de sa vie appartenait au culte. Il portait toujours, en public, les insignes de sa charge, c'est-à-dire la *lœna*, sorte d'épaisse toge de cérémonie faite avec de la laine tissée par sa femme, et, sur la tête, l'*apex*, bonnet élevé au bout duquel étaient fixés un rameau d'olivier et un fil de laine. Il tenait à la main le *secespita* ou couteau sacré pour les sacrifices et un bâton *(commetaculum)* dont il pouvait se servir pour écarter la foule sur son passage, quand il allait sacrifier. Mais ce n'était qu'un ornement, car il employait à cet usage le licteur dont il se faisait précéder. Un héraut même avertissait les gens, devant lesquels il allait passer, d'avoir à suspendre leurs occupations, car le *flamen Dialis* ne devait pas voir travailler, le travail étant une œuvre servile.

De même qu'il était flamine de Jupiter, sa femme était flaminique *(flaminica)* de Junon, l'épouse du maître des dieux. Elle ne sortait non plus jamais sans ses vêtements sacerdotaux. Ses cheveux étaient

Digitized by Google

tressés au moyen d'une bande de laine pourpre, en forme de pyramide, du sommet de laquelle pendait un voile rouge qui lui cachait le visage et auquel on attachait un rameau d'arbre de bon augure. Son vêtement très long devait être tissé et cousu avec de la laine. Elle ne devait jamais s'élever sur des gradins, de peur de se découvrir les pieds. Comme son mari, elle portait aussi le couteau sacré.

Les deux autres grands flamines du collège des pontifes étaient soumis à des obligations analogues et aussi rigoureuses. Mais ce qui gênait surtout ces patriciens, c'était moins ces minutieuses et ridicules observances que l'obligation où ils étaient de renoncer aux affaires publiques et aux fonctions politiques. Il y avait incompatibilité entre elles et leur sacerdoce. Aussi en arriva-t-on à manquer promptement de candidats pour remplir ce dernier et fut-on obligé de supprimer cette incompatibilité, tout au moins pour les fonctions urbaines que les flamines purent accepter. C'est ce qui nous ramène aux flamines dont nous avons à parler et qui étaient surtout des personnages politiques.

On sait qu'à Rome, après la mort d'Auguste, et, de son vivant même, en Asie ainsi qu'en Afrique principalement, on lui rendit des honneurs divins. Ce culte se perpétua ensuite dans le monde romain pour les empereurs et les membres de leur famille. Quoiqu'on en ait pu dire, il était moins une marque de servilité qu'une manifestation de l'esprit national qui resserrait, dans une sorte de culte à la majesté romaine représentée par les maîtres du monde, toutes les parties de l'Empire (1).

(1) Cette opinion très juste a été soutenue, avec de très beaux développements, par M. Gaston Boissier, dans sa magnifique étude sur la *Religion romaine*, t. I, *passim* et, principalement pp. 168 et suiv.

Digitized by Google

Pour ce culte, on trouve dans les municipes des flamines qui en étaient spécialement chargés. C'étaient de véritables magistrats municipaux nommés pour un an, d'abord par l'assemblée populaire, et ensuite par le Conseil des décurions, sur la présentation des duumvirs ou, à Cirta, des triumvirs.

Le flamine du culte impérial conservait sa dignité après l'exercice de sa charge. Il était dit perpétuel *(flamen perpetuus)* et faisait partie de plein droit du Conseil des décurions, lorsqu'il n'y avait pas été déjà appelé. Tous les anciens flamines vivants étaient mentionnés avec ce titre, immédiatement après les duumvirs, dans l'album du municipe dressé par les soins des quinquennaux.

En présence du grand nombre de flamines perpétuels de l'album de Thamugadi qui en énumère 37, on s'est demandé s'il n'y avait pas, dans chaque municipe, autant de flamines que d'empereurs divinisés.

Il est aisé de voir qu'une telle hypothèse ne saurait être admise.

En effet, l'album de Thamugadi fut dressé entre les années 367 et 375 ; or, à cette époque, il y avait, d'après le catalogue très sûr de M. R. Mowat (1), soixante-huit *divi,* en y comprenant les femmes. Si on élimine ces dernières dont le culte était confié à des *flaminicæ,* leur nombre est de cinquante-deux et dépasse de quinze celui des flamines de Thamugadi. Les empereurs divinisés n'avaient donc pas chacun leur flamine.

Quel était le nombre de flamines en exercice

(1) Voir *Bulletin épigraphique,* septembre-octobre, novembre-décembre 1885 et janvier-février 1886.

Digitized by Google

dans une colonie ? La liste des anciens flamines de Thamugadi, à l'époque où fut dressé l'album, ne peut nous laisser croire qu'il n'y en eût qu'un, parce qu'elle représenterait, comme vivant encore, des personnages ayant exercé cette fonction plus de 30 ans auparavant, ce qui est assez inadmissible. Bien plus, il faudrait admettre, ce qui est encore plus improbable, qu'aucun décès d'ancien flamine ne s'était produit pendant trente-six ans.

Il faut donc admettre que plusieurs de ces prêtres étaient nommés chaque année, deux au moins et probablement trois. Ils auraient alors formé un collège et rempli à tour de rôle les fonctions de leur charge, dans les occasions fréquentes que le grand nombre des *divi* à honorer leur présentait. On sait, en effet, que les honneurs du culte des empereurs divinisés étaient rendus chaque année, le jour anniversaire de la consécration de chacun d'eux qui était, pour ainsi dire, celui de leur naissance à la vie divine *(natalis dies)*.

En quoi consistaient ces honneurs ? Il est probable que le flamine qui en était chargé faisait un sacrifice sur l'autel du *divus*, dressé le plus souvent au Forum, ou sur les degrés du temple ou de l'oratoire qui lui avait été élevé. Entouré de ses enfants ou des jeunes gens qu'il avait choisis à cet effet et qui portaient les vases à parfums et les instruments du culte ; assisté de ses appariteurs, parmi lesquels figuraient des licteurs municipaux et un *tibicen* qui jouait de la flûte, pour empêcher que n'arrivassent à ses oreilles des bruits ou des paroles peu en rapport avec la cérémonie et qui en auraient entaché la régularité ; tenant d'une main le rouleau où

Digitized by Google

étaient inscrites les formules consacrées ; environné des magistrats de la cité et d'une foule respectueuse qui gardait le plus profond silence, il jetait sur le feu de l'autel des parfums et des dons, prononçait à haute voix les paroles consacrées et se prosternait devant l'autel ou l'embrassait en récitant des prières pour le salut de l'Empire et du municipe. Après avoir fait ensuite des vœux à cet effet, il laissait approcher les citoyens qui voulaient offrir aussi au *divus* qu'on honorait ce jour-là des sacrifices personnels et la cérémonie continuait, sous sa présidence, avec l'aide des sacrificateurs subalternes qui l'avaient assisté.

Souvent, cette solennité se continuait, dans la même journée, par des jeux publics au théâtre, à l'amphithéâtre ou à l'hippodrome.

Quelques princesses de diverses familles impériales, au nombre de seize, furent aussi l'objet d'apothéoses. Leur culte, pratiqué également dans tout l'empire, était confié à des *flaminicæ* qui n'étaient autres que les femmes des flamines en fonctions. Mais nous verrons qu'à Cirta, une grande dame semble avoir été investie directement de cette charge, sans être épouse de flamine. Nous discuterons ce texte et nous concluerons qu'il rentre néanmoins dans la règle commune. Les flamines augustales accomplissaient leurs fonctions dans les mêmes conditions que leurs époux.

Les flamines étaient pris parmi les principaux citoyens de la colonie. Ceux de Cirta occupèrent les plus hautes charges. De même que les autres magistrats, ils étaient investis de leurs fonctions par l'assemblée populaire ou le Conseil des décurions de la Confédération : ils étaient flamines des IIII Colonies,

Digitized by Google

bien que les inscriptions ne leur donnent pas toujours ce titre. Voici ceux dont l'épigraphie de Cirta nous a conservé le souvenir :

L. Mæcilius Nepos. Nous avons vu plus haut qu'il reçut un cheval public et remplit, dit le texte qui le mentionne, toutes les magistratures des IIII Colonies. Son ami, *P. Paconius Cerialis,* donateur de deux autels à la Fortune et à Silvain, lui éleva une statue (1). C'est ce même *Mæcilius Nepos* qui, de concert avec ses fils *Proculus* et *Martialis,* avait érigé cette statue de jeune fille trouvée si belle, paraît-il, qu'elle fut volée la nuit en plein Forum (2). La jeune personne dont elle reproduisait les traits était *Porcia Maxima Optata,* sœur de *P. Porcius Optatus Flamma* qui avait également au Forum sa statue élevée par *C. Volumnius Marcellus Cæcilianus* (3). Ces deux jeunes gens étaient sans doute l'objet d'un si grand honneur parce qu'ils étaient élevés à Cirta, pendant que leur père, originaire de cette ville, occupait les plus hautes charges de l'Empire. Nous voyons, en effet, que *P. Porcius Optatus Flamma* qui était de rang sénatorial avait été nommé par Septime Sévère membre de ce collège de prêtres augustaux chargés à Rome du culte des Flaviens divinisés, Vespasien et Titus ; qu'il avait été préteur et élevé au rang de tribun militaire ; qu'il avait rempli la charge de questeur de la province de Rhétie et peut-être, d'après une autre inscription très mutilée (4), celle de légat propréteur de cette même province. Le Sénat l'avait mis à la tête de deux missions chargées de porter

(1) *Rec. de Const.*, vol. 1er, p. 40 ; — C. I. L., VIII, 7112.
(2) C. I. L., VIII, 7063.
(3) Ibid., 7062.
(4) Ibid., 7066.

Digitized by Google

ses félicitations à Septime Sévère, pendant qu'il opérait en Germanie, et à son fils Caracalla, avant son élévation à l'empire, pendant la guerre de Pannonie.

On voit que notre flamine avait les plus hautes relations.

Le suivant n'est pas moins distingué. C'est *M. Coculnius Quintilianus.* Il avait été revêtu de la toge sénatoriale, c'est-à-dire élevé à la dignité de sénateur de l'Empire par Septime Sévère et désigné comme questeur urbain à Rome, après avoir été flamine et rempli toutes les magistratures honorifiques dans la *Colonia Julia Cirta,* sa ville natale. Une statue lui avait été érigée au Capitole par les soins et aux frais de *Florus, princeps* de la *gens* des Saboïdes cantonnée à Cirta et qui avait été auparavant chef d'une des onze Curies de cette population indigène (1).

Les flamines qui avaient exercé leur charge à Cirta portaient ensuite le titre de *flamines perpétuels* des IIII Colonies cirtéennes. Celui dont nous allons parler est de Cuiculum, cette ville importante dont il reste de si belles ruines entre Saint-Arnaud et Fedj-M'zala et qui fit ensuite partie de la Confédération des colonies cirtéennes. Il imita ces grands magistrats dont nous avons parlé qui embellissaient libéralement leur colonie natale. Il fit bâtir à ses frais à Cuiculum, en qualité d'ancien flamine des empereurs, la grande basilique dédiée au culte de la *gens Julia* dont on retrouve au-delà du Forum, avec l'enceinte de la *cella,* les soubassements du magnifique portique. Il y avait placé, en 169, les statues de Marc-Aurèle et de Lucius Verus qui lui coûtèrent six mille

(1) *Rec. de Const.,* vol. 1er, p. 40 ; — C. I. L., VIII, 7041.

Digitized by Google

sesterces. Cet opulent magistrat se nommait *C. Julius Crescens Didius Crescentianus.* Il avait été élevé à l'ordre équestre par l'empereur, avait rempli toutes les charges dans les cinq colonies et était pontife de sa ville natale (1).

L'examen des textes qui rappellent le souvenir de ses honneurs et de ses libéralités nous suggère la solution d'un problème qui n'avait pas été encore envisagé. Il s'agit de la date à laquelle la colonie de Cuiculum entra dans la Confédération cirtéenne. Les deux épigraphes que nous avons sous les yeux ne laissent, à notre avis, aucun doute à cet égard. Il y est dit, en effet, que notre personnage est flamine perpétuel des IIII Colonies, c'est-à-dire ancien flamine de la Confédération, alors qu'elle ne se composait encore que de quatre colonies. Les inscriptions ajoutent qu'au moment où il est pontife de Cuiculum, en 169, il a déjà occupé tous les honneurs dans les V Colonies. C'est donc que la cinquième, Cuiculum, venait d'entrer dans la Confédération, dès les premières années de la seconde moitié du IIe siècle, sous Marc-Aurèle.

Ce point ainsi résolu, une difficulté pourtant subsiste : comment se fait-il que d'autres textes, évidemment postérieurs à cette date, comme ceux de *M. Cæcilius Natalis,* par exemple, ne parlent que des IIII Colonies de Cirta, de Milev, de Rusicade et de Chullu ? Il n'y a que deux réponses à faire :

Ou bien la colonie de Cuicul ne resta que peu de temps dans la Confédération, ou bien on conserva l'habitude de ne mentionner dans les inscriptions

(1) C. I. L., VIII, 8318 et 8319.

Digitized by Google

que les IIII colonies primitivement confédérées. La première alternative me paraît la plus plausible. Cuiculum qui n'avait pas de liens très étroits avec Cirta, à cause de son éloignement et du manque de traditions communes, dut promptement réclamer et obtenir son indépendance.

C'est pour cette raison que nous ne retiendrons pas, comme flamines perpétuels de la Confédération, ceux que mentionnent les autres textes de Cuiculum, car il y est question en même temps de la *Respublica Cuiculitanorum* qui, sans doute, n'était pas encore ou n'était plus confédérée et dont ces personnages avaient été les propres flamines municipaux.

Il n'en était pas de même, évidemment, de ceux que nous trouvons à Rusicade et à Milev, ainsi que dans certains *pagi* de Cirta, Tiddi et Saddar.

Les flamines perpétuels mentionnés à Rusicade n'ont malheureusement plus leurs noms sur les épigraphes mutilées qui nous restent des monuments jadis élevés par eux.

L'un d'eux avait érigé au théâtre, en 219 ou en 221, un autel à la Fortune pour la santé d'Elagabale ou d'Alexandre Sévère. Outre la somme honoraire qu'il avait versée à la caisse de la Confédération pour l'honneur du flaminicat, il avait promis ce monument à sa ville natale (1).

Un autre, qualifié du titre de *vir primarius* qu'on donnait, à partir de Constantin, aux notables des municipes, avait élevé à Rusicade un monument considérable, si on en juge par l'épigraphe du fronton dont les lettres étaient hautes de 22 centimètres. (2).

(1) C. I. L., VIII, 7964.
(2) Ibid., 7976.

Digitized by Google

Un autre monument dont les lettres de la dédicace avaient à peu près la même hauteur, 20 centimètres, avait été construit, dans la même colonie, par un flamine perpétuel également inconnu (1).

La colonie de Milev nous a conservé la mention d'un flamine perpétuel. Mais ce personnnage étant désigné, nous l'avons vu, comme le premier triumvir de sa colonie après la dissolution de la Confédération cirtéenne, il est probable qu'il ne fut pas flamine perpétuel des IIII Colonies, mais flamine perpétuel municipal de Milev (2).

A Cirta, le grand monument dont M. Famelart vient de découvrir les gigantesques substructions dans la rue Leblanc avait été élevé par un flamine perpétuel qui fut pontife et occupa toutes les magistratures municipales de la Confédération (3).

Un autre flamine perpétuel qui avait parcouru la même carrière dans les honneurs municipaux avait érigé un autel ou une statue au Capitole (4).

Une épigraphe mutilée contenait la dédicace d'un monument élevé près de l'arc de triomphe de *Cæcilius Natalis* par un flamine perpétuel qui, outre les honneurs précédents, avait reçu celui de préfet *jure dicundo* des IIII Colonies (5).

Dans le petit *pagus* cirtéen de Tiddi, les amis de *Q. Sittius Faustus,* flamine perpétuel, et qui avait rempli toutes les charges municipales de la Confédération, obtinrent l'autorisation d'élever une statue à son épouse, *Apronia* (6).

---

(1) C. I. L., VIII, 7992.
(2) Ibid., 8210.
(3) *Rec. de Const*, vol. IV, p. 118; — C. I. L., VIII, 7102.
(4) C. I. L., VIII, 7124.
(5) Ibid., 7125.
(6) *Rec. de Const.*, vol. Ier, p. 86; — C. I. L., VIII, 6711.

Digitized by Google

Enfin, une autre statue fut érigée, dans le municipe de Saddar dépendant de Cirta, à un flamine perpétuel de la Confédération dont le nom s'est perdu, et qui avait été auparavant décurion de cette localité dont il était originaire (1).

Nous avons dit qu'un certain nombre de princesses des diverses maisons impériales avaient été aussi divinisées. Leur culte était célébré dans les mêmes conditions que celui des *divi* par l'épouse du flamine en charge qui portait alors le titre de *flaminica*. Celle du flamine de la Confédération s'appelait aussi *flaminica IIII Coloniarum*. Comme son époux, elle devenait aussi *perpetua*, après être sortie de charge.

Nous possédons le nom de trois de ces flamines augustales.

La première est *Cœlia Ururia Potita* qui fit élever, de concert avec le consul *Q. Marcius Barea*, un autel dans le temple de Julie qui se trouvait en bordure sur la voie ornée de statues par où on descendait du Forum sur la place Nemours (2).

La seconde est *Veratia Frontonilla* qui porte expressément le titre de *Flaminica IIII Coloniarum Cirtensium* (3). L'inscription qui la mentionne et qui est gravée sur le piedestal de sa statue jadis élevée sur la place Nemours, soulève une petite difficulté que nous devons essayer de résoudre.

Nous avons dit, et cette assertion repose sur des données absolument certaines, que la flamine augustale était l'épouse du flamine en exercice. Or, il se trouve que notre prêtresse n'est pas unie à un per-

(2) *Rec. de Const.*, vol. VI, p. 30 ; — C. I. L., VIII, 5939.
(1) Ibid., vol. XVI, p. 463 ; — Ibid., 6987.
(3) Ibid., vol. XVII, p. 352.

Digitized by Google

sonnage ayant été revêtu de cette fonction. Son mari, *P. Julius Theodorus* qui lui élève cette statue, n'a évidemment jamais occupé cette charge municipale, car il ne manquerait pas de s'en flatter. Il se dit simplement ancien centurion, en retraite *(ex centurione legionario honesta missione missus)*. Comment expliquer cette anomalie ?

Il n'y a, à notre avis qu'une solution plausible, c'est que notre flamine augutale était veuve d'un ancien flamine, lorsqu'elle épousa *P. Julius Theodorus*. Elle n'aurait pu, en effet, remplir cette charge sacerdotale dont elle devait régulièrement conserver le titre dans la suite, si elle n'avait jamais été unie qu'à ce dernier.

La troisième flamine augustale de la Confédération dont nous ayons gardé le souvenir est *Sittia Calpurnia Extricata* à qui on avait élevé par souscription une statue au Capitole pour sa munificence et qui, faisant remise de cette souscription, voulut elle-même en solder les frais (1). On voit par là quelle estime elle s'était attirée de la part de ses concitoyens. Elle n'était pas moins aimée de son entourage, puisque nous avons vu sa *familia*, c'est-à-dire ses serviteurs, lui élever une autre statue dans l'atrium de sa demeure qui devait se trouver dans notre rue du 3e Bataillon d'Afrique (2).

Le culte des *divi* et de l'Empereur régnant n'était pas seulement municipal ; il était aussi provincial et confié à un flamine élu par l'assemblée de la province.

---

(1) Tel est le sens que nous paraît définitivement avoir cette épigraphe dont nous avons donné plus haut une autre explication. — Cf. *Rec. de Const.*, vol. Ier, p. 45, et C. I. L., VIII, 7119.

(2) Ibid., vol. V, p. 163; — Ibid., 7120.

Digitized by Google

Nous examinerons ses attributions lorsque nous étudierons l'organisation de Cirta considérée comme chef-lieu de la province de Numidie.

XLVII

2° Les Pontifes

Les pontifes formaient, à l'origine, le premier collège sacerdotal, car il avait, par son président, le souverain pontife *(pontifex maximus)*, la haute surveillance sur tout le culte romain. Mais cette suprématie du collège et de son président avait nécessairement passé au prêtre du culte impérial. En effet, l'empereur étant devenu le souverain pontife, son représentant religieux dans les municipes, le flamine, se trouva par là même au sommet de toute la hiérarchie sacerdotale. Le président du collège des pontifes n'est donc plus qu'un simple *magister pontificum*, ainsi que nous l'apprennent deux inscriptions de Cirta que nous rappellerons plus loin.

Mais si l'autorité du président du collège s'était amoindrie, elle n'en restait pas moins très grande encore. Il assumait tout le pouvoir pontifical qu'il déléguait aux autres pontifes, selon les nécessités et les besoins. Seul, il en avait l'exercice. Les autres membres du collège n'étaient que ses auxiliaires et formaient son Conseil. Il était nommé à vie, comme ses collaborateurs.

Les pontifes et leur président n'étaient pas, comme on le voit, les prêtres de cultes spéciaux. Ils intervenaient dans la direction et l'organisation de toutes les cérémonies du culte, autre que celui de l'empereur. Toutefois, ils accomplissaient certains sacrifices particuliers.

Digitized by Google

Nous allons d'abord énumérer ces derniers et nous verrons ensuite quels étaient les divers actes religieux auxquels ils intervenaient pour leur donner leur valeur.

Comme sacrificateurs, ils avaient pour insignes le bonnet sacré ou *apex* dont se couvraient aussi les flamines, le *simpulum* ou vase à libations, la *secespita* ou long couteau à sacrifices, la *dolabra* ou aspersoir et le *culullus,* petite coupe. Ils avaient pour aides les *fictores* qui faisaient les gâteaux sacrés offerts en sacrifice *(liba)* et les *strufertarii* qui portaient les vases sacrés.

Les sacrifices dont ils étaient chargés comme pontifes de leur municipe et, à Cirta, de la Confédération, étaient les suivants :

1° Aux dieux lares publics dans les pénates municipaux *(Lares publici, penates publici).* Toute agglomération romaine, *castellum, pagus, municipium, colonia,* était considérée comme une même famille ayant ses pénates et ses dieux lares. De même que les pénates publics de la ligue latine étaient à Lavinium, de même ceux de la Confédération des IIII Colonies étaient à Cirta, dans le temple où se réunissaient les décurions et qu'on appelait la Curie. C'était là que le pontife désigné par le président du collège, et qui avait seul le droit de pénétrer dans le *pœnus,* sorte de sanctuaire où étaient l'autel des *Lares* et les insignes sacrés qui y avaient été enfermés depuis la fondation de la colonie, venait offrir chaque jour un sacrifice pour attirer sur la cité la bienveillance de ses lares protecteurs ;

2° En outre de ce culte des lares municipaux, les pontifes avaient encore à pourvoir à celui de la plu-

Digitized by Google

part des divinités du peuple romain ayant des temples dans la colonie. Ces divinités, en effet, n'avaient pas, pour la plupart, de prêtres spéciaux attachés à chacun de leurs temples. Ces édifices, d'ailleurs, n'étaient point affectés à un culte permanent. On n'y célébrait de cérémonies qu'une ou plusieurs fois par an. Pendant l'intervalle, ils restaient fermés et leur surveillance, ainsi que leur entretien, étaient confiés à un *œdituus*, sorte d'intendant de condition libre, mais peu élevée, qui avait, sous ses ordres, une petite équipe d'esclaves publics chargée de maintenir l'édifice en bon état. Il était logé dans le temple même avec ces derniers. Le jour où on devait honorer le dieu, un pontife venait y offrir le sacrifice sur un autel placé sous le portique. Les portes de la *cella* s'ouvraient alors pour que le dieu qui était placé à l'intérieur fût témoin des hommages qui lui étaient rendus et perçût l'odeur des sacrifices. La foule qui ne pénétrait jamais dans l'enceinte du temple, parce qu'elle était exclusivement réservée à la demeure du dieu, se massait sur l'*aréa* ou petite place ménagée en avant des degrés qui y donnaient accès et, contemplant les banderolles de diverses couleurs ou autres ornements dont on avait décoré l'extérieur de l'édifice, témoignait par son attitude respectueuse et recueillie qu'elle s'associait aux offrandes et aux prières que le pontife adressait pour elle à la divinité.

On est peu renseigné sur les divinités auxquelles les pontifes et certains prêtres spéciaux attachés à leur collège rendaient directement un culte ; car ces divinités qui n'étaient autres que les dieux indigètes *(dii indigetes)*, dont la personnalité était très fugitive, disparurent sous l'invasion de la riche mythologie grecque.

Digitized by Google

On sait seulement que les pontifes conduisaient les *ambarvalia,* sortes de processions qui accompagnaient une victime parcourant les champs *(ambire arva)* ; qu'ils immolaient chaque année à la Terre *(Tellus)* une vache pleine *(fordicidium)* ; qu'ils présidaient le repas sacré au Capitole *(epulum Jovis)* ; qu'ils immolaient tous les mois *(idus),* devant le temple de Jupiter, une brebis blanche *(ovis idulis alba)* ; qu'ils offraient tous les ans, depuis Auguste, des sacrifices à l'autel de la Fortune qui l'avait ramené *(ara Fortunæ reducis),* à l'autel de la Paix Auguste *(ara Pacis Augustæ)* et à celui de l'Empereur *(ara Augusti).* On se souvient que nous avons retrouvé sur le Forum de Cirta et sur son annexe, notre place Nemours actuelle, des restes d'autels de cette nature, érigés en l'honneur de Septime Sévère et de sa famille.

Mais cette incertitude sur les sacrifices accomplis directement par les pontifes ne saurait nous surprendre. Ils étaient, en effet, moins des prêtres proprement dits que des théologiens chargés de perpétuer la tradition religieuse, d'expliquer et de faire respecter les rites et d'assurer la validité des cérémonies du culte, en tenant la main à l'observance des pratiques et des formules consacrées. Leur rôle, dans les actes du culte était éminemment celui de *maîtres des cérémonies.* Les vrais prêtres, dans les actes officiels du culte, qui s'adressait aux dieux du peuple romain, étaient les magistrats civils qui les accomplissaient au nom des citoyens *(sacra pro populo).* Les pontifes se bornaient à les assister pour le côté technique. Cette assistance était surtout requise pour les sacrifices expiatoires, les vœux et la consécration (1).

(1) Voir, pour la théorie complète de ce rôle des pontifes, J. Marquardt : *Le Culte chez les Romains,* t. I, pp. 306 à 384.

Digitized by Google

Il arrivait souvent que que les dieux étaient irrités contre l'Etat ou la Colonie, constituée à son image, pour des fautes commises par les magistrats, soit dans le rituel des cérémonies religieuses prescrites, soit contre les règles du droit divin, soit contre la divinité elle-même qu'ils avaient offensée à dessein ou sans le vouloir. Il fallait donc, lorsqu'elle était possible, c'est-à-dire quand le magistrat n'était coupable que d'inadvertance, obtenir une réconciliation avec la divinité. On y arrivait au moyen d'une expiation. Cette expiation devait avoir lieu, même pour l'Etat ou la Colonie, lorsque le magistrat était personnellement inexpiable. C'étaient les pontifes qui avaient à examiner en quoi devait consister l'expiation pour le magistrat ou la cité, et de quelle manière il fallait l'accomplir. Le *pontifex maximus,* ou l'un des membres du collège, assistait alors et guidait le magistrat qui offrait le sacrifice expiatoire et lui dictait la formule qu'il devait prononcer.

Quelquefois on ignorait qu'une faute à expier avait été commise par un magistrat ; mais la colère des dieux en avertissait le peuple par des *prodiges*. Le Conseil des décurions les faisait constater par les pontifes et, s'ils étaient bien établis, il demandait à ce collège quelle en était la cause, quelle était la divinité offensée et en quoi devait consister l'expiation. Cette cérémonie devait avoir lieu ensuite avec leur assistance. Le prodige le plus fréquent était la chute de la foudre qui, en s'éteignant dans le sol, était comme un cas de mort et demandait pour expiation l'érection d'un tombeau et un sacrifice. Le tombeau de la foudre consistait dans un cercueil sans fond, maçonné sur les côtés et surmonté de quatre murs en forme

Digitized by Google

de tuyau de cheminée remontant jusqu'à la surface du sol. Il ressemblait tellement à un puits qu'on lui donnait le nom de *puteal*. C'était désormais un *locus religiosus* dont on devait scrupuleusement s'écarter et qu'il n'était pas même permis de regarder. Le sacrifice expiatoire consistait à jeter sur le feu de l'autel des oignons, des cheveux et des sardines.

Lorsqu'un fléau sévissait (peste, épidémie, sécheresse, inondation) ou qu'un grand danger menaçait la cité, on faisait des vœux à une divinité que l'on supposait les avoir déchaînés ou pouvoir les conjurer. On en faisait encore pour demander à un dieu, qui en était le dispensateur, une prospérité future, ou pour l'engager à maintenir les bienfaits qu'on tenait de lui. On les rédigeait par écrit, avec l'aide des pontifes, en fixant, par avance, à une certaine somme, la valeur des offrandes, des sacrifices ou des jeux qui étaient promis. C'était la formule du vœu. Le jour où il devait être prononcé devant l'autel du dieu qui en était bénéficiaire, le chef du collège des pontifes récitait la formule en présence du magistrat officiant. Celui-ci la répétait alors publiquement et elle était insérée, mot pour mot, dans les actes publics, par devant témoins, pour être suivie scrupuleusement lors de l'accomplissement du vœu.

Il nous est resté de ces vœux publics faits à Cirta, avec le concours des pontifes, un souvenir précieux ; c'est un autel élevé au Génie de l'Empereur Julien, en exécution d'un vœu public, puisque nous lisons sur un des côtés les mots *vota publica* (1).

Ces vœux publics qui devaient être assez fréquents

(1) C. I. L., VIII, 6946.

Digitized by Google

se faisaient parfois à intervalles réguliers. Certains avaient lieu tous les ans, d'autres tous les cinq ans, d'autres, enfin, tous les dix ans. Nous possédons en Afrique des épigraphes qui les rappellent. C'est ainsi qu'à Altava, où est aujourd'hui notre village de Lamoricière, dans la province d'Oran, et qui était une petite ville de la Mauritanie Césarienne ayant eu pour origine le camp de la IIe cohorte des Sardes, nous voyons que *Fannius Julianus*, préfet de cette cohorte éleva, en accomplissement d'un vœu annuel, un autel à *Diane, déesse des forêts et compagne victorieuse des bêtes féroces* (1). Nous trouvons aussi à Sétif une grande dédicace à l'empereur Constantin, de l'an 315, où on prononça les vœux décennaux et vicennaux pour la conservation de ce prince (2).

Un autre acte religieux, très fréquent à cette époque si fertile en érection de temples, d'autels, de statues et de monuments publics, est celui de la consécration de ces édifices construits avec l'autorisation du Conseil ces décurions. Un magistrat, ordinairement celui qui avait fait don du monument et l'avait construit à ses frais, le remettait d'abord au représentant de la divinité, le pontife *(dedicatio)*. Celui-ci le recevait et le consacrait, c'est-à-dire le déclarait chose sacrée *(res sacra)*. Il devenait ainsi la propriété du dieu.

Voici comment avait lieu cette consécration qui rentrait spécialement dans les attributions des pontifes.

Ils délibéraient d'abord, préalablement à l'autorisation du Conseil des décurions, sur la validité de la dédicace.

Ensuite, ils dressaient l'acte de la fondation dans

(1) C. I. L., VIII, 9831.
(2) Ibid., 8477 et 8478.

Digitized by Google

lequel étaient indiqués l'étendue du sol affecté au monument et à ses dépendances, les droits dont ce monument était investi, comme, par exemple, celui d'asile, les revenus dont il pouvait disposer et leur administration, et, si c'était un temple ou un autel, les rites des sacrifices qu'on devait y accomplir.

Enfin, lorsque l'édifice était achevé et pourvu de tout le matériel nécessaire à l'usage auquel il était destiné, le magistrat qui devait en faire la dédicace requérait le collège des pontifes de procéder à sa consécration. Le président ou l'un des membres délégués à cet effet se présentait, la tête voilée, et prononçait, sans s'interrompre, la formule de la dédicace *(solemnia verba)*, en tenant avec les mains les montants de la porte du nouvel édifice ; le magistrat dédicant répétait à son tour cette formule dans la même posture ; puis le pontife accomplissait le premier sacrifice.

Le jour de cette dédicace était célébré comme l'anniversaire de la fondation du temple ou de l'autel *(natalis dies)*. Il était inscrit comme fête au calendrier local par les pontifes.

La confection du calendrier était une des principales obligations du collège des pontifes, mais il est peu probable que cette œuvre se soit jamais accomplie, en dehors de Rome, par les soins des pontifes municipaux. Il en serait résulté une trop grande variété et, par suite, une extrême confusion par tout l'Empire, dans la computation et la mesure du temps. Les pontifes des villes provinciales devaient recevoir en temps utile, par les soins des gouverneurs, le calendrier dressé par le collège de Rome, et ils n'avaient plus qu'à l'adapter aux besoins locaux, en y inscrivant les fêtes propres à leur municipe.

Digitized by Google

Les collèges de pontifes conservaient des archives contenant les pièces suivantes :

1° L'*album* du collège, c'est-à-dire la liste chronologique de ses membres ;

2° Les procès-verbaux de leurs actes ;

3° Les formulaires de prières que le pontife devait réciter avant le magistrat, pour que celui-ci pût les prononcer sans erreur, ce qui eût nécessité une *expiatio ;*

4° Les prescriptions du rituel auxquelles il fallait absolument se conformer pour que l'acte religieux fût légitime, et qui indiquaient la posture que devait prendre celui qui priait ou sacrifiait et la victime ou offrande nécessaire à chaque culte ;

5° Un recueil des décisions du collège et des réponses qu'il avait données, lorsqu'on lui avait demandé son avis sur des questions religieuses ;

6° Le calendrier de chaque année dont le dernier restait exposé publiquement dans le temple où se réunissait la Curie, et dans la demeure du président du collège où se trouvaient aussi toutes les autres archives.

Les pontifes avaient, enfin, des attributions juridico-religieuses.

Ils présidaient aux mariages et avaient à résoudre toutes les questions de droit qui y étaient relatives. C'est devant le pontife, après l'accomplissement du sacrifice préalable, et en présence de témoins, que se prononçaient les paroles sacramentelles *(solemnia verba)* qui liaient les époux. Le collège avait encore à connaître des empêchements au mariage. Il examinait les degrés de parenté et décidait, dans les cas difficiles, ceux auxquels le mariage était ou non permis.

Digitized by Google

Ils intervenaient dans les adoptions pour décider en quels cas elles devaient être permises. Ils avaient à examiner si l'adoptant était assez âgé pour ne plus espérer avoir d'enfants ; s'il ne voulait pas uniquement s'emparer du patrimoine de l'adopté qui passait, en effet, entre ses mains ; si le culte de famille (les *sacra* de l'adopté) n'était pas compromis par son adoption dans une autre famille.

Ils exerçaient le droit des Mânes *(jus Manium)*, c'est-à-dire veillaient à l'accomplissement des prescriptions attachées aux cérémonies religieuses des funérailles. Ils décidaient si le défunt avait droit à une sépulture, dans quel lieu et comment il fallait la lui donner. Le supplicié, le suicidé, l'homme frappé de la foudre ne devaient pas être ensevelis. Ils étaient jetés *(abjiciebantur)* en pâture aux oiseaux de proie ou aux bêtes féroces. C'était encore par décret des pontifes qu'il était interdit de placer des tombeaux dans des lieux publics ou sacrés, à moins d'une autorisation spéciale dont nous ne voyons à Cirta qu'un exemple, celui de *D. Fonteius*. C'est pourquoi toutes les fois qu'il s'agissait de construire un tombeau, de le restaurer, de le changer de place, de transférer les cendres, il fallait en obtenir la permission des pontifes.

Les pontifes réglaient tout le rituel des funérailles et des cérémonies qui se faisaient à leur suite. Voici en quoi elles consistaient dans les grandes familles :

Les parents, réunis autour du défunt, lui ferment d'abord les yeux et exhalent leur douleur en lamentations. C'est la *conclamatio*, dans le but de réveiller le trépassé si sa mort n'est qu'apparente. Le corps est ensuite lavé à l'eau chaude pour la même raison,

Digitized by Google

parfumé d'aromates et habillé des plus beaux vêtements de sa garde-robe. Si le défunt a reçu des honneurs et occupé des fonctions publiques, il est revêtu des insignes de sa charge. On le porte ensuite sur un lit de parade dressé dans l'atrium de sa demeure et préalablement recouvert d'étoffes précieuses. On lui tourne les pieds vers la porte d'entrée et on le pare de bijoux. Autour de lui brûlent des parfums dans des cassolettes. Pour signifier que la maison est en deuil, afin qu'aucun pontife ne soit souillé en y entrant par mégarde, on décore le vestibule de sapin rouge ou de cyprès.

Si le mort a rendu des services à la cité par ses libéralités et les charges qu'il a remplies, on lui fait des funérailles solennelles aux frais du trésor. Dans ce cas, le questeur traite à forfait avec un entrepreneur et règle le détail du service. Le crieur public parcourt la ville pour inviter la foule à prendre part aux obsèques et un *accensus* ordonne le cortège.

En tête marche un corps de musique funèbre jouant de *tubæ* ou grandes trompettes aux notes graves et de *tibiæ* ou grandes flûtes, ainsi que de *cornua* ou espèces de cors. Dans les grands cortèges funèbres, on voyait des chanteuses entonnant la *nænia,* sorte de psalmodie traînante, composée pour la circonstance, en l'honneur du défunt, ainsi que des danseurs et des mimes exécutant des danses funèbres.

Venait ensuite le cortège des portraits de famille (*imagines*). C'étaient des gens gagés s'appliquant sur le visage des masques de cire qui représentaient les ancêtres. Ils étaient revêtus des costumes des magistratures que ceux-ci avaient remplies et placés sur des chars élevés avec leurs insignes officiels, sous

Digitized by Google

l'escorte de licteurs. Les ancêtres apparaissaient ainsi pour conduire leur descendant aux enfers. Aussi précédaient-ils le corps du défunt.

Celui-ci venait ensuite, sur un lit de parade et tout à fait à découvert, à moins qu'il ne fût debout sur le char, dans l'attitude et le costume qu'il avait de son vivant. Ce n'était pas lui, comme bien on pense, mais son image *(effigies)* qu'on obtenait au moyen d'un mannequin en bois, à masque de cire, habillé des vêtements et des insignes du mort. Quant à ce dernier, il était couché dans un cercueil dissimulé dans les flancs du char funèbre. Il était entouré, sur le char, des esclaves affranchis par son testament et qui, la tête rasée et couverte du *pileus*, pour témoigner de leur récente liberté, se pressaient autour de leur maître dans ce suprême voyage, comme pour lui rendre leurs derniers devoirs de serviteurs fidèles.

Derrière le char funèbre, marchent les parents et les amis du défunt, ainsi que la foule des assistants. Ses fils s'avancent la tête voilée, sa femme et ses filles, les cheveux épars et le visage découvert. Les magistrats n'ont ni insignes, ni anneau d'or, ni licteurs. Les femmes n'ont ni bijoux, ni pourpre : tous sont vêtus de noir.

C'est dans cet ordre que le cortège arrive au Forum. Les ancêtres vont s'asseoir sur des chaises curules et les assistants font cercle autour d'eux. Le lit de parade ou le cercueil est placé en face de la tribune où monte un fils, ou un parent du défunt, ou bien un orateur désigné par la Curie pour faire l'éloge funèbre du défunt *(laudatio funebris)*. L'orateur ne doit s'adresser ni au mort, ni à ses parents, mais aux citoyens assemblés.

Digitized by Google

Le discours achevé, le cortège reprend sa marche pour se rendre à l'*ustrina*. C'est l'enceinte réservée à l'incinération des morts qui ont un sépulcre de famille. Les autres sont brûlés sur leur tombe même, et leurs ossements, placés dans une urne, sont inhumés au milieu des cendres qui remplissent la cavité creusée pour les recevoir.

Dans l'ustrina est dressé un bûcher en forme d'autel, quelquefois décoré de peintures, et entouré de cyprès. On y place le mort, soit sur son lit de parade même, soit dans son cercueil. On l'entoure des objets qu'il a employés durant sa vie, vêtements, parures, vaisselles, armes et même les animaux qu'il a le plus aimés, chiens, chevaux, oiseaux. Les assistants eux-mêmes entassent sur le bûcher des vêtements, des tapis, des aromates, des gâteaux et toutes sortes d'offrandes. Puis les plus proches parents approchent un flambeau du bûcher, en détournant le visage. Lorsque tout est consumé, on éteint les braises en y versant de l'eau et même du vin, et le cortège se sépare en jetant un dernier adieu au mort : *salve, vale, have !* Les plus proches parents seuls sont restés. Ils réunissent les ossements dans un linge sauf l'*os resectum* qui doit être inhumé (1), font la lustration prescrite et laissent sécher les cendres au grand air. Ils vont ensuite faire le repas funèbre et se séparent à leur tour.

Au bout de quelques jours ils viennent, nu-pieds et sans ceinture, recueillir les os calcinés, les enfermer dans une urne d'argile, de marbre, d'albâtre, de bronze

(1) On appelait ainsi un membre préalablement coupé sur le cadavre et qui sert de preuve que la famille a bien rempli toutes les obligations envers le mort.

Digitized by Google

ou de métal précieux, et vont les déposer dans le monument qui se trouvait, à Cirta, sur l'une des voies qui rayonnaient autour de la ville : voies de Cirta à Théveste, à Lambœsis, à Sitifis par Arsacal, au Sud-Est, et celle de Cirta à Rusicade et de Cirta à Sitifis par Milev, au Nord-Ouest de la Cité.

Mais on ne brûlait pas toujours les corps. Dans ce cas, le cortège funéraire, en sortant du Forum descendait par la voie de *D. Fonteius,* passait sous l'arc de triomphe de *Cæcilius Natalis* et arrivait sur la place de la Brèche. Si le tombeau de famille était situé sur les voies qui entraient dans la ville par le Sud-Est, la pompe funèbre s'avançait le long de l'ancien théâtre, du temple de Bacchus et du Panthéon et prenait soit la direction du Pont d'Antonin, soit celle du pont qui aboutissait au théâtre d'Aufidius. Si, au contraire, le monument funèbre bordait l'une des voies du Nord-Ouest, le cortège traversait la place de la Brèche dans cette direction.

Quand on avait atteint le tombeau, on descendait le corps dans un caveau que l'on murait ensuite, mais après l'avoir préalablement rempli de tout ce qui était nécessaire pour que le défunt continuât, sous terre, une vie analogue à celle qu'il venait de quitter. C'étaient des vêtements, de l'or, des parures, un ameublement, des vivres, de la vaisselle à boire et à manger. Le guerrier conservait ses armes, la femme, ses ustensiles de toilette, peignes, aiguilles, couteaux, agrafes, vases à parfums et nécessaires complets ; l'enfant gardait ses jouets. C'est de ces caveaux funéraires que viennent la plupart des objets de la vie domestique dont nos musées se sont enrichis.

On quittait ensuite le mort avec le même cérémonial que plus haut.

Digitized by Google

Tous ces détails étaient prescrits par le rituel des pontifes, sans qu'eux-mêmes pussent prendre part aux obsèques, à moins de souillure.

Ce collège réglait aussi le culte des Mânes qui était à la fois public et privé. Le culte public comprenait les *parentalia* et les *feralia,* fêtes qui duraient huit jours, du 13 au 21 février. Pendant ces jours de deuil, tous les temples étaient fermés, les mariages défendus et les magistrats privés des insignes et des honneurs de leur charge.

Le culte privé des Mânes consistait en des cérémonies particulières, célébrées par les chefs de famille, et les collèges funéraires, sur les tombes de leurs défunts, soit à l'époque dont nous venons de parler, soit aux jours anniversaires de leur mort ou de leurs obsèques.

Mais il y avait encore d'autres fêtes privées des morts : les *rosalia* qu'on célébrait au mois de mai ou de juin et qui consistaient en un banquet funèbre où l'on distribuait des roses aux convives et où l'on en jetait sur les tombeaux ; les *solemnia mortis* qu'on célébrait tous les deux mois *(alternis mensibus).* A toutes ces fêtes, on présentait des offrandes funèbres aux Mânes. On versait sur la tombe, pour apaiser leur soif, de l'eau, du vin, du lait chaud, du miel, de l'huile et le sang des victimes de couleur noire qu'on immolait, telles que brebis, porcs et bœufs. On leur apportait aussi des onguents et de l'encens. Souvent on leur offrait des mets, tels que des fèves, des œufs, des lentilles, du sel, du pain et du vin. On décorait l'extérieur des monuments funèbres de fleurs et de couronnes et, à l'intérieur, dans la chambre réservée aux réunions des parents et des

Digitized by Google

amis, on allumait des lampes et on se livrait à des agapes funèbres.

Mais les pontifes n'avaient pas seulement des attributions religieuses : ils en avaient aussi de juridiques. Ce n'est pas, qu'étant chargés de faire expier les irrégularités commises à l'encontre du rituel, ils aient eu le droit de prononcer des peines contre ceux qui s'en rendaient coupables. Les délits religieux rendaient nécessaire l'expiation, mais le coupable devait l'accomplir spontanément, sans pouvoir y être contraint, s'il n'avait porté atteinte ni à la cité, ni aux citoyens. Dans le cas contraire, c'étaient les triumvirs, après un décret de l'*ordo,* qui prononçaient la peine, et non les pontifes.

La juridiction de ces derniers consistait seulement en un pouvoir disciplinaire dont ils étaient investis sur les prêtres qui leur étaient subordonnés. Ces derniers, en effet, étaient, par le fait de leur consécration accomplie par les pontifes, avec l'assistance des augures, soustraits à la puissance paternelle dont les magistrats étaient investis sur les autres citoyens. Ils étaient donc soumis à l'autorité des dieux et, par suite, à celle des pontifes qui en étaient les représentants.

Enfin, on entendait surtout par juridiction des pontifes le pouvoir qu'ils avaient d'émettre des décrets ayant force de loi sur ce qui concernait les affaires du culte. Mais comme toutes les lois avaient, dans le monde romain, une origine religieuse, la compétence des pontifes était nécessairement assez étendue. Ils avaient donc une juridiction, puisqu'ils disaient le droit *(jurisdictio).*

On voit, par cette longue étude des attributions

Digitized by Google

des pontifes, quel rôle important ils jouaient dans la cité. On comprend qu'ils devaient être des citoyens d'élite et qu'on leur accordât tous les honneurs. Ceux de Cirta, on va le voir, les ont tous reçus. Nous n'en ferons qu'une brève énumération, puisque nous les avons déjà nommés à propos de leurs magistratures civiles.

Voici d'abord deux chefs du collège :

Le premier est un certain *Pomponius* qui avait construit un édifice dans le haut de la ville, près des pentes du Nord-Est, puisque la pierre monumentale du fronton où il en est fait mention avait roulé près du tombeau de Præcilius. Il avait été édile, triumvir, préfet *jure dicundo,* triumvir quinquennal et *magister pontificum,* c'est-à-dire président du collège des pontifes (1).

Le second est un certain *Julius Fabianus* qui avait rempli exactement les mêmes charges et qui avait élevé, dans le grand temple circulaire de la place Nemours, deux statues de Satyres, promises pour l'honneur de la quinquennalité. Il avait ajouté à cette libéralité une journée de jeux scéniques et jeté des pièces d'argent au peuple (2).

Les divers membres du collège dont l'épigraphie nous a conservé le souvenir sont les suivants :

C. Aufidius Maximus, le généreux donateur du portique qui précédait le théâtre situé, avons-nous dit, au-delà du pont qui traversait le fleuve, non loin du Panthéon. L'épigraphe qui mentionne cette générosité est une des plus belles qui aient été encore trouvées en Afrique. Ce personnage, par extraordinaire, ne rem-

(1) *Rec. de Const*, vol. IV, p. 118 ; — C. I. L., VIII, 7115.
(2) Ibid., vol. XIII, p. 681 ; — Ibid., 7123.

Digitized by Google

plit aucune charge municipale. Cela tient à ce qu'il ne revint à Cirta, où il était né, qu'après une longue carrière militaire, en qualité de préfet de la IVe cohorte des Bracares en Judée et de tribun militaire de la XIIe légion *Fulminata* en Kappadoce. Cette inscription nous apprend encore que la somme honoraire du pontificat était, à Cirta, de 10,000 sesterces. La belle construction dont nous avons parlé au paragraphe XXVI, d'après Peyssonnel, suppose une extrême opulence chez celui qui l'éleva (1).

Un autre pontife, non moins opulent, est celui qui fit construire le grandiose monument dont les substructions ont été découvertes cette année par M. Famelart, dans la rue Leblanc. Son nom ne nous a pas été conservé. Il avait été édile, questeur, triumvir, pontife et était devenu flamine perpétuel (2).

Un troisième, dont le nom est également inconnu, devait avoir fait élever une statue au Capitole. Il avait été édile, triumvir, deux fois préfet *jure dicundo* de la colonie de Rusicade, pontife et, enfin, flamine perpétuel (3).

Des fragments de frise architravée ayant servi à couronner la Cella des temples sur l'emplacement desquels fut élevée la basilique de Constantin au Capitole, et de grandes pierres carrées scellées dans les murs de cette basilique, contenaient une immense inscription dont il ne reste plus que des débris, semblant attribuer à un pontife, en l'honneur de son pontificat, la construction d'un de ces temples. Ce personnage avait aussi rempli toutes les charges

(1) *Rec. de Const.*, vol. XI, p. 358 ; — C. I. L., VIII, 7079.
(2) Ibid., vol. III, p. 118 ; — ibid., 7102.
(3) C. I. L., VIII, 7124.

Digitized by Google

municipales de la Confédération et avait reçu le pontificat (1).

Un autre fragment d'un piedestal de statue, élevée aussi au Capitole, attribue à un pontife dont le nom à également disparu, l'érection de ce monument. Mais il n'y est question d'aucune autre magistrature (2).

Nous sommes plus heureux pour les noms des pontifes qui ont fait des libéralités à Rusicade. Ils sont notés sur les épigraphes.

L'un d'eux, *C. Annius*, est ce personnage de Rusicade qui fut un des représentants de la colonie dans l'*ordo* cirtéen et qui nous a servi de preuve que cette assemblée comprenait, en effet, des délégations de ce genre. Il était aussi pontife. Il devait posséder d'immenses richesses pour se montrer, envers sa patrie, aussi généreux qu'il se plait à le dire. Nous voyons, en effet, qu'il versa 20,000 sesterces pour l'honneur du décurionat des IIII colonies et 55,000 sesterces pour celui du pontificat ; qu'il fit élever, en outre, deux statues d'airain, qu'il fit réparer l'amphithéâtre et construire un tétrastyle, en consacrant à ces ouvrages 33,000 sesterces. Il donna donc 108,000 sesterces à sa ville natale (3).

Le second grand personnage de Rusicade qui fut élevé au pontificat, d'après nos inscriptions, est *M. Otacilius Restitutus*, dont le frère qui occupa les charges municipales de la Confédération et fut lui-même augure, donna 30,000 sesterces à la colonie et éleva deux statues de *dextri* (4).

---

(1) C. I. L., VIII, 7127-7130.
(2) Ibid., 7133.
(3) Ibid., 7983.
(4) Ibid., 7990-7991.

Digitized by Google

XLVIII

3° Les Augures

De même que les pontifes veillaient à la conservation des rites et assuraient ainsi, contre tout vice de forme, la légitimité de tous les actes religieux accomplis par les magistrats, de même les *augures* procuraient à ces mêmes actes la faveur des dieux, en recherchant si, par les signes qu'ils donnaient préalablement, ceux-ci les agréaient. Ces signes étaient les *auspices*. Il fallait, pour les comprendre et les interpréter, une science particulière que seuls, les augures possédaient et qui s'appelait la science augurale. Il ne faut pas confondre cette science avec la divination que pratiquaient, avec toutes sortes de jongleries, les *haruspices*, espèces de sorciers et de diseurs de bonne aventure, qui rendaient leurs oracles auprès des particuliers, mais qui n'intervenaient jamais, ou du moins que très rarement, dans l'accomplissement des actes publics.

La science augurale était toute traditionnelle et se bornait à l'interprétation d'un fort petit nombre de signes. Elle était consignée dans des écrits conservés par le collège et qui étaient : 1° les *livres auguraux* contenant l'énumération des divers signes et les principes de leur interprétation ; 2° les *commentaires auguraux* ou recueil des avis et des décisions du collège, surtout quand il y avait eu irrégularité dans la prise des auspices par les magistrats, lors d'un acte administratif ; et enfin, 3° les livres cachés aux profanes *(libri reconditi)* et dont les auteurs ne nous ont rien dit. Ces documents formaient les archives du collège

Digitized by Google

avec la liste de ses membres ou fastes, et les procès-verbaux de ses actes.

Les augures formaient donc, comme les pontifes, un collège d'experts assistant les magistrats dans l'accomplissement des cérémonies officielles.

La différence de leur rôle consistait en ce que les premiers veillaient à ce que les rites fussent parfaitement observés, sous peine de nullité de l'acte, tandis que les seconds déclaraient que cet acte pouvait ou non s'accomplir, selon qu'ils avaient observé des signes de la faveur ou de la colère des dieux. Leur intervention était donc indispensable dans les actes solennels de l'administration publique. Voilà pourquoi ils avaient, dans les municipes comme à Rome, une si grande importance, et pourquoi leurs fonctions étaient de véritables magistratures.

Les augures assistaient les magistrats dans les réunions de l'assemblée du peuple, au moment d'une élection, dans l'inauguration des monuments et dans toutes les solennités religieuses.

Ils intervenaient aussi auprès des pontifes dans la consécration des prêtres.

Lorsqu'on devait procéder à un de ces actes, le magistrat qui en était chargé requérait, la veille, du président du collège, l'assistance d'un augure pour prendre et interpréter les auspices et pour savoir si cet acte aurait la faveur du dieu qui les envoie, c'est-à-dire de Jupiter.

L'augure et le magistrat se rendaient ensuite, à minuit, sur le lieu où ils devaient faire l'observation. Avec un bâton recourbé par le haut *(lituus)*, le premier traçait une ligne du Nord au Sud *(cardo)*, puis une autre de l'Est à l'Ouest *(decumanus)*. Cette opé-

Digitized by Google

ration partageait ainsi le lieu où on se trouvait, et la partie visible du ciel, en quatre régions. Nos deux personnages se plaçaient à l'intersection des deux lignes et, leur menant du regard deux lignes parallèles, ils déterminaient ainsi un carré qui s'appelait le *templum,* c'est-à-dire l'espace dans lequel devaient s'observer les auspices. Le point qu'ils occupaient était le *tabernaculum* Ils faisaient face au Sud. La partie du *templum* qu'ils avaient alors devant eux s'appelait *antica ;* la partie postérieure, *postica.* Quelquefois, ils s'orientaient autrement : lors de l'inauguration des personnes, l'augure se tournait vers l'Est. De même, lorsqu'il inaugurait un sanctuaire dont la façade était du côté de l'Est ou de l'Ouest.

Dans cette position, l'augure demande aux dieux si la solennité à laquelle on doit procéder, dans la journée qui suivra, leur sera agréable et il les prie de lui envoyer, comme réponses, certains signes, puis il attend. Ces signes consistent dans le vol de certains oiseaux. Pour qu'ils pussent avoir une signification certaine, il fallait le calme absolu de la nature, la sérénité du ciel et une parfaite tranquillité de l'air. Le moindre murmure, le moindre bruit, comme la chute d'un objet, le heurt du pied, le grignotement d'un rat, étaient une cause de trouble ou des signes de terreur *(diræ).* Le magistrat demandait alors à l'augure : « Dis-moi s'il te paraît y avoir silence *(Dicito si silentium esse videbitur).* » — « Il me paraît y avoir silence, répondait celui-ci *(Silentium esse videtur).* » — « Dis-moi si les présages sont favorables *(Dicito si addicunt).* » — « Les oiseaux sont favorables, répondait encore l'augure *(Aves addicunt),* » ou, si les signes étaient défavorables : « *Alio die,* à un autre jour. »

Digitized by Google

Ce n'était pas seulement la direction du vol des oiseaux, c'est-à-dire à gauche ou à droite *(aves sinistræ* ou *dextræ)*, que l'augure observait pour avoir des présages, mais encore leur manière de voler, haut ou bas, leur cri ou leur espèce, et qui constituaient certains signes favorables ou défavorables.

Quand les signes avaient été jugés favorables par cette observation, et ils l'étaient toujours quand il y avait bonne volonté de part et d'autre et entente entre les observateurs, ou bien nécessité, la solennité projetée pouvait avoir lieu.

Mais ce n'étaient pas là les seuls auspices que prenaient les augures, ni le seul moment où ils accomplissaient cet acte de leur ministère.

Au moment d'une cérémonie à laquelle ils intervenaient, ils pouvaient encore observer les auspices célestes *(cœlestia auspicia)*, les auspices tirés de l'appétit des poulets *(auspicia pullaria)* et ceux tirés des mouvements des quadrupèdes ou des reptiles *(pedestria auspicia)*.

Les deux principaux auspices célestes sont les éclairs et le tonnerre. L'éclair, par un ciel serein, est l'auspice par excellence. S'il est dirigé de gauche à droite, il est favorable, parce que la gauche de l'observateur correspond à la droite de Jupiter. Dans le cas contraire, il est défavorable et la cérémonie doit être remise à un autre jour. Un coup de tonnerre par un ciel serein, au moment où se tient l'assemblée populaire, est un signe très défavorable et la dissout immédiatement.

Les auspices tirés de l'appétit des poulets étaient des plus faciles à observer et devinrent d'un usage presque exclusif pour avoir des présages. Il était, en

Digitized by Google

effet, fort aisé de tracer le *templum* d'observation : un simple carré sur le sol suffisait. Les *pullarii* y ouvraient la cage des volatiles et on leur jetait leur pâture. Le signe le plus favorable était ce qu'on appelait le *tripudium solistimum*. Il se produisait quand les poulets, en mangeant avidement, laissaient, par trop de hâte, retomber de leur bec une partie de la nourriture qu'ils avaient saisie. Il était facile d'obtenir ce résultat en faisant jeûner auparavant les volatiles et en leur présentant, au moment de la prise des auspices, une nourriture très friable.

Les auspices pédestres, ainsi appelés parce qu'ils se produisaient sur le sol qu'on foule aux pieds, étaient tirés de l'observation des mouvements et des attitudes des reptiles. Ces auspices, qui cessèrent de bonne heure d'être usités, avaient complètement disparu sous l'Empire ; aussi, n'en ferons-nous aucune autre mention.

Outre les auspices qu'on attendait, il s'en produisait parfois de fortuits qui étaient toujours défavorables et, par suite, suspensifs de l'auspication ou de l'acte pour lequel on s'y livrait. On les appelait *diræ*, c'est-à-dire signes de la colère du dieu *(dei iræ)*. Nous en avons déjà signalé quelques-uns. Ajoutons-y le coup de vent qui éteint subitement la lanterne dont se munissait l'augure quand il prenait, de nuit, les auspices, et la production d'une crise d'épilepsie pendant les comices. Ces signes défavorables et qui étaient par là même suspensifs auraient pu, comme cela arriva parfois, arrêter bien souvent l'accomplissement des actes solennels de la vie publique et administrative ; mais le droit augural parait au danger. Les *diræ* n'avaient de valeur qu'autant que l'augure déclarait les avoir observés.

Digitized by Google

Un des actes des plus importants de la fonction d'augure consistait à intervenir dans la consécration des prêtres et des temples.

Lorsqu'un prêtre avait été nommé en remplacement d'un prédéceesseur décédé, démissionnaire ou déchu, il ne pouvait entrer en fonctions que s'il avait été inauguré. Le grand pontife ou le président du collège dans lequel avait lieu la nouvelle admission, n'y procédait qu'avec l'assistance d'un augure. La cérémonie consistait à demander au dieu qu'il devait desservir, ou d'une manière générale à Jupiter, pour les flamines, les pontifes et les augures, si le nouveau membre d'un des collèges sacerdotaux lui agréait. Pour cela, on prenait les auspices et, s'ils étaient favorables, le grand pontife investissait le récipiendaire de sa charge, au moyen d'une consécration. La cérémonie prenait fin dans un grand repas offert à son collège par le membre nouvellement admis.

Il arrivait aussi qu'un membre d'un collège sacerdotal se démettait ou était déposé de sa charge. On procédait alors, avec les mêmes assistants, à la cérémonie de l'*exauguration* qui annulait les effets de l'inauguration.

Les temples étaient aussi inaugurés, puis consacrés par le pontife, ainsi que nous l'avons vu plus haut. La ville, elle-même, lors de sa fondation, était un *templum* dont les limites et les divisions ne pouvaient être tracés par les premiers magistrats qu'avec l'intervention des augures.

Les augures ne prenaient presque aucune part aux solennités religieuses qui, célébrées en l'honneur des dieux, ne pouvaient être mal accueillis de ces derniers. Il n'était donc nul besoin de prendre les aus-

Digitized by Google

pices. Leur rôle dans cet ordre de choses n'eût pu consister que dans la détermination des jours favorables pour la fixation des fêtes mobiles; mais nous avons vu que cette fixation était de la compétence du collège des pontifes.

La fonction d'augure était donc plus politique que religieuse. Aussi, les membres du collège furent-ils presque toujours investis des hauts magistratures.

Le nombre des membres du collège était, à l'origine, de trois à Rome. Plus tard il s'éleva, mais en restant toujours un multiple de trois. Au temps de Sylla, on arriva au chiffre de quinze membres, et César en ajouta un seizième d'une manière irrégulière. Ce nombre ne varia pas sous l'Empire, jusqu'au moment où le collège disparut au IVe siècle. Dans les municipes, il est probable que les augures furent toujours au nombre de trois, mais il n'y aurait rien d'étonnant que ce nombre se fût élevé à six dans la Confédération cirtéenne, car la présence d'un augure dans chacune des IIII colonies devait être journellement nécessaire. Une inscription même nous donne le nombre de sept (1).

Les augures, n'étant point des prêtres proprement dits, n'avaient point, pour insignes, dans l'accomplissement de leur charge, les instruments du sacrifice. Ils portaient uuiquement le bâton sans nœuds, recourbé en forme de trompe, avec lequel ils traçaient le templum pour prendre les auspices *(lituus)*. Ils étaient revêtus, comme les autres prêtres, de la *prætexta* sacerdotale et se voilaient dans l'accomplissement de leurs fonctions.

---

(1) *Rec. de Const.*, vol. IV, p. 117, et V, p. 144; — C. I. L., VIII, 7103.

Digitized by Google

Telles étaient les attributions importantes des membres de ce collège. On voit qu'ils tenaient presque en leurs mains toute la vie administrative et politique, puisqu'ils pouvaient, à leur gré, en arrêter ou en permettre toutes les manifestations solennelles. Toutefois ce pouvoir était plus limité qu'on ne serait tenté de le croire. L'augure, en effet, ne peut déclarer les auspices en dehors de la demande des magistrats, et sa décision, d'ailleurs, n'est valable que si elle est approuvée par le collège tout entier.

On a soutenu que le collège des augures n'avait ordinairement pas de président et que les membres étant classés par rang d'âge, c'était le plus âgé qui présidait leurs réunions avec le titre d'*augur maximus* (1). Nous voyons qu'il en était autrement à Cirta, puis que nous y trouvons un *magister augurum*. C'est *M. Fabius Fronto*, de l'illustre famille du maître de Marc-Aurèle. Il fut prêtre de la ville, c'est-à-dire l'un des triumvirs qui présida le collège des divinités locales, président des sept augures *(magister augurum septem)*, édile, préfet *jure dicuudo* des colonies de Milev, Rusicade et Chullu. Ses concitoyens s'étaient cotisés *(ære conlato)* pour lui offrir, à cause de ses nombreux actes de munificence *(ob munificentias ejus)*, un char à deux chevaux et une statue au Forum (2).

L'épigraphie cirtéenne et celle des colonies de Rusicade et de Milev nous ont conservé le nom et le souvenir des libéralités d'un certain nombre d'augures.

Le premier est *Q. Julius Honoratus*. Il avait succes-

(1) J. Marquard. *Manuel des Ant. rom*, vol. XIII, p. 110.
(2) *Rec. de Const*, vol. IV, p. 117, et V p. 144; — C. I. L., VIII, 7103.

Digitized by Google

sivement rempli les fonctions suivantes : édile chargé des fonctions de questeur, triumvir, triumvir quinquennal, préfet *jure dicundo* des colonies de Milev, Rusicade et Chullu. Ce citoyen avait dû s'élever aux honneurs par son propre mérite, car il n'appartenait pas, par sa naissance, à la catégorie des *honorati*. Il fallut un décret des décurions pour l'y faire entrer *(adlectus in quinque decurias)*. L'épigraphe qui le mentionne ne nous indique pas la libéralité à laquelle il se livra (1).

L'augure qui vient ensuite dans notre liste est d'une haute antiquité, puisqu'il porte le titre de *duumvir*. Il exerçait donc sa charge avant l'organisation de la Confédération. Un certain *L. Sattius* lui avait élevé une statue au Forum (2). Il se nommait *L. Domitius Tiro* (3).

Le dernier membre du collège des augures dont nous parlent les inscriptions de Cirta ne nous est connu que par son agnomen, *Junior*, et les charges qu'il a remplies. Il fut édile et augure. Il ne semble pas qu'il ait joui d'autres honneurs. L'épigraphe mutilée par le haut, et dont la moitié droite n'existe plus, parlait des libéralités qu'il avait faites en l'honneur de ces deux charges. L'une d'elles seule est mentionnée d'une manière complète : il donna des jeux scéniques pendant l'année de son édilité, outre la somme honoraire qu'il avait versée pour l'augurat (4).

---

(1) C. I. L., VIII, 6950.
(2) Nous avons dit, par erreur, sur la foi de Rénier, au § II, que l'inscription appartenait à un sarcophage. Les deux lettres qui la terminent, H. C. *(h(onoris) c(ausa))*, ne peuvent autoriser cette opinion. Ce qui a induit Rénier en erreur, c'est que la pierre est encastrée tout entière dans un mur de la Casbah et qu'il n'a pu en voir la forme.
(3) C. I. L., VIII, 7099.
(4) Ibid., 7123.

Digitized by Google

Les textes de Rusicade sont plus explicites. Voici un piédestal de statue, jadis élevée au Forum à une divinité ou à un personnage dont le nom n'a pas été gravé sur la pierre. Il évoque de nouveau le souvenir d'un président du collège des sept augures de la Confédération et de nombreux actes de munificence dont nous avons vu que ses concitoyens de Cirta se montrèrent, avec tant de raison, fort reconnaissants. Il y est dit, en effet, que ce grand personnage avait donné à la colonie de Rusicade, où il avait rempli les fonctions de préfet *jure dicundo,* la statue en question avec des jeux scéniques au peuple, en outre de la somme de mille deniers, pour les réparations du théâtre, qu'il avait déjà offerte au nom de son fils *Senecion.* L'épigraphe est datée d'une manière très précise. Il avait promis le monument dont il s'agit le 3 des nones de janvier, sous le consulat de *Fuscus* et de *Dexter,* en 225, pendant le règne d'Alexandre Sévère, et il le dédia la veille des calendes d'avril de la même année (1).

Ce même personnage ne s'était pas contenté de la part qu'il avait prise aux frais de réparations du théâtre de Rusicade, il y avait encore élevé une statue à l'Empereur régnant, en l'honneur de la préfecture qu'il gérait dans cette colonie, après avoir occupé le triumvirat de la Confédération (2).

Deux autres piedestaux de statues, élevées aussi au Forum de Rusicade, nous rappellent également les nombreux actes de munificence d'un autre augure, *Sex. Otacilius Restitutus,* qui fut investi des hautes charges de la Confédération : l'édilité avec les fonc-

(1) C. I. L., VIII, 7988.
(2) Ibid., 7989.

Digitized by Google

tions de questeur et le triumvirat. En l'honneur de de l'édilité et du triumvirat, il avait donné 40,000 sesterces et 6,000 pour une journée de jeux ; il en donna 34,000 pour l'augurat auxquels il en ajouta encore 4,000 pour une fête populaire. Il avait donc versé au trésor 84,000 sesterces (21,000 fr. environ) pour payer ses honneurs, et il fit élever, en outre, au Forum les deux statues de *dextri* dont les piédestaux contiennent l'énumération de ces libéralités (1).

Enfin, nous trouvons une dernière mention d'augure dans la colonie de Milev. Il s'agit de la célèbre inscription de Commodus qui fut, avons-nous dit, membre du dernier triumvirat de la Confédération. Nous avons vu qu'il fut aussi flamine perpétuel et le premier triumvir de la colonie de Milev, devenue indépendante. Une autre particularité de la carrière des honneurs qu'il parcourut est mentionnée sur le monument funéraire que sa fille *Turannia* lui fit élever. Il obtint, sans verser la somme honoraire, le flaminat, des suffrages de ses concitoyens *(suffragio oblatum est)*, en récompense de l'estime et de l'affection qu'il s'était acquises, aussi bien parmi ses collègues de l'*ordo* que dans le peuple *(pro adfectionum in ordine atque in populo meritis)*.

XLIX

Les Prêtres des différentes divinités

Les membres des collèges dont nous venons de parler n'étaient pas des prêtres proprement dits. Ils intervenaient dans le culte, plutôt pour en prescrire les formes et en assurer la validité ainsi que l'oppor-

(1) C. I. L., VIII, 7990 et 7991.

Digitized by Google

tunité, que pour en accomplir eux-mêmes les actes ; cela tient à ce que les divinités n'avaient pas en général de prêtres spéciaux. Le sacerdoce appartenait en réalité au père de famille pour le culte privé et aux magistrats pour le culte public. Eux seuls avaient les *sacra*, c'est-à-dire le droit et le devoir de prier et de sacrifier, les uns au nom de la *gens* et de la famille, les autres au nom de l'Etat et du peuple.

Il n'entre pas dans notre sujet, puisque nous n'y sommes sollicité par aucune inscription, d'examiner ici comment et dans quelles conditions se rendaient le culte domestique et le culte gentilice à Cirta.

Quant au culte public, il y a une distinction à faire tout d'abord. Les dieux, avons-nous dit, n'avaient pas de prêtres spéciaux ; mais cela n'est vrai que pour les divinités d'origine romaine auxquelles l'Etat ou la Cité faisait des oblations et des sacrifices par ses magistrats, à certains jours et dans certaines circonstances données. La cité romaine, en effet, était, pourrait-on dire, la cité de Dieu. Fondée avec toutes les cérémonies de l'inauguration, par Romulus et Rémus qui étaient augures et, par suite, sur l'ordre et avec l'agrément de Jupiter, ses magistrats étaient les véritables ministres de la divinité. Inaugurés eux-mêmes, à leur entrée en charge, ils jouissaient donc d'une autorité aussi sacerdotale que politique. Ils avaient les *sacra publica* et c'était à eux que revenaient la charge et l'honneur de rendre le culte aux dieux romains, selon les rites conservés par les pontifes *(ritus patrius)*. De là l'absence de prêtres spéciaux.

Mais les dieux, purement romains, ne restèrent pas longtemps seuls en faveur. Les populations italiques, bientôt absorbées dans la nationalité romaine, confi-

Digitized by Google

naient, par le Sud, à celles de la Grande Grèce. Des échanges et des relations de toutes sortes s'étaient vite établis entre elles et les peuples helléniques. De bonne heure les idées grecques suivirent le chemin de l'exportation active des villes méridionales de la péninsule et pénétrèrent à Rome par cette voie. C'est de là que vinrent les *Livres sibyllins* dont l'adoption par Tarquin fut le premier acte de la reconnaissance officielle, par les Romains, des divinités grecques. Leur culte se répandit rapidement dans le monde romain tout préparé à le recevoir, par suite du peu d'intérêt que présentaient à l'imagination, les dieux des *indigitamenta* qui, exprimant de vagues abstractions, avaient à peine un nom, sans personnalité et sans histoire. Parmi ces dieux grecs, tous ceux qui purent se substituer aux dieux romains par la ressemblance de leur rôle et de leurs attributions, prirent leur place et furent honorés selon le *ritus patrius*, c'est-à-dire par les magistrats de la cité. Ils n'eurent pas besoin de prêtres. Mais une foule d'autres constituèrent des personnalités sans rapport direct avec la constitution de l'Etat romain. Les magistrats n'étaient pas investis de leurs *sacra*, c'est-à-dire du devoir et du droit d'oblation envers eux. Ces dieux eurent donc des prêtres particuliers chargés de leur rendre le culte. Ce sont ces prêtres dont il nous reste à parler et auxquels il faut ajouter ceux des divinités orientales qui s'introduisirent avec tant de facilité, sous l'Empire, dans tout le monde romain.

Bien que ces prêtres ne fussent pas des magistrats, comme les membres des collèges dont nous venons d'étudier les pouvoirs, bien que leur institution ne fût pas liée à l'organisation de la Cité, ils n'en étaient

Digitized by Google

pas pour cela indépendants. Ils devaient leur qualité sacerdotale et leurs pouvoirs de ministres des dieux à l'inauguration et à la consécration des augures et des pontifes. Ils étaient soumis disciplinairement au collège des pontifes et, dans l'accomplissement des actes religieux, à l'autorisation des augures. Ils formaient, non pas des collèges, mais des associations *(sodalitates)* dont l'un des triumvirs en charge était le président et portait, en cette circonstance, le titre de prêtre de la ville *(sacerdos urbis)*.

Les inscriptions de Cirta nous ont conservé, ainsi que nous l'avons vu, deux mentions de ces prêtres de la ville. La première concerne *M. Roccius Felix* qui avait été élevé à l'ordre équestre, après avoir honorablement rempli les fonctions de triumvir *prêtre de la ville,* et de flamine d'Antonin. Il avait érigé au Capitole une statue avec un autel au Génie du peuple *(cirtéen)* qui lui coûta 6,000 sesterces, en l'honneur de son triumvirat, et donné, le jour de sa dédicace, des sportules d'un denier aux citoyens inscrits sur la matrice publique, ainsi que des jeux scéniques au peuple, avec distribution d'argent aux spectateurs (1).

La seconde inscription se rapporte à *M. Fabius Fronto* dont nous venons de rappeler les grandes libéralités en faveur de Rusicade, et auquel ses concitoyens avaient offert, par souscription, un char à deux chevaux ainsi qu'une statue élevée au Forum de Cirta. Il était augure et président du collège. Il avait rempli dans la Confédération les charges d'édile, de triumvir *prêtre de la ville* et de préfet *jure dicundo* des colonies de Milev, Rusicade et Chullu (2).

---

(1) *Rec. de Const.*, vol. Ier, p. 4; — C. I. L., VIII, 6948.
(2) Ibid., vol. IV, p. 117, et V. p. 144; — Ibid., 7101.

Digitized by Google

Les caractères distinctifs de ces différents collèges de prêtres n'offriraient aucun intérêt à être présentés à part. Il faut les rattacher aux divinités que ces collèges honoraient et au culte qu'ils leur rendaient. Nous allons donc énumérer d'après les textes épigraphiques et les fouilles, les divinités qui avaient des temples ou des autels à Cirta, et rappeler ce que nous savons de leur culte ainsi que des attributions de leurs prêtres respectifs, lorsqu'elles en avaient.

L

Les divinités honorées à Cirta. — Leur culte et leurs temples

1° Jupiter

Le premier et le principal dieu honoré dans l'Empire romain était Jupiter. Il avait, dans chaque municipe, un temple qui constituait à lui seul le Capitole ou en était le principal édifice, ainsi que nous l'avons vu pour Cirta. Aussi, portait-il souvent le nom de *Jupiter Capitolinus*. C'est sous ce nom même qu'il est parfois désigné en Afrique (1). Il était le protecteur de Rome et de l'Empire et n'était autre que Janus à l'origine. C'était un des principaux dieux des *indigitamenta*, c'est-à-dire de ceux qu'avait conçus la pensée italique primitive. Il était le maître de la nature. C'est par lui que se produisaient tous ses phénomènes et que toutes ses forces entraient en jeu. C'est pourquoi il était la source de tous les auspices. L'augure, nous l'avons vu, s'adressait particulièrement à lui pour les obtenir. Il manifestait surtout sa volonté par les éclairs et le tonnerre qui étaient les

(1) A Sétif, par exemple, C. I. L., VIII, 8434.

Digitized by Google

principaux d'entre eux. Aussi, dans les premiers âges, à l'époque où les dieux romains n'avaient pas encore la forme humaine, était-il représenté par le silex d'où jaillit l'étincelle. On sait que les premières statues des dieux datent de Tarquin l'Ancien et que ce roi consacra au Capitole la première représentation humaine de Jupiter. A ces époques reculées, où les dieux n'étaient encore que les modes d'activité de l'âme du monde, Jupiter remplissait des fonctions innombrables sous les noms les plus divers.

Plus tard, à la suite de la propagation de la mythologie grecque à travers l'Italie centrale, il fut identifié au *Zeus* grec dont il avait la puissance et les attributions. Malgré cette transformation il resta le dieu romain par excellence et continua à être honoré selon le *ritus patrius,* par les magistrats, comme patron de Rome et du peuple romain. Il n'eut donc pas besoin de prêtres spéciaux.

Son culte remplissait une grande partie de la vie religieuse des Romains.

Nous avons vu plus haut qu'il était invoqué spécialement dans toutes les inaugurations et exaugurations de prêtres, de temples, de magistrats et de cités même. On comprend, dès lors, qu'il fût la principale divinité de toutes les cités, et, ainsi que nous allons le dire pour Cirta, celle qui était le plus richemeni dotée.

C'est à lui qu'on attribuait la punition des plus grands crimes, après celui du parricide qui était l'objet de la poursuite des dieux domestiques. Le crime de trahison, notamment du patron envers son client ou du client envers son patron, lui était particulièrement voué. Celui qui s'en était rendu coupable

Digitized by Google

était déclaré son *sacer,* c'est-à-dire que le pontife le lui dévouait comme une victime désignée à sa vengeance.

Les magistrats, en lui offrant des sacrifices, le priaient pour la prospérité publique et le salut de l'Empire ; c'est à lui que s'adressaient les pontifes, lorsqu'ils conduisaient la procession de *l'aquœlicium* par laquelle on demandait la fin de la sécheresse. A Rome ils portaient, du temple de Mars à la porte Capène, une pierre cylindrique appelée, à cause de la pluie qu'on obtenait ainsi, la *pierre qui coule (lapis manalis).* Ils étaient suivis par les matrones marchant nu-pieds et par les magistrats sans leurs insignes. Cette *obsecratio*, avait certainement passé en usage dans les municipes.

C'était à lui qu'étaient consacrées les ides de chaque mois, c'est-à-dire le quinze des mois de Mars, Mai, Juillet et Octobre, et le treize des autres mois. Le pontife lui sacrifiait, ce jour-là, dans son temple du Capitole, une brebis blanche appelée pour cette raison *ovis idulis alba.*

C'est en son honneur qu'on célébrait deux fois par an les *vinalia* ou fêtes du vin : la première fois, le 23 Avril, pour goûter le vin de l'année précédente et en faire des libations à Jupiter ; la seconde fois, le 19 Août, pour obtenir de lui de bonnes vendanges.

Les fêtes de Jupiter s'échelonnaient en grand nombre dans le courant de l'année. Rappelons les principales :

Les *Nundinæ,* ou jours de marché, qui se renouvelaient chaque semaine et pendant lesquels on se livrait à ses affaires, tout en participant à des réjouissances de famille.

Digitized by Google

L'*epulum Jovis* ou repas de Jupiter qu'on lui faisait prendre avec les autres divinités honorées en même temps que lui au Capitole, c'est-à-dire Junon et Minerve. Ce repas avait lieu deux fois par an : le 13 septembre et le 13 novembre. On frisait alors, on oignait et on fardait avec du minium les statues des trois dieux ; on plaçait Jupiter sur un *lectus* ou lit de table, et Junon, ainsi que Minerve, sur un siège *(sella)*, et on les invitait à un festin auquel prenait part, à Rome, le Sénat tout entier, et, dans les municipes, le Conseil des décurions.

Le 1er août, en l'honneur de Jupiter, et le 7 octobre, en l'honneur de Jupiter-éclair *(Jupiter Fulgur)* associé à Junon, on célébrait des fêtes sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement.

Le 13 octobre, on lui sacrifiait un cheval dit, pour cette raison, *cheval d'octobre*. La fête se célébrait par une course de chars attelés de deux chevaux. On immolait ensuite le cheval de droite du char vainqueur sur l'autel de Mars, et on portait la queue sanglante dans la *Regia* ou maison du président du collège des pontifes. Là, on faisait couler le sang goutte à goutte sur le foyer.

On donnait encore, en l'honneur de Jupiter, de nombreuses réjouissances au cirque ou au théâtre. C'étaient les *ludi* ou jeux publics qui étaient en même temps des cérémonies religieuses. Les plus importants de ces jeux en l'honneur de Jupiter auquel, depuis Auguste, on associa l'Empereur, étaient les *ludi romani* ou jeux romains. Ils avaient lieu au cirque.

Puisque Cirta avait un cirque dont on a retrouvé une partie des restes sur l'emplacement actuel de la

Digitized by Google

gare des voyageurs et dont il subsiste probablement encore de nombreux vestiges sous les derniers ressauts des pentes du Mansourah, il est certain que ces jeux devaient y être célébrés avec une pompe analogue à celle qu'on déployait à Rome. Ce qui nous autorise à l'affirmer, c'est que l'organisation administrative des cités romaines, dans les provinces, était, nous l'avons vu, tout à fait à l'instar de celle de Rome, et que Cirta était une des grandes villes de l'Empire, comme on a pu s'en rendre compte par son immense périmètre et l'opulence de ses magistrats.

Nous allons donc, en adaptant à notre cité la description que nous a laissée *Denys d'Halicarnasse* des jeux romains au grand cirque de Rome, essayer de nous rendre compte de ce qui se passait à Cirta en cette occurrence.

Le vallon qui se creuse en face de la ville, entre les dernières pentes du Mansourah et la rive droite de l'Ampsaga, notre Rhumel actuel, était remarquablement disposé par sa forme allongée pour les courses de chars. Aussi, les cirtéens ne manquèrent pas d'y construire leur cirque qui s'y trouvait en communication avec la cité par le Pont d'Antonin d'une part, et par celui dont l'arche inférieure subsiste encore au-dessus du fleuve, en face du petit monticule où était bâti le grand théâtre auquel nous avons donné le nom d'*Aufidius,* à cause du portique dont l'orna ce pontife.

Le cirque était une longue construction de forme elliptique qui s'appuyait, dans sa partie Sud-Est-Nord-Ouest, sur les dernières pentes du Mansourah; dans sa partie Nord-Ouest, sur la colline du théâtre,

Digitized by Google

et qui se fermait dans la partie opposée par un long portique donnant accès, par ses arcades, à des couloirs ouvrant sur l'arène du cirque ou à des remises pour les chars *(carceres)*. Au-dessus de ces couloirs ou de ces remises, se trouvaient de nombreux gradins pour la foule des spectateurs et les loges des magistrats et des grandes familles de Cirta. Sur toutes les autres parties de la construction, s'étageaient aussi en ellipse des gradins semblables pouvant contenir environ 30 ou 40 mille personnes. Le sol ainsi circonscrit formait l'arène du cirque autour de laquelle courait une barrière qui la séparait des rangées inférieures de gradins, pour protéger les spectateurs des atteintes des chevaux ou des bêtes sauvages qu'on y faisait parfois combattre. Au milieu de l'arène, se trouvait une muraille peu élevée qui séparait les deux côtés de la piste.

Les *jeux romains* qui s'y donnaient en l'honneur de Jupiter débutaient par une *pompa*. C'était une sorte de procession triomphale menée par les magistrats éditeurs des jeux, soit qu'ils les donnassent à leurs frais, soit que le Conseil des décurions, pour célébrer une fête obligatoire, leur eût ouvert un crédit sur le trésor public.

La *pompa* était formée des éléments suivants :

D'abord, les jeunes gens des plus grandes familles de la cité, en groupes à pied et à cheval ; ensuite, les conducteurs de chars qui devaient prendre part aux jeux, portant les couleurs de leurs différents partis, ainsi que nous l'expliquerons plus loin ; puis des groupes de cavaliers et autres champions. Venaient à leur suite des troupes de danseurs armés, composées d'hommes, de jeunes gens et d'enfants et qui

Digitized by Google

étaient suivies des groupes de danseurs comiques couverts, les uns de peaux de mouton, les autres de peaux de bouc, avec des surtouts bigarrés. Chacun de ces groupes était accompagné de chœurs de joueurs de flûte et de lyre. Après eux, marchaient les porteurs de vases d'encens et autres objets sacrés. Puis venaient les chars sacrés tirés de ce riche mobilier du Capitole, dont nous parlerons plus loin, et dont un fragment d'inventaire nous est resté à Cirta. Ces chars, traînés par quatre chevaux et roulant sur deux roues, portaient les statues de Jupiter, de Junon et de Minerve, les trois dieux du Capitole. Par un artifice de suspension, une Victoire tenant une couronne volait au-dessus d'eux. Les côtés du char étaient ornés d'aigles avec l'attribut de la foudre. Un autre char sacré portait la statue de l'Empereur dont on associait presque toujours le culte avec celui de Jupiter. Elle était aussi surmontée d'une Victoire ailée qui semblait vouloir ceindre sa tête d'une couronne, comme on peut le voir sur un grand nombre de monnaies. Ces chars étaient conduits par des jeunes enfants habillés de blanc, ayant encore leur père et leur mére *(patrimi et matrimi)* unis par le mariage de la *confarreatio.*

C'est dans cet ordre que le cortège s'était formé au Forum. Il partait de là pour se rendre par la voie de Fonteius, en passant sous l'arc de triomphe de Cæcilius Natalis, sur la place de la Brèche dont il faisait le tour, puis il suivait la grande voie qui cotoyait le vieil amphithéâtre, le temple de Bacchus et une foule d'autres monuments dont des fouilles ultérieures nous révéleront l'existence, et arrivait au Pont d'Antonin. Il traversait le fleuve sur ce pont et débouchait

Digitized by Google

devant le portique du Cirque. Arrivé là, il s'engageait sous la grande arche du centre pour pénétrer dans l'arène et commençait à faire le tour du cirque. A son entrée, les spectateurs se levaient tous et accueillaient, par de longues acclamations et de vives salves d'applaudissements, le cortège triomphal. Cet enthousiasme durait tout le temps que la *pompa* faisait le tour de l'arène et, bien qu'il fût un peu factice puisque cette cérémonie était un retard apporté aux jeux impatiemment attendus, il ne cessait que lorsque le dernier char était sorti, pour laisser la place libre aux champions.

Les chars qui devaient prendre part à la course sortaient des remises où on les tenait prêts. Ils venaient se ranger à l'un des bouts de la petite muraille basse qui partageait l'arène en deux parties, à côté de l'obélisque qui y était élevé et qui faisait suite aux statues des dieux, aux Victoires et aux colonnes dont cette petite muraille était surmontée. Lorsqu'ils étaient rangés, au nombre de quatre pour chaque course, en une ligne parfaitement horizontale sur la largeur de la piste, le magistrat éditeur des jeux jetait dans l'arène, du haut de sa loge située au-dessus des remises, une petite toile blanche *mappa*. C'était le signal du départ. Les quatre chars se précipitaient le long de la partie étroite de la piste. Arrivés à l'autre bout de l'ellipse auprès d'un obélisque isolé de la muraille qui en formait le grand axe, ils en faisaient le tour et remontaient, par la gauche de la piste, jusqu'au premier obélisque d'où ils étaient partis, et continuaient ensuite, par le même chemin, jusqu'à ce qu'ils eussent accompli le nombre de tours exigés par la course. Ce nombre de tours de l'hipp drome

Digitized by Google

était, en général, de sept. Le vainqueur était celui qui, après les avoir accomplis, atteignait le premier une ligne, tracée sur le sol avec de la craie, près de l'entrée, et au bout de laquelle était placée la personne qui distribuait les prix. Pour que les spectateurs pussent à tout instant se rendre compte du nombre de tours déjà effectués, on avait construit sur la petite muraille du milieu de l'arène une table de pierre soutenue par quatre colonnes et où se trouvaient placées sept boules coniques en forme d'œuf. A chaque tour, on en enlevait une, ou bien on en plaçait une sur cette même table où il ne s'en trouvait aucune au commencement de la course C'était exactement ce qui se passait sur l'hippodrome d'Aumale (l'ancienne Auzia), en Afrique. On y a trouvé, en effet, une inscription rappelant qu'un citoyen, *Dec(imus) Claudius Juvenalis Sardicus,* avait fait don à l'hippodrome des obélisques, de l'ovarium et du tribunal où se plaçaient les juges des courses (1).

Les chars étaient attelés de deux ou quatre chevaux de front. Les conducteurs, qui étaient ordinairement des esclaves dont le public demandait l'affranchissement, lorsqu'ils avaient remporté des victoires, étaient vêtus d'une courte tunique sans manches, étroitement serrée au haut du corps et coiffés d'un bonnet en forme de casque. Ils avaient le fouet à la main et portaient à leur ceinture un couteau bien affilé pour couper instantanément, en cas de collision ou de chute, les rênes des chevaux dont l'extrémité était enroulée autour de leur corps. Les tuniques, les chars, les harnais étaient de la couleur du parti qu'ils

(1) C. I. L., VIII, 9005.

Digitized by Google

représentaient. Ces partis étaient des associations de capitalistes et de grands propriétaires d'esclaves et de haras équipant les hommes et les chevaux qui se dispuaient les prix de la course. Ils occupaient un nombreux personnel qui, outre les cochers, comprenait des charrons, des selliers, des instructeurs dans l'art de conduire, des gens chargés du bon entretien de l'arène, etc. C'est ainsi qu'à Cirta nous avons l'épitaphe d'une jeune fille, *Ururia,* dont le père était *sartor arenarius magister,* c'est-à-dire chef d'une équipe de sarcleurs de l'arène. Les cochers recevaient, étant donnée la concurrence des partis et la faveur de la foule, des salaires fort élevés, outre les palmes et couronnes qu'ils remportaient.

Lorsqu'une course était achevée, on en commençait une autre dans les mêmes conditions. Il arrivait parfois qu'on organisait ainsi plus de vingt courses (*missus*), ce qui faisait durer le spectacle la plus grande partie de la journée.

Il y avait aussi, avec les courses de chars, des courses de chevaux. Les cavaliers en conduisaient deux et, en habiles écuyers, ils sautaient de l'un sur l'autre pendant la course.

On donnait aussi à l'hippodrome, et plus tard, dans des stades bâtis exprès, des jeux gymniques : courses à pied, pugilat et lutte à main plate.

Enfin de nombreux intermèdes étaient réservés aux mimes et aux danseurs, qui étaient les clowns de l'époque, et que nous avons vu figurer à la *pompa.*

Tels étaient les jeux, en l'honneur de Jupiter et de l'Empereur, qu'on célébrait dans l'hippodrome de Cirta dont il serait si desirable qu'on exhumât les restes enfouis derrière la gare des voyageurs et, sans doute aussi, des marchandises.

Digitized by Google

Nous avons dit plus haut que Jupiter, malgré sa transformation grecque, était resté le dieu protecteur de Rome, essentiellement lié à sa fortune ainsi qu'à son organisation. Son culte était une fonction administrative et les magistrats en étaient chargés, avec l'assistance des pontifes. Il n'avait donc point de prêtres spéciaux.

On l'honorait par des prières et des sacrifices accomplis sur ses autels. Comme il était le plus puissant des dieux célestes, ceux-ci étaient les plus élevés, tandis que les autels des puissances souterraines étaient très bas. On lui sacrifiait en général des taureaux et des brebis blanches. Voici comment on opérait :

On amenait près de l'autel la victime ornée de bandeaux et de rubans. Les taureaux avaient, en outre, les cornes dorées. Le magistrat qui offrait le sacrifice était assisté d'un pontife qui lui dictait les formules. Il se voilait, c'est-à-dire ramenait sur sa tête la partie flottante de sa toge, et répandait sur la victime la *mola salsa*. C'était de la farine salée d'épeautre torréfié et pilé, d'où le nom d'*immolation*. Il y versait ensuite une coupe de vin. Puis il coupait sur le front une touffe de poils et les jetait sur le feu de l'autel. Après cela, il donnait l'ordre au *victimarius* de mettre à mort la victime. Celui-ci lui abattait la tête à coups de hache, si c'était un taureau, ou l'égorgeait avec un couteau, si c'était une brebis. La victime une fois morte, les aides du *victimarius* la dépeçaient et en retiraient les *exta*, c'est-à-dire le foie, le fiel, les poumons, le cœur et la membrane qui environne les intestins. Un augure examinait alors ces viscères pour en tirer des auspices. S'ils étaient

Digitized by Google

favorables, on faisait cuire les exta dans un vase rempli d'eau, ou on les rôtissait à la broche, suivant les règles de l'art. On les divisait ensuite et on en préparait un plat qu'on offrait au dieu. Le reste de l'animal était réservé pour les prêtres du temple ou, s'il n'y en avait pas, pour le repas fait ensuite par les sacrificateurs. Toutes ces cérémonies exigeaient beaucoup de temps. Il n'était pas rare qu'un sacrifice, commencé le matin, ne pût se terminer que le soir. Pendant les divers actes du sacrifice, le magis- prononçait les formules sacrées que le joueur de flûte couvrait des sons de son instrument, pour que tout trouble ou tout incident provenant de la foule massée sur l'*area* du temple, ne fût pas entendu de l'officiant.

Mais on n'offrait pas toujours à Jupiter des sacrifices sanglants. L'oblation consistait aussi en produits de l'agriculture et de l'industrie domestique, en prémisses des fruits *(primitiæ, fruges)*, en aliments *(dapes)*, en gâteaux sacrés *(liba)*, en lait, en vin, en parfums. Quelquefois aussi on le faisait assister à un festin *(épulum Jovis)* que prenait, en sa compagnie, tout le Conseil des décurions. Nous avons vu plus haut en quoi consistait cette cérémonie.

D'autres fois on lui dressait, à lui-même, et aux déesses dont le culte était associé au sien au Capitole, Junon et Minerve, un véritable repas. C'était le *lectisterne*. On plaçait Jupiter sur un *lectus*, le bras gauche appuyé sur un coussin, dans la posture des gens à table. Les déesses, au-lieu d'être couchées étaient assises sur des sièges. Pour cela on se servait de mannequins articulés qu'on habillait comme les divinités devaient l'être, et on plaçait sur leurs épaules

Digitized by Google

une tête de marbre qui représentait chaque dieu, conformément à la tradition Ces têtes étaient fardées avec du minium et portaient, au-dessus du front, des perruques frisées. Les dieux ainsi placés, on leur offrait des mets sur une table, en plusieurs services qui se succédaient dans l'ordre des repas les plus luxueux.

Les magistrats ou les prêtres, avant d'offrir un sacrifice ou de faire des offrandes, étaient tenus de se purifier, la veille, par un bain dans l'eau courante, d'avoir expié, par des cérémonies préalables, toutes es souillures qu'ils auraient pu contracter volontairement ou non, comme celles d'avoir vu un mort, d'être allés à un tombeau, etc... Ils se purifiaient en se parfumant avec du soufre, du laurier ou en marchant dans le feu.

Pendant la prière, l'officiant se tenait debout, le visage tourné vers le temple du dieu, ou vers l'orient, s'il sacrifiait sur un simple autel. Il tenait celui-ci avec les mains et, quand il avait terminé, posait la main sur sa bouche. C'était le signe de l'*adoratio*. Puis, se tournant de gauche à droite, et parfois de droite à gauche, en faisant le tour de l'autel, il allait s'asseoir sur un siège. La prière consistait en des paroles consacrées et traditionnelles, absolument invariables et très anciennes, qu'on ne comprenait même plus depuis longtemps. Elle ressemblait quelque peu, à part l'obscurité, à nos litanies catholiques.

Il fallait, pour le culte de Jupiter, tout un mobilier particulièrement riche dans les temples de ce dieu et dont l'ensemble constituait le trésor de ces temples qui, d'ailleurs, avaient une somptueuse dotation en biens fonds, en offrandes des citoyens et en ex-voto. Il nous est resté, à Cirta, un fragment d'inventaire

Digitized by Google

des objets sacrés du temple de Jupiter au Capitole. Nous y lisons que le dieu lui-même avait, dans la cella, une grande statue d'argent dont tous les ornements étaient aussi de ce précieux métal. En effet, sur sa tête, était placée une couronne de chêne en argent, formée de trente feuilles et de quinze glands. Dans sa main droite, projetée en avant, était un globe d'argent surmonté d'une Victoire également en argent. Celle-ci tenait à la main une palme d'argent contenant dix folioles et avait sur la tête une couronne d'argent composée de quarante feuilles. Enfin, le dieu s'appuyait, de la main gauche, sur une lance d'argent (1).

Par ces détails si précis et si complets nous apprenons, en premier lieu, que la personnalité de Jupiter honorée spécialement à Cirta était celle de *Jupiter Victor* ou Vainqueur, dont un temple avait été voué pour la première fois à Rome, deux siècles avant J.-C., par le Consul *Q. Fabius Maximus*, lorsqu'il remporta, contre les Gaulois, la bataille de Sentinum et dont l'anniversaire de la dédicace se célébrait le 13 avril, sept jours après la fête commémorative de la victoire remportée par César sur Juba, à Thapsus. Ces détails nous rappellent encore comment était représenté Jupiter Vainqueur.

Malheureusement, ce début d'un si riche inventaire est interrompu. Nous en possédons néanmoins un autre passage où nous trouvons l'énumération suivante :

En haut du Nymphœum du même temple de Jupiter, se trouvait une inscription en couronne, composée de quarante lettres d'or formant dix mots sé-

(1) C. I. L., VIII, 6981.

Digitized by Google

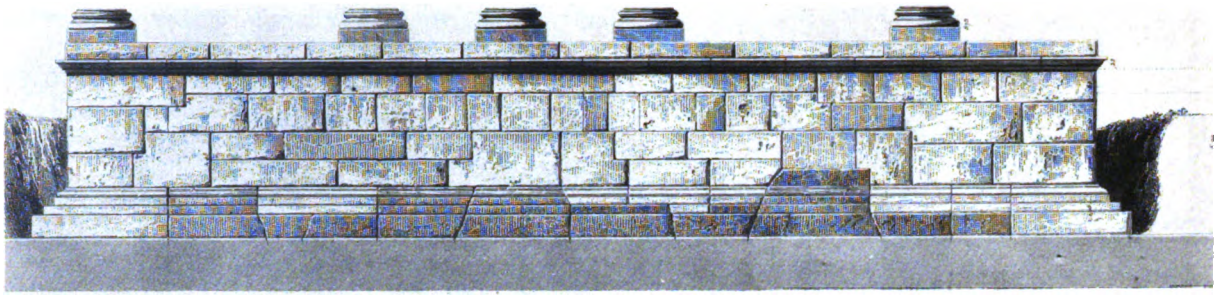

Photo'yp. G. HÉMERY, Constantine

Restes des Temples du Capitole, en 1842 (Disparus)

(D'après une planche de Ravoisié)

Digitized by Google

Digitized by Google

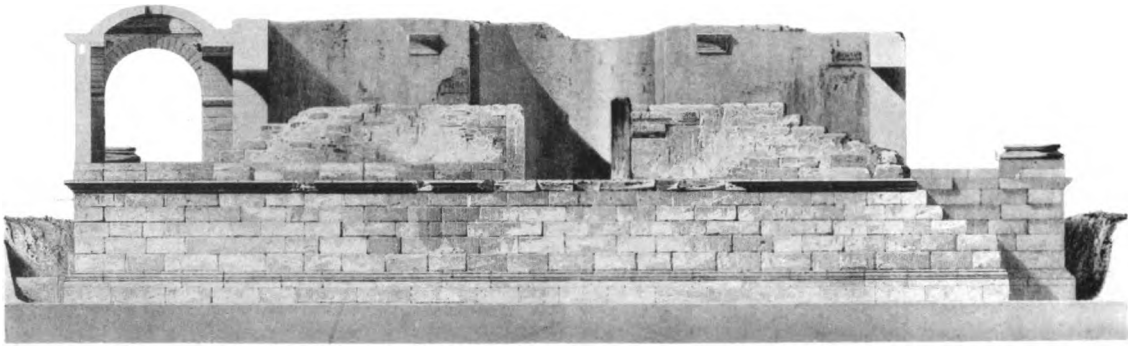

Phototyp. G. HÉMERY, Constantine

Restes des Temples du Capitole, en 1842 (Disparus)

(D'après une planche de Ravoisié)

Digitized by Google

Digitized by Google

parés par autant de feuilles de lierre d'or. On trouvait aussi dans le temple, parmi les richesses du mobilier sacré, six coupes à libations incrustées d'or, six statues d'airain, un Cupidon de même métal, six statues de marbre, six silènes d'airain ou robinets de fontaines à tête de silènes, pour les ablutions, six serviettes pour s'essuyer ensuite et une urne d'or (1).

Quand on songe que cette dernière énumération ne s'applique qu'au mobilier du Nymphœum du temple, sorte de retraite où on venait chercher la fraîcheur, on se demande quelles richesses devait contenir le temple lui-même. La statue du dieu est bien faite pour nous en donner une haute idée.

Mais Jupiter avait d'autres sanctuaires à Cirta.

Nous savons, par une découverte de M. Marchand, en 1866, qu'il avait un autel dans les propriétés de Salluste (2), un deuxième dans un endroit indéterminé (3) et un sanctuaire qu'il partageait avec tous les dieux et toutes les déesses, selon une coutume assez répandue, sur un autre point ignoré (4).

Enfin, il est à croire qu'il avait un temple dans une des colonies de la Confédération cirtéenne, Rusicade, puisqu'on a trouvé, probablement sur l'ancien emplacement de ce temple, au sommet de la colline où a été bâti l'hôpital militaire de Philippeville, un grand cippe dédié à Jupiter très bon et très grand, conservateur des trois empereurs (?) (5). Il y était honoré sous le titre d'*Apenninus* qu'il devait à

(1) C. I. L., VIII, 6982.
(2) *Rec. de Const.*, vol. X, p. 72 ; — C. I. L., VIII, 6953.
(3) C. I. L., VIII, 6954.
(4) Ibid., 6955.
(5) Ibid., 7965.

Digitized by Google

son temple d'Iguvium, dans les Apennins, où il rendait des oracles selon le mode italique, c'est-à-dire par le moyen des sorts *(sortes)*. L'impétrant posait au dieu une question, après lui avoir fait une offrande, et on lui faisait tirer au sort une réponse parmi des formules empruntées à des livres sacrés.

LI

2° Junon

Comme Jupiter, Junon est une des plus vieilles divinités des *indigitamenta*. Elle présidait surtout aux actes de la conception, de l'enfantement, du développement de l'enfance, et, à ce titre, portait les noms de *Fluonia*, parce qu'elle arrêtait le flux menstruel après la conception ; de *Lucinia*, parce qu'elle contribuait à la mise au jour *(lux)* de l'enfant ; d'*Iterduca*, parce qu'elle lui apprenait à marcher ; d'*Ossipago*, parce qu'elle fortifiait son ossature ; de *Domiduca*, parce qu'elle lui faisait retrouver le chemin de la maison quand il en était sorti, etc....

De même que Jupiter était Janus, au temps des dieux indigètes, de même Junon était Jana, c'est-à-dire la forme féminine de ce dieu. La foi populaire italique, en effet, reconnaissait deux principes associés dans toute divinité : un principe masculin et un principe féminin.

Dans ces conditions, lorsque le culte s'hellénisa, Janus étant devenu Jupiter, Jana devait aisément s'identifier avec Junon, son épouse. Ces deux divinités restèrent donc associées dans le culte qu'on rendait à la première. Aussi, les voyons-nous habiter le même temple. La plupart du temps, les édifi-

Digitized by Google

ces consacrés à Jupiter le sont également à Junon et à Minerve. Nous en avons d'innombrables exemples en Afrique. Junon n'avait donc pas de collèges particuliers de prêtres ou de prêtresses. Son culte était lié, comme celui de Jupiter, à la constitution romaine et était rendu par les magistrats, sauf les cas où elle était honorée comme protectrice des mères et des enfants. Alors, son culte appartenait à la famille, et c'étaient les femmes qui s'en acquittaient dans des fêtes domestiques.

Il ne faut pas oublier, pourtant, que sous la République et même du temps d'Auguste, elle avait une prêtresse pour son culte officiel. C'était l'épouse du *flamen dialis,* la *flaminica*. Mais, de même que ce sacerdoce particulier de Jupiter ne subsista pas dans les municipes, de même celui de Junon y disparut.

Comme épouse du protecteur de la puissance romaine, nous lui voyons recevoir les mêmes honneurs que Jupiter. C'est ainsi qu'elle participait à l'*epulum Jovis* dont nous avons parlé plus haut, ainsi qu'au lectisterne, et que sa statue faisait partie de la *pompa* des *ludi romani.*

Toutefois, elle avait ses fêtes et ses sacrifices propres et était honorée à part.

C'est ainsi que les *Calendes* (le premier jour de chaque mois) lui étaient spécialement consacrées. On lui sacrifiait alors une *porca* ou une *agna,* avec un cérémonial analogue à celui que nous avons décrit plus haut. Aux *ludi Terentini* ou jeux séculaires qu'on célébrait à Rome, au lieu appelé *Terentum,* sur les bords du Tibre, on lui sacrifiait une vache.

Ses fêtes publiques étaient :

Les *Lupercalia* qui étaient établies primitivement en

Digitized by Google

l'honneur de Pan Lycien, c'est-à-dire représenté en loup, devinrent facilement une fête de Junon. Cette transformation se fit pour deux raisons : la première est que Pan Lycien fut identifié à Jupiter et que Junon dut alors participer à son culte ; la seconde est que les *Luperques* ou prêtres de Pan Lycien, qui continuèrent à subsister en collège, après que leur dieu fût devenu Jupiter, avaient coutume, après avoir sacrifié un bouc, de parcourir la ville en frappant sur le dos, avec une lanière de cuir de bouc, toutes les femmes qu'ils rencontraient, et que cette atteinte passait pour rendre fécondes celles qui étaient stériles. Junon étant la déesse protectrice des mères, ne pouvait être étrangère à cette transformation. Aussi, comme épouse du dieu honoré ce jour-là et comme y exerçant sa propre puissance, elle fut bientôt elle-même la divinité qui reçut tous les hommages. On lui sacrifiait alors une chèvre, parce que la lanière dont se servaient les luperques portait le nom de *februa,* qui signifie aussi la fièvre dont la chèvre passait anciennement pour être toujours atteinte. Cette fête se célébrait le 15 du mois de février qui en tira son nom *(februarius),* non seulement à Rome, mais dans toutes les provinces, et dura jusqu'à la fin du Ve siècle où elle se transforma dans la fête chrétienne de la Purification de la Vierge.

Les *Matronalia*. C'était la fête des mères de famille. Elle était officielle, mais non publique : elle ne se célébrait que dans l'intérieur des demeures. On y faisait des offrandes à Junon Lucine, en la priant de bénir la mère de famille et ses enfants. Les maîtresses de maison donnaient un festin aux esclaves, comme les maîtres le faisaient lors des Saturnales.

Digitized by Google

Les époux offraient des présents à leurs femmes. Cette fête se célébrait le 1er Mars, jour anniversaire de la fondation du temple de Junon Lucine, en 375 av. J.-C., sur le mont Esquilin.

La fête de Junon *Moneta*, ainsi appelée parce que c'était dans son temple qu'on frappait la monnaie. Nous ne savons quels étaient les rites de cette solennité qui se célébrait le 1er Juin.

Enfin, la fête de Junon reine *(Junonis reginæ in Aventino)*, qui se célébrait, à Rome, avec une certaine pompe : les quindécemvirs, c'est-à-dire le collège des prêtres qui avait été institué pour veiller au culte des divinités étrangères, et qui remplissait, à l'égard de celles-ci, le rôle du collège des pontifes à l'égard des divinités d'origine purement romaine, conduisaient processionnellement deux vaches, ornées de bandelettes et les cornes dorées. Les deux vaches ouvraient la marche, traînant, dans un char, deux statues de Junon en bois de cyprès, puis venait un chœur de vingt-sept jeunes filles, habillées de longs vêtements, qui chantaient les louanges de la déesse. Les quindécemvirs fermaient le cortège, la tête ceinte d'une couronne de lauriers et revêtus de la toge prétexte. La procession se dirigeait ainsi sur l'Aventin où les quindécemvirs immolaient à Junon les deux vaches.

Il semble étrange de voir les quindécemvirs participer au culte d'une divinité purement romaine comme l'était Junon. Ce n'est qu'une apparente anomalie. Il s'agissait bien, en effet, de Junon, mais ce n'était pas la Junon romaine, c'était celle des Véiens dont le temple, d'ailleurs, était sur l'Aventin, dans le *pomœrium*. Les divinités véritablement romaines avaient au contraire leur temple dans l'intérieur de la ville.

Digitized by Google

Nous ne savons pas si cette fête avait lieu également dans les municipes, bien qu'elle figure au calendrier.

Ajoutons enfin que le jour anniversaire de la naissance des Empereurs, le flamine, dans les municipes, et les frères Arvales, à Rome, faisaient une prière à Junon Lucine qui avait favorisé cet heureux évènement.

Junon envoyait des songes aux personnes qu'elle favorisait.

C'est ainsi que nous trouvons, sur le territoire de Sigus dépendant de Cirta, un autel dédié à Junon par *Cassia Rogatina* qui avait été avertie en songe par la déesse (1).

Le culte de Junon n'est mentionné à Cirta que d'une manière assez anormale. Les inscriptions, en effet, nomment deux prêtresses de cette divinité. Or, nous avons vu qu'elle n'avait pas pu donner lieu à l'institution d'un sacerdoce spécial. Comment résoudre cette difficulté ?

De la manière la plus simple. Comme épouse de Jupiter, le protecteur du monde romain, elle était honorée publiquement par les magistrats, assistés des pontifes et des augures ; mais cette divinité, nous l'avons vu, exerçait une influence particulière sur la vie de la femme et ses principaux évènements. Cette attribution donnait lieu à un culte absolument différent du culte officiel et qui était rendu par des prêtresses spéciales. Ce sont ces prêtresses qui ont laissé des traces dans l'épigraphie cirtéenne.

La première est *Bœbia*, fille de Fulvius, qui est

(1) *Rec de Const.*, vol. XIX, p. 361 ; — C. I. L., VIII, 10856.

Digitized by Google

qualifiée, dans son épitaphe, de chaste prêtresse de Junon et qui vécut 54 ans (1).

La seconde est *Julia Postuma*. Il y a évidemment erreur dans le chiffre exprimant l'âge où elle est morte, car il n'est formé que de deux barres verticales. Le lapicide a voulu, sans doute, graver les lettres LI qui donneraient cinquante et un ans, au lieu de deux.

Ce sont là les seuls souvenirs qui aient subsisté du culte de Junon à Cirta et dans les IIII Colonies. Il n'y est resté aucune trace d'autel ou de temple.

LII

4° Minerve-Pallas ; — 5° Vénus

Bien que nos textes soient muets sur le culte de la Minerve proprement dite dans la Confédération, il ne devait pas moins y être fort en honneur, puisqu'une des IIII Colonies même portait le nom de cette divinité : *Colonia Minervia Chullu*.

De plus, nous savons qu'elle avait, sous le nom de Pallas, un grand temple à Cirta, dans notre rue du 26e Ligne.

Nous sommes donc autorisés à essayer de nous rendre compte de ce que devait être son culte.

Minerve était, comme les précédentes, une des divinités des *indigitamenta*, ou plutôt elle n'était que la personnification d'une des multiples fonctions de la double divinité primitive, Janus-Jana, qui consistait à présider au développement de la mémoire chez l'enfant. A la suite de l'introduction, à Rome, des Livres sibyllins, la déesse de la Mémoire, s'identifia

(1) *Rec. de Const.*, vol. XI, p. 367 ; — Ibid., 7093.

Digitized by Google

facilement avec celle de la Sagesse, issue du cerveau du Jupiter grec. Comme Junon, qui tenait de si près au même dieu, elle participa à son culte et reçut les honneurs qui lui étaient rendus dans sa demeure, c'est-à-dire dans son temple.

Nous avons vu, en effet, qu'elle participait à l'*epulum Jovis* ou lectisterne et à la *pompa* des *ludi romani* où son image était à coté de celles de Jupiter et de Junon.

Comme à cette dernière divinité, les magistrats, assistés des pontifes et des augures, et avec le cérémonial que nous avons décrit plus haut, lui sacrifiaient, en avant du Capitole, un taureau ou une génisse.

Elle n'avait donc pas de prêtres spéciaux, mais elle était la patronne, c'est-à-dire la divinité protectrice d'un grand nombre de corporations *(collegia)* dont le lieu de réunion portait, pour cette raison, le nom d'*atrium* de Minerve *(atrium Minervæ)*. Ces corporations étaient celles des musiciens *(tibicines)*, des comédiens *(histriones)*, des tisserands, des teinturiers, des cordonniers, des foulons, des scribes, des médecins, etc....

Les offrandes qu'on lui apportait consistaient toujours en objets d'argent. On ne pouvait les lui présenter qu'après avoir fait des ablutions à l'un des silènes ou fontaines du *Nymphæum* dont nous avons constaté l'existence à Cirta, dans le Capitole même.

Le magistrat qui officiait aux sacrifices en son honneur devait, au moment de la prière qu'il lui adressait, prendre l'attitude du suppliant, monter les degrés du temple pour aller se prosterner devant sa statue et lui embrasser les genoux, les mains et les pieds.

Digitized by Google

Son culte était très ancien à Rome, si on en juge par le chant des frères Arvales qui contenait des vers en son honneur *(Minervii versus)*. Le chef du collège l'invoquait aussi dans tous les vœux faits pour le peuple, le 3 janvier, après quoi il lui vouait deux vaches, comme à Junon.

Minerve était honorée chez le peuple romain, ainsi qu'en Grèce, comme la protectrice de la culture des olives.

Elle avait trois fêtes publiques par an :

La première était celle du *Quinquatrus*, c'est-à-dire du cinquième jour après les ides de mars. Elle durait cinq jours. Bien qu'elle eut lieu en l'honneur de Mars, le premier jour était consacré à Minerve, parce qu'il était l'anniversaire de la fondation de son temple sur le *Cœlius*. Cette fête, à laquelle prenaient part surtout les corporations dont nous avons parlé, était célébrée, le premier jour, par le sacrifice d'une vache fait au nom de la ville, ainsi que par des jeux de gladiateurs et des réjouissances publiques au cirque et au théâtre, pendant les quatre autres journées.

La seconde fête avait lieu le 8 juin, en souvenir de la dédicace à Rome, dans le Capitole, du temple consacré à *Mens*, nom sous lequel Minerve était primitivement honorée.

La troisième se célébrait quelques jours après, le 19 juin. C'était l'anniversaire de la dédicace de son temple de l'Aventin où elle portait le nom de Pallas. Sous ce nom, elle était considérée comme la déesse de la Guerre, d'abord parce qu'elle fut l'épouse de Mars et aussi parce qu'elle le vainquit dans la lutte où elle eut à défendre contre lui sa virginité.

C'est sous cette invocation qu'elle eut à Cirta,

Digitized by Google

dans la rue du 26e de Ligne, un temple où devait se célébrer cette dernière solennité. Nous avons vu qu'il lui avait été élevé par deux frères dont l'un, ancien centurion de légion, avait, à la tête des milices urbaines, victorieusement repoussé une agression des Gétules révoltés, sous le triumvirat quinquennal de son frère, *Quadratus Bœbianus Vindex* (1).

Vénus. — Nous savons par quelques inscriptions que nous rappellerons plus loin, et par le nom même de Rusicade *(Colonia Veneria Rusicade)*, que le culte de Vénus était fort pratiqué dans la Confédération et que cette divinité possédait à Cirta, sur la place actuelle de la Brèche, un élégant sanctuaire.

Vénus n'est pas, comme les précédentes, une divinité indigète, mais son culte fut un des premiers introduits à Rome par les Livres sibyllins. Elle fut donc considérée comme une *dea patria*, c'est-à-dire qu'elle eut un culte officiel rendu par les magistrats et qu'elle n'eut pas besoin de prêtres spéciaux.

Elle ne fut autre chose que l'Aphrodite grecque dont on fit l'épouse du Mars Latin, mais ses attributions se confondirent avec celles de la Flora Sabine. Voilà pourquoi elle eut la protection des jardins et, en général des plantes en fleurs, d'abord sous le nom de *dea Murcia* (c'est-à-dire déesse de la terre *douce* aux vivants et aux morts : de *mulcere adoucir)* ; puis sous celui de *Venus Myrtea* ou déesse des myrtes.

Elle était adorée sous plusieurs autres invocations :

Sous celle de *Venus Cœlestis*, on l'honorait à Carthage par un taurobole, c'est-à-dire par le sacrifice

(1) *Rec. de Const*, vol II, p. 166 ; — C. I. L., VIII, 6958.

Digitized by Google

d'un taureau immolé sur une claire-voie, au-dessus d'une fosse où était, au préalable, descendu celui qui offrait le sacrifice et se purifiait en recevant, sur tout son corps, le sang chaud de la victime ;

Sous celle de *Venus Erycine,* elle avait eu primitivement un temple sur le mont Eryx, en Sicile. De là, son culte fut transporté à Rome où on lui dédia un sanctuaire devant la porte Colline. Elle y avait des esclaves attachés à son entretien et portant le nom de *Venerii.* Elle y rendait des oracles par sortilèges, c'est-à-dire qu'on y faisait tirer au sort le consultant dans un recueil de sentences ;

Sous celle de *Venus Genetrix,* elle était la protectrice de la *gens Julia.* C'est en cette qualité que César lui bâtit un temple et lui éleva un autel au Capitole. Auguste lui décerna des jeux et une fête officielle. C'est sous ce nom surtout qu'elle devait avoir un culte solennel à Cirta qui était une colonie Julienne ;

Sous celle de *Venus Verticordia,* une statue et un autel lui avaient été voués par la matrone *Sulpicia,* au IIIe siècle avant notre ère, à la suite d'un triple inceste des Vestales et d'un prodige qui en demandait l'expiation. La déesse qu'on invoqua alors prit le nom de *Verticordia* (qui tourne les cœurs), parce qu'on la pria de tourner de la débauche à la pudeur *(a libidine ad pudicitiam)* l'âme des vierges et des femmes.

Enfin, on l'invoquait encore sous le nom de *Venus Victrix.*

Elle avait un grand nombre de fêtes dans l'année :

1° Le 1er avril. Ce mois, d'ailleurs, porte son nom, puis qu'il dérive d'*Aphroditè* (1). Cette fête était parti-

(1) Cette étymologie a été contestée par Varro et Macrobe.

Digitized by Google

culière aux femmes qui invoquaient alors la déesse, sous les noms de *Fortuna Virilis* et de *Venus Verticordia*. Ce jour-là, les matrones lui demandaient, une vie sage et honorée, et les femmes du peuple se baignaient en se couronnant de myrte ;

2° Le 23 avril. C'était une fête de Jupiter dont nous avons déjà parlé et qui consistait à goûter le vin de l'année et à en faire des libations à ce dieu. On invoquait, en même temps, Vénus, comme déesse de la nature végétale;

3° La fête des jeux de la victoire de César à la bataille de Pharsale. Avant la bataille, le dictateur les avait promis à la patronne de sa famille, *Venus Genetrix*, et il les célébra, la première fois, lors de la dédicace du temple qu'il lui fit construire, en 46. Auguste les fit ensuite célébrer dans tout l'Empire, par les magistrats, avec grand éclat. Il se perpétuèrent jusqu'au IVe siècle. Ces jeux duraient onze jours, du 20 au 30 juillet. Les sept premiers jours, on donnait des représentations scéniques au théâtre, et les quatre derniers des courses à l'hippodrome ;

4° Le 12 août. Cette fête était en l'honneur de *Venus Victrix*. On donnait aussi, en cette occasion, des représentations scéniques;

5° Le 26 septembre. C'était celle de *Venus Genetrix* qui avait d'abord eu lieu à cette date, mais qu'Auguste transporta au 20 juillet, en augmentant sa durée de 10 jours, ainsi que nous venons de le voir.

6° Le 9 octobre. Cette fête consistait en cérémonies purement religieuses qui avaient lieu au Capitole, en l'honneur du Génie public, de la Félicité et de *Venus Victrix*.

Comme il y a tout lieu de le croire, en raison de

Digitized by Google

l'origine de la colonie de Sittius, le culte de Vénus, patronne de la gens *Julia,* devait être très en honneur à Cirta. Cette divinité devait y avoir de nombreux autels et sanctuaires. Parmi ceux-ci nous avons conservé le souvenir du gracieux édifice que lui avait élevé un opulent triumvir de Cirta, *L. Julius Martialis,* sur la partie orientale de la place de la Brèche. Nous avons même retrouvé le piedestal en forme de feuille de trèfle où s'élevait la statue d'airain de cette déesse entourée d'Amours.

L. Julius Martialis rapporte, dans sa dédicace, qu'il fit cette libéralité au nom de son père qui l'avait promise et à laquelle la mort l'avait sans doute empêché de se livrer. Il ajoute qu'il éleva, dans les mêmes conditions. pour son frère *Victor*, un monument à Rome éternelle (1).

On a vu encore que Vénus avait, à Cirta, un autre sanctuaire dans le panthéon qui occupait l'emplacement de la grande mosquée actuelle. Il lui avait été élevé par un légat du temps d'Hadrien (2).

Enfin, elle avait des autels dans les petits municipes dépendant de la confédération. L'un d'eux a été retrouvé au milieu des ruines de Sigus, avec une inscription en belles lettres d'une décoration soignée. Il lui avait été élevé, en exécution d'un vœu, par *L. Julius Cerialis* (3).

LIII

6° Apollon ; 7° Neptune

Apollon est un dieu purement grec ; on chercherait en vain son nom dans la liste des *indigitamenta.*

(1) *Rec. de Const.*, vol. XIII, p. 685 ; — C. I. L., VIII, 6965.
(2) C. I. L., VIII, 6964.
(3) *Rec. de Const* , vol. XIX, p. 361 ; — C. I. L., VIII, 10658.

Digitized by Google

Son culte, pourtant, est très ancien à Rome. Il y fut, un des premiers, introduit par les Livres sibyllins. C'est qu'il était l'élément essentiel de la nouvelle religion et que son culte avait spécialement inspiré les auteurs de ces livres sacrés. Ces derniers, d'ailleurs, n'étaient autres que les prêtres de son temple de Gergis d'où les Livres sibyllins furent, dit-on, tirés. Aussi Apollon prit-il une place importante dans le culte d'Etat, et c'est à sa suite que pénétrèrent à Rome tous les grands dieux de la Grèce. D'abord, il n'eut de temple, comme les autres divinités étrangères, qu'en dehors du *Pomœrium*, l'enceinte sacrée de la ville, au Champ de Mars ; mais, depuis la fondation des jeux Apollinaires, son culte devint rapidement le plus populaire et le plus pratiqué. C'est que le dieu avait de nombreuses attributions. Il prédisait l'avenir en rendant des oracles que l'Etat romain fit souvent consulter, depuis Tarquin. Il guérissait les maladies par ses prêtres qui furent, dans l'antiquité, les premiers médecins. Aussi les Vestales elles-mêmes l'invoquaient-elles sous le nom d'*Apollo medicus*. Il était le dieu de la lumière dont il envoyait les rayons comme des flèches et, par suite, celui de l'été et des moissons que la chaleur fait mûrir. Il était aussi le dieu de la poésie et de la musique, parce qu'il rendait ses oracles en vers et qu'on les récitait en s'accompagnant probablement de la lyre. Son culte, comme tous ceux qui venaient de la Grèce, rentrait dans les attributions des *XV viri s(acris) f(aciundis)* qui remplissaient à l'égard des cultes étrangers le même rôle que les pontifes à l'égard du culte purement romain.

Dans les sacrifices qu'on lui offrait, on immolait surtout un taureau.

Digitized by Google

Sa fête annuelle avait lieu le 9 Octobre, en commémoration de la dédicace du temple que lui avait voué Auguste sur le Palatin.

Mais on l'honorait surtout, en qualité de dieu des Beaux-Arts, par des réjouissances artistiques telles que les jeux Séculaires et les jeux Apollinaires.

Les jeux Séculaires qu'on appelait jeux du *Terentum* (*ludi Terentini*), parce qu'ils tiraient leur origine d'une cérémonie privée que la *gens Valeria* accomplissait près d'une crevasse volcanique *(Terentum)*, au Champ de Mars, étaient, depuis Auguste, célébrés en l'honneur d'Apollon, auquel on associait Diane et Latone, et avaient lieu à intervalles d'environ un siècle.

La fête durait trois jours et trois nuits pendant lesquels on immolait des victimes. A Rome, pendant la première nuit, l'empereur, assisté des *XV viri* sacrifiait trois béliers sur trois autels différents, élevés au *Terentum*, sur les bords du Tibre. Ces victimes étaient alors entièrement brûlées pendant que le peuple, allumant des torches, chantait un hymne de circonstance. Les autres nuits, on immolait à la Terre *(Tellus)* un porc noir et un cochon de lait noir, et à Dis et Proserpine des victimes également noires, bœufs et génisses. Le premier jour de fête, on sacrifiait au Capitole des taureaux blancs en l'honneur de Jupiter, une génisse blanche en l'honneur de Junon, et on donnait des jeux scéniques au théâtre en l'honneur d'Apollon. Le second jour, les matrones venaient prier Junon au Capitole. Le troisième jour, des chœurs de vingt-sept jeunes garçons et d'autant de jeunes filles exécutaient, au temple d'Apollon, le Chant séculaire *(Carmen sœculare)* en langue latine et en

Digitized by Google

langue grecque, après quoi on immolait, sur la *platea* du même temple, des taureaux blancs.

Il est probable que de pareilles cérémonies s'accomplissaient en même temps dans les municipes, sous la présidence des premiers magistrats assistés des pontifes qui y étaient investis des pouvoirs des *XV viri* de Rome. C'est, en effet, à cette fête que se rapporte la dédicace d'un autel « à Jupiter très bon et très grand, aux dieux et aux déesses, à la mère des dieux, la grande mère Idéenne, à Apollon..... », trouvée au Capitole de Cirta par le capitaine d'artillerie Delamare, dans les premières années de la conquête. Il est bien regrettable que cette importante épigraphe soit complètement mutilée (1).

Neptune. — Comme Apollon, Neptune est d'importation étrangère à Rome. C'est le Poseidôn des Grecs. Mais il date de la première transformation de la religion romaine. Son culte est contemporain de la découverte des Livres sibyllins et nous trouvons ce dieu dans les premiers lectisternes. Comme aux grandes divinités, on lui immolait un taureau. Le rituel du sacrifice et des offrandes était un peu modifié pour lui. Lorsqu'il le priait, le prêtre, au lieu dé tenir l'autel embrassé, tendait les bras vers la mer.

Bien que ce dieu eût sa place dans le culte officiel du peuple romain, il avait pourtant des prêtres particuliers, distincts des quindécemvirs de Rome et des pontifes des municipes. C'est ce que nous constatons, notamment en Afrique, où ces prêtres de Neptune jouissaient de l'éligibilité aux magistratures munici-

(1) C. I. L., VIII, 6954.

Digitized by Google

pales. Nous lisons, en effet, sur une épigraphe de *Calama* (Guelma), qu'un prêtre de Neptune, *L. Flavius Anicius Privatus,* qui avait été édile, duumvir et duumvir quinqnennal de cette localité, y avait élevé un oratoire à ce dieu, avec tous ses ornements (1). Un autre prêtre de Neptune, décurion du même municipe, *Q. Nicius Annianus,* avait ordonné, par testament, de prélever sur sa succession cinq mille sesterces pour faire placer sur le Forum neuf une statue de ce dieu. Ses héritiers, *Restitutus, Honoratus* et *Maximus Nicanius,* fils de sa sœur, ainsi que son frère, *C. Nicius Agrippinus,* exécutèrent cette clause de son testament, en dépensant cinq mille six cent quarante sesterces (2).

Ce collège de prêtres particuliers de Neptune devait aussi exister dans la République des Cirtéens, puisque nous trouvons à Sigus, *pagus* de Cirta, un prêtre de Neptune qui vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans (3).

Le culte de Neptune semble avoir été assez répandu en Numidie et, en particulier, dans les IIII Colonies. C'est que le dieu auquel il était rendu veillait à un grand nombre d'intérêts divers. Il présidait aux cours des rivières et à leurs diverses vicissitudes, à la conservation des murailles et aux tremblements de terre qui semblent avoir été fréquents dans cette partie de l'Afrique. Les pêcheurs et les cuisiniers l'honoraient à cause des poissons faisant partie de son empire.

Comme dieu des eaux, il avait toujours un autel dans les thermes publics.

(1) C. I. L., VIII, 5297.
(2) Ibid., 5299.
(3) Ibid., 5709.

Digitized by Google

Aussi nous voyons qu'à Cirta un magistrat qui porte le titre inusité de *Curateur du trésor Cirtéen* et qui était probablement questeur, lui dédia un autel, l'année de sa magistrature *(anno suo)* et fit, en cette occasion, des présents *(sportulas)* à ses collègues du Conseil des décurions. C'est *M. Licinius Januarius* (1).

A Chullu il avait un temple dont on a retrouvé une partie de fronton portant son nom (2).

A Sigus, pagus de Cirta, une colonie de cultivateurs, probablement originaire de Capraria, municipe du pays des Sellaoua qui n'en était pas très éloigné, avaient, en élevant un autel à Neptune, accompli un vœu envers cette divinité (3). Nous ne pouvons accepter, à propos de cette inscription, la savante, mais improbable hypothèse de M. Poulle, d'après laquelle les cultivateurs en question seraient venus de la Libye où Neptune était en grand honneur pour avoir aimé la fille de Cassiopée et d'Epaphus qui fut la première souveraine de cette contrée (4). L'épithète *Cararienses* appliquée à nos cultivateurs est évidemment et naturellement mise ici pour *Caprarienses*.

Neptune avait trois fêtes annuelles :

Le 26 juillet on célébrait des jeux en son honneur appelés *Neptunalia* ou *ludi Neptunales ;* on lui immolait nn taureau le 23 septembre, en commémoration de la dédicace de son premier temple à Rome, et on lui faisait des sacrifices le 1er décembre, en souvenir de l'érection d'un autel qui lui était consacré au cirque Flaminius.

---

(1) C I. L., VIII, 6956.
(2) Ibid., 8194.
(3) Ibid., 10857 ; — *Rec. de Const.*, vol. XIX, p. 362.
(4) Poulle, *Rec. de Const., loc. cit.*

Digitized by Google

LIV

8° Saturne; 9° Mercure

Saturne est un dieu indigète des Latins. C'est dire l'antiquité de son culte à Rome. Il était, à l'origine, le dieu des semailles, et c'est en cette qualité qu'on lui avait consacré, dès les temps les plus anciens, la fête des *Saturnales* dont nous parlerons plus loin. C'était comme dieu tellurique qu'on lui reconnaissait le pouvoir d'envoyer la fièvre ou d'en préserver. Les fièvres quartes *(quartanae)* étaient ses filles et on les conjurait par des souillures *(pollutiones)* qui consistaient, pour les malades, à se nourrir de la chair d'animaux défendus, à boire du sang et à se mettre en contact avec des matières dégoûtantes *(menstrua mulieris)*. Saturne était, avec *Ops*, son épouse, une des divinités protectrices du peuple romain qu'on honorait secrètement, en cette qualité, sous des désignations contenues dans les *indigitamenta*, afin que les ennemis ne pussent se les rendre favorables par des évocations. Pour que ces dieux, d'ailleurs, n'abandonnassent point le peuple qu'ils protégeaient, leurs statues étaient enchaînées au Capitole.

Le culte de Saturne, comme celui des anciens dieux, fut en partie modifié par la religion grecque. Le dieu fut identifié à Οὐρανός, époux de Γῆ qui n'eut pas de peine, elle-même, à se confondre avec Ops. Mais il resta essentiellement romain.

Toutefois, il eut en Afrique un caractère spécial. Les Romains l'y trouvèrent particulièrement honoré par les populations indigènes qui l'avaient elles-mêmes reçu de Carthage où il n'était autre que Moloch. Sous cette forme il conserva un culte sauvage

Digitized by Google

et même sanguinaire. On sait, en effet, qu'on lui immolait des enfants en Afrique, et qu'il fallut un édit de Tibère pour interdire ces sacrifices. Ce monarque, pour les faire cesser, poussa même la rigueur jusqu'à faire mettre en croix les prêtres de ce dieu.

Mais ce n'est là qu'une des phases, relativement peu durables, de ce culte en Afrique. Il subit une transformation qui se perpétua jusqu'après que le Christianisme eût complètement remplacé l'ancienne religion. Saturne se substitua à toutes les autres divinités et devint, dans les campagnes, le dieu unique des populations agricoles autochtones.

C'est par centaines que nous trouvons, hors des centres importants, des stèles vulgaires et frustes en l'honneur de ce dieu. Il avait un grand nombre d'oratoires dans des endroits écartés où les populations des campagnes venaient apporter des offrandes et qu'elles remplissaient d'ex-voto (1). Il avait même fini par absorber en lui, aux yeux de ces populations indigènes, toute la puissance divine et était presque devenu leur seul dieu. Il y aurait une étude fort curieuse à entreprendre sur ce monothéisme des races africaines septentrionales en faveur de Saturne. Les textes ne manqueraient pas pour en établir l'existence et en présenter, sinon les rites, du moins les usages les plus généraux.

Mais nous devons nous en tenir au culte que les Romains établis dans ce pays continuaient à lui rendre. Ils lui faisaient, au Capitole où il avait sa statue, comme dieu protecteur de la puissance romaine, des

(1) Voir, dans les *Mélanges de l'Académie de Rome*, les fouilles entreprises en 1892 au sommet du Djebel Bou el Korneïn, en Tunisie, notre par confrère M. Toutain.

Digitized by Google

expiations *(postiliones)*, en même temps qu'à Jupiter, Junon et Minerve.

On ne connaît à Saturne qu'une fête populaire, les *Saturnales*, qui avait lieu du 17 au 18 décembre, sous la République et, depuis Caligula, du 17 au 21 du même mois. Voici en quoi consistait cette fête qui était une des plus anciennes de Rome :

Tout d'abord, elle avait été instituée en commémoration de la dédicace du temple de Saturne au Forum, soit par Tullus Hostilius ou Tarquin le superbe, soit sous la dictature de T. Lartius, en 253 de Rome (501 av. J.-C.). Les cérémonies grecques de la fête dataient des prescriptions des Livres sibyllins.

La fête publique consistait, d'après ces prescriptions, en sacrifices devant le temple du dieu, et en un repas où l'on conviait les esclaves publics et auquel prenaient part les sénateurs et les chevaliers. Ceux-ci y déposaient la toge et s'étendaient sur les lits en *synthesis*, sorte de tunique légère qui laissait le haut du corps libre, tandis que la partie inférieure restait recouverte d'une draperie. On se séparait, ensuite, au cri de *Io saturnalia !* pour aller assister à des combats de gladiateurs.

Mais la fête était surtout domestique et c'était dans l'intérieur des demeures qu'elle présentait son plus haut caractère d'originalité. On s'y livrait à toutes sortes d'amusements et, pour permettre à tous d'y prendre part, la vie publique était suspendue. Les tribunaux et les écoles chômaient, la guerre cessait, et il n'était pas même permis de punir, ce jour-là, les criminels.

On se préparait à la fête par un bain pris à l'aube, pour avoir toute sa journée libre. Le premier acte de

Digitized by Google

la solennité était le sacrifice d'un cochon de lait de deux mois *(porcus bimenstris)* (1), puis on se présentait des cadeaux. Ceux-ci étaient ordinairement, au dire de Martial et de Macrobe, des flambeaux de cire *(cerei)* et des poupées *(sigillaria)*. Les *cerei* signifiaient la lumière qui reparaît après la brume, car les Saturnales semblent avoir été une fête solstitiale. Les poupées étaient des jouets d'enfants, fabriqués avec de la farine, sous forme de gâteaux.

Cette distribution de cadeaux n'était pas la circonstance la plus remarquable de la fête. Ce qu'il y avait de plus original, c'était la liberté qu'on laissait, ce jour là, aux esclaves et les hommages qu'on leur rendait. La fête était tout entière en leur honneur et ils prenaient, pendant sa durée, la revanche de leur servitude. On les servait les premiers à table, comme s'ils eussent été les véritables chefs de la famille, et ce qu'ils commandaient devait être exécuté sur le champ par les maîtres de la maison. La critique plaisante de l'autorité ordinaire, à laquelle ils se livraient ainsi, devait donner lieu aux incidents les plus comiques, et la franche gaieté qui en résultait faisait souhaiter à tous, maîtres et esclaves le renouvellement de cet anniversaire. Les amusements de toutes sortes figuraient dans le programme. On jouait aux dés et à d'autres jeux de hasard où on mettait de l'argent comme enjeu. Enfin, on choisissait, par la voie du sort, parmi les esclaves, un roi de la fête qui avait la haute main sur toutes les réjouissances et dont l'autorité éphémère donnait lieu à toutes sortes de plaisanteries.

De nombreux souvenirs épigraphiques du culte de

(1) Horat. *Od.* 3, 17, 14.

Digitized by Google

Saturne ont été retrouvés à Cirta et sur le territoire des *IIII Colonies*.

Ils nous apprennent d'abord que, malgré l'origine latine du dieu et sa qualité de protecteur du peuple romain, qui plaçaient son culte sous l'autorité des pontifes, il avait, en Afrique, des prêtres spéciaux. C'est la preuve du caractère particulier que nous avons reconnu à son culte dans nos contrées. Ce caractère, il l'avait même revêtu dans les villes de population romaine. C'est ainsi que nous trouvons, à Cirta, l'épitaphe d'un prêtre de Saturne du nom de *C. Gargilius Felix*, qui mourut à l'âge de 95 ans et dont le nom est celui d'une illustre famille du pays (1), ce qui prouve que ces prêtres se recrutaient, parfois du moins, dans les hautes sphères de la société. Ce texte contient une particularité assez curieuse. Après avoir désigné l'âge auquel parvint ce prêtre de Saturne et avant la mention qu'il gît sous la pierre funéraire, il contient la formule d'un vœu fait par le défunt à la divinité qu'il desservait. Il nous semble que c'est une erreur du lapicide provenant d'une coutume bien connue. On sait, en effet, que les prêtres de Saturne élevaient fréquemment des stèles à leur dieu, pour rappeler des vœux qu'ils lui avaient adressés et pour le remercier de les avoir exaucés. Il est probable que le lapicide, après avoir écrit, le nom d'un de ces prêtres, aura, en vertu d'une association d'idées conforme à cette habitude, écrit par distraction la formule usitée d'un vœu et, ne pouvant plus corriger, gravé à la suite l'*hic situs est* que réclamait l'épitaphe.

Un cippe funéraire trouvé au Camp des Oliviers,

(1) C. I. L., VIII, 7104.

Digitized by Google

dans le voisinage de la ville, mentionne un second prêtre de Saturne, qui mourut à l'âge de 55 ans. C'est *C. Pompeius Quintus*. Il est probable qu'on l'avait placé à côté d'un autre cippe portant le nom de sa femme décédée avant lui, parce qu'on lit sur notre texte, après la désignation de ses fonctions sacerdotales, qu'il en était le mari *(maritus)* (1).

Une autre mention de prêtres de Saturne s'est trouvée, à Cirta, dans la petite mosquée de la rue Caraman, que nous avons signalée au § XX, comme ayant occupé l'emplacement d'un ancien temple de ce dieu. C'est un fragment qui nous rappelle qu'une statue promise à ses prêtres y avait été élevée par *Saturninus, Domitius* et *Primianus* (2).

Ce temple n'était pas le seul lieu consacré au culte de Saturne, à Cirta. Le musée du Louvre possède les restes d'un autel, découverts on ne sait où, dans notre ville, par Delamare, et ou se lit le nom du dieu au-dessous d'un cadre où sont représentés, dans un édicule, une femme et un homme debout (3).

Le culte de Saturne était encore très répandu sur le territoire de la colonie cirtéenne. C'est ainsi qu'à Aïn-Foua, qui a conservé son nom romain de *Phua*, et où était situé un pagus assez important de Cirta, on a retrouvé un autel de ce dieu, probablement placé au forum de ce pagus où ont été exhumées les belles dédicaces de marbre à Septime Sévère, à Julia Domna, son épouse, et à ses fils Caracalla et Geta. Il avait été élevé par un certain *L. Julius Urbanus*, en exécution d'un vœu (4).

---

(1) *Rec. de Const.*, vol. II, p. 168; — C. I. L., VIII, 7114.
(2) C. I. L., VIII, 6961.
(3) C. I. L., VIII, 6959.
(4) *Rec. de Const.*, vol. II, p. 75; — C. I. L., VIII, 6304.

Digitized by Google

Au village de Rouffach, qui est à 21 kilomètres au Nord-Ouest de Constantine, et qui occupe l'emplacement de *Mastar,* un autre pagus de Cirta, on peut lire sur un cippe de près d'un mètre de largeur que, sur l'ordre de Saturne, dont il était sans doute prêtre, un autel avait été élevé à Jupiter tout puissant, conservateur des Augustes, par *M. Fortunatus*, fils de *Rogatus* et petit-fils de *Novellus* (1).

Dans la partie montagneuse et couverte de magnifiques forêts qui s'étend au Sud de Collo, l'ancienne Chullu, qui fut quelque temps une des colonies cirtéennes et, par conséquent, sur le territoire de la Confédération, M. Crouzet, alors capitaine du Génie, trouva, en 1874, au lieu dit d'Andelot, à 75 kilomètres de Constantine, une curieuse stèle de Saturne où le dieu était figuré debout, tenant un mouton de la main gauche et un emblême de la main droite. Tout autour, courait une inscription rappelant qu'un prêtre de cette divinité rustique, *Vibius Martialis* lui avait élevé un autel pour s'acquitter d'un vœu (2).

Une autre stèle représentant un sacrifice à Saturne a été trouvée, en 1892, par M. le capitaine d'Etat-Major, Lebreton, dans cette même région et apportée par lui au Musée de Constantine. Elle provient du mamelon du Bou-Korina, près du col de Fedoulès, à environ 95 kilomètres de Constantine. Elle est anépigraphe. On y voit un homme et une femme debout, la main droite de l'un et la main gauche de l'autre se rejoignant au-dessus d'un petit hôtel où elles semblent tenir un mouton déjà immolé. Dans un registre supérieur, on voit le dieu assis, entouré de deux lions.

(1) *Rec. de Const*, vol. XVIII, p. 512; — C. I. L., VIII, 6353.
(2) Ibid., vol. XVII, p. 375; — ibid., 8199.

Digitized by Google

Toute cette région, d'ailleurs, semble avoir été pénétrée d'une grande dévotion à Saturne. C'est ainsi qu'à Kherbet-Madjouba, près de Mons, non loin de l'ancienne *Cuiculum*, on a pu découvrir, au milieu des ruines d'un assez grand centre romain que M. Poulle croit avoir été l'ancienne *Novalicia* (1), huit belles stèles à Saturne où l'on voit le dieu lui-même représenté dans diverses attitudes et rappelant que ses prêtres, nombreux en cet endroit, lui ont élevé divers sanctuaires ou autels pour s'acquitter de leurs vœux. Nous ne les mentionnerons pas puisque nous ne sommes déjà plus sur le territoire des IIII Colonies et que nous venons de franchir la frontière de la Maurétanie sétifienne. Mais il était intéressant de noter la prédilection des habitants d'une contrée si fertile pour le dieu de l'agriculture.

Mercure. — Tandis que Saturne était une vieille divinité indigète qui, malgré son identification avec Οὐρανός, était restée essentiellement la Terre, Mercure, au contraire, était uniquement grec et avait englobé, avec cette qualité originelle, une indigitation qu'il est difficile de préciser. C'est pourquoi dans l'exégèse du culte romain on arrive à distinguer jusqu'à cinq Mercures différents. Toutefois, on peut dire que Mercure est généralement honoré comme dieu du commerce et des marchands. Mais, le commerce italique ayant eu surtout pour objet les grains et les produits agricoles, on associa de bonne heure Mercure à Cérès. Il avait, pour l'honorer dans ses temples, un collège ou sodalité de marchands *(conlegium mercatorum)* qu'on appelait *mercuriales*. L'animal qu'on lui sacrifiait de

(1) Ibid., vol. XIX, p. 402. sq; — Cf. C. I. L., VIII, 10909-10915.

Digitized by Google

préférence était le bouc. A partir des Antonins, lorsque les divinités syriennes et persanes commencèrent à prendre le pas sur celles de la religion romaine et à les englober, Mercure fut absorbé par Mithra, le dieu persan du Soleil. Il jouait un rôle assez curieux dans les combats de gladiateurs. C'est lui qui était censé prendre possession de ceux qui y perdaient la vie. A mesure que ces derniers expiraient dans l'arène, des hommes, la tête recouverte du masque de ce dieu et costumés comme lui, venaient retirer les cadavres.

On sait que Mercure était représenté armé du caducée. L'origine de cet attribut se trouve, parait-il, dans le bâton entrelacé de verveine que les fétiaux faisaient porter devant eux, lorsqu'ils allaient négocier des traités avec l'ennemi, et qui était ainsi un signe de paix. On le donna à Mercure, pour témoigner que la paix est nécessaire au développement du commerce.

Lorsque Auguste appuya son pouvoir sur la restauration de la religion romaine, il consacra les dons importants qui lui étaient apportés par les citoyens, le premier jour de l'année, à l'érection des statues des dieux dans les divers carrefours de Rome. Dans l'un, il consacra un Apollon, dans un autre un Jupiter, dans un troisième un Vulcain. En l'an 18 av. J.-C., il éleva un Mercure dont on a retrouvé récemment le socle reposant encore sur le dallage antique, depuis 1900 ans, et portant cette inscription :

« *Auguste étant revêtu de la puissance tribunitienne pour* « *la quatorzième fois* (10 av. J.-C.) *l'a consacré à Mer-* « *cure avec la somme que le peuple romain lui avait offerte,* « *en son absence, aux calendes de Janvier.* » La municipalité de Rome a décidé de laisser à découvert ce

Digitized by Google

monument qu'elle a entouré d'une grille, de façon à montrer, dans son état antique, ce *sacellum* de carrefour.

La fête de Mercure se célébrait le 15 mai au *Circus Maximus* et on lui associait Jupiter et Maia. C'était le jour où le temple du divin protecteur du commerce lui avait été consacré, en 495 av. J.-C. Cette fête était celle des marchands.

Ce dieu était honoré à Cirta mais sans qu'il soit fait nulle part mention de son collège spécial de prêtres, bien qu'il dût en avoir un, en sa qualité de divinité d'origine grecque.

Nous ne possédons à Cirta, même qu'une seule allusion au culte de Mercure. C'est la mention d'une statue d'airain de ce dieu qui aurait été élevée par *P. Paconius Cerialis* édile, puis triumvir de la Confédération et son frère, *P. Paconius..conus,* chevalier romain, dans le temple d'une divinité syrienne *Ærecura,* qui n'est autre que la *Mater magna* dont nous parlons plus loin (1). Cette particularité confirme, pour Cirta, la remarque faite plus haut pour tout l'Empire, de l'absorption des divinités romaines par les dieux asiatiques. Ce P. Paconius Cerialis, nous est connu par d'autres preuves de sa libéralité. C'est ainsi qu'il éleva un autel à la Fortune Céleste (2) et une statue à son ami, *L. Mœcilius Nepos*, qui avait été flamine perpétuel, avait obtenu la dignité équestre et reçu tous les honneurs dans les IIII Colonies (3). On se rappelle que ce dernier lui-même avait érigé au Forum, à la fille de *Porcius Optatus*, cette statue dont l'épigraphie nous rapporte le rapt si curieux (4).

(1) *Rec. de Const*, vol. 1er, p. 68 ; — C. I. L., VIII, 6962.
(2) C. I. L., VIII, 6943.
(3) Ibid., 7112.
(4) Ibid., 7063.

Digitized by Google

Mais le culte de Mercure a laissé quelques souvenirs sur le territoire des IIII Colonies. C'est ainsi qu'à Arsacal *(Castellum Arsacalitanum), pagus* assez important de Cirta, entre Mastar et Tiddi, dont les ruines s'étendent sur un monticule appelé El-Gouli'a, se trouve un autel consacré à ce dieu par un certain *L. Julius Peregrins Sardilianus* (1).

A Rusicade, *Seius Thesmus* et son épouse, *Seia Syntiche,* dédièrent ensemble un double autel à cette divinité, en exécution d'un vœu (2).

Enfin, au-delà de la frontière occidentale de la Confédération, près de Cuiculum, sur le territoire de la Mauritanie Sétifienne, dans le municipe où nous avons noté plus haut un si grand nombre de stèles à Saturne, nous trouvons un autre autel à Mercure, élevé par un certain *Datus,* averti en songe par cette divinité, pendant qu'il dormait dans son temple (3).

LV

10° Bacchus ; 11° Cérès

Bacchus est aussi un dieu grec, venu à Rome de l'Italie méridionale. Il s'identifia rapidement au *Liber* des *indigitamenta* dont il prit même le nom, perdant celui de *Dionysos* de langue hellénique. Mais si cette divinité pénétra à Rome sous le manteau grec, elle n'appartient pas aux populations primitives de la Hellade qui la connaissaient à peine. Son origine est tout orientale et dérive du culte védique de *Soma* qui personnifiait le jus d'une plante acide appelée *Asclepias acida* ou *sarcostemma viminalis* dont on se servait

(1) *Rec. de Const*, vol. II, p. 87 ; — C. I. L., VIII, 6044.
(2) C. I. L., VIII, 7962.
(3) *Rec. de Cons.*, vol. XIX, p. 404 ; — C. I. L., VIII, 10908.

Digitized by Google

pour faire aux dieux des libations. *Agni-Soma* était sorti de la cuisse d'*Indra* et se tenait habituellement dans les montagnes. Il était appelé « *Taureau* », qualification symbolique de force et de puissance, et était adoré en même temps comme divinité infernale des morts et de la nuit.

Nous retrouvons tous ces caractères dans les *Dionysos* des Grecs. Comme Soma, il naquit deux fois. Sa mère, Sémélé, ayant voulu voir Jupiter dans tout l'éclat de sa puissance, fut atteinte par la foudre qui environnait le dieu. Celui-ci retira de son sein le fœtus qu'elle portait et le logea dans sa cuisse pour achever sa gestation. De là, les noms de Dionysos : διθύραμβος , διμήτωρ qui signifient une double naissance. On le qualifie aussi d'ὄρειος, pour bien marquer que les montagnes sont ses lieux de séjour préférés. Enfin, les Grecs appliquèrent au jus de la vigne les propriétés du soma indien et firent du dieu qu'ils recevaient ainsi de l'Extrême-Orient, celui du vin. De là le caractère orgiastique de son culte. Ce caractère ne pouvait se manifester sans une pompe triomphale. Aussi les Grecs, remarquant que le dieu était honoré dans toute l'Asie d'où il était venu avec la civilisation hellénique que leur avaient envoyée les grandes cités de l'Asie mineure, le considérèrent-ils comme ayant subjugué les âmes du monde entier et le traitèrent-ils en dieu conquérant dont il fallait célébrer les triomphes. C'est de cette idée que s'inspirent surtout les bacchanales.

Nous ne pouvons nous attarder à suivre toutes les les phases très diverses de ce culte à travers le monde hellénique, à montrer, par exemple, comment il passe de la Thrace mythique en Eubée, dans les Cyclades

Digitized by Google

si fertiles en vins exquis, en Attique, avec l'introduction de la culture de la vigne, dans tout le Péloponèse et particulièrement à Argos, et de là en Sicile et dans la grande Grèce, d'où il pénètra chez les peuples latins. Nous devons nous borner ici à expliquer la double conception de Bacchus dont la belle statue trouvée à Constantine et qui constitue une des pièces les plus remarquables de notre Musée, réalise la plus récente et la plus populaire représentation chez les Romains.

On peut distinguer dans l'antiquité deux Bacchus bien distincts. L'un est un conquérant qui mène partout son cortège triomphal. Il a subjugué toutes les puissances terrestres et divines qui se sont opposées à sa marche. Il a même pénétré victorieusement aux Enfers. Conformément à cette légende, il est représenté sous les traits d'un chef énergique et vigoureux, armé d'un thyrse, et le bas du visage couvert d'une longue barbe. Vêtu d'une peau de panthère, la tête ceinte de pourpre et une coupe à la main, il conduit son thyase ou cortège dansant de bacchants et de bacchantes.

Mais cette représentation ne rendait pas compte d'un autre caractère attribué à ce dieu. Tout en étant le dieu du vin, de la gaîté et des orgies qu'Euripide nous fait connaître dans ses *Bacchantes,* il est surtout celui de la vigne, du lierre et, en général, des plantes dont il active la floraison. Par extension, il est aussi le dieu de la fécondité terrestre, de l'humidité qui en est la condition essentielle et, par suite, de l'eau, principe féminin de la nature. Aussi, dépouille-t-il les formes heurtées et violentes de la virilité, pour apparaître comme un éphèbe gracieux, à peine sorti de

Digitized by Google

l'enfance et modelé dans les contours arrondis du corps féminin. Cet aspect est celui qu'adopta surtout le monde romain. C'est celui qu'a exactement rendu l'artiste cirtéen auquel s'était adressé *Q. Quadratus Quintulus*. D'ailleurs, tout était gracieux dans le petit sanctuaire que l'édile dont nous parlons avait élevé, avec tant de goût, à l'aimable divinité. Le sol était formé d'une mosaïque et la plinthe des murs était faite d'un lambrissage de plaques de différentes couleurs, s'élevant à un mètre de hauteur. Au-dessus, s'étageaient de petites niches contenant toute une assemblée d'élégantes statuettes de marbre. Au milieu, sur un socle de plus de deux mètres et demi d'élévation, orné de moulures en saillie et d'une exécution fort soignée, se dressait la grande statue de Bacchus, en marbre blanc, d'un aspect assez esthétique. Le jeune dieu est debout, accoudé du bras gauche sur un tronc d'arbre enlacé d'un pampre d'où pendent des grappes de raisin. Il porte à la main gauche une coupe à deux anses et le bras droit s'allonge sur un thyrse enrubanné. La tête, fort soignée, est couronnée de pampre, de raisins et de feuilles de lierre. A ses pieds se tient un petit faon, son animal favori. Son corps aux contours féminins n'accuse son sexe que par l'organe de la virilité.

Le culte du Bacchus indien ne semble pas avoir été très en honneur à Cirta, non plus, d'ailleurs, que dans le reste de l'Afrique. On sait, en effet, que les Bacchanales, sa principale manifestation, furent proscrites à Rome et dans toute l'étendue du monde romain par un sénatus-consulte de l'an 186 avant J.-C., à cause de la licence effrenée qui s'y donnait carrière. Tite-Live nous a conservé le récit des dé-

Digitized by Google

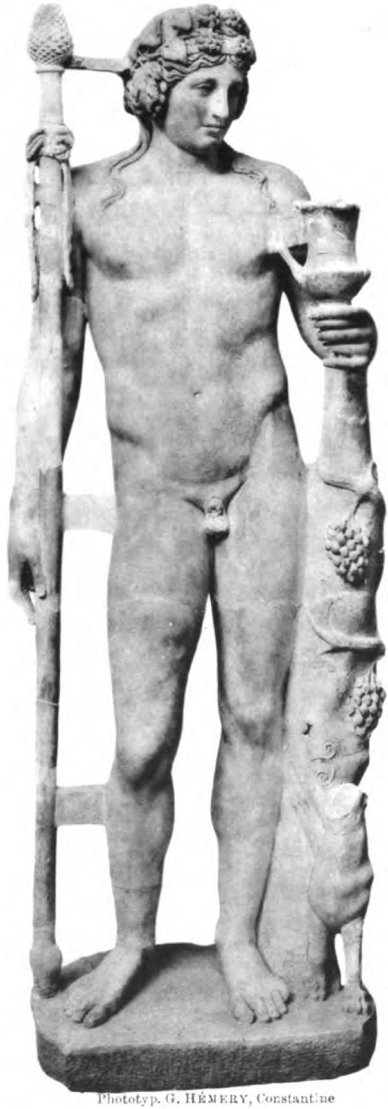

Phototyp. G. HÉMERY, Constantine

Statue de Liber-Bacchus

trouvée dans le sous-sol de la rue Nationale, en 1871

Digitized by Google

Digitized by Google

sordres que ce culte souleva à Rome et dont la dénonciation, par la prêtresse même qui l'y avait introduit, fut cause de cette interdiction.

Mais l'existence à Cirta du sanctuaire si élégant et de la belle statue dont nous venons de parler nous montre que, sous l'invocation de *Liber*, ce dieu était particulièrement honoré dans la colonie des Sittiens. C'était assez naturel, d'ailleurs, puisque César, son fondateur, était un fidèle de ce dieu dont il avait même réorganisé le culte à Rome et que, d'autre part, *Liber* tenait une assez grande place dans les solennités de la vie romaine. C'est ainsi, par exemple, que le 17 mars, pendant la fête des *Liberalia* qui lui était consacrée, les jeunes gens qui devaient prendre la robe prétexte se réunissaient, avec leurs parents, devant son autel, pour lui faire des libations et lui immoler un bouc. Il était aussi particulièrement honoré dans les jeux publics donnés au théâtre, car il passait pour protéger spécialement les représentations scéniques qu'on supposait être nées de son culte même. C'est pourquoi il avait toujours, sur la scène, un autel placé à droite qui faisait pendant à celui de la divinité en l'honneur de laquelle on célébrait les jeux. Qui nous dit que ce n'est pas en raison de cette circonstance que le sanctuaire voué à ce dieu, à Cirta, par *Quadratus Quintulus*, avait été précisément adossé au vieil amphithéâtre qui lui était peut-être consacré ? On sait, en effet, qu'à Athènes, l'antique théâtre de marbre qu'on y admire encore s'appelait le théâtre de Bacchus.

Mais *Liber* avait encore d'autres raisons d'être particulièrement honoré dans une colonie romaine comme Cirta. C'était, comme nous l'avons vu, une

Digitized by Google

divinité rustique, protectrice de la végétation et, en particulier, de la vigne. Or, on sait que les Romains professaient un culte très ardent pour les dieux champêtres. Comme dieu de la vigne, les cirtéens lui faisaient, aux *Liberalia*, des libations de vin nouveau et lui sacrifiaient un bouc, parce que cet animal broute la vigne. Enfin, comme dieu rustique, il était associé, chez les Romains, à Cérès dont nous allons parler, et qui prenait alors le nom de *Libera*. L'époux de cette divinité partageait avec elle les honneurs des jeux de Cérès *(ludi Ceriales)*. C'était une fête qui se donnait à l'amphithéâtre et pendant laquelle on promenait les statues de ces deux divinités sur un char que les monnaies nous représentent attelé de dragons.

Cérès. — La déesse des moissons, était une vieille divinité italique dont le nom, au dire de Servius, le célèbre commentateur de Virgile, vient du vieux verbe latin *cereare* dont on à fait, dans la suite, *creare*, créer et peut-être aussi *crescere*, croître. Elle présidait donc à la genèse de toutes les plantes qui servaient à l'alimentation, mais elle avait, surtout, pour fonction de favoriser la culture des blés, d'où leur nom de *céréales*. C'est dans l'exercice de cette attribution que les vieux Romains l'appelaient *Patellana*, car ils l'honoraient quand les folioles du blé s'ouvrent *(patescunt)* pour laisser passer l'épi. Mais elle perdit bientôt son caractère latin pour s'identifier avec la Déméter grecque, sans en prendre, pourtant, le nom. Le culte de cette dernière vint à Rome, de la Sicile où elle avait, dans la ville d'Enna, un sanctuaire très vénéré. C'est de là aussi que les Romains tirèrent la légende de

Digitized by Google

Proserpine, chantée par le grand poète de Syracuse, Théocrite.

Le culte de Cerès fut toujours très populaire chez les Romains, depuis le jour où, sur l'ordre des Livres sibyllins, le dictateur *A. Postumius* lui eut dédié un temple, décoré par des artistes grecs, en 493 av. J.-C. On l'honora alors avec *Liber*, et on institua, en leur honneur, les jeux de Cérès *(ludi Cereris)* qui avaient lieu du 12 au 19 avril. Ces jeux consistaient en une *théorie* ou procession, dans laquelle on promenait solennellement les statues des deux divinités et on jetait des noix et des bonbons. Puis, on se rendait à l'hippodrome où on donnait des courses de chevaux et où on faisait la chasse à des renards traînant à la queue des torches enflammées. C'était, parait-il, pour conjurer la rouille des blés *(robigo)*.

Une autre fête de la déesse était célébrée par les femmes romaines, au mois d'août. C'était le *sacrum anniversarium Cereris*, qui durait neuf jours, pendant lesquels les femmes devaient s'imposer des jeûnes et se préserver de tout contact viril. La continence qu'elles avaient à observer était si rigoureuse que la loi même interdisait aux pontifes de célébrer des mariages pendant la durée de la fête. C'était en souvenir de la douleur que ressentait Cérès de l'enlèvement de sa fille, Proserpine, et qui lui faisait maudire le jour où elle l'avait conçue. Pendant ces neuf jours, les femmes, vêtues de blanc, couleur du deuil, offraient à la déesse les premiers fruits de la terre. On sait que cette légende de l'enlèvement de Proserpine par Pluton et de son retour périodique auprès de sa mère était le symbole de la tristesse de la nature, à l'époque où on confie à la terre la semence des blés qui

Digitized by Google

doit y séjourner longtemps avant de germer en pleine lumière. Ce *sacrum* était une cérémonie si officielle que les prêtresses grecques de Cérès qui en avaient la direction étaient nommées par l'Etat et recevaient de lui le rituel qu'elles devaient observer, sous la surveillance des quindécemvirs ou pontifes des cultes grecs et, spécialement, de Cérès.

Les temples de Cérès, son culte et ses prêtresses, qui n'avaient pas de dotation, étaient entretenus au moyen des dons *(stipes)* qu'on lui faisait du produit de la moitié de l'amende dont étaient frappés les divorces et des amendes qu'infligeaient les édiles dans l'exercice de leur charge. D'ailleurs, ces magistrats, eux-mêmes, tirent, paraît-il, leur nom de ce qu'à l'origine leur office se tenait près du temple de Cérès *(ædes)*. C'étaient eux, d'ailleurs, qui étaient chargés de l'organisation des jeux de cette divinité.

D'autres cérémonies avaient encore lieu en l'honneur de Cérès. Telle était celle des *Sementivæ* ou fêtes des semailles qui était mobile et qui se célébrait après les semailles d'hiver, à deux jours de marchés consécutifs. Elle était fixée par les pontifes et avait lieu sous leur direction, car elle ne présentait aucun caractère grec. C'était la diviniié purement italique qu'on honorait alors. On lui sacrifiait une truie pleine. La fête avait lieu en Janvier, puisqu'on semait le froment et l'orge en Novembre et les fèves en Décembre.

Les sementivæ se célébraient dans les villes. A la campagne, dans les *pagi*, on fêtait les *paganalia* qui consistaient également en une procession des cultivateurs à travers les champs du *pagus*, à l'issue de laquelle on immolait une truie pleine à Cérès ou à Tellus qui se substitua à cette déesse. Il y avait repos

Digitized by Google

ce jour-là et les réjouissances villageoises consistaient en luttes et en représentations scéniques.

D'autres processions, en l'honneur de Cérès et de Tellus, avaient également lieu dans les bourgs ruraux. L'une avait lieu au printemps. Elle était dirigée par le *magister pagi*, qui administrait le village pour le compte des duumvirs du municipe auquel il se rattachait. Cette procession portait le nom de *lustratio pagi*, parce que le cortège suivait exactement les limites du *pagus*. Elle avait lieu pour demander de belles récoltes à Cérès ou à Tellus et se terminait par un sacrifice et des réjouissances. Les moissons s'ouvraient aussi par une solennité religieuse du même genre et prenaient également fin au milieu des actions de grâces et des réjouissances.

L'origine grecque des rites de Cérès, le souvenir de la légende sicilienne et symbolique de l'enlèvement de Proserpine et des recherches de sa mère en deuil, ainsi que l'introduction dans le monde romain, par Claude et par Hadrien, des mythes de la Déméter d'Eleusis, donnèrent au culte de cette déesse, à côté de sa forme populaire, un caractère secret et connu seulement des initiées. La déesse était honorée dans des mystères auxquels les femmes seules pouvaient prendre part, et dont nous ne connaissons que peu de choses. C'est pour satisfaire aux exigences de ce mysticisme qu'elle avait des prêtresses particulières, gardiennes des rites secrets.

Il ne nous est resté à Cirta aucune trace du culte public et populaire de Cérès ; mais il est certain qu'il devait y être en grand honneur, car notre ville était le chet-lieu d'un pays très fertile en céréales. L'absence de textes relatifs à ce culte est donc une cir-

Digitized by Google

constance purement fortuite et il est probable que des fouilles ultérieures en mettront au jour. Mais il existe sur le territoire même de l'ancienne colonie, à l'ancien castellum d'Arsacal, à quelques kilomètres de Constantine, un bel autel à Cérès, élevé avec l'autorisation de l'*ordo (ex consensu ordinis)*, par une certaine *Julia Mussiosa*, d'une ville voisine (1).

La petite ville d'Arsacal était proche de deux autres municipes dépendant de Cirta, Mastar à gauche et Tiddi à droite, où nous trouvons des souvenirs, non plus du culte public de Cérès, mais de son culte mystique. Ce sont deux stèles funéraires mentionnant, la première, à Mastar, une prêtresse de première classe *(loci primi)* de Cérès, *Julia Credula*, qui atteignit l'âge de soixante-quinze ans (2) ; la dernière, à Tiddi, où il s'agit d'une autre prêtresse de Cérès, *Rutilia Novela* (3). Il y avait donc, dans ces deux municipes cirtéens, des associations de dames initiées aux mystères de la déesse. Il ne pouvait, par conséquent, en être autrement à Cirta. D'ailleurs, le titre de prêtresse de première classe que porte *Julia Credula* doit nous faire supposer qu'elle exerçait plutôt son ministère à Cirta où se trouvaient nécessairement les prêtresses qui étaient à la tête de la hiérarchie. Si sa stèle funéraire se trouve à Mastar, c'est, sans doute, parce qu'elle a été inhumée dans ce municipe dont elle était originaire, plutôt qu'elle n'y remplit la charge sacerdotale qui la mettait à la tête des prêtresses de Cérès.

Outre les fêtes dont nous venons de parler, Cérès

(1) *Rec. de Const.*, vol. II, p. 81 ; — C. I. L., VIII, 6041.
(2) Manuscrits de Cherbonneau ; — Ibid., 6359.
(3) C. I. L., VIII, 6708.

Digitized by Google

en avait d'autres. C'est ainsi qu'on l'honorait particulièrement le 10 août, parce que ce jour-là, en l'an 7 ap. J.-C., sous le consulat de Creticus et de Longus, deux autels avaient été consacrés solennellement à elle et à sa mère, *Ops Augusta*. Une autre fête, qui ne nous est connue que par le témoignage de Macrobe, avait lieu le 21 décembre en son honneur et en celui d'Hercule. Enfin, on sait que le mois de septembre où se faisait la moisson, lui était consacré.

LVI

12° Hercule ; 13° Castor et Pollux

Hercule que nous venons de voir associé à Cérès, sans doute dans une fête agricole et, par suite, latine, est une vieille divinité italique, puisqu'à Rome même, au dire de Strabon et de Plutarque, on faisait remonter jusqu'à Romulus l'organisation de son culte. Mais son caractère autochtone se modifia rapidement sous l'influence de la légende de l'Heraklès grec dont le culte fut établi à Rome, sous Tarquin, sur l'ordre des Livres Sibyllins. Mais le dieu étranger ne réussit pas à dépouiller entièrement la divinité Sabine de ses attributs propres. Hercule, en effet, chez les Romains, n'était pas toujours honoré comme un dieu lutteur et victorieux et comme ayant purgé la terre de ses monstres et de ses géants : on lui reconnaissait souvent des attributs plus pacifiques. C'est ainsi qu'il était un dieu domestique, ayant sa place parmi les lares de la maison. On l'invoquait alors sous le nom d'*Hercules domesticus*. Il était le dieu du travail à qui on offrait la dîme de ses biens pour l'intéresser à leur accroissement. Il

Digitized by Google

était resté le dieu de la bonne foi *(Deus Fidius)* et c'est pourquoi, lorsqu'on faisait un serment ou qu'on certifiait quelque chose, on commençait toujours par l'invoquer *(Mehercle !)*. On ne voit pas comment il a pu, en conservant ce caractère, être identifié à l'Héraklès batailleur des Grecs. La légende de sa victoire sur Cacus, le fameux brigand de l'Aventin, que Virgile avait prise dans les traditions nationales et qu'il nous raconte dans un magnifique épisode de l'Enéide, n'est peut-être qu'une allégorie du succès remporté par le culte du dieu grec chez les peuples latins. Quoiqu'il en soit, ce culte date à Rome de l'an 399 av. J.-C., époque où les Livres Sibyllins ordonnèrent en son honneur, ainsi qu'en celui d'Apollon, de Latone, d'Artémis, d'Hermès et de Poséidon, un premier lectisterne. Il devint si populaire, qu'on lui consacra bientôt toute une série de fêtes annuelles.

C'est ainsi que le 1er février on l'honorait par le sacrifice d'une génisse, en souvenir de la dédicace de son premier temple. Le 4 juin, on célébrait de même la dédicace d'un autre de ses temples, sous l'invocation de *Magnus Custos* qu'on lui donnait comme divinité gardienne des serments et des contrats ; et le lendemain, c'était encore en son honneur, sous le nom de *Deus Fidius* ou dieu de la bonne foi, qu'on fêtait la consécration d'un temple bâti sous ce vocable au Quirinal. Il était si bien resté un dieu pacifique qu'on l'appelait encore l'Hercule des Muses *(Hercules Musarum)* et qu'on faisait, le 30 juin, la commémoration de la fondation du temple que *M. Fulvius Nobilior* lui avait bâti, en 186 av. J.-C., et qui fut reconstruit par *L. Marcius Philippus*, beau-frère d'Auguste. Le

Digitized by Google

12 août, on célébrait en son honneur, sous la forme de l'Héraclès grec, avec le titre d'*Hercule invincible*, des jeux dans le grand cirque et, le jour suivant, sous ce même vocable, on célébrait la dédicace de l'autel qu'on lui avait consacré à la Porte Trigemine. Enfin, reprenant son caractère de paix qu'il ne quittait ainsi qu'une fois dans les honneurs qu'on lui rendait, il était associé, comme nous venons de le voir, à Cérès, dans une fête rustique et agricole qui avait lieu le 21 décembre et où on immolait aux deux divinités, une truie pleine.

Nous ne connaissons pas à Hercule de prêtres particuliers. Il est probable, en effet, qu'il n'en avait pas, car son culte ayant été adopté par les Livres Sibyllins, d'une part, et ayant gardé en grande partie son caractère latin, d'autre part, était, par conséquent, un culte d'Etat rendu par les magistrats et les pontifes. Mais il avait, comme nous allons le constater, des associations de fidèles *(cultores)*.

Il n'est resté à Cirta aucun texte rappelant cette divinité ; son culte pourtant devait y être célébré puisqu'on en relève des traces dans le territoire de la Confédération.

C'est ainsi qu'on a trouvé un grand autel à Hercule, au sommet de l'emplacement de l'ancien municipe de Sigus qui appartenait à la colonie de Cirta. Il avait été élevé au Capitole de cette ville par décret des décurions et aux frais du Trésor (1).

A Thibili, qui fit aussi partie de la Confédération, on voit une association d'adorateurs d'Hercule *(cultores)* élever, par souscription, à ce dieu, un autel pour la santé d'Antonin (2).

(1) C. I. L., VIII, 5694.
(2) Ibid., 5522.

Digitized by Google

Le rôle attribué ici à cette divinité semble se rapporter au caractère pacifique qu'avaient continué à lui reconnaître les Romains et qui s'était maintenu sous l'Empire.

Mais ce caractère s'associait aussi parfois, dans la croyance populaire, ainsi que nous l'avons vu, aux attributs guerriers d'Héraclès. C'est ainsi que dans le même municipe, une grande dalle encastrée dans le mur de fondation de la porte oridentale byzantine, et découverte par M. Bernelle, en 1890, porte, sur une de ses faces, la mention d'un vœu à Hercule, accompli par *Q. Furnius Crescentianus* (1), pour la santé et la victoire de Marc-Aurèle, et, sur l'autre face, sculpté en relief, le combat d'Hercule contre le lion de Némée. Cette pierre décore aujourd'hui une des allées du bel établissement thermal d'Hammam-Meskoutine, où notre excellent ami, M. Rouyer, son intelligent propriétaire, a eu le bon goût de réunir et de conserver un grand nombre de souvenirs archéologiques provenant des environs qui en sont si riches.

Ce culte de l'Hercule batailleur des Grecs semble, d'ailleurs, avoir eu de nombreux fidèles dans cette contrée. Nous venons de voir qu'à Thibili, une sorte de confrérie avait pris ce dieu pour patron, et qu'elle l'honorait, dans la circonstance que nous avons rapportée, selon la tradition latine. Mais il est probable que son dieu avait aussi les attributs grecs.

M. Poulle à découvert, en 1874, à deux kilomètres au Nord de l'établissement de la Compagnie Algérienne, à Aïn-Regada, une autre inscription mentionnant un vœu à Hercule. Ce texte est surmonté d'un

(1) *Rec. de Const.*, vol. XXVI, p. 336.

Digitized by Google

bas-relief représentant le dieu barbu, tenant, de la main droite levée, une massue et portant, sur le bras gauche étendu, la peau du lion de Némée. L'inscription et le bas-relief sont rupestres, c'est-à-dire sculptés sur une paroi de rocher formant le fond d'une grotte naturelle, dans un ravin sombre. Il y est question d'un vœu promis à Hercule *velu* par *Rogatus* (1). L'épithète donnée ici à ce dieu est sans précédent dans les inscriptions et dans l'exégèse de son culte. Pourtant, ainsi que le remarque judicieusement M. Poulle, elle lui a été reconnue par le poète Properce, dans le passage où il raconte l'arrivée d'Hercule auprès de l'asile de la *Bona dea*, après sa victoire sur Cacus. Son aspect hirsute effraye un groupe de jeunes filles qui s'y trouvent et qui prennent la fuite. Le dieu les supplie de ne pas s'effrayer, en leur rappelant que jadis, sous une robe de Sidon, une molle écharpe cachant sa poitrine, il a filé la laine sur une quenouille libyenne, auprès d'Omphale (2).

Une deuxième preuve que le culte d'Hercule était fort pratiqué dans la Confédération, aussi bien sous ses attributs latins qu'avec son caractère grec, est la présence, à Rusicade, d'un texte très mutilé mentionnant une statue d'Hercule *gardien* (de la bonne foi), dédiée par un personnage dont le nom est resté illisible et qui, à cette occasion, donna des jeux scéniques au théâtre, avec distribution d'argent au peuple : *statuam Herculis C(ustodis)* (3).

Castor et Pollux ou **les Dioscures.** — Les deux frères jumeaux, connus sous le nom grec de *Dioscu-*

(1) *Rec. de Const.*, vol. XVII, p. 387 ; — C. I. L. VIII, 5667.
(2) Propert. *Eleg.*, lib. IV, 9.
(3) C. I. L., VIII, 7984.

Digitized by Google

res, étaient, d'après la tradition grecque, fils de Tyndare, roi de Sparte, d'où leur nom de *Tyndarides*. Mais ce nom de Tyndare n'était, à l'origine, qu'un surnom de Jupiter, oublié dans la suite, et dont la croyance populaire, en Laconie où la légende avait pris naissance, fit une personnalité royale du pays. Mais une preuve que les deux héros étaient issus du maître des dieux est dans la persistance de leur nom de Dioscures qui signifie : « enfants de Jupiter » (Διὸς κοῦροι).

Leur légende la plus accréditée, parmi celles qui eurent cours chez les Grecs, est la suivante : Léda, femme de Tyndare, roi de Sparte, qui était lui-même frère de Clytemnestre, la célèbre épouse d'Agamemnon, s'unit, dans la même nuit, à Jupiter métamorphosé en cygne et à son époux. Elle enfanta un œuf d'où sortirent Castor, Pollux et Hélène ; mais Castor, étant fils de Tyndare, resta mortel, tandis que son frère Pollux était immortel. Ils eurent, l'un pour l'autre, une affection si grande qu'ils ne se séparèrent jamais, même après la mort de Castor, comme nous allons le voir. Nés à une époque où la légende grecque place de puissants bandits, personnifications des différentes races qui se sont disputé le territoire, ils prirent part à une foule d'expéditions, pour la défense de leur pays et de leurs intérêts de famille menacés, ou pour redresser des torts. Nous ne pouvons les rappeler ici, tant à cause de leur multitude que de leurs variations, selon les divers points de la Grèce où le culte des Dioscures fut adopté. Toujours est-il que dans l'une d'elles, celui des deux qui était mortel, Castor, perdit la vie. Son frère, au désespoir, ne pouvant partager son sort et ne voulant pas le quitter, obtint

Digitized by Google

de son père, Jupiter, la faveur de mourir et de partager le tombeau de Castor pendant six mois de l'année, à la condition de ressusciter avec lui et de vivre ensemble dans le ciel où ils forment la constellation des Gémeaux, pendant les six autres mois. Ce mythe qui a pris, dans la littérature grecque et romaine, une signification morale, représente l'alternance de la vie et de la mort, de la lumière et des ténèbres.

Le caractère des deux frères est donc surtout guerrier et c'est sous cet attribut qu'ils sont particulièrement honorés. On les représente toujours à cheval, galopant l'un près de l'autre, vêtus d'une chlamyde flottante, ou debout à côté d'une *protomè* de cheval. Leur tête est recouverte d'un casque cônique qui représente, pour chacun, la moitié de l'œuf d'où ils sont sortis.

C'est sous ce double caractère de guerriers et de puissances sidérales qu'ils furent honorés par les Romains, lorsque le culte grec pénétra jusqu'à eux.

Nous avons dit que la légende des deux héros avait pris naissance en Laconie. Tarente, qui était une colonie de Sparte, fut une des premières villes de la Grande Grèce à l'accueillir et à la répandre dans la péninsule. La légende grecque y trouva bien, il faut le dire, chez les Etrusques, celle des dieux Cabires qui étaient aussi jumeaux. Mais ceux-ci étaient au nombre de trois. Cette différence, il est vrai, ne les empêcha pas de se confondre, car leurs attributions étaient sensiblement les mêmes. D'ailleurs, il est à peu près établi que les croyances étrusques ont la même origine que celles des peuples grecs primitifs.

Le point de départ de l'introduction à Rome du

Digitized by Google

culte des Dioscures est le vœu fait par le dictateur *Aulus Postumius,* en 257 de Rome, à la bataille du lac Régille, contre les peuples du Latium, d'élever un temple au Forum même, à ces deux divinités protectrices de Tusculum, la plus puissante des villes ennemies. C'est ce qui décida, paraît-il, du sort de la bataille. Cette promesse faite aux deux principales divinités de l'ennemi, selon une tactique favorite des généraux romains, les engagea à abandonner le peuple qu'ils protégaient. On raconte, en effet, qn'aussitôt après cette invocation, les deux Tyndarides apparurent à cheval, vêtus de chlamydes de pourpre, à la tête de la cavalerie romaine qui écrasa alors facilement l'ennemi. Bien plus, le même soir, deux jeunes guerriers à cheval, tout couverts de poussière et de sueur, se montrèrent tout-à-coup sur le Forum, auprès de la fontaine de *Juturna,* où ils firent désaltérer leurs chevaux et se lavèrent eux-mêmes le visage. Ils annoncèrent au peuple, réuni autour d'eux et emerveillé, la victoire remportée le matin et disparurent.

Le temple voué par Aulus Postumius fut dédié 13 ans après, en plein Forum, en 270 de Rome, aux ides de Juillet. Depuis cette époque, le 15 Juillet, les chevaliers,qui avaient pris les Dioscures pour patrons, célébrèrent une grande fête équestre en leur honneur. Ils se réunissaient à la Porte Latine,vêtus de pourpre, sur des chevaux blancs,et de là, en ordre de bataille, se rendaient au Forum, devant le temple de Castor et de Pollux, puis montaient au Capitole pour rendre grâce à Jupiter, le père des Dioscures. Ils redescendaient ensuite an cirque où se donnaient des courses en leur honneur.

Les deux divinités grecques, honorées en plein

Digitized by Google

Forum, étaient devenues essentiellemeut romaines. On leur rendit un culte comme protectrices des armes romaines qu'elles ne cessèrent, d'ailleurs, de favoriser, s'il faut en croire la superstition populaire. Elles intervinrent, en effet, pour donner la victoire au Consul *T. Quinctius Flaminius* contre Philippe de Macédoine, dans la lutte contre les Cimbres et les Teutons, à Pharsale, etc...

Ce n'était pas seulement comme à des dieux guerriers que les Romains leur rendirent un culte. En qualité de dieux astronomiques, ils devinrent bientôt les protecteurs des marins. C'est Castor et Pollux que ceux-ci invoquent avant leur départ, c'est à eux qu'ils s'adressent pendant la tempête et qu'ils rendent grâce au retour, surtout après une navigation périlleuse. Ostie, qui était le point d'arrivée de toutes les flottes de commerce, devint naturellement le centre de ce culte maritime des Dioscures. C'est, en effet, dans ce port qu'on en a retrouvé les plus nombreuses traces.

Mais cette protection donnée à la marine entraîna un autre caractère attribué à ces dieux. La marine étant le grand véhicule des échanges commerciaux des Romains avec le monde entier, les Dioscures furent bientôt considérés comme les protecteurs du commerce, des marchands et de tous les trafiquants : banquiers, publicains, etc.... Ils furent considérés comme présidant à toutes les affaires de négoce et consacrant la bonne foi qui en est l'âme. Aussi, est-ce en les invoquant *(edepol ! mecastor !)* qu'on prenait des engagements, qu'on signait des contrats, qu'on faisait des conventions. Les pactes de toutes sortes, les traités, les testaments, les lois financières

Digitized by Google

étaient rendus publics par des affiches sur les murs de leur temple situé au Forum, près de la Basilique ou Bourse de commerce. C'est auprès de ce temple, à Rome, que s'établissaient les offices des banquiers, des changeurs et les bureaux de vendeurs et d'acheteurs d'esclaves.

L'importance des hommages de toutes sortes, réservés à ces divinités, avaient nécessairement contribué à étendre leur culte dans tout l'Empire. Nous le trouvons particulièrement adopté en Afrique. Les Cirtéens n'avaient pas songé à se soustraire à cette nécessité. Aussi est-il resté des traces de leur dévotion aux Dioscures. Deux d'entre elles, celles qui ont été trouvées à Cirta, offrent même une particularité étonnante au premier abord.

En effet, ce sont deux autels consacrés jadis au Capitole, l'un à Castor, l'autre à Pollux et qui devaient se faire pendant sur les degrés de leur temple, par un certain *L. Calpurnius Successianus,* en exécution d'un vœu (1). Or, ce personnage se donne comme *curateur* des *dendrophores.* Comment intervient-il dans un hommage rendu à des dieux qui lui semblent si étrangers, en sa qualité de membre d'un collège de prêtres de Cybèle ?

La fonction qu'il remplissait dans ce collège va nous l'expliquer.

On verra plus loin que les *dendrophores,* comme les *cannophores* et les *galles* étaient des associations de prêtres et de prêtresses de Cybèle et d'Attis. Les dendrophores étaient ceux de leurs membres qui portaient processionnellement au temple des deux

(1) C. I. L., VIII, 6940 et 6941.

Digitized by Google

divinités le pin mystique d'Attis, le 22 mars, d'où le nom de *porteurs d'arbres*. Ils étaient organisés en un collège dont les intérêts étaient confiés à un administrateur financier *(curator)*. Tel était le rôle de *L. Calpurnius Successianus*. C'est précisément en sa qualité d'homme d'affaires, et pour se rendre favorables les dieux qui présidaient aux opérations dont il était chargé, qu'il leur avait voué ces deux autels.

Un autre souvenir du culte des Dioscures se trouve dans une des IIII Colonies, à Chullu. C'est aussi un autel dédié à Castor, mais par une femme, *Cœcilia Domitilla*, en exécution d'un vœu (1).

Les fêtes de ces dieux se renouvelaient deux fois par an. La première solennité avait lieu le 8 avril, en l'honneur de la dédicace du temple qui leur avait été consacré au Forum. On n'a aucun renseignement sur cette cérémonie. La seconde se célébrait le 13 août. Elle consistait en jeux donnés à l'hippodrome. Les Dioscures étaient, en effet, honorés comme protecteurs des courses. Ils avaient, en cette circonstance, leurs statues érigées sur la muraille qui séparait l'arène en deux parties, et on croit même que c'est en leur honneur que le nombre des tours de l'arène, à effectuer dans une course, était marqué par des œufs de pierre ou de marbre, sur la table de l'*ovarium*.

LVII

14° Tellus

La religion des races latines était le culte de la Nature dont les dieux primitifs ne se détachaient pas. Ils n'étaient autres, à l'origine, que ses forces ou ses

(1) C. I. L, VIII, 8193.

Digitized by Google

actions diverses. Le principe et le théâtre de la plupart de ses phénomènes était, pour ces populations essentiellement agricoles, la Terre *(Tellus)*; aussi fut-elle la plus ancienne, la plus populaire et la plus honorée des divinités. On lui rendait un culte sous les noms les plus divers qui exprimaient ses bienfaits. On l'appelait *Bona dea*, dit Macrobe (1) parce qu'elle est la source et l'agent de tous les biens, *Fauna* parce qu'elle nous favorise de tout ce qui est utile à la vie, *Ops*, parce que c'est d'elle que viennent toute puissance et toute prospérité, *Fatua* parce qu'elle nous est esssentiellement favorable. On l'honorait aussi sous le nom de *Flora* parce qu'elle fait naître et alimente toutes les fleurs. Elle se confond souvent, sous ce rapport, avec Cérès et Vénus, lorsque cette dernière est considérée comme la déesse de la végétation.

Son culte était surtout pratiqué dans des fêtes rustiques. A Rome, le 15 avril, les Curies, ces subdivisions de la plèbe, lui consacraient les *Fordicidia* ou *Hordicidia* pour lui demander une année fertile. Avec la participation des pontifes et des Vestales, on lui sacrifiait ce jour-là des vaches pleines *(fordæ* ou *hordæ boves)*. Les fœtus, retirés des victimes, étaient réduits en cendres que conservaient les Vestales, pour les distribuer au peuple, le jour des *Parilia* où tout le monde s'en servait pour se purifier. Les *feriæ sementivæ* dont nous avons déjà parlé, à propos de Cérès, avaient aussi lieu en son honneur, ainsi que la *lustratio pagi*. On lui sacrifiait alors une truie pleine. Lorsqu'on lui faisait des prières, il fallait toucher le sol avec ses mains.

(1) Macrob, 1. 12, 21.

Digitized by Google

Son culte qui s'est confondu dans les derniers temps avec celui de *Mater Magna* dont nous allons parler, ne pouvait être ignoré en Afrique, cette terre si fertile, bien que les dédicaces à Tellus y soient pourtant assez rares. Aussi, était-il célébré à Cirta avec un assez grand appareil, si nous en croyons une inscription découverte en 1885, dans la rue de Mila, à Constantine. Nous y lisons, en effet, que *P. Julius Urbanus*, chevalier romain, qui avait été questeur, puis édile et enfin préfet des IIII Colonies *pour les triumvirs*, lui éleva un autel, avec statue, en souvenir de son édilité, et outre les 20,000 sesterces qu'il avait déjà versés au Trésor. Il fit même construire un tétrastyle pour y placer la statue et donna des jeux scéniques, avec distribution d'argent au peuple, en l'honneur de la dédicace (1).

Voici un autre exemple de l'importance de ce culte :

Dans la ville de Cuiculum qui fut, comme on le sait, une des colonies de la Confédération cirtéenne, Tellus avait un grand temple dont on a retrouvé, dans les restes de la basilique chrétienne qui fut, sans doute, élevée sur ses ruines, la magnifique inscription du fronton, en lettres de 12 centimètres de hauteur. On y lit que la République des Cuiculitains éleva le temple à *Tellus Genetrix ;* que *C. Julius Lepidus Tertullus*, légat d'Auguste, en 194, sous Septime Sévère, le dédia, et que *Ti. Julius Honoratus*, flamine perpétuel, fit don de la statue *acrolithe* de la déesse (2). On appelait ainsi les statues dont les extrémités seules, la tête, les mains, les pieds, étaient

(1) *Rec. de Const.*, vol. XVIII, p. 246.
(2) C. I. L., VIII, 8309.

Digitized by Google

en marbre. Le reste, recouvert d'étoffes ou peint, était en bois.

LVIII

Les divinités orientales : Mithras, Mater Magna

Les relations établies par la conquête de l'Asie entre le monde romain et l'Orient, la décadence de l'ancienne religion, le besoin d'un mysticisme que ne satisfaisait plus le pur formalisme d'autrefois, le goût du merveilleux qu'avait excité la connaissance des dogmes orientaux, modifièrent entièrement l'esprit public dans le sens de l'occultisme. A partir des Antonins les cultes persans, tout remplis de mystères, s'introduisirent à Rome et se répandirent avec une grande rapidité dans tout l'Empire.

La première divinité de cette provenance fut *Mithras*, le dieu du soleil, qu'il ne faut pas confondre avec *Sol* d'Emèse auquel Elagabal bâtit un temple à Rome et qu'il unit avec l'Astarté de Carthage.

Le culte de Mithras fut importé à Rome par les légions de Pompée, de retour de leur expédition contre les pirates de Cilicie. C'est à Ostie, où on lui éleva les premiers autels, qu'il fut d'abord honoré. Avec Isis, Cybèle et la *Virgo Cœlestis* de Carthage, il prit le pas sur les anciens dieux romains dans les deux derniers siècles du paganisme. C'est pourquoi tout l'effort du christianisme fut dirigé contre ces dieux. C'était leur culte, en effet, qui lui faisait la plus vive concurrence. Comme lui, il arrivait à une sorte de monothéisme, car chacun de ces dieux se prétendait unique, les autres divinités n'étant que des noms par lesquels on désignait ses divers attri-

Digitized by Google

buts. De plus, ces cultes poussaient à la pénitence et à la pureté morale.

Mithras, en particulier, est le dieu qui se transforme, s'épure et devient la pure lumière représentée par le Soleil. Il prend naissance dans les ténèbres, sous un rocher, pour s'élever, après maintes métamorphoses, jusqu'à la splendeur rayonnante. Il figure l'âme humaine qui est obligée de descendre dans le monde obscur du corps et des choses terrestres, pour atteindre, par des épreuves successives, à la pure sagesse. Lorsqu'on prend connaissance de la doctrine de Zarathustra, on croit lire un dialogue de Platon, exposant la dialectique ou marche de l'âme partant de la connaissance sensible pour aboutir à l'idée pure.

Cette sombre origine du dieu est figurée par la caverne, *spelæum,* où on célèbre toujours ses mystères. Les transformations, par lesquelles il est arrivé à l'éclat de la pleine lumière, sont représentées par les épreuves que doit subir l'initié avant d'atteindre les divers degrés de la perfection : l'eau, le fer, la faim, la soif, la flagellation et l'isolement.

Parmi ces épreuves et ces formes de purification se trouvent des cérémonies qu'on rencontrait dans le christianisme, principalement le *baptême du sang* dont nous parlerons à propos de la *Mater Magna*, en l'honneur de qui il était célébré. C'est pourquoi les polémistes chrétiens, Saint Jérôme, Justin, Tertullien, Firmicus Maternus, reprochaient aux adeptes de ce néo-paganisme d'avoir cherché à imiter la religion du Christ.

Le culte de Mithras avait des prêtres spéciaux dont Aurélien avait institué le collège et qui se recrutait souvent dans les autres sacerdoces. C'étaient en

Digitized by Google

quelque sorte des thaumaturges, qui présidaient aux cérémonies des initiations par lesquelles on devenait un adepte de la religion mithriaque. Les initiés portaient des amulettes où était figuré leur dieu.

Ce culte de Mithras et des autres divinités orientales devait être nécessairement pratiqué à Cirta, dans cette capitale où la religion phénicienne, qui avait avec elles tant de points de contact, resta toujours en honneur. Aussi y avait-il trouvé des sectateurs de marque. C'est ainsi que son antre *(spelæum)* avait été aménagée au Capitole, avec ses statues et tous ses ornements, par le *præses* ou gouverneur de la Numidie constantinienne, *Publilius Ceionus Cæcina Albinus* (1) dout nous avons rappelé plus haut (2) les nombreux travaux d'utilité publique, dans la seconde moitié du IVe siècle.

Mater Magna. — Une autre divinité importante d'origine orientale et dont le culte présentait un grand nombre d'analogies avec les mystères chrétiens est *Mater Magna Idæa*, la Grande Mère Idéenne.

Elle n'était, pourtant pas, quant à son nom du moins, d'importation absolument étrangère. C'est ainsi, qu'au dire de Varron, on qualifiait de Mater Magna toutes les divinités telluriques telles que Proserpine, Ops, Tellus, Vesta, Fatua, etc... Une déesse de ce nom même avait un temple sur le Palatin, ce qui prouve bien que Mater Magna était essentiellement romaine. On sait, en effet, que tous les temples des divinités étrangères devaient être placés en dehors du *pomoerium*, tandis que les autres se trouvaient dans l'enceinte même de la ville.

(1) *Rec. de Const.* vol. Ier, p. 47. — C. I. L., VIII, 6975.
(2) Ibid., vol. XXVIII. pp. 244-45.

Digitized by Google

C'est à partir des Antonins que le culte phrygien de Cybèle pénétra dans le monde romain, avec ses prêtres et ses cérémonies.

Nous ne pouvons nous attarder à démêler, parmi les nombreuses légendes qui eurent cours dans le monde grec et asiatique, celle qui s'applique le mieux aux diverses particularités de son culte tel qu'il fut pratiqué chez les Romains.

La suivante nous semble la plus accréditée et se prêter le mieux aux cérémonies dont nous allons parler :

Selon les traditions religieuses du mont Ida où son culte était particulièrement en honneur, Cybèle, ou la Terre, dont la jeunesse était éternelle, aimait un tout jeune berger phrygien du nom d'Attis, mais elle voulait qu'il restât pur. Elle en fit son prêtre, à la condition qu'il conserverait son innocence. Mais les sens furent plus forts que les résolutions de l'éphèbe. Honteux de n'être plus digne de sa divine maîtresse, il alla se mutiler sous un pin et se réfugia ensuite dans les roseaux où il mourut de ses blessures. C'est là que la déesse en pleurs découvrit son cadavre et le ressuscita, après l'avoir couvert de fleurs.

C'est de cette légende que s'inspirèrent, comme on le verra plus loin, toutes les cérémonies excentriques du culte de la déesse. Les prêtres se nommaient les galles *(galli)*. Il paraît qu'ils se mutilaient comme Attis et allaient partout, prêchant la continence et la chasteté. Sous la conduite de leur président, l'archigalle, ils faisaient des processions dans la ville, vêtus d'habits bariolés et opérant des quêtes au bruit de toutes sortes d'instruments phrygiens, cornes, tympanons et cymbales.

Digitized by Google

Ce culte, dont les adeptes devaient à chaque instant se purifier par des privations et des souffrances, avait, comme nous l'avons dit, des cérémonies ayant quelque analogie avec celle des chrétiens : tels sont le *taurobole* et le *criobole* ou baptême du sang.

Cette curieuse cérémonie, dont on a retrouvé d'innombrables traces dant tout l'empire romain, était très usitée en Afrique et notamment sur le territoire des IIII Colonies, ainsi qu'on le verra par les inscriptions. Voici en quoi elle consistait :

Lorsqu'un citoyen, et c'était généralement parmi ceux du plus haut rang, voulait acquérir une plus grande estime ou arriver, s'il avait la foi, à un plus haut degré de perfection, il prenait l'initiative d'un taurobole et d'un criobole *(commovebat)*, en l'honneur de la Grande Mère Idéenne et d'Attis. La cérémonie avait lieu tout entière à ses frais.

On avait creusé au préalable une fosse profonde dans laquelle le personnage en question se faisait descendre, la tête ornée d'une mître et ceinte d'une couronne d'or, le corps solennellement revêtu du *Cinctus Gabinus*. La fosse était ensuite recouverte d'un plancher criblé d'ouvertures où l'on amenait un taureau orné de bandelettes et les cornes dorées. Entouré du peuple assemblé près du lieu du sacrifice, un galle s'avançait et plongeait un large couteau dans la poitrine de la victime. Des torrents de sang fumant inondaient l'homme de la fosse. La victime immolée, on retirait son cadavre pour faire subir le même sort à un bélier, après quoi celui qui avait fait l'oblation sortait de la mare sanglante, le visage, les vêtements et le corps tout souillés. Ayant ainsi dépouillé le vieil homme, l'initié qui s'était réconcilié avec la divinité,

Digitized by Google

lui et ses concitoyens, pour lesquels il s'était dévoué, était salué comme un homme nouveau et complètement purifié.

Nous trouvons à Thibili, qui faisait partie de la Confédération des IIII Colonies, deux souvenirs précieux de ces sacrifices.

Le premier est un autel trouvé, en 1849. par le capitaine d'artillerie Delamare et auquel on a attribué une si haute importance qu'on l'a transporté au Musée du Louvre. Il fut élevé à l'occasion d'un taurobole, en l'honneur de la *Terre mère Ærecura, mère des dieux, la Grande Idéenne,* par une femme, *Popilia Maxima* (1). Le texte ne dit pas qu'elle ait elle-même pris l'initiative de la cérémonie expiatoire et l'ait subie, ce qui n'est, d'ailleurs, pas probable, car ce serait, parmi un si grand nombres d'autres textes, le seul exemple d'une femme ayant joué ce rôle. Elle a simplemént fait élever cet autel en souvenir d'un sacrifice de ce genre dont son père, qui est nommé dans la dédicace, fut probablement le héros, avant sa mort, survenue, sans doute, depuis cet évènement.

Mais pourquoi ce nom d'*Ærecura* attribué ici à la Grande mère Idéenne, et que nous retrouvons aussi dans le texte qui va suivre ? Sans pouvoir en donner la raison exposée, parait-il, par le seul Mommsen dans un ouvrage qui n'est pas à notre disposition (2), nous nous contenterons de rapprocher de Cybèle, l'antique déesse latine, *Rhea,* que la divinité phrygienne avait absorbée et dont le nom n'était lui-même qu'une métathèse dè l'Héra grecque, d'où est sortie Junon,

(1) C. I. L., VIII, 5524.
(2) *Arch. Anzeiger,* 1865, p. 88.

Digitized by Google

l'épouse du maître des dieux. Ajoutons encore que, parmi les enfants de Rhéa et de Chronos, se trouve la déesse Hérè.

Un autre souvenir, non moins important, d'un sacrifice du même genre, accompli aussi à Thibili, est l'autel que nous avons découvert, nous-même, au cours des fouilles que nous avons exécutées au mois de Mai dernier, à Announa. C'est un autel élevé à la *Terre mère Ærecura, la Grande mère Idéenne* par *P. Sextilius Honoratus* qui, dit l'inscription, suscita et accomplit *(movit et fecit)* un taurobole et un criobole, c'est-à-dire subit lui-même l'expiation (1).

Un troisième texte, plus explicite encore sur cette cérémonie, est celui qui a été découvert par Costa, en 1876, dans l'ancienne colonie cirtéenne de Milev. Il est inscrit sur un autel élevé à la *Mère des dieux, la Grande Idéenne,* par deux personnages dont le premier est *Q... Basilicus* et le second *Mnesius*. Ils ont, dit le texte, accompli et subi eux-mêmes un criobole, pour la santé de l'Empereur Alexandre Sévère, de sa mère Julia Mammæa et de toute leur famille, par les soins du prêtre *C. Aemilius Saturninus*, conformément à l'avis que leur avait donné l'archigalle (2).

Comme on le voit, tout est spécifié dans ce document : la raison du sacrifice, le nom du sacrificateur, celui des personnes qui accomplissent et subissent l'expiation, et enfin, à quelle occasion elle a été entreprise.

Deux particularités sont dignes de remarque dans ce texte. La première est que le sacrifice expiatoire

(1) Nous publions et commentons cette inscription dans notre article épigraphique ci-après.

(2) *Rec. de Const.*, vol. XVIII, p. 519 ; — C. I. L., VIII, 8203.

Digitized by Google

est entrepris et subi pour la santé d'Alexandre Sévère et de sa mère Julia Mammæa. C'était une flatterie à l'égard de ces princes dont on connaissait la dévotion envers les divinités de l'Orient.

La seconde est que le monument porte avec lui sa date approximative, 222 à 235.

Et enfin, la troisième est une irrégularité qui a son importance. La dédicace est à Cybèle et le sacrifice à Attis. On sait, en effet, que le criobole ou immolation d'un bélier était en l'honneur de cette dernière divinité. Cela nous prouve, et c'est d'ailleurs un fait établi, que le culte du dieu mutilé dont les Grecs s'étaient préservés, à cause des conceptions peu esthétiques et des pratiques étranges qu'il supposait, et que les anciens Romains avaient eux-mêmes proscrit pour des raisons analogues, s'était incorporé à tel point à celui de la Mater Magna qu'on ne les distinguait plus dans le monde romain, à partir du IIIe siècle.

Cette cérémonie étrange du baptême de sang, purifiant non seulement le citoyen qui en est l'objet, mais le peuple lui-même, est la réalisation de l'idée toute orientale de rédemption qu'a fait prévaloir le christianisme.

Les prêtres de Mater Magna se divisaient, avons nous dit, en plusieurs collèges qui avaient chacun leur rôle dans les cérémonies de son culte. On distingue parmi eux les *Cannophores* les *Dendrophores* et les *Galles*. Voici quelles étaient leurs fonctions :

La fête de Mater Magna et d'Attis qui a laissé le plus de traces dans notre épigraphie est celle qui commençait le 15 mars par la cérémonie appelée l'entrée des cannophores *(canna intrat)*. C'était un collège

Digitized by Google

d'hommes et de femmes qui portaient processionnellement des roseaux au temple de la double divinité, en souvenir de l'enfance d'Attis qui avait été exposé parmi ces arbustes, aux bords du fleuve Gallus, en Phrygie. Puis, le 22 Mars, un autre collège de prêtres, les dendrophores, portaient dans le même appareil, au même sanctuaire, de jeunes pins environnés de laine et couronnés de violettes *(arbor intrat)*. C'était pour rappeler l'arbre sous lequel le jeune dieu s'était mutilé. La laine dont ils étaient environnés évoquait le souvenir des soins pieux dont la fille du roi Midas, Ia, honora le cadavre d'Attis qu'elle avait rencontré et qu'elle recouvrit ainsi. Les violettes représentaient les fleurs que Cybèle, avant de le ressusciter, répandit sur le corps de son amant.

Deux jours après, avait lieu, en signe de deuil, la *fête du sang*. Les galles et leur chef, l'archigalle, ainsi appelés du nom du fleuve aux bords duquel fut trouvé Attis, se tailladaient les bras et en rejetaient le sang sur la foule qui se pressait autour d'eux pour en être purifiée. Ils accomplissaient cette cérémonie dans un état d'exaltation qui les rendait insensibles comme nos Aïssaouas algériens. Ce jour-là, on jeûnait et on s'imposait toutes sortes de privations.

Enfin, le lendemain, 25 mars, était un jour de réjouissances *(hilaria)* en l'honneur d'Attis ressuscité. On promenait alors en triomphe les statues de Cybèle et d'Attis, au milieu d'un cortège de masques se livrant à une joie immodérée et rappelant assez les réjouissances de notre Carnaval.

Outre les sacrifices du baptême sanglant dont

Digitized by Google

nous parlons plus haut, nos inscriptions rappellent que le culte de la Grande Mère était très répandu dans les IIII Colonies. C'est ainsi que nous trouvons à Sigus le nom d'un de ses prêtres, *L. Clodius Honoratus,* qui mourut à l'âge de 55 ans (1).

Nous venons de voir qu'un prêtre ordinaire et un archigalle sont mentionnés à Milev.

A Cirta, nous avons constaté l'existence d'un collège de dendrophores.

A Rusicade, il en était de même. Nous lisons, en effet, sur un piédestal, que la statue dont il était surmonté et dont la partie inférieure existe encore avait été élevée à Attis par un dendrophore du nom de *C. Meteius Exuperans* (2).

Enfin, à Cirta, un autel ou, peut-être, un temple avait été élevé, dans un endroit inconnu, à Jupiter très bon et très grand, à tous les dieux et toutes les déesses, à la Grande Mère Idéenne, à Apollon, etc., par *M. Coculnius Quintilianus* qui vivait au temps de Septime Sévère. Cette dédicace confirme ce que nous avons dit plus haut de la tendance qu'avaient les nouvelles divinités orientales à absorber tous les anciens dieux et à s'attribuer les honneurs qu'on leur rendait.

LIX

Les abstractions divinisées à Cirta

Telles étaient les principales divinités dont il est possible de constater le culte à Cirta et dans les IIII Colonies.

---

(1) *Rec. de Const.*, voll. XI, p 411, et XVIII, p. 548 ; — C. I. L., VIII, 5707.

(2) Ibid., vol. XVI, p. 464 ; — Ibid., 7956.

Digitized by Google

On en trouverait encore quelques-unes, mais ce sont des divinités champêtres et particulières à l'Afrique, issues probablement de la religion des races indigènes et sur lesquelles nous ne possédons aucun renseignement. Telles sont *Bacax* qui paraît avoir été un dieu des cavernes et était surtout honoré aux grottes du Taya, dans les environs d'Hammam-Meskoutine, les anciennes Aquæ Thibilitanæ ; *Ifru* (?) sur lequel nous ne possédons absolument aucune autre indication que la mention laconique d'une inscription de Cirta ; et enfin, *Silvain,* sorte de divinité rustique, vague et impersonnelle dont on ajoute souvent le nom à celui des autres dieux telluriques. Comme nous l'avons dit plus haut, il serait intéressant d'essayer une étude de ces cultes indigènes de l'Afrique romaine dont on n'a encore qu'une idée bien imparfaite.

Mais les Romains pratiquaient à Cirta, comme dans tout l'Empire, un autre culte que celui des divinités ayant une personnalité distincte. Ils honoraient des abstractions, leur élevaient des autels, des statues et des temples et allaient même jusqu'à leur offrir des sacrifices. Cette forme de leur pensée religieuse est une tendance caractéristique de la race qui s'est perpétuée jusqu'à la fin du paganisme.

Par les développements qui précèdent, on a vu qu'à l'origine, les peuples latins n'avaient pas de divinités à personnalités bien distinctes. Leur foi religieuse s'était bornée à donner un nom à toutes les manifestations de l'activité divine et à se les rendre favorables par des supplications et des sacrifices. Ils en avaient fait autant de puissances célestes qu'ils honoraient selon des rites déterminés. Pour ne par-

Digitized by Google

ler que de celles qui présidaient aux divers moments de la culture des terres, nous citerons *vervactor* pour le premier labour, *redarator* pour le second, *imparcitor* pour tracer les sillons, *insitor* pour les semailles, *abarator* pour le nouveau labour, *occator* pour le hersage, *sarritor* pour houer, *subruncinator* pour le sarclage, *messor* pour la moisson, *convector* pour la rassembler, *conditor* pour la rentrer, etc.... (1).

De là à diviniser les sentiments généraux qui inspirent les actes de l'homme et qui sont le résultat de l'influence divine sur son âme, tels que la Vertu, la Concorde, la Paix, la Douceur, l'Indulgence, etc., il n'y avait qu'un pas. Ces états d'âme étaient bien plus divins encore et bien plus dignes d'être honorés, lorsqu'ils se montraient ou qu'on les supposait chez l'Empereur qui était lui-même un dieu. A côté de la majesté impériale, il y avait aussi celle du peuple romain dont on honorait la Gloire, la Toute-puissance *(numen)*, la Sécurité, la Grandeur, etc. En un mot, on en vint à traiter comme des dieux toutes les qualités morales et les diverses abstractions qu'elles arrivaient à former.

C'est ce qu'on remarque par tout l'Empire et ce dont il reste une foule de traces dans l'épigraphie cirtéenne. Nous allons les passer en revue.

La Concorde. — Elle avait à Cirta, comme à Rome, un temple près de l'emplacement de la grande Mosquée actuelle. On y voyait une statue élevée, en l'honneur de la Concorde des IIII Colonies cirtéennes, par *C. Julius Barbarus* questeur et édile (2).

---

(1) Voir, pour cette énumération, J. Marquardt et Th. Mommsen, *Manuel des antiq. rom*, t. XII, p. 11.

(2) *Rec. de Const*, vol. I, p. 123 ; — C. I. L., VIII, 6942.

Digitized by Google

La même divinité avait, dans le grand temple du Forum, à Cuiculum, une statue élevée par un membre de l'illustre famille des *Gargilius* qui paraît être originaire de ce municipe ou qui s'y était établie dès les temps les plus anciens. Celui qui fit don de la statue est *L. Gargilius,* prêtre augustal et édile (1).

La Gloire. — On lui avait érigé un autel au Capitole, probablement sur les degrés du temple de Jupiter Vainqueur (2).

L'Honneur. — Un autel lui avait été dressé, on ne sait dans quelle partie de la ville, ni auprès de quel temple, par *Q. Julius Honoratus* qui était augure et avait rempli les fonctions d'édile revêtu de la puissance questorienne, de triumvir et de préfet jure dicundo de la colonie de Milev (3).

L'Honneur et la Vertu. — On trouvait sur le second Forum de Cirta (notre place actuelle de la Brèche), un autel élevé à cette double divinité par *Q. Domitius Primianus* et *Julia Fortunula,* son épouse (4). C'était un hommage à leur ville natale qui était placée, avons-nous dit, sous cette invocation.

La Fortune, *déesse du retour.* — On lui avait élevé au Forum une statue dont le grand piédestal de marbre a été retrouvé dans les première années de notre occupation et a été anéanti depuis, dans l'incendie de la maison où il était conservé. C'était en l'honneur de Septime Sévère, pour le féliciter de son

(1) C. I. L., VIII, 8300.
(2) Ibid., 6949.
(3) Ibid., 6950.
(4) *Rec. de Const.*, vol. XIII, p. 699 ; — C. I. L., VIII, 6951.

Digitized by Google

heureux retour en bonne santé, après une de ses nombreuses expéditions. Le monument avait été élevé aux frais de *C. Sittius Flavianus,* édile, triumvir, préfet des Colonies, qui l'avait promis lors de son élévation au triumvirat et qui, à l'occasion de sa dédicace célébrée pendant sa préfecture, donna des jeux scéniques au peuple (1).

Cette divinité n'était pas moins honorée sur le territoire de la Confédération.

C'est ainsi qu'à Rusicade un représentant de cette Colonie au Conseil des décurions de Cirta, *C. Annius,* qui était aussi pontifie, lui avait fait élever, en l'honneur de cette dignité, deux statues d'airain, dont l'une au cirque, dans un tétrastyle (2).

A Thibili, un fragmeut de dé dont presque toute l'inscription a disparu, rappelle qu'un autel lui avait été élevé, pour lui rendre grâce d'avoir ramené d'une expédition un empereur dont le nom n'existe plus (3).

A Phua, pagus du territoire cirtéen, une statue avait été élevée à cette divinité, en 213, pour la remercier d'avoir ramené sain et sauf de la Gaule, où il avait essuyé une grave maladie, l'Empereur Marc Aurèle Antonin (Caracalla) (4).

L'Indulgence de l'Empereur (sa bonté) ; — Nous avons vu que *M. Cœcilius Natalis,* l'opulent magistrat qui avait jeté sur la voie ornée de statues reliant les deux Forum et dont une de nos planches reproduit ce qui en restait en 1842, avait orné ce monument d'une statue, avec tetrastyle, de l'Indulgence de l'Empereur (5).

(1) C. I. L., VIII, 6944.
(2) Ibid., 7983.
(3) Ibid., 5522.
(4) *Rec. de Const.*, vol. II, p. 69 ; — C. I. L., VIII, 6303.
(5) Ibid., voll. Ier, p. 56 ; III, p. 147 ; IV, p. 127 ;— ibid., 7094-98.

Digitized by Google

La Paix. — Les Cirtéens honoraient aussi la Paix dont les avautages étaient si grands pour leur prospérité, quand l'Empire pouvait la goûter. Un édile du nom de *P. Gavius*, chevalier romain, et qui remplissait les fonctions de questeur, lui avait élevé un autel sur le second Forum (1).

Rome Eternelle. — Rome aussi avait été divinisée, et les citoyens de la Confédération rendaient hommage à sa majesté. C'est ainsi que le donateur du sanctuaire de Vénus, élevé sur le second Forum, *L. Julius Martialis,* qui avait été questeur, édile et triumvir, rappelle, dans la dédicace de ce monument, qu'il avait érigé une statue à *Rome Eternelle*, au nom de son frère *Victor* (2).

La Sécurité du Siècle qui rappelle l'ère de tranquilité et de bonheur donnée à l'Afrique par l'excellente administration de Septime Sévère qui en était originaire (3), et de son fils Caracalla, recevait à cette époque les hommages des citoyens de Cirta. Sur une des faces de l'arc de triomphe de *Cœcilius Natalis,* une *xothèque* avait été ménagée pour contenir une statue de cette divinité (4).

La Victoire. — Le bonheur constant des armes romaines avait nécessairement amené le peuple à diviniser l'influence céleste qui le lui procurait. Aussi, le temple de la Victoire était-il un des plus anciens de Rome. Cette divinité devait donc recevoir de nombreux hommages dans la Confédération. Il nous en est resté, en effet, plusieurs souvenirs.

---

(1) C. I. L., VIII, 6957.
(2) *Rec. de Const.*, vol. XIII, p. 685 ; — C. I. L., VIII, 6965.
(3) On sait qu'il était né dans la Proconsulaire (la Tunisie actuelle), à *Leptis Magna.*
(4) C. I. L., VIII, 7094-98.

Digitized by Google

Comme la Gloire, elle avait, à Cirta, un autel, dans le temple de Jupiter, le dieu qui la procurait, en sa qualité de Vainqueur (1).

A Rusicade on lui voyait, sur le Forum, une statue, au milieu d'un tétrastyle. Elle avait été érigée entre les année 218-222 par *L. Cornelius Fronto Probianus*, chevalier romain, représentant de sa Colonie au conseil des décurions de Cirta (2). C'était en l'honneur du flaminat qu'il venait de recevoir. On comprend cette libéralité de la part du prêtre même de l'Empereur qui était le véritable bénéficiaire des faveurs de cette divinité. L'auteur de la dédicace rappelle qu'en cette occasion il donna des jeux publics au peuple, outre une foule d'autres libéralités.

La Victoire avait même à Sigus une association qui lui rendait des honneurs (*cultores*). C'était probablement un groupe d'anciens soldats. Ils lui avaient consacré, dans son temple, un ex-voto inscrit sur un cartouche à queues d'arondes (3).

Enfin, sur le Forum de la petite ville d'Arsacal, se dressait une grande statue de la Victoire dont on a retrouvé le magnifique piédestal avec une dédicace d'une épigraphie fort soignée. C'était un don de *C. Julius Victor*, édile et préfet pour les triumvirs de Cirta. Il l'avait érigée au nom de ses fils, *Tertullus*, *Martialis*, *Quadratus*, *Julianus*, *Victor* et de sa fille *Honorata*. A l'occasion de sa dédicace, il donna des jeux publics (4).

La ville de Cuiculum est particulièrement riche en monuments de ce genre.

---

(1) C. I. L. VIII, 6967.
(2) Ibid., 7963.
(3) *Rec. de Const.*, vol. VII, p. 185; — C. I. L., VIII, 5695.
(4) Ibid., vol. VI, p. 79; — ibid., 6046.

Digitized by Google

C'est ainsi que le Conseil des décurions y avait élevé trois autels à la Victoire, en l'honneur des succès de Marc-Aurèle et de Vérus, en Arménie et chez les Parthes. Le premier même porte sa date, 165, et nomme les deux empereurs ; le second est érigé à la Victoire arméniaque, et le troisième à la Victoire parthique des deux Augustes (1).

Nous trouvons, dans ce même municipe, un autre autel à la Victoire, élevé par *L. Volusius Barbarus*, questeur, édile et augure, en l'honneur de cette dernière dignité ; il coûta au donateur six mille sesterces (2).

La Vertu est la dernière de ces divinités abstraites que nous voyons honorées à Cirta. La preuve des hommages qu'on lui rendait est dans la statue qui décorait une des faces de l'arc de triomphe de *Cœcilius Natalis* (3). Nous avons vu que sur la face opposée, se dressait la statue de la *Sécurité du Siècle*.

LX

Le culte des Génies

A côté de ces divinités abstraites, il en était d'autres d'un caractère particulier, les *Génies*, dont nous devons parler.

Nous avons constaté la tendance qu'avait la race latine à voir dans le monde entier l'action diversifiée d'une puissance unique. Ce panthéisme primitif avait donné naissance aux dieux indigètes qui n'étaient d'abord que des noms exprimant chacun des actes de la puissance divine. Les pouvoirs dont émanaient

(1) C. I. L., VIII, 8302, 8303, 8304.
(2) Ibid., 8310.
(3) Ibid., 7094-98.

Digitized by Google

ces actes s'étaient ensuite personnifiés en autant de divinités distinctes. De là le vague polythéisme des premiers siècles. Cette tendance, avons-nous dit, subsista à tel point qu'elle fit mettre au rang des dieux des abstractions morales. Elle alla même jusqu'à faire concevoir comme une sorte de divinité le principe d'activité qui préside aux changements et aux actes dont tout être vivant est le théâtre ou la cause. Bien plus, parmi les choses, toutes celles qui pouvaient être considérées comme des unités personnelles, une famille, une ville, un peuple, un lieu même avaient leur principe divin d'individuation. C'était le *Génie.*

Chaque homme a son Génie, être impérissable et moral qui, outre l'âme, principe de la pensée, le constitue essentiellement et fait son entité ; chaque ville, chaque peuple, chaque collection d'hommes ayant des liens entre eux a le sien qui lui donne l'individualité personnelle et qu'on doit se rendre favorable par des honneurs, des prières, des offrandes et même des sacrifices. Pour les peuples et les cités, il faut bien se garder de confondre avec leur Génie leurs divinités *poliades,* c'est-à-dire protectrices de leurs institutions et de leur indépendance nationale. Chaque dieu même, à l'instar de l'homme, a son Génie.

On représentait les Génies à peu près comme nous figurons les anges dans notre ciel catholique : c'étaient des petits garçons bouffis et ailés. Leur symbole est le serpent qui signifie la fertilité du sol et l'attache étroite à une localité, car la plupart des Génies sont *topiques.*

Cette croyance et les pratiques qu'elle suppose du-

Digitized by Google

rent se manifester avec beaucoup d'intensité chez les Cirtéens, car l'épigraphie en a conservé de nombreux souvenirs.

Nous constatons, en effet, que dans leur Métropole, un temple fut probablement élevé au Génie des Colonies Cirtéennes, à peu près sur l'emplacement où fut construit plus tard le Tétrapyle d'Avitianus. Parmi les blocs d'un des piliers, on a retrouvé des fragments d'inscription ayant appartenu à l'attique de ce temple, et où on lisait, en lettres de quinze centimètres de hauteur : « *Au Génie des Colonies Cirtéennes.* » (1).

Non seulement on honorait à Cirta le Génie de la Confédération, mais même celui de la population cirtéenne. Nous avons retrouvé nous-mêmes, au cours des fouilles de 1893, derrière le Cercle militaire, les vastes substructions du temple de la *Sittienne*, avec la stèle funéraire d'un de ses prêtres (2).

Voici deux autres témoignages :

Le premier est un grand piédestal où nous apprenons qu'un édile du nom de *C. Pontius Saturninus* lui avait élevé une statue en l'honneur de sa magistrature et donné des jeux scéniques avec distribution d'argent au peuple, le jour de sa dédicace (3).

Le second est aussi un piédestal où nous lisons que *M. Roccius Felix,* chevalier romain, triumvir, prêtre de la ville, c'est-à-dire président du collège des prêtres des divinités locales, flamine d'Antonin, lui avait érigé une statue qu'il avait promise pour l'honneur du triumvirat et qui lui coûta 6,000 sesterces. A l'occasion de sa dédicace, il fit cadeau d'un denier (environ un franc) à chaque citoyen inscrit sur la

(1) *Rec. de Cons.*, vol. XIX, p. 314 ; — C. I. L., VIII, 10866.
(2) *Rec. de Const.*, vol. XXVIII, p. 348.
(3) C. I. L., VIII, 6947.

Digitized by Google

matrice publique et donna des jeux scéniques avec une nouvelle distribution d'argent (1).

Mais ce n'est pas seulement à Cirta qu'on honorait le Génie de la Colonie Cirtéenne. On lui rendait aussi un culte dans toute l'étendue de son territoire.

C'est ainsi qu'à Sigus, l'autorité administrative du *pagus* lui avait élevé un grand monument dont on a retrouvé la dédicace dans les décombres de la basilique (2).

A Arsacal, il avait un autel de marbre blanc, dont il ne reste plus que le sommet, avec le début de la dédicace (3).

Nous trouvons même à Lambèse le piédestal d'une statue élevée à cette divinité par des soldats originaires, sans doute, de Cirta (4). Ce monument est même encore surmonté de sa statue qui nous donne, par conséquent, la représentation de la déesse. C'est une petite femme assise qu'on peut voir encore au milieu des débris conservés au Prætorium.

Chaque colonie de la Confédération honorait aussi son Génie propre.

Les honneurs qu'on lui rendait à Rusicade ne paraissent pas moindres qu'à Cirta. Nous voyons, en effet, qu'un opulent citoyen, après avoir donné 10,000 sesterces pour l'achèvement et l'ornementation du théâtre, lui avait élevé une statue et que, sur la demande du peuple *(postulante populo)*, il en érigea deux autres : la première au Génie de l'annone sacrée, c'est-à-dire de la dîme offerte aux temples des dieux, et la seconde à celui de la Patrie. Toutes ces libéralités fu-

(1) *Rec. de Const.*, vol. I, planche 4 ; — C. I. L., VIII, 6948.
(2) C. I. L., VIII, 5693.
(3) *Rec. de Const.*, vol. VI, p. 107.
(4) C. I. L., VIII, 2505.

Digitized by Google

rent accompagnées d'une journée de jeux scéniques avec distribution d'argent au peuple (1).

Cette mention du Génie de l'annone sacrée confirme pleinement la remarque faite plus haut au sujet de la facilité avec laquelle les Romains personnifiaient les choses les plus difficiles à concevoir comme des puissances morales.

A Milev, le Génie de la Colonie avait aussi sa statue. Le piédestal très mutilé subsiste encore. Le monument avait été érigé, en exécution du testament d'un certain *P. Sittius,* qui était *adjutor,* c'est-à-dire employé dans un office dont la désignation n'existe plus sur l'épigraphe (2).

Les plus petites bourgades avaient aussi leur Génie. C'est ainsi que le village antique dont les ruines se trouvent à trois ou quatre kilomètres au Sud de la mosquée de Sidi-el-Abassi et qu'on appelle tantôt Mahidjiba, tantôt Aïn-Riren, du nom de la source qui sort d'une sorte de canal souterrain, à environ deux cents mètres, avait son Génie. Cherbonneau a découvert, en 1867, sur les bords de cette source même, la dédicace de la statue que lui avait érigée *C. Arruntius Faustus,* d'une vieille et célèbre famille romaine, dont les descendants devaient s'être établis en cet endroit. Il était *magister* du *pagus* et avait fait cette libéralité avec l'assentiment de son petit Conseil municipal *(permisso ordinis)* (3). Cette inscription, sur laquelle on n'a pas suffisamment insisté, nous donne, à mon avis, le nom de la localité qu'on déclare être encore inconnu. La dédicace s'adresse au Génie d'un

(1) C. I. L., VIII, 7960.
(2) Ibid., 8202.
(3) *Rec. de Const.*, vol. XII, p. 522; — C. I. L., VIII, 5884.

Digitized by Google

numen qui porte le nom de *Caputamsagæ* (en un seul mot). C'est évidemment celui de la source en question que les Romains considéraient comme l'origine de l'Ampsaga. Si au contraire, ce nom de *Caputamsagæ* n'était qu'une désignation géographique rappelant cette circonstance, on lirait sur la pierre : *Genio numinis Capitis Amsagæ* (au Génie du dieu de la source de l'Amsaga). *Caputamsagæ,* sans flexion du premier mot composant, est donc un nom topique. Evidemment, il a eu d'abord pour fonction d'exprimer la circonstance géographique dont nous parlons, mais il est devenu ensuite le nom même de la source. Les premiers occupants du territoire où coulait cette source durent donner son nom à leur groupement et la localité, en se peuplant, le conserva. Il est à peu près certain que le monument a été élevé là où il a été trouvé, c'est-à-dire près de la source, et on pourra nous objecter que le nom de *Caputamsagæ* ne s'applique qu'au cours d'eau et non à la localité. Il nous semble que si l'hommage ne s'était adressé qu'au Génie du cours d'eau, l'*ordo* et l'autorité administrative du petit bourg n'eussent pas pris tant de soin de l'ériger. Il est bien plus probable que l'honneur s'adressait au Génie de la localité même. Si on a choisi la source pour y dresser le monument, c'est qu'en sa qualité de *numen,* elle était la personne même du Génie qui avait donné son nom à la bourgade.

Nous avons vu qu'à Rusicade, on honorait le Génie de l'annone sacrée. Dans un *pagus* de Cirta, *Uzeli,* nous trouvons le Génie d'une personnification du même ordre et aussi difficile à concevoir : c'est celui

Digitized by Google

de l'aire à battre le blé *(Genius areæ frumentariæ)*. Chose plus curieuse encore : ce Génie est Jupiter lui-même ! (1). Il ne faut pourtant pas en être trop surpris, car nous savons que Jupiter avait, en effet, des attributs agricoles.

L'intéressante inscription qui nous donne ces détails rapporte que le piédestal où elle est gravée avait été donné par *P. Marcius Crescens, magister* du *pagus*, pour la statue qu'il avait promise au dieu, en l'honneur de sa magistrature, le 3 des nones de janvier, et qu'il dédia le 16 des calendes d'octobre de la même année, après avoir payé au trésor les sommes honoraires du décurionat et du *magisterium*.

Nous trouvons d'autres mentions de Génies topiques sans intérêt dans d'autres *pagi* de Cirta : Mastar (2), Subzuar (3), Phua (4) et un autre lieu dont le nom antique est encore inconnu (5).

La maison même que l'on habitait avait aussi son Génie. Nous possédons à Cirta un petit autel consacré au Génie de la maison où il résidait par un certain *Thelesphorus* (6). Les esclaves avaient même trouvé le moyen d'honorer leurs maîtres en dressant des autels au Génie de la maison où ils remplissaient des fonctions serviles (7).

Les empereurs, comme les dieux et, d'ailleurs, comme tout homme même, avaient leur Génie. Bien qu'il s'agisse de Constantine, et non plus de Cirta, dans l'exemple que nous citons, nous n'hésitons pas

(1) C. I. L., VIII, 6339.
(2) Ibid., 6352.
(3) Ibid., 6001.
(4) Ibid., 6267-91.
(5) Ibid., 6857.
(6) C. I. L., VIII, 6945.
(7) Ibid., 6974.

Digitized by Google

à le mentionner, parce qu'il témoigne des habitudes du paganisme : une inscription sur un grand autel parle du Génie de Julien et des vœux publics qui furent faits en son honneur dans notre ville (1).

Nous ne terminerons pas cette énumération sans signaler un autre texte n'appartenant pas, il est vrai, à Cirta ou à la Confédération, mais où nous remarquons la facilité avec laquelle les Romains de l'Afrique septentrionale imaginaient des pouvoirs divins sous toute influence heureuse ou malheureuse qui se manifestait dans les choses les plus inertes. Dans les environs d'Auzia existe un autel où on lit qu'un personnage, dont le nom a disparu, a offert une coupe et immolé une victime au Génie de la montagne de Pastoria qui écarte de son pays la violence des tempêtes : *Genio montis Pastorianensis vim tempestatum a patria n(ostra) arcenti* (2).

LXI

Les divinités phéniciennes honorées à Cirta : Baal-Hâman et Tanit

Ce n'était pas seulement le culte des divinités gréco-latines, des abstractions morales et des Génies qu'on pratiquait à Cirta et dans les IIII Colonies. Nous avons vu, à propos de Saturne et de quelques dieux rustiques, que les populations autochtones avaient conservé leur culte propre, même sous des dénominations romaines. D'autres sujets de Rome avaient gardé la foi de leurs pères : c'étaient les Phéniciens. Les traces de leur religion et

(1) *Rec. de Const.*, vol. IV, p. 128 ; — C. I. L., VIII, 6946.
(2) *Rev. afr.*, 6, p. 143 ; — Ibid., 9180.

Digitized by Google

de leurs ex voto sont particulièrement nombreuses sur divers points de la Numidie. Notre cité, une des plus vieilles du monde, avait dû, pendant la période de son existence qui correspondait à l'apogée de l'Empire Carthaginois dans le Nord de l'Afrique, en subir l'influence, se lier avec lui par des relations politiques et commerciales et recevoir, en assez grand nombre, des trafiquants puniques. Nous en avons la preuve dans l'importante colonie punique trouvée à Cirta par les Romains, après la défaite de Jugurtha, et qui s'y maintint certainement pendant toute la durée de leur occupation. Cette population y conserva un culte dont le caractère était l'immobilité hiératique.

Un des anciens membres de notre *Société archéologique*, Lazare Costa, a découvert, en 1875, à un kilomètre, environ, de notre ville, un peu au Sud-Est de l'emplacement des grands réservoirs du Coudiat, sur le coteau d'El-Hofra, dont la direction est parallèle au lit du Rhumel, au-dessous de son confluent avec le Bou-Merzoug, toute une série de stèles votives mises à jour par des ouvriers qui défonçaient un terrain pour y planter de la vigne.

Il y avait probablement sur ce coteau, au dire du Dr Reboud qui a présenté les stèles au public (1), un sanctuaire à *Baal* et à *Tanit,* les deux principaux dieux de la triade phénicienne. « En remontant, dit-il, par la pensée, le cours des siècles, il nous semble entrevoir sur le coteau d'El-Hofra, aujourd'hui dépourvu de végétation arborescente, des bosquets de pins et d'ifs, comme ceux du *lucus* ou bois sacré de Baal-Saturne dans l'Hiéron de *Cœlestis* à Carthage.

(1) *Rec. de Const.*, vol. XVIII, p. 445 et suiv.

Digitized by Google

Sur le sommet d'où la vue s'étend au loin, s'élevait, sous des ombrages mystérieux, l'édicule abritant l'autel et la grande et unique déesse, *rerum natura parens,* entourée de ses nombreux attributs. C'est là qu'on venait implorer sa toute-puissance et lui offrir des sacrifices ; c'est là que beaucoup de ses adorateurs déposaient les ex-voto, dont une partie, épargnée par la main du temps, va bientôt enrichir notre musée épigraphique. »

La *Société archéologique de Constantine* a publié en dix belles planches dessinées par notre habile confrère, M. Carbonnel, trente-cinq des plus intéressantes de ces stèles dont le nombre s'élevait à cent trente dans le petit champ où elles furent trouvées. Il est probable qu'un grand nombre d'autres sont enfouies de même dans les terrains avoisinants. On en a trouvé, du reste, sur le Coudiat et aux environs de Constantine.

Ainsi que l'a fort bien vu le Dr Reboud, ces stèles ne sont pas néo-puniques, mais véritablement puniques, c'est-à-dire du même style que celles qui ont été découvertes par M. de Sainte-Marie, autour du temple de Tanit à Carthage, et que M. Philippe Berger fait remonter à une époque antérieure à la prise de cette ville par les Romains (1). En résulte-t-il qu'elles soient antérieures à l'occupation romaine de Cirta ? Nous l'ignorons, car toutes les autres stèles du même genre, trouvées à Constantine, aussi bien celles qu'a examinées, en 1860, le Dr Judas (2), que celles de Costa et un grand nombre d'autres, ont ab-

(1) Ph. Berger : *Les ex-voto du Temple de Tanit à Carthage*, page 5.
(2) *Rec. de Const.*, vol. v, pp. 1 à 103.

Digitized by Google

solument le même caractère. Bornons-nous à reconnaître, avec M. Ph. Berger, que le néo-punique commence aussitôt après la chute de Carthage et se substitue partout au phénicien. Espérons, d'ailleurs, que de futures découvertes et de nouveaux travaux des spécialistes apporteront une lumière complète sur cette question.

Quoiqu'il en soit, le culte de Baal et de Tanit se pratiqua à Cirta, en se transformant, sans doute, pendant la longue période romaine et fut contemporain de l'organisation fédérale des IIII Colonies. Il est donc nécessaire d'en dire un mot.

Baal est le dieu par excellence des Phéniciens d'Afrique, la principale personnalité de la Trinité carthaginoise. Dans une savante étude sur un bandeau d'argent, malheureusement perdu, qui avait été trouvé à Batna et dont la *Société archéologique* avait fait don au Musée de notre ville (1), M. Philippe Berger nous a fait connaître son origine et les diverses phases qu'avait suivies son culte avant d'arriver à Carthage (2).

Ce dieu n'est autre que celui de l'oasis d'Ammon, celui que les Grecs et les Romains nommèrent Jupiter-Ammon. Il venait probablement d'Égypte où il occupait le « rang suprême dans la Trinité thébaine, sous le nom d'Amoun-Râ. » C'est pourquoi les populations puniques de la Proconsulaire et de la Numidie l'appellent Baal-Hâman. La preuve en est dans le bandeau de Batna qui le figure avec les cornes de

(1) Ce monument précieux, qui était probablement le diadème d'un prêtre phénicien, avait été envoyé par notre *Société archéologique* à l'Exposition universelle de 1878. C'est là qu'il s'est *égaré* (!).

(2) Ph. Berger : *La Trinité Carthaginoise*, mémoire sur un bandeau d'argent trouvé dans les environs de Batna, p. 4 et suiv.

Digitized by Google

bélier, attributs de Jupiter-Ammon, et dans les stèles du docteur Judas et de Costa qui lui donnent ce nom. « Son culte, dit M. Ph. Berger, était donc répandu dans toute l'Afrique du Nord, depuis l'Éthiopie et l'Égypte, d'où il était parti, jusqu'à la Grande-Syrte. » Là, Ammon disparaît pour être remplacé par Baal, figuré non plus avec les cornes du bélier sur le front, mais avec la couronne murale de Cybèle et uni à Tanit, qui devient la principale divinité dans la Byzacène et passe au second rang à Cirta et dans la Numidie. Ammon, pourtant, n'avait pas, nous l'avons vu, disparu tout entier, puisqu'il cède souvent ses cornes à Baal, comme dans le bandeau de Batna, sur de nombreuses stèles africaines, au sanctuaire du Djebel-bou-el-Karnîn et, enfin, sur certaines terres cuites d'Espagne. Parfois même, il lui donne son nom, comme dans les stèles de Judas et de Costa. On lui immolait souvent un bélier et quelquefois un bœuf. Ce dernier sacrifice avait surtout lieu devant le sanctuaire d'El-Hofra, puisque nous voyons cet animal figuré sur les stèles votives de Costa.

C'est ce dieu qui finit par être honoré dans toute l'Afrique sous le nom de Saturne.

La seconde divinité phénicienne adorée à Cirta par les populations puniques est *Tanit*. Nous venons de voir qu'elle a perdu à Cirta le premier rang qu'elle avait gagné à Carthage et dans la Byzacène. Sur le bandeau de Batna, en effet, elle est placée, avec tous ses symboles, à la gauche de Baal-Hâman, ce qui indique son infériorité, et, dans les stèles de Judas et de Costa, elle se nomme Tanit Pène-Baal, c'est-à-dire *face* ou *émanation* de Baal.

Digitized by Google

Cette désignation de Tanit nous rend compte de l'épithète de *Cœlestis* que lui donnaient les Romains et sous laquelle ils l'honoraient, comme nous avons vu qu'ils rendaient un culte à Baal, sous le nom de Saturne. Tanit, en sa qualité d'émanation de Baal, était son messager, son ange. Elle est, en effet, quelquefois représentée avec des ailes, comme une envoyée du Ciel. C'est, d'ailleurs, sous cette forme ailée qu'elle est considérée comme le Génie de Carthage et qu'on la retrouve sur plusieurs stèles de son temple découvertes par M. de Sainte-Marie, ainsi que sur une coupe en argent repoussé du trésor de Palestrina.

Il nous reste plusieurs textes rappelant les hommages que lui adressaient, sous cette invocation, les Romains de Cirta.

C'est ainsi que *L. Horatius Martialis,* qui semble en avoir reçu l'ordre en songe, lui éleva un autel sur le second Forum (1), et que *P. Paconius Cerialis* lui en érigea un autre dans un endroit de la ville que nous n'avons pu déterminer (2). C'est ce personnage, nous l'avons vu, qui avait placé au Capitole une statue de son ami, *L. Mœcilius Nepos,* et avait contribué, avec son frère, à dresser une statue à Silvain et une autre en bronze à Mercure.

Nous trouvons, enfin, dans nos textes, que la *dea Cœlestis* avait encore un autel à Mastar (3).

Mais Tanit, qui, du reste, n'était autre que l'ancienne Astarté, avait des liens étroits avec des divinités de la mythologie gréco-romaine. Elle corres-

(1) C. I. L., VIII, 6939.
(2) Ibid., 6943.
(3) Ibid., 6351.

Digitized by Google

pondait, en effet, dans le culte phénicien, à Junon-mère, à la *Virgo Cœlestis,* Diane ou Athéné, et à la Vénus impudique.

Comme Junon, elle est l'épouse du plus grand des dieux : Baal-Hâman. Elle est la déesse-mère, quelquefois représentée sur des stèles, portant un enfant à la hauteur de la ceinture. Cet enfant, d'ailleurs, ne serait autre que Dionysos, d'après une légende libyenne dont parle Diodore de Sicile (1).

Comme *Virgo Cœlestis,* elle n'est autre que Vesta, au dire de Saint-Augustin, ou Diane, Artémis et même Athéné, dans la personnalité de laquelle elle se serait transformée, lorsqu'à la suite de Cadmus, elle vint en Grèce de l'Égypte où elle était la déesse Neith.

Enfin, elle n'avait pas eu de peine à se transformer en Vénus ou Amphitrite sortant des ondes, car les Phéniciens sculptaient son image sur la proue de leurs navires qui semblait, en effet, sortir des flots.

Il est probable que Tanit venait d'Égypte, comme Baal.

C'est sous ce triple aspect qu'elle est représentée par ses attributs sur les stèles. On la voit, en effet, souvent accostée de deux colombes; comme Vénus, et comme *Virgo Cœlestis,* ou Diane, elle a pour attribut le croissant lunaire. Nous venons de voir que sa figuration, comme mère et comme épouse de Baal, est une femme portant l'enfant.

La représentation hiératique de Tanit sur les stèles est le cône, c'est-à-dire ce triangle, surmonté d'un disque, auquel on ajoute des bras levés. Quelquefois,

(1) III, 67 et 69. Cité par M. Ph. Berger dans sa *Trinité Carthaginoise*.

Digitized by Google

l'image est mieux tracée et figure une femme, sans visage dessiné, les bras levés, dans l'attitude de la prière. On voit aussi sur ces monuments une main faisant face de la paume : c'est l'attitude du dieu qui bénit. Ce symbole s'est transmis aux Arabes. Deux autres emblèmes sont le sceptre ou caducée et la palme. M. Philippe Berger croit que le caducée est un symbole tout différent de celui qu'on donne à Mercure. Par sa base élargie, il ne ressemble pas à un bâton, mais plutôt à un tronc d'arbre. De plus, ce sont moins des serpents enroulés et des ailes qui le surmontent, comme dans le caducée classique, mais deux branches qui s'enlacent. Ce serait donc le souvenir des *mais* que l'on plantait devant les temples de la déesse en signes d'honneur et comme offrandes. Du reste, les palmes que l'on retrouve souvent à côté de lui justifient cette interprétation.

En quoi consistait le culte de Tanit ? Il est probable qu'il était très divers dans ses manifestations, étant données les innombrables attributions de la déesse qui représentait la Nature tout entière, avec sa fécondité, de même que la chasteté des vierges, la paix de la prière et aussi la vertu guerrière. Nous n'en avons aucune idée, sinon qu'on lui faisait des sacrifices et des offrandes de toute nature.

Les stèles de Costa ont été traduites par M. Cahen. Elles sont plus ou moins la répétition de la formule suivante que nous trouvons sur la première :

« Au Seigneur, à Baal-Hâman et à la maîtresse, Tanit, manifestation de Baal, ce qu'a consacré Baal-h'anna, fils de Baaljiten. Quand tu entendras sa voix, bénis-le ! »

Ces stèles ne mentionnent pas la troisième person-

Digitized by Google

nalité divine de la trinité carthaginoise : Eschmoun. Nous n'avons point à en parler, son culte ne semblant pas avoir été pratiqué par les Phéniciens de Cirta.

LXII

Les Jeux scéniques

Les inscriptions de Cirta mentionnent souvent des jeux scéniques donnés par des magistrats à l'occasion de la dédicace des monuments qu'ils élevaient ; mais quelques-uns faisaient partie intégrante des solennités religieuses. Nous avons vu, en effet, que la statue de la divinité dont on célébrait la fête était toujours placée, pendant la représentation en son honneur, sur l'un des côtés de la scène, en face de celle de Liber ou Bacchus qui s'y trouvait en permanence. Il est donc nécessaire, à la suite de notre étude sur les cultes pratiqués à Cirta, de rappeler ce qui se passait au théâtre, comme nous l'avons fait pour les jeux de l'hippodrome et pour certaines cérémonies religieuses.

D'ordinaire, les jeux, lorsqu'ils faisaient partie de la fête officielle d'une divinité, étaient donnés, au nom de la ville, par un des édiles en fonctions. Dans ce cas, l'*ordo* lui accordait une subvention pour en solder les frais. Très souvent aussi, ils étaient célébrés, nous l'avons vu, aux frais d'un autre personnage qui avait promis cette libéralité à ses concitoyens, lorsqu'il briguait l'honneur d'une des magistratures municipales.

Pour donner une idée de ce qu'étaient ces jeux, nous reproduirons ce que nous avons écrit à ce sujet dans un petit opuscule consacré aux ruines de

Digitized by Google

l'ancienne Thamugadi (1). Une inscription de cette vieille cité rapporte qu'un opulent flamine perpétuel du nom de *Sertius Marcus Plotius Faustus,* avait fait construire à ses frais et donné à la ville le magnifique marché dont on voit encore le somptueux aménagement, à gauche de l'arc de triomphe de Trajan. En décrivant le théâtre de Thamugadi, nous avons feint, dans les termes suivants, d'assister aux réjouissances qui y furent données, en cette occasion, par le flamine :

« Le moment était propice pour assister, dans la salle même où il avait lieu, à un antique divertissement. Pendant que nos compagnons de voyage s'éloignent dans la direction de la belle colonnade du portique et simulent, par le bruit de leurs voix, le tumulte qui se manifestait autour de l'édifice, aux jours de représentation, nous nous installons sur un des sièges de l'orchestre. Confiant dans la facilité avec laquelle ces restes si complets d'un monde disparu en ont déjà évoqué, pour nous, le spectacle, nous nous recueillons un instant.

« L'attente n'est pas longue. Un de ces simples clignements d'yeux qui, en déplaçant la perspective, nous donnent si souvent les plus curieuses illusions, et qui faisaient voir à Léonard de Vinci, dans les irrégularités des vieux murs, des fourmillements de batailles, suffit à modifier tout à coup la réalité présente.

« Comme sous l'effort d'un de ces *pegmata*, sortes de machines qui opéraient les changements à vue dans les théâtres antiques, tout se transforme sou-

(1) Ch. Vars : *Promenade archéologique aux ruines de Timgad.* (Extrait de l'*Annuaire du Club Alpin Français*, 17e vol., 1890).

Digitized by Google

dain. Derrière nous, la *cavea* est intacte, dans son demi-cercle de gradins et de *cunei*. Elle ne tranche même plus, au-dessus de nous, une portion du ciel bleu, car le *velarium* ou grande banne de toile est tendu tout en haut, pour protéger les spectateurs contre les ardeurs du soleil. C'est le moment où vont commencer les jeux publics, annoncés par les hérauts, en signe de réjouissance, pour la donation du généreux Sertius, et dont celui-ci a déclaré à la Curie qu'il voulait encore supporter tous les frais. Les escaliers qui rayonnent dans la *cavea* sont remplis d'un public nombreux qui cherche sa place en relisant la *tessera theatralis*, ou billet de théâtre. C'est un petit disque ou sont gravés le numéro de chaque siège et celui de la rangée du *cuneus* dont il fait partie. Un *dissignator*, sorte d'ouvreur, placé sur chacune des diverses *scalae*, montre aux arrivants les places qui répondent aux indications de la *tessera* : elles sont marquées sur les gradins, entre deux lignes qui déterminent l'espace assigné à chacun. Dans le haut de la *cavea*, sur les rangées auxquelles leurs diverses conditions leur donnent accès, se placent les femmes, plus ou moins voilées de la *calyptra* qui retombe en plis légers et gracieux sur le buste et le long de leur *palla* ou robe. De la main restée libre, sur les plis de l'étoffe légère jetée autour de leurs épaules, elles agitent, dans cette chaude atmosphère qu'entretient le *velarium*, leurs *flabella*, éventails en feuilles de lotus ou en plumes de paon. Dans le bas, se rangent les hommes. La plupart sont vêtus de la toge, plus ou moins ample, selon leur rang social ; quelques-uns, au lieu de la toge, ont jeté sur la tunique le *paludamentum* ou manteau militaire : ce sont des offi-

Digitized by Google

ciers de la IIIe légion dont le quartier général est à Lambæsis, mais dont une cohorte occupe Thamugadi. Un bruit confus de voix qui s'interpellent de loin, ou se livrent à la conversation, domine toute cette foule. A côté de nous, ont pris place les décurions ; sur un tribunal élevé au-dessus du passage qui donne accès de la scène à l'orchestre, se trouvent les deux duumvirs, les deux édiles, le flamine en fonctions, les flamines perpétuels et tous les plus hauts dignitaires de la cité. Au milieu d'eux, sur une haute chaise curule, dont les magistrats lui ont fait honneur, comme au dispensateur de cette fête, est assis le bienfaiteur de la cité, le vénérable Sertius. A côté de lui, sur une grande table de marbre qu'on scellera ensuite sous le péristyle du Forum, est gravée une grande et élogieuse inscription rappelant son *cursus honorum,* c'est-à-dire toutes les grandes charges qu'il a remplies, ainsi que ses derniers bienfaits envers la cité. Tel est le décret des décurions.

« Tout à coup, un grand silence succède au tumulte. Sur un signe du *choragus,* le rideau s'abaisse en s'enroulant sous le *proscenium,* et nous voyons, sur le fond, un peu en avant de la *scæna,* les trois portes par où doivent entrer en scène les divers personnages, et qui indiquent l'importance de leur rôle. A celle du milieu, plus haute et plus ornée que les deux autres, apparaîtra le *protagoniste* ou héros de la pièce ; par les deux autres, arriveront les personnages secondaires. Une plaque de marbre *(album)* faisant face au public, sur le côté droit du *proscenium,* porte en gros caractères les mots suivants : RVDENS PLAVTI. C'est le titre de la comédie de Plaute qu'on va jouer : *Le Câble,* une des meilleures du poète comique et dont le choix témoigne du goût des édiles de Thamugadi.

Digitized by Google

« Une gracieuse jeune fille et non, comme autrefois, un éphèbe chargé du rôle, entre par la porte principale : c'est l'héroïne. Elle est revêtue d'une *palla* traînante et coiffée d'une élégante *mitra* grecque. Elle se lamente d'être captive d'un vieux ravisseur et déplore les tristes destinées qui l'attendent. Son langage est celui de l'élégie la plus tendre et la plus ingénue, et contraste avec la manière habituelle de Plaute.

« Son ravisseur, un affreux et cynique proxénète, dont le masque et le costume sont à dessein hideux et sordides, excite le dégoût de toute la salle; mais l'allégresse devient bientôt générale, à travers un inextricable mélange d'intrigues, d'aventures et de scènes joyeuses où l'audacieux proxénète est joué dans ses combinaisons les plus savantes. Enfin, le ravisseur cupide, qui allait vendre en Sicile sa belle captive, a vu son navire brisé par une tempête, et celle-ci lui échapper pour se jeter dans les bras d'un vieillard qui retrouve sa fille. La satisfaction que provoque un si heureux dénouement se manifeste, au milieu d'une gaieté universelle, par des applaudissements unanimes.

« Les intermèdes sont tenus par des mimes, au masque grimaçant, qui exécutent, en silence, les plus amusantes bouffonneries; tout l'auditoire est secoué d'un rire irrésistible, et l'orchestre lui-même, où se trouvent réunis les plus grands personnages de la Cité, oublie toute gravité.

« Enfin, le rideau se lève, voilant la scène aux yeux des spectateurs, pendant que les changements pour le ballet vont s'y exécuter, et l'on entend bientôt gémir les ais du *pegma* sous le poids des nouveaux décors. L'attente du public est anxieuse, car cette

Digitized by Google

partie des divertissements est celle qu'il goûte le plus, et son impatience ne prend fin qu'à la chute du rideau.

« Alors apparaît, à nos regards éblouis, un tout autre *proscenium,* resplendissant des éclatantes et riches étoffes de l'Orient, dont les torsades exécutent, sous nos yeux, une harmonieuse gamme de couleurs, dans les motifs d'ornementation les plus recherchés.

« Sur le milieu de la scène s'élance bientôt une élégante *saltatrix* d'une merveilleuse beauté, à peine vêtue d'un voile transparent qui tombe sur son corps en replis gracieux. C'est une célèbre *diva* que la riche Colonie a attirée un instant de Rome sur son théâtre. Elle est suivie et aussitôt entourée d'un essaim de jeunes filles, couvertes, comme elle, d'une gaze transparente.

« Derrière la riche décoration du fond se dissimule un orchestre invisible d'instruments à cordes, dont les sons moelleux et presque lascifs, projetés sur la salle, donnent le signal de la danse. Le ballet est d'une grâce vraiment féerique. Toute la chorégraphie orientale se déroule sous nos yeux.... » Mais alors se produit une exhibition que nous renonçons à décrire. La pudeur des anciens avait le tort de ne pas s'en effaroucher. Aussi, les Pères de l'Eglise mirent-ils une véritable énergie à condamner ces mœurs et à en rendre, avec raison, responsable la religion païenne.

Ajoutons que pendant les entr'actes, le personnage éditeur des jeux faisait souvent jeter à la foule des sommes d'argent considérables *(missilia)* et conviait parfois tout le Conseil des décurions à un banquet *(epulum)*, à l'issue de la représentation.

Digitized by Google

ORGANISATION IMPÉRIALE

LXIII

Le Flamine et l'Assemblée de la Province

Nous avons distingué, au début de la seconde partie de cette étude, deux sortes de pouvoirs administratifs dans les villes romaines de l'importance de Cirta : les uns exercés par les magistrats municipaux, les autres par les agents de l'Empereur, et en son nom. On comprend que l'examen de ces derniers ne saurait entrer dans notre cadre, car Cirta est tout entière dans son rôle de Métropole des IIII Colonies. Nous avons vu, en effet, qu'au début même de son organisation en Colonie romaine, le proconsul n'y résida pas, puisqu'elle était gouvernée, avec son vaste territoire, par Sittius, et qu'après la mort de ce dernier, elle fut administrée par ses premiers duumvirs, auxquels furent substitués, peu après, les triumvirs. Elle était à la tête d'une organisation fédérale qui resta presque autonome.

Sans doute, ce n'était pas l'indépendance vis-à-vis de l'Etat romain, mais à peu près la condition juridique des *Cités libres* et des *Cités fédérées* dont la loi municipale était le résultat d'une sorte de *fœdus* ou pacte avec le gouvernement impérial. Ces villes ne faisaient point partie de la province dans laquelle elles se trouvaient et étaient si bien affranchies de l'action directe des autorités romaines, qu'en entrant sur leur territoire, les fonctionnaires impériaux en tournée devaient déposer leurs insignes. Elles n'étaient

Digitized by Google

point soumises à l'impôt d'État et n'étaient assujetties qu'à des prestations qui consistaient, par exemple, à « équiper des navires ou des troupes, à fournir des grains à prix d'argent et à recevoir les fonctionnaires ou les soldats de passage » (1). Elles administraient elles-mêmes leurs affaires communales, par leurs magistrats municipaux qui étaient investis, en outre, d'une juridiction assez étendue sur leurs concitoyens. Ces droits s'exerçaient évidemment sous la haute surveillance de l'Etat et, par suite, du gouverneur, qui, bien que résidant ailleurs, en était le représentant le plus proche.

Telle nous semble avoir été la condition de Cirta, pendant la durée de la Confédération des IIII Colonies. Elle ne reçut donc, pendant ce temps, aucune organisation impériale. Les rapports qu'elle eut alors avec les hauts représentants de l'autorité impériale dans la province se bornèrent aux marques de déférence qu'elle leur témoigna, aux titres flatteurs qu'elle leur décerna et aux honneurs qu'elle leur rendit ; mais elle ne fut pas soumise à leur commandement. Les textes épigraphiques de cette période confirment tous notre hypothèse.

On voit donc que l'étude de l'organisation administrative des IIII Colonies ne comporte point l'examen des fonctions impériales.

Mais une autre raison met fin à notre tâche : Cirta ne survécut pas longtemps, quant à son nom, du moins, à la dissolution de la Confédération, tellement ce nom semblait peut-être indissolublement lié à son ancienne hégémonie municipale. On sait, en effet,

(1) J. Marquardt et Th. Mommsen : *Manuel des antiquités romaines*, t VIII, p. 163.

Digitized by Google

que c'est vers le commencement du IVe siècle, dès l'avènement de Constantin qui eut lieu en 312, qu'elle reçut le nom de cet empereur, et tout nous fait supposer que la Confédération s'était dissoute, peu d'années auparavant, lorsque Dioclétien, partageant la Numidie en deux provinces, fit de notre ville le chef-lieu de la Numidie Cirtéenne, sous l'autorité d'un *præses*.

D'ailleurs, autant la Colonie de Sittius offrait d'intérêt, par son organisation autonome et unique dans l'Empire, tant qu'elle était à la tête de la Confédération, autant elle deviendrait banale, considérée comme obéissant à des gouverneurs impériaux dont les attributions et le rôle bien connus seraient ici les mêmes que dans tous les chefs-lieux des provinces impériales.

Toutefois, il est un point de cette nouvelle organisation sur lequel nous nous sommes réservé de porter nos investigations. Nous avons dit, en effet, à propos du culte de l'Empereur, rendu par les flamines dans les colonies, qu'il n'était pas seulement municipal, mais encore provincial, et qu'il était confié à un flamine élu par l'assemblée de la province. Nous avons ajouté que nous compléterions notre étude sur cette fonction sacerdotale, en examinant les attributions et le rôle du flamine provincial de la Numidie. C'est par là que nous terminerons ce travail.

Il est aujourd'hui bien établi par d'innombrables travaux et de récentes découvertes, comme celle de la plaque de bronze de Narbonne, qu'une sorte de système parlementaire existait, dans chaque province de l'Empire, auprès du Gouverneur. Il consistait essentiellement en une réunion annuelle, au chef-lieu,

Digitized by Google

des délégués de chaque municipe. Le but de la convocation de cette assemblée consistait d'abord à rendre à l'Empereur régnant, dans le temple d'Auguste, un culte solennel, au nom de toutes les villes de la province. De grandes fêtes avaient lieu à ce moment. Elles comprenaient des cérémonies religieuses, des cortèges triomphaux, des jeux du cirque, des représentations théâtrales et des festins donnés aux délégués. Mais ces assemblées, qui avaient une caisse commune pour solder les frais de leurs dépenses et un président qui subsistait, même après leur séparation, discutaient sur les intérêts généraux de la province et pouvaient, comme on l'a vu plusieurs fois, même en Afrique, envoyer des ambassades à l'Empereur, avec qui elles entraient directement en relation, pour lui faire entendre leurs doléances, souvent écoutées, et se plaindre de la mauvaise administration ou des exactions du gouverneur.

L'assemble provinciale choisissait chaque année, au début de sa réunion, un des plus grands personnages qui composaient les délégations. C'était le *flamine provincial* à qui était confiée la présidence des délibérations et des fêtes, et qui conservait sa charge au chef-lieu, pendant toute l'année, pour y rendre, au nom de la province, en dehors du flamine municipal, le culte ordinaire de l'Empereur. Sa femme était aussi prêtresse de l'impératrice et présidait les fêtes données en son honneur.

Le flamine provincial avait la garde du trésor de l'assemblée qu'il confiait, sous sa surveillance, à un *curator*. Peut-être est-ce ce dernier personnage qui est désigné dans l'inscription où nous lisons avec Rénier : *curator teloni C(irtensis)*.

Digitized by Google

Mais pour donner une idée plus exacte des attributions de ce personnage, nous n'avons qu'à reproduire, avec les restitutions de M. Hirschfeld, l'inscription de Narbonne qui n'est autre que le règlement de l'assemblée provinciale de cette ville, au sujet du flamine. La traduction que nous en donnons concernant la flamine est de M. G. Lafaye (1) :

« *Honneurs du flamine en exercice :*

« A Narbonne.., lorsque le flamine célébrera les cérémonies du culte et qu'il offrira le sacrifice, les licteurs attachés aux magistrats devront se mettre à sa disposition.., conformément à la loi et au droit de la province... Il aura le droit de voter, verbalement et par bulletin cacheté, parmi les décurions ou, autrement dit, dans le sénat de la ville ; une place lui sera réservée au premier rang, parmi les décurions ou sénateurs, dans les lieux de spectacle où auront lieu des jeux municipaux... La femme du flamine, les jours de fête, portera un vêtement blanc ou teint de pourpre... Elle ne prêtera serment que de son plein gré, elle ne devra point toucher un cadavre humain.., si ce n'est celui d'un proche parent ; une place lui sera réservée dans les spectacles publics de la (ville?)

» *Honneurs du flamine sortant :*

« Si le flamine sortant n'a commis aucune infraction au présent règlement, le flamine en exercice demandera aux membres de l'assemblée de déclarer, sous la foi du serment, s'ils veulent permettre au flamine

(1) *Rev. de l'hist. des relig*, juillet-août 1889, p. 55 ; — J. Marquardt et Th. Mommsen : *Manuel des antiq. rom.*, t. XIII, pp. 402 et 403. — Voir aussi, sur cette question, le beau travail de M. C.-A. Pallu de Lessert : *Les Assemblées provinciales et le Culte provincial dans l'Afrique romaine (Bulletin trimestriel des Antiquités africaines*, année 1884).

Digitized by Google

sortant de s'élever à lui-même une statue. Le flamine qu'ils auront autorisé à s'élever une statue avec une inscription indiquant son nom, celui de son père, sa patrie et l'année de sa gestion, aura le droit de la placer à Narbonne, dans l'enceinte du temple, à moins que l'empereur César Auguste n'y mette opposition. Il siègera dans l'assemblée de la Narbonnaise, comme dans la curie de sa ville, parmi les membres du corps municipal que ladite ville aura délégués à l'assemblée conformément à loi ; il aura, comme eux, dans l'assemblée, le droit de voter verbalement et par bulletin cacheté. Aux spectacles publics qui se donneront dans la province, il aura place parmi les décurions ; il pourra y assister, revêtu de la prétexte ; il pourra aussi, aux anniversaires des sacrifices qu'il avait accomplis, étant flamine, porter en public le vêtement qu'il avait alors.

« *Cas où il n'y aurait point de flamine dans la cité :*

« Au cas où il n'y aurait pas de flamine dans la cité et où l'assemblée ne lui aurait point donné de suppléant, le flamine municipal de la colonie (?) devra, dans un délai de trois jours, à partir du moment où il aura connu la vacance et où il pourra y mettre fin, offrir un sacrifice dans la ville de Narbonne ; pendant la partie de l'année qui restera à parcourir, il aura en vertu du présent règlement, la même série d'obligations que les flamines annuels et, s'il les remplit pendant une période d'au moins trente jours, il y aura lieu de lui appliquer exactement la même loi, le même droit, la même cause qu'au flamine Augustal nommé dans les formes prescrites par le présent règlement.

Digitized by Google

« *Lieu de réunion de l'Assemblée provinciale :*

« Les délégués qui se seront rendus à Narbonne pour faire partie de l'assemblée provinciale y tiendront leurs séances. Toute décision qui pourrait être prise par l'assemblée, réunie en dehors de Narbonne ou du territoire de Narbonne, sera nulle et non avenue.

« *Fonds destinés au culte :*

« Lorsque le flamine sortant aura un reliquat sur les fonds destinés au culte, il l'emploiera à dédier, dans l'enceinte du temple, des statues ou des images de l'empereur César Auguste, après avoir pris les ordres du magistrat qui gouvernera la province, cette année-là... il devra prouver à l'agent chargé de vérifier les comptes de la province qu'il a rempli toutes les obligations que le présent règlement lui impose en cette matière... »

Nous avons là un exposé trop complet des attributions du flamine provincial pour qu'il soit nécessaire d'y ajouter autre chose.

L'épigraphie cirtéenne mentionne l'assemblée provinciale de la Numidie, un flamine provincial en exercice et six *sacerdotales* ou anciens flamines provinciaux :

Entre les années 340-350, l'*ordo* de l'*Heureuse Colonie de Constantine* et la *Province de Numidie,* c'est-à-dire l'assemblée provinciale, érigèrent une statue au Forum du chef-lieu, en l'honneur du clarissime et consulaire, *Ceionius Italicus,* auquel la colonie de Milev en dressa une autre au même endroit (1).

(1) *Rec. de Const*, vol. v, pp. 136-37.

Digitized by Google

A Rusicade, nous trouvons l'épitaphe de *Cæcilia Nigellina*, fille de *Cæcilius Gallus*, ancien flamine augustal des Jules, et qui mourut, sans doute, pendant que son père remplissait la charge de flamine de la province (1).

Lorsque le flamine provincial était sorti de charge, il portait le titre de *sacerdotalis*.

L'un d'eux, *Valerius*, ayant la dignité d'*egregius*, avait veillé à l'exécution d'une statue dédiée au Capitole par *Dracontius*, vicaire d'Afrique, à Gratien, père de Valentinien et Valens (2).

Nous avons vu qu'un autre ancien flamine provincial, *Ecdicius*, sacerdotal, était aussi intervenu dans la construction d'un aqueduc destiné à recueillir les eaux des pluies à Constantine. Cette œuvre était entreprise aux frais de *Cæcina Decius Albinus*, clarissime, consulaire à six faisceaux de la province de la Numidie Constantinienne (3).

Une autre inscription mentionnant un sacerdotal dont le nom n'existe plus sur la pierre, mais qui est peut-être le même, rapporte que ce personnage participa aussi à la construction d'un autre monument, d'une destination inconnue, par le même consulaire (4).

Nous trouvons à Cuicul, dans la basilique chrétienne, la trace d'un vœu fait par un certain *Adeodatus*, dont le nom est certainement chrétien et qui était sacerdotal. C'était peut-être un évêque, car nous savons que ces ecclésiastiques avaient remplacé, à la tête des assemblées provinciales, les anciens flami-

(1) C. I. L., VIII, 7987.
(2) *Rec. de Const*, vol. I, p. 49 ; — C. I. L., VIII, 7014.
(3) Ibid, voll. IX, p. 170, et X, p. 29 ; — ibid., 7034.
(4) Ibid., vol. III, p. 143 ; — ibid., 7035.

Digitized by Google

nes, pour présider leurs fêtes religieuses qui étaient alors devenues tout à fait chrétiennes (1).

Enfin, nous avons eu occasion de parler de deux autres *sacerdotales* qui sont inscrits, en cette qualité, sur l'album des décurions de Thamugadi. Ce sont *Julius Paulus Trigetius* qui fut aussi patron de cette colonie et *Antonius Victor,* flamine perpétuel municipal. Ils avaient fait partie de la délégation de leur ville à l'assemblée provinciale et avaient été élus flamines provinciaux. Après avoir rempli cette charge, ils continuaient, selon un règlement semblable à celui de Narbonne, à siéger dans la Curie de Thamugadi, en qualité de *sacerdotales* (2).

CONCLUSION

Arrivé au terme de ce long travail, il nous sera peut-être permis de souligner les conclusions qui s'en dégagent :

1° Cirta se présente désormais avec un ensemble de monuments dont on ignorait à peu près l'existence. Nous pouvons maintenant évoquer le souvenir de la vieille cité romaine dans une image précise dont nous avons tracé l'esquisse, au début de la seconde partie de ce livre. Sans doute, les fouilles ultérieures sont appelées à la compléter, mais elles ne

(1) C. I. L., VIII, 8348.
(2) *Rec. de Const.*, vol. XVIII, p. 440 et suiv.; — C. I. L., VIII, 7403.

Digitized by Google

la modifieront pas sensiblement. Le cadre des futures découvertes est aujourd'hui délimité. Il sera plus facile, à l'avenir, d'en comprendre la valeur et de leur assigner leur véritable portée ;

2° L'organisation si originale de la Confédération des IIII Colonies qui, dans le lointain où on l'apercevait, et dans la multiplicité variée des textes qui y faisaient allusion, était si obscure et si indéterminée, nous apparaît maintenant à peu près sans voiles.

Si nos lecteurs ratifient cette double conclusion, nous nous estimerons amplement dédommagé de nos efforts.

FIN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie de Cirta n'existe pas, à proprement parler. Si le travail que nous présentons aujourd'hui a quelque mérite, c'est d'être entièrement nouveau.

Cirta, la grande Métropole des IIII Colonies, était, pour ainsi dire, inconnue. Si on avait quelques données sur son organisation, elles étaient très vagues et tout à fait superficielles En revanche, on n'en avait presque aucune sur ses monuments. Le secret, sur ce point, n'avait pas encore été dévoilé. C'est qu'on n'avait pas puisé à la véritable source : l'épigraphie, et les découvertes dues aux fouilles nécessitées par la construction de nos édifices modernes. On s'apercevra, en lisant la première partie de ce volume, qu'il reste encore beaucoup à faire de ce côté. Nous ne possédons, en effet, qu'un nombre relativement restreint d'indications sur les monuments de Cirta. Cette pénurie tient à plusieurs causes : les fouilles, en effet, n'ont pas été, la plupart du temps, très profondes. On s'est contenté, le plus souvent, d'établir les fondations de nos demeures sur d'anciennes substructions que l'on n'a pas déblayées. Il eût fallu pour cela creuser à une profondeur moyenne de six mètres, distance qui sépare le sol actuel de Constantine de celui de l'ancienne Cirta. De plus, malgré le zèle déployé depuis plus de quarante ans par notre vaillante et prospère *Société archéologique*, il n'a pas toujours été possible de surveiller ces fouilles que beaucoup d'entrepreneurs se sont empressés de combler sans permettre les constatations scientifiques auxquelles elles eussent certainement donné lieu. Heureusement pour nous et pour l'antiquité, la plus grande partie de la surface de Constantine recouvre encore les substructions inexplorées de la ville romaine. Il faudra bien se décider un jour à porter le pic des démolisseurs dans les informes superstructures qui constituent la plus notable partie de la ville, pour les remplacer par des édifices plus confortables. C'est ainsi qu'en ce moment même, pour la construction d'un Collège de jeunes filles, on va procéder, sur un vaste emplacement où devait passer une des plus grandes artères de Cirta, à d'importantes démolitions sous lesquelles vont surgir probablement bien des données intéressantes. La *Société archéologique* de Constantine a pris désormais toutes ses mesures pour que rien ne lui échappe, dans l'avenir, des vestiges de l'antiquité dont notre sous-sol est si riche. Elle est donc appelée à de nombreuses découvertes qui ajouteront encore à sa vieille réputation de science et de travail.

Malgré cette difficulté imposée si longtemps aux recherches, au point de vue de la topographie de Cirta, de bien précieuses données épigraphiques ont été mises au jour et conservées en très grand nombre par des hommes d'un zèle admirable et dont quelques-uns eurent une connaissance profonde de l'épigraphie, alors qu'elle était encore dans l'enfance. Nous les nommerons tous avec le même respect, sinon pour leur valeur personnelle, du moins pour les services qu'ils ont rendus : Léon Rénier, le Général Creully, Delamare, Cherbonneau, Marchand, Reboud. Nous réservons pour le dernier rang de cette série celui qui doit y occuper le premier, après Léon Ré-

Digitized by Google

nier, M. Poulle, notre véritable maître, en même temps que notre vénéré Président honoraire de la *Société archéologique*. Son œuvre épigraphique, tant pour Cirta que pour le département tout entier, est aussi considérable que sa science est profonde et sûre. Combien il est regrettable qu'il n'ait pas entrepris lui-même l'étude que nous livrons au public ! Aucune des fautes inévitables que notre inexpérience a commises n'y eût été signalée. Seul, il connaît à fond tout ce qu'il est permis de savoir sur Cirta, depuis près de trente ans qu'il en pénètre les secrets avec cette sagacité dont témoignent tous ses travaux. Malheureusement, la retraite l'a éloigné de nous et nous n'avons pu profiter, autrement que par les écrits dont notre *Société archéologique* est si fière, d'une science et d'une expérience si profondes.

Les découvertes de ces zélés et savants chercheurs ont constitué cette riche épigraphie de Cirta qui est consignée d'abord dans les 28 premiers volumes du *Recueil de Constantine*, et ensuite dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum* de Berlin (C. I. L, VIII). C'est là surtout que nous avons puisé tous les éléments mis en œuvre dans ce livre.

Nous avons aussi consulté, avec fruit, les quelques pages consacrées à Constantine par Amable Ravoisié, Architecte du Gouvernement, dans son *Exploration scientifique de l'Algérie en 1840-41-42* (Firmin Didot, 1851). Nous lui avons emprunté, en outre, la plupart de belles planches que nous publions sur des monuments romains qu'ils a dessinés à cette époque et dont il ne reste plus aucune autre trace aujourd'hui.

Nous ne rappellerons que pour mémoire la petite notice de Cherbonneau, sur *Constantine et ses antiquités*, publiée dans le premier volume du *Recueil de Constantine*, en 1853.

Enfin, nous avons contrôlé avec soin tous les détails que nous donnons sur les magistratures et le culte, dans le grand *Manuel des antiquités romaines*, de Th. Mommsen et J. Marquardt, dont la maison Ernest Thorin vient de publier une édition française en seize volumes in-8°.

Digitized by Google

NOTE

SUR DEUX PORTRAITS

DU

MUSÉE DE PHILIPPEVILLE

Le musée de Philippeville possède plusieurs portraits d'empereurs : une tête d'Hadrien que l'on a placée sur le corps d'un personnage en toge (1), une statue d'Antonin, en costume militaire, auquel on a donné le nom d'Hadrien (2), un buste qui représente Antonin Caracalla, mais sur le piédouche duquel on a, dès l'antiquité, remplacé le mot *Antonini* par *Constantini* (3). C'est au même musée qu'appartiennent la tête et le buste qui sont reproduits dans les planches ci-jointes.

I.

Des études récentes ont signalé des portraits authentiques de deux romaines illustres des premiers temps de l'Empire, de Livie, femme d'Auguste, et

(1) Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie*, pl. 48, fig. 1.
(2) *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1858-1859, pl. XIV.
(3) Delamare, *l. c.*, pl. 48, fig. 7 ; *Corpus inscr. lat.*, VIII, 7974; conf. *Revue africaine*, XXXVIII, 1894, p. 227.

Digitized by Google

d'Agrippine la jeune, femme de Claude (1). Au contraire, Agrippine l'aînée, fille d'Agrippa et de Julie, petite-fille d'Auguste par sa mère, nous est connue par une tête qui est conservée au musée du Capitole, à Rome (2), et que l'on a depuis longtemps identifiée, grâce aux monnaies (3). C'est cette princesse que représente aussi la tête publiée sur notre planche (4) ; ellle a été trouvée à Philippeville (quartier de l'hôpital civil), sur l'emplacement d'une des belles villas romaines qui dominaient la mer, au-dessus de la porte de Stora. Le nez a été brisé ; en outre, les sourcils et le menton ont reçu des éraflures. Le travail est bon, quoiqu'un peu sec dans le rendu des chairs et trop uniforme dans celui de la chevelure.

Les portraits d'Agrippine l'aînée sont rares ; dans son *Iconographie romaine,* M. Bernoulli ne reconnaît comme authentique que celui du Capitole, dont venons de parler (5). Dans ce portrait sur lequel Agrippine semble avoir trente ans tout au plus, comme dans le nôtre qui paraît la représenter à un âge un peu plus avancé, la coiffure est disposée se-

---

(1) Helbig, *Mittheilungen des archaeologischen Instituts, Roemische Abtheilung,* II, 1887, p. 3-13 ; Mau, *ibid.*, VII, 1892, p. 228-238.

(2) Bernoulli, *Roemische Ikonographie, Die Bildnisse der roemischen Kaiser,* I, planche XV.

(3) Bernoulli, *l. c.*, planche XXXIII, nos 17-19.

(4) Hauteur 0m25.

(5) Il considère comme moderne le portrait du Louvre (no 2459, ancienne collection Campana), reproduit de profil dans son livre, p. 190. Je ne le pense pas, quoique la surface du marbre ait été grattée de nos jours et que le travail soit fort médiocre [restaurations : le nez et une partie des mèches qui pendent le long du cou, des raccords aux sourcils et au menton]. — Un buste d'Agrippine l'aînée se trouve aussi au musée Torlonia, à Rome (*Album du musée,* planche CXXXIV, no 523) ; d'après cette reproduction, le nez et le buste semblent restaurés ; d'autres parties le sont peut-être aussi.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

lon la mode qui régnait à Rome au début de l'Empire : les cheveux sont divisés au milieu par une raie ; au-dessus du front et autour des tempes, ils forment plusieurs séries de petites boucles frisées, qui encadrent très élégamment le haut du visage ; ils sont réunis en chignon sur la nuque ; enfin, derrière chaque oreille, pend sur le cou une longue mèche tournée en spirale. La tête un peu carrée, le front large et droit, les grands yeux, le nez légèrement aquilin rappellent Auguste, le grand-père d'Agrippine. Les lèvres sont fines ; la bouche, bien fermée, se relève aux coins ; le menton forme une saillie assez forte. L'ovale du visage est d'une régularité parfaite ; le cou, un peu long (1), donne encore plus d'élégance et de noblesse à cette belle figure. On y sent une nature résolue, fière et ambitieuse. C'est ce que confirme la vie d'Agrippine, que nous rappellerons en quelques mots. On sait que, mariée à Germanicus, dont elle eut neuf enfants, elle lui garda une fidélité irréprochable et l'accompagna dans ses campagnes, sur le Rhin comme en Orient. Au début du règne de Tibère, le respect qu'elle inspirait aux soldats contribua à apaiser la révolte des légions de Germanie. Cependant, elle détestait Livie et son fils Tibère, qu'elle regardait comme un usurpateur, et elle contribua à entretenir entre l'empereur et Germanicus une sourde hostilité. Après la mort de son mari à Antioche, elle rapporta en Italie ses cendres et poursuivit la condamnation de Pison, qu'on accusait d'avoir empoisonné le prince. Mais ses soupçons s'élevaient plus haut. Bien qu'elle prétendît se

(1) Il est en partie brisé sur l'exemplaire de Philippeville.

Digitized by Google

consacrer tout entière à l'éducation de ses enfants, elle se mit à la tête d'un parti de mécontents. Les regrets et les espérances qu'ils exprimaient, son orgueil, sa défiance injurieuse envers Tibère, ses violences de langage, sa haine pour le tout-puissant favori Séjan la firent reléguer dans l'île Pandataria. Quatre ans après, en 33, elle s'y laissa mourir de faim : elle avait alors quarante-six ans.

II.

Le buste reproduit dans notre planche (1) a, d'après un renseignement que m'a donné M. Bertrand, conservateur du musée, été trouvé jadis à un kilomètre au sud de la ville. Il est entré au musée tout récemment, en 1893. La conservation en est excellente (2). C'est malheureusement l'ouvrage d'un sculpteur qui savait à peine son métier : les plis des vêtements sont indiqués par de profonds sillons creusés un peu au hasard, le modelé de la figure est des plus rudimentaires, le cou est épais ; l'ensemble n'est même pas d'aplomb, la poitrine se portant trop en avant par rapport à la tête. Le style indique le troisième siècle après Jésus-Christ ; mais, devant une œuvre aussi médiocre, il est difficile de dire quelle est cette femme diadémée. Nous lui trouvons cependant quelque ressemblance avec les portraits de l'impératrice Julia Pia.

Septime Sévère, qui avait eu pour première femme Paccia Marciana (3), épousa ensuite la syrienne Ju-

(1) Hauteur 0m45.

(2) Le côté gauche de la face et le cou présentent des incrustations calcaires qu'il serait sans doute facile d'enlever.

(3) Voir *Recueil de Constantine*, XXIV, 1886-1887, p. 178.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

lia Domna, fille d'un prêtre de Baal : on prétendit qu'il le fit parce que l'horoscope de Julie lui promettait pour mari un roi. La date exacte de ce mariage est inconnue : il eut lieu en 186 au plus tard, car Caracalla, qui fut leur second enfant, naquit le 4 avril 188 (4). Julie, au dire du biographe Spartien, était fort belle. Comme Agrippine l'aînée, elle avait un caractère impérieux et énergique, et, malgré la haine du préfet du prétoire Plautien, elle sut conserver un grand ascendant sur son mari. Quant à Caracalla, il lui témoigna des égards et lui permit de s'occuper des affaires publiques : ce qui ne l'empêcha pas de faire assassiner son frère Géta dans les bras mêmes de Julie. Après la mort de Caracalla, désolée de ne plus rien être, elle résolut de se laisser mourir de faim ; puis, comme le nouveau prince, Macrin, lui promettait qu'elle serait traitée avec respect, elle y renonça et se mit bien vite en tête de reprendre le gouvernement de l'Empire. Macrin lui ayant alors donné l'ordre de quitter Antioche, où il se trouvait, elle mit, comme Agrippine, à exécution le projet qu'elle avait auparavant conçu. — Elle avait le goût des choses de l'esprit : elle protégeait des savants, des philosophes, et ce fut sur son invitation que Philostrate écrivit la vie du thaumaturge Apollonius de Tyane. Mais on lui reprochait sa conduite débauchée : on alla même jusqu'à l'accuser d'inceste avec son fils. — Les portraits que nous avons conservés d'elle, et dont le principal est une tête colossale qui

(4) Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, III, p. 450 (note VI à Septime Sévère). D'un texte de Dion Cassius, mal interprété (LXXIV, 3), on a conclu à tort que ce mariage avait eu lieu avant la mort de Faustine la jeune, c'est-à-dire avant 175 : voir Ceuleneer, *Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère*, p. 24.

Digitized by Google

se trouve au musée du Vatican (1), nous montrent une femme dont le visage, sans être gracieux, présente des traits fort réguliers, quoique les yeux, grands et ronds, ressortent un peu trop, et que les paupières soient trop épaisses. La coiffure varie. Tantôt les cheveux, formant de chaque côté du visage une masse disgracieuse de boucles ondulées, cachent presque entièrement les oreilles et descendent jusqu'au milieu du cou ; par derrière, ils sont réunis en deux grosses tresses parallèles qui sont ramenées vers le sommet de la tête. Tantôt un chignon très aplati couvre tout le derrière du crâne. Sur notre buste, l'arrangement des cheveux est plus simple : divisés au-dessus du front par une raie, ils sont rejetés en arrière et forment un épais chignon sur la nuque. Le front droit, la ligne des sourcils bien accusée, le nez aquilin, la bouche pincée aux coins donnent à la physionomie une expression de volonté ferme. D'autre part, la lèvre inférieure assez épaisse et le menton charnu indiquent la sensualité. Malgré la mauvaise exécution du buste de Philippeville, il est, croyons-nous, possible d'y retrouver ces traits caractéristiques.

STÉPHANE GSELL.

---

(1) Visconti-Mongez, *Iconographie romaine*, III, planche XLVIII, fig. 1 et 2 — Bustes et têtes du musée du Capitole (Helbig-Toutain, *Musées de Rome*, I, p. 320, n° 437), du musée du Vatican (chambres des Bustes, n° 323 ; galerie Chiaramonti, n°s 474 et 622), etc. Je ne pense pas que le n° 52 de la salle des portraits impériaux, au musée du Capitole soit une Julia Domna, comme on le dit (Helbig-Toutain, I, p. 344, n° 52).

Digitized by Google

L'AGE DE PIERRE

A TÉBESSA

I. — Les monuments mégalithiques

Certains sites semblent prédestinés à l'établissement des agglomérations humaines : Tébessa est un de ceux-là ; quelque loin que se reporte notre pensée, on retrouve sous son sol les traces des populations primitives qui nous y ont précédés.

La ville actuelle est bâtie au pied des dernières collines descendant du Djebel Osmor, contrefort de la chaîne du Doukhân, qui est elle-même une ramification de l'important massif de l'Aurès. Des eaux abondantes, de vastes forêts, une plaine immense offrent à l'homme toutes les ressources nécessaires à son existence, et il est naturel que les hordes nomades, peuplant seules, il y a des milliers d'années, le Nord de l'Afrique, aient fait de cet endroit une de leurs stations de prédilection.

La période de l'âge de pierre a laissé à Tébessa de nombreux vestiges. Si l'on parcourt les derniers ressauts du Djebel Osmor, l'on est surpris de voir de loin en loin des dolmens, des menhirs semblables à ceux de Bretagne, mais de plus petites dimensions ;

Digitized by Google

sur la ligne de jonction des montagnes et de la plaine, le pied foule à chaque instant des débris de silex provenant des ateliers préhistoriques établis en cet endroit.

En présence de ces vestiges, l'esprit se reporte involontairement sur ceux que l'on trouve en France, et leur frappante similitude nous amène à établir un rapprochement et un lien de communauté entre les peuples qui nous les ont légués. Nous voyons les migrations celtiques venues du Nord, traversant l'Ibérie après la Gaule, franchissant le détroit des Colonnes d'Hercule, se répandant dans le Nord de l'Afrique et disparaissant lentement en fusionnant avec les peuplades autochtones. Tel de ces kabyles, aux cheveux blonds et aux yeux bleus, qui passe près de nous dans la poussière du chemin en murmurant tout bas : « Chien de chrétien ! » est peut-être notre frère par le sang gaulois qui coule dans ses veines.

Les dolmens du Djebel Osmor sont généralement édifiés sur les crêtes des collines séparant les vallons descendant de la chaîne principale. Ils se composent ordinairement d'une grande dalle reposant sur des pierres plantées verticalement dans le sol. Les roches calcaires qui forment toute cette montagne ont singulièrement facilité la besogne de ces populations primitives pour la construction de ces monuments ; elles sont disposées par feuillets plus ou moins épais qui se détachent facilement, mettant ainsi les matériaux à pied d'œuvre.

Beaucoup de ces dolmens sont en partie démolis, soit par les éléments, soit par les conquérants successifs, qui ont cru voir dans ces tombeaux des ca-

Digitized by Google

chettes où les vaincus avaient dû mettre leurs trésors à l'abri.

Trois d'entre eux, fort remarquables par leur bon état de conservation, se trouvent sur les pentes à droite du chemin conduisant au col de Tenoukla. Ils renferment des petites chambres rectangulaires servant encore d'abri aux bergers indigènes. Les corps devaient y être placés dans la position accroupie que l'on a souvent remarquée dans les sépultures du même genre de l'Algérie. Le général Faidherbe en a fouillé un certain nombre sans y trouver d'objets remarquables. J'en ai également fouillé quelques-uns, mais je n'y ai trouvé que des débris d'ossements insignifiants (1).

Les autres dolmens des environs sont édifiés sur la montagne elle-même, mais ils sont tous en très mauvais état et leurs dalles effondrées gisent sur le sol. On remarque dans leur voisinage des pierres dressées verticalement, mais elles sont de peu de hauteur et leur ensemble ne présente pas de forme définie.

II. — **Les silex taillés**

Les silex se rencontrent un peu partout dans la plaine, au pied des montagnes, dans le lit des torrents. Autour de la ville même, le long des remparts, le sol est jonché de débris et d'éclats de silex provenant de la taille des objets utilisés à l'âge de pierre.

Les principaux ateliers se trouvent : au pied de la

(1) Voir, pour les découvertes de cette nature et la description des monuments, les Tables des vingt-huit volumes du *Recueil* de la Société.

Digitized by Google

tour byzantine de l'angle nord du mur d'enceinte, dans les jardins à droite et à gauche de la basilique, sur la place du marché, dans la pépinière de la ville, près de la porte de Constantine, sur les bords de la route conduisant au quartier de cavalerie. Il est probable que les nombreux débris de silex que l'on rencontre le long des remparts proviennent des terres enlevées lors des fouilles exécutées pour les fondations de ces énormes murailles.

En s'éloignant de la ville, on constate la présence de nombreux ateliers dans les terrains bordant le chemin de Tenoukla et dans les champs situés près du chemin des Trois Chênes. On trouve également des silex taillés dans le lit des différents oueds qui s'écoulent vers l'Oued Kebir. Ceux qui ont été recueillis dans le vallon de Refana semblent appartenir à l'époque paléolithique (1).

Les environs immédiats de Tébessa ne renferment que fort peu de grands silex ; les indigènes les recherchent avec soin soit pour en garnir certains instruments agricoles servant à hacher la paille, soit pour les utiliser pour leurs armes à feu.

Les petits silex, par contre, se rencontrent par milliers. Beaucoup sont endommagés, mais il en existe une importante quantité d'intacts, dont quelques-uns sont taillés avec une finesse exquise.

La planche I reproduit les principaux types de silex de Tébessa. Tous présentent des caractères uni-

---

(1) Les antropologues séparent la préhistoire en deux grandes périodes :

1° La période *paléolithique* (de παλαιός *ancien* et λίθος *pierre*), âge de la pierre taillée ;

2° La période *néolithique* (de νεος *jeune* et λίθος *pierre*), âge de la pierre polie.

Digitized by Google

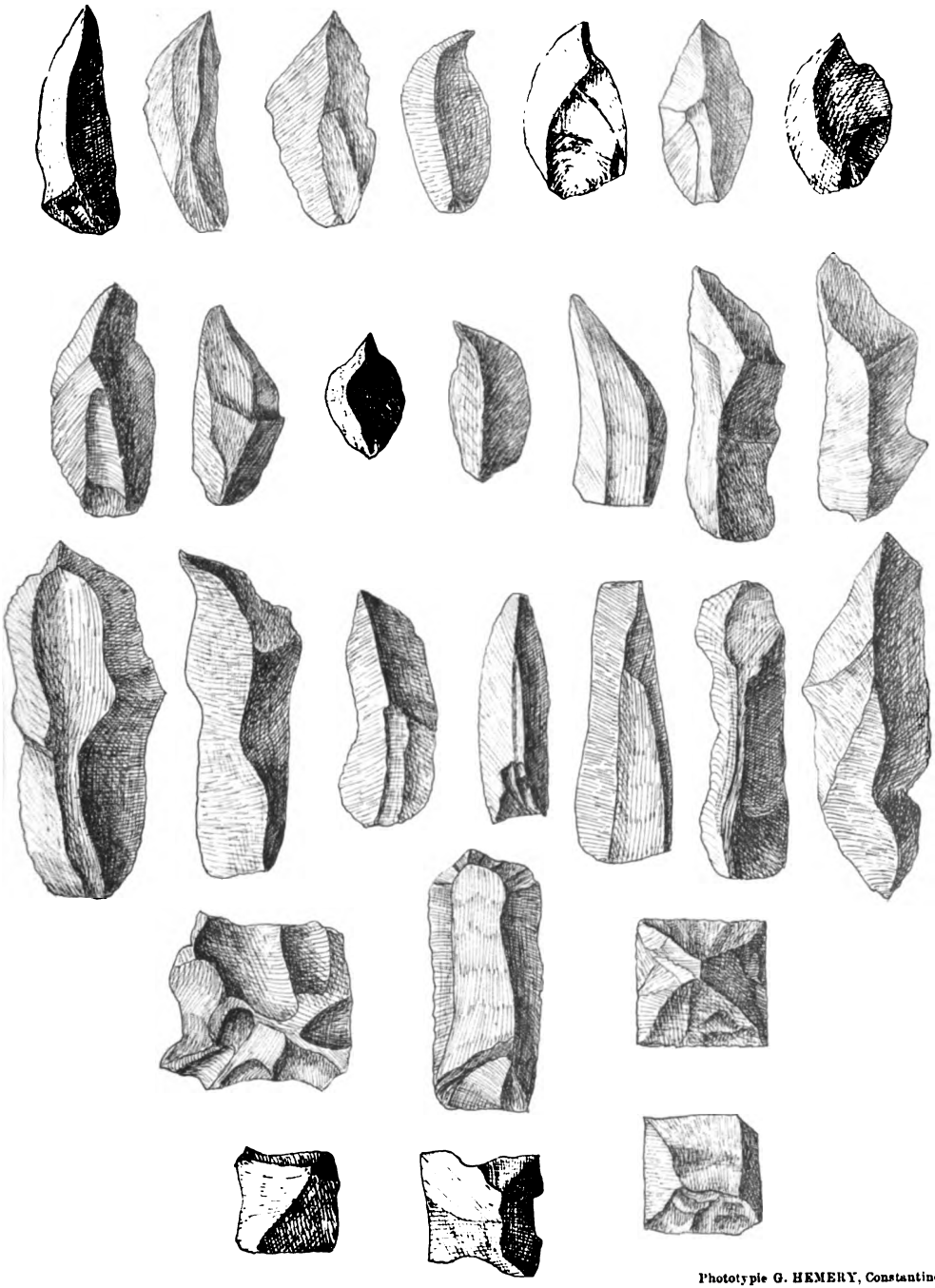

Phototypie G. HEMERY, Constantine.

PLANCHE I.

Digitized by Google

Digitized by Google

formes qui sont en quelque sorte leur marque de fabrique ; ils ont deux faces bien distinctes, l'une conchoïdale, l'autre à arêtes plus ou moins accusées. A l'une des extrémités de la face conchoïdale, se voit un éclat à surface plane dit *éraillure de percussion* qui indique le point de frappe ; des stries, concentriques à ce point, s'étendent tout le long du silex, semblables aux ondulations que l'on remarque lorsqu'un corps pesant tombe dans une eau calme.

Voici la description sommaire des principaux types trouvés à Tébessa :

Pointes droites, pointes à gauche, pointès à droite. — Les pointes ont tantôt leur extrémité dans le prolongement de leur axe, en ligne droite, tantôt infléchie à droite ou à gauche de cet axe. Certaines d'entre elles sont taillées avec une telle finesse que leurs faces sont transparentes.

Crochets ou hameçons. — Les instruments désignés sous ce nom devaient être fixés au bout d'une tige de bois et servaient sans doute à accrocher au passage les poissons des cours d'eau de peu de profondeur. De nos jours, se font encore des pêches similaires.

Couteaux et lames droites. — Se différencient des pointes par leur plus grande longueur et leur largeur sensiblement la même de la base à l'extrémité.

Scies. — Les scies se distinguent des lames tranchantes par les fines dentelures existant sur leurs bords.

Lames courbes. — Mêmes proportions que les lames droites, mais affectent la forme d'un croissant d'ouverture variable.

Digitized by Google

Grattoirs. — Tous les grattoirs sont de petite dimension ; à leur extrémité inférieure, légèrement renflée, est un tenon pour emmancher l'instrument ; on devait s'en servir pour la préparation des peaux.

Brunissoirs. — Les brunissoirs ont deux parties distinctes, l'une servant à tenir l'instrument, l'autre présentant un rebord mousse au moyen duquel on donnait par frottement du brillant aux ouvrages en os ou en bois.

Amulettes ou ornements carrés. — J'ai trouvé plusieurs spécimens de ces curieux silex. Ce sont de petites lames minces, à dessous conchoïdal, dont la face supérieure est taillée en quatre pans triangulaires. Ces silex sont carrés et ne mesurent pas plus de 2 centimètres de côté. Ils devaient servir soit d'amulettes, soit d'ornements incrustés dans des ouvrages en bois. Certaines personnes ont cru voir dans ces ornements des pierres à fusil, mais une simple comparaison suffit à démontrer l'inexactitude de cette attribution, car les indigènes sont incapables d'apporter autant de régularité et de finesse dans un semblable travail. Ces ornements sont, d'ailleurs, beaucoup trop délicats pour résister au choc d'un chien d'arme à feu.

Percuteurs. — Je n'ai trouvé qu'un seul spécimen de cet outil ; la partie la plus large, opposée à la pointe, était destinée à être tenue à la main entre le pouce, l'index et le médium ; l'ouvrier qui a taillé cet instrument a eu soin d'y ménager des creux pour l'emplacement des doigts, afin de l'assujettir plus solidement.

La planche II reproduit quelques-uns des types décrits ci-dessus.

Digitized by Google

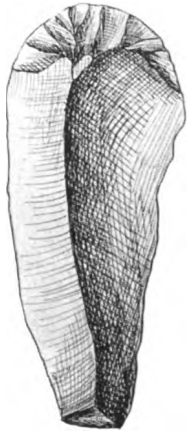

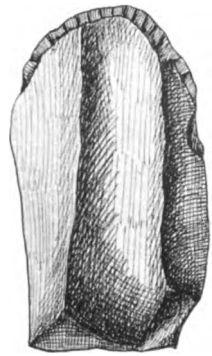

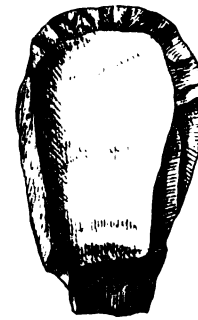

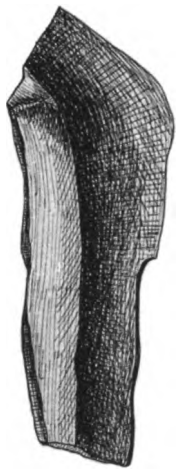

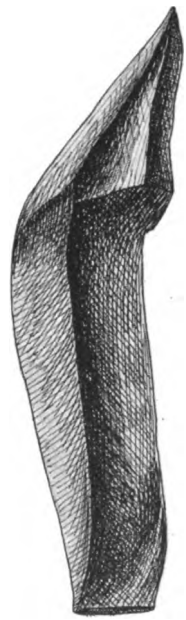

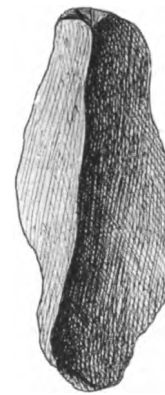

Phototypie G. HEMERY, Constantine.

PLANCHE II.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cette rapide nomenclature montre la diversité des formes que ces patients artisans des premiers âges savaient donner à cette pierre si remarquable par sa dureté et la finesse de son grain.

STATION DE BIR OUM ALI

Bir Oum Ali est un gîte d'étape situé à l'intersection du chemin de Gafsa à Tébessa, à environ 45 kilomètres au Sud-Est de cette localité. De belles ruines romaines indiquent que ce lieu, à peu près désert de nos jours, avait été dans l'antiquité un centre habité assez considérable.

En cet endroit, se trouve l'un des plus importants ateliers de la région de Tébessa ; sur une colline s'élevant non loin de la route, la surface du sol est jonchée d'une énorme quantité de silex taillés et d'éclats. J'ai réuni dans la planche II quelques-uns des types les plus remarquables recueillis à Bir Oum Ali ; ces silex diffèrent considérablement de ceux de Tébessa, tant par leurs proportions plus grandes que par leurs formes. Un instrument surtout y prédomine : c'est le silex à bout arrondi ; le dessus de ce silex présente généralement deux arêtes longitudinales, séparées par un espace plat ; l'extrémité arrondie est obtenue au moyen d'une série de petites facettes verticales ; le dessous est conchoïdal.

Je n'ai trouvé à Tébessa qu'un seul spécimen de ce genre, tandis qu'à Bir oum Ali, il abonde.

Dans leur magnifique ouvrage : *Le Musée Préhistorique,* MM. G. et A. de Mortillet décrivent un instrument semblable.

Digitized by Google

On trouve encore à Bir Oum Alì de magnifiques tranchets, des grattoirs de toute forme, des lames tranchantes, des pointes de javelot, etc.

STATION DES OULED DJELLAL

Bien que cette station soit étrangère aux environs de Tébessa, je n'hésite pas à en faire entrer la description dans cette courte étude.

Le poste des Ouled Djellal est situé à environ 75 kilomètres au S.-O. de Biskra, sur la rive droite de l'Oued Djedi qui, prenant sa source près d'Aflou, dans le département d'Oran, traverse de l'Ouest à l'Est le département d'Alger et se jette dans le chott Melgh'rir, département de Constantine.

De beaux silex provenant de cette station m'ont été gracieusement donnés par M. Hugues, sous-intendant militaire. qui s'occupe tout particulièrement de l'étude des vestiges de l'âge de pierre ; je me fais un plaisir d'en faire don au musée de notre Société ; la planche III représente les plus intéressants d'entre eux.

Ces instruments sont plus petits que ceux de Bir oum Ali, mais ils sont cependant supérieurs comme taille à ceux de Tébessa et sont travaillés avec soin. Les formes dominantes sont les lames pointues à double tranchant, les grattoirs, les lames courbes, les poinçons, etc.

L'importance des ateliers des Ouled Djellal tend à prouver que ce pays, aujourd'hui aride, était autrefois prospère ; qu'une population importante y vivait,

Digitized by Google

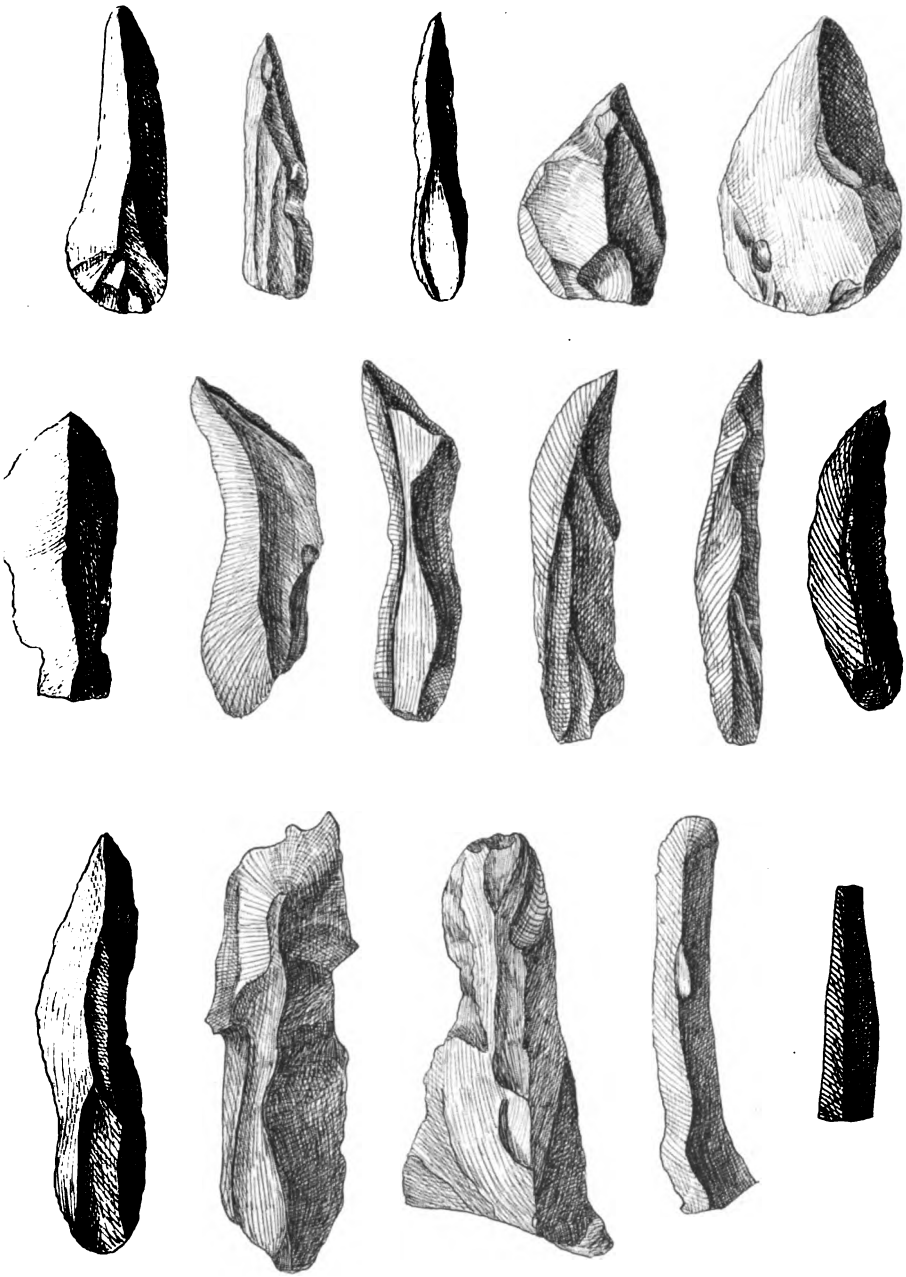

Phototypie G. HEMERY, Constantine.

PLANCHE III.

Digitized by Google

Digitized by Google

trouvant sur les rives de l'Oued Djedi, fertiles à cette lointaine époque, tout ce qui était nécessaire à ses besoins.

C. DUPRAT,
Officier d'Académie.

Digitized by Google

LES ANTIQUITÉS

DANS

LA COMMUNE MIXTE DE TAHER

Les limites de la commune mixte actuelle de Taher sont : au nord, la mer, et, à l'ouest, l'Oued-Djendjen qui est sa frontière avec la commune de plein exercice de Strasbourg. Bien que poussant vers l'est une pointe jusqu'à l'Oued-el-Kebir, elle n'a pas de ce côté, non plus qu'au sud, de limites naturelles. A l'est et au sud, en effet, ses bornes sont plantées en pleine montagne, sur les sommets chaotiques de la petite Kabylie qui la séparent des communes mixtes d'El-Milia, de Tababort (Djidjelli) et de Fedj-M'zala). C'est une région boisée et bien arrosée, ayant dans sa partie basse du gibier d'eau à foison et dans sa partie haute de nombreux sangliers : il n'y a pas longtemps, la panthère y rôdait même. Du nord où est la mer, au sud où est la montagne, on trouve d'abord une ligne de dunes élevées et épaisses, puis une sorte de plaine avec des dépressions formant des lacs marécageux, et, enfin, un plateau montant en pente assez douce jusqu'à la montagne.

Digitized by Google

I

Temps préhistoriques

La partie basse (dunes, plaine marécageuse, plaine sèche, plateaux de faible élévation) a dû être peu peuplée aux époques préhistoriques, à cause de l'insalubrité et des marais. Aussi, les vestiges de l'homme primitif, et notamment les instruments en pierre, y sont-ils rares. Quelques campements ont dû néanmoins s'établir, probablement à titre temporaire, sur le bord des lacs marécageux, soit pour chasser, soit pour pêcher. En effet, j'ai trouvé sur le sol même, sur un plateau, entre deux cuvettes de lacs que l'eau remplissait encore il y a peu de temps (lac des Ouled-Salah et lac de l'Oued-Bokra), au lieu dit *Bou-Cherka,* à trois kilomètres au nord de Taher, entre le village et la mer, quatre outils préhistoriques. Je ne puis donner la description des deux premiers qui étaient des grattoirs en cliquart (grès dur), les ayant malheureusement égarés. Le troisième qui me reste

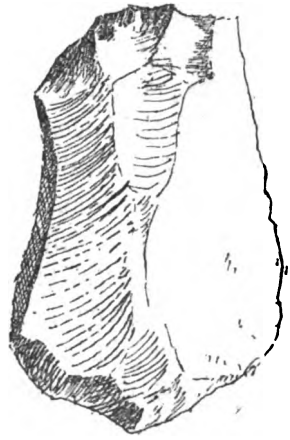

(Fig. 1)

(fig. 1) est soit aussi un grattoir, soit plutôt une

Digitized by Google

pointe de lance cassée dans la partie pointue. La longueur est d'environ 6 centimètres et la largeur de 3 centimètres 5. Une cassure existe également sur un des côtés. L'autre côté est assez finement travaillé. Le quatrième instrument est en silex noir revêtu sur la moitié d'une patine brune. Il affecte la forme d'un petit grattoir de 5 centimètres de lon-

(Fig. 2)

gueur sur 4 centimètres 3 de largeur (fig. 2). Ce silex n'existe pas à l'état brut dans la région.

Il est probable que d'autres outils en cliquart sont disséminés sur ce même plateau ou sur ses pentes.

Le long de la côte, je n'ai découvert aucun vestige. Cela s'explique par le caractère sablonneux de cette partie du rivage. Au cas même où il y aurait eu jadis soit des campements, soit des installations fixes, le sable qui a gagné sur la terre ferme aurait tout recouvert. Il faut traverser l'Oued-el-Kebir et pénétrer sur le territoire de la commune mixte de Collo pour trouver le long de la côte qui est alors rocheuse des vestiges nombreux de demeures primitives, des tombeaux et des outils en pierre.

Digitized by Google

Dans la commune mixte de Taher, c'est seulement dans les premières montagnes, à une altitude de 200 à 300 mètres et à 7 ou 8 kilomètres de la mer, qu'existent des traces de l'homme antique, notamment des sépultures préhistoriques. Les indigènes m'en ont signalé près de ruines romaines sur les buttes rouges que l'on voit de Taher, à 4 kilomètres au sud du village, dans le douar des Beni-Siar. Le temps m'a manqué pour vérifier leurs dires. Mais j'ai relevé, pas très loin de là, sur un plateau escarpé des quatre côtés, dans le douar Oued-Djendjen, entre l'Oued-Nil et son affluent, l'Oued-Bokra, un peu au-dessus et à 500 mètres à l'ouest de l'ancienne ferme Plissonnier qui appartient aujourd'hui au Comptoir d'escompte de Djidjelli, une nécropole lybique assez étendue. J'ai compté sur le plateau une cinquantaine de tombes, orientées d'est en ouest.

Parmi ces tombes, les unes affectaient la forme de dolmens construits sur tumulus de faible hauteur entourés de cromlechs ; d'autres étaient des dolmens recouverts de tumulus, — et sur le bord ouest du plateau, du côté où la pente est presque abrupte, il y a les restes de plusieurs sortes de tours cylindriques de $2^{m}50$ environ de diamètre, formées d'un mur de grosses pierres brutes sans ciment, ni mortier, rasé au sol et qui, à en juger par l'amas de moellons écroulés jonchant l'intérieur, n'ont pas dû être fort élevées. Ces vestiges sont peut-être les restes de constructions analogues aux *chouchet* de l'Aurès et du Hodna.

Mais les plus nombreuses d'entre les sépultures de ce plateau affectent la forme suivante : une chambre sépulcrale formée de quatre dalles verticales de

Digitized by Google

pierre, deux ayant 1m20 de longueur et 1 mètre de hauteur environ et deux un mètre de largeur sur un peu moins de hauteur, fermées par un couvercle de pierre formant table et entourées de deux cercles de cromlechs. Le couvercle formant table a, dans presque toutes les sépultures, été enlevé ; il gît sur le sol, soit entier, soit brisé. J'ai fouillé une de ces sépultures dont le couvercle avait été enlevé et brisé. L'intérieur était rempli aux deux tiers d'une terre noire mêlée de cailloux. Aucun débris d'ossement ni de poterie n'a été trouvé. A 0m65 centimètres de profondeur, j'ai rencontré la dalle inférieure formant le fond du sépulcre. L'épaisseur de cette dalle était de 15 centimètres environ. Cette dalle enlevée, je me trouvai en présence d'une argile jaune, très compacte, qui parut vierge.

La plupart des tombes semblent, d'ailleurs, avoir été fouillées. Peut-être, néanmoins, les tombes recouvertes d'un tumulus sont-elles encore intactes.

Une particularité digne de remarque qui semblerait indiquer soit que ces tombeaux ou quelques-uns de ces tombeaux ont servi plusieurs fois et à des époques différentes, soit que la construction lybique s'est maintenue jusqu'à une époque relativement peu éloignée de nous : c'est que, parmi les cromlechs entourant un des tombeaux situés dans la partie orientale du plateau, on peut voir de grosses pierres carrées, parfaitement symétriques, certainement taillées au ciseau et qui offrent les signes caractéristiques de la pierre de taille romaine. Précisément de ce côté, sur la bordure extrême du plateau, se trouvent des restes de murs sans aucun conteste romains. Par quel mystère des pierres romaines figurent-elles

Digitized by Google

autour d'un tombeau *à priori* plus ancien ? Je ne saurais l'expliquer.

C'est, d'ailleurs, non loin de ce tombeau remarquable et près d'une pierre romaine sur laquelle un passant, un soldat, sans doute, qui expéditionnait dans la montagne, a gravé au ciseau en lettres superbes IMBERT *1853*, que gît sur le sol et récemment cassée en plusieurs morceaux une grande pierre

Fragment A.

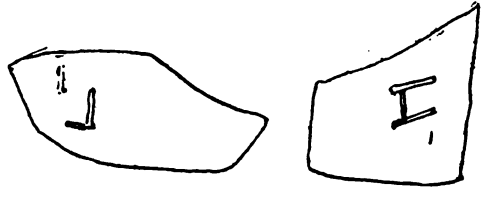

Fragment B. *Fragment C.*

(Fig. 3)

plate portant une inscription libyque (fig. 3, fragment *a b c)*. J'ai relevé également sur d'autres pierres voisines des signes presque effacés et qui sont

Digitized by Google

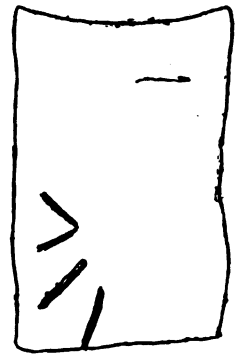

(Fig. 4).

peut-être aussi des vestiges d'écriture lybique (fig. 4). C'est avec les pierres romaines du bord oriental du plateau et avec les dalles de plusieurs tombeaux lybiques éventrés qu'a été construite la ferme Plissonnier qui est toute proche. Plus heureux que moi, les ouvriers avaient alors trouvé des ossements et des vases qui ont été brisés. L'un d'eux, échappé au massacre, est actuellement entre les mains de M. Foissottes, conducteur des ponts et chaussées à Taher.

Enfin, derrière les buttes rouges des Beni-Siar, près de l'endroit où l'on m'a signalé des tombeaux anciens, trop tard pour que je puisse en vérifier l'existence, à quelques centaines de mètres au sud-ouest de la source qui se trouve au pied sud de l'Akba-el-Snab et où existent encore des restes bien conservés d'une construction romaine, se voient au ras du sol des vestiges de murs en grosses pierres brutes, évidemment lybiques. Ces vestiges sont situés sur une pente de très faible inclinaison et couverte de broussailles. Ils s'étendent sur une assez grande longueur.

Digitized by Google

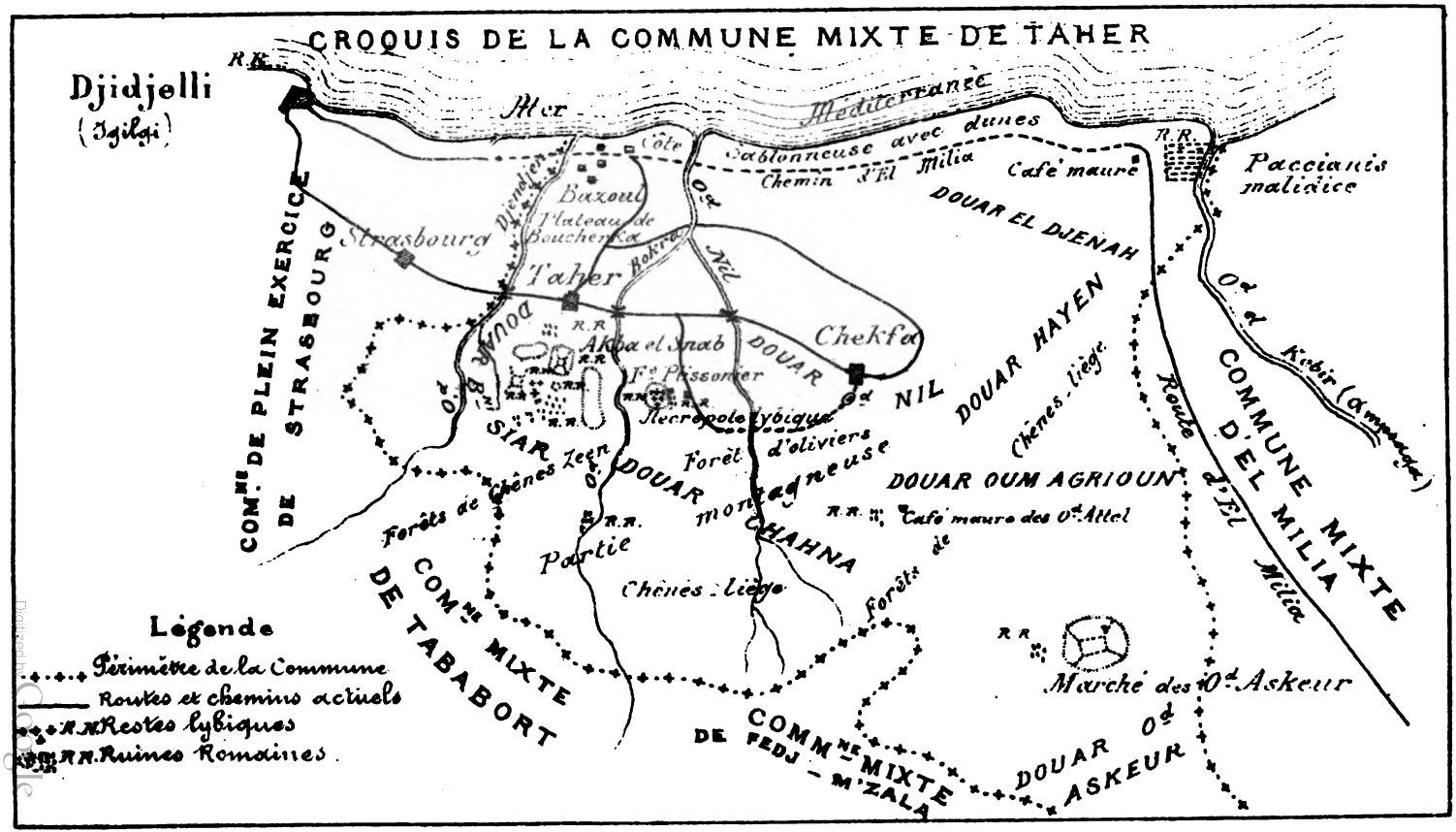
CROQUIS DE LA COMMUNE MIXTE DE TAHER
Djidjelli
(Jijeli)
R.R.
Mer
Méditerranée
Côte sablonneuse avec dunes
Chemin d'El Milia
Café maure
R.R.
Paccianis malédice
Baxoul
Plateau de Bouchenka
Djendjen
Oued
Strasbourg
Taher
Bokra
Nil
DOUAR EL DJENAH
Oued Kebir (ancienne)
COMMUNE MIXTE D'EL MILIA
Route d'El Milia
COMMne DE PLEIN EXERCICE DE STRASBOURG
DOUAR BENI SIAR
Akba el Snab
Fe Pissonier
Chekfa
DOUAR NIL
DOUAR HAYEN
Chênes-liège
Nécropole lybique
Forêt d'oliviers
Chênes Zeen
DOUAR CHAHNA
DOUAR OUM AGRIOUN
Café maure des Od Attel
Forêts de Chênes-liège
Partie montagneuse
Forêts de Chênes-liège
COMMne MIXTE DE TABABORT
R.R.
Marché des Od Askeur
COMMne MIXTE DE FEDJ-M'ZALA
DOUAR Od ASKEUR
Légende
Périmètre de la Commune
Routes et chemins actuels
R.R. Restes lybiques
R.R. Ruines Romaines

Digitized by Google

II

Période romaine

Les Romains ont excellé dans le choix des positions. Si le fait n'était pas déjà suffisamment démontré, l'examen des points occupés par eux dans la région de Taher le prouverait surabondamment. Les Romains se sont bien gardés de s'établir autour des marécages fiévreux où est bâti le village actuel ; ils ont placé la seule colonie agricole importante dont j'ai trouvé trace à 4 ou 5 kilomètres plus au sud, sur un plateau qui voit la mer et qui est balayé par les vents salubres du large. Leurs autres établissements dans la région ne paraissent avoir été que des postes stratégiques. Les ruines de ces postes s'éparpillent depuis El-Milia et les montagnes de la rive gauche de l'Oued-el-Kebir jusqu'aux monts des Beni-Caïd, derrière Djidjelli, sur tout le demi-cercle des montagnes de la commune mixte de Taher, à tous les débouchés de vallées importantes. Ils assuraient le flanquement des établissements de la vallée de l'Oued-el-Kebir et garantissaient Djidjelli.

Ces forts étaient de plusieurs catégories. Les uns, de petites dimensions, devaient avoir une destination analogue à celle des bordjs de signaux construits par le Génie français dans la deuxième période de la conquête de l'Algérie ; les autres formaient de véritables forteresses, pourvues de tout ce qui leur était nécessaire pour se suffire à elles-mêmes.

Bien des points occupés jadis par les Romains dans la commune mixte de Taher m'ont sans doute échappé, surtout dans la partie montagneuse et boisée. On peut, néanmoins, affirmer que l'établisse-

Digitized by Google

ment romain le plus important était celui qui se trouvait à l'embouchure de l'*Ampsaga (Oued-el-Kebir).* Les ruines sont aujourd'hui ensevelies sous les dunes qui, de la côte, ont gagné peu à peu sur les terres ; mais les indigènes se rappellent parfaitement avoir vu sur la rive gauche de la rivière, à 600 mètres de la côte actuelle, des pans de murs et des pierres taillées. Il y avait là plus qu'un simple poste, — un port embarquant les produits de la vallée moyenne de l'Ampsaga et très vraisemblablement d'une partie de la région de Mila, car les ruines qui jalonnent le chemin actuel de Mila à El-Milia sont trop importantes pour n'être pas les restes de gros bourgs florissants, élevés sur une route fréquentée et enrichis par le transit des marchandises. On a quelquefois voulu voir, dans cette ville de la rive gauche de l'Ampsaga, le municipe de *Tucca*. Le docteur Reboud, au contraire, place Tucca au Hammam des Beni-Haroun, entre Mila et El-Milia. Bien qu'aucun texte épigraphique n'ait tranché définitivement la question, je crois le docteur Reboud dans le vrai. Pour moi, la ville romaine de l'embouchure de l'Ampsaga a dû être *Paccianis Matidiœ,* que la Table de Peutinger place sur la côte à XXIII milles, c'est-à-dire à 35 kilomètres environ d'Igilgi (Djidjelli), à peu près à mi-chemin entre cette ville et Chullu (Collo). Or, de Djidjelli à l'embouchure de l'Oued-el-Kebir, il y a environ 35 kilomètres.

La limite de la commune mixte de Taher suit pendant une courte distance la rive droite de l'Oued-el-Kebir, puis, laissant le fleuve à l'est, elle va au travers d'un vaste pâté montagneux englober les montagnes des Beni-Habibi et celles des Ouled-Askeur.

Digitized by Google

Il y a, m'a-t-on dit, quelques restes romains près du marché du premier de ces douars. Je ne les ai pas vus. Dans le second douar, dominant l'emplacement du marché indigène actuel, un énorme rocher, semblable, mais en plus petit, au rocher qui supporte Constantine, a vu se dresser jadis sur sa plate-forme un vaste fort romain. Occupant toute la surface de la plate-forme, ce fort quadrilatéral, auquel on accédait par un chemin en escaliers, formait une position stratégique importante, à l'intersection de plusieurs vallées, au débouché des montagnes des Ouled-Askeur. En même temps qu'elle surveillait les rudes populations de ce coin (1), cette forteresse gardait le chemin le meilleur et le plus fréquenté pour gagner la plaine.

A quelques centaines de mètres à l'ouest, dans un cirque de rochers, se trouve une nécropole romaine, remarquable par plusieurs grands tombeaux dans le roc.

En suivant le chemin de la plaine que commandait la forteresse des Ouled-Askeur, on constate par des pierres enfoncées çà et là sous la broussaille que de petits édifices, peut-être des refuges ou des maisons de traitants, existaient à proximité de la route, — et au moment où l'on atteint la plaine, près du café maure des Ouled-Allel, à l'entrée du bois d'oliviers qui remplit toute la vallée de l'Oued-Nil et qui forme aujourd'hui le communal de Chekfa, des pierres de taille et des colonnes romaines indiquent qu'il y avait

(1) Les Ouled-Askeur qui habitent des montagnes sauvages, se distinguent encore aujourd'hui de leurs voisins par leur forme robuste et leur esprit turbulent. Ce sont de déterminés voleurs dont les exploits sont bien connus sur les deux versants de la montagne, à Mila et à Taher.

Digitized by Google

là des constructions plus grandes, mais vraisemblablement encore privées. Ces débris sont, d'ailleurs, de trop peu d'importance pour qu'on puisse se rendre bien compte du caractère des constructions primitives.

C'est presque en face du café maure des Ouled-Allel, mais de l'autre côté de la vallée, que se trouve la nécropole lybique dont j'ai parlé plus haut et que se trouvent également les pierres romaines éparses sur le sol et dont un certain nombre a servi à la construction de la ferme Plissonnier.

Il y a encore des ruines à la limite des douars Chahna et Beni-Siar, sur les bords de l'Oued-Bokra, affluent de l'Oued-Nil, et jusque dans le lit de la rivière, dans un endroit sauvage couvert aujourd'hui d'épais fourrés de lentisques. Elles sont, d'ailleurs, de peu d'étendue.

En continuant à marcher de l'est à l'ouest, on ne tarde pas à arriver près des restes d'un établissement agricole et militaire plus important. C'est, du reste, sous la protection de l'établissement militaire que l'établissement agricole s'était développé. Le lieu est situé dans le douar Beni-Siar. C'est une suite de plateaux légèrement ondulés, ayant au milieu trois buttes coniques. Au nord et au sud de ces buttes, on peut déterminer la position de plusieurs fermes romaines, et sur la plate-forme de l'une d'elles, un fort avait été élevé. Les vestiges des fermes, peut-être même d'un *pagus,* commencent à trois kilomètres au sud du Taher français. Mais quelle différence dans le choix de la position ! Alors que dans le village français actuel, la fièvre sévit à l'état permanent, le plateau romain, balayé par les vents de la mer

Digitized by Google

qui s'étale majestueuse à l'horizon, est d'une salubrité rare. Les constructions ont disparu : il ne reste plus que des pierres éparses sur le sol, quelques courtes lignes de murs et des fragments de deux voies dont l'une se dirigeait sur la forteresse qui est au-dessus du marché actuel des Ouled-Askeur.

L'éparpillement des pierres se continue jusqu'au pied des buttes rouges en forme de cône désignées sous le nom générique de Buttes des Beni-Siar. La plus élevée porte le nom particulier d'Akba-el-Snab. C'est une position dominante entre l'Oued-Djendjen, qui sort à un kilomètre à l'ouest des gorges où il est né, et la mechta actuelle de Tablats à l'est. Au nord et à l'ouest, s'aperçoivent les villages français de Taher, de Strasbourg et de Duquesne, tandis que l'Oued-Djendjen déroule son lit jusqu'à la mer et qu'enfin, au bord des flots, Djidjelli s'étale très visible. Dans cette position splendide, se dressait une forteresse romaine de 40 mètres de largeur sur 60 mètres de longueur. Le mur d'enceinte, qui s'élève encore par places à $2^{m}50$ au-dessus du sol, était formé de pierres de taille en calcaire et en grès. Près de la muraille nord-est de la forteresse, existent encore quelques vestiges d'un chemin d'accès assez semblable à celui qui menait à la forteresse, bien plus importante, d'ailleurs, du marché des Ouled-Askeur. La forteresse des Beni-Siar était alimentée en eau potable par une source qui coule à cent mètres en contrebas au pied sud de l'Akba-el-Snab. L'accès de cette source était défendu par un fortin de 15 mètres de longueur, assez bien conservé. Les murs, très épais, sont en briques et moellons. On

Digitized by Google

voit encore dans l'intérieur l'emplacement de plusieurs chambres carrées de petite dimension.

En arrière de cette source, au sud et jusqu'à l'Oued-Djendjen, sur des plateaux coupés de faibles dépressions, existaient des exploitations agricoles (notamment au lieu dit *Chekirt*, près de la borne forestière n° 29), dont l'emplacement peut être en partie déterminé par des pans de murs et des quantités considérables de débris de tuiles et de fragments de poteries couvrant le sol.

Tous ces établissements agricoles des Beni-Siar formaient un cercle protégé par la forteresse de l'Akba-el-Snab qui se dressait au centre. Du côté du nord, où se déroulaient la plaine marécageuse et la mer, ils avaient, d'ailleurs, peu à craindre, ayant en plus les deux centres d'Igilgi et de Paccis Matidiœ comme sentinelles avancées. Mais au nord, il y avait la montagne sauvage, boisée, turbulente. Pour assurer de ce côté le flanquement des établissements agricoles des Beni-Siar, les Romains avaient élevé un fortin annexe de l'El-Snab sur un mamelon presque à la hauteur de la sortie des gorges de l'Oued-Djendjen, près du marais dit aujourd'hui Merdj-Souk. La garnison de ce fortin de faible dimension était sans doute fournie par la forteresse de l'Akba-el-Snab. Je n'ai relevé aucune inscription sur les grandes pierres de taille de ce fortin, mais des entailles grossières et beaucoup de damiers. Au milieu, j'ai trouvé une boule en granit vert de 5 centimètres

Digitized by Google

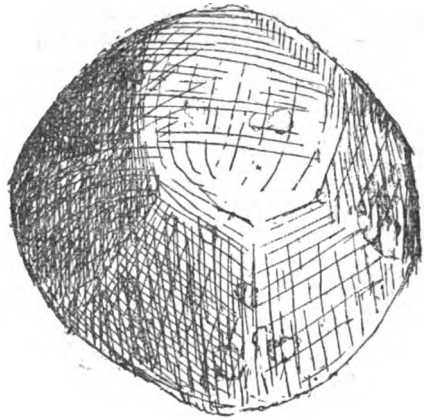

(Fig. 5)

de diamètre, en partie éclatée (fig. 5) et que je crois avoir été un projectile d'une machine de guerre romaine. J'en ai trouvé plus tard une autre du même genre, mais intact, dans les ruines d'*Oppidum Novum,* près de Duperré.

Tels sont les principaux vestiges des temps préhistoriques et de la période romaine existant, à ma connaissance, dans la commune mixte de Taher. Bien d'autres, et peut-être plus intéressants, ont dû m'échapper.

CAMILLE VIRÉ,
Juge de paix de Bordj-Menaïel.

Digitized by Google

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

EXÉCUTÉES EN MAI 1894

DANS LA RÉGION D'HAYDRA (TUNISIE)

Les fouilles effectuées à Haydra et dans les environs, en mai 1894, ont été plus laborieuses et moins fructueuses que celles de décembre 1892. La raison en est que tous les tombeaux, encore absolument intacts, en 1892, et qui étaient clairement indiqués par la grosse pierre forme caisson qui les recouvrait, ont été fouillés par les indigènes, malgré toutes les défenses formelles faites à ce sujet.

Il a donc fallu, au lieu de creuser à coup sûr, travailler à tâtons pour rechercher d'abord les tombes, ce qui a entraîné une longue perte de temps et beaucoup de travail et d'efforts inutiles.

Les recherches ont porté :

1° Sur les tombes romaines situées à droite et à gauche de l'ancienne voie romaine, près de l'arc de triomphe ;

2° Sur des tombes byzantines situées dans la basilique, à 400 mètres environ au Nord de la voie romaine ;

3° Sur un cimetière trouvé par hasard à Mzara el Assilet, à 8 kilomètres d'Haydra, sur la frontière algérienne ;

4° Sur un cimetière situé de l'autre côté de la rivière d'Haydra, à 1 kilomètre environ de la citadelle ;

5° Sur un cimetière trouvé à Bir Bou Yahya, à 20 kilomètres au Nord de Fériana.

1° Cimetière romain d'Haydra à droite et à gauche de la voie romaine

Cinq tombes ont été ouvertes ; quatre d'entre elles

Digitized by Google

avaient la disposition de celles que j'ai fouillées l'an dernier et que j'ai indiquées dans les notes publiées par la *Recueil de la Société archéologique* de 1892. Je n'y ai trouvé que des poteries communes.

La cinquième était indiquée par une grande pierre plate de 3m50 de long sur 0m60 de large, arrondie au sommet. Cette pierre était plantée verticalement dans le sol et émergeait d'un mètre environ.

A l'encontre de toutes les autres pierres placées sur les tombeaux voisins, elle ne portait aucune inscription. Jusqu'à près de 2 mètres de profondeur, on n'a rien trouvé ; à partir de cette distance, on a commencé à rencontrer quelques ossements, mais absolument brisés et en menus fragments. J'allais abandonner les fouilles quand la pioche a mis au jour un objet en plomb affectant la forme d'un petit rouleau. Lorsque la terre extérieure a été enlevée, j'ai vu qu'il s'agissait d'une lame de métal (plomb et cuivre probablement) roulée en spirale.

En essayant de la dérouler machinalement, j'ai aperçu des caractères assez bizarres apparaissant de loin en loin et j'ai pu me convaincre que la lame entière était couverte d'écriture. Malheureusement, le métal est devenu très cassant et il s'est formé sur les lettres une couche d'un sel (de plomb probablement) que je n'ai pu dissoudre.

La lame de plomb placée dans l'eau bouillante pour l'amollir a pu être ouverte, non sans qu'elle se soit un peu endommagée cependant, mais tous les nettoyages à l'eau tiède et au savon avec une brosse dure sont restés sans résultat.

Un bain d'essence de térébenthine a rendu les caractères un peu plus apparents.

Je tiens cette lame de plomb à la disposition de la Société ; mais en attendant, je joins à ces notes la

Digitized by Google

copie aussi exacte que possible de toute la partie conservée (fig. 1).

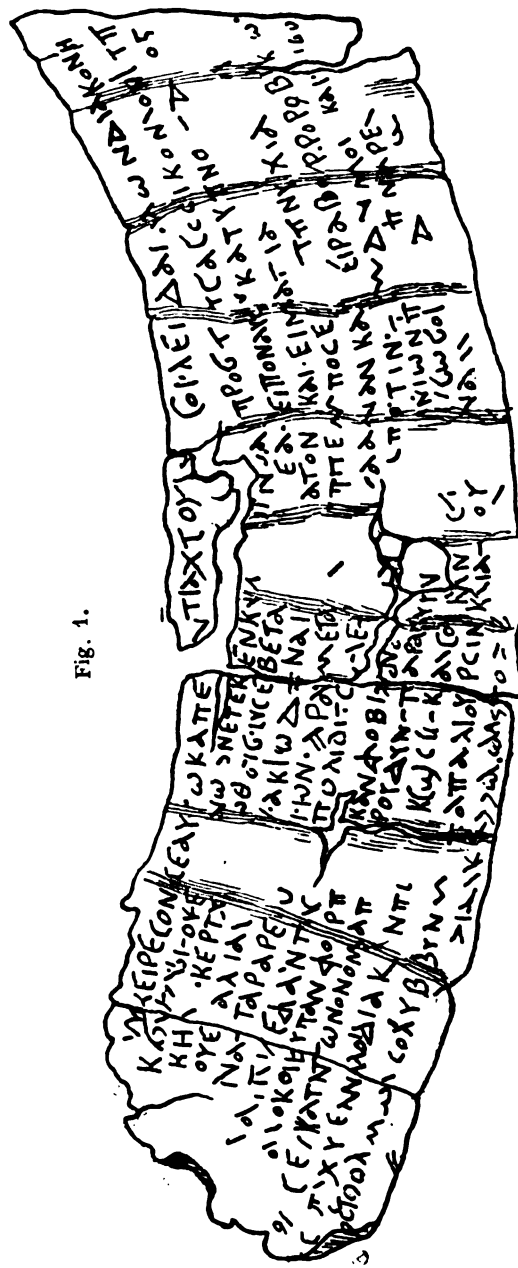

Fig. 1.

Dessin en vraie grandeur de la plaque métallique, trouvée à Hydra, dans un tombeau près de l'arc de triomphe. Ce ruban était enroulé sur lui-même. Les lignes estompées représentent les cassures qui se sont produites en le déroulant. Ces cassures forment autant de compartiments :

Le 1er *blanc* à gauche ne présente aucune trace de caractères, par suite d'usure.
Dans le 2e *blanc*, les caractères encore un peu apparents ont été rongés par des sels calcaires.
De même dans la partie supérieure du 3e *blanc*. La partie inférieure est usée.
Dans le 4e *blanc* et dans le 5e, les sels calcaires ont rongé le métal.
La partie postérieure de cette plaque porte quelques caractères mal formés et placés vers son tiers inférieur et sur une seule ligne.

(1) Cette pièce intéressante se trouve actuellement au Musée de Constantine. La Société l'a offerte, au nom de M. le Lt-Colonel Goetschy, auquel elle adresse tous ses remerciements [Note du Comité].

Digitized by Google

Je n'ai trouvé dans les autres tombes aucun objet méritant d'être signalé et j'ai dû me borner à relever les inscriptions suivantes sur les pierres éparses çà et là ou encastrées dans les remparts de la citadelle qui a été construite par les Byzantins avec les matériaux provenant de leurs démolitions ou de leurs violations des sépultures :

N° 1.

1m50.

0m50.

HIC · SITVS · EST · VARIVS · COGNOMINE · FRONTONIANVS VEL
QVEM GONIVNX LEPIDA POSVIT CORNELIA · GALLA · S ILLE · PIV
DVLCIA RESTITVENS VETERIS · SOLACIA · VITAE · INDVI ·
MARMOREOS VOLTVS STATVIT OCVLOS ANINVMONE ET · QVC
LONGIVS · VT · KARARA POSSET · SATVRA ETIGVRA FELIX · I
HOC SOLAMEN · BRITVISVS · NAM · PIGNVS · AMORIS SET FO
PECTORE CONTEGITVR MEMOR DVLCEDINE MENTIS ERI PVIT
NEC POTERIT FACILI · LABIVM · OBLIVIONE · PERIRE · NAMBI
SET · DOMVSTAMANET TOTO EST IN CORDE MARITVS NECL I
NEC MIRQVONIAM TALES QVALE EMINA MORES ANNO (1)

Inscription n° 1. — Cette inscription se trouve sur une pierre de 0m50 de large sur 3 mètres de long qui a été brisée et dont, malgré toutes les recherches, il n'a pas été possible de retrouver le second morceau. La partie restante a 1m50 de longueur ; les lettres sont toutes très bien formées, les pleins bien indiqués, les lignes d'égale longueur. Il y a deux lettres illisibles : l'une à la fin de la 4e ligne, l'autre à la fin de la 5e. Elle est entourée d'un cadre à double filet.

N° 2.

AESAREN
//I PV̄ COS IĪ T
///I ADRIANI ♁ N//
N////SPIA I PA///

N° 3.

LAVDI ♁ IVLL

(1) N'ayant pas d'estampages de ces inscriptions et M. Gœtchy garantissant l'exactitude de sa lecture, nous n'y avons apporté aucun changement (N. d. C.)

Digitized by Google

Inscription n° 2. — Pierre trouvée encastrée dans la muraille de la citadelle, auprès de la pierre dont l'inscription a été envoyée l'an dernier à Constantine et qui porte en grandes lettres de 15 centimètres de hauteur : *Honori colonia* FL...

Dans l'inscription actuelle, les lettres de la 1re ligne ont environ onze centimètres de hauteur. Elles vont en diminuant de dimension à chaque ligne.

Inscription n° 3. — Trouvée dans les ruines de la citadelle ; le morceau de pierre a 1m40 de longueur sur 0m30 de large.

Les lettres ont 12 centimètres de hauteur. Ces deux fragments portent à la partie supérieure un cadre à double filet.

Fig. 4.

D M S	D M S
CAMMVRENA	MAGNIVS
CASTA	DIGNVS
VIX A XXXVIII	VIXIT
DIGNVS CONIVGI	ANNIS
CARISSIMÆ PSVIT	////VIII
H S E	H S E

Inscription n° 4. — Cette double inscription a été relevée sur un caisson renversé, se trouvant actuellement dans le cimetière de la rive gauche de l'oued Haydra, près de l'arc de triomphe, au sud de la route de Thala. Celle du milieu est très nette, celle de droite un peu effacée. Elles sont entourées d'un cadre et la partie de gauche est demeurée vide.

N° 5.

D M S
SECVLVS
V A XI
CALENTES
FILIO · H S E
CΛ

Digitized by Google

Inscription n° 5. — Relevée sur un caisson gisant au nord de la route de Thala. Lettres de la basse époque.

N° 6.

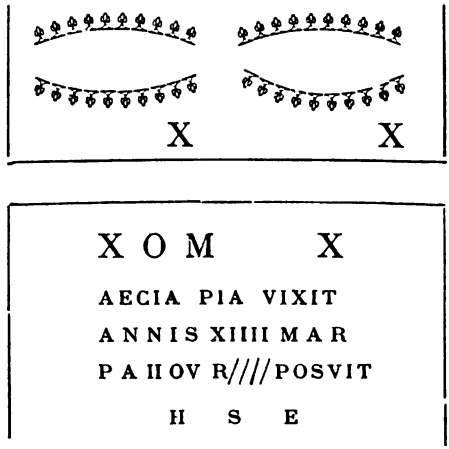

Inscription n° 6. — Relevée sur un caisson au nord de la route de Thala. L'o et l'v de la 4e ligne sont liés d'une façon bizarre.

N° 7.

RESTITVTVS
VIXIT ANN
XXVI PIS PARE
NTIS FILIO
PIO DVLCIS
SIMO
H· S· E·

Inscription n° 7. — Relevée sur un caisson placé près de l'arc de triomphe, au sud de la voie romaine et de la route de Thala.

Digitized by Google

N° 8.

—
D M S
TAILTA
VIXIT A
N XXVII
MATER
PIAFI SV
O POSVIT

N° 9.

PETRONIVS
CALLIANVS
QVIET HARPAGI
VS. V. A. XXXXV
H. S. E.
POMPEIA MAX
MAMARITO. P. P

N° 10.

D M S
PRIMETIVVS
VIX ANI XV
H S E
MIRCVRIA
LIS PATRIPOS

Inscription n° 8. — Pierre plate gisant dans les ruines de la citadelle. Les λ ressemblent à des lamdas. La queue de l'L de la 1re ligne se prolonge démesurément. Les ligatures des lettres suivant le P de la 6e ligne les font ressembler à deux V. Il faut sans doute lire : PIAFIL·SV.

Inscrirtion n° 9. — Ligature de l'A et de l'M à la fin de la 6e ligne.

N° 11.

D M S
POMPONIV · VIXIT
ANNIS· IIII·
II· S· E·

D M S
POMPONIA CERSINA
VIXIT· ANNIS· VIIII
H· S· E·

D M S
AENA · TAMVSA
VIXIT · ANNIS LXXIII
H· S· E·
FILIA · ET · GENER · P|POSVIT

N° 12.

D M S
Q//////////IVS
MAXIMVS · P//
VIX · IT· ANNIS· λII
MENSIBVS · V·
H· S· E·
IVLIA · SIOLIS
MARITO · ITO·
POSVIT ♁

N° 13.

D M S
AELIAILSTVLA · VIX
AN · XXIIII · M · VIIII
D · XVIII HIRENNI
VS VICIOR CVEILIS
VXORI OPTVMAE POS
H· S· E·

N° 14.

D· M· S·
C · MODIVS · C · FIL
QVIRINA · MAXI
MINVS · PVA · XXIIII
M·II·H·S·E·C·MODIVS
MAXIMVS · FILIO · P·

Digitized by Google

N° 15.

D M S
AELIA FORTV
NATA VIXIT · AN·
XLIII·M·VIII·H·S·E·
L· CAS///EL///IVS
RVFVS VXORI PI
ISSIMAE ET CAS
TISSIMAE · PO///

N° 16.

MEDOCI.

D M S ASIDONIA VICTORIA VIX · ANI XV H · S · E · FILII MARI · POSVRVNT	D M S ASIDONIVS DECEMBER· VIX AN · IXX H· S· E· FILII· PA//////VRNT

Inscription n° 16. — Les quatre dernières lettres des deux tableaux forment un sigle (RVNT). Le premier R de la dernière ligne du tableau de gauche devait former le sigle TR et la hampe de cette lettre dépasse en effet un peu la ligne.

N° 17.

D M S k

CLODIA · DARVA · KASTSSIMA · TEM
NASEMPER VIXIT · AN · XXXVI
. H · S · E ·
HANC · AETERNA · DOMVM CLODIVS
IIBOSVS · VXORI · RARISSIMAE PO

N° 18.

D M S
P. G. IMINIVS
PIOVIRIANVS
VIX ANNIS IXVI
H· S· E·

N° 19.

D M S
CLVVVS
DOMVM
VIX·AN·XXXVI
A R I N//////
S

N° 23.

DISMAN
SACR
Q·ORBI
SALVTARIS
CONNARI
VIX. ANN. XXVIII
MENSE VNO
DIEBVS XXVI
H. S. E
ORBI ALVMINO
POSVERVNT

Digitized by Google

Inscriptions nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 28. — Inscriptions figurant sur des caissons trouvés dans les ruines de la citadelle.

Inscription n° 28. — Estampage. Pierre trouvée à Hydra, à 300 mètres de l'arc de triomphe. Type élégant. La grosseur des lettres diminue à mesure.

2° Cimetière byzantin dans l'intérieur de la basilique

La cour intérieure a environ 20 mètres de long sur 10 de large. Elle est entièrement dallée. Les dalles recouvrent à droite et à gauche du passage central des tombes d'évêques ou de diacres probablement. Plusieurs ont été tout récemment arrachées et mettent à nu des sortes de caveaux profonds de 3 à 4 mètres.

Il a fallu déblayer cette cour et la nettoyer en partie pour pouvoir lire sur la première dalle, à droite de l'entrée, l'inscription n° 20. Cette dalle, soulevée, a permis d'apercevoir quatre autres grandes dalles qui couvraient un caveau. Ce caveau a été fouillé complètement, mais on n'y a trouvé absolument que des ossements.

Des fouilles effectuées également à droite, au milieu de la cour, puis à l'extrémité nord, mais sous des dalles non recouvertes d'inscriptions, ont fait trouver partout des caveaux avec ossements, pas un seul objet.

N° 20.

† SECVN
ΔINVS VIX
ANNOS· ΔE
POS · V· ΔAN
IX FEbRAS
INΔ

Inscription n° 20. — Caractères de la basse époque. Les deux dernières lettres de la 4e ligne sont liées.

3e Cimetière de la rive droite de l'oued à 80 mètres environ d'Haydra

Les fouilles ont été superficielles, vu le peu de temps dont nous pouvions disposer. Les tombes étaient recouvertes tantôt de grandes pierres plates verticales, tantôt de caissons. Nous y avons relevé les inscriptions nos 21, 22, 23, 24 et 25.

N° 21.

D M S	D M S
A C R I A I X I R I C A I A	I V L I A V I C T O R I A
V I X A N N I X X . H · S · E	V I X A N I L · H · S · E ·
C T I I I N I V S M A T E R	C T I I I N I V S S V S C V S
F E C I T	V X O R I P O S V I T

N° 22.

DIS M S

L.CASSIVS.I. FIL.QVIR.FAVS
TVS · VIX · ANNIS.XLIIII
HOMO·BONVS·REBVS·HO
MINIBVS Q · PER ·NECESSA
RIVS · QVERI · QVAERIT . PA
TRIAE · MAXIMVS · H I C
POSVIVS.TERRA · FECIT · FE
LIX.LVX·ATTEM·P///CRATA
RELIO· L· CE· FRAT· P. P.

Inscription n° 22. — Lettres à hampes curvilignes,

Digitized by Google

prolongées en demi-cercles, les traits horizontaux dirigés obliquement de bas en haut. Le type serait élégant sans ces exagérations.

N° 23.

DIS · MANIBVS
NERIA · PRIMIGINIA
VIX · ANN//// · IXX
H· S· E

AIQVASOPTAVI · SEDISIVCVM
MARITO PIRVFNI . FILIVS . HOC
VII · QVI MIHI . CARVS · IRAE· H· S· E
PIAI · MATRI · POSVIT

N° 24.

D M S
TITIA·TERTVLLI
NA.VIXIT·ANNIS.
XIIII
H· S· E

N° 25.

D M S
AEMILIA
RESTVIV
LA · VIXIT
ANNIS· XXI
H· S· E

4° Cimetière de Mzara el Assilet

En interrogeant les indigènes, nous avons appris que lors de la famine qui a sévi il y a quelques années dans la région, des femmes, en creusant des trous pour faire cuire des pommes de pin, avaient mis à jour des poteries romaines dans un endroit nommé Mzara el Assilet, sur la frontière algérienne, au nord-ouest et à 8 kilomètres d'Haydra.

Nous nous sommes immédiatement rendus à Mzara el Assilet. C'est un mamelon de tuf calcaire

Digitized by Google

dont les flancs sont parsemés de buissons et le sommet couvert de pins.

Aucun vestige ne pouvait faire soupçonner l'existence d'un cimetière dans cet endroit. Seules, quelques pierres non taillées et de dimensions variées émergeaient çà et là sur le sol. Cependant, sur la foi du dire des indigènes, nous avons commencé des fouilles absolument au hasard. Elles ont duré un jour et demi et nous ont permis de constater l'existence de nombreuses tombes.

Rien n'indiquait ces tombes ; on grattait le sol au hasard à 25 ou 30 centimètres et rien qu'à l'inspection de la terre enlevée, à sa couleur et à sa nature, les indigènes reconnaissaient que l'on était ou non en présence d'une tombe, et, suivant le cas, nous continuions les fouilles ou bien nous changions d'emplacement. *Pas une fois ils ne se sont trompés.*

Les corps étaient enterrés dans le sol lui-même et à des profondeurs des plus variables. La pioche a quelquefois rencontré des urnes et des plats presque à fleur de terre, alors que dans la tombe à côté il fallait creuser jusqu'à 2 mètres de profondeur pour arriver aux ossements. Certaines tombes renfermaient plusieurs corps. Les urnes, plats et lampes étaient en général placés en dehors des ossements et généralement à peu de distance de l'endroit où l'on trouvait les crânes.

Plusieurs jolis objets ont été trouvés ; la plupart avaient été endommagés par la poussée des terres. Toutefois, quelques-uns d'entre eux ont pu être sortis absolument intacts, notamment de nombreux plats, une sorte de petite marmite de 4 centimètres de diamètre, en terre grise, avec couvercle à bouton,

Digitized by Google

très bien conservée, une petite coupe en terre rouge, avec deux anses, très fine, des lampes représentant des figures d'homme ou de femme avec des sortes de diadèmes ou de sceptres (Voir la planche) ; plusieurs d'entre elles sont signées au verso, et, enfin, une coupe en verre irisé *ondulée*, de 0m12 de diamètre sur 0m07 de hauteur. Cette pièce *est absolument remarquable* et absolument intacte.

A citer encore une petite lampe en miniature, sculptée, en bois, de 0m01 de longueur, formant probablement bijou, un collier en perles de verre irisé (absolument écrasé), un bracelet en fer, également cassé en plusieurs morceaux, etc , etc.

5° Cimetière de Bir Bou Yahya et Enchir Begra

D'Haydra à Fériana, nous avons traversé l'Enchir Gousset, où se trouvent les ruines importantes d'huileries romaines, avec de nombreux pressoirs fort bien conservés. Ces ruines ont été souvent décrites. Je ne m'y arrêterai pas. Toutefois, j'ai relevé les inscriptions nos 26 et 27 que j'ai copiées textuellement.

N° 26.	N° 27.
D M S	SECVDIA
CAL. L I. PODVS	*N*VS·BICXIT
P. V. λ. XII' H S E	ANNIS·LXXVIIII

En outre, j'ai découvert une grande pierre de 2m50 de long sur 0m65 de large (représentée figure 2) et dont les dessins m'ont paru mériter d'être reproduits ; j'ignore si cettepierre a déjà été signalée. Je l'ai fait sortir du sol où elle était à moitié enfoncée devant des ar-

Digitized by Google

SATVR
NINV
S

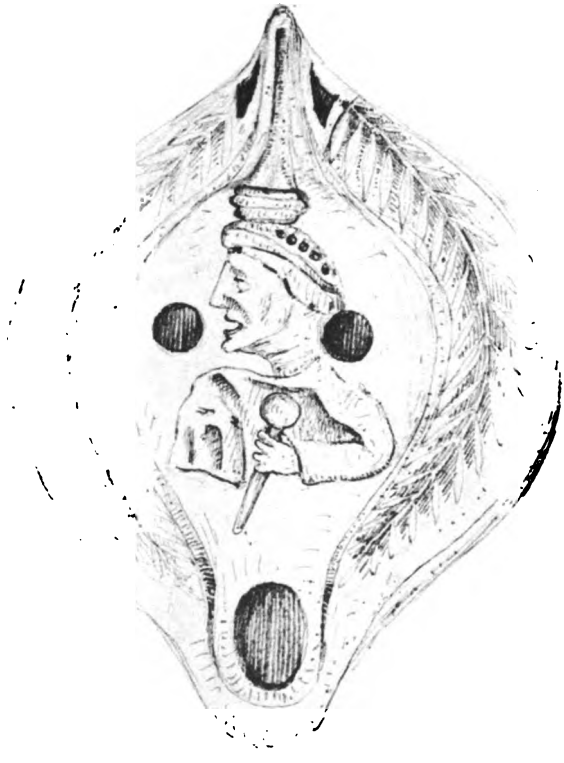

Digitized by Google

Digitized by Google

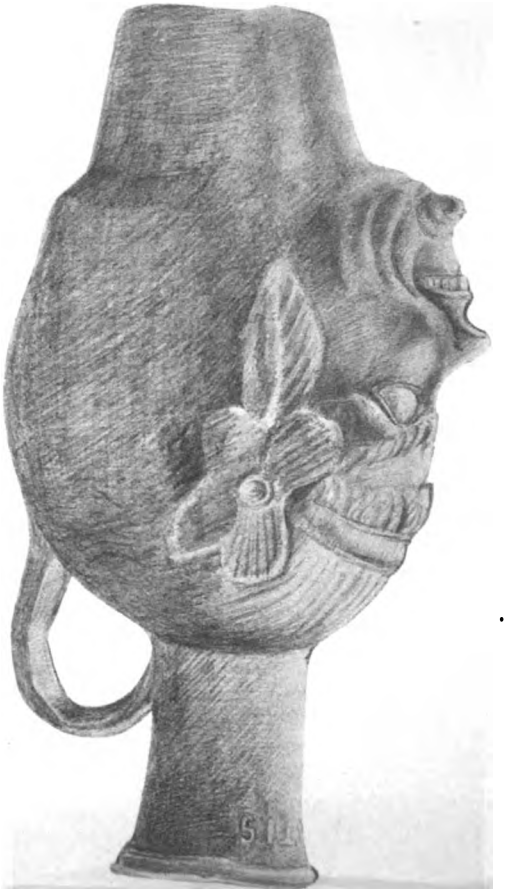

Digitized by Google

Digitized by Google

cades encore fort bien conservées, montrant l'existence en cet endroit d'une importante construction.

Il est à remarquer que les rosaces sculptées à chaque bout de la pierre se reproduisent sur presque tous les pressoirs et sur toutes les auges à huile d'Enchir Gousset.

Les fouilles faites à Bir bou Yaya et à Enchir Begra n'ont rien donné de particulier.

Bir bou Yaya est à la sortie sud du Khanguet conduisant sur Fériana.

Le cimetière

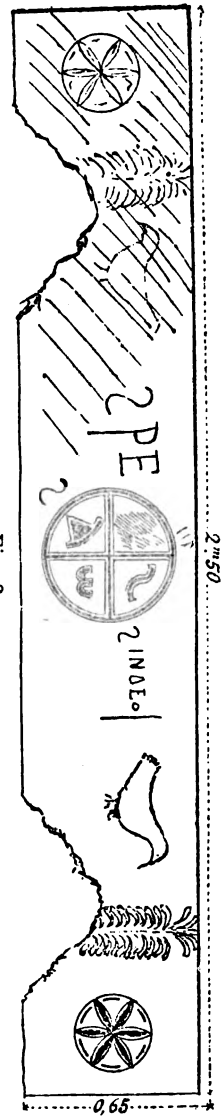

Fig. 2.

se compose d'un mamelon pierreux, à 400 mètres du puits. Il n'y a ni dalles, ni inscriptions. Des amas de pierres, seuls, indiquent l'emplacement de tombes. La poterie que l'on y trouve est grossière ; il en est de même d'Enchir Begra. Nous en avons cependant rapporté quelques plats assez fins, une jolie lampe de forme particulière avec une anse verticale au milieu de la lampe et en dessous, en lettres de 2 centimètres de hauteur, l'inscription INS...

En revenant par Kasserine et Fériana, nous avons

Digitized by Google

dessiné la pierre tombole (figure 5) qui a été trouvée à Kasserine et transportée au Poste de Fériana, où elle est actuellement.

Aux inscriptions et planches ci-dessus mentionnées, j'ai cru devoir joindre, pour le cas où cela pourrait intéresser la Société, les planches ci-après :

N° I. — Représentant des photographies de l'arc de l'arc de triomphe d'Haydra et du mausolée.

L'arc de triomphe est très élégant, mais il est actuellement noyé dans de la maçonnerie byzantine qui cache ses fines colonnes. Il avait été organisé de cette façon pour être utilisé au point de vue défensif. Le dégager des moellons qui le cachent serait une œuvre des plus utiles.

N° II. — Représentant : 1° la citadelle d'Haydra que son étendue n'a pas permis de comprendre tout entière dans la plaque photographique ; 2° une urne funéraire trouvée près de Sbeitla et qui m'a paru assez curieuse. Elle représente, je crois, une figure de faune (0^m30 de hauteur environ).

N° III. — Différents objets trouvés dans des tombeaux romains à Haydra.

N° IV. — Des empreintes à la cire de camées-entailles trouvées à Haydra (1).

N° 29.

Mauvais estampage. Inscription triple (celle de droite est complétement illisible.

---

(1) Nous n'avons pu, à notre grand regret, reproduire que l'urne tête de fauve *(N. d. C)*.

Digitized by Google

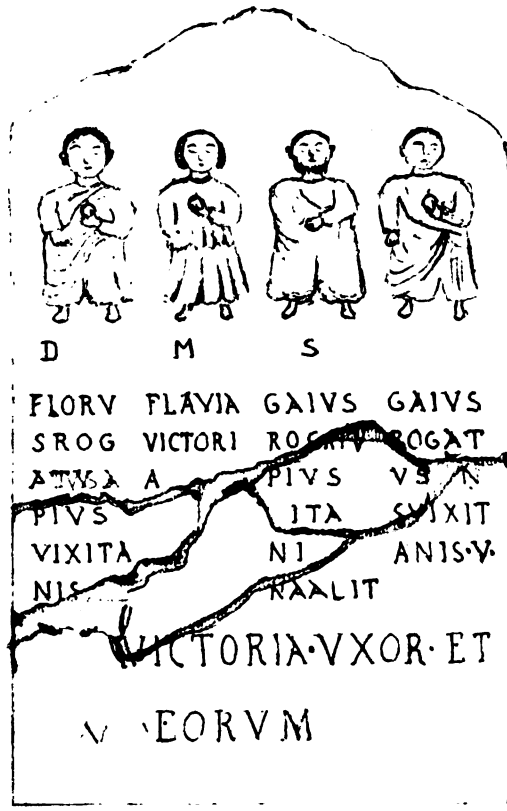

Digitized by Google

Digitized by Google

L'inscription est très difficile à relever, car elle est encastrée à l'envers tout en haut de la citadelle de Gafsa ; elle semble devoir être la suivante :

D	M	///
CNVIMIIA BON	IVLA ///////	//////////
OSA VIXIT	MARI ///////	//////////
NNIS XX	VIXIT ANN//	//////////
MO N V	XIVIII MON	//////////
MENTV	MENTVMI	//////////
MII FA	FACIENDVN	//////////
IENDV	CVRAVERVN	//////////
MCVRA	FILI E IVS	//////////
VERVNT	OT BQ	//////////
FILII EIVS	VIX	
OTBQ	ORT	
	XOR	

Enfin, j'ai ajouté également un estampage d'une inscription en caractères arabes qui se trouve dans la cour du Commandement, mais dont j'ignore l'origine.

Gafsa, 18 juin 1894.

GŒTSCHY.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE RECHERCHES D'EAU

EXÉCUTÉS A AIN-DJEDIED

EN AOUT-OCTOBRE 1894

PAR

M. LE LIEUTENANT DURAND,

Adjoint de 2e Classe au Bureau arabe de Tébessa

à M. le COMMANDANT SUPÉRIEUR du Cercle de Tébessa

I.

Les travaux exécutés en 1894 à Aïn-Djedied par l'équipe d'ouvriers militaires mise à la disposition de la commune indigène de Tébessa avaient pour but d'améliorer le débit de cette source, située près de la route de Tébessa à Gafsa, par Bou-Chebka, à environ 6 kilomètres au-delà du col de Bekkaria.

Ces travaux ont amené la découverte de tout un système de puits et de conduites souterraines creusés par les Romains et qui ont pu être déblayés en partie, résultat doublement intéressant au point de vue de l'irrigation de la région avoisinante et au point de vue archéologique.

La source ou plutôt les sources d'Aïn-Djedied sont situées dans un repli de terrain sur le bord d'un

Digitized by Google

AIN DJEDIED

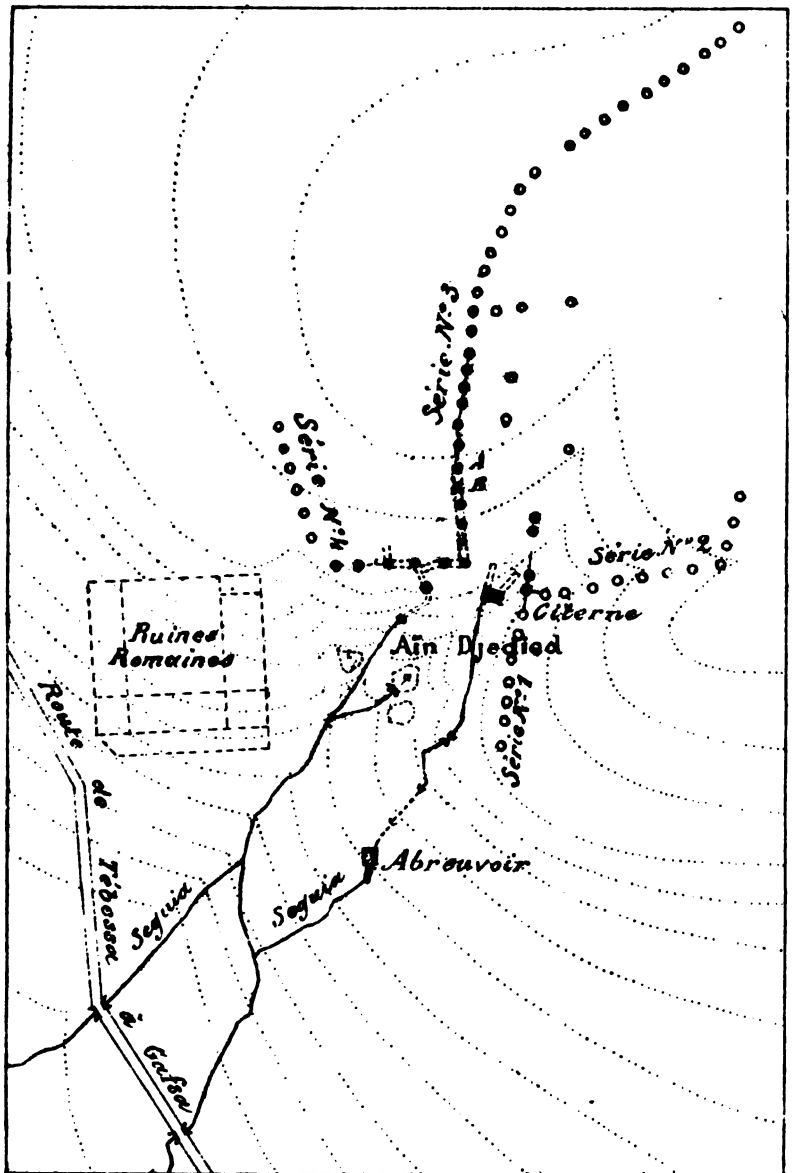

Echelle de $\frac{1}{2500}$

● Puits déblayés

○ " non déblayés

====== Galeries déblayées

----- " non déblayées.

Digitized by Google

Digitized by Google

plateau qui domine de 12 à 13 mètres la route de Gafsa (voir le croquis n° I) ; ce plateau est entièrement constitué par des roches de grès légèrement ferrugineuses, recouvertes d'une faible couche de terre végétale (1^m à 1^m80). Autrefois, ces sources n'avaient qu'un débit insignifiant et étaient souvent taries pendant plusieurs mois de l'année.

Des fouilles faites par les indigènes amenèrent la découverte d'une citerne creusée dans le roc et d'une seguia qui conduisait l'eau de cette citerne sur la pente. L'eau provenant de cette seguia (environ 15 litres à la minute) fut recueillie dans un bassin et un abreuvoir construits par la commune indigène de Tébessa, et sur la proposition de M. le Commandant supérieur du cercle, un crédit fut inscrit au budget de 1894 pour continuer les recherches commencées sur ce point.

Le 21 août 1894, l'équipe d'ouvriers militaires, dirigée alors par M. le lieutenant Touchard, vint s'établir à Aïn-Djedied. La citerne fut complètement déblayée et c'est alors que M. le lieutenant Touchard, en cherchant d'où provenait l'eau qu'elle contenait, fut amené à découvrir plusieurs lignes de puits creusés à égale distance les uns des autres et sillonnant le plateau dans différentes directions : l'emplacement de ces puits était très nettement indiqué par de grosses touffes de « chih » beaucoup plus vigoureuses que la végétation environnante.

Les travaux de déblaiement, exécutés du 21 août au 27 octobre, ont eu pour résultat de remettre en état 24 puits reliés entr'eux par des conduites souterraines. L'eau provenant de ces puits s'écoule par une seguia qu'il a fallu creuser en grande partie dans

Digitized by Google

le rocher, le débouché de la conduite romaine n'ayant pu être retrouvé. Le débit de cette seguia est de 100 litres par minute, soit 144,000 litres par 24 heures.

II.

Les puits romains d'Aïn-Djedied comprennent quatre séries bien distinctes que nous appellerons séries n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4, en allant de l'est à l'ouest (voir le croquis n° I). Ces puits sont certainement au nombre de plus de cent ; soixante-dix seulement ont pu être déterminés avec certitude et sont portés sur le croquis.

La série n° 1, parallèle à la seguia de la citerne, paraît avoir son débouché dans la même direction que cette seguia ; le débouché de la série n° 2 n'a pas encore été retrouvé et il n'est pas possible d'affirmer si elle se relie à la série n° 1 ou à la série n° 3.

Cette dernière, de beaucoup la plus importante des quatre, remonte la pente du plateau jusqu'à son sommet et le traverse du sud-ouest au nord-est, en inclinant de plus en plus vers l'est. Elle compte 33 puits bien déterminés ; au-delà du 33e puits, le chih fait place à l'alfa, et ce n'est plus que de distance en distance que l'on peut reconnaître l'emplacement probable d'un puits. Toutefois, ces indices sont assez nets pour permettre d'affirmer que cette ligne de puits se prolonge encore sur une longuaur de plus de 200 mètres.

La série n° 4 se réunit à la précédente par une conduite souterraine qui vient déboucher dans un grand puits carré, situé à l'est de la citerne. Ce sont

Digitized by Google

ces deux dernières séries de puits qui fournissent toute l'eau qui alimente la nouvelle seguia.

Les puits d'Aïn-Djedied sont tous creusés dans le grès et d'un modèle uniforme (voir le croquis n° II), cylindriques, d'un diamètre variant de 1^m à 1^m10 ; la distance qui les sépare est d'environ 7 mètres d'axe en axe ; leur profondeur varie en raison directe de leur altitude ; cette profondeur croît progressivement, pour la série n° 3, de 5^m40 à 8^m60.

II.

PUITS ROMAINS D'AÏN-DJEDIED

Coupe suivant AB.

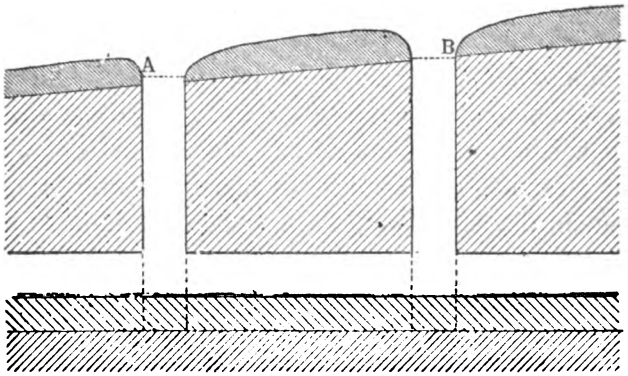

Tous les puits déblayés, sauf deux, étaient entièrement comblés avec de la terre et des pierres ; deux seulement étaient vides, mais fermés avec de grandes dalles recouvertes de terre. Tous les puits de chaque série sont reliés entre eux par une conduite souterraine creusée dans le roc, d'une largeur de 0^m70 et de 1^m60 à 2 mètres de hauteur ; le fond de cette galerie, ainsi que celui des puits, est recouvert d'une couche de vase noirâtre et très compacte, d'en-

Digitized by Google

viron $0^{m}90$ d'épaisseur. La pente de cette conduite est d'environ $0^{m}008$ par mètre.

Des fragments de poteries grossières, des débris de colonnes, de corniches, ainsi que ceux d'une petite coupe en verre, ont été retirés de ces puits ; un fragment d'inscription, en caractères assez grossiers, mais très nets, y a été trouvé. Cette inscription est ainsi conçue :

SATVRNO AVG
VMBVBALIO

III.

La citerne et la seguia qui lui sert d'issue paraissent constituer un système tout à fait indépendant des différentes lignes de puits décrites plus haut. Il n'existe aucune communication entre la citerne et les puits voisins, et le fond de ces derniers est notablement plus bas que celui de la citerne. Avant le déblaiement de ces puits, l'eau contenue dans la citerne s'élevait à environ 20 centimètres de hauteur ; depuis qu'ils ont été remis en état, les infiltrations qui alimentaient la citerne ont cessé et celle-ci s'est presque complétement desséchée. Il me semble donc que les puits et la citerne n'ont pu être utilisés ensemble et que, par suite, celle-ci a été creusée antérieurement à ceux-là.

La citerne d'Aïn-Djedied (voir les croquis III et IV) est une fosse rectangulaire, de $4^{m}10$ de longueur sur $2^{m}80$ de largeur et $4^{m}40$ de profondeur. Le long de la paroi nord, des degrés grossièrement taillés ont été ménagés dans le roc et permettent d'accéder jusqu'à environ deux mètres du fond ; c'est sans

Digitized by Google

III.

CITERNE ROMAINE D'AÏN-DJEDIED

Coupe suivant CD.

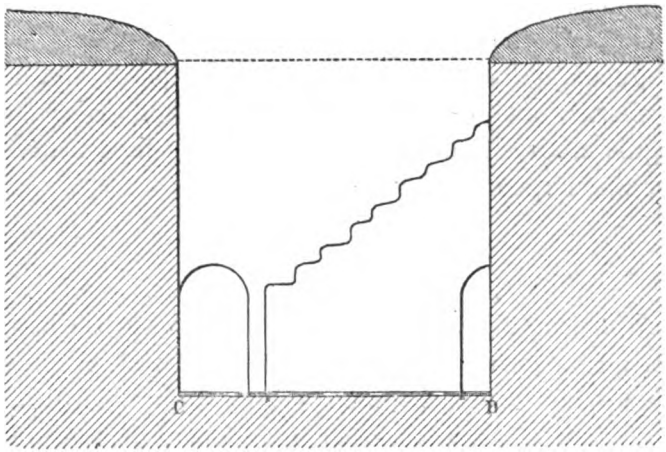

IV.

CITERNE ROMAINE D'AÏN-DJEDIED

Coupe suivant EF

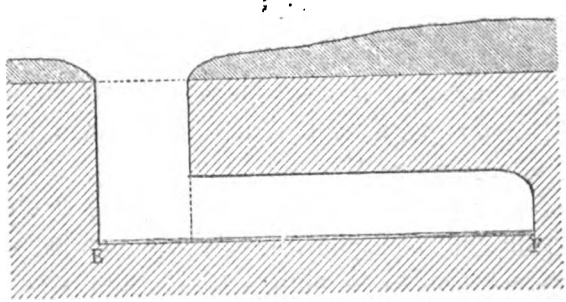

doute à cette hauteur que s'élevait autrefois le niveau des eaux. Aux angles nord-est et nord-ouest,

Digitized by Google

s'ouvrent deux chambres souterraines, larges, l'une de 0m70, l'autre de 0m90, sur une longueur de 9 mètres et une hauteur de 1m70.

Ces chambres se terminent par des culs-de-sac arrondis.

Un petit canal souterrain, d'environ 3 mètres de longueur, qui s'ouvre au milieu de la paroi sud de la citerne, met celle-ci en communication avec une seguia creusée dans le roc et profonde de 4 mètres sur une largeur de 0m60.

IV.

A environ 2 kilomètres au nord-est d'Aïn-Djedied, s'étend un grand plateau orienté est-ouest et plus élevé d'une dizaine de mètres que celui d'Aïn-Djedied, dont il est séparé par une légère dépression. Sur le bord sud de ce plateau, se trouvent plusieurs sources qui prennent naissance au-dessous d'un banc de grès ferrugineux de plusieurs mètres d'épaisseur. Cette région est connue sous le nom d'Aoudjebet-Smara.

Sur la partie de ce plateau la plus rapprochée d'Aïn-Djedied, se trouvent les vestiges d'un système de puits analogue à celui découvert en ce dernier point, mais paraissant d'une importance moindre (voir le croquis n° V).

Une grande seguia, une ligne de puits et un vaste réservoir sont parfaitement dessinés sur le sol par de grosses touffes de chih. Ces travaux forment-ils un système isolé, ou bien sont-ils l'origine de celui d'Aïn-Djedied ? Cette dernière hypothèse n'est pas invraisemblable, si l'on remarque que la ligne de

Digitized by Google

AOUDJEBET SMARA

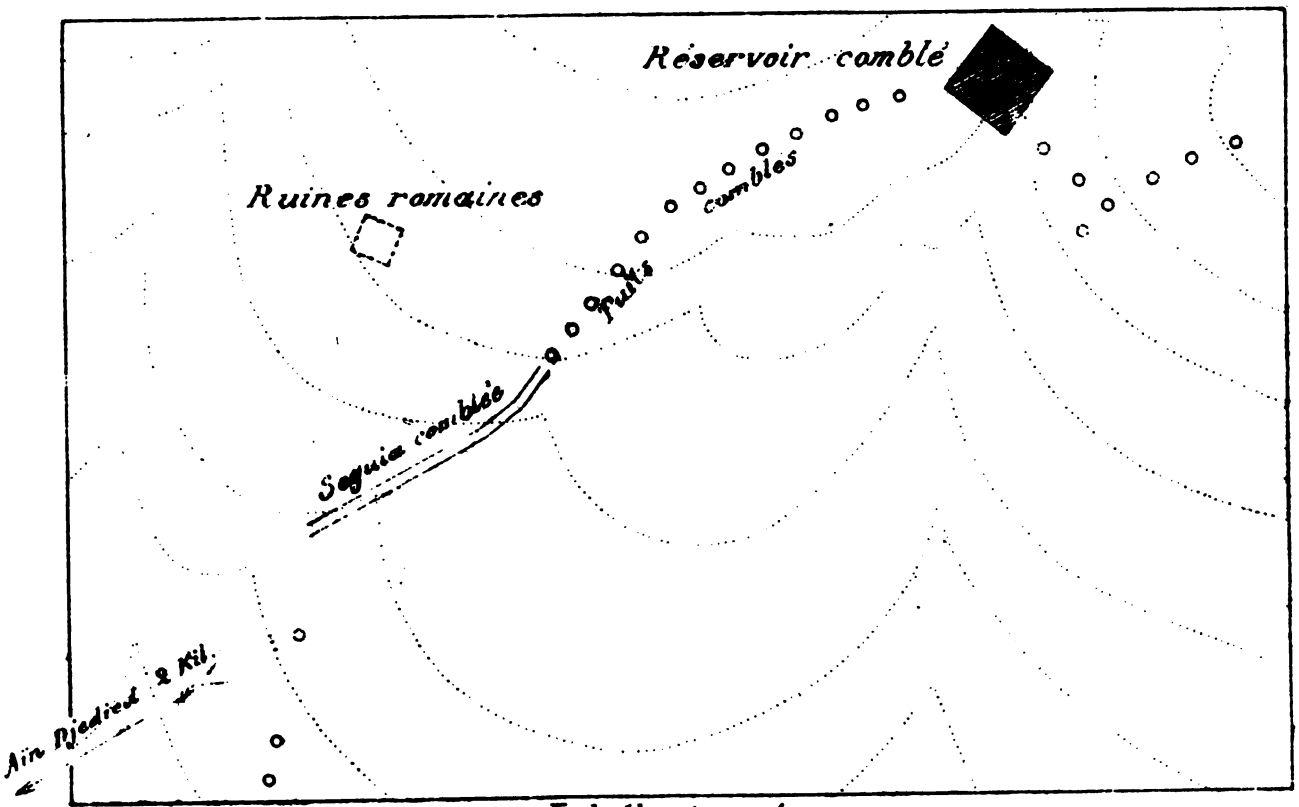

Echelle de $\frac{1}{1250}$

Digitized by Google

Digitized by Google

V.

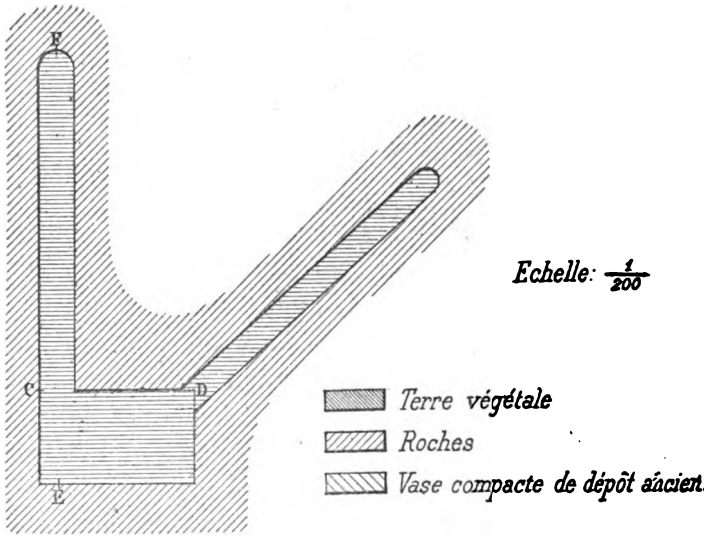

puits d'Aoudjebet-Smara est orientée précisément dans la direction de la ligne principale des puits d'Aïn-Djedied. Mais ce n'est là qu'une hypothèse que des fouilles plus complètes peuvent seules vérifier.

V.

Il est regrettable que l'approche de la mauvaise saison n'ait pas permis de continuer les travaux de déblaiement entrepris à Aïn-Djedied. Toutefois, ces travaux ont déjà donné un résultat appréciable en augmentant dans une proportion inespérée la quantité d'eau mise à la disposition des indigènes pour l'irrigation de leurs terrains de labour.

Il serait à désirer que ces travaux pûssent être repris au printemps prochain sur une plus grande échelle (1).

(1) Ces travaux seront continués l'été prochain. Un crédit sera prévu, à cet effet, au budget supplémentaire.

Digitized by Google

La région d'Aïn-Djedied était certainement d'une grande fertilité à l'époque romaine. Les vestiges de moulins à huile qu'on rencontre à chaque pas prouvent que l'olivier était alors une des richesses de cette contrée. Pour entretenir cette fertilité, une grande quantité d'eau était nécessaire et devait être fournie par les conduites qui drainaient le plateau d'Aïn-Djedied et allaient peut-être chercher l'eau jusqu'à Aoudjebet-Smara. L'importance des travaux d'adduction exécutés en ces deux points permet de supposer que les quantités d'eau ainsi recueillies étaient considérables. Il n'est pas téméraire de supposer qu'en restaurant complétement ces travaux, on recueillerait de nouveau les plus grandes parties des eaux qu'ils étaient destinés à capter, et on rendrait aux belles plaines qui s'étendent au sud de la route de Gafsa une partie de leur ancienne prospérité. Au point de vue purement archéologique, il serait du plus haut intérêt de reconstituer dans leur ensemble les travaux d'hydraulique agricole les plus considérables qui aient été retrouvés dans la région de Tébessa après ceux de Tébessa même.

Tébessa, le 15 novembre 1894.

DURAND.

Digitized by Google

STÈLE LARAIRE

TROUVÉE AU CHETTABA

Parmi les objets entrés depuis peu au musée de Constantine, se trouve une petite stèle en calcaire dur représentant, en très bas relief, sans aucun modelé, une figurine de style barbare et dont la photographie est reproduite à la planche ci-jointe.

Le lieu précis où cet objet a été trouvé n'est pas connu. Tout ce que nous avons pu obtenir en fait de renseignements, c'est qu'il aurait été, il y a une trentaine d'années, rapporté d'une partie de chasse au Chettaba dans le voisinage de la ville.

Ses dimensions sont les suivantes :

Hauteur, $0^{m}24$.

Largeur, $0^{m}12$.

Épaisseur, $0^{m}045$.

C'est, selon nous, un Mercure que l'artiste inhabile a voulu représenter, si l'on en juge par les deux objets tenus à la main et qu'on peut prendre pour les attributs classiques du dieu des voleurs : la bourse et le caducée ; sans oublier les deux appendices surmontant la tête et qui, sans doute, représentent les ailes du pétase.

Digitized by Google

Les petites dimensions de cette sculpture autorisent à y reconnaître une de ces figurines souvent artistiques, quelquefois très informes, que les anciens aimaient à placer dans leur laraire.

Étant donné que les images de Mercure sont relativement rares en Afrique, alors qu'elles sont si nombreuses dans les Gaules, où, d'après Jules César, ce dieu occupait pour ainsi dire le premier rang parmi les divinités en honneur (1); on pourrait admettre, sans trop de témérité, que ce petit monument est l'œuvre naïve de quelque captif Gaulois en souvenir du dieu si honoré dans sa patrie. Nous émettons cette opinion sous toute réserve et sans lui attribuer plus de valeur qu'elle n'en comporte.

PRUD'HOMME,
Conservateur du Musée.

(1) *Bel. gal.*, VI, 17.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

SUR

UN PASSAGE DU CHERB

(Route du Nefzaoua)

Barré par une muraille romaine dite de "BIR-OUM-ALI"

Le *Nefzaoua* est séparé de la région de *Gafsa* par une chaîne de montagnes dont l'épaisseur varie de 8 à 15 kilomètres.

C'est la chaîne du *Cherb*, la lèvre du Chott (comme disent les Arabes), où les pentes sud viennent finir assez brusquement. Les montagnes, tout à fait abruptes sur le versant nord, très escarpées encore sur le versant sud, sont partout dénudées et incultes, brûlées par un soleil de feu et desséchées par l'action continue des vents violents qui balaient presqu'en permanence la face regardant les grands Chotts.

Le *Cherb* n'est franchissable que sur un très petit nombre de points, qui sont, en allant de l'est à l'ouest : le Khanguet *Oucif*, le Khanguet *Batoum*, le Khanguet *Oum-Ali* et le Khanguet *El-Asker*.

De ces quatre passages, le Khanguet *Oum Ali* est le seul praticable pour des cavaliers. Le Khanguet *El-Asker* peut être franchi par des animaux, mais

Digitized by Google

péniblement ; il est très dangereux. Quant aux deux autres, ce sont des sentiers de chèvres que les piétons seuls peuvent traverser.

Dans ces conditions, il devait forcément venir à l'esprit des habitants ou des conquérants du pays d'utiliser la ligne de défense naturelle formée par le *Cherb* en fermant les rares passages donnant accès du nord vers le Nefzaoua ou du sud vers l'intérieur de la Tunisie, c'est-à-dire vers l'Ifrikia.

Aussi, les Romains se sont-ils empressés de barrer ces quatre sentiers, et les indigènes prétendent que tous ces passages ont été complétement fermés par des murailles. Ceux d'*Oucif*, de *Batoum* et d'*El-Asker* ne présentent plus que quelques rares vestiges où il n'est pas possible, avec la meilleure bonne volonté du monde, de retrouver des restes de muraille continue. Mais il n'en est pas de même du Khanguet *Oum-Ali :*

Dans ce passage, en effet, la muraille est encore très bien conservée partout, intacte en beaucoup d'endroits, montrant d'une façon très nette le système de fermeture employé.

Le versant nord du Cherb est, comme je l'ai dit en commençant, complétement à pic. De sorte qu'en venant de Gafsa, on entre brusquement dans le défilé dont les flancs, pendant près de 2 kilomètres, sont tout à fait inaccessibles. Le sentier monte très rapidement et atteint à 1,800 mètres environ du puits (Bir-Oum-Ali), le point culminant du col, qui est très resserré en cet endroit et qui a été barré par une grande muraille de 3 mètres de hauteur, de construction romaine et serpentant en crémaillère de l'est à l'ouest.

Digitized by Google

Cette muraille s'appuie, en *A*, à un rocher inaccessible qui la surplombe de près de 80 mètres environ. Elle descend en crémaillère jusqu'au point *H*, point de passage du sentier, grimpe ensuite l'autre flanc du défilé, redescend le long de la pente *P* et vient finir brusquement en crochet au point *S* dans un ravin dont le flanc Est est formé par une montagne abrupte qui domine à pic la rivière de 300 mètres environ.

A côté du point de passage *H*, se trouvent des ruines circulaires de $2^{m}50$ de diamètre, ressemblant à des restes de puits ou de tourelle. La position topographique de ce point fait rejeter la première hypothèse : il est probable que ces fondations circulaires sont les vestiges d'une tourelle formant poterne et qui était le seul point où le passage pouvait être franchi.

La muraille est sans contredit de construction romaine, car les matériaux et le travail sont ceux que l'on retrouve dans tous les ouvrages romains dont les ruines couvrent le cercle de Gafsa.

Le profil et les détails en sont tout à fait typiques, des plus curieux et *différents, suivant que le mur était ou non dominé par les hauteurs voisines.*

Les parties *A C R* ont trois mètres de hauteur ; la crête du mur est en forme d'ogive.

La partie supérieure, comme le montre la figure 2, est évidée et forme un chemin couvert ogival de $1^{m}20$ de hauteur sur $0^{m}75$ de large ; le sol de ce passage est en béton très dur, analogue à celui employé dans les travaux de canalisation romaine ; à droite et à gauche de ce chemin couvert, où un homme peut facilement circuler, se trouvent des traces de canaux

Digitized by Google

assez irréguliers *(Z)* dont il m'a été impossible de déterminer l'objet et qui semblent formés par des pierres assez mal juxtaposées. Peut-être ces conduits étaient-ils destinés à verser des matières enflammables ou des liquides bouillants sur les assaillants. C'est une simple hypothèse, à défaut d'autre plus plausible.

A $1^{m}20$ environ du sol, la muraille est percée de créneaux dont le plus grand nombre traversent le mur de part en part, permettant, de quelque côté que l'on se trouve, d'assurer la surveillance du terrain en avant du mur.

Il est à remarquer que ces sortes de meurtrières sont *au-dessous* du sol du chemin couvert et ne pouvaient pas, par conséquent, être utilisées par les gens se trouvant dans ce chemin.

Les parties de muraille en *D, M* et *O* ont le profil indiqué dans la figure 3. Toute la partie ogivale a été supprimée et le chemin couvert devient un simple chemin de ronde ouvert, c'est-à-dire que le mur est couronné par une sorte de canal de $0^{m}75$ de large et de $0^{m}60$ de hauteur, permettant aux défenseurs de s'y rassembler et de s'y tenir accroupis à l'abri.

L'examen de ce canal fait constater que la couche supérieure de mortier est intacte, ce qui permet, par suite, d'affirmer que le mur n'a jamais été pourvu de l'ogive rencontrée dans les parties *A, C* et *R,* et, par suite, que le chemin de ronde n'a jamais été couvert.

Cette différence de construction s'explique facilement par la situation topographique des différentes parties de la muraille.

En effet, les portions *A* et *C* sont dominées entiè-

Digitized by Google

LÉGENDE
de la partie verticale
FIG. 1.

X Montagne abrupte
A Partie couverte ruinée à son extrémité qui s'appuyait sur la montagne très escarpée et infranchissable.
B Continuation de la muraille couverte avec ressaut entre B. C.
C ..... d° ... entre C et D .....
D Partie non couverte. Bord supérieur horizontal.
E Partie en ruines.
H Col. passage du sentier allant au Nefzaoua.
I Ruines d'une tour formant probablement poterne et fermant le sentier.
L Ruines.
M Partie non couverte. Bord supérieur horizontal.
N Ruines.
O Partie non couverte. Bord supérieur horizontal.
P Ruines.
R Partie couverte se terminant par des ruines dans le coté de l'Ouest.
Y Montagne escarpée.

Muraille romaine barrant le KHANGUET OUM ALI

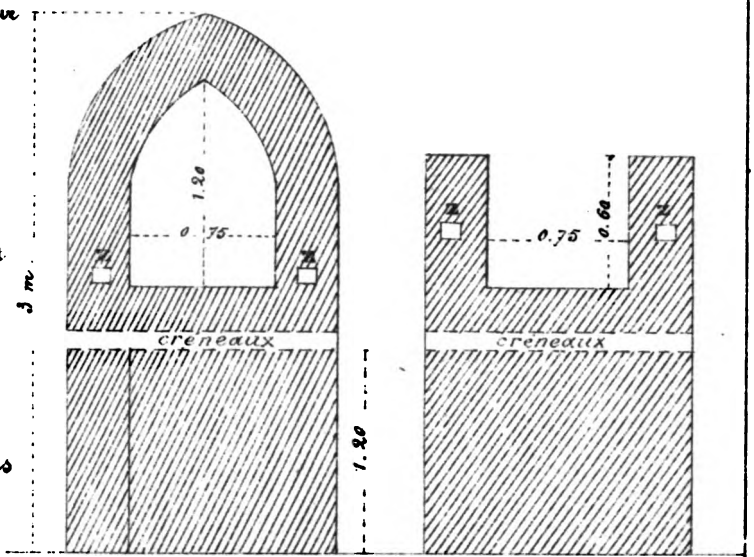

Coupe en A.C.R. *fig. 2*

Coupe en D.M.O. *fig. 3*

Digitized by Google

Digitized by Google

rement par la gigantesque arête de rochers *(X)* qui les surplombe et les commande.

Pour mettre les défenseurs à l'abri, il a donc fallu faire un passage entièrement voûté et les dérober ainsi aux attaques d'un ennemi qui aurait peut être pu se glisser le long de ces rochers presqu'inaccessibles, occuper leurs sommets et, de là, écraser les soldats circulant dans le chemin couvert.

Le même inconvénient existait en *R*, où les pentes *Y* donnent des vues plongeantes sur la muraille ; aussi, la portion de muraille *R* est identique aux portions *A*, *B* et *C* et possède un chemin ogival couvert.

Tout au contraire, les parties *D*, *M* et *O* sont trop loin des sommets *X* et *Y* pour que ceux-ci aient pu être dangereux pour eux avec les armes en usage à l'époque romaine, et, d'autre part, ils ont le commandement sur tout le reste du terrain environnant. Le couvert complet devenait donc inutile et il suffisait de faire un chemin de ronde de $0^{m}60$ de hauteur, derrière lequel les hommes de garde et les guetteurs étaient complétement à l'abri.

En outre, il faut remarquer qu'en cas d'attaque, le mur, dans les parties *D*, *M* et *O*, pouvait être garni d'hommes qui, remplissant le chemin de ronde, secondaient les défenseurs de la partie inférieure. Or, ces portions *D*, *M* et *O* sont justement celles appelées à défendre le plus directement le seul passage possible, c'est-à-dire le col au point *H* et où il fallait pouvoir, à un moment donné, accumuler les moyens de défense, puisque c'étaient forcément les points où devait porter tout l'effort de l'assaillant, les autres parties du terrain étant presqu'inaccessibles.

Les portions *A*, *C* et *R*, au contraire, qui compor-

Digitized by Google

tent le passage voûté en ogive, sont construites sur les parties les moins accessibles du col, c'est-à-dire sur celles où la défense avait besoin d'être moins forte et où les guetteurs, placés derrière les créneaux, devaient suffire pour signaler et, au besoin, refouler les rares assaillants qui auraient pu arriver jusqu'au pied du mur.

La diversité du profil s'explique donc aisément et me semble parfaitement rationnelle.

Une étude d'ensemble sur ces montagnes et ces passages serait certainement très intéressante et très curieuse, mais elle se rattacherait forcément à un travail de recherches à effectuer dans le Nefzaoua tout entier et sortirait, par conséquent, du cadre de ces simples notes, dont le but est uniquement d'attirer l'attention des gens compétents sur une particularité qui m'a frappé.

Ci-joint, un croquis très approximatif de la muraille.

Gafsa, le 1er juillet 1894.

GŒTSCHY.

Digitized by Google

Croquis approximatif de la muraille du KHANGUET OUM ALI

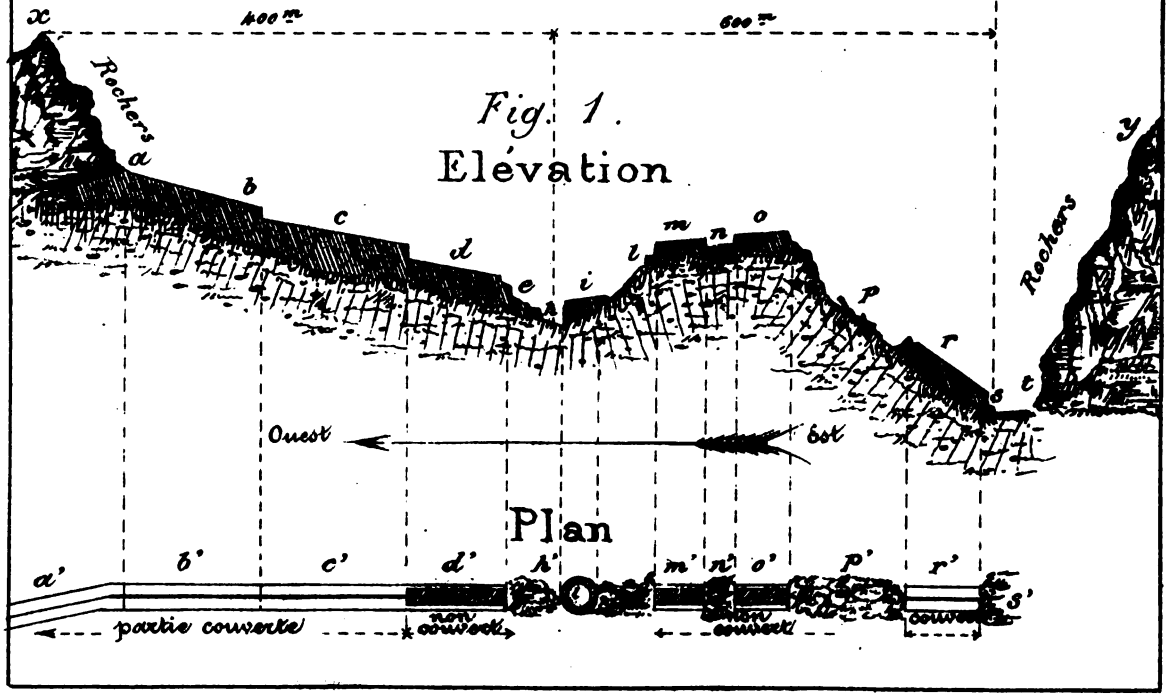

Digitized by Google

Digitized by Google

DE QUELQUES SILEX TAILLÉS

DU

MUSÉE DE CONSTANTINE

M. Foureau, l'explorateur bien connu, a bien voulu offrir récemment au musée de Constantine un certain nombre de silex recueillis par lui lors de sa dernière exploration (1893) dans le grand Erg et dans l'Oudje qui borde celui-ci au sud. Disons dès maintenant que les meilleurs échantillons de sa riche récolte avaient antérieurement été adressés par lui aux musées de Saint-Germain et du Trocadéro. Quelques-uns d'entre ceux dont il a pu disposer en notre faveur nous ont cependant encore paru assez remarquables par leur forme, leur mode de taille et surtout leur lieu d'origine pour que nous ayons cru intéressant de les faire reproduire dans notre volume XXIX.

Nous avons pensé profiter de l'occasion pour y joindre la reproduction de quelques-uns des spécimens les plus typiques de la collection du musée, laquelle se compose de 14 à 1500 pièces de diverses provenances de la province de Constantine. (Voir les planches aux deux tiers de la grandeur naturelle).

Digitized by Google

Dans le don de M. Foureau, il y a lieu de citer spécialement :

1° Une hachette en pierre dure (silex ?), polie sur toute sa surface, à épaisse patine jaunâtre, de forme conique, le tranchant formé d'un seul biseau convexe, celui-ci se prolongeant suivant l'axe et jusqu'au sommet par une bande plate. Longueur de la hachette, 0m082 ; épaisseur, 0m016. (Voir pl. III, n° 43).

Ce type, très voisin comme forme de la hachette des stations lacustres d'Europe, est, croyons-nous, inédit, surtout en Algérie où les haches polies sont très rares d'ailleurs. M. Foureau attribue la forme courbe du biseau à l'usure produite, postérieurement à la fabrication, par le choc des sables poussés violemment par le vent, et il ajoute avoir fréquemment pu observer un effet semblable ; nous devons nous incliner devant son opinion, mais il nous paraît cependant difficile d'admettre cette cause, étant données la dureté de la matière et l'irréprochable régularité de la forme du biseau ;

2° Trois lames, dont une seule entière, à forme de feuille de laurier du type solutréen, taillées à petites facettes sur les deux faces.

Silex blond et brunâtre.

Pl. I, nos 2, 3, 4.

Ces sortes de lames, bien connues en France, n'avaient été, jusqu'à présent, rencontrées que très exceptionnellement dans la province. D'après M. Foureau, elles seraient communes dans l'Erg, où elles ne se trouvent pas dans les ateliers, mais presque toujours isolées à la surface du sol.

Notre collection ne possédait que cinq échantillons de ce type, offerts, il y a une vingtaine d'années, par

Digitized by Google

M. Coquand, comme recueillis en Algérie, mais sans indication du lieu de gisement. Nous reproduisons trois de ces derniers sur la même planche, sous les nos 7, 8, 9, à titre de comparaison. Ils sont plus minces, plus finement taillés que ceux de M. Foureau et en silex presque noir ;

3° Un certain nombre de pièces de moindre intérêt, parmi lesquelles il y a lieu de citer : deux grattoirs de forme ronde et ovale, taillés sur les deux faces, silex brunâtre, pl. I nos 6 et 10 ; diverses lames magdaléniennes, à bords retaillés en scie, silex brun, pl. III nos 42, 44, 45, 46, 47 ; des poinçons ou perçoirs, pl. III nos 53, 54, 56, 57, 58, et enfin un certain nombre de pointes de flèches.

M. le capitaine Hélo du 3e tirailleurs nous avait, antérieurement, fait don de quelques pièces intéressantes rapportées par lui de sa mission dans la région sud d'El-Goléah. Ce sont les nos 5, 11, 19, provenant de l'Oued-Insoki, et 18, 20, provenant de l'Oued-Méghiden. Nous les reproduisons surtout en raison de leur lieu d'origine, en observant qu'elles n'étaient accompagnées ni de pierre polie ni de belles lames solutréennes semblables à certaines pièces de M. Foureau. Le tout a été recueilli soit isolément à la surface du sol, soit dans le voisinage d'assez nombreux ateliers rencontrés sur différents points, particulièrement dans l'Oued-Méghiden, à proximité d'anciennes sources aujourd'hui taries.

Toutes les autres pièces reproduites sur nos trois planches sans citation spéciale proviennent des points suivants de la province :

Bir-oum-Ali, pl. I, n° 1.

El-Oued, pl. III, nos 55, 60, 61.

Digitized by Google

Bir-Touit, pl. I, nos 12, 13, 14, 15.

Mraïer, pl. III, n° 52.

Ourlana, pl. II, nos 22, 28, 36, 37, 40, 41.

Tamerna, pl. III, nos 51, 59.

Oued-Rir, pl. II, nos 32, 33, 34, 35.

Tougourth, pl. III, n° 50.

Ouargla, Ba-Mendil, pl. II, nos 16, 17, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47.

Oued-Mya.

Hassi-Inifel.

Oued-Méghiden, pl. II, nos 18, 20.

Oued-Insoki, pl. I, nos 5 et 11; pl. II, n° 19; pl. III, n° 49.

Grand Erg et Oudje sud, pl. I, nos 2, 3, 4, 6, et pl. III, nos 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 54, 56, 57, 58.

Origine exacte inconnue, mais certainement algérienne, pl. I, nos 7, 8, 9.

Aucune de ces stations, en dehors de celles du grand Erg, ne semble être caractérisée par un type spécial.

Toutes les variétés de silex s'y rencontrent ; les teintes varient du blanc opalin au noir, en passant par le jaune et le brun foncé.

Aucune étude d'ensemble n'a encore été publiée, que nous sachions, sur l'âge de la pierre en Algérie et nous ne prétendons nullement suppléer ici à l'absence de cette étude : nous voulons simplement exposer en quelques lignes les observations générales que nous a permis de faire la quantité considérable de silex taillés que nous avons eu occasion d'examiner. Ces observations sont limitées à la province de Constantine.

On ne trouve dans le Tell et sur les Hauts Pla-

Digitized by Google

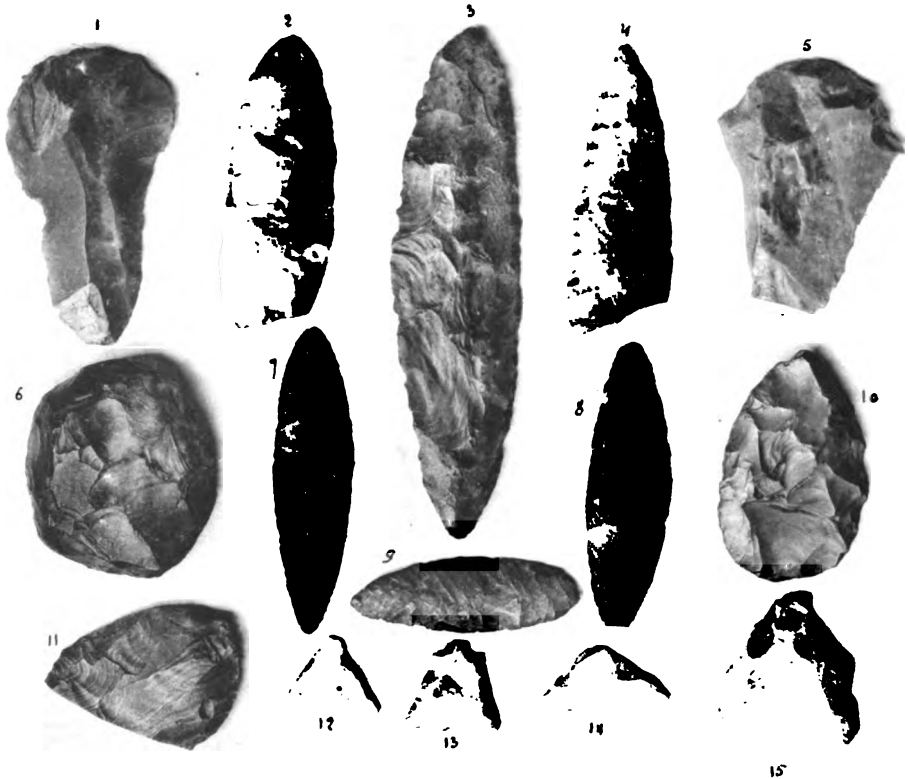

Phototypie G. HEMERY, Constantine.

PLANCHE I.

Digitized by Google

Digitized by Google

teaux, et encore en assez petit nombre seulement, que des silex grossièrement taillés, à grands éclats, se rapprochant plus ou moins des types acheuléen et moustérien, et, si l'existence de ces types y est incontestable aujourd'hui, le temps n'est pas encore bien éloigné où elle était mise en doute. (Féraud, *Société archéologique de Constantine,* 1871-72, page 410).

Les pièces dont la taille en vue d'un usage déterminé est indiscutable y sont relativement assez rares et la plupart de celles recueillies comme telles par quelques collectionneurs ne méritent, selon nous, que le nom « d'éclats de silex » et non celui de « silex taillés ». La quantité considérable de ces éclats que l'on trouve sur les Hauts Plateaux et sur les dernières pentes de l'Aurès permet d'admettre, si l'on veut, que quelques-uns d'entre eux ont pu servir à un usage domestique, mais ils ne sauraient être considérés comme des spécimens de l'industrie paléolithique.

Un fait à noter spécialement : c'est que quelques rares haches néolithiques ont pourtant été trouvées sur les Hauts Plateaux, mais toujours isolées, loin des ateliers et sur des points où ne se trouvaient point d'autres objets en pierre, ce qui viendrait à l'appui de l'opinion de quelques auteurs qui attribuent aux haches un caractère fétichique. Le musée de Constantine ne possède que deux de ces haches ; elles sont en calcaire siliceux, identiques comme forme, cylindriques, légèrement renflées à la partie moyenne, terminées coniquement d'un bout et de l'autre par un tranchant à double biseau très régulier et poli avec soin, le corps de l'objet étant resté plus imparfaitement travaillé.

Digitized by Google

L'une d'elles a été trouvée à Bouïra et l'autre à Aïn-Touta, sur la route de Biskra. Leur longueur est de 0m18 et leur épaisseur de 0m05. Nous en avons vu une troisième de même forme et même matière entre les mains de M. le capitaine Farges, trouvée à Collo, et une quatrième au musée de Philippeville, trouvée sur la côte.

Si les silex dont la taille intentionnelle est absolument indiscutable sont assez rares dans le Tell et sur les Hauts Plateaux, par contre, on les trouve en grande abondance à partir des dernières pentes précédant la région désertique, principalement dans le voisinage des points d'eau de la route de Biskra à Ouargla, à partir de Mraïer, et sur l'emplacement de véritables ateliers. On en trouve également, mais en moins grand nombre, à l'ouest, dans la vallée de l'Oued-Djedi, et à l'est, dans tout le bassin des Chotts.

La nature du silex employé varie souvent d'un point à un autre, de même que le plus ou moins de perfection du travail ; mais les ateliers comportent généralement tous les types connus du moustérien, du solutréen et du magdalénien. L'acheuléen, moins rare sur les Hauts Plateaux, manque presque absolument dans le sud. Le tout est mêlé tant dans les ateliers que dans les alluvions récentes.

L'industrie de la pierre taillée de la région saharienne semble plus parfaite à mesure qu'on avance vers le Sud. Nos échantillons de la région d'Ouargla sont plus délicatement travaillés que ceux de Tougourth et de l'Oued-Rir et aussi plus variés. Cette progression dans le sens du Sud est encore confirmée par les récoltes de M. Foureau dans le grand

Digitized by Google

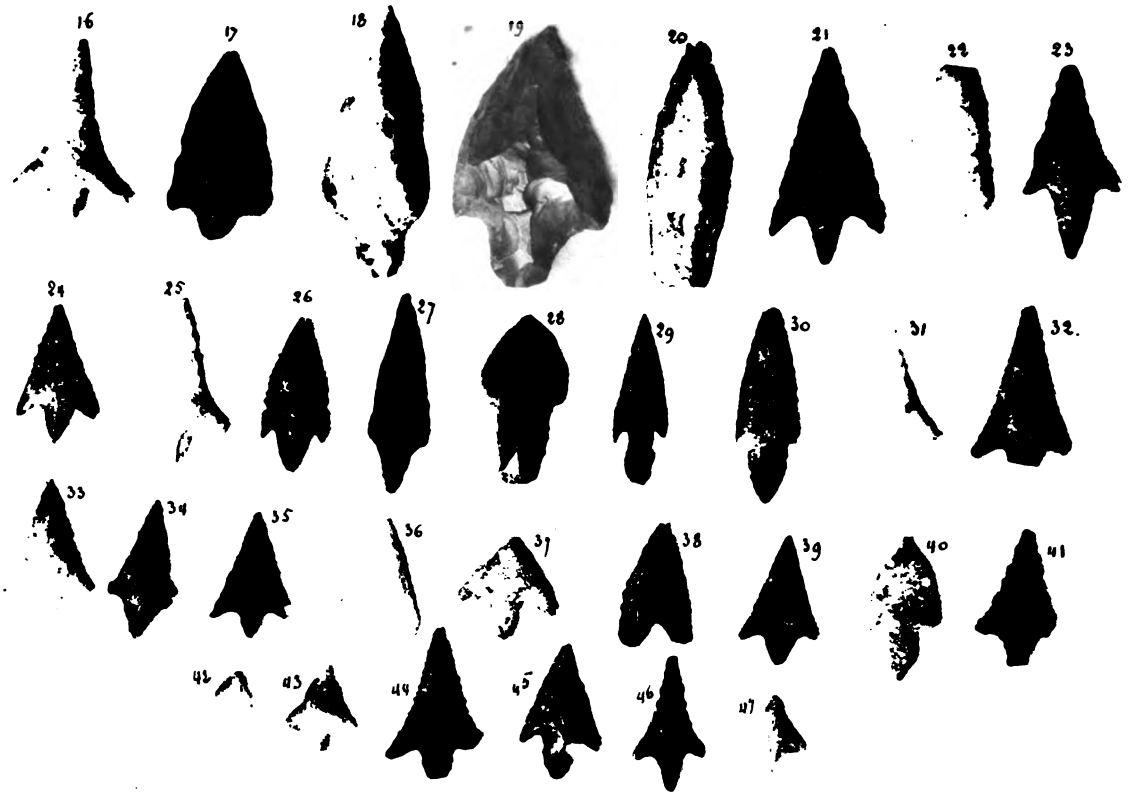

Phototypie G. HEMERY, Constantine.

PLANCHE II.

Digitized by Google

Digitized by Google

Erg, mais seulement en ce qui concerne ses pièces solutréennes et en pierre polie ; les pointes de flèches de l'Erg sont moins finement taillées et de forme moins élégante que certaines pointes provenant de la région d'Ouargla ; cette dernière constatation ne doit cependant pas être considérée comme absolue, M. Foureau ayant disposé, comme il nous l'a dit du reste, de ses meilleurs échantillons en faveur des musées de Paris.

Ajoutons que M. Foureau, contrairement à notre opinion, considère que plus on descend vers le Sud, plus la taille est grossière.

Cette contradiction résulte sans doute de ce que ses observations ont été faites sur place dans les divers gisements, tandis que les nôtres résultent de la seule comparaison des types de notre collection, sans pouvoir affirmer que les donateurs nous aient toujours offert le meilleur de leurs récoltes. Il y a donc lieu de réserver la solution de la question en laissant la priorité à la manière de voir de M. Foureau qui a été plus à même que nous de l'étudier sérieusement et qui d'ailleurs ne paraît faire cette constatation qu'à partir de la région au sud de l'Erg.

On trouve quelquefois, mêlés aux fragments de silex des ateliers du Sud, des coquillages fossiles percés, des fragments d'œufs d'autruche taillés et percés en forme de petits anneaux, des grains de collier de différentes dimensions, en matière dure, noire ou verdâtre, dont nous ne saurions préciser la nature exacte, et enfin, des fragments de poterie en terre noire, très grossière et sans trace d'ornementation. M. le capitaine Hélo nous a donné quelques-uns de ces fragments de poterie provenant de la ré-

Digitized by Google

gion ouest d'El-Goléah où, dit-il, on les trouve en grand nombre dans les Gassi de l'Erg, mêlés aux objets d'ornement cités plus haut et à des éclats de silex. Beaucoup d'entre eux présentent cette particularité que, sur une de leurs faces, ils sont recouverts d'une couche assez épaisse de matière vitrifiée d'un rouge vermillon très vif.

Les cavernes, si utiles en Europe pour l'étude de la succession des différents types du mobilier préhistorique et de la faune contemporaine, font défaut dans le Sud de la province. Aussi, ne trouve-t-on pas d'objets ou ustensiles travaillés en os ou en corne, contemporains des silex. Comme on peut admettre que ces objets ont dû exister ils n'ont sans doute pu parvenir jusqu'à nous faute d'abris qui les auraient préservés de l'action destructive des eaux et de l'atmosphère.

Quelques rares cavernes assez peu importantes des Hauts Plateaux ont été fouillées, mais le plus souvent sans méthode et ces fouilles n'ont donné que des résultats peu concluants et quelquefois contradictoires ; la plus étendue est celle de Youks, près Tébessa.

Notons aussi que les monuments mégalithiques, si nombreux sur les Hauts Plateaux et si rares dans le Sud, n'ont, que nous sachions, rien donné d'intéressant en fait de pierre taillée. Beaucoup d'entre eux n'en renfermaient aucune trace ; quelques-uns ont cependant fourni, en dehors du mobilier habituel de ces sortes de monuments, quelques pièces assez grossières et quelques rognons de silex ayant pu servir de percuteurs ou plutôt de broyeurs.

Nous ajouterons, pour terminer, que les occasions

Digitized by Google

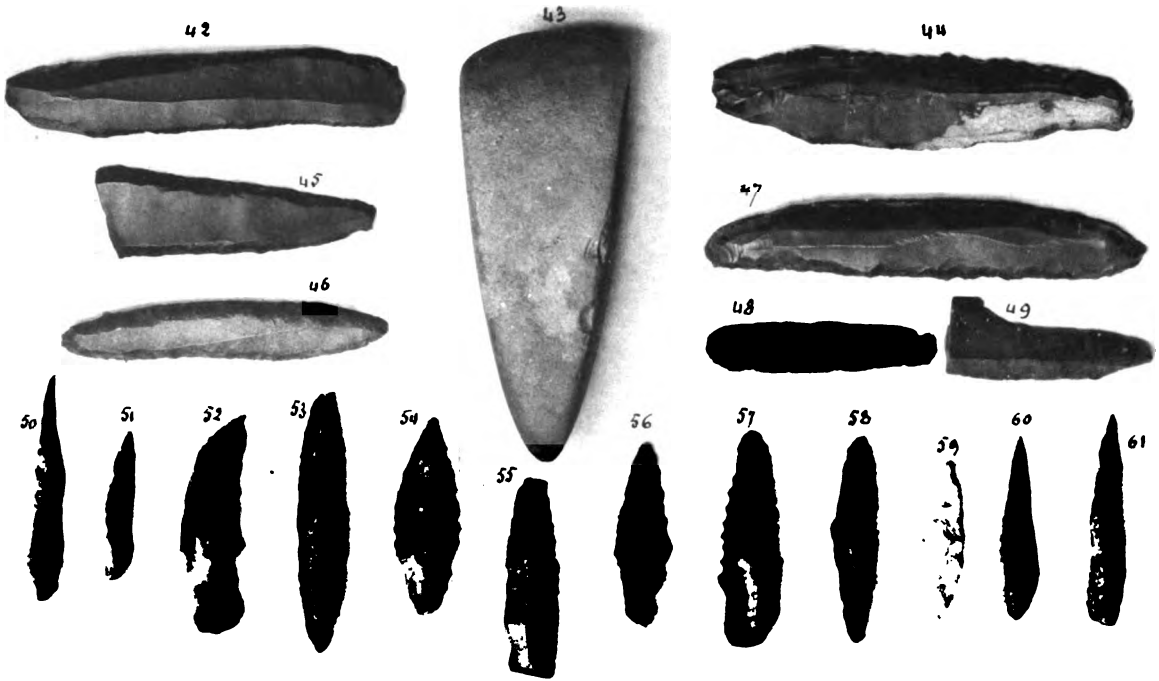

Phototypie G. HEMERY, Constantine.

PLANCHE III.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'étudier *in situ* la position relative des différents types sont rares dans le Tell et exceptionnelles dans le Sud ; il faut se contenter de ce que l'on trouve à la surface du sol, dans les ateliers et dans le lit des oueds où le tout est mêlé. Cela tient très probablement aussi à ce que les chercheurs sérieux font défaut ; quelques rares recherches méthodiques ont cependant été faites dans la province par MM. Westerveller, à Bir-en-Sa, près Sétif (1) ; Thomas, à Aïn-M'lila et à Aïn-el-Bey (2) ; Weisgerber, dans le Sahara (3). Nous ne saurions omettre, quoique ne concernant pas la province de Constantine, l'étude si complète de M. le docteur Collignon sur les gisements de Gafsa, en Tunisie (4).

PRUD'HOMME,
Conservateur du Musée de Constantine.

(1) *Recueil de Constantine*, tome XIX, 1878, page 309.
(2) *Société climatologique d'Alger*, 3e trimestre 1877, pages 1 et 37.
(3) *Revue archéologique*, juillet 1881, page 1.
(4) *Matériaux*, tome XXI, mai 1887, page 171.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS DE THIBILIS

On sait que, depuis plusieurs années, M. Bernelle, administrateur de la commune mixte de l'Oued-Cherf, dirige des fouilles très sérieuses à Announa, l'ancienne Thibilis (1). Les résultats en ont été publiés, dans ce *Recueil,* par MM. Poulle, Vars et par M. Bernelle lui-même. — Le nombre des inscriptions trouvées en ce lieu s'est considérablement accru. Aux 142 numéros que contient le *Corpus,* paru en 1881, le *Supplément* qui vient d'être publié en ajoute 191, et il faut y joindre encore plusieurs inscriptions importantes découvertes pendant l'impression de ce *Supplément :* les unes ont pris place dans le tome XXVII de notre *Recueil* (2) ; M. Vars fait connaître les autres dans le présent volume (3). Mais la mine semble inépuisable. Dans un court séjour que j'ai fait récemment à Thibilis, où j'étais allé étudier quelques monuments, en particulier la basilique,

(1) Notre éminent confrère, M. Gsell, ne pouvait se douter, au moment où il nous adressait son manuscrit, que la mort allait bientôt mettre fin à la tâche que s'était imposée M. Bernelle et qu'il poursuivait avec tant de succès. La fin prématurée de notre ami est un véritable deuil pour la Société archéologique en même temps qu'elle est une grande perte pour la science épigraphique qu'il enrichissait chaque année de précieuses découvertes. Nos lecteurs trouveront dans la nécrologie de ce volume une notice consacrée par notre Président à ce regretté confrère. — (Ch. VARS)

(2) P. 250 et suiv. ; p. 280 et suiv.

(3) Voir encore *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, 1893, p. v.

Digitized by Google

j'ai pu constater que, parmi les ruines, gisent encore beaucoup de textes inédits, d'ailleurs d'un intérêt très médiocre. D'autres (une vingtaine environ) ont été découverts en ma présence par M. Bernelle, qui a bien voulu les mettre à ma disposition.

Je publie ci-après toutes ces inscriptions :

1.

Bas d'un petit autel, dans le réduit byzantin. Haut. lettres, 0m04.

D
TER/////ELICI/
ARVLAM DD

Ligne 3 : A et M sont liés. — ...[*f*]*elici*[*ter* ?] *arulam d(e)d(icavit).*

2.

Stèle. Haut., 0m91 ; larg., 0m48 ; haut. lettres, 0m05.

D M S
AEDINIA · P· AE
DINI · FIL · SPE
RATA VA XXXI
H S E

D(is) m(anibus) s(acrum). Aedinia, P(ublii) Aedini(i) fil(ia), Sperata v(ixit) a(nnis) XXXI. H(ic) s(ita) e(st).

3.

Stèle. Haut., 0m86 ; larg., 0m49 ; haut. lettres, 0m04.

D M D M
L· ELIVS L· ELIVS
I///OC/I FORTV
O · VA NATVS
XIIII HS VA XIIII
E H·S·E

D(is) m(anibus). L(ucius) (A)elius [*Procli*]*o v(ixit) a(nnis) XIIII. H(ic) s(itus) e(st).— D. m. L(ucius) (A)elius Fortunatus v(ixit) (annis) XIIII. H(ic) s(itus) e(st).*

Digitized by Google

4.

Partie supérieure d'une stèle. Larg., 0m64 ; haut. lettres, 0m06.

D☉M☉S D☉M☉S
M
IVLIA AEMILI
M · FIL VS☉M☉FIL
VETTĪL QVIR☉FE
'A☉SE LIX SA

D(is) m(anibus) s(acrum). Iulia, M(arci) fil(ia), Vettil[l]a se [viva posuit]... D. m. s. M(arcus) Aemilius, M(arci) fil(ius), Quir(ina), Felix, sa[cerdos].....

5.

Fragment. Haut. lettres, 0m05.

SEX·AEM ///////S//
ILIVS·SA /////////
TVRNIN /////////
VS · V · A /////'///
(sic) IXXXXV /////////
H S E /////////

Sex(tus) Aemilius Saturninus v(ixit) a(nnis) [L]XXXXV. H(ic) s(itus) e(st).

6.

Stèle. Larg., 0m45 ; haut. lettres, 0m04.

AEMILI/ · M· F·
DATVLLA · V· A
XXXVIII
H · S· E

Aemili[a], M(arci) f(ilia), Datulla v(ixit) a(nnis) XXXVIII. H(ic) s(ita) e(st).

7.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m03. Mauvaise gravure.

AEMILIA
CEMIAΛ/ (sic)
VA LXXV
H S E

Digitized by Google

Aemilia [*Gemina* ?] *v(ixit) a(nnis) LXXV. H(ic) s(ita) e(st).*

8.

Fragment de stèle. Larg., 0m38 ; haut. lettres, 0m045.

///MILIA
RVSTICA
VI AN
XXV
H S E

[*Ae*]*milia Rustica vi(xit) an(nis) XXV. H(ic) s(ita) e(st).*

9.

Bas d'une stèle. Larg., 0m52 ; haut. lettres, 0m05.

ANNIA	TA·V·A
NVS·V·A	LXI.
XXX·H·S·E	H·S·E

...Annianus v(ixit) a(nnis) XXX. H(ic) s(itus) e(st). — .....ta v(ixit) a(nnis) LXI. H(ic) s(ita) e(st).

10.

Stèle. Haut., 0m92 ; larg., 0m52 ; haut. lettres, 0m05.

DMS	DMS
IVLIA C F	ANTISTI
SALSVLA	VSAMAN
V♁A·LX·M III	DVS V·A·
DIEB·VIIII	

D(is) m(anibus) s(acrum). Iulia, C(aii) f(ilia), Salsula, v(ixit) a(nnis) LX, m(ensibus) III, dieb(us) IX. — D. m. s. Antistius Amandus v(ixit) a(nnis). A droite, l'âge n'a jamais été indiqué.

11.

Bas d'une stèle. Larg., 0m71 ; haut. lettres, 0m06.

ATON	A
NIA♁L·F·QVIR	A Q♁F RVSI//
VICTO	CA♁V♁A♁L
RIA·V·A	H♁S♁E♁
L H·S·E	

Digitized by Google

Ligne 2 : les lettres V, I et R, qui sont liées, sont enfermées dans le Q. — *Antonia, L(ucii) f(ilia), Quir (ina), Victoria v(ixit) a(nnis) L. H(ic) s(ita) e(st).* — ..... *Q(uinti) f(ilia), Rus[ti]ca v(ixit) a(nnis) L. H(ic) s(ita) e(st).*

12.

Fragment. Haut. lettres, 0m04.

//ARRVNTIVS
M/////////////////
/////////////////

13.

Fragment de stèle. Larg., 0m43 ; haut. lettres, 0m04.

D M S	D M S
Q AVRE	Q♡AVRE
LIVS SE	LIVS♡Q
VERVS	F♡QVIR
VIX· A	SALLVS
LXX	TIANV//
H S E	V////////

D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Aurelius Severus vix(it) a(nnis) LXX. H(ic) s(itus) e(st). — *D. m. s. Q(uintus) Aurelius, Q(uinti) f(ilius), Quir(ina), Sallustianu[s] v(ixit).....*

14.

Stèle. Haut., 1m38; larg., 0m37 ; haut. lettres, 0m04).

AVIANIA
M F SAT
VRA VIX
IT A XL
H S E

Aviania, M(arci) f(ilia), Satura vixit a(nnis) XL. H(ic. s(ita) e(st).

15.

Stèle. Haut., 0m78 ; larg., 0m47 ; haut. lettres, 0m04.

Digitized by Google

D M S	D M S
V · BO	M I E /
ROCIA	I L I V /
V · A · L	A I / / /
	V A / / /
	H S E

D(is) m(anibus) s(acrum). V(...?) Borocia v(ixit) a(nnis) L. — D. m. s..... v(ixit) a(nnis) [...]. *H(ic) s(itus) e(st).*

16.

Cippe. Larg., 0m43 ; haut. lettres, 0m05.

/////////////////

G CAE	A///////
CILIVS	/IA I///////
CALVS	///////////
VA/////	V A
H S E	H S E

[*D(is) m(anibus) s(acrum)*]. *C(aius) Caecilius Calv(u)s v(ixit) a(nnis)* [...]. *H(ic) s(itus) e(st).* — ..... *v(ixit) a(nnis). H(ic) s(ita) e(st).* — A droite, l'âge n'a jamais été indiqué.

17.

Fragment de stèle. Larg., 0m33 ; haut. lettres, 0m05.

C · CAECI
LIVS C F
QF FELIX
V A XXV H
S E

Ligne 1 : A et E sont liés ; l. 4 : V et A, X et V. — *C(aius) Caecilius, C(aii) f(ilius), Q(uirina),* < *f* > *Felix, v(ixit) a(nnis) XXV. H(ic) s(itus) e(st).*

18.

Partie supérieure d'une stèle. Larg., 0m51 ; haut. lettres, 0m055.

Q · CIICILI
VS HILARV
S VIX A XXXX
H S E

Digitized by Google

Q(uintus) C(a)ecilius Hilarus vix(it) a(nnis) XXXX. H(ic) s(itus) e(st).

19.

Fragment de stèle. Larg., 0m31 ; haut. lettres, 0m03.

L · CAECILIVS
L · F · PVDES
VIX · A · XX
H · SIT · EST

L(ucius) Caecilius, L(ucii) f(ilius), Pude(n)s vix(it) a(nnis) XX. H(ic) sit(us) est.

20.

Partie supérieure d'une stèle. Larg., 0m59 ; haut. lettres, 0m05-0m06.

D M S	D M S
CECILI	CECIL
VS RVS	IA PRI
TICVS	MI F://
V A LX	

D(is) m(anibus) s(acrum). C(a)ecilius Rusticus v(ixit) a(nnis) LX ... — D(is) m(anibus) s(acrum). C(a)ecilia, Primi fi[l(ia]....

21.

Partie supérieure d'une stèle. Larg., 0m41 ; haut. lettres, 0m06.

Q · CAECILIA
QVINTI · FILIA
V A C♁I
H S E

Q(uinta) Caecilia, Quinti filia, v(ixit) a(nnis) CI. H(ic) s(ita) e(st).

22.

Fragment d'une stèle. Haut. lettres, 0m04.

D M S
CAELIA
//FILIA
/////VIA

D(is) m(anibus) s(acrum). Caelia,.. filia,...via..

Digitized by Google

23.

Partie supérieure d'une stèle. Larg., 0m44 ; haut. lettres, 0m05.

Q · CAE	G · PR//
SIVS	VS Q· F
PI F QVI	I Q V I
PIRVS	PRIVS

Q(uintus) Caesius, P(ubl)i(i) f(ilius), Qui(rina) Pirus.... — G(aius) Pr....us, Q(inti) fi(lius), Qui(rina) Prius.... Dans cette inscription, qui présente des abréviations irrégulières, les surnoms semblent avoir été maltraités par le graveur.

24.

Stèle. Haut., 0m85; larg., 0m45; haut. lettres, 0m035.

L · CAESONIVS
CELLER *(sic)*
V · A · LXX
H · S · E ·

L(ucius) Caesonius Cel<l>er v(ixit) a(nnis) LXX. H(ic) s(itus) e(st).

25.

Stèle. Haut., 0m94 ; larg., 0m38 ; haut. lettres, 0m04. — Au-dessus de l'inscription, guirlande surmontée d'une petite croix, du type dit de Malte.

D M
CARVIL//
P FIL
FLORIN//
VA X
H S E

D(is) m(anibus). Carvil[ia], P(ublii) fil(ia), Florin[a] v(ixit) a(nnis) X. H(ic) s(ita) e(st).

26.

Inscription déjà publiée (*Corpus*, 18966). Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

Digitized by Google

L · CLODIVS
AMERIA
NVS · V · A ·
XVIII · H////

Ligne 1 : D et I sont liés. — *L(ucius) Clodius Amerianus v(ixit) a(nnis) XVIII. H(ic) [s(itus) e(st)]*.

27.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m065.

L · CLODIVS
MAXIMVS
V A XII

L(ucius) Clodius Maximus v(ixit) a(nnis) XII (ou *X[L]I*).

28.

Partie supérieure d'une stèle. Larg., 0m42 ; haut. lettres, 0m05.

C · CLODIVS
VRBANVS
V · A · CV
H ////

C(aius) Clodius Urbanus v(ixit) a(nnis) CV. H(ic) [s(itus) e(st)].

29.

Fragment d'une stèle. Larg., 0m59 ; haut. lettres, 0m06. Belle gravure.

M · CLODIVS
M · FIL · QVIR
VRBANVS
V·A·XXXV·H·S·E·

M(arcus) Clodius, M(arci) fil(ius), Quir(ina) Urbanus v(ixit) a(nnis) XXXV. H(ic) s(itus) e(st).

30.

Fragment de stèle. Larg., 0m59 ; haut. lettres, 0m05.

///ODIA ♁ M ♁ F ♁
MAXIMINA
V ♁ A ♁ XVII
H ♁ S ♁ E ♁

[Cl]odia, M(arci) f(ilia) Maximina v(ixit) a(nnis) XVII. H(ic) s(ita) e(st).

Digitized by Google

31.

Inscription déjà publiée (*C. I. L.*, 18977).

D M S	D M S
DOMITIA	M COR
BVTVRA	DEX
Q♁ VITALIS	QVR
V A LXXXII	VIX
H S E	AN
	LXXXXV
	H · S · E

D(is) m(anibus) s(acrum). Domitia Butura, Q(uirina), Vitalis v(ixit) a(nnis) LXXXII. (Hic) s(ita) e(st). — D. m. s. M(arcus) Cor(nelius) Dex(ter), Qu(i)r(ina), vix(it) an(nis). LXXXXV. H(ic) s(itus) e(st).

32.

Cippe. Haut., 1m08 ; larg., 0m44 ; haut. lettres, 0m05.

D M S
CORNEL/
///// FIL
C/VI/ ////
/////////
/////////

D(is) m(anibus) s(acrum). Cornel[ia...] fil(ia), [Q]ui[r (ina)]....

33.

Stèle. Haut., 1m32 ; larg., 0m44 ; haut. lettres, 0m05.

Q · EGNATI
VS · L · F · Q · V
ICTOR
V · A · LXXV
H · E · S

Ligne 1 : T et I sont liés. — *Q(uintus) Egnatius, L(ucii) f(ilius), Q(uirina), Victor v(ixit) a(nnis) LXXV. H(ic) e(st) s(itus).*

Digitized by Google

34.

Fragment. Haut. lettres, 0m05.

RILIVS
FLOR
A XLI
/// E

[*Eg*]*rilius... Flor*[*us v*(*ixit*)] *a*(*nnis*) *XLI*. [*H*(*ic*) *s*(*itus*)] *e*(*st*).

35.

Fragment, en marbre. Haut. lettres, 0m06.

GRILI
C F
/////S E

...[*E*]*grili*[....], *C*(*aii*) *f*(*il*..),.... [*H*(*ic*)] *s*(*itus*) *e*(*st*).

36.

Fragment de stèle. Belle gravure. Largeur, 0m45 ; haut. lettres, 0m065.

E G R I L I A
L· F· C A T V L
LINA♁VA·XIIX
H♁ S· E

Egrilia, L(*ucii*) *f*(*ilia*), *Catullina v*(*ixit*) *a*(*nnis*) *XVIII*. *H*(*ic*) *s*(*ita*) *e*(*st*).

37.

Stèle. Haut., 0m74 ; larg., 0m30 ; haut. lettres, 0m04.

T·EPPIVS· C· F·
PROCVLVS
V· A· XXXIII
H· S· E

T(*itus* ou *Publius*) *Eppius, C*(*aii*) *f*(*ilius*), *Proculus v*(*ixit*) *a*(*nnis*) *XXXIII*. *H*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*).

Digitized by Google

38.

Stèle. Haut., 0m63 ; larg., 0m30.

C · EPPIVS
QVIR · SA
TVR· V · A
LXXV · HSE

C(aius) Eppius, Quir(ina), Satur v(ixit) a(nnis) LXXV. H(ic) s(itus) e(st).

39.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m03.

D MA
C FABIV
ROGATV
//

D(is) ma[n(ibus)]. C(aius) Fabiu[s] Rogatu[s]...

40.

Stèle. Haut., 1m05 ; larg., 0m52 ; haut. lettres, 0m05.

FADIA · L· F·
FAVSTILLA
VA LXXXXV
H· S· E·

Fadia, L(ucii) f(ilia), Faustilla v(ixit) a(nnis) LXXXXV. H(ic) s(ita) e(st).

41.

Cippe en marbre. Haut., 0m76 ; larg., 0m48 ; haut. lettres, 0m06.

D M S
FOR
TVNV
LA♤V♤A
XX · H·S·E

D(is) m(anibus) s(acrum). Fortunula v(ixit) a(nnis) XX. H(ic) s(ita) e(st).

Digitized by Google

42.

Stèle. Haut. lettres, 0m05.

Q · FVFICIVS. Q · F
QVIR · MARIANVS
V A LXXX
H S E

Q(uintus) Fuficius, Q(uinti) f(ilius), Quir(ina), Marianus v(ixit) a(nnis) LXXX. H(ic) s(itus) e(st).

43.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

FVFICI
VRBA
A · V ·

Fufici[a] Urba[n]a v(ixit)...

44.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m04.

D M S

C FVFICIA
QVRI ////
VIA/

D(is) m(anibus) s(acrum). C(aia) Fuficia, Qu(i)ri[na].... C'est irrégulièrement qu'un prénom est donné à cette femme.

45.

Fragment de stèle. Larg., 0m37 ; haut. lettres, 0m05.

P · GAVIV//
L · F · Q · MV
STIVS · V · A
////H · S · E

P. Gaviu[s], L(ucii) f(ilius), Q(uirina), Mustius v(ixit) a(nnis)... H(ic) s(itus) e(st).

Digitized by Google

46.

Cippe. Haut., 1m ; larg., 0m37 ; haut. lettres, 0m06.

D M S
C GELLIVS♁T♁
F♁QVIR♁HO
NORATVS
V♁A♁ XXI
H S E

D(is) m(anibus) s(acrum). C(aius) Gellius, T(iti) f(ilius), Quir(ina), Honoratus v(ixit) a(nnis) XXI. H(ic) s(itus) e(st).

47.

Stèle. Haut., 0m87 ; larg., 0m55 ; haut. lettres, 0m08.

GELLIA♁C♁F♁
INGENVA
♁V♁A♁XXXV
♁H♁S♁E

Gellia, C(aii) f(ilia), Ingenua v(ixit) a(nnis) XXXV. H(ic) s(ita) e(st).

48.

Stèle. Larg., 0m42 ; haut. lettres, 0m05.

GELIA
L·F·RVSTICA
V·A·XXI

Gel(l)ia, L(ucii) f(ilia), Rustica v(ixit) a(nnis) XXI.

49.

Stèle. Haut., 0m89 ; larg., 0m35 ; haut. lettres, 0m05.

L·GEM
INVS SI *(sic)*
LVANVS
XXNI *(sic)*

L(ucius) Gemin(i)us Silvanus (vixit annis) XXVI.

50.

Stèle. Haut., 0m83 ; larg., 0m35 ; haut. lettres, 0m04.

GEMINIA·C·FIL
MARCELLA
V·A·LX·H·S·E

Digitized by Google

Geminia, C(aii) fil(ia), Marcella v(ixit) a(nnis) LX. H(ic) s(ita) e(st).

51.

Bas d'une stèle. Larg., 0m30 ; haut. lettres, 0m04.

TIA GE
MINIA
V A
XXXXVII
H S E

...tia Geminia v(ixit) a(nnis) XXXXVII. H(ic) s(ita) e(st).

52.

Stèle double. Haut., 0m90 ; larg., 0m43 ; haut. lettres, 0m03.

D M S	
C · ERENI	
VS · CIRTE	*rien*
SIS · QVIR	
V · A · XCIII	

D(is) m(anibus) s(acrum). C(aius) [H]eren(n)ius Cirte(n)sis, Quir(ina), v(ixit) a(nnis) XCIII.

53.

Stèle. Haut., 0m74 ; larg., 0m39 ; haut. lettres, 0m05.

C HERENIVS
C F · QVI R
MARTIALIS
V · A · XXXI

C(aius) Heren[n]ius, C(aii) f(ilius), Quir(ina), Martialis v(ixit) a(nnis) XXXI.

54.

Fragment de cippe. Haut. lettres, 0m05.

D· M· S·
L· HEREN
NIVS· L· FIL

D(is) m(anibus) s(acrum). L(ucius) Herennius, L(ucii) fil(ius)...

Digitized by Google

55.

Fragment. Haut. lettres, 0m04.

HERENNIA
Q F VICT ///

Herennia, Q(uinti) f(ilia), Vict[oria]...

56.

Stèle. Larg., 0m56 ; haut. lettres, 0m05.

D·M	D M
L·IVLIVS	AEMI
L· FIL · Q	LIA · SE
A E L I A	CVNDA
NVS · VA	V·A·
LXXII	

D(is) m(anibus). L(ucius) Iulius, L(ucii) fil(ius), Q(uirina), Aelianus v(ixit) a(nnis) LXXII. — D. m. Aemilia Secunda v(ixit) a(nnis). L'âge d'Aemilia n'a pas été gravé

57.

Fragment de stèle. Larg., 0m53 ; haut. lettres, 0m05.

D M S
C·IVLIVS·L·F·
QVIR · DEXTER
V A VII
H S E

Ligne 3 : I et R, D et E sont liés. — *D(is) m(anibus) s(acrum). C(aius) Iulius, L(ucii) f(ilius), Quir(ina), Dexter v(ixit) a(nnis) XII. H(ic) s(itus) e(st).*

58.

Stèle. Larg., 0m58 ; haut. lettres, 0m05.

D · M · S
C · IVLIVS
C · F · Q
M A X I
M V S
V A L

D(is) m(anibus) s(acrum). C(aius) Iulius, C(aii) f(ilius), Q(uirina), Maximus v(ixit) a(nnis) L.

Digitized by Google

59.

Stèle. Haut., 0m90 ; larg., 0m43 ; haut. lettres, 0m05.

Q · ILIVS · Q · F ·
Q · NAMPAM
O · V · V · XX
H · S · E

Q(uintus) Iulius, Q(uinti) f(ilius), Q(uirina), Namp(h)amo v(ixit) a(nnis) XX. H(ic) s(itus) e(st).

60.

Stèle. Haut., 1m20 ; larg., 0m41 ; haut. lettres, 0m09.

L IVLIVS
L · F · QVIR
OPTATVS
V · A · XVIII
H · S · E

L(ucius) Iulius, L(ucii) f(ilius), Quir(ina), Optatus v(ixit) a(nnis) XVIII. H(ic) s(itus) e(st).

61.

Fragment de stèle. Larg., 0m47 ; haut. lettres, 0m05.

VAL	C IVL
//// IA	I VS RV
	FIN ////

Val[er]ia.... — C(aius) Iulius Rufin[us]...

62.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

DMS	DMS
L IVLI	ANNAE
VS VR	NIA TF

D(is) m(anibus) s(acrum). L(ucius) Iulius Ur[banus].....
D. m. s. Annaenia, T(iti) f(ilia),....

63.

Haut d'une stèle. Larg., 0m36 ; haut. lettres, 0m05.

Digitized by Google

D M S
CIVS IV (sic)
LIVS CFQ
VICIOR
V AN XXV
H S E

D(is) m(anibus) s(acrum). C(a)ius Iulius, C(aii) f(ilius), Q(uirina), Vic[i]or v(ixit) a(nnis) XXV. H(ic) s(itus) e(st).

64.

Fragment de stèle en marbre. Haut. lettres, 0m06.

Q· IVLI///L F
Q VICTOR
V· A · LXX
H S E

Q(uintus) Iuli[us], L(ucii) f(ilius), Q(uirina), Victor v(ixit) a(nnis). LXX. H(ic) s(itus) e(st).

65.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m06.

// M S	D M S
C IVLIVS C	SERGIA

[D]is m(anibus) s(acrum). C(aius) Iulius, C(aii) [f(ilius)] .... D. m. s. Sergia....

66.

Fragment de stèle. Larg., 0m58 ; haut. lettres, 0m07.

D M S
IVLIA P FIL
HONORATA
V A XXVI
H S E

D(is) m(anibus) s(acrum). Iulia, P(ublii) fil(ia), Honorata v(ixit) a(nnis) XXVI. H(ic) s(ita) e(st).

Digitized by Google

67.

Haut d'une stèle. Larg., 0m44 ; haut. lettres, 0m05.

IVLIA MA
XIMINA V A
XXV H S E

Iulia Maximina v(ixit) a(nnis) XXV. H(ic) s(ita) e(st).

68.

Stèle. Haut., 0m85 ; larg., 0m40 ; haut. lettres, 0m04.

IVLIA · OPETATA
C· F· VIX A X
H S

Iulia Op<e>tata, C(aii) f(ilia), vix(it) a(nnis) X. H(ic) s(ita est). — Cette inscription semble la même que le n° 19014 du *Corpus*.

69.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

/LIA · C · F
C V L A
LXX
S E

[I]ulia C(aii) f(ilia), [Pro]cula [v(ixit) a(nnis)] LXX. [H(ic)] s(ita) e(st).

70.

Fragment de stèle. Belle gravure. Haut. lettres, 0m07.

IVLIA · L· F♁ RO
GATA · V · A♁
XXII
H S //

Iulia, L(ucii) f(ilia), Rogata v(ixit) a(nnis) XXII. H(ic) s(ita) [e(st)].

Digitized by Google

71.

Stèle. Haut., 0m67 ; larg., 0m40 ; haut. lettres, 0m05.

IVLIA ⏀ C ⏀ F
RVFILLA
V ⏀ A ⏀ XL ⏀
II ⏀ S ⏀ E

Iulia, C(aii) f(ilia), Rufilla v(ixit) a(nnis) XL. H(ic) s(ita) e(st).

72.

Fragment de stèle. Larg., 0m42 ; haut. lettres, 0m05.

DIS · MANIB
VS · SACRVM
IVLIA SALVIA V
IXIT A LXXXI

Dis manibus sacrum. Iulia Salvia vixit a(nnis) LXXXI.

73.

Haut de stèle. Larg., 0m47 ; haut. lettres, 0m05.

IVLIA · C ·
F · VRBA
NA V · A
L · H · S · E ·

Iulia, C(aii) f(ilia), Urbana v(ixit) a(nnis) L. H(ic) s(ita) e(st).

74.

Fragment de stèle. Larg., 0m43 ; haut. lettres, 0m035.

C · LICINIVS
DOI[illegible]
R · V · A[illegible]
H [illegible]

C(aius) Licinius Do[mito]r v(ixit) a(nnis)... H(ic) [s(itus) e(st)].

Digitized by Google

75.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

M S	//M S
L V S S	M LICIN
///A Q F	VS VRB
//R	NI F QV
B A N A	SOLVTO
A LXXV	V A
	LXX

[*D(is)*] *m(anibus) s(acrum)*. [*Vol*]*uss*[*eni*]*a, Q(uinti) f(ilia)*, [*Qui*]*r(ina)*, [*Ur*]*bana* [*v(ixit) a(nnis)*] *LXXV*. — [*D(is)*] *m(anibus) s(acrum)*. *M(arcus) Licin*[*i*]*us, Urb*[*a*]*ni f(ilius), Qu*[*ir(ina)*], *Soluto*[*r*] *v(ixit) a(nnis) LXX*[*V*].

76.

Stèle. Larg., 0m03 ; haut. lettres, 0m03.

LICINIA
L · F · GAL
LA · VIX
A · XVIII
H · S · E

Licinia, L(ucii) f(ilia), Galla vix(it) a(nnis) XVIII. H(ic) s(ita) e(st).

77.

Stèle. Haut., 0m87 ; larg., 0m46 ; haut. lettres, 0m04.

P · LICIVS
C · FIL · QVIR
FELIX
V · A · XXX
H S E

Ligne 2 : I et R sont liés. — *P(ublius) Licius* (?), *C(aii) f(ilius), Quir(ina), Felix v(ixit) a(nnis) XXX. H(ic) s(itus) e(st)*. Le graveur a peut-être écrit LICIVS par erreur, pour LICINIVS.

Digitized by Google

78.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

M ♁ LIVIVS ♁ M ♁ F
/// VIR ♁ FELIX
//// X ♁ A ♁ X IV

M(arcus) Livius, M(arci) f(ilius), [Q]uir(ina), Felix [vi]x(it) a(nnis) XIV (ou *XLV*).

79.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m04.

M //IVIVS
QVIR FEL
V A
H · S

Ligne 2 : I et R sont liés. — *M(arcus), [L]ivius, [.... f(ilius)], Quir(ina), Fel(ix) v(ixit) a(nnis)... H(ic) s(itus) [e(st)].*

80.

Stèle. Larg., 0m51 ; haut. lettres, 0m06.

D ♁ M ♁ S
M ♁ LIVIVS · M · F
QVIR
SECVNDVS
V ♁ A XXXV
H S

D(is) m(anibus) s(acrum). M(arcus) Livius, M(arci) f(ilius), Quir(ina), Secundus v(ixit) a(nnis) XXXV. H(ic) s(itus) [est]).

81.

Fragment. Haut. lettres, 0m04.

D M | /
//VIAEMI | A /
LIANI V | C I A
A LXXXV
H S E

D(is) m(anibus) [Li?]via, [A]emiliani [filia], v(ixit) a(nnis) LXXXV. H(ic) s(ita) e(st). — ....

Digitized by Google

82.

Stèle. Larg., 0m52 ; haut. lettres, 0m075.

Q · L V T A
TIVS · Q · F ·
Q V I R · A L
F I A N V S

Ligne 3 : I et R sont liés ; ligne 4 : A et N. — *Q(uintus) Lutatius, Q(uinti) f(ilius), Quir(ina), Alfianus....*

83.

Haut. lettres, 0m07.

/ //C I //
///\CER · V · A /
H · E · E

... *M]acer v(ixit) a(nnis)* [*X.....*] *H(ic) s(itus) e(st).*

84.

Bas de stèle. Haut. lettres, 0m05.

P · F · MACER
V · A · L · H S E

... *P(ublii) f(ilius), Macer v(ixit) a(nnis) L. H(ic) s(itus) e(st).*

85.

Belle stèle. Haut., 1m45 ; larg., 0m56 ; haut. lettres, 0m05.

D M S	D M S
Q · MANI	HEREN
LIVS CA	NIA RO
IOLVS	GATA ♁
V · A	VA ♁ LXXX
L X X X V	
H S E	H · S · E

Ligne 2 : M et A sont liés. — *D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Manilius Caiolus v(ixit) a(nnis) LXXXV.*

Digitized by Google

H(ic) s(itus) e(st). — *D. m. s. Herennia Rogata v(ixit) a(nnis) LXXX. H(ic) s(ita) e(st).* — Cette double inscription est identique aux nos 18992 et 19027 du *Corpus*.

86.

Stèle. Larg., 0m44 ; haut. lettres, 0m03.

MANI
S NO
VELLVS
V A XXII
MANILIA
VICTORIA
V A VII
H S E
//A
VII
H S E

Ligne 1 : N et I sont liés ; ligne 5 : N et I ; ligne 6 : R et I. — ... *Mani[li]us Novellus v(ixit) a(nnis) XXII. Manilia Victoria v(ixit) a(nnis VII. H(ic) s(ita) e(st).*

87.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

M//////////////////
MAR////LLLA (sic)
VA⌀CX⌀ H⌀S⌀

Ligne 3 : V et A sont liés. — ... *Mar[ce]lla v(ixit) a(nnis) CX. H(ic) s(ita).*

88.

Fragment de stèle. Larg., 0m41 ; haut. lettres, 0m04.

M · MARIVS
SCAΓVA
VIX · A · XXV
H · S · E

M(arcus) Marius Sca[p]u(l)a (?) vix(it) a(nnis) XXV. H(ic) s(itus) e(st).

Digitized by Google

89.

Bas d'une stèle. Haut. lettres, 0m06.

VS M // Q | /// QV////
VR MAXS | M A X S I
IMVS V A | M A V A
XXXXV | C V I

.....us, M(arci) [f(ilius)], Qu(i)r(ina), Max<s>imus v(ixit) a(nnis) XXXXV. — ..... [f(ilia)], Qu[ir(ina)] Max<s>ima v(ixit) a(nnis) CVI.

90.

Fragment de stèle. Larg., 0m50 ; haut. lettres, 0m06.

Q · MEVIVS
PACATVS
V · A · LXXX
H · S · E

Q(uintus) Mevius Pacatus v(ixit) a(nnis) LXXX. H(ic) s(itus) e(st).

91.

Fragment. Haut. lettres, 0m05.

S T I V S
O C V L
) · (

Mu]stius [Pr]ocul[us ?]....

92.

Fragment. Haut. lettres, 0m035.

ISTIA ROG
V· AN
V· H
E P

[M]ustia Rog[ata] v(ixit) an(nis).... V. H(ic) [e(st) s]ep(ulta).

Digitized by Google

93.

Stèle. Haut., 1m15 ; larg., 0m40 ; haut. lettres, 0m05.

D M S
N V N I A
M A R C E L
I · F · Q · NIN
5. A · V · AN · LXX
H · S · E

Ligne 5 : A et N sont liés. — *D(is) m(anibus) s(acrum). Nun(n)ia, Marcel(l)i f(ilia), Q(uirina), Nina v(ixit) an(nis) LXX. H(ic) s(ita) e(st).*

94.

Fragment de stèle. Larg., 0m44 ; haut. lettres. 0m05.

M OFELI
VS · IANVAR
IVS VA
VL H *(sic)*
SE

[*D. m. s.*] *M(arcus) Ofel(l)ius Ianuarius v(ixit) a(nnis) XLV* (?). *H(ic) s(itus) e(st).*

95.

Bas d'un cippe. Larg., 0m42 ; haut. lettres, 0m06. Sur les côtés, plat et aiguière.

////NESIM/
PATER·FIL
CARISSIM
POSVIT

.... *O]nesim[us] pater fil[io ?] carissim[o ?] posuit.*

96.

Dans l'église. Fragment d'une stèle qui devait être à double registre.

D M
O P PIA
PI FI

D(is) m(anibus) [s(acrum]). Oppia, [Op]pi(i) fil[ia]...

Digitized by Google

97.

Stèle. Haut. 0m80, larg. 0m33; haut. lettres, 0m05.

D M S
PACCONIA
VRBANA
V A CI HS//

Ligne 1 : I et A sont liés. — *D(is) m(anibus) s(acrum). Pac<c>onia Urbana v(ixit) a(nnis) CI. H(ic (s)ita [e(st)].*

98.

Fragment de stèle à fronton. Haut. lettres, 0m04.

SCENNI
C· L· VIC
//V·A·XL

Pes]cenni[us], C(aii) l(ibertus), Vic[tor] v(ixit) a(nnis) XL.

99.

Stèle. Haut., 1m25 ; larg., 0m42 ; haut. lettres, 0m05.

L· POMPEIVS
L· L· EI/APPA
V ////////////
H//////

L(ucius) Pompeius, L(ucii) l(ibertus), E[p]a[p(h)r]a v(ixit) [a(nnis)....]. H(ic) [s(itus) e(st)].

100.

Partie supérieure d'une petite stèle. Haut. lettres, 0m04.

D· M· S
LVCIVS
POMPE
VS FE
LIXIV

D(is) m(anibus) s(acrum). Lucius Pompe(i)us Felix, [L]u[cii filius],....

Digitized by Google

101.

Stèle. Haut., 0m84 ; larg., 0m42 ; haut. lettres, 0m05.

POMPONI
A·M·F·QVIR
VRBANA·V·
A·XIIX·H·S·E

Ligne 2 : I et R sont liés. — *Pomponia, M(arci) f(ilia), Quir(ina), Urbana v(ixit) a(nnis) XVIII. H(ic) s(ita) e(st).*

102.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m04.

M S
POMPO
NIA L·F·
VICTO
RIN///

[D(is)] m(anibus) s(acrum). Pomponia, L(ucii) f(ilia), Victorin[a]....

103.

Bas de stèle. Haut. lettres, 0m05.

////S F ♁ QVIR ♁
P R O C L I A
NVS ♁ V ♁ A ♁ XL ♁
H ♁ S ♁ E ♁

Les lettres V, I et R sont liées dans QVIR. — *.....s, C(aii) f(ilius), Quir(ina), Proclianus v(ixit) a(nnis) XL. H(ic) s(itus) e(st).*

104.

Fragment de stèle. Belle gravure.

SEC/////////
A ♁ V ♁ A XXI
H ♁ S ♁ E ♁

... Sec[und]a v(ixit) a(nnis) XXI. H(ic) s(ita) e(st).

Digitized by Google

105.

Stèle, dont le haut est brisé. Larg., 0m46 ; haut. lettres, 0m05.

D· M· S·
T · SEXTILIVS
Q · F · QVIR
QVADRATVS
V· A· LI·
H· S· E·

D(is) m(anibus) s(acrum). T(itus) Sextilius, Q(uinti) f(ilius), Quir(ina), Quadratus v(ixit) a(nnis) LI. H(ic) s(itus) e(st).

106.

Fragment de stèle. Larg., 0m34; haut. lettres, 0m035.

M · F · QVR
SIMPLEX
V A CI

....., *M(arci) f(ilius), Qu(i)r(ina), Simplex v(ixit) a(nnis) CI.*

107.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

P SITTIVS
///////VNA

P(ublius) Sittius [Fort]una[tus.....

108.

C. I. L., 19051. Beau Cippe.

D M
L ♁ SITTI
VS · ITALVS
V · A · XXV
H · S · E

D(is) m(anibus). L(ucius) Sittius Italus v(ixit) a(nnis) XXV. H(ic) s(itus) e(st).

Digitized by Google

109.

Fragment de stèle. Larg., 0m43 ; haut. lettres, 0m04.

L· SITTIVS · L · F ·
Q NAMPAM
O V A LV
H S E

L(ucius) Sittius, L(ucii) f(ilius), Q(uirina), Namp(h)amo v(ixit) a(nnis) LV. H(ic) s(itus) e(st).

110.

Stèle. Haut., 1m05 ; larg., 0m47 ; haut. lettres, 0m05.

SITTIA	L SITTIVS
RVSTI	L F Q NA
COSA	M P V L
VA XXI	VS VA
HSE	XXV
	H S E

Sittia Rusticosa v(ixit) a(nnis) XXI. H(ic) s(ita) e(st). — L(ucius) Sittius, L(ucii) f(ilius), Q(uirina), Nampulus v(ixit) a(nnis) XXV. H(ic) s(itus) e(st).

111.

Cippe. Haut., 0m91 ; larg., 0m43 ; haut. lettres, 0m04.

D M S	D· M· S·
L VE / / VS	SITTIA
L· FIL · QVIR	SATVR
FELIX · VA	NINA
LXXXX	VA · LXV
H· S· E	H· S· E
O T B Q	O T B Q

Ligne 3, I et R liés. — *D(is) m(anibus) s(acrum). L(ucius ?) Ve[i]us, L(ucii) fil(ius), Quir(ina), Felix v(ixit) a(nnis) LXXXX. H(ic) s(itus) e(st). O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant). — D(is) m(anibus) s(acrum). Sittia Saturnina v(ixit) a(nnis) LXV. H(ic) s(ita) e(st). O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).*

Digitized by Google

112.

Stèle. Haut., 1m02 ; larg., 0m42 ; haut. lettres, 0m04.

SLACIA FAVS
TILLA L F
VIXIT · A · LXI
I S H E

Slacia Faustilla, L(ucii) f(ilia), vixit a(nnis) LXII. S(ita) h(ic) e(st).

113.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m06 ; (à la dernière ligne, 0m08).

//DV//
Q SV//
ACVS V A X//
H S E

... Q(uirina), Su[ri]acus v(ixit) a(nnis) X.. H(ic) s(itus) e(st).

114.

Haut d'une stèle. Larg., 0m33 ; haut. lettres, 0m04.

T A D I A
P A V L Í N
A· V· A· XXX

Tadia Paulina v(ixit) a(nnis) XXX.

115.

Haut d'une stèle. Larg., 0m32 ; haut. lettres, 0m04.

M · TERE
NVIVS · C · F ·
Q · F V S C V S

M(arcus) Terentius, C(aii) f(ilius), Q(uirina), Fuscus...

116.

Stèle. Haut., 0m87 ; larg., 0m38 ; haut. lettres, 0m05.

S · TVRANIVS
HEPESVS · S · E *(sic)*
V · A · LX · H · S · E

S(extus) Tur(r)anius Hepesus, S(exti) [f(ilius)], v(ixit) a(nnis) LX. H(ic) s(itus) e(st).

Digitized by Google

117.

Fragment d'une stèle. Haut. lettres, 0m05.

NA · VI/
BANV /
V · A ·]XXV
H · S · E

... [*Quiri*]*na, U*[*r*]*banu*[*s*] *v*(*ixit*) *a*(*nnis*) *LXXV. H*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*).

118.

Stèle. Haut., 0m78 ; larg., 0m42 ; haut. lettres, 0m04.

VALERIA
MAXIMA
VAL

Valeria Maxima v(*ixit*) *a*(*nnis*) *L.*

119.

Fragment de stèle. Larg., 0m50; haut. lettres, 0m06.

M · VALER
IVS· M· F· Q
VIR · FELIX

M(*arcus*) *Valerius, M*(*arci*) *f*(*ilius*), *Quir*(*ina*), *Felix*.....

.120

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m035.

/VALERIV/
/RON ″Γ·/
V · A · /XXX
H · S · E ·

.. *Valeriu*[*s F*]*ron*[*to*] *v*(*ixit*) *a*(*nnis*) [.]*XXX. H*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*).

121.

Cippe. Larg., 0m36 ; haut. lettres, 0m05.

Digitized by Google

/ M
// A L E R I
//M· F· QVIR
/ V E T V S
/IVVS · S I
/IPOSVIT
V· A· LXXXV

Ligne 3 : I et R sont liés. — *[D(is)] m(anibus).. [V] aleri[us], M(arci) f(ilius), Quir(ina) [Q]u(i)etus [v]ivus si[b]i posuit. V(ixit) a(nnis) LXXXV. H(ic) s(itus) e(st).* — Les deux dernières lignes ont été gravées après coup.

122.

Fragment de stèle. Larg., 0m55 ; haut. lettres, 0m05.

L · V A L E R I
VS · L · F · QVIR
S E X T I A N V S
V · A · X X V I I
H · S · E

Ligne 2 : V, I et R sont liés. — *L(ucius) Valerius, L(ucii) f(ilius), Quir[ina], Sextianus v(ixit) a(nnis) XXVII. H(ic) s(itus) e(st).*

123.

Partie supérieure d'un petit cippe hexagonal. Larg. de chaque côté, 0m16 ; haut. lettres, 0m05.

D M S
C · V A
L E R I
V S · L ·
F I L I V S
Q V I R

D(is) m(anibus) s(acrum). C(aius) Valerius, L(ucii) filius, Quir(ina),.....

Digitized by Google

124.

Fragment. Haut. lettres, 0m07.

	D M
N I	V A L
/ /	R O G
/ /	V A
	H

..... *D(is) m(anibus) [s(acrum)]. Val[eria] Rog[ata] v(ixit) a(nnis)... H(ic) [s(ita) e(st)].*

125.

Cippe. Haut., 1m07 ; larg., 0m36 ; haut. lettres, 0m07.

D M S
VALERIA
VITALIS
MATER · PIA
VALI· H· S· E
FILI ET HER ♁
FEC

D(is) m(anibus) s(acrum). Valeria Vitalis, mater pia, v(ixit) a(nnis) LI. H(ic) s(ita) e(st). Fili(i) et her(edes) fec(erunt).

126.

Stèle. Haut., 1m04 ; larg., 0m35 ; haut. lettres, 0m05.

Q · VIBIVS Q · F
QVR MARTIA
LIS· V·A· XXXV
H S E

Q(uintus) Vibius, Q(uinti) f(ilius), Qu(i)r(ina), Martialis v(ixit) a(nnis) XXXV. H(ic) s(itus) e(st).

127.

Fragment. Haut. lettres, 0m04.

D M S	D M S
VIBIA	L · VIBI
/ AC ///	VS T FIL
/ ON ///	Q V I R
//	R E S

Digitized by Google

D(is) m(anibus) s(acrum). Vibia..... — D. m. s. L(ucius) Vibius, T(iti) f(ilius), Quir(ina), Res[tutus].....

128.

Fragment de stèle. Larg., 0m52; haut. lettres, 0m04.

VIC
VRVS TORIA
VA
XLV

...[*Sat*?]*urus v(ixit) a(nnis) XLV.* — ... *Victoria.* On n'a jamais rien gravé après *Victoria.*

129.

Inscription publiée sous le n° 18951 du *Corpus.*

BIGETIA · G ·
F · AN · LXX ·
H · S · E ·

Bigetia (Vigentia?*), G(aii) f(ilia), (vixit) an(nis) LXX. H(ic) s(ita) e(st).*

130.

Stèle. Larg., 0m39 ; haut. lettres, 0m05.

Q · VINIVS
CECILIVS QV
ETI · FILIVS · Q
V A XXXV
H S E

Q(uintus) Vinius C(a)ecilius, Qu(i)eti filius, Q(uirina), v(ixit) a(nnis) XXXV. H(ic) s(itus) e(st).

131.

Stèle. Haut., 0m70; larg., 0m50 ; haut. lettres, 0m05.

L VINIVS
L · F · QVIR
OPTATVS
V A LXXIII
H S E

L(ucius) Vinius, L(ucii) f(ilius), Optatus v(ixit) a(nnis) LXXIII. H(ic) s(itus) e(st).

Digitized by Google

132.

Stèle. Haut., 1m32 ; larg., 0m54 ; haut. lettres, 0m05.

C · VIPSANI
VS · M · F · QVR
REGINVS
V A XVI
H S E

C(aius) Vipsanius, M(arci) f(ilius), Qu(i)r(ina), Reginus v(ixit) a(nnis) XVI. H(ic) s(itus) e(st).

133.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

D M S
VIRIA VIR
I FILIA QV
/RINA BORO
CIA VA LX
H S E

D(is) m(anibus) s(acrum). Viria, Viri(i) filia, Qu[i]rina, Borocia v(ixit) a(nnis) LX. H(ic) s(ita) e(st).

134.

Fragment. Haut. lettres, 0m04.

/ P F
/ L L A
X V I I I
/ E ♁

... P(ublii) f(ilia), [Marce?]lla [v(ixit) a(nnis)] XVIII. [H(ic) s(ita)] e(st).

135.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

A N V S	I C A
V A	V I X
/ / /	A N
	LXXXV
	H S E

...anus v(ixit) a(nnis)..... — .....ica vix(it) an(nis LXXXV. H(ic) s(ita) e(st).

Digitized by Google

136.

Fragment. Haut. lettres, 0m06.

/ VBITA
NVS VA XV
H S E

Ligne 2 : v et A sont liés.

137.

Fragment de stèle. Haut. lettres, 0m05.

I / AM
N· F· QV
VS SE V
P P V M
CIT · V·
H · S

....*N(umerii) f(ilius), Qu[ir(ina),....]us se viv[o ci]ppum [f(e)]cit. V(ixit) [a(nnis)....]. H(ic) s(itus) e(st.*

138.

Fragment. Haut. lettres, 0m05.

/ / VIVO
/ OSVIT
V A
H· S· E

...[*se*] *vivo* [*p*]*osuit. V(ixit) a(nnis) H(ic) s(itus) e(st).* Le chiffre des années n'a jamais été gravé.

139.

Fragment d'un cippe. Larg., 0m51 ; haut. lettres, 0m06 ; (0m035 à la ligne 4, gravée après coup).

XXXV	VIVO
H · S · E	SE · PO
	SVIT ·
	V · A · L
	H · S · E

... *v(ixit) a(nnis) XXXV. H(ic) s(ita ?) e(st). — ..... vivo se posuit. V(ixit) a(nnis) L. H(ic) s(itus) e(st).*

Digitized by Google

140.

Bas d'un cippe. Haut. Lettres, 0m05.

V A III M VIII
D XXI H S E

... *v(ixit) a(nnis) III, m(ensibus) VIII, d(iebus) XXI. H(ic) s(it..) e(st).*

STÉPHANE GSELL.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS INÉDITES

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

PAR CH. VARS,

Secrétaire de la Société archéologique

Grâce au zèle de nos correspondants qui se sont empressés de répondre à l'appel que nous leur adressions l'année dernière ; grâce aux recherches fructueuses de nos confrères, MM. le lieutenant-colonel Gœtschy et Stéphane Gsell, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger ; grâce, enfin, aux sacrifices que s'est imposée la Société archéologique en nous confiant à nous-même deux missions épigraphiques, l'une à Announa *(Thibili)* et l'autre à Oum-Gueriguech *(Civitas Nattabutum)*, près de Renier, notre volume contient cette année une ample moisson d'épigraphes inédites.

Nos lecteurs viennent d'étudier les textes envoyés de la région d'Haydra (Tunisie) par M. Gœtschy. Un grand nombre présentent un intérêt réel que nous aurions voulu souligner par un commentaire. Malheureusement, le mauvais temps n'a pas permis à notre correspondant de prendre des estampages. L'incertitude qui en résulte pour nous ne nous auto-

Digitized by Google

rise point à tenter la lecture et l'examen de ces inscriptions. On vient de voir avec quelle sûreté d'interprétation M. Gsell nous fait connaître les nombreux textes qu'il a recueillis à Announa. A notre tour maintenant de présenter les épigraphes que nous avons exhumées nous-même au cours de nos deux missions.

C'est le 13 mai que nous commençâmes nos recherches. Notre bien regretté confrère, M. Bernelle, administrateur de la commune mixte de l'Oued-Cherf, qui s'était livré, l'année précédente, à l'aide d'une subvention que nous lui avions votée, à de si fructueuses fouilles sur le plateau d'Announa, nous avait exprimé le désir de montrer à une délégation de la Société archéologique les travaux accomplis et de se faire désigner par elle, comme précédemment, les points d'attaque pour une prochaine campagne.

Dans la séance du 19 avril 1894, je fus désigné pour cette mission et une somme de 300 fr. me fut confiée, pour être remise à M. Bernelle, aux fins de nouvelles recherches. Notre vice-président, M. Maguelonne, inspecteur des Domaines, s'offrit obligeamment à se joindre à moi.

Partis au point du jour de Constantine, nous arrivâmes sur le plateau d'Announa à une heure de l'après-midi. Deux surprises nous y attendaient : la première était l'aimable compagnie de Mme Rouyer, propriétaire de l'établissement thermal d'Hammam-Meskoutine, dont on connaît la passion éclairée pour les choses de l'antiquité, ainsi que de Mme et de M. le Dr Trille, médecin militaire attaché à cet établissement, qui l'avaient accompagnée ; la seconde était un succulent déjeûner que M. Bernelle nous avait

Digitized by Google

fait préparer sous la tente. L'heure avancée, le plaisir d'une si agréable société et le charme savoureux du poétique décor dont nous environnaient ces grandes ruines, tout nous invita à y faire le plus grand honneur.

Suivis des déiras qui devaient exhumer les vieux souvenirs que nous cherchions, nous descendîmes vers le Forum. En parcourant la voie qui pénétrait dans la ville par le sud, nous arrivâmes à la hauteur du grand monument où M. Bernelle avait fait, trois ans auparavant, des fouilles importantes, et où M. Poulle croit avoir retrouvé les restes de greniers publics (1). Dans la muraille dont les Byzantins avaient bordé, à l'Est, cette voie, nous remarquâmes un gros bloc de marbre surmonté d'un tambour de colonne. A certains indices d'appropriation, nous supposâmes que ce bloc devait porter une inscription sur la face cachée dans la maçonnerie. Nous le fîmes dégager et retourner. Le résultat dépassa notre attente. Le bloc contenait sur deux faces les importantes épigrapes qui suivent. Nous débutions dans nos recherches par une véritable découverte :

N° 78 (2)

Bloc de marbre quadrangulaire engagé dans la muraille byzantine qui borde à l'Est la voie péné-

(1) *Rec. de Const.*, vol. XXVI, pp. 347-349. Nous appuyant sur la présence, dans les décombres, de gros chapiteaux et tronçons de fûts de colonnes et sur un débris d'inscription mentionnant un temple, nous avons pensé, sans contredire l'affirmation de M. Poulle, qu'il y avait eu là un grand temple affecté plus tard à l'usage que lui attribuait notre éminent président. (*Rec. de Const.*, vol. XXVII, p. 282). L'inscription que nous publions sous le n° 78 vient confirmer notre hypothèse.

(2) Nous rappelons que nous reprenons chaque année la suite du numéro auquel s'étaient arrêtées les inscriptions publiées précédemment par nous.

Digitized by Google

trant dans la ville par le sud, trouvé en face de la Curie.

Hauteur de chaque face, 0m55 ; longueur, 0m90 ; hauteur des lettres : 1re, 2e, 3e et 4e lignes, 0m06 ; 5e et 6e lignes, 0m05 ; 7e ligne, 0m03.

BEATISS////////////////////////////
DDDNNNVALE//////////////////////
TIANI VALENTINIANI ////////// //////
PORTICVS CVMARCVA FVND//////////
TIS COEPTAS EXPLEVIT DEDIC/////
CENSORINVS VC CONS//////////
FIIIPPCVRRP//////////////////////

[*Pro*] *beati*[*ssimis temporibus*] *d*(*ominorum*) *n*(*ostrorum*) *trium, Vale*(*ntis*), [*Gra*]*tiani, Valentiniani, porticus cum arcu a fund*[*amen*]*is coeptas explevit dedic*(*avitque*) [*Coelius*] *Censorinus, v*(*ir*) *c*(*larissimus*) *cons*(*ularis*) [*VI fas*(*calis*) *prov*(*inciae*) *N*(*umidiae*) *C*(*onstantiniensis*)], *Filipp*(*o*) *cur*(*atore*) *R*(*ei*)*p*(*ublicae*).....

« En l'honneur des heureux temps de nos trois maîtres, les emperenrs Valens, Gratien et Valentinien, *Caelius Censorinus* vir clarissime, consulaire à six faisceaux de la province de la Numidie Constantinienne, a achevé et dédié ce portique avec son arc qu'il avait commencé à partir des fondations, sous la gestion de Philippe, curateur de la République des Thibilitains. » (1).

Il résulte de ce texte que l'importante construction où M. Poulle a retrouvé les traces de magasins de céréales et qui se trouve à une cinquantaine de mètres à l'Est, en face du lieu où s'est rencontré notre texte, était certainement un grand monument public précédé d'un portique avec entrée monumentale. Ce

(1) Pour satisfaire à un désir souvent exprimé par un grand nombre de nos lecteurs, nous traduirons désormais toutes les inscriptions que nous publierons.

Digitized by Google

portique avait été construit et dédié par Caelius Censorinus, consulaire à six faisceaux de la Numidie Constantinienne. Ce titre n'apparaît pour la première fois en Afrique qu'en 361, sous Julien, avec Ulpius Mariscianus, l'auteur du fameux édit réglant l'ordre de préséance des fonctionnaires de la province et qui a été publié, pour la première fois, par M. Poulle, en 1882.

Nous ne possédons de ce personnage qu'un autre texte mentionnant un monument qu'il avait fait construire à Cheria, dans le pays des Nemenchas où se trouvait un ancien poste romain.

La fin de notre inscription mentionne le nom du curateur du municipe de Thibili, un certain *Filippus*, qui surveilla l'exécution du portique de Caelius Censorinus. On sait que le curateur était un fonctionnaire impérial qui, dans le Bas-Empire, au moment où les municipes n'avaient presque plus d'autonomie, régissait, au nom de l'Empereur, leur administration financière.

N° 79.

////////////////////////
////////////////////////
//////// OINVICTO PIO
PONTIFEX
5 IMOTRIBVNI
AEPOTESTATIS
XV IMPII CONS
VI♢P♢P♢P♢
//ALERIVSANTON
10 NVS♢V♢P♢ P♢PN
N MQ E♢D
P. P. P
N PRO

Sur une autre face contigüe du même bloc de marbre. Hauteur des lettres, 0m05. On remarquera que le premier mot de l'inscription précédente a été inscrit au bas de celle-ci et perpendiculairement à ses lignes. Ce mot est précédé de la lettre N que nous ne pouvons interpréter.

[Imp(eratori) Caes(ari) Flavio Valerio Constanti]o invicto, pio, [felici] pontifici [max]imo, tribuni[ci]ae potestatis [X]V, imp(eratori) II con[s](uli) VI, p(atri) p(atriae), P(ublius) Valerius Antoninus, v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) N(umidiae) C(irtensis) n(umini) m(ajestati) q(ue) e(jus) d(icatus), p(ecunia) p(ublica) p(osuit).... Pro....

« A l'empereur César, Flavius Valerius Constantius (Constance Chlore), invaincu, pieux, heureux, souverain pontife, revêtu de la quinzième puissance tribunitienne, empereur deux fois proclamé, consul pour la sixième fois, père de la patrie, Publius Valerius Antoninus, *vir* perfectissime, *praeses* de la province de la Numidie Cirtéenne, tout dévoué à la divinité et à la majesté de cet empereur, lui a érigé ce monument aux frais du trésor public. »

Le grand dé de marbre où se trouve notre texte avait donc servi, en 306, de piédestal à une statue de Constance Chlore, avant d'être employé, environ 70 ans plus tard, à la construction du portique de Caelius Censorinus. Cette statue se trouvait sans doute au Forum qui faisait face à ce portique, à une distance d'environ 70 mètres. On voit par là que dans les diverses péripéties de son existence, notre bloc de marbre n'a pas subi de longs déplacements, puisque nous l'avons retrouvé à environ 12 mètres de son emplacement primitif. Cela démontre une fois de plus combien les inscriptions sont utiles, ainsi qu'on a pu le voir dans notre monographie de Cirta, à

Digitized by Google

fixer la place des monuments dont elles rappellent le souvenir.

Combien il est sage, de la part des éditeurs d'epigraphes, de bien indiquer le lieu où elles ont été trouvées !

C'est pourtant ce qui a manqué à une dédicace du même empereur faite par le même *praeses* qui lui avait élevé, la même année, à Thibili, une autre statue, mais nous ne savons à quel endroit de la ville. Le texte qui la mentionne est rédigé dans les mêmes termes (1). Le nôtre sert pourtant à rectifier une légère erreur commise par les auteurs du *Corpus* au sujet de la puissance tribunitienne de Constance Chlore, en l'an 316, le dernier de son règne. Le second chiffre ayant disparu dans une cassure du bord de la pierre, ils ont mis XIIII. Comme le nombre des consulats dans cette inscription est le même que celui de la nôtre, il faut donc lire, pour la puissance tribunitienne, XV dont le second chiffre n'est pas douteux dans notre texte.

Rappelons au sujet de *Valerius Antoninus* qu'il fit construire ou réparer à *Macomades,* important municipe situé au XXVIIe mille de la route de Cirta à Théveste, un aqueduc qui amenait probablement dans la ville les eaux d'un lac des environs (2) ; qu'il fit réparer un monument à Rusicade (3) et qu'enfin, il réunit sous son autorité les deux Numidies Cirtéenne et Milicienne (4).

N° 80.

Dé d'autel en grès, trouvé à environ 50 mètres, en

(1) C. I. L., VIII, 5526.
(2) Ibid., 4766.
(3) Ibid., 7965.
(4) Ibid., 7067.

Digitized by Google

droite ligne à l'Est de l'arc de triomphe, dans la muraille d'une enceinte byzantine.

Hauteur de la pierre, 0m55 ; largeur, 0m45 ; hauteur des lettres, 0m045. Gravure assez bonne, mais le temps a exercé ses ravages sur la surface, aujourd'hui pleine de rugosités :

TERRAEMATR
ERAECVRAEM
TRIMAGNAEID
AEPSEXTILIVS
C FIL QVIR HO
NORATVSTAV
RIPOLIVMET *sic*
CREOBOLIVM *sic*
MOVITETFECIT
ARAMOVEPO

Terrae matr[i] Eraecurae, M[a]tri Magnae Id[e]ae, P(ublius) Sextiliu[s], C(aii) fil ius) Quir(ina), Honoratus tauripolium [taurobolium] et creobolium [criobolium] movit et fecit [aramque po(suit).]

« A la terre mère Eraecura, la Grande Mère Idéenne, *Publius Sextilius Honoratus,* de la tribu Quirina, a suscité et accompli un taurobole et un criobole et a élevé cet autel. »

C'est là un texte précieux, puisqu'il vient augmenter une toute petite série d'inscriptions mentionnant une épithète assez rare de *Mater Magna* ou Cybèle. On ne connaît, en effet, sur tout le territoire de l'ancienne domination romaine, qu'une dizaine d'épigraphes consacrées à cette divinité où elle soit appelée *Eraecura, Aere-cura, Aeracura* ou *Herecura.*

C'est une inscription, précisément trouvée à Thibili, en 1849, qui a commencé la série et ouvert la question (1). Mommsen, en la commentant, en

(1) C. I. L., viii, 5524.

Digitized by Google

1865 (1), exprima l'idée que le terme d'*Aere-cura* rencontré sur d'autres inscriptions, l'une au musée de Carlsruhe, l'autre à celui de Stuttgart et d'autres, enfin, en France, en Italie et en Afrique, ne pouvait désigner une divinité gauloise, comme on l'avait dit à propos des deux premières. « Il faut donc considérer ce nom, dit-il, comme une formation latine et, en lui comparant des mots comme *viocorus, aerifodina, aerelavinae* et des surnoms de divinités comme *fructiscia, domiduca,* on arrivera, avec vraisemblance, à lui donner le sens de *Geldschafferin,* « celle qui procure de l'argent. »

M. Gaidoz, dans un article récent et fort documenté (2), montre que « l'explication de M. Mommsen est juste, mais incomplète. » Citant à l'appui de sa thèse des inscriptions trouvées à Rottenburg (3), à Hockeneim (2), à *Carnuntum,* dans la Pannonie supérieure (auj. Petronell, dans le grand-duché de Basse-Autriche) (5), à Aquilée (6), à Nesactium et à Pinguente (S.-O. et N. de l'Istrie) (7), il prouve qu'il s'agit de Hera ou Ἥρα, la divinité grecque, épouse de Ζεύς et assimilée ordinairement par les Romains à leur Juno. » Dans ces inscriptions, en effet, *Aerucura* ou *Eraecura* est presque toujours associée, comme parèdre, à *Dis pater,* la première forme latine de

(1) *Archaeol. Anzeiger*, p. 89.

(2) *Rev. arch.*, 3e série, t. xx (septembre-octobre 1892), pp. 198-213.

(3) *Rec.* de Brambach, nos 1636 et 1637.

(4) Ibid., no 1697 et p. xxxi, aux *Addenda ; cf.* F. Haug, *Roemische Denksteine des Antiquariums in Mannheim* (Konstanz, 1877), no 89.

(5) C. I. L., III, 4395.

(6) Ibid., V, 32 et 8970 *a*.

(7) Ibid., ibid., 8126 et 8290.

Digitized by Google

Jupiter, mais qui remplit ensuite le rôle de Pluton, le souverain de l'empire des morts. Celui-ci, on le sait, enleva et épousa Proserpine qui devint alors pour les Romains l'Hera grecque, l'épouse du Jupiter changé en Pluton. Elle en conserva le nom et, par suite du syncrétisme des temps postérieurs, ce nom grec prit le sens latin de son homonyme *aere* qui signifiait *argent*. *Cura* vient lui aussi de Χούρα que les Grecs donnaient à leurs déesses et garda bientôt sa signification latine, *qui prend soin de*. De sorte qu'*Aere-cura* est la déesse qui *enrichit*, qui *conserve la fortune*.

Mais qui pouvait le plus enrichir, si ce n'est la Terre, Cybèle, la Grande Mère Idéenne? C'est pourquoi elle prit bientôt cette épithète qui s'appliquait si bien à son rôle.

C'est là, ce nous semble, une explication satisfaisante de ce nom obscur d'*Eraecura*.

On a vu plus haut, à la page 492 de notre étude sur l'*Organisation administrative de Cirta*, en quoi consistaient ces cérémonies du taurobole et du criobole, par qui et dans quelles circonstances elles étaient accomplies. Cela nous dispense de les rappeler ici.

N° 81.

Belle plaque de marbre blanc de $0^{m}05$ d'épaisseur, sur $0^{m}70$ de haut et $1^{m}70$ de long, engagée dans la muraille byzantine qui défendait la ville à l'Est. Caractères du plus beau galbe et profondément gravés sur 6 lignes encadrées d'une triple moulure de $0^{m}10$ environ. Hauteur des lettres, $0^{m}05$.

Digitized by Google

QVADRGINTA ANNIS ET QVINQVE VIVERE IVSSA
QVO DECET OBSEQVIO CASTAM PARERE MARITO
SOLVM DILEXI ET FECI DE PAVPERE DITEM
SERVANDO BENE PARTA VIRI LABORANDO PARENDO
VITA FVNCTA BONA CORPVS SVVM REDDIDI TERRAE
ET SVPERIS ANIMAM MORVM BONA POSTERITATI

Quadraginta annis et quinque vivere jussa,
Quo decet obsequio castam parere marito,
Solum dilexi et feci de paupere ditem
Servando bene parta viri, laborando parendo.
Vita functa bona, corpus suum reddidi terræ
Et superis animam, morum bona posteritati.

« Pendant quarante-cinq ans, ainsi que j'en avais contracté l'obligation, j'ai vécu avec mon mari en lui témoignant l'amour et l'obéissance qui conviennent à une chaste épouse. Je n'ai aimé que lui, et de pauvre qu'il était, je l'ai fait riche par le zèle que j'ai mis à conserver ce qu'il avait bien acquis, par mon travail et par ma soumission. Après avoir mené avec lui une honorable existence, j'ai rendu son corps à la terre, remis son âme aux dieux et laissé à la postérité l'exemple de ses bonnes mœurs. »

La découverte de cette touchante épitaphe nous a procuré quelques instants de vive émotion. Le galbe des lettres, la beauté et la grandeur de la plaque de marbre, le fini des moulures nous avaient fait croire, au premier coup d'œil, que nous nous trouvions en présence d'une importante dédicace d'un monument public et que nous allions trouver là des renseignements historiques de premier ordre. La lecture du texte qui n'est pourtant point banal refroidit bien vite notre enthousiasme.

Les recherches de la seconde journée furent beaucoup moins heureuses ; elles n'aboutirent qu'à la découverte des textes suivants :

Digitized by Google

N° 82.

Dans la muraille byzantine, côté Est, au-dessus du ravin :

Stèle grossière en grès. Hauteur, 1m18 ; largeur, 0m41 ; hauteur des lettres, 0m05.

D · M · S ·
M · SEMPRO
NIVS · ME QVIR *(sic)*
CAPITO
V · A · C ·
H · S · E ·

Ligne 3 : I et R sont liés. — *D(is) m(anibus) s(acrum). M(arcus) Sempronius, M(arci) [f](ilius), Quir(ina), Capito v(ixit) a(nnis) c(entum). H(ic) s(itus) e(st).*

« Consacré aux dieux Mânes. *Marcus Sempronius,* Capito, fils de Marcus, de la tribu Quirina, a vécu cent ans. Il a été inhumé ici. »

On remarquera le grand âge auquel est arrivé notre thibilitain. On a vu plusieurs cas semblables dans les textes publiés par M. Gsell. On en trouvera d'autres ci-dessous. Les épitaphes de Thibili, relevées au *Corpus,* mentionnent déjà une dizaine de personnes ayant atteint ou dépassé la centaine, parmi lesquelles 4 femmes (1). Le nombre de celles qui en ont approché est considérable. Ce plateau d'Announa, aujourd'hui si dénudé et où sévissent avec tant d'intensité les brusques changements de température, était donc bien plus sain aux temps où s'élevait la ville romaine, puisque ses habitants y jouissaient d'une telle longévité. Les partisans de l'art d'Esculape ne manqueront pas de soutenir que cet état de choses était dû aux bons soins des médecins de Thibili. Les textes men-

(1) Voir C. I. L., VIII et supplém., nos 5568, 5585, 5592, 5619, 5660, 18927, 18935, 18970, 19016, 19052.

Digitized by Google

tionnent, en effet, dans cette ville, l'existence d'un certain nombre de praticiens, puisqu'ils élevèrent une statue à Faustine, l'épouse d'Antonin (1). Mais on nous pardonnera de n'être pas aussi affirmatif.

N° 83.

A côté de la précédente : bas de stèle également en grès. Largeur, 0m39 ; hauteur des lettres, 0m05.

P ♁ SEMPRO
NIVS ♁ M ♁ F ·
Q ♁ MARCI
ANVS · V ·
A · XI · H · SE

P(ublius) Sempronius, M(arci) f(ilius), Q(uirina), Marcianus v(ixit) a(nnis) XI. H(ic) s(itus) e(st).

« *Publius Sempronius Marcianus,* fils de Marcus, a vécu onze ans. Il a été inhumé ici. »

C'est probablement l'épitaphe d'un jeune frère du précédent, mort en bas-âge.

N° 84.

Dans le ravin, au-dessous de la même muraille byzantine, côté Est, d'où il avait été extrait récemment par M. Bernelle :

Bas d'un cippe avec soubassement. Largeur, 0m39 ; hauteur des lettres, 0m035.

D M S
AEMILIA
ELIAS VI
X ANNIS
LXXI H SE

D(is) m(anibus) s(acrum). Aemilia Elias vix(it) annis LXXI. H(ic) s(ita) e(st).

« Consacré aux dieux Mânes. *Aemilia Elias* a vécu soixante et onze ans. Elle a été inhumée ici. »

(2) C. I. L., VIII, n° 5525.

Digitized by Google

N° 85.

Dans la même muraille byzantine : fragment de cippe avec moulures et corniche. Hauteur des lettres, 0m05.

S | D M S
I | O P P A (sic)
P R I M
/ T I V /

D(is) m(anibus) s(acrum). Opp[i]a Prim[i]tiv[a....

« Consacré aux dieux Mânes. *Oppia Primitiva....*»

N° 86.

Dans la même muraille, à cent mètres environ, en ligne droite, de la porte :

Partie supérieure d'un cippe de marbre avec corniche. Largeur, 0m42 ; hauteur des lettres, 0m05.

AVRELIA . FVS
CVLA · V · A ·

Aurelia Fuscula v(ixit) a(nnis). L'âge n'a jamais été indiqué.

« *Aurelia Fuscula* a vécu..... ans. »

N° 87.

Cippe de marbre, engagé dans la muraille byzantine au même endroit que le précédent et que je n'ai pu entièrement dégager.

Largeur, 0m50 ; hauteur des lettres, 0m05.

// M S
M · DIDIVS · M//
QVIR · ORFITV///
V · A · LXXX
H S E

Ligne 3 : I et R sont liés. — *[D(is)] m(anibus) s(acrum). M(arcus) Didius, M(arci) [f(ilius)], Quir(ina), Orfitu[s] v(ixit) a(nnis) LXXX. H(ic) s(itus/ e(st).*

Digitized by Google

« Consacré aux dieux Mânes. *Marcus Didius Orfitus*, fils de Marcus, de la tribu Quirina, a vécu quatre-vingts ans. Il a été inhumé ici. »

N. 88.

Muraille byzantine, côté Est. Beau cippe de marbre blanc avec corniche et soubassement ; belle gravure. Hauteur, 1m27 ; largeur, 0m63 ; hauteur des lettres, 0m07.

D M S
V A L E R I A
V I T A L I S
M A T E R · P I A
5 V A LI · H · S · E
F I L I I H E R ♁
F E C

D(is) M(anibus) s(acrum). Valeria Vitalis, mater pia, v(ixit) a(nnis) LI. H(ic) s(ita) e(st). Filii her(edes) fec(erunt).

« Consacré aux dieux Mânes. *Valeria Vitalis*, mère pieuse(ment aimée), a vécu cinquante et un ans. Elle a été inhumée ici. Ses fils héritiers lui ont érigé ce monument.

N° 89.

Nos fouilles du lendemain, 15 mai, n'amenèrent pas de textes plus intéressants.

Toujours dans la même muraille byzantine. Bas d'une belle stèle de marbre. Hauteur des lettres, 0m06 et 0m03.

V A XII
//////////DONATIANVS H
//////////////////S

... v(ixit) a(nnis) XII .... Donatianus..... H(ic) [s(itus) e(st)].

Digitized by Google

N° 90.

Partie supérieure d'un beau cippe de marbre, au même endroit. Hauteur des lettres, 0m05.

D · M · S ♁
T · TVL · T · FQ · DO
/ ATVS · RARISSIMAE
/ DFECTIONIS / / D O

Ligne 3 : A et E sont liés. — *D(is) M(anibus) s(acrum). T(itus) Tul(lius), T(iti) f(ilius), Q(uirina), Do[n]atus rarissimae [a]dfectionis [vi]r,....*

« Consacré aux dieux Mânes. *Titus Tullius Donatus,* fils de Titus, de la tribu Quirina, homme d'une rare amabilité..... »

N° 91.

Dix mètres plus loin, dans la même muraille, beau cippe de marbre dont il ne reste que le soubassement avec d'élégantes moulures. Fort belle gravure sur deux registres. Hauteur des lettres, 0m05.

	//////////////
I I I	POSVIT V A
E	LXV H S E

A gauche : [..... *vix(it) a(nnis)*]... *III.* [*H(ic) s(itus)*] *e(st)*.

A droite : ..... *posuit, v(ixit) a(nnis) LXV. H(ic) s(itus) e(st).*

« 1° ..... a vécu..... ans..... Il (ou elle) a été inhumé(e) ici. »

« 2° ..... a érigé ce monument. Il (ou elle) a vécu soixante-cinq ans. Il (ou elle) a été inhumé(e) ici. »

La première ligne du fragment de droite que nous avons marquée par des hachures contient le bas d'un certain nombre de lettres que nous n'avons pu lire.

Digitized by Google

N° 92.

Dans la muraille byzantine, côté Sud-Est, cippe de marbre un peu fruste dont les lettres sont assez bien gravées. Hauteur, 1m08 ; largeur, 0m40 ; hauteur des lettres, 0m05.

D M
/C · IVLIVS
C · FIL · Q ·
FAVSTIA
NVS
V♁A · LI
♁H♁S♁E

D(is) m(anibus) [C(aius)] Iulius, C(aii) fil(ius), Q(uirina), Faustianus v(ixit) a(nnis) LI. H(ic) s(itus) e(st).

« Aux dieux Mânes, *Caius Julius Faustianus,* fils de Julius, de la tribu Quirina, a vécu cinquante et un ans. Il a été inhumé ici.

N° 93.

Même endroit, partie supérieure d'un cippe engagé, la tête en bas, dans la terre. Je l'ai laissée en place. Largeur, 0m61 ; hauteur des lettres, 0m06.

D♁ M♁ S♁	D M S
Q♁ HELVIV	IVLIA♁SEXF♁
S♁ Q♁ FQVIR	QVIR♁ PERE
/////LIO VA	GRINA♁ V///

D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Helvius, Q(uinti) f(ilius), Quir(ina) [Pol ?]lio v(ixit) a(nnis).... D. m. s. Iulia, Sex(ti) f(ilia), Quir(ina), Peregrina v(ixit).....

« 1° Consacré aux dieux Mânes. *Quintus Helvius Pollio,* fils de Quintus, de la tribu Quirina, a vécu.... ans. »

« 2° Consacré aux dieux Mânes. *Julia Peregrina,* fille de Sextus, de la tribu Quirina, a vécu..... »

Digitized by Google

N° 94.

Fragment de stèle dans la muraille byzantine, du côté du ravin du nord. Hauteur des lettres, 0m05.

FADIA· L♁ F
VITALIS
V· A· XXXV/
H· S· E

Fadia, L(ucii) f(ilia), Vitalis v(ixit) a(nnis) XXX[V]. H(ic) s(ita) e(st).

« *Fadia Vitalis,* fille de Lucius, a vécu trente-cinq ans. Elle a été inhumée ici. »

N° 95.

Même endroit. Fragment de stèle. Largeur, 0m34; hauteur des lettres, 0m05.

D M	S
C O R	L METI
N E L I A	LIVS
CO · FI	M FIL
V I T A L	BARBA
/SVA	RVS

D(is) M(anibus) s(acrum). Cornelia, Co(rnelii) fi(lia), Vital[i]s v(ixit) a(nnis)..... — L(ucius) Metilius, M(arci) f(ilius), Barbarus.....

« Consacré aux dieux Mânes :

1° *Cornelia Vitalis,* fille de Cornelius, a vécu.....

2° *Lucius Metilius Barbarus,* fils de Marcus..... »

N° 96.

Au même endroit, fragment de marbre. Hauteur des lettres, 0m05.

NRA
PEREXI

N° 97.

Cippe. Hauteur, 1m13; largeur, 0m49; hauteur des lettres, 0m05. Belle gravure.

Digitized by Google

D ☉ M ☉ S ☉
IVVENTIA SEX
FILIA
FRONTILLA
V A ☉ XXV
H ☉ S ☉ E

D(is) M(anibus) s(acrum). Iuventia, Sex(ti) filia, Frontilla, v(ixit) a(nnis) XXV. H(ic) s(ita) e(st).

Consacré aux dieux Mânes. *Juventia Frontilla,* fille de Sextus, a vécu vingt-cinq ans. Elle a été inhumée ici. »

N° 98.

Stèle. Hauteur, 0m86 ; largeur, 0m46 ; hauteur des lettres, 0m05.

LETORIA
SEX FIL
SECVNDA
V·A·LXXXV
H·S·E

L(a)etoria, Sex(ti) fil(ia), Secunda v(ixit) a(nnis) LXXXV. H(ic) s(ita) e(st).

« *Laetoria Secunda,* fille de Sextus, a vécu quatre-vingt-cinq ans. Elle a été inhumée ici. »

N° 99.

Fragment de petite stèle. Largeur, 0m30 ; hauteur des lettres, 0m035.

D·M·S
SILICI
VS·SO
LVTOR
·V·A·
LXXV

rien

D(is) M(anibus) s(acrum). Silicius Solutor v(ixit) a(nnis) LXXV.

« Consacré aux dieux Mânes. *Silicius Solutor* a vécu soixante-quinze ans.

Digitized by Google

M. Bernelle a bien voulu nous communiquer les trois textes suivants dont il n'a pu nous indiquer ni le lieu de la découverte, ni les dimensions des pierres et des lettres. Il les avait notés sur son carnet :

N° 100.

D M S
N V N D I N I A
M F Q V I R
R O G A T A V A
C I H S E

D(is) M(auibus) s(acrum). Nundinia, M(arci) f(ilia) Quir(ina) Rogata, v(ixit) a(nnis) CI. H(ic) s(ita) e(st).

« Consacré aux dieux Mânes. *Nundinia Rogata,* fille de Marcus, de la tribu Quirina, a vécu cent un ans. »

C'est là une autre centenaire à Thibili.

N° 101.

L I V L I V S
Q F Q V I R
C L A R V S
V A L X V
H S E

... l(ucius) Julius Q(uinti) f(ilius) Quir(ina) Clarus, v(ixit) a(nnis) LXV. H(ic) s(itus) e(st).

« ..... *Lucius Julius Clarus,* fils de Quintus, de la tribu Quirina, a vécu soixante-cinq ans. Il a été inhumé ici. »

N° 102.

Bas de stèle.

MARCELLA
VA CX H S

..... *Marcella v(ixit) a(nnis) CX. H(ic) s(ita) [e(st)].*

« ..... Marcella a vécu cent dix ans. Elle a été inhumée ici. »

Autre centenaire, mais qui avait déjà bien dépassé ce grand âge.

Digitized by Google

GUELMA *(Calama)*

En même temps qu'il nous communiquait les textes précédents, M. Bernelle voulait bien nous confier, pour la Société archéologique, l'estampage de l'inscription suivante qui lui avait été adressée par M. Portman, conducteur des Ponts et Chaussées à Guelma.

Dans les environs de Guelma, près de l'Oued-el-Maïz, où on faisait des recherches d'eau pour la ville, les ouvriers mirent au jour, nous ignorons dans quelles circonstances, le texte ci-dessous :

N° 103

Hauteur, nature et forme de la pierre : ? ; largeur, 0m425 ; hauteur des lettres, 0m05 aux cinq premières lignes et 0m055 à la dernière. Belle gravure du milieu du IIIe siècle.

Feuilles de lierre séparatives d'un dessin très soigné.

La première lettre G que nous donnons tout entière a en partie disparu dans une brisure de la pierre, mais la pointe du haut et toute la courbe du bas la dessinent très nettement.

GENIO MVN
CIPI ♁ AVG ♁
SACR
DEC ♁ DEC
P P

Genio mun[i]cipi[i] Aug(usto) sacr(um). Dec(reto) dec(urionum), p(ecunia) p(ublica).

« [Autel] consacré au Génie auguste du municipe, par décret des décurions, aux frais du trésor public. »

Digitized by Google

Le lieu où l'inscription a été découverte conserve, d'après M. Bernelle, au dire de M. Portman, des traces d'antique aménagement pour l'adduction des eaux. Il est probable que celles-ci y furent captées par les Romains qui les amenaient de là à *Calama*, au moyen d'un aqueduc. C'est, sans doute, de cet aqueduc et de la piscine où il versait ses eaux dans cette ville qu'il est question dans une grande inscription de Guelma relevée par Renier. On y lit ce qui suit :

« Pendant l'heureuse époque de nos deux maîtres, Valentinien et Valens, perpétuellement augustes, sous le proconsulat du vir clarissime *P. Ampelius*, à l'instigation du vir clarissime *Fabius Fabianus* (c'est-à-dire en 364 ou 365), le curateur de la République de *Calama*, *Q. Basilius Flaccianus*, fit restaurer la piscine qui recevait auparavant un léger et paresseux cours d'eau et qui, par la construction d'une prise plus active, résonne maintenant des bouillonnements d'une onde véhémente, etc..... » (1).

On sait que sous le Bas-Empire et, probablement aussi déjà, pendant le Haut-Empire, ainsi que le conjecture M. Pallu de Lessert (2), le territoire de Guelma appartenait à la Numidie Proconsulaire « dont la limite orientale, sur la côte, était à Tabarka, et la limite ouest, un peu avant d'arriver à Philippeville. » Elle était d'abord gouvernée par des légats « qu'il ne faut pas confondre avec les gouverneurs de la Numidie proprement dite. » Ceux-ci « portent les titres de *præsides, consulares, sexfascales.* » Ces légats prirent ensuite le nom de proconsuls de

(1) C. I. L., VIII, 5335.

(2) *Fast. de la Num. sous la dom. rom.*, dans le *Rec. de Const.*, p. 231.

Digitized by Google

Numidie et se trouvaient sous l'autorité du proconsul d'Afrique. C'était un poste de début, avant d'arriver au gouvernement d'une province romaine.

Mais revenons à notre inscription. Elle confirme pleinement l'hypothèse que nous avons émise dans notre travail sur l'*Organisation administrative de Cirta,* au sujet du nom de la localité dont les ruines se trouvent à trois ou quatre kilomètres au sud de la mosquée de Sidi-el-Abassi et qu'on appelle tantôt Mahidjiba, tantôt Aïn-Riren, du nom d'une source qui en est à environ deux cents mètres.

On se rappelle, en effet, que nous nous sommes servi, pour fixer le nom de cette localité, d'un autel avec statue élevé, sur les bords de cette source, à un génie du nom de *Caputamsagæ.* Nous avons dit que ce génie était celui, non de la source, mais de la localité elle-même, dont nous avions ainsi le nom. Nous croyons l'avoir prouvé par des raisons d'onomastique. Le texte actuel nous fournit des raisons topiques. Il nous prouve que les Romains plaçaient à l'endroit où ils s'alimentaient en eau potable le Génie de leurs villes. C'est, en effet, au Génie du municipe de *Calama* qu'est élevé, sur le lieu même de la prise d'eau, le monument qui nous occupe.

OUM-GUERRIGUECH *(Civitas Nattabutum)*

Pendant le cours de la mission dont nous venons de publier les résultats, notre regretté confrère, M. Bernelle, nous signala un lieu où il avait déjà fait d'heureuses recherches et où il pensait qu'il y

Digitized by Google

aurait peut-être quelque profit à les continuer : c'était Oum-Guerriguech, l'ancienne *Civitas Nattabutum*. On se souvient de l'intéressante étude parue, il y a trois ans, dans ce *Recueil*, et dans laquelle notre confrère a fixé avec un grand sens topographique la direction des voies romaines dans la vaste région qu'il administrait (1). Il voulait, pour un travail qu'il destinait à la Société archéologique et que sa mort prématurée ne lui a pas donné le temps d'achever, se rendre compte, par de nouveaux textes, de la situation politique et administrative de la région des Sellaouas, où les Romains avaient cantonné des tribus indigènes. Le régime de cette contrée avait été entrevu par M. Poulle dans un précieux article sur une inscription de Kherbet-Guidra, l'ancienne *Sertei*, au sujet d'un *princeps gentis Numidarum* (2). Notre savant président soupçonnait sur ce territoire, dans un périmètre peu étendu comprenant les localités actuelles d'Henchir-Guelaa-bou-Atfan, Oum-Guerriguech *(Civitas Nattabutum)*, Henchir-Loulou ou Renier *(Civitas Rotariensium)*, et Henchir-el-Hammam, une sorte de communauté de tribus maures, venues de l'Aurès et gouvernées, au nom de l'Empereur, par un *princeps gentis*. M. Bernelle allait encore plus loin : il pensait que ces divers groupes avaient un chef-lieu et que celui-ci n'était autre qu'Henchir-Loulou ou Renier, la cité des *Rotariens*, qui semble avoir été l'agglomération la plus importante et dont le nom des habitants eut été celui de la région tout entière.

Il était amené à cette opinion par des dédicaces non encore publiées qu'il avait trouvées à Henchir-

(1) *Rec. de Const.*, vol. XXVII, pp. 54-113.
(2) Ibid., vol. XXVI, pp. 363-370.

Digitized by Google

Guelaa-bou-Atfan ou à Henchir-el-Hammam et qui se terminaient par les lettres R. P. C. R. C. M. dont il donnait l'interprétation suivante : *Respublica Coloniae Rotariensium, civium maurorum.* Ces localités dont les noms des habitants étaient surtout indigènes, d'après les nombreuses épitaphes qu'on y a exhumées, étaient donc rattachées à la *Civitas Rotariensium.* Il s'agissait de savoir si la cité des Nattabutes faisait partie du même groupe. Si cette ville dont nous connaissons le nom ethnique des habitants renfermait des textes semblables, c'est que les Nattabutes faisaient partie de cette Confédération des Rotariens à laquelle appartenaient les populations de Guelaa-bou-Atfan et d'Henchir-el-Hammam.

Le problème ainsi posé nous semble, ainsi qu'on le verra, avoir été résolu par nos recherches dans le sens entrevu par M. Bernelle.

Dans sa séance du 19 juin 1894, la Société archéologique voulut bien nous confier la mission d'entreprendre dans ce but, à Oum-Guerriguech (la cité des Nattabutes), des recherches avec notre confrère. Un crédit de 200 fr. nous fut accordé à cet effet.

Nous partîmes le 7 août pour Aïn-Amara où nous attendait M. Bernelle qui avait minutieusement préparé l'expédition. Campement, vivres, montures et outils, tout était disposé avec le plus grand soin. Une escorte de travailleurs était commandée pour le lendemain matin.

Nous montâmes à cheval au point du jour et suivîmes d'abord la voie romaine qui allait de Thibili à Gadiaufala et Theveste, mais nous la laissâmes bientôt pour descendre sur les bords de l'Oued-Cherf. La promenade fut pleine d'intérêt avec un tel guide qui

Digitized by Google

nous renseignait avec une remarquable compétence sur les nombreux points d'occupation romaine dont nous traversions les territoires. Nous arrivâmes vers les 9 heures du matin à Renier où nous séjournâmes deux heures pour donner le temps aux hommes de notre escorte d'aller préparer notre tente et notre déjeûner à Oum-Guerriguech, but de notre excursion qui n'était plus qu'à deux kilomètres.

Nous y arrivâmes vers onze heures. Après avoir fait honneur à un excellent repas et nous être délassés d'une longue course, nous parcourûmes l'emplacement assez considérable de l'ancienne cité des Nattabutes. Il ne reste plus rien debout et les traces du passé qui gisent à terre sont dépourvues de tout art. On comprend bien vite que cette cité était occupée par une population à peine sortie de la barbarie. Les constructions y étaient sans doute de grand appareil, mais grossières. J'eus le pressentiment, partagé par mon confrère, que nos fouilles seraient médiocrement productives.

Après avoir exploré le plateau où s'élevait la ville et fait extraire du sol par nos hommes, sur bien des points, des pierres toujours anépigraphes, j'exprimai à M. Bernelle l'idée que la seule chance d'exhumer des inscriptions se trouverait dans des fouilles pratiquées au fort byzantin. Celui-ci, en effet, avait été construit aux abords du Forum dont il occupait un des côtés et, sans doute, avec des pierres qui en provenaient. C'était donc là qu'il fallait opérer des recherches. Mais nous ne pouvions nous attaquer aux parties du monument qui étaient encore debout. Cette œuvre de vandales répugnait trop à nos habitudes d'archéologues.

Digitized by Google

Pour vaincre mes scrupules et probablement aussi les siens, mon confrère me fit remarquer que trois côtés du fort byzantin n'existaient plus qu'à l'état de substructions profondément enfouies sous un tertre. Dégager les premiers rangs d'assises souterraines et les desceller, pour en explorer les diverses faces, ne constituerait pas une œuvre de destruction, puisqu'aussi bien ils n'existaient pas pour le coup d'œil présenté par les ruines. Cette raison, peut-être un peu sophistique, flattait si bien notre désir de ne point abandonner ces lieux sans y avoir tenté de sérieuses recherches, qu'elle nous détermina. Nous résolûmes de nous mettre à l'œuvre dès le lendemain matin, bien décidés à nous arrêter dès que nous aurions trouvé des preuves positives pour ou contre la thèse qu'il s'agissait de vérifier. Notre persévérance fut couronnée d'un plein succès, malgré le tout petit nombre de textes que nous parvînmes à mettre au jour. L'opinion de mon confrère est donc désormais solidement établie, comme on va le voir, au moins en ce qui concerne la *Civitas Nattabutum* qui appartenait évidemment à la République des Rotariens. Bien que sa mort m'ait laissé l'honneur de le démontrer et que personne ne pût me démentir si je m'attribuais aujourd'hui cette conception, je dois à la mémoire de M. Bernelle de lui en laisser tout le mérite.

Après avoir fait exécuter les travaux préparatoires à l'évacuation des terres provenant de nos déblais et déplacé inutilement un premier rang d'assises de l'ancienne façade Est du fortin (où nous ne trouvâmes qu'une pierre tumulaire dont nous publions plus loin l'épitaphe), nous rencontrâmes l'inscription suivante :

Digitized by Google

N° 104

A l'angle S.-E. du fort byzantin. Pierre calcaire dont l'inscription est encadrée d'un triple filet.

Hauteur de la face inscrite... 0^m92, entre filets 0^m84
Largeur..... 0^m56, — 0^m46
Épaisseur de la pierre ..... 0^m48
Hauteur des lettres, 1re et 2e lignes ..... 0^m04
3e et suiv..... 0^m05

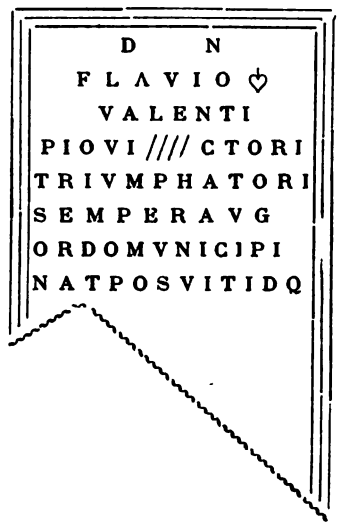

Une dépression de la pierre existe entre la deuxième et la troisième lettres du mot VICTORI et laisse un assez grand intervalle entre elles.

D(omino) n(ostro) Flavio Valenti, pio, victori triumphatori, semper aug(usto), ordo municipi[i] Nat(tabutum) posuit id(em)que [dedicavit].

« A notre maître *Flavius Valens,* pieux, vainqueur, triomphateur, toujours auguste, l'*ordo* du municipe des Nattabutes a fait ériger ce monument et l'a dédié. »

Digitized by Google

C'était le piédestal d'une statue élevée par le municipe des Nattabutes, dans le dernier tiers du IVe siècle, à Valens, cet empereur aussi incapable que disgracié de la nature, qui régnait si mal sur l'Empire d'Orient. On sait qu'après avoir, par faiblesse et cupidité, accueilli dans ses provinces les Goths chassés par les Huns et qui lui apportaient toutes leurs richesses, il les dépouilla d'abord par les exactions de ses gouvernenrs et les excita à une redoutable révolte par la famine où il les réduisit. Pour échapper à l'effroyable danger qu'il avait ainsi déchaîné sur son Empire, il avait fait appel à son neveu Gratien qui régnait avec Valentinien II sur l'Occident et qui, avant d'arriver à son secours, écrasa les Alamans à la bataille d'*Argentaria*. A la nouvelle de cette victoire, l'Empereur d'Orient, jaloux de la gloire de son allié, ne l'attendit pas et attaqua imprudemment ses ennemis qui lui infligèrent une sanglante défaite et le firent périr dans les flammes d'un incendie qu'ils avaient allumé autour de la cabane où il s'était réfugié (9 août 378).

Le texte que nous venions de découvrir nous prouvait que si la Confédération des Rotariens avait compté la population des Nattabutes dans son sein, celle-ci en avait été détachée pour constituer un municipe indépendant, lors de la création, sous le Bas-Empire, des nombreuses unités de ce genre dans les provinces romaines. C'est ce qui eut lieu, d'ailleurs, pour la grande Confédération voisine des Colonies Cirtéennes, ainsi qu'on l'a vu dans notre travail sur l'*Organisation administrative de Cirta*.

Nous n'avions qu'une preuve, d'ailleurs déjà faite : c'est qu'Oum-Guerriguech était bien la cité des Nat-

Digitized by Google

tabutes. Il nous manquait la plus importante, à savoir que cette cité avait antérieurement fait partie de la Confédération des Rotariens. Le texte suivant nous l'apporta sans aucune restriction :

N° 105.

Pierre calcaire trouvée à deux ou trois mètres de la précédente, dans les assises de fondation de la façade sud. Inscription avec filets, mais sur trois fragments.

Hauteur de la pierre 1m18
Largeur 0m60
Épaisseur 0m60
Haut. des lettres : 1re ligne 0m05, aux suiv. 0m045.

P S E P T I M I O G E T A E//////////////////////
//
////////////////////////

IMP · CAES //// VI · M · ANTONINI PIIGER
MAN /////// M · FIL · DI /////// CO /////////// O
D ////////////// IS · DIVI ANTONINI
PII ////// IVI · HADRIANI · PRO
NE /////// ITRAIANI PART · ABNEP
DIVI NERVAE · AD NEPOTI
L · SEPTIMI SEVERI · PII · PERTINA
CIS · AVG · ARAB · ADIAB · PARTH
MAX · PONT · MAX · TRIB · POT · XV
IMP · XII COS · III · PROCOS · PROPAG
IMP · FORTISSIMI · FELICISSIMI
QVE PRINCIPIS · P · P · FRATRI
IMP · CAES · M · AVRELII · ANTONINI
PII · FELICIS · AVG · PON /////////// X
TRIB · POTEST · X · COS · II · PROCOS
FORTISSIMI · FELICISSIMI QVE
PRINCIPIS · P · P · R · P · C · R ·
S · P · F · IT · D · D ·

P. Septimio Getae [nobilissimo Caes(ari) princ(ipi) juventutis, aug(usto) filio] imp(eratoris) Caes(aris) [di]vi

M(arci) Antonini pii, German(ici), [Sar]m(atici) filii, di(vi) Co[mm]od[i fratr]is, divi Antonini pii [nep(otis), d]ivi Hadriani prone(potis), [div]i Trajani part(hici) abnep(otis), divi, Nervae adnepo:i[s], L(ucii) Septimi(i) Severi pii, pertinacis, aug(usti), arab(ici), adiab(enici), parth(ici) max(imi), pont(ificis) max(imi), trib(uniciae) pot(estatis) XV, imp(eratoris) XII, co(n)s(ulis) III, proco(n,s(ulis), propag(atoris) imp(erii), fortissimi felicissimique principis, p(atris) p(atriae), fratri imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aurelii Antonini, pii, felicis, aug(usti), pon[t(ificis) ma]x(imi), trib(uniciae) pot(estatis) X, co(n)s(ulis) II, proco(n)s(ulis), fortissimi felicissimique principis, p(ecunia) p(ublica), R(es) p(ublica) C(oloniae) R(otariensium) s(ua) p(ecunia) f(ecit) it(em) d(edit) d(edicavit).

« A P. Septimius Geta, très noble César, prince de la jeunesse, auguste, fils de l'Empereur César qui est le fils du divin Marcus Antoninus (Marc-Aurèle), le pieux, le Germanique, le Sarmate ; qui est le frère du divin Commode ; qui est le petit-fils du divin Antonin, le pieux ; qui est l'arrière-petit-fils du divin Hadrien ; qui est l'abnepos du divin Nerva Lucius Septimius Severus, le pieux, Pertinax, Auguste, l'Arabique, l'Adiabénique, le très grand Parthique, le souverain pontife, revêtu de la quinzième puissance tribunitienne, empereur douze fois proclamé, consul pour la troisième fois, proconsul, propagateur de l'Empire, très puissant et très heureux prince, père de la patrie ; au frère

« de l'Empereur César Marcus Aurelius Antoninus (Caracalla), le Pieux, l'Heureux, Auguste, souverain pontife, revêtu de la dixième puissance tribunitienne, consul pour la deuxième fois, proconsul, très puissant et très heureux prince,

« aux frais du trésor public, la République de la Colonie des Rotariens a élevé ce monument, l'a donné et l'a dédié. »

Digitized by Google

Nous venions de mettre la main, sans aucun doute possible, sur la preuve que nous cherchions. La cité des Nattabutes appartenait donc à la Confédération des Rotariens, en 207, époque de notre inscription, puisque le gouvernement central, à la tête duquel se trouvait sans doute un *princeps gentis Rotariensium*, y faisait ériger, au nom de la Confédération, des monuments publics.

Cette Confédération, qui n'avait certainement pas les privilèges de celle des Cirtéens, avait été organisée sur le territoire dont nous parlons plus haut et qui constitue aujourd'hui le pays des Sellaouas. Il est probable qu'on y avait organisé, pour mieux les contenir, des cantonnements de peuplades indigènes, séparées les unes des autres dans des localités diverses, mais gouvernées par les magistrats qu'on avait placés à la tête du groupe le plus important, celui des Rotariens. Il y aurait là une intéressante étude à faire, sur les bases posées par M. Poulle dans l'article rappelé plus haut. Si des loisirs ultérieurs et la facilité d'explorer cette région nous sont donnés, nous l'entreprendrons peut-être un jour.

Le texte que nous venions d'exhumer date de l'année 207, celle qui précéda l'expédition entreprise par Septime Sévère en Bretagne, avec ses deux fils. Le vieil empereur, voulant soustraire ces derniers aux dissipations de la capitale et aux ardentes rivalités qu'elles suscitaient entre eux, les enmena avec lui guerroyer contre les montagnards de ces contrées. Cette expédition peu importante n'exigeait sans doute pas la présence de l'Empereur, mais il espérait ainsi mûrir la jeunesse de ceux qui devaient lui succéder dans un avenir qu'il prévoyait prochain, et

Digitized by Google

éteindre en eux, par la nécessité de luttes contre les ennemis de l'Empire, les passions dont ils donnaient déjà trop de preuves et qui menaçaient, avec la paix du monde, l'avenir de la dynastie qu'il avait cru fonder.

C'est en 208 qu'il associa Geta à l'Empire, après quelques expéditions heureuses contre les Pictes. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à restituer à notre texte, après le nom de Géta, qui se lit sans beaucoup de peine, malgré le martelage, ses titres de *nobilissimus Caesar* et de *princeps juventutis*. Nous ne sommes pas arrêté par la présence du mot *augusto* que nous parvenons à déchiffrer au commencement de la 3e ligne, car c'est à partir de Géta que le titre d'Auguste est associé à celui du César, sans que le prince ainsi désigné ait part à l'Empire.

Nous attribuons à notre texte la date de 207, parce que la quinzième puissance tribunitienne de Septime Sévère correspondait à cette année. Il est vrai que les épigraphes africaines de cet Empereur, les seules que nous puissions consulter ici, ne donnent jusqu'à ce jour que la onzième proclamation impériale, tandis que notre inscription porte la douzième. Mais comme l'année suivante est celle de la seizième puissance tribunitienne, il en résulte que c'est vers la fin de 207 que l'Empereur ajouta une unité à ses proclamations impériales dont le nombre resta le même en 208. Cette date, d'ailleurs, ne convient pas moins au nombre des puissances tribunitiennes de Caracalla indiqué par notre dédicace. Ce nombre, en effet, étant celui de dix, ne peut correspondre qu'à l'année conjecturée, puisqu'en 208, le fils de Septime Sévère a déjà la onzième puissance, le nombre des consu-

Digitized by Google

lats restant le même. En cette année 207, Geta est donc bien encore César et doit alors porter les titres que nous plaçons à la suite de son nom et que nous pouvons lire avec un peu d'attention sous les destructions du martelage.

Remarquons, enfin, que ce martelage effectué avec tant de rigueur dans tout l'Empire, sur l'ordre impérieux de l'Empereur fratricide, a été accompli ici avec quelque négligence. Nous venons de voir, en effet, que les trois noms de sa victime, *P. Septimius Geta,* sont encore très apparents au début de notre inscription, que les titres du César peuvent se déchiffrer avec quelque attention et qu'enfin, le mot *fratri* qui termine la quinzième ligne a été entièrement respecté.

La découverte de ce texte mettait fin à notre mission et nous pouvions nous déclarer satisfaits. Mais les archéologues ne sont-ils pas insatiables, comme les autres mortels ! L'espoir de nouvelles découvertes que le plus léger indice mettait en éveil, le charme de la recherche, l'heureux temps qui la favorisait, une brise perpétuelle qui rafraîchissait les ardeurs du soleil, les repas en plein air, le sommeil sous la tente pendant de belles nuits, tout nous invita à ne point abandonner un chantier qui faisait de si belles promesses. D'ailleurs, les ressources ne nous manquaient pas, car nous venions à peine d'entamer notre crédit, M. Bernelle ayant consacré aux recherches présentes le reliquat de sommes antérieures qu'il tenait de la libéralité de notre Société.

Nous continuâmes donc pendant plusieurs jours à explorer les substructions des anciens murs du petit fort byzantin. Mais soit que notre chance eût été

Digitized by Google

épuisée par les deux bonnes rencontres que nous venions de faire, soit qu'il nous ait été impossible, en l'absence d'appareils spéciaux, d'extraire de la fouille les pierres qui recouvraient les assises inférieures, nous n'eûmes plus le même bonheur. Voici quelques textes de peu d'importance que nos travailleurs mirent au jour :

N° 106.

Stèle en forme de caisson. Inscription encadrée d'un filet sur une des petites faces planes.

Hauteur de la petite face plane. 0m54 ; entre filets, 0m16
Largeur..... 0m44 ; — 0m34
Hauteur des lettres : 1re ligne..... 0m065
— lignes suivantes... 0m055
Longueur de la pierre : 0m68.

D M S
F L V O N I A
P A N T I A
V♁ A XLIII
H S E

D(is) m(anibus) s(acrum). Fluonia Pantia, v(ixit) a(nnis) XIIII. H(ic) s(ita) e(st).

« Consacré aux dieux Mânes. *Fluonia Pantia* a vécu quarante-trois ans. Elle a été inhumée ici. »

N° 107.

Stèle grossière en pierre calcaire. Inscription entre filets. Le dessous du cadre n'existe plus.

Hauteur..... 0m34 ; entre filets, 0m22
Largeur ..... 0m23 ; — 0m31
Épaisseur..... 0m22.
Hauteur des lettres des 4 premières lignes.... 0m05
— de la dernière ligne..... 0m04

Digitized by Google

D M S
IVLIA ☉
SPES
VA XXXV
OT ☉ BQ

D(is) M(anibus) s(acrum). Julia Spes v(ixit) a(nnis) XXXV. O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant) !

« Consacré aux dieux Mânes. *Julia Spes* a vécu trente-cinq ans. Que tes os reposent bien ! »

N° 108.

Stèle grossière en pierre calcaire avec cadre creusé, brisée.

Hauteur de la pierre..... 0m66 ; entre filets, 0m32
Largeur..... ... 0m46 ; — 0m40
Épaisseur.... ..... 0m31.

Hauteur des lettres : 1re ligne..... 0m04
autres lignes 0m05

Traces d'inscription illisible
D O M
I N V O P A †
V A X L I

Nous renonçons à donner une lecture des deux premières lignes de ce texte étrange. La troisième indique que nous avons affaire à une épitaphe et que le défunt avait onze ou peut-être 41 ans,

N° 109.

Stèle en forme de caisson, en pierre calcaire.

Longueur de la pierre..... 0m93
Épaisseur..... ..... 0m40
Hauteur de la face inscrite 0m40

Digitized by Google

Hauteur des lettres : 1re ligne..... 0m05
autres lignes 0m03

D M S
D
VLIA SPES
RIVS PRIV
RCET VIXIT AN
ADRATI

C'est tout ce que nous parvenons à déchiffrer sur ce texte très imparfait dont on nous pardonnera de ne pas présenter de lecture.

N° 110.

Calcaire bleu informe, fragment d'épigraphe, mauvais caractères. Hauteur des lettres : 1re ligne, 0m03 ; autres lignes, 0m04.

SALV
VA
H S

[*D(is) M(anibus) s(acrum)*]. *Salv*[*ia*], *v(ixit) a(nnis.....)*. *H(ic) s(ita) (est)*.

« (Consacré aux dieux Mânes.) *Salvia* a vécu..... ans. Elle est inhumée ici. »

N° 111.

Stèle brisée, en pierre calcaire. Fragment d'inscription bien gravée dans un cadre.

Hauteur du fragment 0m67
Largeur 0m44
Hauteur des lettres 0m06

A la 3e ligne, avant les lettres co, se trouve un signe qui pourrait bien être celui du centurion, ce qui nous autorise à donner la lecture que nous proposons.

D M
P MAVIVS PRIS
CVS > CO

Digitized by Google

D(is) M(anibus) [*s(acrum)*]. *P(ublius) Marius Priscus centurio (?) co(hortis)*.....

« Aux dieux Mânes. *P. Marius Priscus,* centurion (?) de la cohorte..... »

Il est probable que ces pays spécialement réservés à des indigènes étaient occupés militairement par des corps de troupes dont les hommes étaient moitié soldats, moitié colons, et qui étaient organisés comme le sont chez nous les smalas que nous entretenons au milieu des tribus. Voilà pourquoi nous aurions là un fragment de la tombe d'un officier mort en activité de service. Nous retrouverons un peu plus loin le souvenir d'un vétéran à double solde.

N° 112.

En revenant de notre expédition, nous trouvâmes, au milieu d'un champ de Renier, où le receveur du petit bureau de poste de cette localité nous l'avait signalée, une stèle en deux registres surmontés chacun d'un sujet (mari et femme encadrés dans un double médaillon).

Hauteur de la pierre	0m61
Largeur	0m96
Hauteur des lettres	0m05

D M S	D M S
T I B V R	T · L A R
T I A M A	C I V S
X I M A	R V F V S
V A L V	V A

I. — *D(is) M(anibus) s(acrum). Tiburtia Maxima, v(ixit) a(nnis) LV.*

II. — *D(is) M(anibus) s(acrum). T. Larcius Rufus v(ixit) a(nnis)*.....

« Consacré aux dieux Mânes. *Tiburtia Maxima* a vécu cinquante-cinq ans. »

Digitized by Google

« Consacré aux dieux Mânes. *Titus Larcius Rufus* a vécu..... ans. »

Le registre de droite ne porte pas l'âge du défunt que les circonstances ont fait mourir sans doute loin du tombeau qu'il s'était préparé auprès de son épouse.

N° 113.

Les terres données à la colonisation, autour du village de Rénier, occupent probablement l'emplacement de la nécropole de la Cité des Rotariens. Nous y avons vu les restes d'un ancien caveau funéraire malheureusement détruit sans dicernement par le propriétaire du champ. Il se signalait pourtant à l'attention par une belle inscription placée à son entrée et qu'on a brisée en mille morceaux, de telle sorte qu'il n'est plus possible de la rétablir. Elle nous apprenait que cette tombe ou plutôt ce caveau funéraire était celui d'un vétéran à double solde *(duplarius)* qui l'avait fait construire de son vivant. Les lettres sont du plus beau galbe. Nous avons pu réussir à grouper quelques fragments qui nous ont donné le texte suivant, mais il y a des lacunes provenant de morceaux qui ne sont plus présents et ont été dispersés :

D M S

MEMO

IVVS ♡ VET·DVPL ♡

SVS SE VIVO FECIT IDEMQ

MILA *(Mileo)*

M. Ponté, notre correspondant à Mila, a bien voulu nous faire parvenir les estampages des textes suivants :

N° 114.

Inscription à queue d'aronde, trouvée à une pro-

Digitized by Google

fondeur de un mètre, sur les remparts nord-ouest de l'ancienne ville romaine et déposée dans le jardin de Si Derradji ben Cheir, à la limite du terrain des Domaines, sur la rive droite de l'Oued-Mila.

Bloc cubique à arêtes frustes, de 0m66 de longueur, sur 0m46 de largeur et 0m56 de hauteur. Calcaire gris veiné de rouge.

Les lettres, d'une hauteur moyenne de 0m05, sont assez bien gravées, quoique d'un dessin irrégulier, dans un cadre de 0m42 sur 0m28.

La queue d'aronde de droite est plus petite que celle de gauche.

L SICINIVS
GALLVS ♁
XXV · CVRA
SICINIS·EI·FI

Quelques lettres sont tellement déformées sur l'estampage que la lecture n'en est pas sûre.

C'est ainsi que nous ne saurions garantir absolument la feuille de lierre qui termine le mot *Gallus*. Il n'en existe que la moitié, de telle sorte qu'on pourrait l'interpréter par le mot *centurio*, si le reste de l'inscription s'y prêtait, tellement elle a la forme du signe par lequel on représente cette dignité ; l'R de la 3e ligne et l'E de la 4e ne sont pas sûrs. Aussi, est-ce avec la plus extrême réserve que nous proposons la lecture suivante :

L(ucius) Sicinius Gallus [*v(ixit) a(nnis)*] *XXV, cura(ntibus) Sicini*[*i*]*s ei(us) f*[*ratribus*].

« *L. Sicinius Gallus* a vécu vingt-cinq ans. Monument élevé par les soins des *Sicinius*, ses frères. »

N° 115.

Inscription trouvée à une profondeur de 60 centimètres, au milieu de débris de toute sorte et de

Digitized by Google

quelques blocs de pierre taillée, dans le jardin du lieutenant Aïssa, à l'entrée de la ville arabe et posée actuellement à l'angle de gauche de la façade principale de la maison que le lieutenant Aïssa fait construire dans le même jardin.

Bloc cubique de calcaire gris, à arêtes frustes, de 1 mètre de longueur, sur 0m55 de largeur et 0m55 de hauteur. La dernière ligne de l'inscription est fruste et endommagée. Hauteur des lettres, 0m075 dans les trois premières lignes et 0m04 dans la dernière. Les A ne sont barrés nulle part.

PROSALVTEAVGCV
FORMAANIASO
CVRATORE · SEXTILI
OV[illegible]ET.[illegible]A//P\[illegible]

Ce texte nous parait si incomplet que nous n'essaierons pas de l'interpréter. Il paraît appartenir à un monument élevé pour la santé d'un empereur par un curateur du nom de *Sextilius*.

PASTEUR, ANCIENNEMENT SERIANA

(Lamiggiga)

Ce centre dont nous avons récemment déterminé le nom antique, en même temps que nos confrères MM. Moliner-Violle et Domergue, à l'aide de notre n° 51 (1), dont M. Ch. Diehl a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a fourni de nouveaux textes à M. Moliner-Violle qui veut bien nous en transmettre les estampages :

N° 116.

Fragment de stèle. Hauteur des lettres, 0m03.

(1) *Rec. de Const.*, vol. XXVII, pp. 317-321 ; voir dans le même volume les articles de MM. Léon Domergue, pp. 114-178, et Moliner-Violle, pp. 179-181.

Digitized by Google

D M S
GEMINIEIA
VARIEMARI
PISIME VA
LXXX

D(is) M(anibus) s(acrum). Gemini[a]e Ja[n]uari[a]e mari(i[a]e) pi[i]s[s]im[a]e ; v(ixit) a(nnis) LXXX.

« Consacré aux dieux Mânes. A *Geminia Januaria,* épouse très pieuse(meut aimée). Elle a vécu quatre-vingts ans. »

N° 117.

Très belle stèle. L'inscription est surmontée d'une accolade en forme d'ailes étendues, au-dessus de laquelle se voit une rosace en bas-relief dans une couronne, au milieu d'un cintre. Les lettres D M S sont au-dessus du cintre qui les sépare ainsi du reste du texte.

A la première ligne, l'I partage l'o en deux demi-cercles. A la 5e, on lit bien exactement *Filfilus.* Nous nous demandons, mais sans pouvoir douter de la réalité des lettres qui forment ce mot, s'il n'y a pas eu erreur du lapicide et s'il n'a pas voulu écrire : *fil(ius) ejus fec(it).*

Hauteur des lettres, 0m07.

D M S
L A R R A N I O
Q V A D R A T O
VIX ANN LXXVI
F I L F I L V S F E C

D(is) M(anibus) s(acrum). Larranio Quadrato. Vix(it) ann(is) LXXVI. Filfilus fec(it).

« Consacré aux dieux Mânes. A *Larranius Quadratus,* qui a vécu soixante-seize ans, *Filfilus* a élevé ce monument. »

Digitized by Google

N° 118.

Grand fragment bien gravé en belles lettres de 0m055.

D N
C ♁ M E M M I V S ♁ A P
F V L C I N I A L I B O S A ♁
E T C M E M M I V S
F R A T E R ♁ S E V I V I S

D(is) M(anibus) [s(acrum)]. C(aius) Memmius Ap(ronius ?), Fulcinia Libosa et C(aius) Memmius frater, se vivis [fecerunt].

« Consacré aux dieux Mânes. *Caius Memmius Ap (ronius ?), Fulcinia Libosa* et *Caius Memmius,* leur frère, de leur vivant (ont fait construire ce tombeau). »

N° 119.

Fragment. Hauteur des lettres, 0m04. A la 7e ligne, V et A sont liés.

D M S
G R A S I L V
///N A M A R I
///C I T I N O
D O C A I////
M O D E S
' T S V A
L X I

Ce texte est tellement mutilé que nous renonçons à en proposer une lecture. Il y est question d'une femme qui a vécu soixante et un ans.

TÉBESSA *(Theveste)*

M. Ch. Duprat, notre correspondant de Bône, veut bien nous communiquer le texte suivant :

N° 120.

Fragment de colonne milliaire trouvé dans les

Digitized by Google

remblais de la nouvelle route de Tébessa au Kef, dans le Gouraï, à 9 kilomètres environ de Tébessa.

Les dimensions de la pierre et des lettres ne nous sont pas indiquées. La reproduction du texte est faite avec le soin donné à un dessin. La forme des lettres y est donc exactement indiquée. La haste inférieure des L est dirigée de haut en bas, la ligne de tête des T a une direction opposée. Les I qui commencent la 1re et la 6e lignes sont plus grands que le reste du texte. Enfin, à la dernière ligne, la cassure de la colonne n'a laissé que la partie supérieure des lettres du mot INVICTO.

IMP · CAES · C · VALERIO
DIOCLETIANO INVIC//////
PIO FELICI AVG · PONT · M///
TRIB · POT · COS IIII P · P ·
PROCOS II

IMP CAES M · AVR · FLA//
VALERIO MAXIMIA///
INVICTO

Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) Valerio Diocletiano invic[to], pio, felici, aug(usto), pont(ifici) m(aximo), trib(unitiae) pot(estatis) [VIII], co[n]s(uli) IIII, p(atri) p(atriae), proco[n]s(uli) II; Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aur(elio) Fla(vio) Valerio Maximia[no, invicto.....].

« A l'Empereur César C. Valerius Diocletianus, invaincu, pieux, heureux, auguste, souverain pontife revêtu de la (VIIIe) puissance tribunitienne, consul pour la quatrième fois, père de la patrie, proconsul pour la seconde fois, (et) à l'Empereur César Marc-Aurèle Flavius Valerius Maximien, invaincu, etc... »

Cette dédicace est de l'année 291-292. C'était l'époque de la lutte contre le chef breton Carausius qui s'était fait proclamer empereur. La partie de l'ins-

Digitized by Google

cription qui se rapporte à Dioclétien ne donne ni le nom d'Aurelius que porte cet empereur sur un grand nombre de textes, ni le chiffre de sa puissance tribunitienne qui était alors la huitième. Quant à Maximien, notre épigraphe l'appelle Flavius d'une façon tout à fait inusitée. Nous n'en connaissons aucun autre exemple dans nos textes africains.

La colonne milliaire qui n'indique plus la distance où elle se trouvait de Theveste était placée sur la route qui allait de cette dernière ville à Sicca Veneria (aujourd'hui le Kef, en Tunisie). Il est probable que cette voie fut réparée sous Dioclétien. C'est ce que devait mentionner la borne milliaire ci-dessus.

SÉTIF *(Sitifi)*

Notre confrère, M. le Dr Aubry, maire de Sétif, nous communique la copie du texte suivant qu'il a bien voulu prendre lui-même :

N° 121.

Base avec corniche et soubassement trouvée entièrement enfouie dans la terre et affleurant le sol par son son sommet, à 4 kilomètres environ au nord de la gare du Hammam, au lieu dit Bir-bou-Saâdia, sur un petit monticule à 500 mètres du Bou-Sellam. Ce texte fut adressé, quelques jours plus tard, à Mgr Julien Laferrière qui a bien voulu nous communiquer la copie qu'il avait reçue pour nous permettre de la comparer à la nôtre (1).

(1) Nous profitons avec plaisir de cette circonstance pour souhaiter la bienvenue dans notre département à l'éminent prélat dont les travaux archéologiques ont une si grande notoriété et qui est un des membres les plus distingués du *Comité des travaux historiques et scientifiques* du Ministère de l'Instruction publique. Son éléva-

Digitized by Google

Nous n'avons ni les dimensions du monument, ni celles des lettres.

La lecture des deux premières lignes n'est pas certaine. A la 4e ligne, le copiste a vu un s là où le lapicide a gravé un s barré au sommet qui devenait ainsi un T ; à la 5e, le jambage de droite du premier et du troisième N se relève au-dessus du niveau des autres lettres. Dans l'un, une barre horizontale au sommet forme les deux caractères NT liés ; dans l'autre, on doit voir NI également liés. L'M du mot suivant est lié avec A et l'N avec I. A la 6e ligne, l'M et le P d'IMP sont liés, ainsi que l'L et l'I d'AVRELIO. A la 7e, l'A et N d'ALEXANDRO ne forment qu'un caractère. A la 10e ligne et à la 11e, ligatures de A et V dans AVG et de N et T dans POSVERVNT.

I M P//////////////////
V I C T O R I//////////
S E P T I M I S E V E R I
N E P O S M A V R E L I
5 A N T O N I N I M A G N I F
I M P C A E S M A V R E L I O
S E V E R O A L E X A N
D R O P F A V G · E X A V C T ·
V · E A X I A E L I A N I P R O
10 A V G · N · R · P · C O L · V I C I A V G
N · A R A M P O S V E R V N T

Imp(eratori) [Caes(ari)] Victori [L(ucii)] Septimi Severi nepo[t(i)], M(arci) Aureli[i] Antonini magni f(ilio), Imp (eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio Severo Alexandro, p(io) f(elici), Aug(usto), ex auct(oritate) v(iri) e(gregii) Axi[i] Aeliani pro(curatoris) Aug(usti) n(ostri) r(ationis) p(rivatae), col(oni) Vici Aug(usti) n(ostri) aram posuerunt.

---

tion sur le siège de Saint-Augustin est une bonne fortune pour l'archéologie algérienne qu'il favorisera de son zèle bien connu pour cette science. Elle a procuré, en outre, une vive satisfaction à l'auteur de cet article qui est lié au nouvel évêque par une vieille amitié contractée dans les rangs de l'Université où le prélat a passé une grande partie de sa carrière ecclésiastique. Qu'il veuille bien en agréer le nouveau témoignage.

Digitized by Google

Telle est, à notre avis, la seule lecture possible de ce texte, s'il faut admettre l'exactitude de la copie que nous avons entre les mains, pour les deux premières lignes. Mais elle nous paraît improbable, d'abord parce qu'il y aurait deux fois IMP pour le même prince, et ensuite, parce que ce serait la seule inscription d'Alexandre Sévère où cet empereur porterait le titre de VICTOR, au lieu d'INVICTVS. Nous préférons de beaucoup l'interprétation de ces deux lignes proposée par M. Cagnat à qui Mgr Julien Laferrière a transmis l'inscription. Il lit ainsi : *Invicto d(omino) n(ostro L.) Septimi Severi,* etc.....

Il faut donc traduire : « A notre maître invaincu, petit-fils de Septime Sévère, fils de Marc-Aurèle Antonin, le Grand (Caracalla), à l'Empereur César Marc-Aurèle Sévère Alexandre (Alexandre Sévère), pieux, heureux. Sur l'ordre du *vir egregius, Axius Aelianus,* procurateur de notre Auguste pour les propriétés privées, les colons du *Vicus Auguste* ont édifié cet autel. »

Ce texte qui date de 222 à 235, époque du règne d'Alexandre Sévère, est précieux en ce qu'il nous donne définitivement l'ethnique de la localité que nous appelons aujourd'hui Bir-bou-Saâdia et que les Romains nommaient *Vicus Augusti.* On sait que tout ce territoire faisait partie des domaines impériaux. Il y avait donc là un centre habité par des colons de l'Empereur. Cette découverte fait honneur à notre confrère M. le Dr Aubry et nous lui en adressons ici tous nos remerciements.

Digitized by Google

GUELAAT-BOU-SBA

Mgr Julien Laferrière veut bien nous communiquer les textes suivants qu'il a recueillis au cours d'une tournée pastorale dans les environs de Guelma.

N° 122.

Fragment trouvé dans le caniveau de la route de Guelaat-bou-Sba, presque en face de la maison du maire :

A T I V
T A L L
F L V

N° 123.

Dans le même village :

R O G A T V S
A R I N I S
F I L I V S V I X
A N I S L I I I
H S E

Rogatus Arinis filius vix(it) an[n]is LIII. H(ic) s(itus) e(st).

« *Rogatus,* fils d'*Arinis,* a vécu cinquante-trois ans. Il a été inhumé ici. »

N° 124

Pierre milliaire en marbre, trouvée au col du Fedjous, entre Nechmeya et Guelaat-bou-Sba. La copie que nous avons entre les mains contient, à la fin de la 6e ligne, après le nom de KALA*(ma),* les deux lettres TR que nous estimons être mal lues. Il est probable que le T allégué est un M dont il ne reste plus que le premier jambage de gauche et que l'R est un P auquel quelque éraillure de la pierre aura ajouté une haste. D'ailleurs, la lecture TR serait bien difficile à interpréter.

Digitized by Google

PERPETVO
IMPERATORI
L · DOMITIO
AVRELIANO
P · P · INVICTO
AVG · KALATR

Perpetuo Imperatori L(ucio) Domitio Aureliano p(atri) p(atriae), invicto, aug(usto), [*A*] *Kala(ma)* [*M(illia) P(assuum)*.....].

« Au perpétuel Empereur *Lucius Domitius Aurelianus* (Aurélien), père de la patrie, invaincu. De *Kalama* (Guelma) à..... mille pas (au milieu de la ligne suivante, un chiffre)..... »

C'était un milliaire jalonnant la route de *Kalama* à *Hippo Regius* (Bône). Il fut érigé entre les années 270 et 275, époque du règne d'Aurélien.

CONSTANTINE *(Cirta)*

Les travaux de construction du collège de jeunes filles vont bientôt commencer. Déjà même, quelques fouilles ont été pratiquées en vue des fondations. On a trouvé d'assez importantes substructions qui n'ont encore donné aucun texte. Mais les fouilles n'ont eu lieu que sur une faible partie de l'emplacement où s'élèvera le nouvel édifice. Nous espérons beaucoup dans celles qui devront suivre et qui découvriront, sur bien des points, l'aire de ce périmètre. Quelques-unes de nos prévisions commencent à se réaliser. C'est ainsi que la voie romaine que nous soupçonnions dans cette partie de la ville et qui amenait du second Forum (la place de la Brèche) au pont d'Antonin, se révèle sur un point des fouilles, avec la direction que nous avons conjecturée. Ce point doit être exploré dans quelques jours.

Digitized by Google

Dans les démolitions, nous avons trouvé les deux textes suivants :

N° 125.

Dans une maison qui se trouvait sur le bord des fondations de l'Est du futur collège de jeunes filles. Fragment.

Hauteur de la pierre	0m25
Largeur	0m33
Hauteur des lettres : 1re ligne	0m05
— 2e ligne	0m055

D M
L A R E L L I V S
R C I N

D(is) M(anibus) [*s(acrum)*]. *Larellius..... rcin....*

« Consacré aux dieux Mânes. *Larellius.....* »

N° 126.

Fragment trouvé du côté de l'ancien bain maure de la rue Vieux.

Hauteur ce la pierre	0m29
Largeur	0m18
Hauteur des lettres	0m05

M
L I A
G E N V A
A X X V

[*D(is)*] *M(anibus)* [*s(acrum). Ju*]*lia* [*In*]*genua* [*v(ixit)*] *a(nnis) XXV.*

« Consacré aux dieux Mânes. *Julia Ingenua* a vécu vingt-cinq ans. »

N° 127.

C'est à un petit lycéen, Maurice Mercier, le plus jeune des fils de notre président, que nous devons la découverte suivante dont l'importance topographique

Digitized by Google

et historique n'échappera à personne. Cet aimable enfant vient de rendre à l'histoire monumentale de Cirta un signalé service pour lequel l'auteur qui a essayé de reconstituer la vieille cité lui adresse ses plus sincères félicitations.

Se promenant, un jour du mois de septembre dernier, au Camp des Oliviers, près de l'emplacement des anciennes citernes où venait aboutir le grand aqueduc dont les Arcades Romaines sont les derniers vestiges, il vit sur le sol du sentier émerger le bout d'une pierre avec une lettre. Comprenant tout de suite l'importance de ce fait et tout heureux de pouvoir apporter à son père une inscription trouvée par lui-même, il essaya de la dégager. Mais il vit que d'autres lettres suivaient la première et que la pierre s'enfonçait toujours dans le sol. Il appela alors ses frères à son aide. Ceux-ci ne purent que découvrir de nouvelles lettres ; la pierre prenait des proportions telles qu'il fallait des outils pour la dégager. Ils nous informèrent aussitôt de leur tentative et M. le Président et moi, accompagnés de nos trois chercheurs, nous nous dirigeâmes vers le lieu de la découverte, avec un outil que nous jugions suffisant. Ce fut peine perdue. Nous vîmes, dès le premier coup d'œil, que nous avions affaire à un gros bloc profondément enfoui et qu'une équipe d'ouvriers était nécessaire. La Municipalité, dans la personne de M. Famelart, l'architecte voyer, les mit obligeamment à notre disposition et j'allai le lendemain, accompagné des jeunes auteurs de la découverte, présider à l'exhumation de l'énorme pierre et à son transport dans un chariot au musée épigraphique du square.

Digitized by Google

C'est un fragment d'une grande inscription monumentale dont les autres parties se trouvent certainement dans le sous-sol de ce lieu.

Hauteur de la pierre	0m86
Largeur	0m84
Épaisseur.....	0m35
Largeur du triple filet.....	0m10
Hauteur des lettres : 1re ligne.....	0m11
— lignes suivantes...	0m09

////ANTONINO
FICIMAX·TRPIV
PIIFDIVI M
//////////I A//////HI
5 IEPOTIDIVI
ICIAMNEPOTI

[Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurel(io) Severo] Antonino [pio, fel(ici) Aug(usto) ponti]fici max(imo), tr(ibunitiae) p(otestatis) IV, [L(ucii) Septimi Severi] pii f(ilio), divi M(arci) [Aureli(i) Antonini, Armen]ia[ci, Parl]hi[ci nep(oti), divi Hadriani pron]epoti, divi [Trajani German] ici amnepoti.....

« A l'Empereur César Marc-Aurèle Sévère Antonin (Caracalla), pieux, heureux, auguste, souverain pontife, revêtu de la IVe puissance tribunitienne, fils de Lucius Septimius Severus (Septime Sévère), pieux, petit-fils de Marc-Aurèle Antonin (Marc-Aurèle) Armeniaque, Parthique, arrière petit-fils d'Hadrien, *amnepos* (pour *abnepos)* de Trajan Germanique..... »

On remarquera que nous ne plaçons pas Commode parmi les ascendants, puisque le fils de Septime Sévère n'en était que le neveu, son père se déclarant le frère de cet empereur et le fils de Marc-Aurèle.

Digitized by Google

Puisque la dédicace est en l'honneur de Caracalla, nous sommes surpris que l'inscription ne mentionne que sa quatrième puissance tribunitienne. C'est en 201 que ce prince reçut ce titre et son père ne mourut que le 4 février 211. Celui-ci devrait donc être mentionné le premier, avec tous ses titres, dans la dédicace. Serait-ce que notre lecture du chiffre de la puissance tribunitienne serait inexacte ? C'est probable, car les lignes 2, 3 et 4 ayant été, non pas martelées, mais ciselées, il est très difficile de distinguer les lettres que nous y reconnaissons.

Quoiqu'il en soit, notre texte est très important au point de vue de l'histoire monumentale de notre cité. Il n'y a, en effet, aucun doute pour nous qu'il n'ait appartenu aux immenses citernes du Coudiat dont il nous donnerait ainsi la date approximative de la dédicace et, par suite, de l'achèvement. Ce serait, en effet, dans les dernières années de Septime Sévère, si le chiffre de la puissance tribunitienne de Caracalla est exact, ou pendant le règne de ce dernier prince, que ce magnifique travail d'adduction et de conservation des eaux à Cirta aurait été terminé.

Nous remercions de nouveau le jeune Maurice Mercier de nous avoir permis, par son heureuse découverte, de tirer cette conclusion.

TUNISIE

—

LE KEF *(Sicca Veneria)*

Notre confrère, M. le capitaine Abel Farges, qui revient d'un voyage au Kef, en Tunisie, veut bien nous rapporter, au moment de paraître, les textes

Digitized by Google

suivants qui sont inédits ou du moins ne sont pas encore publiés dans les *Additamenta* les plus récents du *Corpus*. Le temps nous manquant de vérifier les dernières publications du Comité, nous les donnons ici :

N° 128.

Sur le linteau de la porte placée à droite de l'abside dans la basilique déblayée par M. l'Aumônier de la garnison du Kef :

LIO FLAVIANO AMPLISSIMO PROCON

[*L(ucio) Aemi*]*lio Flaviano amplissimo procon(sule)*.....

« Sous le proconsulat de l'amplissime *L. Aemilius Flavianus*.....

Il est probable qu'il s'agit ici du proconsul de ce nom qui gouverna l'Afrique en 393-94.

N° 129.

Sur une stèle en pierre blanche, portant, en reliefs, sur les côtés, une patère et un vase, emblêmes très fréquents sur les stèles funéraires de *Sicca Veneria*, et trouvée dans les talus du jardin des officiers du 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

D M S
Q · AVTANIVS *(sic)*
MAXIMIANVS
VIX · ANNIS
XXXIII
H S · E

D(is) M(anibus) s(acrum). Q(uintus) A[*n*]*tanius Maximianus, vix(it) annis XXXIII. H(ic) s(itus) e(st).*

« Consacré aux dieux Mânes. *Q. Antanius Maximianus* a vécu trente-trois ans. Il a été inhumé ici. »

Digitized by Google

N° 130.

Sur une dalle de grès trouvée au même endroit :

Q · AEMILIVS
VICTORV · A ·
XXXV HSE

Q(uintus) Aemilius Victor, v(ixit) a(nnis) XXXV. H(ic) s(itus) e(st).

« *Quintus Aemilius Victor* a vécu trente-cinq ans. Il repose ici. »

N° 131.

Près de ces deux pierres, nous dit notre confrère, on a recueilli une plaque d'ivoire sur laquelle on lit, découpé à jour, le nom de :

BONOTVS

Cette plaque, ajoute le capitaine Farges dont la compétence en pareille matière est bien connue, était sans doute un moule de marque en relief d'un potier de Sicca.

N° 132.

Fragment d'inscription mutilée trouvé sur le sol de la basilique. (Estampage).

Hauteur des lettres, 0m06.

Hauteur des petites lettres V, A, S, M, intercalées dans le texte des 2e, 3e et 4e lignes : 0m04.

Les L ont la ligne inférieure oblique. A la 4e ligne, les lettres ANT sont liées.

LIAB
VENVLIVMR
TVNCLAPSAIB
·ONTAANTAEM
OMNIB

C'est là tout ce que l'estampage contient, mais l'inscription est si incomplète qu'il serait téméraire de chercher à l'interpréter.

Digitized by Google

N° 133.

Comme pour nous permettre de terminer cet article par une curiosité épigraphique pleine d'intérêt, M. le capitaine Farges nous communique, en double exemplaire, un gracieux petit estampage pris sur une charmante stèle en marbre rouge d'environ 0m60 de hauteur sur 0m30 de largeur. Elle est formée de deux registres. Celui du bas qui contient le texte représente une plaque avec cadre, accostée de deux pilastres reposant sur un soubassement qui supporte toute la stèle. Celui du haut est un bas-relief de la basse époque, mais formant un ensemble assez harmonieux, où une femme d'une stature assez élancée est debout sur un socle. Elle est revêtue de la tunique et porte le pallium rejeté en anabole sur l'épaule gauche. Elle est entourée de deux personnages également debout, mais plus petits, à l'un desquels elle tend la main droite. Elle semble une divinité protégeant de faibles humains. Ce bas-relief est la réplique d'un motif assez familier à la vieille cité. On y a trouvé, paraît-il, trois statues dans la même posture représentant la divinité poliade, Vénus ou Junon Céleste, accordant sa protection aux habitants de *Sicca Veneria.*

Le sommet de ce bas-relief est formé d'un arc reposant sur les chapiteaux à feuilles de palmier de deux colonnes corinthiennes soutenues par les pilastres du registre inférieur.

Nous n'avons plus le temps de faire reproduire le joli dessin que nous communique notre confrère; nous le donnerons dans notre prochain volume.

L'inscription, nous dit M. Farges, a été estampée récemment pour être publiée. Comme nous ignorons

Digitized by Google

si cette publication est déjà faite, nous n'hésitons pas à l'entreprendre pour nos lecteurs.

Les lettres du texte, sauf dans la première ligne où elles ont 0m02 de hauteur et dans la seconde 0m015, sont très petites ; elles ont à peine un centimètre et se serrent les unes contre les autres, avec des irrégularités de forme telles, qu'elles ressemblent, au premier coup d'œil, à de l'écriture cursive. Il faut un long examen pour les déchiffrer et les dégradations qu'elles ont subi sur quelques points nous obligent à les deviner, plutôt qu'à les lire.

A la première ligne, les lettres du mot FIL sont liées en une seule qui ressemblerait absolument à un L sans deux petits traits horizontaux gravés au sommet, au-dessus de la haste verticale.

CANINIA · L · FIL · RVFA ·
CONIVX · M · LIVI · HELENI · PIA
VIXIT · ANNIS · XXC · H · S · EST ·
QVANDO CVMO TELLVS MEA CONTEGET OSSA
INCISUM · IN DURO NOMEN · ERIT · TITULO
TVMTIBI · SIQVA · MEI · FATORVM CURA
MANEBIT · NE GRAVIS SIT · TVMVL
VISERE SAEPE MEVM
QVI HOC SEPVLCRVM VIOLARIT DEOS
SVPEROS · INFEROSQ · IRATOS HABEAT
O · T · B · Q · T · T · L · S ·

Caninia L(ucii) fil(ia) Rufa, conjux M(arci) Livi[i] Heleni, pia. V(ixit) annis XXC. H(ic) s(ita) e(st).
Quando cumo (pour *cumulo*) *tellus mea conteget ossa,*
Incisum in duro nomen erit titulo,
Tum tibi, si qua mei fatorum cura manebit,
Ne gravis sit, tumul(um) visere saepe meum
Qui hoc sepulc[h]rum violarit, deos superos inferosq(ue) iratos habeat.
O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant) ! T(erra) t(ibi) l(evis) s(it) !

« *Caninia Rufa,* fille de *Lucius,* épouse pieuse(ment

Digitized by Google

aimée) de *Livius Helenus,* a vécu quatre-vingts. Elle repose ici.

« Lorsque la terre couvrira mes os d'un tertre

« Et que mon nom aura été gravé sur la dure pierre,

« Alors, s'il te reste quelque souci de ma destinée,

« Pour que mon tombeau ne soit pas trop lourd, viens le visiter souvent.

« Que celui qui violera ce sépulcre s'attire la colère des dieux célestes et infernaux !

« Que tes os reposent bien ! Que la terre te soit légère ! »

Cette épitaphe de la vieille octogénaire n'est-elle pas touchante et délicate ? L'existence n'avait pas été, sans doute, trop dure pour elle, malgré sa longueur, puisqu'elle désire tant la prolonger dans le souvenir de son survivant. Avec quelle grâce elle l'invite à la visiter souvent ! « C'est, dit-elle, pour m'alléger le poids de la tombe ! » Peut-on exprimer plus délicatement le désir d'être honoré dans la mort par ceux qu'on laisse après soi ? Quel dommage que la langue de ces deux charmants distiques ne soit pas plus pure et que les règles de la versification n'y soient pas mieux respectées !

Remarquons que rien ne manque à ce texte funéraire, pas même les imprécations contre les violateurs de tombeaux.

Nous remercions vivement notre confrère de cette belle communication.

CH. VARS.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

Notre président venait à peine de signer le bon à tirer de la dernière feuille de ce volume, que nous recevions de M. Bardenat, administrateur de la commune mixte de Khenchela, par lettre du 8 avril, la nouvelle d'une importante découverte faite dans cette ville deux jours auparavant. Parmi les décombres de vieilles constructions où notre zélé correspondant fait percer une rue, M. l'architecte Demange dégageait une pierre de $1^{m}10$ à la base et de $0^{m}65$ sur les autres côtés, la partie gauche brisée obliquement. Cette pierre était couverte de caractères de la plus basse époque byzantine, sur des lignes enfermées entre des sillons profondément gravés, selon l'usage du temps. La lettre de M. Bardenat était accompagnée d'une excellente photographie due à M. le docteur Estor, médecin-major attaché à l'hôpital militaire.

L'examen de cette photographie, où les caractères sont en général bien apparents, nous rappela aussitôt un texte de Khenchela ayant la même physionomie, mais qui ne contenait que quelques mots étagés les uns au-dessus des autres, entre des traits horizonteux, comme les lignes que nous avions sous les yeux. Nous le trouvâmes bientôt au *Corpus,* sous le n° 2245. La forme des lettres et le nombre des li-

Digitized by Google

gnes sont identiques. Bien plus, la lecture que nous avions faite du nouveau texte de M. Bardenat s'adaptait exactement aux mots restés jusqu'alors à peu près inintelligibles de la première inscription. Plus de doute : nous nous trouvions en présence du second et du plus important fragment de l'inscription publiée par notre éminent confrère honoraire, M. Héron de Villefosse (*Arch. des Miss. scient.*, 1875, p. 483, n° 128), et qui se trouve encastrée, nous dit M. le capitaine Farges, dans le mur du Cercle militaire.

Il nous manquait pourtant une dernière confirmation : c'était la hauteur des lettres des deux inscriptions.

Nous l'eûmes le lendemain, M. Demange ayant eu l'excellente idée de prendre un estampage du texte et de nous l'adresser. Il était fort bien exécuté et la dimension des lettres, exactement la même que celle donnée par M. Héron de Villefosse, justifiait pleinement notre hypothèse.

Ce rapprochement des deux textes nous en donna immédiatement la clef et nous fit retrouver une intéressante page d'histoire locale. L'importance de ce fait parut telle à la Société archéologique qu'elle jugea nécessaire d'arrêter le brochage du XXIXe volume pour annoncer la découverte de MM. Bardenat et Demange et pour prendre date.

Réservant donc à notre prochain volume une étude plus approfondie, nous nous contenterons de donner la lecture de notre texte et d'en signaler l'intérêt.

Nous ne pouvons non plus reproduire exactement la forme des lettres dont les A et les E sont grecs ; les M ressemblent quelque peu à des ω renversés ; il

Digitized by Google

s'y trouve des ligatures que notre matériel d'imprimerie ne nous permet pas de figurer. Nous ferons graver ce texte dans notre prochain volume.

Enfin, nous appellerons *a* le fragment de M. Héron de Villefosse et *b* celui de MM. Bardenat et Demange :

N° 134.

a.	*b.*
✠ HAECQVOQV	REFECTVS CONS
TRVXIT MOEN	THOMAS SEDdECVS HIS
ALIVDMELIO	RIS ROBORIS AddENS
TIBERIAM	//////////// ITdE NOMINE
CAESARI	SVRBEM ✠ dOMINOXPO
IVBANTE	POSCOFIRMANTEIPRdNTIBERIO
⌐SGENAd	OMSML ✠ P✠CdVCIBICORTRBNS

✠ *Haec quoqu(e) [p]refectus construxit moe[nia] Thomas sed decus his aliud melioris roboris addens Tiberiam [fec(?)]it de nomine Caesaris urbem.*

✠ *Domino* X*r[ist]o ju[v]ante pos(uit), co[n]firmante i[m]p[e]r[atore] d(omino) n(ostro) Tiberio, Gen[n]ad(i)o m(agistro) s(acrae) m[i]l[itiae]*..... Nous ne saisissons pas encore le sens des mots qui terminent.

Comme on le voit, notre inscription commence par trois vers hexamètres. On peut la traduire ainsi :

✠ « Ces murs aussi, le préfet Thomas les construisit, mais, leur ajoutant un autre ornement qui augmentait leur force, il fit du nom du César (celui de) la ville, *Tiberia.* »

✠ « Avec l'aide du Seigneur Christ, et sur l'ordre de notre maître Tibère et de Gennadius, maître de la sainte milice....., il a fait graver ce texte. »

Ainsi, entre les années 578 et 580, époque où Gennadius fut nommé maître de la milice, c'est-à-dire ministre de la guerre pour l'infanterie, et où il guerroya avec succès contre les Maures dont il tua de

Digitized by Google

sa propre main le roi Gasmul (1), les murs de *Mascula* furent relevés par le préfet Thomas, dont ces réédifications semblent avoir été la principale préoccupation en Afrique (2).

Il est donc établi qu'à partir de cette époque et à cause de cette circonstance, *Mascula* prit le nom de *Tiberia*. C'est un fait qui avait été jusqu'ici absolument ignoré et que MM. Bardenat, Demange et Estor nous ont fourni le moyen d'affirmer. C'est à eux qu'en revient tout l'honneur et nous sommes heureux de leur en adresser ici nos plus sincères félicitations.

CH. VARS.

(1) E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. I, p. 177.

(2) Cf. C. I. L., VIII, n° 1434, où nous voyons qu'il fit construire une forteresse à Teboursouk.

Digitized by Google

BULLETIN DE L'ANNÉE 1894

Répondant au vœu de la Société archéologique de Constantine, transmis par M. de La Blanchère, un de nos membres honoraires, la *Commission archéologique de l'Afrique du Nord,* dans sa réunion de juillet dernier, a bien voulu appuyer notre demande de subvention pour continuer les fouilles d'Announa (Thibilis).

Par décision du 19 juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique a attribué à notre Société une somme de trois cents francs qui a été employée aux fouilles dont les résultats ont été exposés ci-devant par M. Vars, secrétaire.

La Société archéologique, très sensible à la nouvelle preuve d'intérêt qui lui a été donnée à cette occasion, adresse à M. le Ministre de l'Instruction publique et à la Commission archéologique ses plus sincères remerciements.

Un diplôme de médaille d'or a été attribué à la *Société archéologique de Constantine* par le Jury des récompenses de l'Exposition universelle de Lyon en 1894.

Sur l'invitation et avec le bienveillant concours de M. le Gouverneur Général de l'Algérie, la Société

Digitized by Google

avait envoyé à Lyon 18 tableaux des mosaïques qu'elle a publiées et le moulage des statuettes de la Victoire et de l'Afrique qui figurent au musée de notre ville.

Le tout a été placé dans une des salles de l'*Exposition coloniale* et a mérité à notre Société cette nouvelle récompense.

CONSTANTINE

Aucune découverte importante n'a été faite à Constantine, en 1894, et le musée épigraphique du square ne s'est enrichi que d'une ou deux inscriptions nouvelles.

Des fouilles entreprises dans une maison à droite de la rue Leblanc ont mis au jour la partie inférieure d'un vaste bâtiment dirigé obliquement vers la rue Sauzai et construit en pierres de grand appareil. Il a été impossible de suivre ces substructions qui se prolongent de chaque côté sous les maisons.

Place Valée, devant le magasin à orge, un trou creusé pour un travail spécial a découvert à une faible profondeur une partie de perron de forme arrondie, ayant dû appartenir à un des beaux monuments dont cette place était décorée à l'époque romaine et qui recèle encore tous ses secrets.

Les grands travaux entrepris par la commune pour la construction d'un collège de filles, entre l'angle de la rue Nationale et la rue Vieu, ceux qui se préparent sur différents points, permettent d'espérer, en l'année 1895, d'importantes découvertes. Des mesures sont prises pour en assurer la conservation et la description.

Digitized by Google

COLLO

Des travaux ont été entrepris sur l'initiative de M. le Maire de Collo et avec le concours de la Société archéologique, dans la vaste nécropole phénicienne qui s'étend sur le mamelon dominant le port, au sud.

M. le capitaine Hélo, un de nos nouveaux membres correspondants, a bien voulu occuper ses loisirs à la surveillance de ce travail et à la description de ses résultats. On peut attendre d'intéressantes découvertes dont nous rendrons compte dans le prochain volume.

BOUGIE

M. le Dr Chevalier nous a adressé plusieurs vues photographiques de l'aqueduc de Toudja, où des travaux importants sont entrepris en ce moment.

Les planches photographiques les reproduisant n'ont pu malheureusement être prêtes de façon à trouver place dans le volume de 1894. Elles seront insérées dans le prochain *Recueil* (xxxe volume) avec une notice.

MILA

Notre confrère, M. Jacquot, actuellement juge à Oran, a continué la publication des dessins, si artistement faits par lui, de tout le musée épigraphique de Mila, son ancienne résidence. C'est un travail complet et consciencieux dont il a bien voulu adresser des exemplaires à la Société.

Il nous a envoyé aussi la notice suivante sur les ruines des Ouled-el-Kaïm :

Digitized by Google

NOTES SUR DES RUINES ROMAINES AUX OULED-KAÏM

(MILA)

En 1892, alors que j'étais encore Juge de paix à Mila, l'adjoint indigène de Sidi-Khalifa me conduisit sur l'emplacement d'un ancien centre romain qui me parut avoir été d'une certaine importance et dont les itinéraires connus ne font aucune mention.

Ces ruines se trouvent sur le territoire des Ouled-Kaïm, derrière le Marchou et les Ouled-bou-Hamma. On y arrive soit par le sentier arabe qui part de Mila, passe au-dessus du Rahr'-Brid, traverse les Ouled-Kaïm et rejoint enfin la route de l'Oued-Athmenia au-dessous du col de Fedj-el-Hadjer-es-Souassi, soit par cette route elle-même, qui n'est distante des ruines que d'un kilomètre ou deux.

Les Ouled-Kaïm s'étendent le long d'un oued torrentueux qui vient du Marchou ; ce village, d'ailleurs absolument indigène, possède de très beaux jardins bordant les deux rives du cours d'eau. A l'extrémité de l'oasis, l'oued rencontre une petite vallée qui forme avec lui un angle presque droit. Au-delà, commence une vaste plaine légèrement mamelonnée qui descend jusqu'à l'Oued-Athmenia et dont la fertilité est bien connue dans toute la contrée.

A l'endroit précis où l'Oued-Kaïm coupe le vallon dont je viens de parler, il y a un éperon assez élevé qui est le prolongement naturel du dernier contrefort du Marchou. Ses pentes, très rapides, sont baignées à l'Ouest par l'Oued-Kaïm et bordées au Sud par le vallon déjà décrit. Au Nord, le terrain va en se relevant progressivement ; à l'Est, des dépressions dentellent le pied de la montagne.

C'est sur cet éperon, qui domine les hauteurs les plus voisines, que se trouvent les ruines dont je signale aujourd'hui l'existence.

Elles se composent d'une série de constructions en pierres de taille, réparties sur un espace que j'estime à cinq hectares environ. Les murs présentent encore des alignements parfaitement conservés, qui permettraient de reconstituer facilement le plan de la ville. Certaines constructions m'ont paru n'avoir pas trop souffert ; mais elles sont enterrées et aucun indigène n'a consenti à y descendre ; quant à nous, à peine avions-nous essayé de nous y glisser, que nous avons été aveuglé par la fumée des torches. Celles-ci même, en s'échappant de nos mains, ont mis le feu aux herbes environnantes (nous étions en plein cœur de l'été), et sans l'intervention rapide et intelligente de nos

Digitized by Google

guides, nous étions enfumés et nous payions de notre vie notre excès de curiosité.

Le pourtour de la ville déborde sur un des flancs sous forme d'une enceinte rectangulaire qui paraît à peine au-dessus du sol et qui se développe entre l'éperon et l'Oued-Kaïm, sur la pente même de la hauteur.

Au Sud, on remarque une construction en béton en forme de réservoir. Ce bassin était partagé, dans le sens de la largeur, en quatre chambres d'égales dimensions : on distingue très bien les traces des cloisons en briques. Les murs avaient $1^{m}60$ d'épaisseur à la base et $1^{m}05$ dans la partie supérieure. La construction, qui mesure intérieurement 42^{m} de long sur $5^{m}25$ de large, est tout entière au-dessus du sol. Elle est à une certaine distance du pied de l'éperon et on y descendait de la ville par un chemin que fermait une porte dont les traces sont facilement reconnaissables.

Plus à l'Ouest, existe un autre bassin, également en béton, mais plus modeste. Celui-ci est au pied même de la montagne. L'eau s'en échappait par une conduite qui se perd maintenant après quelques mètres de parcours et qui était couverte en tuiles plates de 37 centimètres sur 50. Le diamètre de cette conduite était de 60 centimètres (à l'intérieur des murs), sa hauteur celle d'un homme courbé.

Nous n'avons aperçu au milieu des ruines ni une colonne, ni un chapiteau. D'autre part, les indigènes du pays ne nous ont signalé aucune inscription.

Mais d'après les plus vieux bergers, ces ruines n'ont pas encore été visitées par les européens ; il est donc probable que des recherches méthodiques amèneraient facilement la découverte de documents intéressants.

Quant à nous, la saison et l'absence absolue d'outils nous ont empêché de pratiquer des fouilles que nous avions cependant le plus vif désir de commencer.

LUCIEN JACQUOT,
Juge suppléant à Oran.

De la même localité, M. Ponté, le collaborateur dévoué de M. Jacquot, nous a adressé également la description de vestiges antiques de diverses natures fort intéressants et peu connus. Un plan complet étant indispensable, nous en ajournons la publication. Nous ferons du reste notre possible pour nous rendre sur les lieux avec M. Ponté.

Digitized by Google

TOCQUEVILLE *(Ras-el-Oued)*

Nous avons reçu, sous le couvert de notre zélé correspondant M. Guin, sous-préfet de Sétif, une notice sur les ruines romaines relevées à Tocqueville. Cet intéressant travail est dû à M. de Léotard, administrateur-adjoint ; il contient de nombreuses inscriptions, dont plusieurs inédites, accompagnées d'un bon commentaire.

De même que les précédents, ce mémoire nous est parvenu trop tard pour être inséré dans le *Recueil* de 1894. Il trouvera sa place dans le xxxe volume, dont l'impression va commencer sans retard.

TÉBESSA

Notre confrère M. Duprat achève l'important travail historique et descriptif de la basilique de Tébessa, accompagné de fort belles planches, qu'il avait entrepris dans cette localité. Appelé, avec avancement, à la résidence de Bône, il n'a pu terminer à temps, pour le xxixe volume, ce mémoire, qui donnera un grand intérêt à notre prochain *Recueil*.

TUNISIE

—

SOUSSE

M. le capitaine Hannezo, du 4e régiment de tirailleurs, vient de nous adresser les photographies d'un groupe de personnages en stuc qui décorait un tombeau romain découvert à Sousse. Il y a joint une notice faite en collaboration par lui et son collègue M. le capitaine Choppard.

Digitized by Google

Le tout sera reproduit et publié dans notre xxxe volume et nous espérons y joindre un commentaire sur ce groupe intéressant.

De Sousse, nous avons reçu également deux communications de M. l'adjudant Graziani, du même régiment. L'une est le compte rendu de fouilles exécutées dans le fossé ouest du camp militaire, et l'autre une note sur un sarcophage de la même localité.

Nous les publierons dans le *Recueil* de 1895.

La Société archéologique de Constantine adresse à tous ses confrères et correspondants l'hommage de sa plus vive gratitude pour leurs communications ; elle compte sur leur zèle et leur promet son concours.

Ces correspondances ont le double avantage de donner à notre Société une vie active et de répandre le goût de l'étude de l'antiquité.

Le Président,

ERNEST MERCIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

NECROLOGIE

L'année 1894 a été particulièrement cruelle pour les membres de la Société archéologique: la mort a éclairci nos rangs en frappant neuf de nos confrères, et il nous reste le triste devoir de rappeler leur souvenir et de résumer particulièrement les services rendus par eux.

I.

Emile MASQUERAY

M. Emile Masqueray, directeur de l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, a succombé, dans le courant de septembre dernier, aux suites d'une longue maladie, qui a triomphé de sa robuste constitution. Il est mort, âgé à peine de cinquante ans, sur les bords de la Manche, où il était né, loin de l'Algérie, sa patrie d'adoption.

Sorti, en 1868, de l'Ecole normale avec le titre d'agrégé d'histoire, Masqueray, après un voyage en Egypte et un séjour au lycée de Bastia, fut rappelé à Paris par la guerre de 1870, à laquelle il prit part comme, artilleur dans la section de l'Ecole polytechnique.

Au mois d'octobre 1872, il fut nommé au lycée d'Alger et dès lors appartint tout entier à l'Afrique. Histoire, géographie, linguistique, ethnographie l'in-

Digitized by Google

téressèrent et le sollicitèrent en même temps. Peu de temps après, il recevait, sur la recommandation de Léon Rénier, une mission dans l'Aurès, région encore peu étudiée et fort intéressante.

C'était en 1875 ; nos confrères les plus anciens n'ont pas oublié les relations qu'il noua alors avec la Société archéologique, et, pour ma part, je vois toujours ce jeune homme ardent et enthousiaste venant à nos séances nous raconter ses voyages, ses découvertes, ses espérances; j'entends cette parole colorée et abondante nous faisant assister aux difficultés et aux joies de sa vie vagabonde.

Les joies c'étaient ses découvertes ; fatigues et privations ne comptaient plus lorsqu'il se trouvait en présence d'une belle inscription. Ses récoltes à Seriana, à Timgad, à Medina, à Mena, furent aussi abondantes que précieuses; il nous donna alors (1877), son intéressant article sur le forum de Thubursicum numidarum (Khemissa), où il avait eu le temps de pousser une reconnaissance.

Son séjour dans l'Aurès le poussa naturellement à s'occuper du dialecte des Chaouïa ; de là au Zenatia, il n'y a qu'un pas, et, en 1878, il quittait la montagne qui borde le Tel au sud, pour se lancer dans ce Sahara aperçu par lui des sommets du Chelia, autrement dit, il recevait une nouvelle mission chez les Beni Mezab et séjournait successivement dans les villes principales de cette intéressante confédération, à peine connue alors et ayant conservé son indépendance sous notre protectorat plus nominal qu'effectif.

Ce pays l'intéressa plus encore que celui qu'il venait de quitter ; il en étudia le dialecte, les mœurs et les usages et y trouva quelques documents histo-

Digitized by Google

riques auxquels il attribua peut-être une trop grande importance. Mais Masqueray avait l'art de donner aux choses les qualités que son imagination érudite leur prêtait et si sa *chronique d'Abou Zakariya*, n'a pas ajouté grand'chose à nos documents sur l'histoire locale, elle nous a valu l'importante préface de son traducteur, un des meilleurs morceaux dus à sa plume féconde.

Ces cinq années d'études pratiques et théoriques furent décisives pour la carrière de Masqueray et le placèrent hors de pair. Aussi, lorsqu'en 1880, l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger fut créée, il en reçut la direction. Dès 1882, un « *Bulletin de correspondance africaine* », publié par l'Ecole, inspiré et rédigé en partie par lui, édita d'excellents travaux historiques, archéologiques et géographiques ; diverses raisons firent cesser cette publication avec l'année 1885.

De 1880, jusqu'au jour de sa mort, Masqueray ne cessa de travailler avec une ardeur infatigable, employant tous les loisirs que lui laissait sa direction, à préparer de nouveaux ouvrages.

En 1886 parut sa thèse de docteur : « *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie* », et « *De Aurasio monte, etc.* », étude approfondie, à laquelle il a travaillé de longues années. C'est son œuvre capitale, où il traite toutes les questions historiques et ethnographiques se rapportant à la race autochtone.

Il ne négligeait pas l'étude des dialectes de la langue berbère ; en 1893 et 1894 parurent successivement les deux premiers fascicules de son dictionnaire français-touareg.

Mais nous n'avons pas la prétention de rappeler

Digitized by Google

ici tous ses travaux ; la liste en est considérable et prouve son étonnante fécondité. Ajoutons qu'il était, depuis 1880, correspondant algérien du *Journal des Débats,* où il a publié régulièrement des articles toujours agréables de forme; et si, parfois, ses appréciations sur les questions du moment peuvent être critiquées, on doit reconnaître qu'elles sont toujours inspirées par ce qu'il croit être le vrai intérêt du pays.

Tel était l'homme distingué que l'Algérie vient de perdre. Ses travaux le placent au premier rang des savants qui se sont attachés à restituer son histoire, à pénétrer et à décrire l'état social de ses habitants. Nous ne saurions trop approuver la décision de M. le Gouverneur Général, en date du 21 décembre 1894, qui, dans le but de conserver le souvenir de son nom, l'a donné au village d'Aïn el Hadid (commune mixte de Frenda). Combien ce choix est préférable à celui des noms de Montcalm, Littré ou autres qui n'ont aucun rapport avec l'Algérie.

Masqueray était président de la Société historique algérienne ; il était notre confrère, comme membre correspondant, depuis 1878, et s'intéressait activement à nos travaux.

II.

René BERNELLE

Notre confrère, M. René Bernelle, administrateur de l'Oued Cherf, vient aussi d'être enlevé prématurément à l'affection et à l'estime de tous ceux qui l'ont connu, le 20 décembre 1894.

Petit-fils du colonel Bernelle, qui en octobre 1837, à la tête d'une brigade de réserve chargée de garder

Digitized by Google

le camp de Medjez-Ammar, pendant le siège de Constantine, vint ensuite prendre la garde de la nouvelle conquête, dont il fut le premier commandant supérieur (il était ensuite nommé général), fils du sous-préfet, M. Bernelle que nous avons connu à Tlemcen en 1865, notre regretté correspondant, né en 1844, était doublement Algérien.

Entré jeune dans l'administration, il suivit honorablement sa carrière et fut placé, il y a quelques années, à la tête de l'importante commune mixte de l'Oued Cherf. Dans cette région, si riche en vestiges de l'antiquité, son attention fut bientôt attirée par les ruines qu'il rencontrait à chaque pas et l'archéologie eut en lui un fervent adepte. Tous les loisirs que lui laissait son service furent occupés à l'étude et aux fouilles.

En 1888-1889, il fit déblayer, à ses frais, une partie de l'église de Thibilis (Announa), et y découvrit des textes importants. Il entra alors en relations avec la Société archéologique, dont il fut nommé membre correspondant, en 1890, et ne cessa de nous adresser le résultat de toutes ses recherches.

Notre *Recueil* de 1892 a publié son importante étude sur les vestiges antiques de la commune de l'Oued Cherf, avec un croquis indiquant le tracé des voies romaines et de fort jolies planches.

En même temps, il exécutait, avec le concours de notre Société, les travaux de déblaiement qui ont permis de se rendre un compte à peu près exact de la topographie de l'antique Thibilis. La récolte d'inscriptions impériales faites par lui à cette occasion a été particulièrement fructueuse. Notre président honoraire, M. Poulle, et notre secrétaire, M. Vars, en ont

Digitized by Google

démontré l'importance dans le compte-rendu par eux fait en 1892.

Notre regretté confrère trouvait dans ses recherches archéologiques des satisfactions intimes et un stimulant de plus en plus vif; il était doué, en outre, d'une patience que rien ne pouvait lasser et nous n'en voulons de meilleure preuve que la restitution de la grande dédicace impériale fractionnée en innombrables morceaux qu'il était parvenu, grâce à un travail de bénédictin, à grouper et à réunir sur quatre lignes de près de cinq mètres de longueur !

Combien il était heureux de recevoir chez lui quelqu'un des nôtres, de le conduire sur ses chantiers, de lui montrer ses projets et de s'inspirer de ses conseils !

Aussi avions-nous applaudi de grand cœur à la distinction qui lui fut décernée, il y a moins d'un an, au Congrès des Sociétés savantes. Rarement palmes académiques furent méritées autant que les siennes, mais le destin cruel avait décidé qu'elles ne serviraient guère qu'à orner son cercueil.

La mort soudaine et prématurée de ce dévoué confrère a frappé douloureusement notre Société.

Son souvenir restera vivant parmi nous ; ses travaux le rappelleront sans cesse et son nom demeurera attaché particulièrement à Announa, c'est-à-dire à Thibilis, dont il a rétabli la physionomie générale.

III.

Adolphe BRAHAM

Notre éditeur, M. Ad. Braham, qui avait succédé à son beau-frère Arnolet, comme imprimeur et comme

Digitized by Google

membre de la Société, en 1879, a été également frappé par la mort, dans cette fatale année 1894.

Le discours suivant a été prononcé par le Président, devant sa tombe, en présence d'un grand nombre de personnes qui avaient tenu à conduire cet homme de bien à sa dernière demeure :

MESSIEURS,

Au nom de la Société archéologique de Constantine, je viens adresser le suprême adieu à M. Adolphe Braham, notre confrère depuis 1879.

Il avait succédé à son beau-frère Arnolet, comme membre et comme éditeur de la Société.

Depuis la date de notre fondation qui remonte à quarante années, les travaux de la Société sont sortis des presses de la même maison : les chefs se sont succédé à sa tête, mais, l'œuvre s'est poursuivie, chacun restant fidèle aux traditions de ses devanciers, et c'est ainsi que nos 28 volumes ont été édités par elle, et que le 29e est en cours d'impression entre ses mains.

Après une honorable carrière dans le corps du Génie, Braham s'est trouvé, par le fait de la mort prématurée de son beau-frère Arnolet, amené à prendre la direction de sa maison. Il fallut donc qu'il recommençat une nouvelle carrière au moment de jouir d'un repos bien gagné.

Acceptant avec courage la situation, secondé intelligemment par les membres de sa famille et le personnel de la maison, il a mené à bonne fin sa tâche et a eu le droit de s'endormir du dernier sommeil avec la satisfaction du devoir accompli.

Il appartient à ses collaborateurs et à ses enfants de s'inspirer de son exemple et de continuer son œuvre : nous avons la confiance qu'ils n'y failliront pas.

Comme membre de la Société, Braham laissera un vide à nos séances, où il assistait toujours avec régularité et donnait à propos des preuves de son bon sens, de son zèle et de sa bonne humeur.

Venu à plusieurs reprises en Algérie, notamment à l'époque héroïque de la conquête, il avait assisté à bien des faits intéressants, dont le souvenir était resté gravé dans sa mémoire et qu'il se plaisait à raconter avec cette originalité des militaires d'autrefois.

Digitized by Google

Et, lorsque son concours était nécessaire dans une triste circonstance, comme celle-ci, pour une cérémonie officielle ou pour l'organisation de quelque réunion amicale, on était toujours sûr de le trouver, prêt à agir et plein d'entrain.

Tels sont les souvenirs que Braham laissera parmi nous ; ils en valent bien d'autres, et j'ai la conviction d'être ici l'organe des membres de notre Société, en exprimant, sur sa tombe, les regrets et la sympathie de tous, pour le confrère disparu et leurs sentiments de condoléances pour sa famille éplorée.

IV

Le Docteur LECLERC

Dans le nécrologe de 1894 figure le Dr Leclerc, médecin-major en retraite, qui appartenait à notre Société depuis l'année 1861.

Le Dr Leclerc a été un des membres les plus distingués du corps médical algérien, à une époque éloignée de nous d'une trentaine d'année. Archéologue, botaniste, orientaliste, il était doué d'un égal talent, dans chaque branche.

Après le départ de Cherbonneau, en 1863, il lui succéda comme secrétaire de notre Société, et fut chargé du compte rendu et des commentaires des inscriptions découvertes. Ses articles, notamment, celui sur le tombeau des Lollius, sont des modèles d'érudition et de probité scientifique. Malheureusement, il fut obligé, à son tour, de quitter le pays en 1865.

Sa traduction du botaniste Arabe Ibn el Beithar lui mérita l'estime des spécialistes et des récompenses largement justifiées. Mais des circonstances particulières le retinrent loin de notre pays qu'il aimait et sa vieillesse s'acheva dans des conditions assez tristes, que l'oubli de ses services rendit encore plus amères.

Digitized by Google

Le Dr Leclerc méritait mieux que cela et la Société archéologique remplit un simple devoir en offrant à sa mémoire l'hommage de sa reconnaissance et de son souvenir sympathique.

V.

M. DE COULANGES

M. FUSTEL DE COULANGES, ancien inspecteur du Crédit foncier de France, à Constantine, vient de s'éteindre à Paris, où il s'était retiré.

Frère de l'éminent professeur, M. de Coulanges s'intéressait en amateur éclairé aux choses de l'antiquité. Il entra dans notre Compagnie en 1877 et en devint bientôt le trésorier, fonctions dans lesquelles il rendit à la Société de signalés services.

Bien qu'ayant quitté l'Algérie, sans esprit de retour, il était resté notre confrère, comme membre titulaire.

VI, VII, VIII, IX.

Enfin, il faut ajouter à cette trop longue liste M. l'abbé RAMBERT, curé de Sétif, membre titulaire depuis 1869 ; M. DE HARAMBOURE, ancien procureur impérial à Constantine, et dont l'admission parmi nous remontait à 1855, c'est-à-dire presque à l'origine de la Société, M. O. MAC-CARTY, un des premiers représentants de la première phalange des érudits algériens, et enfin M. l'abbé MOUGEL, curé de Duvivier, l'ancien collaborateur de notre regretté confrère le Dr Rebond, dans ses recherches à La Sefia et aux environ de Duvivier.

Digitized by Google

La Société a tenu à honneur de rappeler les services de tous ces collaborateurs et amis, que la mort vient de séparer d'elle pour toujours.

Le Président,
ERNEST MERCIER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Présidents honoraires. — Composition du Bureau pour 1894	III
Membres honoraires	IV
Membres titulaires	V
Membres correspondants	VII
Sociétés correspondantes	XI
— étrangères	XIV
Chronique des Almohades et des Hafcides, par Zerkechi	1

Cirta, par Ch. M. Vars (*suite*) :

DEUXIÈME PARTIE

L'Administration et les Magistrats

XXXVII.	— Panorama de la Cité romaine	281
XXXVIII.	— Fondation de la Colonia Julia Cirta	289
XXXIX.	— Organisation de la Confédération	296
XL.	— Le Conseil des décurions de Cirta	300
XLI.	— Magistratures municipales de Cirta. — 1° Les Triumvirs	325
XLII.	— 2° Les Ediles	251
XLIII.	— 3° Le Questeur	354
XLIV.	— 4° Les *Praefecti jure dicundo* des IIII Colonies	358
XLV.	— Les agents inférieurs de l'administration municipale	364
XLVI.	— Les fonctions sacerdotales de la Confédération. — 1° Les Flamines	375
XLVII.	— 2° Les Pontifes	390
XLVIII.	— 3° Les Augures	409
XLIX.	— 4° Les prêtres des différentes divinités	419
L.	— Les divinités honorées à Cirta. — Leur culte et leurs temples. — 1° Jupiter	423

Digitized by Google

Pages.

LI. — 2° Junon. 438
LII. — 4° Minerve-Pallas. — 5° Vénus . . . 443
LIII. — 6° Apollon. — 7° Neptune. 449
LIV. — 8° Saturne. — 9° Mercure. 455
LV. — 10° Bacchus. — 11° Cérès 465
LVI. — 12° Hercule. — 13° Castor et Pollux . . 475
LVII. — 14° Tellus 485
LVIII. — Les divinités orientales : Mithras, Mater Magna. 488
LIX. — Les abstractions divinisées à Cirta. . . 497
LX. — Le culte des Génies. 504
LXI. — Les divinités phéniciennes honorées à Cirta : Baal-Hâman et Tanit 511
LXII. — Les jeux scéniques 519
LXIII. — Le Flamine et l'Assemblée de la Province. 525
Conclusion 533

PLANCHES

I. — Pont d'Antonin. 282
II. — Tétrapyle d'Avitianus 284
III. — Arcades romaines, en 1842 286
VI. — Arcades romaines (état actuel) 286
V. — Arc de triomphe de Cæcilius Natalis 336
VI. — Restes des Temples du Capitole (1re fig.). . . 436
VII. — Id. (2e fig.). . . 436
VIII. — Statue de Bacchus. 468
Plan de la ville de Constantine.

NOTE SUR DEUX PORTRAITS DU MUSÉE DE PHILIPPEVILLE, par STÉPHANE M. GSELL 537

L'AGE DE PIERRE A TÉBESSA, par M. C. DUPRAT . . . 543

LES ANTIQUITÉS DANS LA COMMUNE MIXTE DE TAHER, par M. CAMILLE VIRÉ 552

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES EXÉCUTÉES EN MAI 1894 DANS LA RÉGION D'HAYDRA (TUNISIE), par M. GŒTSCHY . . 566

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE RECHERCHES D'EAU exécutés à Aïn-Djedied, en août-octobre 1894, par M. le lieutenant DURAND 582

STÈLE LARAIRE trouvée au Chettaba, par M. PRUD'HOMME. 591

NOTES SUR UN PASSAGE DU CHERB, par M. GŒSTCHY. . 593

DE QUELQUES SILEX TAILLÉS DU MUSÉE DE CONSTANTINE, par M. PRUD'HOMME 599

Digitized by Google

Inscriptions de Thibilis, par M. Stéphane Gsell . . 608
Inscriptions inédites de la province de Constantine, par M. Ch. Vars 646

Bulletin de l'année 1894 :

Province de Constantine. — Constantine 706
— Collo 707
— Bougie. 707
— Mila 707
— Tocqueville 710
— Tébessa 710
Tunisie. — Sousse 710

Planches.

Nécrologie 713

Digitized by Google

Digitized by Google

Constantine. — Imp. Ad. Braham.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT DES STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

ARTICLE PREMIER. — La Société a été instituée pour recueillir, conserver et décrire les monuments antiques du Département et favoriser l'étude de l'histoire, de la géographie et de l'archéologie intéressant l'Afrique septentrionale, et, en particulier, l'Algérie.

ART. 3 et 22. — Pour être membre titulaire ou membre correspondant, il faut adresser une demande au Président, être présenté par deux membres et reçu par la Société.

ART. 32. — Chaque membre titulaire doit une cotisation annuelle de douze francs et paie une somme de cinq francs lors de la remise du diplôme.

ART. 34. — Le prix du diplôme de membre correspondant est fixé à cinq francs.

ART. 29. — La Société laisse aux auteurs la responsabilité des opinions émises et des faits avancés dans les travaux insérés sous leur signature dans le RECUEIL.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google